XXIX. 108

NAZIONALE
BIBLIOTECA
VITT. EMANUELE
ROMA
1
29 - E
20

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Digitized by Google

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME SIXIÈME. = Jean de Muller,

TRADUIT PAR M. MONNARD.

PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
20, rue Hautefeuille.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,
Au Haut de la Cité.

1839

Digitized by Google

NOTE DU TRADUCTEUR.

Muller a écrit ce volume et les deux suivans après la révolution helvétique, dont il se montre en toute occasion l'adversaire et le censeur. Dans bon nombre d'allusions et de notes il incrimine les chefs de ce mouvement et quelquefois même directement M. le général de La Harpe (voy. chap. V, n. 340). De là désormais les remarques plus fréquentes signées de ce nom et le caractère polémique de plusieurs d'entre elles. Contre des attaques plus ou moins personnelles le droit de défense nous a paru d'autant plus légitime qu'entre cet éminent citoyen et nous s'est placée une tombe. Nous n'en conserverons pas moins la plus entière indépendance de jugement lorsque nous raconterons l'histoire de 1798 et des années qui suivirent.

A tous les Confédérés.

Vous avez vu, dans le premier livre de cette histoire*, la Confédération primitive et la liberté triomphante des anciens Helvétiens, leur imprévoyance, leur malheur; les légions de Rome et les faveurs de ses empereurs impuissantes à sauver la nation d'une longue agonie, et son nom même de l'oubli; après tant de dominations diverses, après tant de sang répandu dans des guerres intestines et même extérieures, la sûreté, l'honneur ne renaissant enfin (entendez-le, Confédérés!) qu'à la voix loyale et fidèle des trois hommes du Grütli. Le second livre** a montré le secret de votre force: en effet, des armées mieux organisées, exercées sans relâche, des ressources prépondérantes ont toujours dû céder à la résolution ferme et unanime de nos pères de maintenir leur liberté; de là les victoires immortelles de Morgarten, de Laupen, de Tætwyl, de Sempach, de Næfels et du pays d'Appenzell. Mais dans le troisième***, quand l'ambition et la cupidité l'emportent parfois sur l'innocence et la modération, on assiste à la lutte éternellement mémorable de l'Alliance, par laquelle nous *existons*, contre l'esprit de parti qui la mine. Se soutenant avec une laborieuse constance, confondant bientôt les partis dans une union fraternelle, la Confédération redevenue bienfaisante pour ses amis, terrible pour ses ennemis, honorable parmi les puissances; la mort glorieuse sur les rives de la Birse, la glorieuse victoire

* Chaque livre, dans l'ouvrage original, forme un tome; les cinq volumes de Müller, dont quatre sont énormes, en feront huit dans notre traduction. Le premier livre remplit dans celle-ci le t. I et le t. II, p. 1-237. C. M.

** T. II, p. 239 — fin; t. III et t. IV, p. 1-160. C. M.

*** T. IV, p. 161 — fin, et t. V. C. M.

près de Ragaz, la merveilleuse entreprise de guerres plus considérables, un esprit confiant et mâle qui ennoblit toutes les vertus, répare toutes les fautes, c'est là, Confédérés, ce que le quatrième livre* expose. Il l'expose avec détail, afin qu'on voie l'origine, le caractère et les circonstances des événemens, et que les lecteurs s'étonnent moins qu'ils ne s'instruisent; il l'expose avec toutes les preuves, afin que vous entendiez vos pères eux-mêmes, et que vous les croyiez.

Dans l'espace de dix années, ce travail a été souvent repris, souvent interrompu par les malheurs de l'Europe, pour ne point parler de ceux de l'écrivain. Il faut pardonner à l'historien la fatigue que les temps ont fait éprouver à l'homme. Il aurait perfectionné son ouvrage, si le nombre déjà grand de ses années, et le devoir que lui imposent d'autres entreprises, lui eussent permis de consacrer plus de temps à celle-ci.

Les cîmes de l'Europe, les Alpes, vierges comme leurs glaciers, brillaient depuis des siècles, dans un vénérable silence, au-dessus du bruit des nations, tandis qu'à leurs pieds de sombres orages ravageaient tantôt le jardin de l'Italie, tantôt les plaines de l'Allemagne et de la France. A la fin, vint l'heure où tous les élémens, par une fermentation subite, menacèrent dans le monde entier l'ordre social du retour de l'anarchie et de ses calamités; les flots dévastateurs qui avaient déjà, dans un espace immense, emporté beaucoup d'institutions anciennes, grandes et belles, atteignirent cette fois le haut asile de la paix. Après que les gardiens eurent été divisés et calomniés, beaucoup d'entr'eux, éblouis par des prestiges diversement puissans; d'autres, rendus furieux; d'autres encore, découragés; après que la couronne même du pays, la tête invaincue de l'Uechtland eut été subjuguée, le malheur n'épargna pas même les innocens agneaux des hautes Alpes. Alors, quand tout fut profané, déchiré,

* T. VI et VII. C. M.

foulé aux pieds, pillé, détruit, les peuples fatigués (non pas tous, car bien des frères ont été arrachés de nos bras) se consolèrent par l'ombre d'un meilleur avenir, et quelque baume fut versé dans la plaie par la main qui l'avait faite.

Ce fléau destructeur fut irrésistible comme un ouragan, et l'on ne saurait pas plus s'en venger, que des eaux du ciel ou de la foudre. C'est à tort que quelques-uns sont accusés d'en avoir été les auteurs. Instrumens, prétexte, premières dupes, ils sont en proie à la douleur des souvenirs, comme leurs maîtres et modèles sont l'objet, les uns des malédictions, les autres du mépris, quelques-uns de la pitié du monde. Bons et méchans furent emportés, réduits en poudre par l'esprit colossal d'une époque dédaigneuse de la justice et de la foi; dans un moment d'ivresse et de somnolence, avec toute l'incalculable énergie d'une fureur systématique sans frein, cet esprit se jetant sur l'édifice mal gardé des anciennes sectes et des anciennes constitutions, n'en laissa que des décombres. Il finit lui-même (car le crime a une force dissolvante et non une force vitale) par se résoudre en cette horreur qui nous remplit à l'idée d'une pareille époque. Ainsi l'a voulu le Père de l'ordre éternel, afin que tous les partis reconnaissent le principe de la faiblesse, qu'ils sortent de ce rêve d'opinions sans consistance, d'arbitraire tyrannique et de négligente paresse, qu'ils reviennent enfin au respect pour la justice et la loi, pour la raison et l'ordre, et aux égards pour les sentimens de l'humanité. Tels sont les résultats imposés à une révolution : alors seulement elle est finie; alors seulement elle est payée.

Voilà la contre-révolution permise, seule véritable, nécessaire, qui n'a pas en vue des personnes et des formes, mais le seul but essentiel : que l'esprit étroit et bas, qui pour une famille ou une tribu néglige l'avantage de la ville, pour les prérogatives de la ville le bien du canton, et pour celui-ci la prospérité de la Confédération et son honneur, se transforme enfin en cet esprit public de la patrie, sans lequel une confédération est impossible, sans lequel nous ne

serions pas un peuple, ou nous serions le plus faible, le dernier des peuples, exposés de toutes parts aux insultes, aux provocations outrageantes et à toutes les formes du pillage.

On peut se passer de trésors : sans eux nos ancêtres ont accompli les plus grandes et les plus belles choses. Nous pouvons nous passer de sujets, s'ils deviennent des frères fidèles, soumis comme nous à Dieu et au droit. Mais l'esprit qui est en quelque sorte notre âme commune, et sans lequel nous ne sommes rien, l'esprit suisse, Confédérés, nous est indispensable. Le citoyen de Zurich, des bords du Léman, de Berne, de Schaffhouse, d'Uri, tout Suisse en un mot, qui dans les diètes et les conseils songe à son canton, quel qu'il soit, plus qu'à la Confédération, celui-là renverse ce qui a droit à la première, à la plus haute place; celui-là est révolutionnaire. Que l'esprit qui sacrifie avec joie toutes les petites choses à la seule grande, l'intérêt personnel et cantonnal à la commune Confédération de l'antique et perpétuelle alliance, devienne notre pouvoir central, non sur le papier, mais dans le fond des cœurs.

Les Allemands ont un empereur, une diète, les constitutions de leurs cercles, des cours de justice impériale, beaucoup de points de contact, selon la loi : mais si la vie générale n'est pas comprise, que devient une nation, même si grande?

Puisse notre âge, bien que déchu de l'amour du divin et de l'immortel, du souvenir des pères, de la commisération de leurs neveux, notre âge, uniquement sensible à l'intérêt de l'heure présente, ne pas lire et oublier ces paroles comme un roman ou un journal! Le secret des tyrans, c'est que chacun ne prenne soin que de soi, personne de la patrie; le poison énervant, c'est la pompe des paroles sans cordialité, ce sont les formes dont l'esprit a fui ou qu'il n'anima jamais.

Le Saint-Bernard, le passage du Simplon, les défilés de la Rhétie, Genève, Mulhouse, l'évêché de Bâle dans le Jura, antiques boulevards et avant-postes de notre indépendance,

long-temps remparts sûrs de l'Italie, de l'Allemagne, et même de la France, nous sont enlevés. Les Valaisans, de tous temps inébranlables et loyaux à défendre l'alliance et la liberté; les Genevois, redevables à la liberté d'une rare aisance et d'une grande considération; Mulhouse, dont la conquête par les armes de nos pères fut la source d'un long et paisible bonheur; Bienne, l'Erguel, le Val-Moutiers, dont les franchises, objet de leurs vœux unanimes, furent assurées par cent précieuses et laborieuses sentences et conventions; la Valtenlie, Chiavenne, Bormio, heureux de participer à la paix de la Suisse au milieu des grandes guerres de l'Italie; tous ces pays et ces peuples, importans aussi pour l'équilibre de l'Europe, ne sont plus avec nous. La maison nous reste à l'exception des portes et des fenêtres; nous en sommes les propriétaires, mais l'argent nous est ravi.

Aujourd'hui, réduits à nous-mêmes, à ce qui est en nous, commençant une ère nouvelle et incertaine, où les ressources du temps passé, la magie d'une gloire intacte, la paix sacrée du sol, les économies paternelles, le droit fondé sur les traités, et les dernières traces du respect pour Dieu et pour les hommes, ont disparu, nous reste-t-il, outre l'union, un autre bien que le mérite personnel que chacun peut acquérir? Or, en quoi consiste le mérite de l'homme, sinon à être habile à beaucoup de choses, content de peu, résolu à tout?

Quand un homme possède ces biens, les arguties du philosophisme, ni celles du despotisme, ne peuvent obscurcir son bon sens. Au milieu de toutes les révolutions, dans ses montagnes natales, ou dans des zônes lointaines, il saura, libre et fier, défendre sa patrie, ou la rétablir, ou en fonder une autre, ou mourir comme on mourut sur les rives de la Birse. Les outrages du despotisme n'atteignent pas de tels citoyens; leur association fraternelle arrête l'insolence; toutes les entreprises de l'indignation contenue, de la haine exaltée, de la vengeance qui bouillonne, de l'espérance

qui renaît, respectent la direction, l'ordre, la mesure que prescrivent l'intelligence et la vertu.

Toute la vie sociale qui anime jusqu'à ce jour les divers États de l'Europe, et qui, tant qu'elle subsiste, empêche que rien de bon et de grand ne puisse être anéanti d'un seul coup par un Caligula, repose sur le même esprit public et le même courage que l'on décrit ici, sur la même intelligence que montrèrent alors les cantons, en se soutenant les uns les autres, sur les mêmes sentimens simples, énergiques, étrangers à la crainte et au doute.

Ces anciens avaient une religion pleine de foi, fille de la nature et du sentiment, source de repos et de courage, et non pas capitulation, ou jeu des systèmes de l'école. Ce n'était point un moyen d'illusion pour le peuple, c'est Dieu qu'ils cherchaient, et la puissance infinie du monde invisible, pour les jours où il y allait de leur vie. Ils avaient des autels, non pour y fonder leurs siéges, mais pour jurer devant eux une alliance aussi durable que les neiges des Alpes. Les efforts et la persévérance étaient leur loi (aide-toi, et Dieu t'aidera); de terre et de poussière, ils n'étaient pas exempts de défauts; mais, accoutumés dans toutes les choses justes à se confier au Père de la justice, défendre l'honneur de l'Alliance et de leurs armes leur paraissait un droit; la mort pour cette cause, le chemin du ciel.

La mémoire des journées de Grandson, de Morat et de Nancy, titres immortels de la noblesse d'une nation; les têtes couronnées par la victoire, s'inclinant devant la sagesse du pieux solitaire d'Unterwalden; un grand homme, héros et magistrat, victime d'une envie sanguinaire; le complet développement de la vigueur inhérente au caractère; l'intelligence et la loyauté soutenant contre les passions sauvages une lutte quelquefois inégale, le plus souvent triomphante; la suprême gloire, en six mois huit victoires sur l'Empereur, la Lombardie conquise et donnée, la France effrayée, près de Novare une bataille de vieux Romains, près de Mari-

gnan une bataille de géans; le feu et la vie, la fierté et la jouissance; et tout cela se déroulant avec l'audacieuse simplicité de l'esprit militaire et de sa discipline : telle est la matière de notre cinquième partie *. Nous la traiterons avec un doux sentiment; il ne s'agit, en effet, ni de trésors que l'on emporte, ni de capitaux pour lesquels on fraude, ni du commerce que l'on entrave, mais d'un bien que nul n'enlève parce qu'il est en nous, d'une manière de penser et de vivre par laquelle ceux qui ont tout perdu peuvent, dans toutes les situations et dans tous les pays, retrouver, défendre et assurer à d'autres honneur et fortune.

Ce n'est pas le territoire ou la puissance, ce n'est pas le bonheur qui consolide l'existence et le nom d'un peuple, mais c'est l'indélébilité du caractère national. Ce caractère, affaibli par le laps du temps, par les disputes religieuses, par les sentimens mercantiles qui ont pris le dessus, par d'autres événemens encore et par d'autres défauts, s'est montré avec éclat chez les habitans de Schwyz, dans la misère de Stanz, dans beaucoup de lieux et chez beaucoup d'hommes, même de nos jours; mais quand l'a-t-on vu dans un conseil unanime, quand dans un armement complet et résolu de tous les cantons ?

Les États de l'ancien monde ne sont plus; elles sont tombées Tyr et Carthage, les reines de la mer; Rome n'est pas demeurée éternelle. L'empire révolutionnaire des Khalifes s'est dissous, a disparu. D'autres, semblables à des comètes, menacèrent un moment; leur passage fut rapide. Les glaciers qu'on appelle éternels, se rompent; des Alpes même s'écroulent. Les temps viennent, les temps s'en vont; d'autres sont là. Qu'y a-t-il d'indestructible ? ce qui, gravé dans l'âme, se propage de génération en génération. Et maintenant, Confédérés de la grande, antique, et perpétuelle Alliance du haut pays allemand, et vous, récemment honorés de la même dignité, et vous, séparés de nous, si, comme on n'en

* T. VIII, le dernier de Müller, et t. IX, Gloutz-Blozheim. C. M.

saurait douter, le souvenir de plusieurs siècles d'amitié ferme et loyale dans l'affection et dans la souffrance vit aussi dans vos cœurs, voici les histoires des anciens temps; ouvrez-les, examinez et voyez si, pour le salut, la gloire et le repos de tous les pays, depuis le passage de Bormio jusqu'à Bâle, et depuis Genève jusqu'à Tarrasp, on a jamais rien trouvé de meilleur que *la vieille fidélité de courageux Confédérés.*

JEAN DE MULLER.

1806.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

GUERRE DES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH, L'AUTRICHE ET LA FRANCE.

Siége de Rapperschwyl et de Laufenbourg. — Vastes préparatifs des ennemis.—Dissimulation.—Henri Meyss.— Chant de guerre d'Isenhofer. — Greifensée. — Siége de Zurich (Werdmuller). — Diète impériale. — L'expédition des Armagnacs résolue. — Brougg. — Siége de Farnsbourg. — Approche des Armagnacs. — Bataille de Saint-Jacques sur la Birse.

[1443, 23 juillet. — 1444, 26 août.]

Après l'affaire de St.-Jacques sur la Sihl, où le bourgmestre de Zurich, Rodolphe Stüssi, était tombé, les Confédérés, suivant l'ancienne coutume, en signe de victoire, demeurèrent jusqu'au troisième jour sur le champ de bataille. Les bourgeois et les campagnards, enfermés dans Zurich avec de nombreuses troupes étrangères, et divisés d'opinion sur la nature et la continuation de la guerre intérieure, étaient plus re-

doutables les uns aux autres qu'à l'ennemi, ou que l'ennemi de son côté, privé de machines de siége, ne l'était pour eux. Le parti autrichien remit les clefs de la ville au margrave Guillaume de Bade, bailli ducal de l'Autriche antérieure. Pour la sûreté de ce parti et pour la sienne, il fit garder les portes par quatre des principaux et des meilleurs capitaines[1]. La plaine de la Sihl était dévastée; la Sihl elle-même, dont les Suisses avaient détruit les digues[2], semblait tristement rouler des flots menaçans; les Confédérés, dans le but de se porter sur la rive orientale du lac, et d'assiéger, suivant le désir de Schwyz[3], la ville hostile de Rappersehwyl, qui, située à l'entrée des Alpes, les inquiétait, partirent le troisième jour (25 juillet) sans être attaqués pendant leur retraite, et passèrent la Limmat sur le pont de Bade[4].

La commune militaire, assemblée près des bannières, résolut de ne pas marquer sa marche comme les précédentes, par la dévastation, mais de ramener le peuple réfugié dans Zurich à ses anciens sentimens fédéraux, en épargnant ses propriétés. Des exceptions furent faites par des haines particulières ou avant que l'approbation générale eût sanctionné la résolution[5].

[1] Le comte Louis de Helfenstein, le comte Jacques de Lützelstein, Burkhard Mönch de Landscron, Jean de Rechberg. *Tschudi*, II, 387.

[2] *Ibid.* La plaine de la Sihl était toute en pâturages communs, à l'exception de quelques jardins et enclos.

[3] *Bullinger.*

[4] Le pont du Hard n'existait plus depuis 1343 (*Leu*); déjà dans le Richtebrieve, il était défendu sous des peines sévères de jeter un pont sur la Limmat, entre Zurich et Bade.

[5] On incendia dans une seule matinée à Höngg quarante maisons. *Tschudi.*

Les Confédérés, l'avant-garde et l'arrière-garde appuyées sur le corps d'armée, marchèrent pendant quatre heures en bon ordre, au nord-ouest de Zurich. Le feu de l'artillerie de la ville ne les atteignit pas; ils repoussèrent une sortie; mais, irrités par ces attaques, des soldats coururent sur le Kæferberg[6], ravagèrent des maisons de campagne, montèrent rapidement au haut de la colline, et minèrent une tour forte, le Kratenthourm[7]. Ensuite, non sans laisser des marques de leur colère, ils traversèrent cette magnifique contrée jusqu'à Küssnacht, où les chevaliers de St. Jean leur offrirent des vivres et le repos. Restaurés par un repas, ils continuèrent de bon matin leur marche le long du lac, à travers des villages abandonnés, et parvinrent vers midi devant Rapperschwyl.

La ville de Rapperschwyl, remarquable par sa belle et forte situation, s'avançait dans le lac sur un promontoire dont la cîme portait le château des anciens comtes, et qui formait un port défendu par la nature et par une bonne tour. La population était plus que jamais dévouée à l'Autriche avec un zèle unanime; une garnison autrichienne[8] la mettait à l'abri d'une surprise. Les bannières occupaient déjà toutes les hauteurs derrière la ville et les plaines arrosées par la petite rivière de l'Ionen; la colère de Schwyz et de

[6] *Edlibach.*

[7] « Excellent donjon; ils le renversent de fond en comble. » *Edlibach*, qui pouvait mieux connaître ce fait que *Tschudi.*

[8] Sous Louis Meyer de Huningue, plus tard bourgeois de Bourg dans l'Uechtland et chef d'une famille qui fleurit pendant plus de deux siècles. *Alt.* Du reste, la garnison se composait de gens de l'Alsace, de l'Autriche antérieure et des bords du lac de Zurich. Les chevaliers Jean de Landek et Jean-Bernard Schnewli en faisaient aussi partie, ainsi que 70 serfs de Stæfa. *Hüpli.*

Glaris éclatait dans les flammes des champs et des maisons de campagne [9]; des châteaux voisins arrivaient des canons à boulets de pierre; de Schwyz et de Lucerne, de la grosse artillerie. Pendant la nuit, les habitans de Rapperschwyl envoyèrent un messager par eau, pour assurer le margrave de leur fidélité, mais pour lui représenter en même temps la nécessité de les débloquer dans l'espace de trois semaines. Persuadé de l'importance de cette clef des Alpes, mais aussi du danger auquel il exposerait le parti autrichien s'il quittait Zurich après tant de revers, il reconnut que son seul moyen de salut était une trève, pendant laquelleil se renforcerait : il chercha donc à la conclure par l'entremise du médiateur naturel, l'évêque du pays [10]. Celui-ci, réfléchissant à la vénération de tous les Confédérés pour l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites, s'associa l'abbé.

Les Confédérés, chantant des refrains guerriers, dressèrent en deux nuits [11] deux batteries [12], canonnèrent les murs, entreprirent de les miner par le feu [13] et de combler les fossés. La ville et la garnison, satisfaites de la promesse du margrave de les aider, s'abstinrent de toute parole insultante, qui, en provoquant une subite fureur, aurait peut-être amené des désastres. Mais un bastion en saillie d'où l'on pouvait attaquer l'ennemi en flanc, tandis que les

[9] Grüningen, Uznach, Pfeffikon. *Tschudi.*

[10] Henri de Héwen, évêque de Constance.

[11] « Ceux de la ville pensaient qu'il devait y avoir une trève pour une » nuit, comme cela se pratiquait parmi les chevaliers et les écuyers. » *Tschudi.*

[12] « Tarris, » terrasses.

[13] On faisait une mine, on plaçait sous les murs des appuis en bois, auxquels on mettait ensuite le feu.

femmes préparaient sur les murailles de l'eau bouillante contre les assaillans, et une forte palissade[14] munie secrètement de chausses-trappes donnaient à la ville une si grande sécurité, qu'elle fit dire à la fin aux assiégeans : « Qu'on regrettait les mille florins » que la brèche devait leur avoir coûté ; que pour cent » florins les habitans leur en ouvriraient une plus » grande[15]. » Du reste, hormis quelques chansons guerrières, on n'entendait pas une parole. Chaque matin les brèches de la veille se trouvaient réparées.

Lorsque l'abbé d'Einsidlen et Frédéric de Héwen, frère de l'évêque, proposèrent aux Confédérés un armistice, ils rencontrèrent de grands obstacles dans les haines privées de beaucoup de Schwyzois et de Glaronnais contre Rapperschwyl, et dans leur désir d'affranchir à jamais leur patrie de ce voisinage; mais ils virent aussi des dispositions plus favorables chez d'autres cantons[16] qui voulaient arriver par la guerre à la paix. Cependant ceux-ci prétendaient conserver le territoire conquis, et comme ils ne savaient pas si Berne avait exécuté une entreprise concertée contre Lauffenbourg, ils se tenaient prêts à soutenir au besoin ces confédérés. Il parut donc essentiel au margrave de gagner du temps.

L'évêque Henri de Héwen, initié aux affaires et aux plaisirs du monde, et qui faisait servir son caractère ecclésiastique, son grand âge[17] et son air maladif à augmenter son ascendant, vint au camp avec

[14] « Un hérisson en pieux de chêne et beaucoup de solides *quilles*. » *Tschudi.*

[15] *Bullinger.*

[16] Lucerne, Uri, Unterwalden, Zoug.

[17] Il les pria de vouloir bien honorer sa vieillesse, vu qu'il était un

une suite nombreuse de Zuricois, afin d'adresser aux troupes des paroles pacifiques, en sa qualité de ministre de paix [18]. Chemin faisant il entendit le tocsin; cinq cents Confédérés étaient sortis pour piller la contrée; ils rentrèrent chargés d'un butin payé de leur sang [19]. Les communes se réunirent en assemblée (8 août). L'évêque se leva, parla d'une manière touchante, pleine de dignité, mais brève; il fit lire le reste. Schwyz et Glaris eux-mêmes sentirent la nécessité de paraître du moins entrer dans ses vues, par respect pour sa personne; toutefois, afin de rendre les conditions moins acceptables, ils y ajoutèrent: « Que » les Autrichiens en garnison à Zurich devaient se re- » tirer; l'armistice, être conclu dans deux jours, pour » l'espace de huit mois [20]; et qu'on négocierait une paix » durable à Bade, » ville qui leur avait prêté serment.

Ils apprirent le lendemain que du côté opposé les Bernois pressaient le margrave; mais ils ne savaient pas que l'Empereur venait de prendre la résolution d'appeler les Armagnacs à son secours [21]. Le margrave, instruit de ces deux faits, agit conformément à la prudence, en autorisant l'évêque à conclure l'armistice à leur gré [22].

seigneur impotent, malade. *Tschudi.* Il vécut néanmoins dix-neuf ans encore.

[18] « Car on nous appelle un prince de paix et nous devons l'être. » *Son discours.*

[19] Ils perdirent un seul homme, selon *Tschudi;* quelques-uns, selon *Hüpli.*

[20] Depuis la Saint-Laurent (10 août 1443) jusqu'à la Saint-George (23 avril 1444).

[21] Les lettres citées t. V, p. 360 et suiv. et qu'on lit aussi en allemand dans *Tschudi*, sont du 22 ou du 24 août.

[22] La *ch.* est dans *Tschudi*, II, 393.

Le prélat et le baron de Héwen rapportèrent cette nouvelle à Rapperschwyl; le peuple, qui jouissait encore librement de sa pêcherie [23] et de ses jardins [24], enflammé de courage et de haine, sans calculer ses ressources, fut si fort irrité de la trêve, que les pacificateurs n'osaient ni se montrer dans les rues, ni rapporter les négociations dans leur réalité [25]. Le jour suivant, l'évêque, l'abbé, le sire de Héwen, le margrave, la ville de Zurich, et les six cantons assiégeans, scellèrent la charte de la trêve dans le camp (10 août). Les Confédérés retournèrent dans leurs foyers.

Pendant ces mêmes jours [26] les Bernois entreprirent une expédition qu'ils comptaient exécuter par leurs propres forces et avec l'aide de leurs alliés de Soleure et de Bâle, tandis que les Confédérés tenaient le margrave occupé. Dans leurs lettres de sommation [27], ils ne firent point mention des affaires de Zurich, auxquelles ces villes ne voulaient prendre aucune part, mais motivèrent leur guerre par l'arrestation d'un de leurs sujets et de quelques voitures de sel. Bâle répugnait à une guerre contre l'Autriche; les seigneuries de cette maison environnaient la ville; ses serviteurs et ses amis siégeaient dans le conseil [28]. La vieille Confédéra-

[23] Quoiqu'il y eût près de l'île d'Ufenau douze embarcations des Confédérés. *Edlibach.*

[24] « Les femmes allaient cueillir des légumes, mais les ennemis gâtaient les belles branches des arbres et enlevaient l'écorce. » *Id.*

[25] Ils feignirent d'être hors de sens et exhalèrent de violentes injures. *Tschudi.*

[26] Ils se mirent en campagne le 3 août; le 6 ils parurent devant Laufenbourg; le 9 la nouvelle en parvint aux Confédérés.

[27] *Lettre de réquisition adressée à Bâle*, 3 août, dans *Tschudi.*

[28] Bâle fut requis deux fois, puis enfin sommé au nom de son serment.

tion au sein des montagnes était beaucoup plus étroite et plus active que cette association de cités, non moins différentes par leur esprit, que séparées par leur situation. A la fin pourtant l'alliance triompha, et il naquit une guerre acharnée qui, bientôt et souvent interrompue, n'en dura pas moins plusieurs années, et dont les conséquences furent importantes.

Le chevalier Henri de Bubenberg, général des Bernois, sortit de la ville à la tête de 5000 hommes, de 500 Soleurois [29] et de beaucoup de grosse artillerie que l'on transporta par-dessus des monts escarpés et par les routes à peine praticables du Frikthal jusque vers le Rhin, à l'endroit où, sur les deux rives de ce fleuve qui roule ses flots sauvages parmi des rocs escarpés, se voit près d'un antique château la ville de Laufenbourg. Le chevalier Jean de Hohenrechberg en était gouverneur. Bâle, après avoir inutilement réclamé de lui la restitution de mille florins, prix des marchandises enlevées aux négocians de cette ville, résolut de soutenir les Bernois [30], et fit partir pour l'armée de Bubenberg, André Ospernelle, chef des tribuns, et Jean de Lauffen, commandant de la cavalerie [31], avec environ 2500 hommes et sept pièces de grosse artillerie.

Les bourgeois de Laufenbourg étaient pleins de courage; ils avaient une garnison assez considérable [32], commandée par les meilleurs capitaines de l'Empereur [33]; ils ne manquaient ni de vivres ni d'armes, et

[29] *May, Hist. milit. des Suisses*, III, 113.

[30] *Wurstisen, Chronique de Bâle*, 400.

[31] Matthias Grünzweig, le cadet, portait la bannière. *Ib.*

[32] D'après *Tschudi* 300 chevaliers et écuyers et beaucoup d'infanterie mercenaire; d'après *Bullinger* 500 hommes.

[33] Le comte Helfenstein, les chevaliers Münch et Venningen.

la ville n'était pas bloquée de manière que le brave peuple de la Forêt Noire ne pût venir du voisinage à son secours. Quoique l'armée bernoise, cette fois plus capable d'audace que de modération [34], pressât la ville de près et avec opiniâtreté, et que du côté du château fut tombée une grande muraille [35], les habitans de Laufenbourg tinrent ferme et firent une sortie si vigoureuse, que les Bernois ne conservèrent leurs pièces qu'en perdant le directeur de leur artillerie et bon nombre de braves [36]. Irrités par là, ils requirent tous les Confédérés. Ceux-ci obéirent et marchèrent. Sur ces entrefaites s'écroula un autre pan de mur; les chefs des assiégés et le conseil de la guerre commencèrent à trouver possible un subit assaut; ils donnèrent alors les mains à la médiation de l'évêque de Bâle, du comte Jean de Thierstein et du sire Rodolphe de Ramstein [37]. Ceux-ci engagèrent les villes à lever le siége avant l'arrivée des Confédérés, moyennant une reconnaissance de onze mille florins [38] pour lesquels la ville de Waldshut, peu distante de là, et une partie de la forêt serviraient d'hypothèque [39] ou fourniraient caution [40]. Le siége était levé lorsqu'une lettre de l'Em-

[34] « Ils avaient une nombreuse soldatesque indisciplinée, dont ils ne » pouvaient se rendre maîtres. » *Tschudi.*

[35] *Tritthemii*, *Ann. Hirsaug.* II, 413; St. Gall 1609.

[36] *Tschudi*, 40; *Hûpli*, 60.

[37] La négociation fut conduite par la noblesse; « les bourgeois et la » commune n'en surent rien. » *Tschudi.*

[38] Suivant *Etterlin*, p. 173, et *Bullinger*. *Tschudi* parle de 10,000; mais il ne fait aucune mention des mille florins que reçut Bâle.

[39] *Stettler*, I, 152.

[40] *Etterlin* : « le paiement fut différé, en sorte que les frais augmen- » tèrent la dette. » On connaît l'ancienne coutume : quand le débiteur ne payait pas aux termes fixés, on faisait entretenir à ses frais dans des

pereur ordonna aux Bernois et aux Soleurois de l'abandonner, sous peine de perdre leur liberté impériale; ils déclarèrent que la convention conclue par suite des négociations les y avait seule déterminés, et que, si le paiement rencontrait des difficultés, ils sauraient se faire justice les armes à la main.

Le succès de la guerre de Zurich donna aux Confédérés, citadins et campagnards, une telle conscience de leur force qu'ils se croyaient invincibles [41]. En vain leurs adversaires affectaient-ils de les mépriser comme de pauvres gens, et se permirent-ils de petites vexations, jusqu'à ce qu'on en vînt à des explications; les Suisses firent triompher leur volonté.

Les rapports des Bâlois avec les villes et les contrées autrichiennes des environs révélèrent des dispositions analogues, même après l'expédition de Laufenbourg [42]. On se querellait alors pour déterminer si un certain homme avait été arrêté justement [43], et, comme les guerres naissaient aussi facilement qu'elles finissaient vite, si les noix de l'un, l'acier [44] de l'autre, le vin d'un troisième avaient été saisis pendant la durée effective de

auberges déterminées un certain nombre d'hommes et de chevaux. — Lorsque Muller dit que « la ville de Waldshut et une partie de la forêt » serviraient d'hypothèque ou fourniraient caution, » la première de ces conditions doit s'entendre de la localité ou du sol, la seconde de la communauté ou des communautés qui l'habitaient. La personnification des lieux est un trait caractéristique du langage suisse et du style de Muller; le traducteur l'a fidèlement conservé. C. M.

[41] *Hüpli :* « Il leur semblait que personne n'osait plus leur résister et » qu'ils pouvaient tout faire à leur guise. »

[42] Voyez un *prononcé* fort détaillé, Rheinfelden, mercredi après St. Luc 1443, dans les Remarques de J. Rod. Iselin sur *Tschudi*, II, 398—402.

[43] Jean Bischof fut arrêté à Béfort, et « retenu dans une rude prison. »

[44] On « saisit l'acier » de Nicolas Schmildin, à Rapperschwyl.

la guerre, ou si l'on avait bu une bonne partie du vin après la conclusion de la paix[45]. La ville de Seckingen craignit un siége par suite de l'insolence de beaucoup de gens, en partie étrangers, qui du haut du pont insultèrent les Bâlois revenant de Laufenbourg par le Rhin[46]. Les nouveaux péages occasionaient beaucoup de désordres; sans égard pour d'anciens traités et pour l'intérêt du commerce, on octroyait ces péages tantôt aux villes du Brisgau pour qu'elles prospérassent[47], tantôt aux possesseurs des seigneuries autrichiennes hypothéquées[48], afin d'en augmenter le produit. Il y a dans le Rhin des passages dangereux; au lieu de les signaler[49], les villes en prenaient occasion d'imposer leurs pilotes et des contributions diverses[50] à des sociétés de voyageurs[51], ainsi qu'aux négocians et aux pélerins qui se rendaient les uns à la foire de Francfort, les autres vers de saintes images[52]. Sur terre, à moins

[45] Les frères Lütfried perdirent à Tann 34 chars de vin; à la paix, il en restait encore 8 1/2 dont on but alors seulement 2 1/2. = En Suisse, le commerce en gros du vin se fait par *chars;* cette mesure quelque peu variable suivant les temps et les lieux, est de 800 à 1000 bouteilles. C. M.

[46] Grief essentiel des Bâlois mentionné spécialement par *Tschudi* et *Wurstisen.*

[47] A ceux de « Neuenbourg à cause du grand souci que le Rhin a » donné à leur ville. » = Neuenbourg entre Bâle et Brisach; il y a beaucoup de villes de ce nom, qui est aussi le nom allemand et la traduction littérale de Neuchâtel. C. M.

[48] Pfirt, Altkirch et Landesehre.

[49] Cette précaution fut prescrite alors. On ordonna que Bâle « fît » sonder et dessiner le Rhin jusqu'à Brisach, et Brisach jusqu'à Strasbourg. »

[50] Les bourgeois de Brisach exigeaient aussi un péage territorial.

[51] « Quand il y avait dans un bateau six ou huit frères. »

[52] Dans les deux « pélerinages d'Ache (est-ce Achen, Aix-la-» Chapelle?) et d'Einsidlen. »

d'une escorte considérable et dispendieuse [53], on ne voyageait pas sans risquer d'être assailli et pillé [54]. Quand, pour faciliter l'approvisionnement des troupes de l'Autriche antérieure, on défendait l'exportation des céréales, la ville de Bâle s'en plaignait comme d'un acte d'hostilité [55]. Le gouvernement de cette province de l'Autriche se plaignait à son tour de ce que des fonctionnaires hors d'état de rendre leurs comptes, ou des sujets condamnés à des amendes trouvaient asile à Bâle [56]. L'audace, la haine, la grossièreté des mœurs entraînaient les États dans des querelles privées qui, sans l'intervention des seigneurs ecclésiastiques et de villes impartiales, pouvaient ainsi mettre un pays à feu et à sang. Le concile, en conséquence, chargea deux cardinaux, l'un français [57], l'autre espagnol [58], et deux évêques, l'un voisin [59], l'autre allemand [60], de faire cesser les désordres. Le pape Félix leur adjoignit quatre

[53] A Otmarsheim.

[54] Cela arrivait même aux seigneurs et à leurs gens.

[55] Sur sa plainte qu'on lui refusait le libre achat, il fut répondu : « que pendant la guerre on avait dû interdire l'exportation des denrées, » attendu qu'il était équitable que les sujets les vendissent à meilleur » marché à leurs seigneurs qu'à d'autres personnes. »

[56] Comme si les principes de la traite foraine étaient applicables à de semblables circonstances.

[57] « Louis Alamandi, surnommé Arlatensis, Français. »

[58] Jean, du titre de Saint-Calixte, espagnol.

[59] George, de la famille des margraves de Saluces, évêque de Lausanne.

[60] L'évêque de Bâle, qui, dans la juste crainte de blesser les deux partis, se rendit à Colmar, et ne voulut guère se mêler de cette affaire. *Gerung, surnommé Blawenstein, Chron. episcopp. in Scriptt. min. rer. Basil. t. I.*

hommes d'affaires [61] et de savoir. Sept villes [62] envoyèrent des délégués de leurs conseils et des greffiers. Le margrave s'entoura des principaux chevaliers et conseillers de l'Autriche antérieure [63]. Les six députés du conseil de Bâle [64] parurent, appuyés par autant de cantons suisses [65]. La diète se tint à Rheinfelden; elle décida tous les points aussi équitablement que possible, surtout pour tranquilliser Bâle, la plus grande et la plus puissante ville de cette contrée [66]. Les citoyens de Seckingen furent contraints de faire publiquement amende honorable et de rendre un bouclier qu'ils avaient autrefois enlevé à la ville de Bâle.

Les bords du lac de Zurich sentirent le bras victorieux des Confédérés qui, possesseurs de Grüningen, sans égard pour la vieille constitution, exigeaient le serment de tous les serfs des seigneurs spirituels et temporels du voisinage [67]. A toute proposition de recours à la justice ils opposaient la force [68]; au peuple

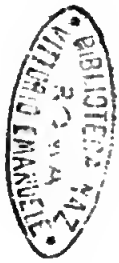

[61] L'un d'eux mérite d'être distingué, c'est Rodolphe de Rüdisheim, homme important dans l'archevêché de Mayence et enfin évêque de Breslau.

[62] Strasbourg, qui députa de nouveau Adam Ruff, Constance, Hagenau, Colmar, Sletstadt, Mulhouse, Rheinfelden.

[63] Conrad de Busnang, Burkhard Mönch de Landescrone, Grünenberg, Hallwyl, Stauffen, Masvaux.

[64] Jean Rot, chevalier; Jean de Laufen, mentionné ci-dessus; Ospernelle et trois autres.

[65] Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden.

[66] La *ch.* est du 25 octobre, dans *Tschudi*, II, 402.

[67] Depuis les temps les plus anciens ces seigneurs et ces seigneuries relevaient immédiatement de l'Empire (*Tschudi*, II, 397); car depuis 174 ans la Souabe n'avait point de duc, et le siége de la maison de Habsbourg était éloigné.

[68] « On les forcerait de leur jurer fidélité; » tel était le langage ordinaire du landammann de Schwyz.

ils promettaient protection s'il se joignait à eux. Le vieux Bonstetten s'enfuit alors de son château d'Uster, et son cousin Landenberg de sa maison de Wézikon, pour ne rien faire ou ne rien souffrir personnellement de contraire à leur honneur et à leurs droits. La trêve fut appelée *la mauvaise paix* [69], parce qu'elle ne donnait aucune sécurité pour le commerce et pour les autres relations sociales; les entraves commerciales subsistèrent; beaucoup de bourgeois de Zurich, les habitans de Stæfa, ceux des contrées non conquises furent réduits à quitter patrie et fortune, ou à jurer soumission aux vainqueurs [70].

Dans cet état des choses les seigneurs et les villes de la Thurgovie tinrent à Winterthur une diète (3 novembre) où chacun, découragé, perdit l'espérance de se défendre. Le margrave Guillaume, convaincu de la nécessité d'une protection plus active et plus puissante, proposa de déclarer à l'Empereur, par l'organe de Thüring de Hallwyl, « que les États de l'Autriche » antérieure, y compris l'Alsace, s'il ne les sauvait » pas bientôt, seraient forcés de se rendre au duc de » Bourgogne. » Cette proposition fut adoptée presque unanimement. Rapperschwyl seul eut assez de confiance et de courage pour continuer de se dévouer sans réserve à l'Autriche [71].

La cour impériale était dans le plus grand embarras, parce que les grands princes d'Empire séparaient de plus en plus leur propre intérêt de l'intérêt général et de celui de l'Empereur, et que ce monarque

[69] *Bullinger :* « La paix pourrie, méchante. »

[70] Près de l'église de Stæfa, 27 octobre. *Tschudi.*

[71] « Ils avaient cette confiance au roi, qu'il ne les laisserait pas périr; » car ils ne méritaient pas qu'on les abandonnât ainsi. » Dans *Tschudi.*

se trouvait dans l'impossibilité, uniquement appuyé sur l'Autriche intérieure, seul pays où Frédéric régnât véritablement[72], de soutenir dans l'Europe occidentale l'éclat de la dignité suprême, attendu que les entraves constitutionnelles de ses États, les mésintelligences de sa maison, et ses voisins turbulens et formidables[73] ne lui permettaient pas de concentrer sa propre puissance d'après un plan fixe et de la consolider.

Le tableau que Hallwyl fit de la détresse et de la fidélité ébranlée de l'Autriche antérieure obligea la cour à hypothéquer des seigneuries afin de lever quelques troupes, tandis que l'on pousserait vivement en France les négociations relatives aux Armagnacs. Le chevalier Pierre de Morimont, percepteur des impôts dans l'Autriche antérieure[74], qui avait fait à l'Empereur, de sa propre fortune, l'avance de 4,000 florins, hypothéqués sur Delle et Pfirt[75], fut envoyé à Zurich, en Bourgogne et en France. Le nouvel évêque de Brixen[76], deux conseillers auliques[77], et George Fuchs, le maréchal de la cour, reçurent l'autorisation d'hypothéquer les châteaux et les villes des bords de l'Adige. Le bailli impérial de Souabe, Jacques Truchsess, fut appelé avec eux à Inspruck pour une conférence;

[72] Avec Albert, son frère, qui lui avait souvent fait la guerre. La Basse-Autriche était gouvernée par Ladislas, fils du roi Albert, le Tyrol et les pays antérieurs par Sigismond; toutefois ces deux princes étaient sous la tutelle de l'empereur Frédéric.

[73] Les Hongrois, les Hussites.

[74] Il percevait les impôts d'après le cadastre.

[75] Probablement la *seigneurie*, qu'il faut distinguer du *comté*. Il était lui-même vassal de Pfirt pour son château de Morimont.

[76] George; « de cujus ortu nihil scriptum reperitur. » *Hund.* metrop. Salisburg. 303.

[77] Jean de Nydberg et Rodolphe de Thierstein.

on y promit une ambassade plus considérable, ou la présence même de l'Empereur avec une puissante armée d'Armagnacs. Berne et Soleure, qui paraissaient respecter encore leurs relations avec l'Empire, furent sérieusement invités à s'abstenir de faire cause commune avec les Suisses [78].

Pierre de Morimont réussit en France et en Bourgogne à faire organiser l'expédition des Armagnacs. Cependant les Confédérés se considéraient comme les propriétaires des contrées qu'ils avaient soumises. Le peuple obéissait [79]; aux seigneurs qui refusaient le serment, on retenait leurs revenus [80], on surprenait leurs châteaux [81]. Les Confédérés firent déterminer par des décisions juridiques [82] les limites incertaines entre leur territoire et le comté de Kibourg, redevenu propriété de l'Autriche. Rendus audacieux par la fortune militaire [83], fiers des richesses conquises [84], ils ne connaissaient point la crainte [85]. En effet, on ne leur opposait aucune mesure. Le seul acte hostile tenté par le bailli

[78] *L'ordre et l'instruction* sont dans *Tschudi*, II, 403.

[79] « Les gens de la métairie de Stæfa, tous à l'exception du gouverneur (envoyé par Einsidlen) ont prêté le serment. » *Rapport de Werner de Ruffe, bailli de Grüningen, adressé à Schwyz.* Thom. 1443; dans *Tschudi.*

[80] A Netstaler ses revenus de Liebenberg. *Ibid.*

[81] Aux sires de Hunwyl (*Leu*) Greifenberg. *Hüpli*; *Tschudi.*

[82] *Prononcé de l'avoyer et du conseil de Bade, concernant la haute justice de Nassenwyl*, portant qu'elle relevait de Kibourg, non de Régensberg. Lucie, 1443; dans *Tschudi.*

[83] « Gens, super alta cor tuum posuisti. » *Chant* cité par *Hüpli.*

[84] « Dives es; idque dat ex multis collecta rapina. » *Ibid.*

[85] Surtout pas celle-ci :

Te, verbis, aquila, nisi culminis imperialis.
Jura recognoscos, sternet pernicibus alis.

de Kibourg[86] fut une expédition contre Freyenstein, château du mont Irchel, où un gentilhomme du pays[87] retenait injustement un homme prisonnier; le château fut livré aux flammes; mais les guerriers, oubliant leur but pour le pillage, laissèrent étouffer le prisonnier dans son cachot, au lieu de le délivrer[88].

L'expédition des Armagnacs fut plus longue à organiser qu'on ne pensait, et la trêve allait expirer; on jugea donc utile de renouer des négociations pour gagner du temps. Après le retour de Pierre de Morimont, la conférence de pacification, convenue mais deux fois différée[89], eut enfin lieu à Bade sous la présidence de l'évêque de Constance (22 mars 1444). Deux prélats du Concile dirigèrent les négociations[90]. D'un côté parurent le margrave Guillaume, Grünenberg, Morimont, Hallwyl, Schwend et d'autres seigneurs de l'Autriche antérieure, les députés de six villes[91], des seigneurs spirituels et temporels de Zurich, de même que Henri Meyss et ses amis[92], des délégués de la maison de Würtemberg et de dix villes amies[93]. Du côté opposé

[86] Henri Schwend, qui figure t. V, p. 326 et suiv.

[87] Hermann Künsch.

[88] *Rahn, Hist. de la Conféd.* p. 319.

[89] Premièrement le jour des rois, ensuite le jour de S. Agathe.

[90] A leur tête le cardinal Alamandi, homme d'un grand mérite.

[91] Rapperschwyl, Winterthur, Waldshut, Seckingen, Laufenbourg, Fribourg dans l'Uechtland. Beaucoup de villes marquantes de l'Autriche antérieure ne paraissent point; Rheinfelden figure parmi celles qui proprement ne se prononcèrent pas. L'idée de l'unité politique était si imparfaite que chacun se comportait suivant les circonstances.

[92] *Edlibach; Bullinger.* Il était le chef du parti suisse, anti-autrichien.

[93] Augsbourg, Nuremberg, Constance, Esslingen, *Schaffhouse* (Conrad Schwager, plus tard bourgmestre), Lindau, *Saint-Gall*, Memmingen, *Chur-Rheinfelden*.

se voyaient les députés des sept cantons confédérés[94], des villes de Bâle[95] et de Soleure[96], de Wyl en Thurgovie[97] et du pays d'Appenzell, appuyés par les représentans de sept villes médiatrices[98]. Les évêques de Constance et de Bâle, avec une nombreuse suite d'hommes versés dans les affaires et de chevaliers[99], des conseillers du Würtemberg[100], des délégués de diverses villes[101], beaucoup de comtes, de seigneurs et de chevaliers[102], amis de la paix et de la justice, observaient[103] et s'employaient à rapprocher les partis.

Ignorant les plans secrets et dans l'opinion qu'il s'agissait d'une pacification, les médiateurs travaillèrent en conscience à extirper la racine et les fruits de la guerre; ils voyaient la première dans la nouvelle alliance des Zuricois, les seconds dans les conquêtes des Confédérés. Ils voulaient que l'alliance cédât à la Confédération et que les conquêtes fussent rendues. De part et d'autre des amis de la paix donnaient les mains à cet arrangement. Les personnes animées d'autres sentimens en-

[94] Les principaux étaient : le vieux avoyer Hofmeister; Henri de Bubenberg, chevalier, seigneur de Spiez; Ulrich d'Erlach, qui devint avoyer cette année-là; de Lütishofen, avoyer de Lucerne; *Ital Réding; Jost Tschudi;* treize autres.

[95] Ospernell, Rot, Lauffen.

[96] Bernard de Malrein, un des hommes les plus considérés.

[97] Allié à Schwyz et à Glaris.

[98] N. 93, excepté Lindau, Esslingen, Memmingen et Coire; en revanche, Ueberlingen en était.

[99] Jean et Jean Bernard Ze Rhyne avec leur cousin de Bâle; avec Constance le baron Wolfhard de Brandis.

[100] Comme suppléans ou pour observer les premiers. Ici figure Jean Wyrich de Gemmingen.

[101] *Strasbourg*, Ulm, Ravensbourg.

[102] Henri de Ramstein, Jean de Reischach, Lupfen, Fürstenberg, Landenberg.

[103] Ils écoutaient le bien et le mal qu'on disait.

travaient la pacification en prétextant que l'une des conditions était inconciliable avec l'honneur, et l'autre avec la sûreté. Les Zuricois pensaient mériter qu'on leur restituât leur territoire s'ils priaient le roi de les délier de la nouvelle alliance, et si, en cas de refus, ils soumettaient l'affaire au jugement des évêques de Bâle et de Constance et des villes de l'Empire. Les Cantons étaient d'avis que la restitution ne pouvait avoir lieu que librement et lorsque les Zuricois, abjurant toute relation étrangère, consentiraient à redevenir confédérés comme auparavant et à soumettre les points litigieux au droit fédéral ordinaire [104]. Les choses se seraient ainsi passées et de grands maux auraient été prévenus sans l'influence de ceux qui ne voulaient point céder tant qu'ils conservaient quelque espoir, fondé sur la force et sur les Armagnacs.

Quand le moment fut venu de soumettre le plan de pacification au Grand-Conseil et aux bourgeois, on répandit parmi le peuple des nouvelles propres à le rassurer et à l'encourager; on lui parlait des dispositions favorables des grandes puissances, qui ne demeureraient pas plus long-temps spectatrices de l'insolence des Suisses, mais la dompteraient dès qu'elles voudraient, et, ajoutait-on, elles le voulaient sérieusement aujourd'hui [105]. Aux citoyens las de cette guerre fatale on représentait que tout ce qu'on pouvait redouter pour Zurich s'était déjà réalisé pleinement, et qu'il n'y avait plus rien à craindre; que la vengeance, le rétablissement de l'honneur, les dédommagemens et la sûreté pour l'avenir seraient d'autant plus certainement le prix d'une persévérance de courte durée, que

[104] *Tschudi; Bullinger.*
[105] *Tschudi*, II, 407.

les puissances, auparavant trop dédaigneuses de l'ennemi, allaient le combattre avec énergie. « Le secret » du succès de nos ennemis, » continuaient les adversaires de la paix, « n'est pas dans la supériorité » des forces, nous l'avons pour nous; il n'est pas dans » la destinée, la justice de Dieu règne. C'est nous-mêmes, c'est nous qui, par notre inconséquence, par » nos divisions, par notre infidélité, leur avons donné » la victoire. Notre ennemi ne siége-t-il pas dans » notre conseil? Ne nous représente-t-il pas dans les » diètes? Nos projets, connus seulement de quelques » conseillers, de dix bourgeois à peine, tous nos projets, il les connaît, il les tient d'avance. Ou bien » Henri Meyss, Ulmann Zörnli Trinkler et leurs consorts sont-ils encore Zuricois? Oui, par leur naissance, par leurs dignités et par la confiance dont » ils abusent; mais ils sont Suisses dans leurs discours, Suisses par leur conduite, Suisses par le cœur; » traîtres dans la guerre, traîtres dans les négociations, voilà ce qu'ils sont. De quoi s'entretinrent-ils » à Bade avec les ennemis de la ville, le soir, au » chemin inférieur, près des bains? Qu'avaient-ils » à faire auprès d'eux dans la cour supérieure? Ils » ont dit que le bourgmestre Stüssi et d'autres, victimes d'un vertueux patriotisme, héroïquement tombés près de la Sihl, avaient *mérité leur sort*[106]. » Le fondement de la sûreté publique, l'alliance chèrement achetée, glorieuse, royale, que l'ennemi » redoute et qui fait de la ville de Zurich un objet » d'envie, ils l'ont appelée une association de loups » et d'agneaux[107], à laquelle on ne saurait se sous-

[106] *Edlibach; Bullinger.*

[107] « Comme quand le loup garde les moutons. »

» traire trop vite. Loyaux citoyens de Zurich qu'on » a trahis, Ital Réding pourrait-il en dire davantage? » Vous étonnez-vous encore que vos vaillans frères » gisent sans vengeance; que vos villages n'offrent » que des monceaux de décombres, tandis que ceux » des ennemis fleurissent; que votre pays soit ruiné, » votre considération anéantie, et, par la réunion de » toutes les disgrâces, votre courage même abattu? » Réveillez-vous, soyez hommes! »

Telle était la disposition des esprits lorsque les députés des villes apportèrent à Zurich le projet de pacification. A peine les eut-on entendus, que Jacques Schwarzmourer, nouvellement promu à l'office de bourgmestre, leur déclara « qu'ils feraient bien d'at- » tendre tranquillement la réponse dans leurs cham- » bres à l'auberge, que les sentimens actuels de la » bourgeoisie ne leur offraient aucune garantie de » sûreté dans les rues et sur les places publiques. » Henri Meyss et ses quatre co-députés[108] devaient ensuite faire leur rapport sur les négociations de Bade; on savait qu'ils le feraient avec cet esprit fédéral naturel à leurs âmes, éprouvé durant tant d'années, et avec cette fermeté qui, avant même les disgrâces de la patrie, avait résisté à un bourgmestre tout puissant. Aussitôt s'éleva un grand bruit; la foule grossit rapidement; les gens du peuple, munis d'armes diverses et poussant des cris de fureur, ac-

[108] Les Trinkler et les maîtres Henri Effinger, Jean Bluntschli et Jean Brounner; *Edlibach. Tschudi* ne nomme ni Meyss ni Bluntschli, mais six autres qui peuvent s'être trouvés là avec une opinion différente. Edlibach, lui-même Zuricois, devait savoir cela plus exactement. Il paraît qu'on songeait déjà lors de leur élection à leur fin malheureuse; « le » margrave, Hallwyl et Rechberg avaient machiné ce meurtre. »

coururent vers l'hôtel-de-ville. « Où sont-ils? c'en » est assez [109]. Les traîtres siégent-ils encore dans le » conseil? Ouvrez; qu'ils sortent! » On ne lit nulle part que dans ce péril extrême Henri Meyss et ses amis aient renié leur courage, ou que, comme d'autres, ils se soient cachés. Lorsque la multitude se précipita par les portes, ouvertes de gré ou de force, elle les trouva dans la salle du conseil avec d'autres vieillards qui avaient blanchi au service de la ville [110], fils de pères renommés par leur patriotisme. Ils furent conduits de là au Wellenberg, prison bâtie sur un rocher dans le lac*. La crainte vague d'un péril imaginaire, un sauvage tumulte poussèrent le peuple à monter sur les tours et les murailles pour voir les bannières ennemies, qu'on disait venir au secours de Meyss. Rien ne se montra; l'enquête ne fit découvrir aucun crime. Aussi, lorsque le bailli impérial tint un lit de justice pour juger les députés [111], la pluralité des voix se prononça pour la conservation de leur vie. Malgré cela Henri Meyss, Jean Bluntschli et Ulmann Zörnli Trinkler furent décapités : les suffrages favorables à la conservation de leurs jours s'étaient divisés en deux minorités, dont l'une prononçait la libération, et l'autre une amende; réunies, elles formaient la majorité contre la peine de mort; mais les voix qui demandaient cette peine

[109] « L'affaire a duré assez long-temps, etc. » *Bullinger.*

[110] « Hommes âgés, vénérables et pieux. » *Tschudi.*

* On démolit aujourd'hui cette tour, comme on a démoli une partie des fortifications de Zurich. Le respect dû aux monumens historiques, même à une prison témoin de tant de martyres politiques, disparaît et les boulevards s'aplanissent quand l'industrialisme trône. C. M.

[111] Les députés qui avaient représenté Zurich à la diète de Bade.

étaient plus nombreuses que chacune des deux autres minorités[112]. Des juges, à qui la vue du sang humain aurait inspiré cette horreur que Dieu a mise dans notre nature[113] et que les premiers législateurs ont estimée si importante pour le bien général, auraient compté autrement; mais l'esprit de parti, les haines privées et les idées d'une fausse politique ont fait commettre à d'autres époques encore de semblables atrocités[114]. Ces trois citoyens eurent la tête tranchée sur une place publique (le marché aux poissons), non-seulement pour avoir voulu dans l'origine empêcher la guerre, mais aussi parce qu'ils conseillaient maintenant de la finir comme on aurait dû le faire après plusieurs années de maux sans nombre. Jean Brounner fut condamné à 2,000 florins d'amende et à la prison[115]. D'autres furent destitués

[112] *Edlibach.*

[113] Quand le besoin, la passion, la démoralisation ne la défigurent pas.

[114] Pour appliquer la peine de mort, il faut que la réalité du crime et sa qualification soient hors de toute contestation. Rien ne saurait excuser une condamnation irréparable, fondée sur un calcul si vicieux des suffrages. Mais les principes et les coutumes de la procédure criminelle étaient la partie la plus imparfaite de l'organisation sociale en Suisse. = Pour parler vrai, les gouvernemens de la Suisse étaient, ainsi qu'une partie de l'Europe, des barbares sur ce point. Ailleurs du moins on le reconnut et l'on s'occupa de réformes; mais en Suisse elles furent proscrites comme autant d'innovations. Il n'a même jamais été possible d'y introduire le jugement par jurés. D. L. H. = Depuis 1830, l'organisation judiciaire de plusieurs cantons et celle qu'on avait introduite dans l'armée fédérale ont subi des réformes qui honorent la Suisse de nos jours. C. M.

[115] Il fut enfermé à l'hôpital. *Bullinger.* = On avait ménagé dans les hôpitaux de plusieurs villes de la Suisse des chambres d'arrêts, où l'on enfermait parfois des prisonniers privilégiés, ensuite de condamnations extra-légales; c'était un moyen de les soustraire à la justice ordinaire par égard pour leur famille. C. M.

des places qu'ils occupaient dans les conseils et les tribunaux. Quand une république est irrévocablement décidée à prendre des résolutions pernicieuses, l'homme trop noble pour sacrifier son opinion à la majorité achète au prix de quelques années de sa vie l'éternelle gloire de la constance.

Le bourgmestre fit sentir aux médiateurs, et ils comprirent eux-mêmes que dans ces circonstances Zurich n'était pas un lieu propice à des négociations pacifiques. De retour à Bade, les Zuricois leur déclarèrent qu'ils étaient prêts à soumettre toutes les affaires[116] au jugement des évêques de Constance et de Bâle et des villes représentées à Bade ou d'autres villes de l'Empire[117], ensemble ou séparément. Les Confédérés témoignèrent de la confiance dans les juges proposés[118], mais aussi du regret de ce que les alliances éternelles, récemment sanctionnées par un nouveau serment, étaient considérées par d'anciens confédérés avec un mépris qui trahissait l'intention de dissoudre la Confédération. Ils ajoutèrent « que » personne ne devait leur en vouloir si, conformé- » ment aux vieux traités, lien de la république suisse, » ils demeuraient attachés à la forme du droit de leur » patrie[119]; que cette forme si simple avait été res-

[116] La *ch.* est dans *Tschudi.*

[117] Elles ont été nommées ci-dessus, n. 93, 98 et 101. Il faut y ajouter ici Biberach, Kempten, *Rothwyl*, Colmar, Sletstadt et *Fribourg en Uechtland.* Suivant Bullinger on offrit même de s'en rapporter à Berne et à Soleure; cela doit probablement s'entendre de la part que Zurich eut dans l'offre du margrave dont nous allons parler.

[118] « Qu'ils ne leur inspiraient ni répugnance ni crainte. »

[119] « Nous avons cette confiance que votre grâce et amour ni per- » sonne ne trouvera mauvais que nous n'aimions pas à nous écarter des » droits résultant de nos traités. »

» pectée jusqu'alors au milieu des plus grands mou-
» vemens[120]; qu'ils étaient prêts à sacrifier aux lois
» le bonheur même de leurs armes; qu'ils se faisaient
» fort, eux, les députés, d'obtenir de leurs gouver-
» nemens[121], même après tout ce qui s'était passé,
» que les Zuricois jouissent de l'égalité et de l'im-
» partialité de la justice fédérale[122]. »

Cette volonté unanime, persévérante, des sept villes et cantons victorieux fit impression sur les esprits. Le margrave, à son tour, déclara : « Qu'au sujet de » la paix conclue entre son gracieux maître et les » Confédérés, et sur la question de savoir qui l'avait » rompue, il consentait à un jugement arbitral; que » puisque les Confédérés croyaient appartenir à l'Em- » pire[123], il leur offrait de prendre pour juges les » électeurs, les princes et les villes[124], le sire de Wur- » temberg[125], le sire de Savoie, quoique allié de Berne » et de Soleure, le nonce du Concile et du Saint-Père, et » les évêques de Constance et de Bâle. » Il demanda d'ailleurs, ainsi que Zurich, que les arbitres décidassent si les Confédérés pouvaient équitablement réclamer une autre procédure. Il finit en exprimant le confiant espoir que les villes de Berne et de So-

[120] Par les Unterwaldiens, par exemple, dans la guerre de Rinkenberg; t. III, p. 91 et 92, et par Schwyz dans l'affaire de Zoug. *Ibid.* p. 387.

[121] « Qu'ils veuillent nous autoriser. »

[122] La *ch.* de cette noble et sage *déclaration* se trouve dans *Tschudi.*

[123] Il voudrait ne pas reconnaître que les cantons forestiers et sans doute aussi Zoug et Lucerne relèvent immédiatement de l'Empire.

[124] Bien entendu les députés ou les bourgmestres et les petits conseils des villes susmentionnées. Il pouvait avoir ses raisons pour ne pas se fier aux grands conseils, où dominait le principe démocratique.

[125] Alors encore comte.

leure, convaincues de la justice de ses procédés, ne soutiendraient plus les autres cantons, mais s'en sépareraient pour leur propre honneur[126].

Les Confédérés, indivisibles dans leur unanimité[127], répliquèrent par l'organe de leur orateur, le fils d'Ital Réding[128] : « Qu'ils n'avaient point d'autorisation » pour un procès avec la maison d'Autriche, mais » seulement pour une réconciliation avec leurs vieux » confédérés de Zurich; qu'on ne pouvait pas leur » reprocher d'avoir négligé un seul moyen[129]; que » l'unique chose qu'ils demandaient à l'Autriche était » de ne pas se mêler des affaires de la Confédéra- » tion[130]. Que si l'Autriche faisait quelque réclama- » tion à la Suisse, et que le margrave s'adressât aux » villes et aux cantons, il recevrait une réponse qui » laisserait leur honneur intact[131]. »

La sollicitude des Confédérés pour leur indépendance déplut au margrave. De leur côté, ils trouvèrent mauvais que ce seigneur proposât la prolongation de l'armistice, tandis qu'ils apprenaient enfin, eux aussi, par le bruit public, ce qui se tramait contre eux en France. On se sépara donc (31 mars 1444); lui, dans l'espoir d'une prompte ven-

[126] *Tschudi* nous donne le texte de cette proposition.

[127] On voit ici la promptitude des conseillers autrichiens et le désir qu'ils avaient de diviser les Confédérés; mais Berne et Soleure n'étaient point disposés à se laisser jamais détourner de leurs chers confédérés. *Tschudi*, II, 410.

[128] « Il était l'orateur et l'avocat des Confédérés. » *Tschachtlan.*

[129] « Gracieux et chers seigneurs, nous avons fait des offres et des » avances plus que suffisantes. »

[130] « Qu'ils laissent ceux de Zurich libres et nous laissent agir selon » ce que nous croyons juste d'après nos alliances. »

[131] La *ch. de cette déclaration fédérale* se trouve aussi dans *Tschudi.*

geance; eux, satisfaits de ce que pour adieu le vicaire-général de Constance avait accordé l'absolution des péchés commis pendant les campagnes précédentes [132].

La plus prochaine expédition militaire fut dirigée, non sans préméditation, contre le margrave. Le lendemain de l'expiration de la trêve [133], de bon matin, des soldats de Wyl coururent par la Thurgovie vers les châteaux de Spiegelberg et de Griessenberg, dont il devait la possession à sa femme [134], les brûlèrent et retournèrent chez eux.

Dans ce temps le jeune d'Isenhofen [135], dont le père avait rempli des offices dans l'Autriche antérieure [136], s'efforça d'enthousiasmer par un chant patriotique les électeurs, les princes et les seigneurs de l'Allemagne, pour une guerre à outrance contre l'orgueil excessif et trop entreprenant [137] des paysans

[132] *Absolutio Cloronensium* dans *Tschudi*. Le pays n'est pas désigné d'une manière générale, mais seulement dix communes, les unes du diocèse de Constance, les autres du diocèse de Coire. L'évêque de Constance était aussi administrateur de Coire. L'absolution embrassait « homicidia, incendia, *sacrilegia*, ecclesiarum effractiones, manuum » violentarum injectiones in personas ecclesiasticas, *abusus et destructio-* » *nes rerum sacrarum*, blasphemias » et d'autres excès racontés, t. V, p. 356 et suiv. et que le bon Tschudi voudrait taire. = Il n'y a certes pas de quoi regretter l'état de choses qui produisait tout cela. D. L. H.

[133] Le 24 avril 1444.

[134] Petite-fille du comte Donat de Tokenbourg; t. V, p. 25.

[135] *Tschudi* rapporte qu'il était de Waldshut.

[136] T. V, p. 49, n. 37 et ailleurs.

[137] « Si tu restais chez toi, tu aurais de bons pâturages (tol, vache » suisse), car personne ne te chagrinerait et il ne t'arriverait aucun « mal. » Il appelle la vache suisse *Blümi*, expression ancienne que rappelle le nom de *Blümlisalp*, dans l'Oberhasli. = J'ignore si quelque pâturage de l'Oberhasli porte le nom de Blümlisalp; mais il a été donné à deux montagnes en Suisse, l'une sur les confins des cantons d'Uri et de

suisses[138], contre les Bernois éblouis par ceux-ci[139], contre le riche Bâle[140] et l'infidèle Argovie[141], en faveur du roi élu par eux; méprisé par ces adversaires[142], en faveur de la justice qu'ils avaient offerte, et au-dessus de laquelle les Suisses plaçaient un droit privé[143], dans le but enfin de défendre

Schwyz, l'autre, d'une imposante beauté, au fond du district de Frutigen et de la vallée de Gastern. *Blümli*, en allemand suisse, signifie aussi une petite fleur. Le professeur *J. R. Wyss*, dans son *voyage dans l'Oberland bernois*, ne connaît d'autre Blümlisalp que celle de la vallée de Frutigen; mais il rappelle qu'autrefois ce nom (pâturage fleuri) avait été donné au glacier de Lauteraar, alors vallée fertile et riante; t. I, p. 156, de la traduction française. Il raconte, t. II, p. 14, une tradition curieuse dont la scène est placée sur la montagne bernoise que nous avons mentionnée. C. M.

[138] « Les paysans font des miracles, leur orgueil est grand, celui » de Schwyz et de Glaris surtout; nul n'est leur égal. Ils portent main- » tenant la couronne à la place des chevaliers et des écuyers; ils se » surpassent les uns les autres en hardiesse; ils méprisent le roi, etc. »

[139] « Vous (Bernois) vous attachez aux paysans, et vous croyez que » si les choses suivaient leur marche naturelle, ils vous feraient passer » au travers des murs, sans de longs retards. »

[140] « Bâle, tu peux te réjouir! on te donne une purgation qui te » nettoiera l'estomac, après quoi tu te porteras bien. » (Allusion à ses richesses déjà considérables.)

[141] « Bremgarten, Mellingen et Bade, ce n'est pas la première fois » que vous agissez ainsi; vous craignez de petits dommages et vous » rompez votre foi. »

[142] « Les jeunes pâtres frappèrent sur leurs baquets de façon que la » montagne en retentit; la honte (l'élection du roi) ne leur plut guère, » ils allèrent criant : *Qui lui a donné le pouvoir d'être roi? Que le diable » les gouverne, ces princes du Rhin!* C'est ainsi qu'ils dédaignent notre » noble roi. »

[143] « Si nous comparaissions devant les seigneurs, nous compromet- » trions nos droits; nous serions forcés de faire des restitutions et de » garder les vaches chez nous; notre gouvernement deviendrait misérable, notre territoire petit, étroit; si donc le roi veut recourir à la » justice, qu'il vienne à Békenried, où nous lui donnerons audience. » = Békenried, village du Bas-Unterwalden, sur le lac de Lucerne, où la

leur propre cause[144]. Il adressa des exhortations aux villes de Zurich[145] et de Winterthur[146], des éloges à Rapperschwyl[147], n'attendit pas grand' chose des autres cités[148], et plaça tout son espoir dans la réussite[149]. De pareils moyens enflamment les passions d'une nation ou d'un parti religieux; mais il est imprudent d'opposer les seigneurs aux villes et aux campagnes, et la noblesse au peuple; par là l'on s'aliène la majorité du genre humain, sans laquelle la minorité ne peut rien entreprendre. Les illusions sur la valeur de pareilles tentatives et l'attente de leur succès font négliger la seule mesure utile, qui est de rendre le peuple si heureux et si content, qu'il ne veuille pas échanger son sort contre les dangers et les terreurs d'une révolution.

Tandis que les seigneurs et les villes de l'Empire germanique se tenaient mutuellement en échec au sujet de l'affaire suisse, et que les premiers attendaient le secours des puissances, les bannières

diète et des conférences fédérales se sont réunies plus d'une fois. C. M.

[144] « Défendez-vous donc à temps, braves gens, contre la déraison » de la paysannerie; car si vous ne la prévenez pas, elle deviendra » une grande tribu. Ne voulez-vous pas éteindre le feu avant qu'il ne » vous consume ? »

[145] « Zurich, quitte ta tristesse, ouvre joyeusement les yeux; lance » des regards railleurs aux paysans. »

[146] « Ne vous effrayez pas des menaces, vos murs sont entourés de » bons fossés. »

[147] « Ta justice triomphera, car tu n'as agi que pour le bien. »

[148] « Que ce soient des villes ou des paysans, il n'y a guère de dif- » férence; tous voudraient être les maîtres. »

[149] « Les nuages sont pressés contre la montagne, c'est l'effet de » l'éclat du soleil. Les paysans sont dépouillés de leur puissance; c'est » l'effet de la guerre du paon » (symbole de l'Autriche). *Tschudi* II, 412-415.

des sept Cantons se rendirent à Kloten, antique et grand village situé non loin de la Glatt, dans le comté de Kibourg (30 avril 1444). Ils occupèrent les villes et les forteresses conquises, et bloquèrent si étroitement Rapperschwyl pendant trente et une semaines, que la garnison assez considérable de cette place[150], les gentilshommes et les bourgeois notables de Bremgarten, qui s'y étaient réfugiés[151], enfin les habitans de Rapperschwyl eux-mêmes, en face du lac et au milieu d'un pays fertile, manquaient d'eau et de vivres. Ils résistèrent avec un invincible courage; ils apprirent à dompter des besoins nés de l'habitude; nul ne regardait comme sa propriété un objet nécessaire à son compagnon d'armes. On fit des moulins à bras; pour d'autres on se servit de chevaux; comestibles et argent furent mis en réquisition; bancs, parois, bois de lits, cahutes, tout fut brûlé; les bœufs et les moutons consommés, on mangea des chevaux et des chats.

Tandis que les Confédérés se rassemblaient près de Kloten, le pays d'Appenzell aussi déclara la guerre aux Zuricois, parce qu'ils refusaient de suivre la marche tracée par le droit fédéral, et au margrave, parce que l'Autriche soutenait Zurich[152].

Lorsque toutes les bannières et, sous Ulrich d'Erlach, avoyer de Berne[153], le secours de Soleure

[150] Le capitaine Louis Meyer avec 48 hommes; son beau-frère Jean Ze Rhyne; beaucoup de cavaliers; 120 fantassins mercenaires; 30 hommes des bords du lac de Zurich; deux artilleurs.

[151] Au nombre de 80, parmi eux l'avoyer Megger. *Tschudi.*

[152] Les deux déclarations de guerre du landammann, du conseil et des habitans d'Appenzell, 30 avril 1444, se trouvent dans *Tschudi.*

[153] *Généalogie des d'Erlach.* — Msc.

aussi, peut-être même celui de Fribourg en Uechtland[154] furent arrivés, on délibéra sur l'action militaire par laquelle on débuterait. Schwyz et Glaris rappelèrent les plaintes des habitans de Grüningen, leurs alliés, sur la violence exercée envers eux, au sein de la paix, par la garnison zuricoise de Greifensée. Ce château, autour duquel s'était élevée une jolie petite ville, avait été cédé par la maison de Hohenlandenberg, dans un moment de pénurie d'argent, au père du dernier comte de Tokenbourg[155], et par Frédéric à la ville de Zurich pour une somme, en reconnaissance de ses services, et comme gage de leur nouvelle amitié[156]. Greifensée est situé à peu de lieues d'Uster, seigneurie des Bonstetten, dans une agréable et fertile contrée au bord d'un lac charmant. Jean de Breitenlandenberg, surnommé Jean-le-Sauvage à cause de son audace militaire, occupait ce lieu avec soixante-dix ou quatre-vingts guerriers, la plupart jouissant d'une haute considération[157], tous héroïques et pour cela même entièrement dévoués à sa personne[158]. Il fit sentir d'autant plus vivement son mépris aux habitans de Grüningen, qui dans l'espace de deux ans s'étaient rendus deux fois très-promptement à l'ennemi, que leur bailli schwyzois[159] avait violemment forcé les contrées voisines à lui prêter le même serment.

[154] *Chronique de Fribourg.* — Msc. Cette ville était ordinairement très-fidèle à l'Autriche; mais la guerre se faisait contre Zurich.

[155] Diethelm en 1370.

[156] En 1400; *Leu.*

[157] Nous en retrouverons plusieurs dans la suite.

[158] Il avait aussi deux valets et six hommes « qui étaient venus vers lui « en guise de mercenaires. » *Edlibach.*

[159] C'était encore Werner de Ruff.

Quand la flamme de métairies lointaines[160] lui annonça l'approche des Suisses, Jean-le-Sauvage se hâta d'envoyer à Zurich les femmes et les enfans inutiles. Il pouvait croire à la possibilité de défendre le château jusqu'à l'arrivée des Armagnacs; en tout cas, pour l'honneur de son nom, pour l'exemple et pour gagner du temps il devait faire les plus grands efforts. Le premier de mai, après midi, les Suisses parurent avec des forces considérables dans les prairies voisines du lac, sur la lisière d'un petit bois de chêne, derrière le château; ils donnèrent l'assaut, pressèrent la ville. Jean-le-Sauvage, hors d'état d'en défendre les faibles murailles dans toute leur étendue, réfléchissant avec sagesse au danger que court la position essentielle quand on veut se soutenir sur tous les points, résolut de mettre le feu à la ville. Il perdit six hommes[161] dans un combat contre les assaillans; après minuit la flamme éclata de tous les côtés[162]. Les femmes restées pour garder les bestiaux et les biens, à son insu ou par son ordre[163], poussant dans leur angoisse des cris lamentables, descendirent avec leurs enfans, par les fenêtres, des murailles dans la campagne. L'ennemi se prit de pitié pour cette troupe misérable, la restaura et la fit partir pour Uster.

Jean-le-Sauvage, suffisamment pourvu de vivres, de munitions et d'armes[164], du reste isolé, vu qu'on avait occupé les rivages du lac et coulé à fond ses barques,

[160] C'est ici que *Bullinger* place la destruction totale du Kratenthurm près de Zurich.

[161] *Bullinger.*

[162] Aussi un grand nombre se montrèrent-ils nus. *Tschudi.*

[163] Autrement il aurait aussi averti les femmes.

[164] Mais il n'avait qu' « un petit de vin. » *Tschachtlan.*

tint vingt-six jours. L'ennemi le canonna sans relâche mais sans grand résultat[165]; Jean ne recourut ni aux prières ni aux menaces; le feu des assiégés tua beaucoup de monde. [166]. Tout le pays avait les yeux fixés sur Greifensée; pendant quatre semaines les villes et la milice entière des Cantons forestiers[167] assiégèrent et pressèrent vivement le château. Tous les sujets de Zurich voyaient le courage de la garnison avec admiration, avec inquiétude, avec amour; ils craignaient des malheurs imprévus. Ceux des bords du lac prirent les armes et proposèrent au gouvernement de fondre, près de Bade ou de Wésen, sur le pays dégarni de troupes et de forcer l'ennemi à lever le siége de Greifensée [168]. Au moyen d'une fausse alarme qu'ils donneraient sur une colline voisine pendant la nuit, ils se proposaient aussi d'engager les troupes qui assiégeaient le château du côté du lac à faire une forte reconnaissance, pendant laquelle ils délivreraient la garnison [169]. Les Zuricois interdirent l'un et l'autre stratagème, au nom de l'honneur et du serment; on oublia que le sort peut triompher du plus noble héros et de la forteresse la plus solide, ou bien l'on craignait de la part de l'ennemi quelque autre entreprise [170], ou peut-être voulait-on occuper ici ses principales forces, afin que les Armagnacs, qui venaient de l'occident, rencontrassent moins d'obstacles.

[165] « C'était comme si l'on eût jeté des boules de neige. » *Edlibach.*

[166] « Ils tirèrent habilement hors des murs, en sorte qu'ils tuèrent » bien des soldats. » *Tschudi.* = La garnison se composait principalement d'arquebusiers. C. M.

[167] « Ce qui pouvait porter bâton ou lance. » *Edlibach.*

[168] *Edlibach* et *Bullinger.*

[169] *Bullinger.*

[170] P. e. la dévastation du pays de Kibourg. « En général il arrivait alors du côté de Zurich de grandes calamités. » *Edlibach.*

Jean-le-Sauvage, sans autre appui que le rempart de son château et de sa bravoure, fatigua les ennemis au point qu'ils songèrent à une retraite. Alors, soit amour de la nouvelle domination, haine de l'ancienne, cupidité ou méchanceté, un paysan du hameau d'Egg, nommé Maler [171], se rendit au camp et découvrit l'endroit par où l'on pouvait miner le château. Les Suisses, transportés de joie et d'enthousiasme, préparèrent un chat [172], arrivèrent pendant la nuit par le lac au pied

[171] *Edlibach :* « Maller ; » *Bullinger :* « Maaler. » Si nous ne lisions pas positivement qu'il était du district de Greifensée, nous l'aurions pris pour le métayer d'Egg, près Münchenaltdorf, dépendant de Grüningen. Du reste, il fut arrêté dans la suite comme il portait du poisson dans le camp des Confédérés et (avec raison) décapité à Zurich. *Bullinger.*

[172] On donnait ce nom à la machine qui protégeait les travailleurs, parce qu'elle servait à saisir les souris enfermées dans la souricière. = A l'imitation des Romains, les Suisses se servaient du bélier pour faire des brèches et le suspendaient à la partie supérieure d'un échafaudage couvert d'un toit, et placé sur des roues ou des rouleaux pour qu'on pût l'approcher des murs. L'échafaudage se composait de poutres ; son toit, couvert de peaux fraîches ou d'autres préservatifs contre le feu, défendait ceux qui faisaient jouer le bélier tout comme les travailleurs qui minaient les murs. Le nom de *chat* est le terme technique en français, comme en allemand et en latin (« musculus »). Voy. *de Rodt, Hist. de l'art militaire chez les Bernois*, t. I, p. 77 et 78. — M. *J. G. Zellwéger* dans son *Histoire du peuple appenzellois*, t. I, p. 507-512 a aussi raconté le siége de Greifensée, d'après quelques sources que Muller n'avait pas consultées, surtout la *Chronique manuscrite de Brennwald* qui se trouve à la bibliothèque de la ville de Zurich, et la *Chronique de Jean-Léo Judæ*, à la bibliothèque de Bâle. Le nouvel auteur ne contredit presque aucun des détails du récit de Muller ; il en ajoute de nouveaux, que nous donnerons d'après lui. — Il ne se passait aucun jour sans que les assiégés tuassent plusieurs des assiégeans. Ceux-ci tinrent conseil dans une assemblée générale ; ils délibérèrent s'ils abandonneraient le siége ou prendraient quelque autre parti. C'est alors que Maler vint vers eux et leur dit : « Chers Confédérés, renoncez » à votre canonnade et suivez mon conseil ; car le château est si fort

du château et travaillèrent avec des efforts inouis; le château était bâti sur le roc. Jean-le-Sauvage ne fut pas pris au dépourvu. Le maître-autel avait été porté de l'église sur les créneaux de la muraille; précipité de là, il écrasa le chat et les travailleurs qui se trouvaient dessous. L'ennemi, plein de rage et de douleur, reconstruisit cette machine plus solidement; dix ouvriers furent envoyés pour aiguiser incessamment les pioches. Les flèches des assiégés éclaircissaient les rangs des ennemis éloignés; les plus rapprochés étaient exposés au feu; la partie inférieure du mur n'avait point de meurtrières. Le chat résista à des tonneaux remplis de pierres [173]. Soit excès de confiance dans le roc, soit accidens fortuits [174], le mur n'était pas bien fort à l'endroit où l'on le minait; il s'y trouvait beaucoup de mortier et de poutres. Les travailleurs réussirent à découvrir les poutres, qu'on rompit à coups de boulets; le mortier fut enlevé et remplacé par des combustibles auxquels on menaça de mettre le feu; le château aurait alors irrésistiblement été pris d'assaut. Dans ces circonstances, on proposa de capituler *. Les Confédérés dirent : « Vous êtes nos

» que par ce moyen vous n'avancerez point; j'y ai été fort souvent et je » l'ai observé; vous n'y entrerez qu'en minant le mur; je vous enseigner ai comment il faut s'y prendre. » Il ajouta que le côté faible du château était celui qui regardait le lac. Les Confédérés eurent à miner quatorze murailles d'enceinte de la ville, avant de parvenir au mur du château. Alors seulement ils construisirent leur chat. C. M.

[173] « Ils étaient trop petits. » *Bullinger*.

[174] Le voisin Maler connaissait probablement ces particularités.

* A mesure que les Confédérés avaient miné une portion du mur, ils la soutenaient avec des pièces de bois et remplissaient l'espace vide de paille et de fagots. La garnison remarqua que le mur commençait à s'affaisser et les pierres à se détacher des poutres. Les progrès des assiégeans ne purent donc lui échapper; elle prévit aussi qu'elle allait être ensevelie sous les ruines du château. Le brave capitaine l'assembla pour

» prisonniers [175] et vous prétendez négocier. » Jean-le-Sauvage répondit : « Eh bien ! nous brûlerons le château avec tout ce qui s'y trouve et nous mourrons sous » ses débris, nous, vos prisonniers. » On réfléchit de part et d'autre : les assiégeans craignaient de perdre le butin ; les assiégés ne redoutaient pas la mort, mais, privés d'un prêtre, un grand nombre répugnaient à passer à l'éternité sans confession [176]. La capitulation fut réglée verbalement [177], suivant l'usage, dans des termes qui rassurèrent, à ce qu'il paraît, les assiégés, mais sous lesquels Réding cacha de tout autres intentions [178].

délibérer. Animé d'un courage inébranlable, il proposa à ses soldats de sortir du château au milieu de la nuit suivante, en descendant par les murs au moyen de cordes, et d'attendre que les Confédérés relevassent leurs sentinelles. Pendant que celles-ci s'en iraient, ils chercheraient eux-mêmes à échapper ; si de nouvelles sentinelles étaient déjà placées, ils les tueraient et s'enfuiraient. Une fois hors de la ville, comme ils connaissaient les chemins à travers les marais et les bois mieux que les Confédérés, ils parviendraient en lieu sûr avant que les troupes du camp ne pussent les poursuivre. La garnison, que les Confédérés avaient souvent sommée de se rendre en lui promettant la vie, crut qu'il était encore temps de capituler à la même condition. Sept fois on tint conseil cette même nuit sans pouvoir s'entendre. Enfin, le 20 mai, après le déjeuner, les assiégés crièrent aux assiégeans qu'ils étaient prêts à capituler. C. M.

[175] « A présent vous êtes dans le sac » *Bullinger*.

[176] *Tschudi*.

[177] On n'en a jamais vu de traité écrit.

[178] *Tschudi* prétend qu'ils se rendirent à discrétion, mais « avec bon espoir. » *Etterlin* : « Ils se livrèrent complètement à la clémence des » Confédérés. » Selon *Bullinger*, qui cite la tradition populaire, confirmée par un témoin oculaire, Kilian Kégler, ils remirent « leurs per» sonnes en grâce, le château en disgrâce. » *Rahn* et *Waldkirch* affirment qu'on leur promit leur grâce. La manière dont nous concilions ces contradictions se justifie parce que d'un côté *Bullinger* rapporte que dans un écrit au comte palatin du Rhin les Confédérés jurèrent par le

On escalada les murs avec l'aide même de la garnison; elle avait si bien barricadé la porte qu'il ne lui fut pas possible de l'ouvrir [179]. Les intendans du butin [180] étaient fort occupés à vider les vastes magasins de blé et d'autres comestibles, l'arsenal richement pourvu et les chambres remplies de tous les meubles précieux de la contrée, tandis que le héros et ses fidèles compagnons, les mains liées, descendaient tristement les échelles [181].

Le lendemain matin*, tous, au nombre de soixante-douze, furent conduits dans les prairies situées entre Greifensée et Nænikon, pour être jugés par les Confédérés réunis en conseil**; dans l'opinion de Réding, la *grâce*, condition de la capitulation, offrait un sens

Juge des vivans et des morts n'avoir commis aucune injustice, et que de l'autre *Tschudi* raconte qu'un grand nombre furent inquiétés dans leur conscience par ce qui se passait là. = Selon le récit de M. Zellwèger, lorsque la garnison eut déclaré son intention de capituler, les Confédérés répondirent : « Que ne l'avez-vous fait lorsque nous vous « en avons sommés; vous nous avez causé tant de mal depuis, que « nous ne pouvons plus consentir aux mêmes conditions; rendez-vous « à discrétion; nous ne voulons rien vous promettre, *sinon quant au* « *glaive.* » La garnison se rendit le mardi avant la Pentecôte. C. M.

[179] On y monta par un tas de bois. *Edlibach.* = Selon d'autres les Confédérés montèrent par des échelles et entrèrent par les fenêtres. C. M.

[180] Ils étaient institués dans les armées fédérales par la convention de Sempach. T. III, 318-320.

[181] Ils ne « sortirent » pas, comme dit *Tschudi*; on les fit « glisser misérablement le long des murs. » *Bullinger. Tschudi* n'entre pas dans beaucoup de détails; il était permis au descendant d'un des acteurs de détourner les yeux de ce tableau.

* 28 mai. C. M.

** Suivant l'usage, les capitaines et les autres conseillers formèrent un cercle, au milieu duquel se tenaient les prisonniers pour entendre les délibérations. C. M.

équivoque [182]. Un Schwyzois * proposa le premier que tous fussent mis à mort, à l'exception d'un seul. Il désirait sauver Ulrich Kupferschmid, d'une bonne famille de Schwyz [183], mais au service de la ville de Zurich [184], et si fidèle à son serment, qu'après Jean-le-Sauvage, il s'était le plus distingué par ses exploits [185]. Un autre déclara « qu'il ne s'opposait point à ce » qu'on punît de mort Jean-le-Sauvage, étranger à » Zurich, et les mercenaires qu'une faible solde avait » décidés à combattre les Suisses; mais qu'il lui paraissait injuste d'infliger le dernier supplice aux trente » hommes du district de Greifensée, sujets de Zurich, » loyalement dévoués à leurs devoirs militaires. » Alors se leva Holzach, capitaine de la milice de Menzingen, au pied de la montagne de Zoug [186]; il soupira et dit : « Confédérés, loyaux compagnons, craignez Dieu, » épargnez le sang innocent. Si Jean de Landenberg

[182] *Edlibach* même ne dit pas qu'on ait accusé Réding d'une violation formelle de sa parole.

* Ital Jean Réding, le jeune, ammann et commandant de la milice de Schwyz. C. M.

[183] Un membre de cette famille avait été landammann peu auparavant; peut-être même l'était-il encore; un autre fut abbé d'Engelberg en 1421.

[184] Valet de ville. *Tschudi.*

[185] « Il tirait toujours plus et se montrait plus animé que les autres. » *Tschudi.*

[186] *Edlibach* savait son nom, mais, par un motif inconnu, il l'écrivit en chiffres, illisibles pour nous; peut-être par ménagement pour ses descendans établis à Schwyz. De là vient que *Bullinger* et les autres historiens ne le nomment pas. Nous sommes redevables du plaisir d'honorer la mémoire de ce noble campagnard au général *de Zurlauben*, qui nous a fait connaître son nom d'après la constante tradition du pays et nous a prouvé par des documens que cette famille avait existé à Menzingen. Ulrich Holzach, peut-être son frère, fut depuis 1440 abbé de Mouri; il vécut jusqu'en 1465.

» n'est pas né citoyen de Zurich, il n'en est pas moins » seigneur allié à cette ville par son serment de com- » bourgeoisie. Pouvait-il, sans déshonorer son nom, ne » pas obéir au gouvernement qui l'appelait à prendre » les armes pour sa défense*? Que tout homme insen- » sible à l'honneur, s'il en est, réfléchisse que la dés- » obéissance eût coûté à Landenberg sa fortune. Il a » auprès de lui des valets qui depuis de longues années » l'aiment et l'honorent : pouvions-nous exiger qu'ils » l'abandonnassent au jour où le danger le surprit? » De pauvres gens, chargés de femmes et d'enfans, » auxquels la stagnation de l'agriculture et de l'indus- » trie n'a laissé d'autre subsistance pour leur famille » que le pain misérablement gagné par les armes au » péril de leurs jours, voilà les mercenaires; voulez- » vous les mettre à mort? Voulez-vous aussi la mort » de ceux qui sur leur terrain ont combattu pour leur » gouvernement et leurs propriétés? Confédérés, crai- » gnez Dieu, songez à vous-mêmes. » Holzach se tut; la soldatesque sanguinaire fit entendre un sauvage et sombre murmure**. « Par les plaies de Dieu! » jura Réding[187], « qui parle ainsi est un traître, un secret » Zuricois. » Mais Holzach, à haute voix : « Personne, » sans t'excepter, Réding, n'est plus dévoué aux Con- » fédérés que moi; j'ai donné mon conseil en con- » science, selon mon serment, pour leur honneur et

* Nous avons vu de nos jours insulter après sa mort le prince Louis de Prusse pour avoir succombé noblement en défendant sa patrie et son roi. D. L. H.

** Tous n'étaient pas altérés de sang; le discours de Holzach fit, au contraire, une impression profonde; c'est là surtout ce qui alluma la colère de Réding, qui s'en aperçut. C. M.

187 *Edlibach.*

» profit, d'un cœur aussi loyal que le tien peut l'é-
» tre[188]; Dieu vengera le sang innocent[189]. » Le landammann Réding répliqua : « Cet homme a le cœur
» autrichien[190]. » On leur imposa silence; de moment en moment redoublait le ressentiment, la lutte en faveur de l'honneur et de la conscience, la vengeance furibonde; les partis cherchaient à s'atterrer l'un l'autre par leurs cris et leurs dures paroles. A la fin Réding s'écria : « Eh bien! que les habitans de Greifensée
» vivent; mais Jean-le-Sauvage et les autres mour-
» ront; il le faut! » Des voix s'élevèrent menaçantes : « Hypocrite, désaltère-toi dans le sang; achève ton
» ouvrage ou deviens homme tout-à-fait. » Celui qui le premier avait proposé la peine de mort se leva et dit avec d'affreux juremens: « Plutôt les faire mourir
» tous que de conseiller d'épargner le capitaine et les
» soldats. » D'une voix de tonnerre, Jean-le-Sauvage cria : « Tuez-moi, mais quel est le crime de ceux-ci? » Dans cet instant accoururent de toute la contrée, à pas chancelans, courbés sur leurs bâtons, les pères et les mères des prisonniers, leurs femmes poussant vers le ciel des cris lamentables, de petits enfans dans les bras, des nourrissons à la mamelle, ou dans le sein des êtres qui n'avaient pas encore vu le jour[191]; tous ces infortunés demandaient la grâce des hommes qui n'avaient pris les armes que pour les nourrir. Le tumulte s'accrut au sein de l'assemblée. La passion n'espérait triompher de la miséricorde et de la

[188] « Je suis aussi loyal que toi et tous les tiens. »

[189] « Jamais Dieu ne laissera cette action impunie. »

[190] « Je vois bien par ton discours qu'une plume de la queue du paon
» t'est restée plantée au c... »

[191] « On dit cela pour vrai. » *Edlibach.*

justice qu'en rendant suspects les sentimens humains, et en les accusant de trahison. Vint le moment de recueillir les suffrages. Autour de Réding se montra une multitude formidable de mains levées pour voter l'exécution générale [192]; cette décision fut dictée par l'esprit de parti, l'aveuglement et la peur [193]. La majorité s'étant formée, avant qu'on la proclamât maint guerrier craignant Dieu s'enfuit loin de l'assemblée [194]. Aux sanglots de ces hommes, qui auraient voulu épargner à la nation un crime sanguinaire, répondirent les cris lamentables des vieillards, des femmes et des enfans. Les instigateurs s'affermirent par l'opinion que le bien public exigeait cette scène de terreur, et que personne ne résisterait en voyant le prix réservé à la constance [195].

Après une courte confession, Jean de Landenberg sortit des rangs, se tourna vers ses compagnons d'armes et dit: « Le Tout-Puissant l'a voulu; sa toute-» science le voit. Camarades, afin que nul ne croie » que Jean-le-Sauvage, qui a vécu et combattu avec » vous et vous a conduits ici, cherche un motif ou un » prétexte pour se séparer de vous, mes braves, dans » cette dernière heure je marche à la mort le premier. » Maître Pierre [196], fais ton devoir. » Après lui, on

[192] « Ceux de Schwyz et d'Unterwalden se montrèrent particulière-» ment ardens, » dit le Glaronnais *Tschudi*. Les assiégés avaient tué Welti Schwendiner d'Unterwalden. = Cependant le discours de Holzach gagna beaucoup de voix au parti de la clémence. C. M.

[193] « C'est le diable qui a donné à Ital Réding cette soif du sang des » pauvres gens. » *Edlibach*.

[194] *Bullinger*.

[195] « Ils voulaient par là effrayer les ennemis et en diminuer le nom-» bre. » *Tschudi*.

[196] Le bourreau de Berne. *Edlibach*.

trancha la tête à Ulrich Kupferschmid[197]; ensuite à l'autre huissier municipal de Zurich. Le bourreau s'arrêta, regarda Réding, espéra la grâce des simples soldats. L'âme humaine, agitée par des émotions profondes, rapporte à soi les événemens de la nature : au moment où tombèrent le capitaine et Kupferschmid, deux colombes blanches, suivies de tout un vol de la même blancheur, vinrent à passer[198], symbole d'innocence, aux yeux des spectateurs émus[199]. Réding, élevant la voix, dit au bourreau: « Si tu ne » remplis pas ton office, il se trouvera quelqu'un pour » le remplir à ton égard. » Alors périrent le père d'une grande famille, maître Félix Ott, de Zurich[200], le noble Jean Escher[201], maître Jean d'Ulm, le sous-bailli de Greifensée, Pierre Schærer, les deux Willich, père et fils, Henri Keller, d'une ancienne et honorable famille, Ax et Sax et Liebenstein. Touché d'une compassion profonde, maître Pierre[202] arrachait de vaillans jeunes hommes aux derniers embrassemens de mères à cheveux blancs, d'épouses enceintes[203]. Comme il plaçait à part le dixième homme, attendu que dans les exécutions considérables l'ancien droit impérial l'at-

[197] Son frère était dans les rangs ennemis.

[198] « Des oiseaux étranges, blancs comme la neige et semblables à » de blanches colombes. » *Edlibach.*

[199] « Il semble que l'université des choses soit compassionnée à notre » état; et advient cela de ce que nous faisons trop de cas de nous. » *Montaigne. Essais*, II, 13. Cependant on peut admettre d'autres explications.

[200] *Leu.*

[201] *Bullinger.*

[202] « Il se prit d'une très-grande pitié et qui était sans mesure. » *Edlibach.*

[203] *Le même.*

tribuait à l'exécuteur, le landammann lui cria : « Nous » ne reconnaissons pas ce droit; exécute; pas de paro- » les[204] ! » Vingt cadavres gisaient aux pieds des spectateurs; le bourreau jeta de nouveau un regard de commisération au landammann; une raillerie fut la réponse[205]; en vain le fit-il encore au trentième, au quarantième. Le jour baissait; la terre ne buvait plus le sang, qui formait une mare. A l'exécution du cinquantième, maître Pierre indigné renouvela sa prière. Réding fit apporter des torches[206]. Leur flamme éclaira la mort du soixantième[207]. Pierre saisit alors, à demi glacée par la peur de mourir, la main de Kilian Kegler, à peine adolescent, et demanda sa grâce; courbé sous le poids des années, un vieillard, ancien serviteur du château, attendait aussi dans une morne terreur le coup qui devait trancher le fil de ses jours; Réding ne voulait épargner personne, mais il se peut qu'il ait quitté ce spectacle à la soixantième tête abattue : l'enfant et le vieillard furent sauvés[208].

Les assistans s'éloignèrent pleins d'horreur. Souvent dans la suite la vengeance de ce jour parut une calamité[209]; pendant long-temps les voisins de ce lieu, où la terre, saturée de sang, ne se couvrait

[204] « Tais-toi, maraud. » *Id.*

[205] « Tohu-bohu. » *Bullinger.*

[206] « Il faut exécuter les derniers aux torches allumées. » *Edlibach.*

[207] Selon *Etterlin* et *Tschudi* on en exécuta 62; selon d'autres 59, ou 61, ou même 70.

[208] Ainsi le rapporte *Bullinger*. *Tschudi* mande qu'on avait sauvé dix individus, quelques-uns vieillards à barbe blanche, les autres jeunes garçons.

[209] *Tschudi*, ami de la justice, dit : « Après cela, en divers endroits, » on ne fut guère heureux; on crut généralement qu'on l'avait mérité par » cette action. » = La mort violente de Réding fut aussi regardée comme une punition vengeresse. *G. M.*

plus de gazon[210], crurent apercevoir, au milieu de la nuit, des esprits gémissans et des ombres errantes[211]; selon une opinion ancienne, l'âme séparée du corps à regret ou par un acte de désespoir, avant le vœu de la nature, errait sur la terre en se lamentant [212]. Gaspard de Bonstetten, d'Uster, gentilhomme pieux, bienveillant, âgé, bourgeois de Zurich, mais à l'abri de cette guerre fatale par ses relations avec Henri de Bubenberg, père de sa belle-fille[213], se rendit sur la prairie avec un cortége attristé; Jean-le-Sauvage et ses deux serviteurs, fidèles jusqu'à la mort, furent transportés au Turbenthal, dans l'antique sépulture des Landenberg[214]. Bonstetten ensevelit les autres[215]. A la place où ils périrent, on érigea une petite chapelle; les Zuricois fondèrent une messe et des prières hebdomadaires, et placèrent un bénitier près des tombeaux[216]. Long-temps encore après la réforme religieuse, les crânes desséchés, rangés dans un ossuaire, furent l'objet d'un respect mêlé d'horreur; à la fin le gouvernement, pour détruire les préjugés vulgaires qui s'attachaient au souvenir de ces héros, et pour diriger la vénération qu'on

[210] *Edlibach.*

[211] *Félix Hemmerlin.*

[212] *Plotin* dans *Porphyre, de Abstinentia*, l. II. Dans mon enfance cette croyance régnait encore à l'égard des suicides.

[213] « Il ne se mêla de la guerre qu'en donnant aux deux partis des » conseils pacifiques. » *Edlibach.*

[214] *Bullinger.*

[215] La plupart près de l'église d'Uster.

[216] *Ch. du bourgmestre et du conseil de Zurich*, en faveur des âmes des hommes pieux tués à Greifensée à leur service et pour leur honneur; George, 1459 dans l'annuaire de l'église d'Uster, renouvelé en 1473. Msc.

portait à leurs ossemens vers leur immortelle vertu, fit disséminer dans le cimetière et couvrir de sable ces déplorables restes[217].

Les Confédérés brûlèrent le château de Greifensée; Dübelstein, résidence du bailli de Greifensée[218], du vaillant Paul Göldli[219]; Moosbourg, vaste château de la famille Schwendi; Werdegg, manoir des Hunnwyl, situé au sommet d'une belle colline, et l'édifice qu'après une calamité plus ancienne[220] les Landenberg avaient rebâti à Pfeffikon; sur le Sonnenberg, ils traitèrent l'habitation de leur ancien ami, le méchant Béringer, comme il avait autrefois traité celle de son voisin de Lommis[221]. Toutes ces calamités furent la conséquence d'une division entre les paysans et les seigneurs, qui fit mettre en oubli l'ancienne amitié.

Pendant le siége de Greifensée, cinq cents hommes de Schwyz et de Glaris firent prêter serment aux gens des châteaux de Freudenberg et de Nydberg dans le pays de Sargans, et leur imposèrent un bailli (20 mai 1444); leur combourgeois, le comte Henri, sembla satisfait de cet événement, qu'il ne pouvait pas empêcher; au contraire, cet acte rencontra de la résistance de la part des barons de Brandis à Vaduz, retranchés en quelque sorte derrière le Rhin, et à qui l'Autriche avait hypothéqué ces châteaux; ils ne se contentè-

[217] *Léonard Meister* dans le Calendrier helvétique, 1786.

[218] A Fallænden et dans les environs. *Acte d'achat* 1444, dans l'Annuaire d'Uster.

[219] Celui qui fit en 1426 l'expédition dans le val d'Ossola contre le gré de son gouvernement et dont le courage fut récompensé par un simple pardon. *Leu.*

[220] T. III, l. II, chap. 5.

[221] T. V, p. 201.

rent pas de l'intégrité de leurs revenus, que les cantons leur laissèrent par égard pour Berne, dont les de Brandis étaient combourgeois.

Les Tyroliens ayant appris les exploits des Suisses, leur assemblée commune, par un mouvement de loyauté, ou bien à la demande du seigneur du pays, qui désirait sans doute gagner du temps, pria Ulrich de Metsch, comte de Kilchberg, capitaine dans le pays de l'Adige, de se rendre en Suisse comme médiateur. Le bailli connaissait les Confédérés; ils condescendirent volontiers à ses désirs personnels, et abandonnèrent sur ses représentations l'idée de ravager le comté de Kibourg. Ils ne consentirent pas à une trève de six mois, que proposait l'ennemi; mais ils l'auraient bien conclue pour six semaines. Ils savaient vaguement qu'on enrôlait des troupes contre eux dans des pays éloignés.

De jour en jour s'accréditait davantage le bruit que les Suisses, adversaires de Zurich et de l'Autriche, auraient à débattre leur cause avec une armée innombrable d'Armagnacs expérimentés. Dans une diète de Lucerne on exagéra si fort une entreprise des ennemis contre la garnison du nouveau Régensberg, qu'elle parut un commencement des hostilités combinées avec les Armagnacs. Le même jour, mardi 23 juin 1444, la diète se sépara [222]; le mercredi, les bannières se mirent en marche, pour forcer Zurich à faire la paix, ou pour détruire cette ville avant l'arrivée des armées étrangères [223]; le jeudi, Uri, Schwyz et Glaris se trouvèrent à Grüningen; Lucerne, Zoug

[222] « Les nouvelles étaient fort dures; les députés se séparèrent à » l'heure même. » *Tschudi.*

[223] *Bullinger.*

et Unterwalden, à Bade; les Bernois suivirent avec quatre cents Soleurois. Les bannières se réunirent près de Höngg, à une lieue de Zurich.

Ce mouvement n'était pas inattendu, bien que la première nouvelle d'un projet de cette nature parût invraisemblable à la plupart des habitans; dans le conseil de guerre des Suisses eux-mêmes les avis furent partagés [224]: quelques-uns désapprouvaient d'avance la victoire, si elle devait coûter au corps de la Confédération une ville justement considérée comme l'un de ses yeux; d'autres réfléchissaient à l'impossibilité, alors presque certaine, de vaincre des hommes vaillans derrière de fortes murailles. L'annonce de l'approche du danger réveilla chez les Zuricois ce patriotisme qui ne voit plus ni pertes, ni périls, ni mort, absorbé qu'il est par la conservation de l'honneur et de la ville. A la distance d'un coup d'arquebuse, on détruisit autour de la ville tout ce que la guerre de l'année précédente avait laissé intact, ou qui s'était relevé depuis, afin que l'ennemi ne pût point se nourrir des produits du sol, ni ne trouvât cabanes, maisons, granges, pressoirs, clôtures de jardins, pour s'approcher en sûreté des murs et s'établir à leur pied. On creusa de profonds et larges fossés; des retranchemens furent élevés et munis de pièces *. Le bourg-

[224] « La chose déplut à quelques hommes prudens et loyaux. » *Tschachtlan.*

* La plupart des villes étaient entourées de fossés qu'on passait sur des ponts-levis adaptés aux portes de la ville. A l'époque des guerres fréquentes on défendait ces points-là par des ouvrages extérieurs, auxquels on donnait le nom de *boulevards* (*Bollwerke*); ils étaient formés de poutres, de troncs d'arbres et d'autres matériaux de cette espèce. Voy. sur tout le système des fortifications l'ouvrage déjà cité de M. *de Rodt*, t. I. p. 102 et suiv. C. M.

mestre et le conseil, avec le consentement de la majorité de la commune [225], remirent ensuite toute l'autorité militaire et les clefs des portes au margrave Guillaume de Bade, et le gouvernement régulier fut suspendu, pour tout ce qui ne concernait pas les procès civils. Le vaillant et actif [226] chevalier Jean de Rechberg de Hohenrechberg fut unanimement nommé commandant général des troupes de Zurich. Pour l'organisation et l'administration on adjoignit au margrave, à titre de conseillers de la guerre, quatre gentilshommes, quatre bourgeois de la ville, et tout autant de simples soldats distingués par leur habileté; à Rechberg, pour l'exécution des ordres, quatre nobles étrangers [227]. On plaça sous le commandement de ceux-ci et sous leur garde les trois portes les plus essentielles de la grande ville [228], et la porte principale de la petite [229]; les issues secondaires furent gardées par des postes moins considérables [230]. On commit à la défense de ces régions la garnison autrichienne,

[225] *Edlibach* rapporte que beaucoup de gens honorables en furent fâchés, mais qu'il avait fallu en agir ainsi à cause des mauvais succès de l'année précédente.

[226] Rechberg était *inoisif*, comme s'exprime *Edlibach*. Aussi figure-t-il dans un grand nombre de faits d'armes que nous passons sous silence.

[227] *Bullinger*.

[228] Uffdorf, Niderdorf, Neumarkt. = Nous rappellerons que Zurich est divisé par la Limmat en grande ville et petite ville. C. M.

[229] Rennweg.

[230] Le Kætzisthürli dans *Bullinger* est probablement le Katzenthor (porte des chats), dans la petite ville, indiqué sur le plan exécuté en 1595. Il mentionne en outre la petite porte de Wollishofen, qui devait nécessairement se trouver dans le même quartier. Je ne sais s'il faut distinguer de celles-là la petite porte de la rue de l'église, dont parle *Edlibach*.

et à celle des murs, des tours, des remparts et des fossés, chaque jour à midi, six cents bourgeois[231] et campagnards[232]. L'heure où l'on relevait la garde était marquée par la cloche qui servait auparavant à la convocation du Grand Conseil[233]; dans la suite, pour que nul signal ne pût faire deviner à l'ennemi les opérations communes, on abandonna cette cloche, comme toutes les autres, et l'on ne conserva, pour mesurer le temps, que la silencieuse aiguille de l'horloge de la ville. Seize, et à la fin soixante hommes d'une vigueur extraordinaire, qui non-seulement exposaient comme d'autres leur vie sur les champs de bataille, mais, enflammés d'héroïsme, voulaient les premiers courir toutes les grandes et audacieuses aventures, s'unirent par serment en société et prirent le nom de *boucs*[234], défenseurs du troupeau. Fondée sur cette concorde bien disciplinée, dans l'intérêt de l'honneur et de la liberté, la confiance des Zuricois changea ces jours de danger en jours de plaisir et les craintes en joie. Les portes de la ville

[231] Y compris le clergé, qui alors n'était pas exempt des obligations civiques. *Félix Hemmerlin, de Libert. eccles.*

[232] Principalement des bords du lac et de Höngg. *Edlibach.* Les quatre portes étaient sans doute aussi dans la ville.

[233] La cloche bourgeoise. *Edlibach.* La cloche du conseil. *Bullinger.* La grande assemblée du conseil porte le titre de « Conseils et bourgeois. »

[234] *Bullinger* et *Rahn* en connaissent seize; *Edlibach* aussi est favorable à ce nombre. *Stettler* parle de soixante, et *May (Hist. milit.* III, 134) de cent. Jusqu'à présent, je n'ai trouvé dans les sources aucune autorité pour ce chiffre considérable; mais à juger par les faits, par la durée de la société et par le nombre de ceux qui l'ont maintenue jusqu'à nos jours, il est vraisemblable que les seize premiers en admirent quarante autres avec quelques officiers. Leur courage et leur activité leur valurent ce nom de boucs. *Bullinger.* On les appelait aussi « les hommes au glaive; » plus tard, « la société de l'hôtel de l'Escargot. » *Leu.*

demeurèrent ouvertes; nulle sombre dévotion n'abattit les courages[235]; les soldats dansaient sur les remparts[236]; la bravoure, la ruse, voilà toutes leurs pensées; l'ennemi n'entendait pas d'autres cris que des beuglemens moqueurs[237] et « Ici Autriche! »

Le 1er de juin 1444, de grand matin, les Zougois passèrent la Limmat entre Höngg et Altstetten; leur bataillon, le corps des Bernois[238] et la milice de Soleure s'approchèrent du couvent des religieuses dans la Seldnau, et appuyèrent leur camp contre la Sihl[239]; l'autre côté[240] fut protégé par les bourgeois de Bremgarten et de Mellingen, et par les habitans des bailliages libres. Au delà de la Limmat le Grand-Zurich fut complètement cerné par les autres cantons. Depuis la plaine de la Spannweide, les collines vineuses de la montagne de Zurich[241], où se voyait autrefois le Kratenthurm[242], étaient occupées par les Lucernois; sur leur flanc, depuis le grand sapin[243] jusqu'à la plaine, la contrée voisine de la grange de l'hôpital et le sol de Hottingen, par Ital Réding et Jost Tschudi, à la tête de Schwyz et de Glaris; plus loin, du côté du lac, les plaines autour de Stadelhofen, par les milices d'Unterwalden et d'Uri; près de St.-Léonard fut dressée l'ar-

235 « Ils ne faisaient attention ni aux jours ni aux fêtes sacrées. » *Tschachtlan.*

236 Sur le boulevard devant la porte du Rennweg. *Edlibach.* Dans la cour et près de la tour-aux-chèvres. *Tschudi.*

237 De la ville et des tours, ils beuglaient comme les vaches et les imitaient aussi avec des cors. *Tschudi.*

238 Le plus considérable. *Bullinger.*

239 Ils s'établirent dans le couvent et autour. *Tschudi.*

240 Près de St.-Jacques, où s'était livrée la bataille.

241 Entre les vignes. *Tschudi.*

242 Près du Gratten. *Edlibach.*

243 Il en est question dans *Bullinger.*

tillerie; à peine le lac demeura-t-il ouvert[244]. On estime le nombre des Suisses à vingt mille[245]; ils avaient de l'artillerie de siége et diverses machines pour battre les murs en brèche; les deux camps étaient en communication au moyen d'un pont jeté sur la Limmat dans le Hard près de Wipkingen.

Cette armée considérable, pourvue de tout, vaillante, exaspérée, animée par l'idée de l'approche de nouveaux ennemis, assiégea Zurich durant soixante jours[246], mais inutilement. Les Suisses, peuple endurci, courageux, guerrier, excellaient, surtout comme fantassins, à tenter ou à soutenir une attaque dans les batailles; l'art des siéges, même quand il se trouvait quelques hommes habiles, ne fut jamais dans le caractère de la nation; une partie de la Suisse n'a point de villes; les fortifications exigent des dépenses et des connaissances pour lesquelles manquaient ressources, établissemens, institutions. Mais, ainsi que Lacédémone, ville ouverte, subsista libre et glorieuse tant que la muraille vivante demeura ferme, ainsi les Suisses se maintinrent sans forteresse tant que demeura générale et agissante la conviction que toutes les classes et tous les cantons jouissent également et véritablement de la liberté, du bonheur et de la concorde, respectés par les plus grandes puissances parce qu'elles

[244] On ne voyait point d'ennemis à partir de la tour-aux-chèvres et des collines qui dominent Stadelhofen; ils n'occupaient pas la route. *Tschudi.*

[245] *May, Hist. milit. des Suisses*, III, 130.

[246] D'après *Bullinger*, dix semaines et trois jours. Il compte depuis leur arrivée à Höngg, jusqu'au moment où il n'y en eut plus un seul devant la ville; mais cet espace même ne comprend que 66 jours.

ne pourraient étouffer pour long-temps le sentiment qui naît d'une conviction pareille *.

Les assiégeans, surtout les Bernois, tirèrent sur la ville sept cent cinquante coups, qui tuèrent un prêtre de la grande église dans sa maison, le gardien d'une tour, une femme, une poule avec son poussin [247], et renversèrent une tour ruinée dont on avait déjà décrété la démolition [248]. En général on choisissait inhabilement les positions et l'on visait mal; la plupart des coups portaient trop haut **. Au-delà de la portée de

* Si la nation n'était pas devenue l'esclave des gouvernans, il y aurait eu un esprit et des intérêts communs. D. L. H.

[247] *Edlibach; Tschudi.*

[248] *Rahn*, 327.

** Selon *Halem*, *du Cange*, *Guicciardini* et d'autres, les canons furent en usage en France déjà du temps de Pétrarque, en 1338; on ne les connut en Allemagne et en Italie que vers 1379 et 1380. Le plus ancien exemple de l'usage de l'artillerie en Suisse remonte à 1380 : on fondit cette année-là deux canons à Bâle. On croit que les Bernois et leurs alliés employèrent des armes à feu en 1384 au siége de Berthoud et en 1388 à celui de Nidau ; la chronique de Justinger n'est explicite à l'égard de cette arme que depuis 1413. La faible importance des bouches à feu dans ces commencemens et le peu d'effet qu'elles produisirent au siége de Zurich, trouvent leur explication dans le passage suivant de l'ouvrage de M. *Emmanuel de Rodt* sur l'*Histoire de l'art de la guerre chez les Bernois*, t. I, p. 83—85. « La construction des premiers canons fut » bien défectueuse et incommode; on le voit non-seulement par les » descriptions d'anciens et de modernes écrivains sur cette matière, » mais par les dessins que nous en possédons, même encore d'époques » postérieures. Avant que l'on connût l'art de fondre les canons, on les » formait de barres de fer soudées ensemble et liées comme un tonneau » par des cercles du même métal. Une pareille construction ne permet- » tait pas de proportionner la charge au projectile; l'effet produit était » si peu de chose qu'il n'égalait pas même celui des anciennes catapultes, » aussi se servit-on de celles-ci long-temps encore après l'invention des » pièces d'artillerie. Même lorsque l'art de la fonderie eut considérable-

l'arquebuse, les blés dans la plaine de la Sihl tombèrent sous la faucille de l'ennemi ; les ceps des collines qui dominent cette plaine furent arrachés pour servir à des retranchemens. On fit moins de ravages du côté de la grande ville, où les hauteurs servirent de camp retranché ; les femmes et les enfans qui s'esquivèrent par quelques sentiers pour aller faire la moisson à Hirslanden furent dépouillés et faits prisonniers. De leur côté les boucs[249] enlevèrent trois chariots du meilleur vin des bords du Léman[250] qu'on menait au camp des Bernois ; ils le vendirent à l'enchère du haut d'une tour pour que ceux-ci pussent entendre les voix ;

» ment perfectionné la construction de l'immense canon, l'organisation » du reste en rendit l'usage difficile et l'effet très-insuffisant. Le canon » était fixé immobile sur un échafaudage bas ou sur des billots ; un » chariot transportait la pièce ainsi faite dans le lieu où elle devait jouer ; » on lui donnait l'inclinaison convenable en enfonçant dans la terre ou » en soulevant au moyen d'un corps la partie antérieure ou la postérieure ; pour empêcher le recul, on fixait à celle-ci, avec des chevilles, une grosse pierre ou un billot. La charge, comme on peut en » juger par les figures jointes à une vieille chronique, consistait dans un » sac de calibre rempli de poudre non réduite en grains et qu'on enfonçait avec le refouloir ; par-dessus on mettait un bouchon en bois » et ensuite seulement le boulet de pierre, qu'on nommait tout court » *la pierre ;* on perçait la gargousse avec l'épinglette ; on remplissait la » lumière de poudre et y mettait le feu avec un charbon fixé au boute-» feu. » Voy. aussi *Struensée, Artillerie, Introd.* p. 9 ; *Manuel d'artillerie par le chevalier d'Urtubie ; Mémoires de Bajard,* p. 84. C. M.

[249] Seize bons compagnons. *Edlibach.*

[250] *Edlibach :* « Vin du Niederland » (bas pays) ; *Bullinger :* « Vin de » La Vaux. » Le vignoble de La Vaux (entre Lausanne et Vevey) portait le nom de Niederland par opposition à l'Oberland (haut pays). = Aujourd'hui dans beaucoup de cantons de la Suisse centrale, le vin des bords du lac Léman n'est connu du peuple que sous le nom d'Oberlænder, vin de l'Oberland, dénomination que rien ne justifie. C. M.

du camp et des barques[251] les Bernois virent les assiégés s'en régaler sur le pont. D'autres s'emparèrent d'un transport de bestiaux. Des jeunes gens surprirent l'artillerie bernoise pour enclouer les pièces[252]; un combat opiniâtre s'engagea ; il dura deux heures; les arbalétriers et les arquebusiers tirèrent six mille coups ; à la fin l'attaque fut repoussée.

Les assiégeans étaient maîtres du pays; ils pouvaient espérer de prendre Zurich par la famine[253]. Mais de l'inaction naquit l'ennui[254]; les Suisses aiment les entreprises audacieuses. Pour donner le change à l'impatience, les chefs formèrent le projet d'envoyer du camp des Bernois, avant l'aube (25 juillet 1444), mille hommes de Zoug[255] incendier un moulin, la Werdmühle, situé tout près du Petit-Zurich et du couvent des religieuses d'Oetenbach entre l'Aa[256] et la Sihl; tandis que les troupes stationnées aux retranchemens voisins accourraient pour sauver des flammes du moulin la maison d'Otton Werdmüller, citoyen aimé et considéré[257], mille hommes devaient escalader un des

[251] Quelques-unes croisaient sur le lac pour faire prisonniers des ennemis à qui l'on tranchait aussitôt la tête. *Tschudi.*

[252] « Ils voulaient enfoncer dans les lumières des pointes grossièrement taillées. » *Edlibach.*

[253] Les rives peu larges qui n'étaient pas occupées par l'ennemi devaient aussi fournir à la subsistance de Rapperschwyl.

[254] « Combien de temps resterons-nous ici ? Les prendrons-nous d'assaut avec les yeux ? Ils ont à manger pour autant de temps que nous. » *Bullinger.*

[255] C'est à eux que *Tschudi* attribue cette action.

[256] *Aa* est le nom de la rivière depuis sa sortie du lac jusqu'à l'embouchure de la Sihl, où elle prend le nom de Limmat.

[257] Un de ses ancêtres s'était vaillamment battu à Tætwyl (1352); il remplit lui-même dans la suite des charges considérables. *Leu.*

boulevards; sur ces entrefaites les Confédérés empêcheraient au moyen d'une attaque de porter du secours de ce côté [258]. Otton Werdmüller regardait la maison de ses pères [259] comme un avant-poste de la ville; aussi lorsque les religieuses d'Oetenbach eurent avec une corde fait entrer dans leur couvent par dessus le mur son premier-né, encore à la mamelle [260], grâce à son courage et à celui de quelques amis [261], il eut assez de présence d'esprit pour défendre l'étage en pierre de sa maison contre un millier d'ennemis [262]. Cependant les chefs secrètement avertis retinrent à leur poste, au nom du serment et de l'honneur, les troupes des boulevards [263]. Durant l'attaque générale, les ennemis, surtout ceux qui étaient pris dans des chausses-trappes, furent exposés aux plus cuisantes douleurs [264] par des flèches enflammées et des corbeilles de chaux vive qui produisaient une vapeur épaisse; un vieux linge [265], figurant un drapeau, engagea les assiégeans à escalader une tour vide; attaqués par le flanc, beaucoup tombèrent des échelles [266]. Les boucs se battirent près du moulin où le péril était le plus éminent [267]. Les Zuricois déjoué-

[258] Ce plan est mentionné par *Bullinger*.

[259] On a représenté cette maison comme un poste confié à la garde. Mais dans ce cas il n'y aurait pas fait transporter le berceau de son enfant.

[260] Henri. Il devint un héros et mourut 69 ans après cet événement. *Leu*.

[261] D'abord quinze, ensuite vingt-sept « braves hommes. » *Bullinger*.

[262] Mille des plus vaillans compagnons. *Edlibach*.

[263] On vit qu'il y avait eu trahison. *Edlibach*.

[264] « Ils gloussaient comme des poules qui ont la pépie. » *Edlibach*.

[265] Un torchon à nettoyer le four.

[266] « Là se montrèrent les plus fins tireurs. » *Id*.

[267] *May*, *Hist. milit.* III, 136.

rent cette attaque dans laquelle les Suisses perdirent considérablement de monde [268].

Jean de Rechberg n'était pas dans la ville. Le margrave Guillaume l'avait envoyé, ainsi que le chevalier Burkhard Mönch de Landskrone, avec Jean Schwend et Rodolphe de Cham, l'un des boucs, homme d'une rare intelligence, porter à l'Empereur [269], qui se rendait à Nüremberg pour une diète, un message destiné à mettre en mouvement les princes et les villes de l'Allemagne. Ils trouvèrent la cour à Passau [270]. L'Empereur leur fit espérer un bon résultat de la diète. Schwend et Cham l'accompagnèrent; le monarque envoya les deux chevaliers à la cour de France [271].

L'Empereur avait au préalable sondé l'opinion des États; il leur avait représenté l'entreprise des Suisses contre la ville impériale de Zurich, où l'on voyait la bannière de l'Empire flotter sur plusieurs tours [272], comme intéressant leur commune patrie; il leur avait proposé une expédition armée et promis d'en donner le commandement en chef au duc Albert, son frère. Berne et plusieurs villes suisses entretenaient avec Ulm, Augsbourg, Nuremberg principalement, et d'autres villes importan-

[268] *Edlibach :* « Ils perdirent 70 hommes; 200 blessés furent conduits « à Bremgarten et à Bade. » *Bullinger* estime le nombre des derniers à 150.

[269] Nous désignons ainsi Frédéric pour plus de clarté, quoiqu'il ne reçût le titre de la puissance suprême que huit ans plus tard, après avoir été couronné par le pape.

[270] Avant Marie-Madeleine. *Bullinger.*

[271] Ils furent chargés de la négociation militaire avec les chefs des Armagnacs; la députation dont il sera question plus tard le fut de la négociation politique avec la cour.

[272] *Tschudi*, II, 420. D'après l'exemple de 1354. T. III, l. II, chap. 4.

tes de l'Empire, des relations amicales. Avertis par elles, les Suisses avaient adressé du camp de Greifensée des lettres de justification aux électeurs, aux souverains et aux Etats[273], pour leur faire voir que la maison d'Autriche, en admettant Zurich dans son alliance, avait agi contrairement à la paix qui subsistait entre elle et la Suisse[274], comme Zurich, de son côté, par une telle alliance[275] avec une telle cour[276] et par son refus de suivre la procédure fédérale[277], était contrevenu aux alliances perpétuelles. Depuis plusieurs siècles, des princes puissans à l'excès, soutenus par les papes, avaient désorganisé la grande république fédérative appelée Empire germanique; le déclin progressif de l'autorité impériale et l'influence croissante de grandes maisons lui avaient ôté la facilité des entreprises communes, la force pour faire la guerre. Beaucoup de princes d'Empire se distinguaient par des qualités personnelles; mais chacun ne songeait qu'à son agrandissement. Les princes moins puissans, chacun trop faible pour soi, tous divisés par des intérêts personnels, s'attachaient à l'Empereur par nécessité.

[273] La *lettre adressée à l'électeur palatin* (14 mai 1444) est dans *Tschudi.*

[274] Parce qu'il y avait été clairement stipulé « qu'aucune des parties » ne devait contracter ni accepter d'alliance avec gens dépendans de » l'autre. »

[275] « Dont les limites n'étaient pas de beaucoup plus étendues que » celles que la Confédération avait entendu fixer. »

[276] « D'ailleurs nos ancêtres dans leurs anciennes guerres se sont mu» tuellement promis qu'aucun des cantons ne se réconcilierait avec la » maison d'Autriche que de concert avec les autres. »

[277] « Votre royale Majesté comprend sans peine que si nous suivions » avec eux une autre voie juridique, nous agirions contre notre serment » et notre honneur, ce que nous ne ferons jamais s'il plaît à Dieu; qu'il » en advienne ce que Dieu voudra. »

L'affaire principale des ecclésiastiques était d'opter pour le concile et Félix ou pour le pape romain Eugène, en tout cas de fixer de la manière la plus avantageuse et d'assurer les droits de l'Eglise germanique [278]. L'Allemagne orientale craignait les Hussites et n'était pas sans inquiétude sur les mouvemens du jeune roi de Hongrie et de Pologne, qui paraissait enclin à risquer, par une rupture de la paix, sa domination à peine affermie, dans une périlleuse lutte contre les armées victorieuses du Sultan, plus sage que lui [279]. Dans ces circonstances les princes s'excusèrent de ne pas se trouver préparés pour la guerre contre les Suisses, entreprise sans leur participation. Les villes [280] la déclarèrent, dans l'intérêt de la maison d'Autriche, à des villes et à des cantons avec lesquels elles vivaient en bonne intelligence [281]. Ces dispositions étaient naturelles, mais non sans conséquences pour les autres Etats. Le commerce, passant de Venise par l'Allemagne, enrichissait encore ce pays; les villes étaient supérieures aux seigneurs par leur aisance, leurs institutions et leur esprit public; les seigneurs étaient turbulens, oppresseurs, fiers, portés à la guerre et au brigandage. On pouvait donc craindre que les villes ne sentissent les avantages d'une ligue entr'elles et avec la Suisse, et qu'elles n'allumassent inopinément une révolution générale en faveur du peuple (ce qui l'empêcha prin-

[278] Voy. les négociations dans l'ouvrage important de *Koch*, *Sanctio pragmatica German.*, Strasb. 1789.

[279] Il jura au cardinal légat à Szegedin, le 4 août, de prendre les armes contre les Turcs. *Ch.* dans *Dlugos*, I, 794 (édit. de Leipzig 1711).

[280] Dans une diète à Ulm.

[281] *Jean Joachim Muller, Théâtre de la diète d'Empire sous Frédéric V*, t. I, p. 216.

cipalement, ce fut l'aristocratie des conseils). En présence de la diète ainsi composée, Rodolphe de Cham, qui maniait la plume et l'épée avec la même vigueur, lut la description de la guerre de Zurich, depuis l'origine jusqu'à ce jour [282]. L'Empereur réitéra ses représentations. Le seul effet de la présence de l'impériale majesté fut que l'on voila la résolution de ne rien faire sous des paroles qui semblaient promettre beaucoup [283].

Ce langage n'étonna pas l'Empereur : il le comprit et résolut d'envoyer en France Pierre de Schaumberg, évêque d'Augsbourg, le comte de Starhemberg [284], Thüring de Hallwyl et Frédéric de Hohenbourg, pour conclure la négociation relative aux Armagnacs, déjà fort avancée par les soins de Mönch et de Rechberg.

Charles VII avait décidé depuis long-temps d'abandonner à des princes étrangers, dès qu'il serait en paix avec l'Angleterre, cette milice dispendieuse, incommode et dangereuse; il désirait aussi occuper par des guerres extérieures l'humeur inquiète de son fils [285],

[282] *Bullinger.*

[283] « Conventu dissoluto nihil aut parum ex promissis in effectum » deducitur; quin potius ad sua quique reversi promissorum obliti sunt, » et privata communibus prætulerunt. » *Tritthemius Ann. Hirsaug.* II, 411.

[284] Le nom est écrit de cette manière dans mon *Bullinger ;* dans *Stettler* on lit « Sternenberg. »

[285] Il s'était déjà mis quatre ans auparavant à la tête de la Praguerie. *Hénault, A.* 1440. = « Le jeune Louis était d'un naturel ambitieux, » inquiet, empressé d'entreprendre toutes les choses nouvelles, de tenter » toutes les intrigues; les liens du sang et les devoirs de la morale » n'avaient point de prise sur lui. Charles, qui l'avait tout récemment » nommé gouverneur de Languedoc, l'avait en même temps placé sous » la direction du comte de la Marche, fils du comte d'Armagnac ; mais » Louis se cachait autant qu'il pouvait de ce surveillant, et il prêtait » l'oreille aux grands qui lui proposaient de faire une révolution, ou,

le dauphin Louis. Vers la Pentecôte[286], les négociations avec l'Angleterre promettant la paix, il fut question à la cour de France de permettre au dauphin de conduire au-delà des frontières une armée de chevaliers et de cavalerie, pour chercher des ennemis[287]. Il n'était pas difficile de voir qu'une participation aux démêlés inextricables de l'empire germanique offrait le moins d'inconvéniens et le plus d'avantages. Ce projet fut connu de la reine, Marie d'Anjou. Elle employa en faveur d'un frère, avec une active vigilance, son influence généralement peu considérable[288]; le margrave Jacques de Bade-Bade était le beau-frère de son frère[289], et la reine entretenait des relations d'amitié avec l'électrice du Palatinat, dont le premier mari avait été son frère[290]. A la nouvelle d'une expédition sur les frontières d'Allemagne, Marie intercéda pour ses parens auprès

» comme on disait alors, une praguerie; les soulèvemens de la ville de » Prague n'ayant cessé, depuis la réforme de Jean Huss, d'occuper toute » la chrétienté. » *Sismondi, Hist. des Français*, t. XIII, p. 360. C. M.

[286] Pâques était le 12 avril (*Art de vérifier les dates*, p. 29; Paris, 1770); la Pentecôte se trouvait donc être le 1er juin.

[287] Expression de la reine dans la lettre citée n. 293. = Voy. à la fin du volume *Appendice A*. C. M.

[288] René d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire de Sicile et duc de Lorraine. Cette même année, le roi, pour leur plaire, assiégea la ville de Metz.

[289] René avait épousé Isabelle, fille aînée de Charles-le-Téméraire de Lorraine; le margrave, Catherine, sœur d'Isabelle. *Art de vérifier les dates*, 646.

[290] Marguerite de Savoie (t. V, p. 297), après la mort de Louis d'Anjou, frère aîné de René, avait épousé l'électeur palatin Louis-le-Débonnaire. *Dan. Pareus, Hist. Palatina*, 222 (edit. Joannis). = Depuis son premier mariage, Marguerite et sa belle-sœur la reine de France étaient restées en grande amitié. Voy. *de Barante, Hist. des ducs de Bourgogne*, VII, 187, (4e édit.) C. M.

de son époux et de son fils. Bien qu'elle ne régnât pas sur le cœur du roi, Charles honorait en elle un grand et noble caractère; elle eut plus de crédit dans ce moment, où le mariage de sa nièce[291] devenait le lien de la paix entre la France et l'Angleterre[292]. Dès qu'elle eut reçu la promesse qu'on épargnerait l'électeur palatin et la maison de Bade, elle écrivit à Jacques[293]. La lettre de la reine apporta aux princes d'Empire, qui ignoraient la négociation de l'Autriche[294], la première nouvelle du mouvement des Armagnacs. Le margrave crut l'apprendre à l'Empereur[295], alors qu'il avait envoyé déjà les chevaliers destinés à conduire l'expédition. Cette charge fut principalement confiée à Burkhard Mönch, guerrier de la plus grande considération personnelle[296], plein d'une haine amère pour le peuple audacieux de la Suisse. L'activité de Rechberg le rendait propre à transmettre avec célérité les plans arrêtés, et à faciliter ainsi la simultanéité de leur exécution[297].

Dans ce temps la plupart des seigneurs et des chevaliers de l'Argovie étaient au service des villes auxquelles leurs pères ou eux-mêmes avaient, par ordre de

[291] Marguerite, fille de René, grande femme.

[292] *Lettre du margrave*, n. 295.

[293] *Lettre de la reine de France au margrave Jacques;* à Gwer (la Guerche ?) en Touraine, jeudi après la Pentecôte, 1444; dans *Fugger, Miroir d'honneur autrichien*, 550 (édit. de Birken). = Voy. sur toute cette histoire *de Barante*, t. VII, année 1444. C. M.

[294] Depuis le 22 août de l'année précédente; t. V, p. 360.

[295] *Lettre du margrave Jacques à l'Empereur;* Bade, « feria quarta » post Petr. et Paul.; » dans *Fugger*, 551.

[296] « Un grand seigneur, nommé Monseigneur Bourga le Moyne. » *Enguerrand de Monstrelet.*

[297] *Edlibach; Tschudi; Bullinger.* Nous allons le retrouver tout de suite.

l'empereur Sigismond, prêté serment de fidélité trente ans auparavant, la suzeraineté de l'Empire réservée; un grand nombre étaient plus particulièrement unis aux Bernois par des rapports de combourgeoisie ou de famille, par la reconnaissance pour leur protection, et par égard pour la supériorité de leur puissance. Dans les districts inférieurs, sur la rive gauche de l'Aar, les relations étaient encore plus indéterminées et les frontières se croisaient. Les gens des domaines patrimoniaux de Habsbourg[298] et de la seigneurie de Schenkenberg suivaient la bannière de la ville de Brougg[299]; à cet égard ils étaient bernois; d'un autre côté les seigneurs continuaient, selon la coutume de leurs pères, à chercher l'éclat et la fortune à la cour d'Autriche[300]; il paraît qu'ils reçurent beaucoup de fiefs, sinon de la cour, du moins des Empereurs immédiatement[301]; ils avaient pour Berne tout juste les égards

[298] Dans l'Eigen, « terra aviatica. »

[299] *Bullinger* d'après la chronique de la ville.

[300] Guillaume de Müllinen fut le premier chambellan du duc Frédéric à Inspruck; il possédait le château de Parnek en Tyrol, et était bailli de Zylf et de Landek. Tout comme nous avons vu Albert de Müllinen lié d'amitié avec le père de Frédéric, le duc Léopold tué à Sempach (t. III, p. 271), ainsi Frédéric lui-même et Guillaume de Müllinen se donnèrent mutuellement des gages d'amicale confiance. *Ch.* Inspruck, samedi avant Quasimodo 1427. On voit encore à Wilten un ex voto des deux amis avec leurs portraits.

[301] *Charte de l'empereur Sigismond* (réconcilié avec l'Autriche) *par laquelle Jean Egli de Mülynen, Jean Guillaume* (le chambellan), *son frère et Jean-Albert, son cousin*, avec leurs gens, leurs châteaux et forteresses *Ruchenstain* et *Castal* (Castelen), ou tous les autres qui leur appartiennent ou qu'ils acquerront légitimement dans la suite, eux ou leurs héritiers, sont totalement *affranchis* (placés sous la dépendance immédiate de l'Empire), de sorte qu'entr'autres aucune ville ni commune du Saint-Empire romain (Berne était de ce nombre) ne puisse accorder

auxquels ils étaient obligés. Marquard de Baldegg, d'une ancienne famille chaudement dévouée à l'Autriche [302], possédait Schenkenberg, une des plus vastes seigneuries de cette contrée, que Thüring d'Arbourg avait achetée [303], dont il avait reçu l'investiture de l'Empereur [304], mais que ses projets ambitieux [305] et sa fréquente pénurie d'argent l'avaient forcé d'abandonner à Marquard, probablement à titre d'hypothèque [306]. Dans la guerre de Zurich, Baldegg, quoique bourgeois de Berne, avait épousé le parti de l'Autriche, la cause de la noblesse. Les Bernois n'avaient pu le voir avec indifférence, parce que, dans leurs expéditions contre Zurich ou Laufenbourg, Schenkenberg pouvait nuire à leurs troupes ouvertement ou en secret. Baldegg avait sans doute fait une tentative hostile, ou en avait menacé, car les Bernois le chassèrent et occupèrent son château de Schenkenberg [307]. Après avoir montré avec quelle facilité ils pourraient l'écraser, ils prêtèrent l'oreille à l'intercession de l'évêque de Bâle, Frédéric Ze Rhyne, et rétablirent Marquard, moyennant le paiement des frais [308]. Bourgeois de Berne, cousin des Buben-

la bourgeoisie à leurs gens. Ratisbonne, jeudi après St.-Michel, 1434, Msc.

[302] Les Baldegg avaient prouvé leur fidélité près de Morgarten et de Sempach au prix de leur sang.

[303] Des sires de Fridingen qui en avaient reçu l'investiture de l'Autriche.

[304] *Leu :* Schenkenberg.

[305] Il fut un des héritiers de Tokenbourg, t. V, p. 26.

[306] Thüring aliéna définitivement cette seigneurie quelques années plus tard.

[307] Avec 80 hommes. *May, Hist. milit.* III, 137.

[308] 2,000 florins. *Stettler.*

berg[309], au lieu de reconnaître qu'il avait agi sans sagesse, tandis que Berne, au contraire, avait montré prudence et générosité, il s'abandonna au regret de ne pouvoir plus à l'avenir, comme d'autres gentilshommes, faire la guerre aux Suisses. Jean de Baldegg, son frère, partageait ses sentimens. Thomas de Falkenstein, qui avait épousé[310] sa fille en premières noces[311], le visitait fréquemment.

Thomas et Jean, barons de Falkenstein, avaient hérité de leur père le droit de bourgeoisie de Berne; cette ville les représenta pour toutes choses durant leur longue minorité[312]. Issu d'une très-ancienne noblesse[313], le jeune Thomas, landgrave du Buchsgau et du Sissgau[314], possédait à titre de seigneur un grand nombre de châteaux situés sur l'Aar[315]; son frère avait aussi de vastes possessions. Mais ils étaient capables des actes les plus insensés et les plus criminels pour prouver que la vie bourgeoise des

[309] Béatrice de Rinkenberg, mère de Henri de Bubenberg, avait épousé en secondes noces nn Baldegg.

[310] Ainsi le rapporte *Bullinger;* d'autres font de Baldegg le gendre de Falkenstein, ce qui est impossible; Thomas était majeur depuis à peine cinq ans. T. V, p. 246 et ci-dessous n. 314.

[311] Sa seconde femme était Ursule de Ramstein. *Brukner.*

[312] T. V, l. c.

[313] Parens de Bechbourg, tous deux probablement de la maison des vieux comtes de Falkenstein.

[314] Jean, évêque de Bâle, lui en donna l'investiture en 1439. *Haffner, Théâtre soleurois*, en pareille matière appuyé sur les documens.

[315] Gösgen, Kienberg, Köllikon; on nomme aussi Thorberg; *Edlibach* ajoute que le baron l'habitait. Mais ce manoir était converti depuis cinquante ans en chartreuse; t. III, p. 347. Le château de Falkenstein, bâti dans un défilé, aurait-il reçu à cause de sa situation le nom de Thorbourg (château-porte), ou bien y avait-il à Ballstall un château de Thorbourg?

Bernois ne les avait pas rendus si timorés qu'ils ne pussent rivaliser d'audace avec tout seigneur et tout chevalier. Jean commença par hypothéquer Farnsbourg à la maison d'Autriche, pour pouvoir mener joyeuse vie à Seckingen avec une courtisane [316]. Thomas, lorsque les nobles lui proposèrent d'abandonner ses bienfaiteurs, témoigna qu'il craignait de s'exposer par un tel acte à la perte de tous ses biens. Dès qu'ils lui assurèrent que le duc Albert l'indemniserait de tout [317], il ne songea plus qu'au moyen de faire à l'improviste beaucoup de mal aux Bernois. Le premier expédient du baron fut d'envoyer deux de ses gens pour incendier de nuit la ville d'Arau [318]. Cette tentative ayant échoué, il médita la ruine d'une autre ville : rien ne lui paraissait ignoble de ce qu'un gentilhomme pouvait entreprendre contre des bourgeois.

Falkenstein et les deux Baldegg se rendirent à Brougg. Cette petite ville, dans l'enceinte de l'antique Vindonissa [319], est située non loin de Habsbourg, sur un rivage dont les rochers forment un lit étroit et profond, où l'Aar précipite ses flots bruyans pour aller recevoir la Reuss. L'activité, les bonnes mœurs et de vieilles franchises avaient conduit cette communauté municipale à une florissante prospérité. Les barons étaient aussi bourgeois de cette ville. Ils y reçurent un accueil amical, et le vin d'honneur.

[316] Elle s'appelait Hagenbach, 1442. *Haffner.*

[317] « Le duc Albert lui donnerait maint château sur l'Adige, ce qu'ils « pouvaient lui assurer. » *Edlibach.*

[318] *Stettler*, I, 157. Dans l'auberge du Lion.

[319] Comment cette place militaire n'aurait-elle pas compris dans son enceinte la contrée où se trouve le pont?

A la tête de l'administration se voyait alors l'avoyer Louis Effinger, dont les ancêtres avaient fidèlement servi Habsbourg et l'Autriche, et le père était mort environ soixante ans auparavant avec le duc près de Sempach. Ce loyal vieillard s'efforça de leur faire la réception la plus honorable, lorsqu'il apprit que, pleins de zèle pour la paix, œuvre agréable à Dieu, ces trois seigneurs se rendaient du camp de Zurich à Bâle pour chercher l'évêque afin qu'il mît la dernière main à des articles déjà presque arrêtés. Les barons se hâtèrent de poursuivre leur route, accompagnés de vœux et de bénédictions. La ville entière se réjouissait de voir, grâce surtout à leurs soins, la fin d'une longue calamité publique. Le lendemain s'écoula dans cette atttente; pour la seconde fois, chacun s'abandonna au sommeil avec une sécurité depuis longtemps inconnue. Une nuit profonde couvrait la terre, lorsque du haut de la porte contiguë au pont de l'Aar, le gardien entendit quelqu'un frapper et lui crier: « Compère, ne connais-tu pas Falkenstein ? Voici Sa » Grâce de Bâle; nous apportons la paix, nous som- » mes pressés; ouvre; vite au camp de nos seigneurs » de Berne! ouvre. » Ces paroles familières et joyeuses du baron, bourgeois éminent de Brougg, n'inspirèrent aucune défiance au gardien. Deux huissiers à cheval et aux couleurs de la ville de Bâle entrèrent les premiers. Au milieu de la nuit et des joyeusetés de Falkenstein, on ne distinguait pas qu'à côté de lui, le cavalier enveloppé d'un manteau n'était pas un évêque, mais Jean de Rechberg. A titre de députés, de secrétaires, de valets, entrèrent deux, quatre, six couples; le gardien trouvait le cortége considérable. « Sire compère, ces seigneurs sont nombreux; per-

» mettez que j'éveille l'avoyer. » Il se tourna pour fermer la porte; sa tête vola dans l'Aar[320]. Eveillés en sursaut par un cri du gardien ou par le bruit insolite des nombreux chevaux, les habitans des maisons voisines accoururent; plus de quatre cents[321] gentilshommes[322] et cavaliers pénétrèrent avec des cris sauvages par la porte restée ouverte, tuèrent, blessèrent, dispersèrent les bourgeois sortis de leurs demeures[323], et, sous la conduite d'un bandit[324], s'emparèrent en un instant de Brougg. Falkenstein avait rassemblé la noble société dans un lieu solitaire[325], entre Laufenbourg et Seckingen; pendant la nuit, commettant des désordres[326], mais en sûreté et ivres de joie, ils avaient traversé le Mönenthal[327]; un paysan osa devancer les cavaliers, pour sauver la ville par ses avertissemens; il fut atteint et poignardé[328]. Le baron crut son honneur à couvert parce qu'il avait déclaré la guerre à Berne, quoique trop tard pour que ses concitoyens eussent pu se précautionner[329].

[320] *Chronique de Königsfelden* dans *Bullinger*.

[321] Au rapport de quelques-uns, près de 600. *Tschudi*.

[322] Le comte George de Sulz, Balthasar de Blumenek, Thüring de Hallwyl, George de Knöringen, Marx d'Embs, Frédéric Vom Haus, Gui d'Ast, Hugues de Hegnau, Bentelin de Hemmenhofen sont distingués par *Bullinger* d'après la *chronique municipale de Brougg*.

[323] Au nombre de treize. *Ibid.*

[324] Le tailleur Jean, qui avait été banni de la ville.

[325] Dans une petite ville détruite depuis.

[326] Ils commettaient partout des insolences. *Bullinger*.

[327] Par Rémigen et Rynikon, venant du Frikthal.

[328] A la courte montée. Il s'appelait Jean Geissberg.

[329] Il n'avait envoyé la déclaration de guerre que le soir, et il commit cette action dans la nuit. *Tschudi*. Ce récit est plus naturel que celui de *Bullinger*, qui raconte que l'avoyer de Berne n'osa décacheter les dépêches arrivées dans la soirée ou pendant la nuit que le lendemain matin

L'avoyer d'Erlach s'effraya [330]. Il envoya en hâte un avertissement à l'Argovie; le messager parvint jusqu'au bois [331] que domine Habsbourg, et vit Brougg en flammes. Aussitôt la ville prise, tandis qu'une partie des nobles, coupant le chemin au peuple épouvanté, lui barraient les issues, d'autres enfermèrent dans une grande maison [332] le vieillard Effinger, chef de la ville, son fils [333], tout le conseil, Landwing, Ulrich Stapfer [334] et tous les autres citoyens considérés et riches. Cent soixante et dix pièces d'argenterie, ornement des festins publics, toutes les propriétés privées, les longues économies des pères, le travail des mains maternelles, la bannière [335], pure de si honteux exploits, les armes, même les chaînes des portes [336] furent prises et transportées dans des bateaux. Le lendemain de bon matin, Thomas de Falkenstein ordonna d'amener l'avoyer et les conseillers auxquels il avait prêté serment, les combourgeois qui l'avaient honoré, aimé; il ordonna de leur trancher la tête. Cette rage fit horreur à Jean de Rechberg: « Que vous ont fait ces braves gens? » s'écria-t-il. Cependant quelques habitans de maisons contiguës aux

au conseil. Un réglement si insensé, surtout en temps de guerre, est peu conforme à l'esprit élevé du gouvernement bernois; aussi n'en trouve-t-on pas de traces.

[330] Il se frappa le front : « Sang de Dieu! cela coûte à Berne un « château, quel qu'il soit! » *Edlibach.*

[331] « Uff die Rütinen. » *Bullinger.*

[332] « La maison autrichienne à côté du cimetière. » *Bullinger.*

[333] Balthasar.

[334] De la famille qui fleurit ensuite à Berne.

[335] Deux tours noires et un pont découvert. « Elle était de pure toile « de lin. » *Bullinger.*

[336] Elles furent adaptées aux portes de Laufenbourg.

murailles étaient sortis de la ville dans le premier moment au moyen de cordes, et avaient informé la campagne du malheur de Brougg. Les villages prirent les armes. On remarqua des mouvemens. Tout-à-coup l'incendie éclata dans Brougg sur divers points. A ce moment les enfans et les femmes poussèrent des cris si perçans, que Falkenstein lui-même, épouvanté, jeta les clefs de la porte supérieure à une vieille femme[337], afin que cette multitude se sauvât dans la campagne, tandis que d'autres rassembleraient les enfans de toutes les maisons pour les conduire sous les tilleuls, peu auparavant théâtre de leurs joies innocentes[338]; le butin et les prisonniers furent emmenés; la flamme consuma toutes les chartes et les donations[339], les documens de la vieille histoire, les cabanes des pauvres et les maisons des riches. Dans la forêt de chênes non loin de la ville[340], où était péniblement arrivé l'avoyer à la tête des conseillers et des bourgeois, Thomas de Falkenstein eut une seconde fois soif de leur sang. « Ne pourrait-on pas, » dit-il, faucher ici aussi bien que dans la prairie de » Greifensée? » Jean de Rechberg s'arrêta, lui lança un regard : « Falkenstein, répliqua-t-il, tu as fait assez » de mal à des gens qui ne t'ont jamais offensé; si j'a- » vais su ce qui se passe, tu ne m'aurais point amené

[337] « Prends, p...., et ouvre la porte supérieure, pour que vous ne » brûliez pas. » *Bullinger*.

[338] « Là se trouvait aussi ma grand'mère, Gertrude Küffer, agée de » quatre ans. » *Bullinger*. Elle mourut en 1522, alors qu'il était dans sa 18e année, en sorte qu'il put apprendre d'elle tous les détails.

[339] Concernant des créances, l'usage des terres, les bois et les champs.

[340] Dans la Kræpfi. *Bullinger*.

» ici[341] ». Bientôt le bois et la colline cachèrent aux regards la ville que le feu dévorait. L'Argovie, soulevée tout entière, ne put rien contre la puissance des flammes[342]; une partie du butin fut sauvée. Quelques-uns, auparavant jaloux de l'éclat de Brougg, rappelèrent avec dureté qu'on s'était toujours trop familiarisé avec les nobles[343]. Les prisonniers furent enfermés dans la tour bâtie sur les rochers qui forment au-dessous de Laufenbourg la chute et les tournans du Rhin. On céla leur destinée, de peur qu'une armée bernoise ne les délivrât avant que Falkenstein n'eût le temps de les vendre aux Armagnacs, qui les emmèneraient comme serfs dans des pays lointains. Un d'eux[344] fit une corde avec des draps, et réussit à descendre sur un sureau à côté de la tour, suspendu au-dessus du tournant; se confiant en Dieu, il hasarda le saut; les flots le portèrent au rivage. Il révéla le dessein de l'ennemi; les femmes se hâtèrent de vendre des fonds de terre pour amasser la rançon.

Soleure exerça sa première vengeance contre Gösgen, château de Falkenstein. La baronne s'enfuit vers Farnsbourg. Elle se retourna une seule fois, lorsqu'elle eut atteint les hauteurs de la Schafmatte. L'horrible spectacle de la flamme dévorante l'arrêta un instant[345]; elle fut saisie et conduite à Berne[346].

[341] *Id.*

[342] On ne commença de rebâtir la ville qu'en 1446; la porte supérieure fut rétablie en 1448. *Chronique municipale.*

[343] On disait qu'elle portait la queue de paon dans le sein. *Bullinger.*

[344] Bürgy Küffer, père de Gertrude, n. 338.

[345] *Bullinger.*

[346] *Tschudi.* Avec Ursule, fille de Jean de Falkenstein, son beau-frère.

On disait[347] que Falkenstein occupait avec ses compagnons la haute forteresse de Farnsbourg, dans son landgraviat du Sissgau, entre le Jura soleurois[348] et Rheinfelden, ville autrichienne entourée de forêts. Les Bernois, quoiqu'ils serrassent de près les remparts de Zurich, y arrivèrent en corps d'armée considérable; ils se réunirent près de la Wigger avec Antoine Russ, commandant des Lucernois[349], qui leur amena six cents hommes[350]; ils joignirent les Soleurois, trouvèrent derrière le Hauenstein Hermann Séevogel, capitaine des Bâlois, avec cent-cinquante hommes de Wallenbourg et de Liestal[351], et virent arriver en hâte le grand canon de la ville de Bâle[352] avec beaucoup de poudre et d'autres munitions. La soif de la vengeance irritait ces guerriers; leur assaut fut si violent qu'aucun rocher ne paraissait inaccessible, aucun mur inébranlable; ils repoussèrent l'offre d'une capitulation conditionnelle. Dans cette extrémité, Jean de Rechberg exhorta la garnison à tenir jusqu'à ce qu'il se fût assuré si l'on venait les débloquer[353]. A la faveur des ténèbres, les fers de son cheval enveloppés de feutre[354], il traversa le camp ennemi; l'incendie d'un fenil sur la montagne la plus voisine

[347] Ce fait est incertain; la veille de la bataille de Saint-Jacques il était à Mönchenstein; *Brukner, Curiosités de la campagne de Bâle*, 2127.

[348] Ici le Hauenstein.

[349] *Etterlin*, p. 171.

[350] Selon *Tschachtlan*, seulement 400; selon *Tschudi* d'accord avec *Etterlin*, 600.

[351] *Brukner*, p. 2124.

[352] Estimé à 500 florins. *Id.*

[353] *Wurstisen :* Le sort le désigna pour faire cette reconnaissance.

[354] *Brukner. Edlibach* dit, « il chevaucha par-dessus des chapeaux de » feutre. »

lui servit de signal pour annoncer son heureuse arrivée dans ce lieu[355]; il fit diligence et traversa le Rhin. Il accéléra la marche du prince français; les bataillons des Armagnacs couvrirent le pays.

Après la défaite du comte Jean d'Armagnac, le dernier partisan sur lequel l'Angleterre comptait[356], une trève de deux ans[357] mit fin à la longue et terrible guerre. Le pays tremblait encore devant ces hordes, devant les Armagnacs infidèles à leur maître, devant ceux que le bâtard de Lescun ne retenait ensemble qu'avec peine, devant Matthias God[358], au service du roi avec 8,000 Anglais[359] et Normands (les écorcheurs[360]), devant Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, protecteur formidable et sans pudeur des désordres de la soldatesque[361], enfin devant beaucoup d'autres chefs de bandes pour qui le goût et l'habitude ou la nécessité avaient fait du désordre et du brigandage une industrie journalière. L'Empereur, le pape et les grands virent dans ces hordes d'excellens instrumens pour contenir l'audacieux courage des bourgeois, des paysans et du concile assemblé à Bâle. Telle était la haine de tous les

[355] *Brukner*, 2124. *Wurstisen* : Il reçut un coup sur le bras.

[356] *Duclos*, *Louis XI*, ch. I, p. 21 et suiv.

[357] *Traité de l'armistice*, Westminster, 27 juin 1444, dans *Dumont*, t. III, P. I, p. 551.

[358] Matago dans nos chroniques. = « Sir Matthieu Gough, que les « Français nomment souvent Mathago. » *Sismondi*, *Hist. des Français*, XIII, 424. C. M.

[359] Déserteurs ou engagés dans des partis contraires à la cour.

[360] *Dunod*, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. III.

[361] *Duclos*, l. c. p. 31.

dépositaires du pouvoir contre ceux qui tentaient de le limiter, qu'ils perdaient de vue la politique ordinaire des États[362] et tous les principes de la morale commune[363]. Trop souvent les préjugés et la passion déplacent le vrai point de vue, séduits par le but qu'ils se proposent; quand la fin leur paraît meilleure qu'elle n'est, ils se tranquillisent sur le choix des moyens*.

Dans le même temps le pape Eugène IV promit au roi de France la confirmation de la pragmatique sanction, concernant les libertés de l'Église gallicane[364], s'il employait ses armées à disperser le concile, auquel ces libertés devaient leur naissance, et qui s'était brouillé avec le souverain pontife au sujet des droits de l'Église[365]. Les conseillers de l'em-

[362] P. e. de ne pas montrer aux Français le chemin de l'Empire.

[363] On trouve à ce sujet un passage remarquable dans une *lettre de Thüring de Hallwyl, l'aîné*, à son oncle le chevalier Guillaume de Grünenberg (dans *Brukner*) : « Vous savez que c'est vous qui m'avez » poussé à cela, et que, dans l'intérêt de la seigneurie (de la cour), je » me suis chargé de choses qui me coûtent l'*âme*, le corps, l'honneur et » la fortune. » (Vendredi saint 1444.) Cette lettre est antérieure à l'attentat de Brougg, auquel on pourrait croire qu'elle fait allusion; s'agit-il peut-être des complots avec les étrangers contre la patrie allemande?

* Exemples de la politique des cantons en 1790, 91, 92, 93. Qu'on se rappelle l'alliance conclue sous Vergennes, qui renfermait le droit d'appeler les Français au secours de la Suisse pour le maintien de l'aristocratie et de la démocratie. D. L. H.

[364] *Pfeffel, Hist. de l'Empire* 1444.

[365] On ne peut guère douter que le pape n'eût trempé dans cette affaire. *Rapport sur la guerre des Armagnacs* dans *Schilter* sur Königshofen, p. 1001; *Tritthemius* ad 1439 : « Ab ipso pontifice, ut dicebatur, susci- » tati. Alii, » dit cet abbé en 1444, « motum hunc Papæ ascribunt. » *Bullinger* : « Le roi, dans sa finesse, voulut à la fois accorder à l'Em- » pereur les troupes et ne pas désobliger le pape. » *H. Mutius, chron.* l. XXVIII : « Erat fama, Papam in eam rem magnam summam pecu- » niæ expendisse. »

pereur Frédéric et les grands d'Alsace et de Souabe, plutôt que d'accorder aux bourgeois et aux campagnards l'égalité des droits, ne rougissaient pas d'ouvrir à une armée étrangère, que leur discorde[366], leur irrésolution et leur pauvreté [367] les rendaient incapables de tenir en échec, les portes de la patrie, de l'y introduire et de lui assigner pour séjour les villes [368] et les châteaux [369] de l'Autriche antérieure. La cour de France résolut de tirer parti de cette illusion non-seulement pour soulager momentanément le pays, mais pour l'exécution des plus grands desseins. Sous prétexte de mettre fin à la guerre avec une promptitude plus efficace, le roi envoya non pas cinq mille cavaliers, nombre d'abord demandé par l'Empereur[370], non pas dix mille, comme on en était convenu avec Burkhard Mönch[371], mais une armée de plus de cinquante mille hommes[372]. Tous ne marchèrent pas sur Bâle et contre les Suisses. Lorsque le roi fut à

[366] *Lettre de Werner de Staufen au margrave Guillaume*, vers Marguerite 1444 (dans *Brukner*) : « Nous sommes toujours en discussion ; » l'affaire n'avance sur aucun point. »

[367] *Ibid.* Les conseillers et les chevaliers disent qu'ils n'ont point d'argent ; la *lettre de Hallwyl*, n. 363, parle de l'embarras où se trouvait Bechli, serviteur du duc Sigismond, lorsqu'il dut se rendre auprès du roi et que Grünenberg refusa de lui prêter son étalon gris, à moins que Hallwyl ne le cautionnât pour 140 florins.

[368] Quatre villes en Alsace. *George Schamdocher*, dans *Oefelein*, *Scriptt. rer. Bavaric.* I, 316.

[369] Quelques châteaux. *Ibid. Fugger*, p. 540, avec plus de précision : vingt châteaux et bourgs.

[370] 1443. *Fugger*, p. 540.

[371] Lettre de Werner de Staufen, n. 366.

[372] Les relations varient de 32,000 à près de 60,000, mais elles ne sont pas inconciliables ; le premier nombre est celui des troupes conduites par le dauphin ; toutes les divisions ensemble formaient 50,000 hommes ; la noblesse avec ses gens complétait le reste.

Langres en Champagne, il se tourna de concert avec le roi René contre la ville de Metz [373]; en même temps il envoya le comte Jacques de Lützelstein contre Toul et Verdun; Sigefroi de Venningen dans la basse Alsace, sur Selz; dans la haute Alsace le baron Jacques de Lichtemberg, tandis que le dauphin Louis, à la tête de plus de trente mille hommes, dirigeait sa marche vers le Sundgau et Montbéliard. Ces armées étaient accompagnées de la déclaration suivante : » L'Empereur romain ayant demandé au roi très-chré- » tien du secours contre les Suisses [374], ennemis jurés » de toute puissance établie de Dieu, et principalement » de la maison d'Autriche et de toute la noblesse, le roi » s'est trouvé d'autant plus disposé à écouter favora- » blement cette demande, que depuis bien des années » la France a été dépouillée injustement de sa limite » naturelle, qui est le Rhin, et qu'il doit, lui, la réta- » blir [375]. Forcé de défendre ses droits contre une spo- » liation injuste, décidé à donner dans les meilleures » intentions le secours demandé, le roi espère la faveur » du Ciel, et compte que l'Alsace s'empressera d'ac- » cueillir et d'entretenir vingt-quatre mille hommes [376], » et surtout que les princes et les États de l'Empire » germanique ne méconnaîtront pas ses motifs, pris

[373] *Rapport sur les Armenyacs* dans *Schilter* sur Königshofen, p. 913; *Fugger*, 551; *Hénault*; *Duclos*.

[374] *Rapport* dans *Schilter*, p. 1002.

[375] *Ibid.* : « Il fit signifier que Strasbourg et toute la contrée jusqu'au Rhin appartenait à la France. *Wimpheling* dans la dédicace de son livre : *Germania ad remp.* : « Vendicare velle jura domus Galliæ, quæ usque ad » Rhenum extendi dicebat; qua de causa urbem Argentinam obsessurum » se asseverabat. »

[376] Il ne voulait pas effrayer d'emblée par un nombre trop considérable.

» dans l'intérêt commun, mais se persuaderont que, » loin de songer au moindre acte d'hostilité contre » l'Empire[377], il est plutôt résolu de consolider se- » lon ses moyens l'heureuse amitié qui subsiste entre » eux[378]. »

A cet égard le roi avait si peu à redouter l'Angleterre et la Bourgogne, ses anciennes ennemies, que le vaillant Talbot[379] avec quatre mille arquebusiers anglais marcha sous lui contre Metz[380], et que le duc de Bourgogne non-seulement accorda le passage au dauphin, mais ordonna aux nombreuses hordes errantes de joindre ses drapeaux. Les écorcheurs pesaient si lourdement sur le pays, que toutes les autres considérations cédèrent au désir de s'en débarrasser. Le duc Philippe était trop éclairé pour croire à la prompte conquête de villes comme Strasbourg et Bâle[381] ou à l'inaction prolongée des princes allemands en présence d'un danger imminent : ce qu'il croyait, au contraire, c'est que plus l'armée était considérable, plus on pouvait compter qu'elle se dévorerait bientôt elle-même.

Le dauphin avait auprès de lui comme principaux chefs[382] Jacques d'Armagnac, comte de la Marche et

[377] L'Alsace, Metz, Toul et Verdun en faisaient partie.

[378] « Que du reste il n'avait aucun dessein hostile à l'Empire. » *Rapport* dans *Schilter*, 1002. = *De Barante, les ducs de Bourgogne*, VII, 189, 190. C. M.

[379] M. Telbe d'Angleterre. *Fugger*.

[380] Le dauphin avait sous ses ordres une division de troupes anglaises que le roi d'Angleterre lui avait donnée. *Tschudi*. Matago était avec lui. *Duclos*.

[381] On voit par la lettre de *Staufen* que le roi tenait surtout aux villes.

[382] « Directeurs de la campagne. » *Tschudi*.

de Perdriac[383], son ami et compagnon d'enfance[384]; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, déjà maréchal de France[385], héros aussi loyal qu'on peut l'être avec des passions violentes[386], alors dans la force de l'âge[387]; Jean de Bueil, fort avancé dans la confiance du dauphin[388] et qui aspirait à s'assurer le comté de Sancerre, comme héritage maternel, par les voies juridiques non moins que par une faveur méritée[389]; Beaujeu, de la maison de Bourbon[390], et le bâtard de Beaujeu[391]; Arnold Amanieu, seigneur d'Albret et chef de la maison Dorval[392]; le maréchal de Culant[393]; le noble Amauri d'Estissac[394], adjoint par le roi au dauphin[395], à qui dans tous les temps

[383] Neveu du comte régnant, mentionné, n. 356.

[384] *Duclos*, II, 295. En montant sur le trône il le créa duc de Nemours, pair de France. Son exécution (1477) fut moins injuste dans le principe que cruelle dans les circonstances.

[385] Depuis 1439.

[386] *Duclos*, I, 8, 17, 29; II, 33. Il y a dans Comines beaucoup de chartes qui le concernent.

[387] Né en 1391, il mourut en 1488. *Comines*, I, 20, n. (édition in-4° de Godefroy, publiée par les soins de Lenglet du Fresnoy en 1747).

[388] Son chef et lieutenant. *Relation* dans *Schilter*, 391.

[389] Il l'obtint en 1451. *Art de vérifier les dates*, 658.

[390] C'est ainsi que j'explique dans la *Relation* citée le « sire de Beauon, » du sang de France, de la famille de Borbon, » et je crois que c'était Pierre de Beaujeu, frère du duc de Bourbon.

[391] La *Relation* l'appelle aussi Beauon.

[392] *Art de vérifier les dates*, 736; la *Relation* dit qu'il était aussi du sang de France. Son arrière-grand'mère était Marguerite de Bourbon; ses frères furent plus célèbres que lui.

[393] Philippe de Culant, sire de Jalogne. *Relation*, 913. On voit à cette occasion que la *Relation* n'est pas tout-à-fait contemporaine, ce guerrie n'ayant reçu le bâton de maréchal qu'en 1453. *Hénault*.

[394] « De Stissac, seigneur du pays. » *Relation*.

[395] *Duclos*, I, 11.

il demeura fidèle[396]; Joachim Rouhault[397], impatient de se distinguer par des exploits[398]; Blanchefort, Clermont, le jeune la Hire; de nobles Ecossais[399], rivalisant pour mériter l'approbation du gendre de leur roi[400]; l'Espagnol Salazar, non moins empressé de donner des preuves de sa nouvelle fidélité[401], que le Lombard Valperga[402] de réparer d'anciennes fautes[403]; les chefs les plus exercés, les plus redoutables[404] de beaucoup de peuples. Au-dessus de tous brillaient les cuirassiers[405]. Le dauphin était entraîné par la politique, les grands par l'amour de la guerre, la multitude par l'amour du pillage[406]. La noblesse, ravie de leur approche, alla triomphante au-devant

[396] *Id.* I, 15, 80.

[397] Rouhaud, *Relation.*

[398] Voy. pour l'éclat de ses actions subséquentes, *Comines* I, 14 et 15. N.

[399] Dazay, Montgoméry, Robin Petitlo (on reconnaît le *Loch* écossais). *Relation*, 914.

[400] Marguerite, épouse du dauphin, était fille du roi Jacques Stuart I. En butte à la calomnie, elle mourut de chagrin, pendant cette campagne de Louis. *Art de vérifier les dates*, 567. *Ch.* dans *Duclos.*

[401] Il avait été auparavant avec Jean d'Armagnac. *Duclos* I, 29. Dès-lors il servit avec distinction pendant bien des années.

[402] *Relation*, 914. Il était sénéchal de Toulouse.

[403] « Valpergue n'ayant pas la fermeté du dauphin. » *Duclos.*

[404] « Là était le peuple armagnac avec toutes ses forces et ce que la » France, la Bourgogne » (de même que la Bretagne et la Gascogne, *Relation*, 914) « et l'Angleterre avaient de guerriers exercés et renom- » més. » *Tschudi.*

[405] « Là je vis plus de 5,000 cuirassiers en un seul corps; jamais » homme n'a vu une plus magnifique troupe de Français. » *Schamdocher*, l. c.

[406] « Chacun ne songeait qu'à son profit; personne aux pauvres. » *Relation*, 1001.

de ses sauveurs[407]; les villes, averties par là[408], les États Alsaciens[409], les princes d'Empire[410] et maintenant le duc Sigismond lui-même, qui avait appelé les Français[411], les virent avec une grande inquiétude[412] et concertèrent des mesures de sûreté.

Dès qu'on apprit à Bâle l'arrivée de l'armée puissante du dauphin, le gouvernement s'occupa du difficile projet de défendre une place de plus de dix mille pas de circuit[413], et où la discorde de la noblesse et de la bourgeoisie avait de tout temps divisé les partis comme le vaste fleuve divise la ville elle-même. Bâle entier, qui, d'une plaine fertile et gracieuse, s'élève en amphithéâtre sur plusieurs collines, à l'angle où le Rhin tourne subitement au nord-ouest, fut partagé en cinq quartiers; on transporta toutes les machines sur les tours et les murailles; on construisit un boulevard devant la porte la plus exposée[414]; on établit

[407] « Elle aida en maître. » *Ib.* « Les gentilshommes traitèrent magnifiquement le roi et le dauphin. » *Schamdocher.* « Ils les reçurent honorablement, et les conduisirent volontairement dans leurs seigneuries et leur pays. » Première *Relation*, 915.

[408] « On avait deviné le projet des souverains avant leur arrivée, parce que les nobles n'avaient pu s'en taire. » *Wurstisen*, 402.

[409] L'évêque de Strasbourg avec la seigneurie de Lichtenberg et les chevaliers; Reinhard de Niperg, chevalier, au nom des bailliages et des villes impériales; l'ammeistre et le conseil de Strasbourg. *Ligue des Etats* dans *Schilter*, 949. Elle appartient à l'histoire de 1439, mais je la cite, parce qu'elle fait connaître l'organisation des Etats.

[410] Le comte palatin, ceux de Bade, le margrave Albert de Brandebourg, l'âme de l'Empire. *Fugger* et *Schamdocher.*

[411] T. V, p. 361.

[412] « On ne fit rien parce qu'on manquait de confiance. » *Schamdocher.*

[413] Le Grand-Bâle 7,500, le Petit-Bâle 3,000. *Leu.*

[414] Du côté du Sundgau.

des moulins sur le Rhin par ordonnance[415]; on amassa du pain pour la consommation d'une année; on prescrivit à chaque tribu, à chaque couvent, son devoir pour tous les cas de danger de la part des ennemis ou du feu ; on abattit ensuite autour de la ville toutes les maisons, tous les arbres nuisibles à la vue ou avantageux à l'ennemi, on barricada les portes, à l'exception de deux[416], et l'on mit partout des corps-de-garde[417].

Dans l'Alsace, le Sundgau et la campagne de Bâle, la nature, comme pour étaler sa magnificence à l'approche des étrangers, avait répandu une extraordinaire surabondance[418] des plus beaux fruits ; tout l'été fut d'une beauté singulière[419]. Au milieu de cette active plénitude de la vie universelle, les hommes se signalaient par les tristes jeux d'une ambition et d'une cupidité insatiables.

La maison de Würtemberg ne voulut pas ou le commandant n'osa pas défendre, contre le dauphin, le boulevard du pays, Montbéliard[420]. Louis s'avança donc sans obstacle par Altkirch, sur les pas rapides de Rechberg[421], dans la contrée de Bâle, résolu de débloquer le fort de Farnsbourg et la ville de Zurich[422], de châtier les Suisses, de rompre leur ligue, de ven-

[415] Parce qu'on pouvait détourner les autres rivières. *Wurstisen.*

[416] La porte de Spalen et d'Aesch.

[417] Chacun de 25 hommes. *Wurstisen.*

[418] On en avait bien rarement vu autant. *Relation* dans *Schilter*, 948.

[419] « Un charmant et bon été. » *Ibid.*

[420] Le dauphin estima que celui qui avait si facilement abandonné une forteresse si solide méritait la corde. *Crusius, Chronique souabe*, II, 53, a.

[421] La *lettre* aux Zuricois; mercredi après l'Ascension, dans *Bullinger.*

[422] La *Relation* dans *Schilter*, 915, spécifie tout cela.

ger la noblesse, et de tirer parti de tous ces événemens au profit de la France, et, selon les circonstances, au sien propre.

Pour la première fois l'Empire germanique, dont les mille seigneurs [423] se faisaient continuellement la guerre à la tête de troupes insignifiantes, comprit la puissance d'une armée unie comme celle qui de la France s'avançait menaçante vers le Rhin. Les princes d'Autriche eux-mêmes virent ces troupes auxiliaires avec inquiétude et défiance [424]; les villes les détestaient comme un fléau pour le pays [425], comme des ennemis du nom allemand et de l'ordre civil. Ces étrangers n'avaient pour eux que la noblesse, aveuglée par la passion, oubliant, pour le plaisir de se venger des Suisses, l'intérêt commun et l'avenir. Car les Français disaient ouvertement que le Rhin deviendrait leur frontière [426]; ils imposaient des contributions excessives pour l'entretien de leur armée [427], emmenaient des otages, pour en obtenir le paiement [428], et, sans égard pour

[423] J'y comprends aussi les chevaliers. C'est dans ce sens que le spirituel auteur de l'écrit *Au Congrès de Rastadt* (1798) compte dans l'Empire 1492 seigneurs souverains. Ils ne l'étaient pas même à l'époque dont nous parlons, dans le sens légal du mot; mais chacun faisait, comme à présent, ce qui lui convenait.

[424] *Schamdocher.*

[425] Voy. la *Narration historique* dans *Schilter* sur Königshofen, 949.

[426] *Schamdocher :* « car le roi était venu plutôt en Alsace à cause de Strasbourg qu'à cause des Suisses. » « Et hoc probabile erat. » *Mutius*, p. 940, ed. Pistor.

[427] *La guerre des Armagnacs* dans *Schilter*, 1002 : « Le roi demanda » que l'on voulût recevoir en Alsace 24,000 hommes de garnison. » *Mutius :* 25,000. Cela s'accorderait assez bien avec le nombre adopté par *Mallet* (*Hist. des Suisses*, t. II), de 14,000 Français et 8,000 Anglais. Voy. n. 372. = Mallet a pris ces deux nombres dans *Duclos*. C. M.

[428] La *Narration* citée n. 425, p. 948.

la pureté des mœurs nationales, profanaient les églises et assouvissaient tous les caprices de la volupté [429]. Dans le Sundgau, bourgeois et paysans cherchèrent à Bâle la sûreté de leur honneur, de leur vie et de leur fortune; on y reçut tous ceux qui apportaient du pain pour une année et cédaient leurs autres provisions au Conseil à un prix raisonnable [430].

Les cris de la contrée se firent entendre au camp devant Farnsbourg; les audacieuses insultes de la garnison confirmèrent la nouvelle de l'approche du secours. Les messagers des Bâlois firent des rapports si incroyables sur ces forces inouïes que l'un d'eux fut maltraité [431], comme gagné par l'ennemi, et un autre, accablé de railleries comme si la frayeur avait centuplé les objets. Dans cette opinion, dont ils négligèrent de faire vérifier la justesse par des émissaires, les chefs se bornèrent à demander des renforts au camp de Zurich. Là aussi régnait une confiance si exagérée dans la fortune passée, qu'on ne fit aucune tentative pour terminer la guerre civile, et qu'au lieu d'une levée générale, on se contenta d'envoyer devant Farnsbourg un secours de six cents hommes [432]. Les

[429] Un peuple funeste, méchant, abominable, maudit, etc. *Tschudi.*

[430] *Wurstisen*, p. 404.

[431] D'après *Fugger*, p. 552, il fut transpercé.

[432] 300 hommes de Berne; 60 de Lucerne et de Soleure; 50 de Schwyz, de Zoug et de Glaris; 40 d'Uri et d'Unterwalden. *Tschudi.* Il y en eut en tout 650. = M. *de Tillier* (II, 104), ajoute à ce récit, d'après le recès de la diète de Lucerne du 14 juillet 1444, que la nouvelle de l'approche de l'armée française ne causa point de surprise dans le camp des Confédérés qui assiégeaient Zurich; dès le milieu de juillet on avait convoqué une diète à Lucerne pour le 20, afin de se concerter, ensuite de pleins-pouvoirs donnés par les États, sur la résistance qu'on opposerait à l'armée des Armagnacs. Dans le camp même les opinions étaient divisées sur ce grand intérêt de la patrie qui voyait son indépendance

Confédérés n'hésitèrent point à se mesurer, dans l'intérêt de la patrie, avec une armée dix fois plus forte. Toutefois cette résolution ne fut prise qu'à l'heure d'un péril que l'on n'avait pas prévu; autrement les chefs, magistrats intelligens et bons citoyens, n'auraient pas remis le soin d'une si grande cause à la fortune d'une poignée d'hommes.

Limite occidentale de la Suisse, la chaîne non interrompue du Jura, qui s'étend depuis le Rhône jusque près du Rhin, finit non loin de Bâle, sans abaissement bien sensible, presque tout-à-coup [433]. Un intervalle la sépare des Vosges; entre elle et la forêt Noire s'étend une large vallée entrecoupée d'une multitude de collines formées par des alluvions ou abaissées par les eaux. Le Jura, pauvre en sources, comparativement aux Alpes, envoie à Bâle le Birsig et dans la contrée voisine la rivière plus considérable de la Birse. Le premier se forme des ruisseaux qui arrosent la vallée de Laimenthal; la seconde a sa source à l'entrée du Val de Moutiers, près du rocher que sans doute elle a percé la première et par lequel les Césars ont ensuite pratiqué un passage [434].

menacée; les avoyers de Berne et de Lucerne, Ulrich d'Erlach et Ulrich de Hertensteiu, appuyés par les landammanns Réding et Tschudi, proposèrent, assure-t-on, de laisser 6,000 hommes devant Zurich et 1,000 devant Farnsbourg, et de marcher avec le reste de l'armée, fort de 14,000 hommes, à la rencontre du dauphin. Une brillante victoire sur l'armée française eût été le résultat probable de ce plan. Malheureusement une opinion moins sage prévalut dans le conseil de la guerre. C. M.

[433] De là elle se dirige à l'Orient vers Schaffhouse; elle se perd au fond du Wurtemberg. Voy. les excellentes *Dissertations géognostiques* de *H.-C. Escher*, dans le t. I de la *Bibliothèque* de *H.-C. Fœsi*.

[434] Pierre Pertuis.

La fertile contrée autour de Bâle, déjà si florissante sous les anciens Romains, était parsemée de beaux villages; les paysans qui les habitaient ne négligeaient aucune occasion d'acquérir de seigneurs souvent nécessiteux des libertés partielles; les gentilshommes de la contrée désiraient d'autant plus vivement le triomphe des rois. Là où le sol s'étend d'abord en larges et agréables vallées, puis se rétrécit et s'élève avec le Hauenstein, montagne assez haute du Jura, mais en partie nue et en dissolution, le landgraviat du Sisgau, ayant Liestal pour chef-lieu, pour habitans des gens de cœur [435], avait moins d'importance aux yeux de son seigneur que la forteresse assiégée de Farnsbourg.

Dans le but de la débloquer, l'armée passa d'Altkirch par Landscrone, château de Burkhard Mönch, et traversa le Birsig et la Birse. Le Laimenthal, la vallée de la Birse, toute la contrée depuis la ville jusqu'à Pfeffingen était couverte de troupes en marche; ce qu'on voyait, et encore plus ce qu'on disait [436], jeta les bourgeois de Bâle et les pères du concile dans une surprise mêlée d'inquiétude. Le dauphin suivit les conseils du chevalier expérimenté Jean de Rechberg, qui lui représentait d'une manière exacte l'héroïsme des Suisses, en même temps que l'infériorité disproportionnée de leur nombre, et lui dit d'éviter une bataille où leurs rangs seraient dépassés sans doute, mais où ils pourraient, par des actions inouïes, répandre le désordre

[435] Dépendans de Bâle depuis 1400; t. III, p. 356; le Stæfa bâlois. *Lavater.*

[436] On voit par le discours de Séevogel, qui ne croyait pas exagérer, que l'armée entière fut estimée à 100,000 hommes. *Edlibach.* Autour de la ville environ, 30,000 hommes « champoyoient monts et vaux. » *Pury*, n. 450.

dans son armée ; il conseilla de former, au contraire, de nombreuses divisions qui livreraient aux Suisses des attaques incessantes ; ceux-ci ne vaincraient aucune d'elles sans essuyer des pertes ; ils se fatigueraient donc et s'épuiseraient eux-mêmes [437]. Pour explorer leur situation et leurs mouvemens, Louis envoya le comte de Sancerre du Bueil [438] avec environ huit mille hommes [439] par la plaine de Münchenstein. Sancerre passa au pied du Wartenberg, à l'extrémité du Jura, emplacement peut-être du Robur des Romains [440], et entra dans la seigneurie des sires d'Eptingen, dans le village de Prattelen [441], situé au pied des collines et au milieu de charmantes prairies [442]. Il fut appuyé par le maréchal comte de Dammartin, dont la division était d'un tiers plus forte [443] et qui passa ce jour à Muttenz ; le quartier-général du dauphin était sur ses derrières, à Pfeffingen, château du comte de Thierstein ; selon l'opinion de Rechberg, le dauphin devait, à la tête d'une troupe d'élite, surveiller l'ensemble, ordonner, encourager, appuyer [444].

[437] *Bullinger.*

[438] Les Français rapportent expressément que du Bueil ou de Bueil attaqua le premier les Suisses, et qu'il les trouva dans la plaine de Prattelen (*Duclos* écrit Bottelen). *Tschudi* nomme Dammartin, ce qui se concilie facilement : Dammartin avait, sous le Dauphin, le commandement en chef.

[439] *Tschudi.*

[440] T. I, p. 82.

[441] En 1441 le roi romain donna l'investiture de ce fief à Götz Henri ; *Brukner.*

[442] « Pratula. » Ce village est bâti au-dessus d'un faubourg ou d'une villa d'Augusta Rauracorum.

[443] *Tschudi.*

[444] Non que le Dauphin évitât de s'exposer, mais parce que la véritable place du général en chef était là.

Les Bâlois, comptant que les Suisses leur enverraient un renfort ou les débloqueraient, députèrent vers eux, avant ces mouvemens[445], Hemmann Séevogel[446], membre du conseil, chargé de leur représenter le danger de voir Bâle coupé, afin qu'ils accélérassent et disposassent prudemment leur marche. Les Suisses, dans la persuasion que rien ne résistait à l'intrépidité, se raillèrent de l'avertissement. « Non, » dit l'envoyé, « Séevogel n'est pas un poltron; mon rapport est exact; » l'ennemi vient, il approche; mais je reste avec vous, » afin que vous voyiez si j'ai du cœur[447]. »

Lorsque les Suisses reçurent de Liestal la nouvelle que l'ennemi campait dans la plaine de Münchenstein, tous les courages s'émurent d'un irrésistible désir d'en venir aux mains. Les chefs demandèrent à l'armée assemblée « si elle se mettrait en marche ou attendrait » l'ennemi; l'un et l'autre plan, exécuté avec ensemble, pourrait réussir. Ne serait-il pas prudent et » glorieux de persister dans un siége si avancé, que » cette armée puissante avait pour but de faire lever, » et, si l'ennemi n'était pas détourné de son projet, de » combattre ses forces supérieures sur ce terrain plus » resserré et du haut de collines si diversement disposées[448]? » A ces mots, les soldats poussèrent de sauvages cris de désapprobation. « Le Suisse, dirent-ils,

[445] On ne peut pas déterminer avec certitude à quel moment il fut envoyé.

[446] *Wurstisen*, 403; ci-dessus, n.° 351.

[447] *Edlibach.*

[448] Comme *Tschudi* dit positivement que cette opinion fut énoncée, je l'attribue aux chefs qui, ce jour-là, se montrèrent hommes intelligens, et même Antoine Rüss, long-temps encore après, fit preuve de la même intelligence à la guerre et dans les affaires.

» ne fait pas dépendre la bataille de l'ennemi. Eh quoi! » si l'ennemi prenait un autre chemin! Eh quoi! s'il » s'éloignait! Quelle honte d'avoir évité le combat! » Le tumulte devint fureur; plus d'espoir de maîtriser la multitude. Les assiégeans de Farnsbourg étaient las de leur inaction; les six cents voulaient mander le même jour au camp de Zurich leur arrivée et une victoire; les habitans de Liestal et de Wallenbourg, éloigner l'ennemi de l'entrée des vallées. Comme il arrive quand la volonté de la multitude l'emporte sur l'opinion des chefs, on prit un parti intermédiaire : les nouveaux venus et neuf cents hommes du camp furent envoyés pendant la nuit à Prattelen pour explorer la force et la situation de l'ennemi, pour le tenter[449], mais en évitant un combat en forme; dans aucun cas ils ne devaient se laisser attirer au-delà de la Birse. Ils partirent brûlans d'ardeur[450], hâtèrent leurs pas, rencontrèrent près de Prattelen un avant-poste de cent chevaux.

Dès huit heures du matin[451], le 26 août de l'an 1444, il y eut une rencontre dans la plaine voisine

[449] Ils devaient voir « si l'on ne pourrait pas leur donner un croc-en-jambes. » *Tschudi.*

[450] *Tschudi* se sert d'un mot heureux qu'il a créé « muthbrünstig. » Notre récit est tiré de la *Chronique canonicale* de *Henri Pury de Rive*, chanoine de Neuchâtel (dans *Boyve* sur l'Indigénat). Cet écrivain et son collègue Antoine de Chamvirey arrivèrent le même soir de Bâle vers cette troupe; ils y furent très-bien reçus par Albert de Tissot, vaillant chevalier, chef de 50 Neuchâtelois qui avaient suivi la bannière de Berne en qualité de combourgeois. « La bande était joyeuse et adve- » nante; oncques se vit jouvenesse plus merveilleusement belle et ac- » corte. » A toutes les représentations qu'ils firent, « un de messieurs les » Confédérés » répliqua : « Sy faut-il qu'ainsi soit fait, et ne pouvant, » nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

[451] *J.-J. Hottinger, Hist. eccles.* II, 411.

de Prattelen entre les Armagnacs et plus de quinze cents Suisses[452]. Jamais auparavant la tactique et l'art des Suisses et des Français ne s'étaient mesurés en pleine campagne. L'arrivée des Confédérés n'était pas inattendue. Des signaux de Farnsbourg et de rapides cavaliers allemands, campés près de Seckingen par l'ordre du maréchal comte Dammartin, avaient annoncé leur marche et leur nombre. Le maréchal lui-même s'avança vers Prattelen, développa sa division[453], disposa cent chevaux pour attirer l'ennemi[454], d'autres pour appuyer les premiers, d'autres encore pour prendre les ennemis en flanc. C'est ainsi que Dammartin les attendit dans les prairies. Ils vinrent; Antoine Rüss, Henri Matter[455] et Hemmann Séevogel ordonnaient les rangs, mais l'ardeur de combattre enflamma la multitude[456]. Les cent chevaux ayant été renversés sans peine, un grand nombre se précipitèrent sur l'artillerie; elle était défendue; ils mirent en fuite les troupes

[452] D'après *Tschudi* seulement 1200 (proprement 1250; ci-dessus n. 432); d'après *Félix Faber* 4000, ce qui s'accorde moins avec les circonstances qu'avec son désir de représenter le malheur comme bien considérable. Peut-être le bruit public avait-il accrédité ce nombre que l'on trouve aussi dans *Hemmerlin, Schamdocher* et *P. Æmilius;* comme il périt plus de 1500 hommes (*Edlibach*), *Wurstisen* qui en estime le nombre total à 1600 ou *Sébastien Münster* (*Cosmographie*, l. III, ch. 107) qui le porte à 1650, sont probablement le plus près de la vérité.

[453] Il éloigne tous les gens du train. *Tschudi.*

[454] *Edlibach.*

[455] Le premier, commandant de 600 Lucernois (n. 350); *Cysat, Description du lac des Quatre Cantons;* (les autres Lucernois étaient sous les ordres d'Antoine Hofstetter); le second, Bernois, chef de la troupe la plus considérable, commandait les autres. *Tschudi.*

[456] « C'est le cœur de l'homme, que voulez-vous? » dit à l'occasion de pareilles scènes le maréchal de Saxe.

qui la défendaient; ils avancèrent avec une force et une impétuosité si formidables qu'ils déjouèrent les calculs de l'art et qu'il ne resta au maréchal d'espoir de salut que dans le nombre. S'étant retiré avec une perte considérable[457] dans sa position de Muttenz, il y retrouva des forces doubles sur un terrain muni de retranchemens[458]; ni cette circonstance ni la fatigue de la marche et du combat ne rendirent les Confédérés dociles aux ordres de leurs chefs. On fait des miracles quand on a la force de le vouloir : ils repoussèrent au-delà de la Birse[459] plus de milliers d'hommes qu'ils ne comptaient eux-mêmes de centaines. Ils virent de la hauteur le champ au loin couvert de morts; près d'eux Bâle occupé par une forte garnison; la poussière soulevée par les fuyards cachait ce qui se passait au-delà; pour eux, encore au complet[460], fiers d'avoir conquis bannières, chevaux, caissons d'argent, chariots de provisions et de munitions, ivres de leur victoire, hors d'eux-mêmes[461], rien ne put les arrêter; ils voulurent traverser la Birse, sur le bord opposé de

[457] *Fugger* et *Wurstisen* ne parlent que de quarante hommes; mais *Tschudi*, d'une partie assez considérable; une relation dans *Schilter*, d'une troupe passablement nombreuse (p. 915); *R. T. Muller, théâtre sous Fr. V*, p. 217, en fixe le nombre à quelques centaines, et *Bfukner* rapporte que la plupart des morts de cette armée sont enterrés dans la plaine de Mönchenstein.

[458] *Mutius* ap. Pistor. III, 941 : « In colle prope pagum Mutis » castra, quorum hodie evidentes videntur fossæ. » Ces fosses sont probablement plus anciennes et elles n'ont certainement pas été creusées par les Suisses.

[459] Le Birsrain.

[460] Beaucoup de soldats furent blessés. *Tschudi*.

[461] « Nimium audax juventus. » *Mutius*.

laquelle six cents hommes [462] paraissaient les provoquer [463].

Les troupes du maréchal, admirant l'ennemi, mais se confiant dans la grande supériorité de leur nombre et dans la tactique de leur chef, réunies au corps d'armée du dauphin, s'arrêtèrent non loin de la rivière. Le général envoya 8,000 hommes dans le hameau de Gundoldingen, voisin de la ville et de Ste-Marguerite, de peur que la garnison ne fît une sortie, ne renforçât l'ennemi ou ne le reçût dans la ville.

Le commencement de ce mouvement fut aperçu du haut des tours; Bâle fit sortir aussitôt un mercenaire, Fritz le strasbourgeois [464], qui remonta le Rhin : il passa la Birse à la nage près de son embouchure, se glissa inaperçu entre les roseaux et les saules [465], vint vers les Suisses et les avertit. Bâle, dans cette nécessité, avait accordé le droit de bourgeoisie à tous ceux qui lui dévouaient leur vie [466]; trois mille de ses bourgeois, sous les bannières des tribus, sortirent par la porte de St-Alban, dans l'espérance que les Suisses les joindraient et entreraient dans la ville. Ennemis et amis firent échouer ce plan.

Les premiers remarquèrent la sortie des bourgeois; une partie de leur aile gauche s'avança pour les séparer

[462] *Edlibach.*

[463] Les ennemis les narguaient et les provoquaient. *Tschudi.*

[464] *Wurstisen.*

[465] *Mutius.*

[466] *Brukner* a une liste de 326 d'entr'eux : Jean Ehinger, de Stein; Henri Peyer, de Dünkelsbühl; frère Heinz, d'Oetlingen, Augustin; cinq Schreiber; maître Mettershön, le médecin; Ower, de Schaffhouse, fondeur de bouchons; Jean de la Schlésie, valet de Henri Ze Rhyne; Pierre Smepper, bedeau de l'archiprêtre; Gérard Brunnet, de Bourgogne; Jean Hochgemuth, de Fribourg en Uechtland, etc.

de la ville. Les sentinelles des tours, voyant le danger, poussèrent des cris et multiplièrent les signaux de détresse[467]; des messagers à cheval et à pied sortirent en hâte; le bourgmestre Jean Rot somma les bourgeois, au nom de l'honneur et du serment, de rentrer dans leurs murs pour les défendre[468]. Les Confédérés se trouvèrent dans le plus grand danger; les bourgeois revinrent tristement dans la ville.

Sur la hauteur qui domine la Birse, les chefs rappelèrent l'ordre reçu à leur départ de Farnsbourg; ils firent voir que la modération couronnerait l'œuvre de la journée, que leur exploit et l'avantage de leur position[469] tiendraient l'ennemi en échec et permettraient d'attendre un renfort; ils adressèrent de sévères paroles aux criards, exigeant obéissance au nom de l'honneur et du serment. Mais en vain. Comme poussés par les ombres irritées des victimes maltraitées près de St-Jacques sur la Sihl et des victimes égorgées près de Greifensée[470], les bataillons se précipitèrent tumultuairement[471] dans la Birse, pour escalader le rivage opposé sous le feu de l'artillerie ennemie et sous les yeux d'une armée innombrable.

[467] *Schamdocher.*

[468] *Wurstisen.*

[469] « In edentiore loco. » *Mutius.*

[470] Ceci n'est pas une figure employée par l'historien; c'était l'opinion des deux armées. Voyez comme *Félix Faber*, p. 64, en rappelant les outrages commis envers Stüssi, montre la corrélation entre la faute et la punition. *Hemmerlin* et *Bullinger* rapportent, et *Tschudi* ne cèle pas que sur le champ de bataille même, beaucoup s'écrièrent : « O Greifensée, la vengeance est cruelle; aujourd'hui se vengent les braves gens de Greifensée. » Malheureusement Ital Réding ne se trouvait pas là : « quidquid delirant reges, plectuntur Achivi. »

[471] « Furieux et tout bruyammeut. » *Tschudi.*

L'artillerie française joua tout entière à la fois[472]. Le chevalier Jean de Rechberg avec six cents cavaliers allemands[473] que suivaient huit mille hommes de cavalerie pesante[474], toute la puissance des Armagnacs, le corps d'armée de Louis, s'élancèrent impétueusement au milieu des rangs des Suisses et les rompirent. Les Suisses, arrivés à travers la Birse et l'étang de St-Alban[475] du côté de St-Jacques, avaient perdu environ deux cents hommes, et ils s'efforçaient vainement de reformer leurs rangs. Leurs troupes[476] furent séparées en deux parts; cinq cents hommes repoussés dans une prairie entre les eaux de la rivière[477] et enveloppés subitement; les autres, forcés de se frayer à travers l'ennemi un passage vers la ville[478]. Dans ce moment, comme nous l'avons déjà rapporté*, les Bâlois qui arrivaient à leur rencontre furent contraints de rentrer en hâte[479] dans leurs murs, attendu que les hordes étrangères auxquelles on avait promis le pillage

[472] « Alors le dauphin fit partir contre eux toutes ses pièces. » *Id.*

[473] *Edlibach.*

[474] « Seigneurs, chevaliers, écuyers avec lourds chevaux. » *Tschudi.*

[475] *Brukner.*

[476] Il paraît que les 600 hommes sous les ordres d'A. Rüss et les 600 sous ceux de H. Matter formèrent le noyau de deux divisions à l'une desquelles se joignit Séevogel et à l'autre d'autres personnages.

[477] « Tout entourée par la Birse. » Ecrit de *Hallwyl*, pseudonyme, selon *Tschudi*. *Wurstisen* nie le fait, prétendant qu'on n'en trouve nulle part aucune mention, p. 405; mais on en voit des traces dans une relation recueillie par *Schilter*, p. 1002; *Tschudi* et *Bullinger* l'ont donc admis avec raison.

[478] *Tschudi.*

* La disposition de quelques parties de la narration est moins lucide dans Muller que dans M. de Barante, qui a pris notre historien pour guide. Voy. *Ducs de Bourgogne*, 4e édit. t. VII, 193-205. C. M.

[479] Löflingen. *Edlibach.*

de Bâle, guidées par des valets salariés qui connaissaient les maisons opulentes[480], descendaient en pleine course de Ste-Marguerite vers la porte. Privés de ce secours, fatigués de la marche, fatigués de vaincre[481], sûrs de mourir, résolus, indomptés, les cinq cents prirent possession du jardin et de la maladrerie de St-Jacques ; ceux-ci derrière leurs retranchemens, ceux-là sur une prairie découverte, dans des situations diverses, étaient exposés à une mort également certaine.

Le dauphin, honorant leur bravoure, et beaucoup de généraux français, persuadés que nul ne mourrait sans vengeance, désirèrent arriver à la paix au moyen d'une capitulation. Mais le chevalier autrichien Pierre de Mörsberg se jeta aux genoux du maréchal de Dammartin, et le conjura de tenir la promesse qu'il avait faite de n'épargner personne[482]. Ce qui lui dictait ce langage, c'était l'excessive haine de la noblesse contre les bourgeois et les paysans et l'espérance d'humilier les Suisses.

Dans toutes les maisons de Bâle, où l'on voyait le péril, ce n'était que gémissemens sur l'impossibilité de recevoir du secours[483]. Dans la prairie, dans le cimetière, les Confédérés oublièrent et leur sort et ceux qu'ils voyaient, songeant avec douleur à la position de leurs compagnons d'armes, à des dangers qu'ils ne connaissaient pas[484]. Beaucoup déploraient sans doute la fortune du jour compromise par une témérité

[480] *Déposition devant les juges* 1446, dans *Brukner.*

[481] « Vincendo fatigati. » *Æneas Sylvius.* « Epuisés à force de vain-» cre. » *Hénault.*

[482] *Déposition devant l'official*, 1446, dans *Brukner.*

[483] *Schamdocher.*

[484] *Tschudi.*

aveugle; d'autres, à l'entrée de la redoutable éternité, jetaient un regard repentant sur mainte action audacieuse de leur vie prête à disparaître. Mais toutes ces impressions cédaient au sentiment de leur devoir dominant de se montrer à toute heure, et surtout à la dernière, véritablement hommes dans le poste qui leur était assigné. Les héros s'abandonnent à Dieu; les hommes vulgaires croient échapper à leur destinée par la bassesse *.

Plus heureux que leurs compagnons, qui, cernés dans la prairie ouverte, furent tués de loin ou écrasés dans l'eau par la cavalerie [485], ceux qui s'étaient retirés à St-Jacques, sans inquiétude sur eux-mêmes, résolus de mourir [486], repoussèrent trois fois l'assaut trois fois renouvelé; ils firent une double sortie avec des efforts surnaturels [487], semant autour d'eux la terreur et la mort. L'ennemi étonné céda; mais à la fin, enflammé par les reproches de la noblesse allemande [488], le grand-

* Cela ne leur réussit pas pour long-temps. Le faible qui s'abandonne lâchement est tôt ou tard perdu. La couardise du Corps Législatif helvétique et d'une partie du Directoire en janvier, février, mars, avril et mai 1799 fit perdre en un moment à l'Helvétie tous les avantages qu'elle aurait pu retirer de l'unité. En développant à propos de l'énergie, elle eût repris une place honorable, rallié peut-être ses enfans égarés, qui méprisèrent justement sa faiblesse. D. L. H.

[485] *Bullinger. Edlibach* dit que beaucoup se noyèrent.

[486] « Ut qui non in spem victoriæ, sed in mortis ultionem pugnare se » sciunt. »

[487] *Hallwyl* même, leur ennemi, écrit : « Les paysans se défendirent » bien chevaleresquement; » et *Schamdocher*, témoin oculaire : « Les » Suisses combattirent comme des hommes, se défendirent comme des » héros et se firent tuer chevaleresquement. »

[488] *Le même* : « Les Français étaient fort affligés et voulaient laisser là » leur ennemi, lorsque les Allemands les excitèrent par des injures » redoublées. »

maître des chevaliers de St-Jean [489] et beaucoup d'autres seigneurs distingués à la cour [490] et dans l'armée tentèrent de tous les côtés et de toutes les manières une attaque décisive. L'artillerie française fit crouler jusqu'à ses fondemens les murs du jardin de la maladrerie, rempart des Confédérés ; du côté opposé, les Français aidèrent aux chevaliers teutoniques à monter par-dessus les murs [491] ; ceux-ci mirent le feu à la chapelle, à la maladrerie et à la tour dont les Suisses avaient démoli l'escalier [492], tandis que de tous côtés pénétrait, en nombre irrésistible [493], la cavalerie des Armagnacs, obligée par ses pertes [494] et par l'ordre des chefs [495] de combattre à pied. Quatre-vingt-dix-neuf hommes, séparés de leurs frères par la flamme, furent trouvés, bien des semaines après, sous la voûte de la cave, étouffés, desséchés, debout contre les murailles [496]. Tous les autres [497], lions à l'heure de la mort, insensibles à la dou-

[489] D'après *Schamdocher*, un comte Armagnac. Mais celui-ci ne périt pas, comme on le rapporte ordinairement du premier. *Schamdocher* peut avoir commis une méprise ou une erreur de mémoire.

[490] « Un duc d'Ecosse, singulièrement cher au roi Charles. » *Tschudi.*

[491] *Schamdocher.*

[492] *Edlibach. Bullinger* mande que cette tour renfermait un dépôt de poudre.

[493] Ils furent dépassés en nombre. *Relation* dans *Schilter*, 915. *Fugger.*

[494] « Magna cædes equorum fuit. » *Æneas Sylvius.*

[495] *Schamdocher :* « Le même officier (n. 489) fit donner le signal » pour que ses gens missent pied à terre. »

[496] « Tabefacta corpora ut idola in stuporem ammirantium. » *Félix Faber.* Le bon moine ajoute : « Sicque eos de igne temporali ad ignem » gehennalem fugere compulerunt, sicut sodomitis accidit. » Mais une *chanson satirique*, citée par *Tschudi* 429, dit : « Que personne ne prie » pour les Suisses ; plût à Dieu qu'ils fussent en enfer ! »

[497] « Suitenses, quasi leones, per omnem exercitum in victores va- » gantur. » *Æneas Sylvius.*

leur, à la pesanteur des traits suspendus à leur corps[498], triomphant de l'affaiblissement causé par la perte de leur sang, frappaient d'estoc et de taille, tiraient à droite et à gauche, même des flèches arrachées de leurs blessures[499], celui-ci avec la seule main qui lui restait[500], celui-là appuyé sur ses genoux, un autre sur son bras; nul d'entre eux ne se soumit à la mort sans avoir étendu autour de lui cinq ou six ennemis[501]; maint autre était tombé bien avant dans les rangs opposés; l'ami blessé qui rapportait le corps de son ami se frayait un chemin au milieu des cadavres[502]. Après dix heures de combat[503], à l'exception de dix hommes[504] qu'au passage de la Birse, sous le premier feu de l'artillerie ennemie, le hasard avait séparés et sauvés[505], tous les Confédérés postés près de St-Jacques ou dans la prairie, onze cents quatre-vingt-dix hommes[506] couvraient le

[498] « Onusti telis inter Armenicos currebant. » *Id.*

[499] « Evellebant sanguinolentas ex corporibus suis sagittas. »

[500] « Truncatis manibus. »

[501] *Tschûdi.* Nous verrons qu'il ne dit pas assez.

[502] *Æneas Sylvius.*

[503] Depuis huit heures du matin. *Wurstisen.*

[504] *Tschudi.*

[505] *Bullinger* et *Haffner* en comptent 16; le premier ajoute qu'ils furent dégradés civilement, et que les personnes qui intercédèrent pour eux ne leur laissèrent la vie qu'à grand'peine. Cette assertion n'est point contredite par l'exemple de ceux qui obtinrent ensuite les premières magistratures dans leurs cantons, mais du nombre des 32 qui, selon *Tschudi*, furent guéris à Bâle de blessures en partie très-graves. Les papiers remis aux arbitres en 1446 et cités par *Brukner* nous apprennent qu'il y en eut qui se retirèrent du côté de Rheinfelden, probablement d'entre ceux qui furent séparés de l'armée tout au commencement de la bataille. Æneas aussi rapporte « paucos fuga dilapsos. »

[506] *Tschudi* ne compte pas les 99 qui moururent dans la cave (n. 496), non plus peut-être ceux de la prairie; l'opinion commune est qu'il en périt plus de quinze cents; c'est ce que rapportent *Schamdocher*, témoin

champ de bataille, grièvement blessés ou morts; la plaine entière depuis Prattelen jusqu'au théâtre des dernières souffrances était jonchée de onze cents chevaux et de huit mille hommes tués[507]. Là tombèrent auprès de Jost Réding, leur capitaine, frère du landammann, les hommes de Schwyz[508]; dix respiraient encore; un d'eux eut le cœur de survivre à ses compagnons d'armes; aucune blessure ne le justifiait; tant qu'il vécut, la haine et la honte furent son partage[509]. Là le sang de Rodolphe Netstaler ternit ou plutôt releva l'éclat des perles de sa double croix[510]. Près de ce capitaine, gendre de Jost Réding, gisait le fils du landammann Tschudi, émule de la

ocnlaire, *Tschachtlan*, Bernois, le Zuricois *Edlibach*, *Münster*, de Bâle, *Haffner*, de Soleure. Une des *Relations* dans *Schilter* (p. 1002) ne parle que de 1100. Mais *Hallwyl*, qui n'assista pas lui-même à la bataille, en porte le nombre à 4,000 dans le rapport qu'il adressa le lendemain à Zurich, d'après le dire de *Rechberg*. C'est là sans contredit qu'*Æneas Sylvius* (*Res gestæ sub Friderico;* ap. Freher. II, 133, ed. Struv.) a pris ce nombre, copié ensuite par Daniel et par d'autres. *Amelgard*, mieux instruit, le rédnit à 2,000. (*Notices et extraits des Msc. de la Bibliothèque du Roi.* I, 426) = Voy. sur ce point *Ochs*, *Hist. de Bâle*, III, 379-384. C. M.

[507] Ce nombre est dans *Tschudi*. *Tschachtlan*, 3,000; *Bullinger*, 6,000. Quant à la force de l'ennemi, nous sommes d'autant plus disposé à croire avec *Münster* et le *Protocole municipal de Bâle*, cité par *Brukner*, qu'il avait 30,000 hommes, qu'un écrivain du parti opposé, *Æneas* (l. c.) est d'accord avec cette donnée. = Voy. sur le nombre des ennemis, *Ochs*, III, 344 et 364. C. M.

[508] *Tschudi* en donne la liste, extraite des annuaires. Là se trouve aussi Wagner, peut-être l'historien, fils du landammann; Martin *Schorno*, Jean Jütz, Zwyer, Schik, Fröwler; ces noms font voir que mainte ancienne famille appartenait à plus d'un canton.

[509] C'est de lui, sans doute, que parle *Mutius*, 941; mais il ajoute par erreur : « Supplicium ab eo sumptum » (voy. n. 505).

[510] « Il portait deux croix blanches de perles et il eut le courage de » combattre. » *Chanson satirique des Autrichiens.*

vertu de son père[511], et, réconcilié maintenant avec son chef, Ulrich Loriti, qui, avant le passage de la Birse, taxait sa modération de couardise[512]; de tous les miliciens et les mercenaires de Glaris[513], le seul Werner Æbli, de la patriotique famille de Kilchmatten[514], couvert de sept blessures, respirait encore avec peine; il ne mourut pas, mais atteignit une haute vieillesse, témoin de cette journée et chef de son peuple. Courageux comme dans les diètes, où il défendait les intérêts du pays, périt avec sa troupe le capitaine d'Uri, Arnold Schik; là moururent aussi deux Zweyer, d'Evebach, trois Imhof de Blumenfeld, frères pendant leur vie, inséparables encore sur le champ du carnage[515]. Non loin d'eux mordirent la poussière Jean Matter, chef des Bernois, et Hemmann Séevogel[516], l'un avec six cents compagnons, l'autre avec les guerriers de Liestal et de Wallenbourg; le jeune Mérian[517], le jeune André Falkner, ami de la liberté,

[511] Conrad Tschudi.

[512] Loriti dit au capitaine que « s'il voulait faire le lâche, il n'avait « qu'à se retirer. » *Netstaler* répliqua : « Misérable vermisseau, je ne « serai pas lâche à tes yeux, je veux vivre avec honneur ou mourir. » *Tschudi.*

[513] *Tschudi* en donne la liste. Nous y trouvons trois *Loriti*, dont un boulanger; nous en faisons l'observation en l'honneur du célèbre littérateur Glareanus, petit-fils de l'un d'eux; de plus *Elmer*, *Fröwler*, *Hupphan*, Jacques *Gallati*, Rod. *Stuki*. Pourquoi Glaris avait-il des mercenaires? Sa milice était-elle trop peu nombreuse? ou bien l'industrie l'emportait-elle alors déjà?

[514] *Tschudi.*

[515] La liste se lit sans doute dans *Tschudi*, mais voy. *F. V. Schmid*, *Hist. d'Uri*, II, 99. Henri Mettler, d'Urseren, en était aussi.

[516] *Brukner.*

[517] Il n'était sûrement pas fils, mais plutôt frère de Diebold, maire de Lütistorf, souche des Mérian, puisque celui-ci ne naquit qu'en 1409

quoique noble de naissance[518]; Burkhard Ehrenfels, au contraire, n'eut pas le bonheur de finir avec ses amis[519]. On comptait aussi deux cents soixante Soleurois parmi les morts[520]. Les Unterwaldiens[521] moururent consolés, vengeurs du droit des gens; leur courrier[522], porteur de la déclaration de guerre[523], avait été tué au moment où les ennemis pénétraient dans le pays. Cet acte fut probablement commis par des gentilshommes allemands, qui, insensibles au mérite et à la vraie noblesse[524], sans sympathie pour la vie innocente et même pour l'héroïsme des Suisses, ne voyaient en eux que des paysans[525] déchus des droits de l'humanité*; aussi dit-on que Jean de Rechberg

(*Leu*), et qu'il ne se maria probablement pas, contrairement aux mœurs d'alors, à l'âge de 18 ans.

[518] Ecuyer. *Brukner.*

[519] Comme il fut pris au bord de la Birse, Falkenstein, pour quelque raison particulière sans doute, le fit taxer et l'acheta. *Sa déposition devant l'official*, 1446.

[520] *Brukner.* Haffner déplore avec raison de n'en avoir pas trouvé la liste. Il est probable qu'ils vinrent du camp de Farnsbourg.

[521] La liste dans *Tschudi* et dans *Buesinger* et *Zelger*, *Hist. d'Unterwalden*, II, 67. Je remarque le capitaine Rod. Brændli; ensuite André *Trachsel*, Jacques *Rüttimann*, Rod. *Twingli*, Pierre *Christan*, deux frères *Flueler*, Merchi *Ackermann.*

[522] Jeannot Schmid, de Stanz. *Buesinger* et *Zelger.*

[523] On lit dans la *liste* : « Il porta la déclaration de guerre à Ensisheim » et fut tué. » Passage remarquable! il fait voir que de la part des Confédérés eut lieu une déclaration de guerre, dont on ne connaît d'ailleurs aucune circonstance.

[524] Ses caractères primitifs étaient la possession territoriale et l'obligation de la défense, qui en résultait et qui formait chez les Suisses l'essence de la vie nationale.

[525] *Hallwyl* ne les appelle pas autrement. Les « sales paysans » dans la *Chanson autrichienne.*

* Après ce jugement plein de sagesse, on a lieu de s'étonner de l'affectation que met l'historien à parler des généalogies de familles patri-

en égorgea plusieurs qui, sur la foi de sa parole, avaient déposé les armes[526], qu'il en maltraita d'autres et rompit le cou à des blessés[527]. Un des principaux négociateurs de la guerre, qui avait conduit les étrangers, non à la bataille, mais dans son pays[528] (car pendant la mêlée il resta en observation[529] dans le château avancé de Münchenstein[530]), Burkhard Mönch de Landscrone[531], chevauchant avec d'autres chevaliers et gentilshommes au milieu de ces grands cadavres[532], aperçut un héros agonisant[533], crut lui rendre les derniers momens

ciennes dont l'illustration se trouve circonscrite dans une circonférence de quelques lieues. Les grandes actions seules donnent de l'intérêt à de pareilles recherches. D. L. H.

[526] *Documens présentés aux arbitres* 1446.

[527] *Tschudi* 425. Ces atrocités sont conformes aux mœurs d'alors (t. V, p. 376), et prouvent seulement que la noblesse ne l'emportait pas sur les paysans en humanité. = Voici quelques traits qui peignent cette époque. Les gentilshommes et la soldatesque enfermés dans le château de Farnshourg commettaient envers les Bâlois des cruautés inouïes. La femme d'un pauvre soldat, leur prisonnier, n'ayant apporté que la moitié de la rançon exigée, ils coupèrent la tête à son mari, en sa présence. Elle mit les mains sur ses yeux pour ne pas voir ce spectacle; ils les lui otèrent pour la forcer à regarder le cadavre. Un autre pauvre paysan n'ayant pu leur donner tout ce qu'ils demandaient, ils lui coupèrent les mains sous les yeux de sa femme, les mirent dans un panier qu'ils l'obligèrent de porter à Liestal. *Ochs, Hist. de Bâle*, III, 327, 328. C. M.

[528] Il ne fut capitaine que pour ce fait, selon *Schamdocher*, qui du reste raconte ces événemens d'une manière inexacte.

[529] Probablement auprès du dauphin, afin de lui servir à tout événement de guide par les chemins qu'il connaissait.

[530] *Déposition d'Ehrenfels devant l'official.* George de Knöringen était aussi auprès de lui.

[531] Seigneur hypothécaire de Landesehre et seigneur d'Augenstein (*Leu*); il tirait ordinairement son nom de la seigneurie de Landscrone. *Relation* dans *Schilter*, p. 1002.

[532] *Bullinger* : « Ils contemplèrent ces corps vigoureux. »

[533] Du capitaine Arnold Schik, d'Uri, dit-on. *Schmid*, II, 98.

plus amers par des outrages et s'écria avec des éclats de rire : « Nous nous baignons aujourd'hui dans des » roses. » La colère ralluma la vie du héros expirant : « Avale une des roses, » s'écria-t-il, lançant avec vigueur et adresse[534] une pierre au chevalier qui avait levé sa visière; la pierre lui écrasa les yeux, le nez et la bouche. Privé de la vue et de la parole, messire Burkhard tomba de cheval; en proie aux souffrances, il attendit la mort pendant trois jours [535], et il ne fut point déposé dans la sépulture de ses pères[536].

Supérieur en pareille matière aux préjugés et accoutumé à ne pas estimer les hommes d'après leur nom et les circonstances accidentelles, mais d'après leur personne et leur mérite, n'oubliant pas au milieu des événemens du jour les vicissitudes du sort, le dauphin jura n'avoir jamais vu de tels hommes ni remporté une victoire semblable qui le réduisait à déplorer non-seulement une perte considérable de ses troupes, mais encore la ruine de l'ennemi [537]. Dammartin, Sancerre, tous les chefs et les conseillers, les pères et les hommes d'affaires du concile de Bâle [538], que le sort avait si diversement rassemblés dans ces lieux des extrémités de l'Europe, payèrent un tribut unanime d'admiration

[534] Comme celui qui dans Bâle lança à Werner de Staufen une pierre qui l'atteignit au flanc et le désarçonna. *Déposition d'Ehrenfels.*

[535] *Schamdocher; Hallwyl; Relation* dans *Schilter; Tschudi; Bullinger;* tous les historiens de cette bataille.

[536] *Wurstisen*, 406.

[537] Dans *Schilter*, 1002. *Tschudi :* « Il souhaita plusieurs fois qu'ils » fussent encore en vie et servissent sous les drapeaux de son père pour » une forte solde. Il déclara sur sa conscience qu'il n'avait jamais ouï » parler d'un peuple plus dur et qu'il ne voulait pas le tenter davantage. »

[538] *Tschudi*, 427. Æneas était à Nuremberg. *Duclos* I, 41.

aux héros suisses, de sorte que leur nom, vainement outragé par les chevaliers souabes [539], grandit encore dans les pays étrangers *.

C'est là la journée de St-Jacques sur la Birse ** que des historiens étrangers ont comparée, préférée même au combat des Thermopyles [540]. En effet, elle commença par des fautes qu'une telle issue pouvait seule réparer [541]; la première imprudence ayant frayé à l'ennemi le chemin de la victoire et l'entrée du pays, les Suisses formèrent de leurs cadavres un rempart qui l'arrêta bien mieux que la plus forte muraille; la mort sur les rives de la Birse fut même plus glorieuse que la victoire sur les rives de la Sihl. Le succès est souvent accordé à la puissance, mais une pareille volonté ne l'est qu'à la vertu [542]. Que tous les peuples libres dont l'indépendance est menacée apprennent des héros de la Birse le secret de rester invincibles! Si nous avions été unanimes [543] à mourir ainsi, les étrangers

[539] La *chanson satirique des Autrichiens* est dans *Tschudi*.

* Voyez *Appendice* note B.

** Les lecteurs curieux de plus de détails sur ce fait mémorable en trouveront dans *Ochs, Hist. de Bâle*, III, 319-385. C. M.

[540] « Cedite, Thermopylæ : Basileam pugna celebrat
« Martia; Germania cedite Grajugenæ :
« Hic major virtus, minor ut sit calculus; hostis
« Gallus atrox armis, Persa ibi mollis erat.
Miroir d'honneur d'Autriche, p. 553.

[541] « Suitenses nulla res magis exstinxit quam magnanimitas, sive « illa temeritas fuit. » *Æneas*. L'insubordination est la perte de la victoire. *Tschudi*.

[542] La vertu se compose de sacrifices, et sa force consiste dans la résolution d'être à chaque poste et dans chaque cas ce que l'on doit être.

[543] Dans le canton de Schwyz, près de Stanzstad et dans beaucoup

venus pour nous piller auraient fait un mauvais calcul*.

d'autres rencontres, quelques troupes et quelques hommes de notre temps ont combattu en descendans de ces héros.

* Sans doute : mais avant tout il fallait que tous les Suisses devenus égaux fussent bien persuadés qu'ils combattaient, non pour des patriciens, mais pour une commune patrie. D. L. H.

CHAPITRE II.

LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA GUERRE DES CONFÉDÉRÉS CONTRE ZURICH ET L'AUTRICHE.

Suites de la bataille. Paix conclue à Ensisheim avec les Français. On l'annonce à l'Empereur. Continuation de la guerre intérieure. — Guerre de Bâle. La noblesse expulsée en partie. Le château de Rheinfelden. — Guerre suisse. Combat près de Wollerau. Exploit près de Wigoltingen. Bataille de Ragaz. Projet contre Bade. — Situation des affaires. Commencement des négociations. Congrès de Constance. Préliminaires de la paix. Négociations à l'intérieur. Prononcé d'Argun. Suite des négociations. Prononcé de Bubenberg.

[1444 — 1450.]

*Tandis que près de Bâle les cadavres des nobles étaient rassemblés dans des sépultures du voisinage[1], les simples guerriers, brûlés dans des maisons ou en

* D'après le droit de la guerre et en signe de victoire, le Dauphin resta sur le champ de bataille jusqu'au troisième jour. Là il créa chevaliers quelques Allemands, enchantés que ce prince fût venu dans leur pays. Mais leur joie se modéra bientôt. Il leur fit si honnêtement payer leur chevalerie qu'au bout de huit jours il n'en restait plus un seul auprès de lui. Les Allemands exercèrent leur vengeance même sur les cadavres des Confédérés : ils leur ouvraient le cou ou leur arrachaient la gorge. Les Armagnacs eux-mêmes les en accusèrent du moins. *Ochs* III, 385, 386. C. M.

[1] A Arlesheim, Rheinach, Esch. *Wurstisen.*

grands monceaux[2], et que des ordres religieux, des magistrats, des femmes de bourgeois sortaient en grand nombre de la ville, sur l'offre de Louis, pour ensevelir les héros suisses dans le sol doublement sacré où ils étaient morts, ou ailleurs en terre sainte[3], et afin de sauver ceux qui respiraient encore[4], les Bernois et les Soleurois rappelèrent leurs troupes campées devant Zurich et Farnsbourg. Un bruit qui se répandit leur fit craindre que les principales forces de la France et de la Bourgogne, sous les ordres de Charles et de Philippe, ne s'approchassent de leurs propres frontières. Au camp de Farnsbourg on attendait le retour des quinze cents hommes envoyés pour reconnaître la position, lorsque des paysans fugitifs, dont les Armagnacs et leurs compagnons avaient dévasté les villages[5], apportèrent de nuit la nouvelle de la bataille, du massacre, et du nombre prodigieux des ennemis. A ce moment, étourdis par la douleur, entraînés par la crainte, rompant tout ordre, tous remontèrent en courant le Grimmenthal[6], du côté du Hauenstein et de Hombourg avec une si grande précipitation qu'ils n'écoutèrent point les Lucernois[7] qui les exhortaient à sauver leur artillérie et celle de Bâle[8], à régulariser

[2] *Tschudi. Faber* mentionne aussi ce fait, mais il l'attribue aux Suisses, contrairement à tout l'ensemble des circonstances.

[3] Près d'une chapelle devant la porte d'Aeschen dans la ville. *Brukner.*

[4] *Tschudi*, 32; *Münster*, 150.

[5] *Déclaration de Jean Knöbel, intendant du prévôt du chapitre d'Andlau. Brukner*, 2553.

[6] La route par Zeglingen; celle du Bukten était alors encore plus mauvaise.

[7] Plus éloignés de la frontière, ils n'étaient pas immédiatement exposés au danger.

[8] *Wurstisen.*

et à couvrir leur retraite. Thüring de Hallwyl [9] se hâta [10] d'écrire ces faits à Zurich; son courrier, soigneusement instruit, entra dès le second jour [11] de bon matin dans la ville sans être aperçu. Sur-le-champ, toutes les cloches, grandes et petites, muettes depuis plusieurs semaines, furent mises en branle à la fois, et les gardiens de toutes les tours firent retentir trompettes et timbales; des chants de joie animèrent toutes les rues de la ville [12]. Ce bruit frappa les assiégeans, qui en ignoraient la cause; ils distinguèrent dans les insultes et les railleries des soldats les noms de la Birse et de Farnsbourg [13]. Au milieu de cette inquiétude le courrier de Bâle les surprit avec la nouvelle de la mort glorieuse de l'armée. Les cris de désespoir et d'admiration se confondaient encore quand le courrier de la ville de Berne annonça l'approche de toutes les forces de la France et l'ordre d'un prompt retour. Les Suisses des cantons intérieurs représentèrent en vain que la levée prématurée du siège augmenterait le courage des ennemis et que la guerre contre Louis ou son père serait bien plus dangereuse, l'armée une fois dissoute. L'incertitude sur les périls dont on était

[9] Rechberg, selon *Edlibach*, ce qui n'est pas exact.

[10] Le fond de la relation est conforme à la vérité; dans les détails se retrouve l'exagération des premiers bruits.

[11] Vendredi matin. De Seckingen à Zurich il y a environ douze lieues.

[12] Se pavaner, boire et manger, figurer et chanter à haute voix. *Edlibach.*

[13] Quelques-uns, poussés par la curiosité, coururent vers la ville (*Edlibach*) et demandèrent : « Combien coûte chez vous une bouteille de vin, que vous êtes si joyeux? » Réponse : « Ce que coûte devant Farnsbourg une bouteille de sang. » *Bullinger.* = Les Zuricois criaient aux Suisses par-dessus les murailles : « Allez à Bâle pour saler de la chair; cherchez vos gens qui ont été tués. » *Ochs.* III, 390. C. M.

menacé par la France, l'Allemagne et la Bourgogne, fit prévaloir le parti de ne pas attendre que la dévastation du territoire de Berne et de Soleure et le trouble qui en naîtrait permissent à l'ennemi de couper les vivres destinés au camp, et de l'épuiser en le forçant de combattre tout ensemble Zurich et les Armagnacs; on résolut donc de retourner en aussi bon ordre que possible dans les villes et les Cantons, afin de rassembler de nouvelles forces et de se tenir prêt à tout événement. L'artillerie des Bernois et des Lucernois fut transportée par la Limmat à Bade. Les bannières de Berne et de Soleure campèrent dans une position centrale près de Lenzbourg en Argovie[14]. Les troupes des autres Cantons passèrent la Sihl, l'Albis, la Rebst, et se séparèrent près de Wettschwyl; celles de Zoug et de Lucerne prirent position, le reste retourna dans les Cantons. L'arrière-garde, voyant les assiégés disposés à faire une sortie, ne leva pas entièrement le camp, mais laissa dans les tentes des objets importans et des objets superflus[15]; elle rompit ses rangs dans la montagne, l'ennemi l'en punit par une défaite méritée[16].

Peu de jours après la bataille de St.-Jacques, le dauphin reçut par la médiation du duc Louis de Savoie[17] une députation composée de deux cardinaux, de l'évêque de Bâle, du bourgmestre Jean Rot, du tribun André Ospernelle et d'autres hommes considé-

[14] D'après la lettre écrite de là trois jours après. *Schmid, Hist. d'Uri*, II, 101.

[15] Cartes, dés, arquebuses, argent. *Bullinger.*

[16] 60 hommes. *Id.*

[17] Fils du pape élu par le concile.

rés[18]; elle le pria, au nom du concile et de la ville, d'épargner à Bâle un traitement hostile et injuste. Comme il leur montrait de la bienveillance et leur assurait qu'il ne marchait contre les Suisses que pour secourir la maison d'Autriche, on parla de ce peuple, de son invincible bravoure, de sa pauvreté, de son pays sans routes, de telle façon que Louis résolut en lui-même de ne pas continuer la guerre; il crut avoir rempli sa mission en faisant lever les siéges de Farnsbourg et de Zurich. Tandis que l'évêque se rendait en hâte à Villingen pour obtenir une déclaration semblable du duc Albert, chargé par son frère, le roi romain, de l'administration de l'Autriche antérieure[19], le dauphin se retira dans la haute Alsace, à Einsisheim. Son armée, renforcée[20] par de nouvelles troupes dont la France venait de se débarrasser, fut répartie en fortes divisions[21] depuis l'embouchure de l'Aar jusqu'au Jura suisse, le long des Vosges et dans l'Alsace jusqu'à Strasbourg. Ses bataillons, qui passèrent le Rhin entre Laufenbourg et Waldshut[22], envoyaient des chiens à

[18] *Brukner.*

[19] *Hist. de l'Autriche antérieure* II, 153 (fondée généralement sur les chartes, suivant l'usage de saint Blaise) : du 2 au 4 septembre le pays fut confié aux soins d'Albert; le 2 arriva l'évêque ; sa mission coûta 33 florins 7 schelings.

[20] Alors arriva Matthias God (Matago) avec 4,000 Anglais. *Schilter*, 917.

[21] *Listes* publiées par *Schilter*, 923 et 1005, 1006. D'après la première il y avait encore en Alsace 29,580 chevaux; d'après la seconde, plus complète, 33,300.

[22] Sous les ordres de Commercy, d'après *Wurstisen*; sous ceux de Montgomery, d'après une relation publiée par *Schilter*, 1002. = Avec l'aide de la noblesse autrichienne, ces troupes occupèrent Rheinfelden, Seckingen, Waldshut et Lauffenbourg. Elles se comportèrent si modes-

la découverte des habitations éparses dans la forêt Noire[23]; ils pénétrèrent dans le Schönauerthal[24]; mais les fossés, les abattis d'arbres, les vigoureux paysans de la forêt les engagèrent à retourner sur leurs pas[25]. Partout sur le sol allemand l'habitant de la campagne, économe et sage, leur était opposé; les seigneurs, au contraire, les appelaient; jusqu'au fond de la Bavière, les nobles cherchèrent à terroriser bourgeois et paysans à l'aide des Armagnacs[26]. Mais leurs légions ressemblaient bien plus à une horde demi-nue[27] de barbares affamés qu'à une armée régulière et belliqueuse[28].

tement pendant huit jours que les habitans, tout réjouis, croyaient avoir déjà mis à leurs pieds la ville de Bâle. Les populations de ces villes voulurent aller au-devant d'elles avec le Saint-Sacrement, disant que c'étaient des envoyés de Dieu. Mais les Français ne justifièrent pas cette opinion : vaisselle, linge, meubles, habillemens, ils enlevèrent tout; ce qu'ils ne purent emmener, ils le jetèrent dans le Rhin. Maint bon père de famille fut ruiné. Les femmes s'écriaient avec amertume : « Voilà vos envoyés de Dieu ! » *Beinheim; Ochs*, III, 391. C. M.

[23] De même que des voyageurs. *Schilter*, 932 : « Ils donnaient la chasse aux gens dans les forêts comme à du gibier. »

[24] *Hist. de l'Autriche antérieure*, II, 150. On voit dans une chapelle au milieu de la vallée un tableau monumental.

[25] Dans *Schilter*, 1002 et ailleurs.

[26] *Burkhard Zengg, Chronique d'Augsbourg :* le jeune duc Louis avait invité chez lui près de 200 Armagnacs; ils étaient auprès de lui à Ingoldstadt. *Oefelein* I, 274.

[27] « Le quart d'entr'eux avait à peine une culrasse; pour un homme » bien équipé, trois ou quatre ne l'étaient point du tout : ils étaient » sans aucune arme, sans souliers, ni culottes, ni chapeaux, en mé- » chans et sales vêtemens; comme d'autres bandits, ils n'avaient que » ce qu'ils gagnaient par le meurtre et par le pillage. » *Vieille relation* dans *Schilter*, 931 (afin qu'on n'attribue pas ce tableau à un écrivain moderne).

[28] « Quand de vigoureux compagnons les attaquaient hardiment, » ces misérables prenaient la fuite; une partie d'entr'eux se laissaient » assommer comme une vache attachée. » *Ibid.* 932.

Ces sauvages étaient avides de vêtemens [29], de nourriture et surtout d'argent [30]. Aucun acte d'inhumanité ne leur paraissait trop cruel pour satisfaire leur cupidité [31]; ils assouvissaient avec la dernière brutalité leurs passions charnelles [32]. La soumission ne sauvait personne; ils vexaient avant tout ceux qui les avaient appelés [33]. Privé de tout sentiment de convenance et d'équité, sans crainte de Dieu ni des hommes, chacun d'eux ne connaissait qu'une loi, son plaisir, qu'un moyen, la jouissance présente.

En s'expliquant sur les causes de la guerre, les Français changeaient de langage suivant les circonstances et les personnes [34]; ils ne varièrent pas moins dans leurs négociations avec Bâle qui eurent lieu dans

[29] « Dès qu'ils faisaient un prisonnier, ils lui ôtaient son habit, ses » culottes et ses souliers, et prenaient tout ce qu'il avait de bon sur » lui. » *Ibid.* 924.

[30] « Ils se permettaient tout pour obtenir des contributions. » *Ibid.* où l'on trouve une multitude d'exemples.

[31] « Ils les tourmentaient et martyrisaient horriblement. Si quelqu'un » ne leur apportait rien, ils découpaient son corps en courroies; ils » rôtirent quelques paysans. » *Ibid.* 1006.

[32] « Ils violentaient même des femmes en couche et des lépreuses; » ils liaient par les mains et les pieds les vierges qui se tordaient de » douleur, et en abusaient l'un après l'autre : ils commirent des hor- » reurs qu'il serait dégoûtant de décrire. » = Ils firent périr, pendant l'hiver de 1444 à 1445, plus de vingt mille personnes; mais ils perdirent, en revanche, près de dix mille des leurs. A leur départ, ils brûlèrent tous les couvens, les églises et les villages qu'ils trouvèrent sur leur route. Voy. *Ochs*, III, 423-429. C. M.

[33] « Ils n'épargnaient rien : peu leur importait qu'une ville ou un château eût une sauve-garde ou non; ils vivaient selon leur bon plaisir, comme seigneurs et maîtres. » *Ib.* 925. On en trouve de nombreux exemples p. 916-932.

[34] *Ænæas Sylvius* : « Non quod ita esset, sed quod favorem ob eam » causam se putabat habiturum » (*le Dauphin*).

Altkirch[35]. D'abord ils demandèrent d'une manière menaçante mais vague une satisfaction conforme à la dignité du dauphin, parce qu'un jour qu'il passait à cheval, on avait tiré un coup d'arme à feu de la ville. Ensuite l'alliance des Bâlois avec les Suisses[36] semblait dictée par la haine contre la noblesse, dont la France avait épousé les intérêts. Les députés ayant exposé que la ville, éloignée de tout esprit de parti ou d'hostilité, n'avait eu en vue que sa légitime défense, la négociation fut continuée dans Bâle même[37]. Tout-à-coup survint une proposition inattendue. « Non seu-» lement, » dit-on, « le dauphin assure cette honora-» ble cité de toute sa clémence, mais on se souvient, » d'après les anciennes chartes[38], que les rois de France » ont été de tout temps les protecteurs de Bâle; le re-» nouvellement de ce rapport contribuera beaucoup à » consolider et à augmenter la prospérité de la ville; » quand le dauphin aura reçu l'hommage, il confir-» mera les franchises de Bâle, et lui en octroiera de » plus grandes qui la rendront plus florissante encore.» La bourgeoisie ne se laissa ni éblouir par un avantage apparent, ni effrayer par quarante mille ennemis dans le voisinage et par leurs partisans au sein de la ville[39]; elle se montra résolue à maintenir ses anciens rapports

[35] Rapport sur cette négociation dans la *Missive du bourgmestre et du conseil de Bâle au roi romain;* feria sancta post. Mich. 1444, dans *R. J. Muller, théâtre sous Frédéric V*, p. 232.

[36] *Alliance avec Berne et Soleure;* ci-dessus t. V, p. 246 et 247.

[37] Devant les cardinaux du saint concile et quelques pères et en présence de nos honorables amis, conseillers de nos confédérés de Berne et de Soleure (extrait de la missive n. 35). Le 6 septembre.

[38] Investigations et rôles. Il s'agit là des temps carlovingiens: la force seule peut donner de la puissance.

[39] Il en sera question plus tard; c'étaient des nobles.

avec l'Empire germanique et avec l'évêque, ainsi que ses droits et sa constitution. Les négociateurs français déclarèrent que cette réponse blesserait le dauphin et ne l'empêcherait pas de contraindre les Bâlois, par le déploiement de toutes les forces de la France, à faire sa volonté. Sans autre secours que celui qu'ils pouvaient espérer de Berne et de Soleure[40], les Bâlois persistèrent à repousser de telles prétentions *.

Les électeurs, les princes et les États du Saint Empire romain étaient assemblés à Nuremberg auprès du roi[41]. Frédéric ouvrit la diète par des plaintes et des gémissemens sur le malheur des pays situés au pied des Alpes, long-temps désolés par la révolte des Suisses[42], maintenant entièrement ruinés par la formidable armée des Armagnacs; ces circonstances, ajouta-t-il, exigent d'un côté du secours, de l'autre une ambassade au dauphin. Un grand nombre de seigneurs promirent le secours contre les Suisses[43], que l'on croyait effrayés et affaiblis; le cardinal Pierre de Schaumberg, évêque d'Augsbourg, se chargea de l'ambassade à Einsisheim avec quelques conseillers autrichiens de sa confidence[44]. Au lieu d'une réponse, il ramena le chevalier Jean de Finstin-

[40] Nous avons été laissés sans consolation, excepté de la part de la Confédération. *Missive des Bâlois à l'ammestre et au conseil de Strasbourg.* St.-Thomas apôtre, 1444; dans *Schilter* et *Muller.*

* *Ochs*, III, 394-400 donne de plus amples détails sur cette négociation; elle se termina par une trève de vingt jours, du 19 septembre au 9 octobre. C. M.

[41] Description de cette diète dans *Muller*, 206-261.

[42] Dans la *Relation* publiée par *Schilter*, p. 936.

[43] *Ibid.*; comparez *Schmid, Hist. d'Uri*, II, 101; voy. aussi ci-après.

[44] Ulrich de Rechberg et le docteur Jean d'Aich. *Muller*, 219. *Fugger* (Miroir d'honneur, 555) y ajoute un de Waldsée.

gen[45] en qualité d'envoyé. Louis l'avait chargé d'exposer l'objet de sa mission, non en secret[46], mais devant toute la diète d'Empire. « Le fils aîné du roi de » France, dit-il, est venu dans les pays allemands » avec de grandes forces, mais à la demande du chef » de l'Empire germanique, ensuite de traités formels, » non d'un malentendu. Il a été convenu que les » Français réduiraient les Suisses à l'obéissance; le roi » Frédéric leur devait l'entretien et le logement; ce » que l'Autriche a perdu du côté des Alpes, les Fran- » çais doivent le reconquérir au profit du duc Sigis- » mond; ce prince épousera une princesse française. » Le dauphin a vaincu les Suisses dans une bataille » dont les conséquences sont incalculables; mais le roi » romain n'ayant pris aucune mesure, ils ont dû pour- » voir eux-mêmes à leurs besoins. Toutefois le dauphin » observera le traité, sans grever les Etats de l'Em- » pire, si, pour les frais de la guerre entreprise en fa- » veur du duc Sigismond, on lui abandonne le trésor » laissé à ce duc par son père et demeuré intact à » Inspruck. » Le roi Frédéric, blessé par cette révélation d'un traité secret[47], fit faire à l'envoyé du dau-

[45] *Missive des députés de Strasbourg à l'ammestre; Schilter*, 981. Finstingen connaissait les deux langues et les deux pays; c'était ordinairement lui qui conduisait les étrangers dans l'Allemagne, sa patrie.

[46] Il cherchait à le compromettre aux yeux de l'Empire. « Nous » voyons que cette affaire a été commencée secrètement à Francfort, » lorsque le Roi y était, mais que notre seigneur le Roi a pris sa réso- » lution de lui-même, sans ses conseillers et sans les princes. » *Rapport des députés de Strasbourg à l'ammestre Schalk*, dans *Schilter*, 981.

[47] « Il rougit un peu » dit *S. J. Muller*, 219. Il paraît que Frédéric ne commença pas par l'aveu qu'il fit faire ensuite sous forme d'explication. Une excessive discrétion amène de semblables embarras; elle est souvent cause qu'on méconnaît même de bonnes intentions.

phin par le margrave Albert de Brandebourg [48] la contre-déclaration suivante : « Dans la guerre difficile que » le chef du Saint Empire soutient sans secours depuis » trois ans, non-seulement dans l'intérêt des biens pa- » trimoniaux de l'Autriche, mais pour la défense de » la ville impériale de Zurich et pour la sûreté de la » noblesse allemande, Sa Majesté a, sans contredit, » demandé au roi de France un secours de cinq mille » hommes, auxquels elle s'est engagée à fournir l'entre- » tien et les quartiers ; à l'occasion de cette négociation » un mariage a été arrangé. Mais tout s'est passé autre- » ment que la loyauté allemande ne devait s'y atten- » dre. Au lieu de cinq mille hommes de troupes auxi- » liaires, une horde de quarante mille s'est jetée, moins » sur les Suisses que sur l'Empire pour le piller [49]. » Une fois on a déployé de l'énergie contre les Suisses, » dont la folle audace a forcé le dauphin au combat [50] ; » mais ce prince s'est aussitôt tourné contre des pays » inoffensifs, qui ne pouvaient s'attendre à cette atta- » que, et, tandis qu'on traitait hostilement un pays » ami, on négociait avec les Suisses. Sa Majesté Impé- » riale n'a pas l'habitude de rompre arbitrairement ses » relations. Autant il importe à tous les États d'arrêter » les progrès de la Suisse, autant l'Empereur est éloi- » gné de mettre à la charge de l'Empire ses engage-

[48] Principal commissaire et, dans les affaires de l'Empire, plénipotentiaire de l'Empereur.

[49] Le roi d'Allemagne, dans une *lettre* adressée ensuite de ces événemens au roi de France (Neustadt, après Thomas, dans *Schilter*, 944), se plaint nommément au sujet de Metz, de Toul et de Verdun ; il faut y ajouter d'après *Fugger* (l. c.) Montbéliard et les villes d'Alsace.

[50] « Nous avons pris plaisir à un pareil service, qui était un bon » commencement d'affection fraternelle. » *Lettre* n. 49.

» mens personnels[51]. Mais il exige que, de leur côté, » les Français se conforment au traité; sinon, électeurs, princes, États concerteront avec le chef de » l'Empire des mesures communes contre un malheur » commun[52]. Enfin il est contraire aux usages de la » maison d'Autriche, dans la simple prévision du mariage d'un prince encore mineur[53], de livrer d'avance son patrimoine à des mains étrangères. » Cette déclaration convainquit les princes que la noblesse avait entraîné l'Empereur à de fausses démarches et qu'elle s'était adressée mal à propos aux Français, qui avaient fait sentir la supériorité de leurs forces avec une si dangereuse insolence que toute autre considération devait céder à la nécessité d'une défense commune. L'électeur palatin fut nommé général en chef des troupes de l'Empire[54] avec des pouvoirs si étendus qu'en cas de besoin, sans égard à l'échelle des contingens, il pouvait requérir les États les plus rapprochés de mettre sur pied toute leur armée[55]. Il fixa aussitôt le jour du départ, le lieu du rendez-vous, la proportion des fournitures[56]. Les envoyés français perdirent l'espoir de remplir leurs vues intéressées en divisant

[51] Les conseillers du dauphin ont demandé où ces troupes devaient camper; le roi a répondu : « Dans ses domaines et non sur le territoire de l'Empire. » *Rapport des Strasbourgeois*, 988.

[52] *Matius*, 941.

[53] Sigismond était né en 1427; la princesse mourut avant le mariage.

[54] *Décret de sa nomination;* Francf. après Mich. dans *S. J. Muller*, 220.

[55] *Pouvoirs;* Heidelb. fer. 3ª St.-Gall.; *ibid.* : « Nous vous requérons » au nom du roi romain et de l'Empire, et nous vous prions expressément et amicalement de notre part. »

[56] *Ordre au sujet de la barricade de chariots. Ibid.*

l'Empereur et l'Empire : l'esprit public sauva le pays [57].

Le dauphin, sans rien entreprendre, se contenta de nourrir son armée le plus long-temps possible aux dépens de l'Allemagne ; bien des princes lui parurent être moins à l'abri d'une influence étrangère que peu préparés à la subir, attendu qu'on les avait négligés jusqu'à ce jour ; il s'efforça donc d'en rallier quelques-uns à la France par des relations plus étroites. Les Suisses étaient difficiles à vaincre, dangereux à provoquer ; ils présentaient peu de chances de gain, beaucoup de chances de perte : il leur offrit la paix.

Elle fut l'objet d'une diète tenue à Zofingue [58]. Ce qui, dans cette première négociation, servit à leur but, la conservation de leur indépendance, ce fut, outre leur bravoure et leur pauvreté, outre l'avidité et la défiance des puissances alliées, l'influence du duc de Bourgogne, qui désirait qu'ils ne fussent ni autrichiens ni français. Il l'exerça par l'intermédiaire de Neuchâtel et Valangin, sans paraître lui-même, sans s'exposer au danger d'offenser l'Empereur ou le Roi. Jean, de la famille des comtes de Fribourg [59], héritiers de Zæringen, était seigneur de Neuchâtel [60] ; il portait la Toison d'Or ; dans la vigueur de ses jeunes années, avant d'être sujet à la goutte, il remplit les fonctions de lieutenant de la Bourgogne. Dans Valangin régnait le comte Jean, de la maison d'Arberg [61], alors ré-

[57] On pouvait encore dire avec orgueil : « Hactenus nullum impune » Germaniam lacessisse. » *Mutius*, 941.

[58] *Wurstisen*, 409.

[59] T. II, p. 33.

[60] T. IV, p. 405 et 406.

[61] *Ibid.* p. 406 et suiv.

concilié avec le comte de Neuchâtel, à la famille duquel il se trouvait allié; cousin de Beaufremont, de Vergy, la plus haute noblesse de la Bourgogne; l'un des douze seigneurs qui brillèrent dans le célèbre tournoi près de l'arbre de Charlemagne, où, rivalisant de force et d'adresse, il courut onze fois contre Louis de la Basine, à Brumette. Ces deux comtes, combourgeois de Berne, travaillaient pour leur propre repos à la pacification de la Suisse. Si les forces réunies de l'Allemagne éloignaient tout-à-coup les Français des chemins que Finstingen leur avait montrés; si la Haute-Bourgogne, bien défendue par Philippe[62], refusait le passage; si une armée suisse couvrait les frontières bernoises, il ne restait au dauphin pour retourner en Dauphiné que l'évêché de Bâle, le comté de Neuchâtel[63], l'Helvétie romande et la Savoie, à supposer que, sous prétexte de prendre du service dans le Milanais[64], ses hordes ne se répandissent pas dans les plaines d'Italie. Cette situation des choses ne pouvait être indifférente à un prince inquiet pour son pays[65].

Grâce à la médiation de ces seigneurs, la Suisse fut mise à l'abri des Armagnacs, et le dauphin, à l'abri de

[62] *Olivier de la Marche.*

[63] Par là le sire de Valangin aurait aussi été compromis, obligé qu'il était de marcher avec le comte de Neuchâtel.

[64] On trouve dans *Schilter*, 967, une *Missive de Bâle à Strasbourg*, fer. 4ᵉ p. Palmar, 47, où il est question de la négociation du duc Philippe Visconti demandant le secours du dauphin contre Venise et l'instituant héritier de Milan.

[65] Car en tous lieux « ils faisaient moult des maux. » *O. de la Marche.* Aussi, lorsque Milan demanda le passage en leur faveur, les Suisses s'excusèrent, disant : « qu'il fallait traverser l'eau (le lac des Quatre » Cantons), et d'étroits défilés (le St.-Gothard) où une armée nom- » breuse ne saurait passer. » Même *Missive.*

l'ennemi le plus redoutable, au moyen du traité de paix suivant conclu dans le quartier-général d'Ensisheim [66] : « Nous Louis, fils aîné du roi de France, » dauphin de Vienne, pour l'honneur de Dieu, pour » l'avantage et la gloire de la couronne de France, à » la demande du concile assemblé à Bâle, établissons » bonne intelligence et ferme amitié avec les gens spi- » rituels et temporels, nobles, bourgeois et paysans des » villes et communes [67] de Bâle [68], Berne, Lucerne, » Soleure, Uri, Schwyz, Unterwalden, Zoug et Glaris, » avec leurs sujets et alliés quelconques, nommément » le duc de Savoie, le comte Jean de Fribourg et de » Neuchâtel, le comte Jean d'Arberg et de Valangin [69], » la ville de Bienne et la Neuveville [70], tout comme si » nous, le dauphin, et nos gens n'avions jamais été en » guerre avec eux. Ils jouiront de la liberté du com- » merce avec tous les pays du roi très-chrétien et du » bénin sire dauphin. Le sire dauphin s'emploiera pour » que les nobles qui faisaient la guerre à la ville de » Bâle ou à d'autres cantons suisses accèdent à la paix, » sinon il s'unira avec les Cantons pour les y contrain-

[66] *Ch.* citée par Lünig dans ses archives impériales ; il faut la comparer avec d'autres renseignemens, parce que l'exactitude diplomatique manque souvent à cette collection.

[67] « Habitatores villarum et communitatum » (dans l'exemplaire latin de *Brukner*).

[68] Cette ville est nommée la première parce qu'elle était la plus exposée à la guerre et qu'on avait négocié à son sujet.

[69] On trouvera que ce titre et d'autres pèchent contre l'exactitude diplomatique ; ni Arberg ni Valangin n'étaient des comtés. Jean était issu d'anciens comtes.

[70] A cause de leur union avec Berne, surtout depuis 1279 et 1388. = Au lieu de Bienne et de la Neuveville, M. *de Barante* nomme par erreur Berne et Neuchâtel. IVe édit. t. VII, 211. C. M.

» dre. Les villes et les châteaux en-deçà et au-delà du » Rhin qui sont ou qui pourraient être un jour en son » pouvoir[71] ne commettront aucun acte hostile en- » vers les Cantons. Ensuite de cette paix, le bénin sire » dauphin n'entrera point avec son armée sur le terri- » toire des Cantons ou de leurs alliés et n'y séjournera » point; mais on accorde réciproquement le passage » aux ambassadeurs, aux pélerins[72] et aux négocians. » Le haut et puissant prince, le dauphin, désire pro- » curer la paix entre les hauts et puissans princes d'Au- » triche, la noblesse, la ville de Zurich et les cantons ci- » dessus mentionnés qui consentent à sa médiation[73]; » toutefois, si la négociation échouait, le présent traité » n'en recevrait aucune atteinte; le tout en loyauté et » sans préjudice de personne. Le sire dauphin fera ju- » rer ce traité sur les saints Évangiles à tous les capi- » taines et chefs de bandes présens et futurs[74]. La » guerre est finie. Nous Louis, dauphin de Vienne, » avons spontanément et avec notre conseil bien pesé » et accepté toutes ces conditions. Sur notre parole et » comme fils de roi nous promettons de les observer; » nous signons et confirmons le traité en y apposant » notre grand sceau. A Ensisheim, le 28e jour d'oc- » tobre de l'an 1444. Par notre sire le dauphin en son » conseil[75]. »

[71] Louis n'avait pas abandonné ses projets de conquête.

[72] Se rendant surtout à Einsidlen. Dans le langage du temps le mot de pélerin désignait souvent toute espèce de voyageur.

[73] « L'on est content qu'il le fasse. » — *Rapport des Strasbourgeois*, 932 : « Nous avons entendu dire que les Bernois désirent fort leur réconciliation avec le roi. »

[74] Il n'avait pas encore renoncé à son plan.

[75] Les témoins furent du Bueil, Châtillon, Estissac, Malicorne, de Fontaines, du Bois-Rouge (d'après la copie de *Brukner; Lünig* ne

Deux mois après le désastre de St-Jacques, pendant les violences incessantes de la guerre autrichienne et intérieure, la fermeté suisse obtint du dauphin, campé non loin de la frontière avec quarante mille hommes et des généraux expérimentés, cette paix conclue sur le pied d'une honorable égalité entre la France et la Confédération, qui ne fit aucun sacrifice. Car alors que les grandes menaces et les propositions insidieuses aboutirent à la réclamation d'une somme d'argent considérable, alors que le pape Félix et mainte autre ville jugèrent nécessaire de faire à la paix un semblable sacrifice, tous les Confédérés, Bâle excepté peut-être[76], déclarèrent qu'ils ne donneraient aux Français ni maille ni denier[77].

Le siége de Zurich levé, les Confédérés, tantôt avec leurs forces réunies, tantôt par divisions, campaient entre l'Argovie[78] et le pays de Sargans, et défendaient des avant-postes qu'on ne pouvait pas facilement leur enlever[79]; de là[80] ils attaquaient les personnes et les propriétés de l'ennemi. Le lac de Zurich était

nomme pas de Fontaines; à la place de Bois-Rouge il a « de Bons, de Roguets » et Schmid « Boivogues. ») = Le traité fut rédigé en latin; il n'a été publié en entier que dans la *Collection*, assez rare aujourd'hui, *des traités avec la couronne de France* (*Sammlung der vornehmsten Bündnissen*, u. s. w. Bern. 1732, 8°); il est signé : » Loys. Per Dominum » Delphinum in suo Concilio, in quo erant Domini de Bueil, de » Chatillon, d'Estissac, de Malicorne, de Fontaines, de Boisrogues, et » pluribus aliis præsentibus. Poictiers. » C. M.

[76] *Wurstisen :* « Quelques-uns rapportent qu'ils ont payé au dauphin » une somme d'argent. On parle quelque part de 12,000 florins.

[77] *Tschudi*, II, 430.

[78] A Lenzbourg. *Schmid, Hist. d'Uri*, II, 101, d'après la lettre de sommation de Henri de Bubenberg.

[79] Ils abandonnèrent Régensberg. *Tschudi*, II, 431.

[80] De Pfeffikon, de Grüningen. *Ibid.* 432.

sillonné par leurs embarcations[81]; ils le dominaient au moyen de l'Escargot de Schwyz, radeau couvert monté par plus de soixante-dix hommes et pourvu de canons[82]. La guerre fit perfectionner la construction des barques, fort ancienne branche d'industrie sur le lac de Neuchâtel[83]. Une seule fois, près d'Erlibach, à l'époque des vendanges, Jean de Rechberg mit à profit leur téméraire sécurité, alors qu'ils s'étaient éloignés de leurs barques et de leur artillerie[84]; mais leur courage et leur présence d'esprit effrayèrent le vainqueur; il se retira en toute hâte, de peur qu'on ne lui coupât la retraite. Le pays de Sargans, où le comte Henri avait conservé avec l'Autriche, Schwyz et Glaris des relations fort anciennes mais difficiles à concilier[85], fut conquis sans résistance par les Autrichiens pendant que les Glaronnais assiégeaient Zurich; ils l'abandonnèrent tout aussi promptement à l'approche de la bannière de Glaris. La conduite du comte dans cette occasion lui fit craindre que les vainqueurs ne l'expulsassent : tandis qu'il n'hésita pas à ouvrir à leurs ennemis le passage du Rhin et son pays, il estima contraire à la neutralité de leur donner à eux-mêmes un avertissement ou de leur rendre Walenstadt, leur propriété hypothécaire, qu'il ne voulait pas défendre. Dans la

[81] Ils vendangeaient le vignoble. *Ibid.* 433.

[82] Il stationnait à Pfeffikon. *Ibid.*

[83] Le « præfectus ratiariorum » d'Yverdun est mentionné dans des inscriptions. Une *charte de Louis de Savoie* de 1444 dit qu'il fit couper des sapins et des chênes pour construire des barques sur le lac d'Yverdun.

[84] Le 13 octobre; toutefois ils ne perdirent pas 170 hommes comme le prétendit l'ennemi (*Bullinger*); cette perte eût été sensible, et l'on saurait les noms d'un plus grand nombre de tués; la perte fut de 16 selon *Tschudi*, ou de 21 selon *Tschachtlan*.

[85] T. V, p. 181, 182.

suite il leur fit demander un sauf-conduit par ses fils, innocens de sa faute [86]. Une assemblée générale se tint à Mels [87]. Les Glaronnais cédèrent au vœu des amis qu'ils avaient dans ce pays [88] et se contentèrent de la déclaration que l'ennemi n'y rentrerait plus jamais.

Lorsque l'électeur palatin entreprit de défendre son pays contre les Armagnacs, le duc Albert, frère du roi Frédéric, assembla auprès de lui à Villingen, dans l'Autriche antérieure, une nombreuse diète de seigneurs et de chevaliers souabes, sous la présidence du sage et vaillant margrave Albert de Brandebourg. Les députés autrichiens déclarèrent que leur seul désir était d'assurer à l'Empire et à la maison d'Autriche la paisible jouissance de leurs droits respectifs; mais ils regardaient encore comme propriété autrichienne [89] Schaffhouse, hypothèque rachetée de l'Empire [90], et les terres patrimoniales depuis long-temps perdues [91]. Cependant la haine invétérée des seigneurs et des chevaliers pour la liberté suisse et la Confédération ne cherchait, au lieu de motifs, qu'un prétexte, une lueur d'espérance. En peu de jours donc les Schwyzois et leurs Confédérés reçurent d'innombrables déclarations de guerre. Celle du margrave Albert [92] fut accompagnée d'une autre de quarante-trois comtes et chevaliers de Franconie et de Souabe [93] alliés avec lui et dont

[86] Guillaume et George.

[87] *Tschudi*, II, 432.

[88] Conrad Méli à Flums; Locher à Ragaz.

[89] *Rapport des députés Strasbourgeois à l'ammestre*, dans *Schiller*, 916.

[90] T. IV, p. 202 et suiv.

[91] On y avait renoncé à tout jamais. *Ibid.* 107.

[92] *Ch.* dans *Tschudi*, prière et sommation au sujet du roi des Romains; jeudi avant S. Denys; voy. aussi n. 93-98.

[93] Le comte Frédéric de *Helfenstein*, Guillaume de *Rechberg*, che-

la plupart avaient à leur solde un certain nombre de mercenaires[94]. Les deux frères Ulrich et Louis, comtes de Würtemberg[95], au-dessus et au-dessous de la Staig[96], et soixante-quinze comtes, seigneurs et chevaliers, unis avec eux[97], déclarèrent la guerre dans le même temps. Ils furent imités par le margrave Jacques de Bade-Hochberg[98], que les menaces des Armagnacs empêchèrent absolument de se rendre à la diète de Villingen. Les grands des contrées et des châteaux voisins[99] firent de même : pour la première fois Pilgram de Höwdorf manifesta une haine implacable[100]; alors

valier, Reinbold de *Wendingen*, *maréchal* du margrave, Martin de *Waldenfels*, Jean de *Sékendorf*, deux *Eberstein*, George d'*Ostheim*, Didier d'*Uffsæss*, Conrad de *Knörringen*, Eberhard de *Lichtenstein*, etc.

[94] « Avec tous les valets qui sont *à notre pain*. »

[95] Les *ch.* dans *Tschudi*.

[96] Louis à Aurach, Ulrich à Stuttgard. *Crusius*, *chron. Souabe*, II, 55 et suiv.

[97] Avec Louis : le comte Sigismond de *Hochenberg*, Eberhard comte de *Kirchberg*, Wernher de *Zimbern*. Fry, Ulrich de *Rechberg* et de *Hohenrechberg*, chevalier, le vieux et le jeune Guillaume de *Welwart*, Conrad et Paul de *Stein*, Rod. de *Fridingen*, Michel de *Breitenlandenberg*, Jost de *Hornstein*, etc. Avec Ulrich : le comte Ulrich de *Helfenstein*, le comte Jean de *Werdenberg*, seigneur de *Heiligenberg*, le comte Jean de *Sulz* (juge aulique), Eberhard *Truchsess de Waltpurg*, chevalier, Hugues de *Rechberg de Hohenrechberg*, chevalier, Thiébaut *Güss de Güssenberg*, chevalier, Albert et Didier *Spæt et Hofmeister*, Jean *Truchsess de Bichishausen*, Frédéric de Sachsenheim, nommé *le noir Fritz*, Frédéric d'*Enzberg*, Jean *Stouffer de Blossen Stoufen*, Burkhard *de Stadion*, etc.

[98] *Déclaration de guerre* dans *Tschudi*; Brisach, lundi après Saint-Gall.

[99] Le comte Jean de *Tengen*, landgrave de *Nellenbourg* en Hégau et en Madach, seigneur d'*Eglisau*; le comte Henri de *Lupfen*. *Tschudi* II, 436.

[100] Fils de Henri, qui vendit, en 1443, le Rozberg, près d'Osterfingen, à deux lieues et demie de Schaffhouse! *Waldkirch*, *Chron. de Schaffh.* Les plus proches voisins devinrent les plus grands ennemis.

parurent les noms inconnus d'hommes qui en vue du pillage ou par complaisance pour des nobles avaient pris à leur solde quelques bandits[101]; l'un déclarait la guerre à Wyl en Thurgovie[102]; un autre rompait avec Bâle[103]; en réalité, ces gens-là s'armaient contre tous ceux que liait le serment des alliances suisses. La haine les rendait ingrats pour les bienfaits reçus, aveugles pour les bienfaits à venir : ainsi, Thüring d'Arbourg[104] et Wolfhard de Brandis[105], citoyens de Schwyz et de Glaris, bourgeois de Berne, payèrent par une déclaration de guerre la sollicitude avec laquelle ces cantons avaient appuyé pendant plusieurs années leurs prétentions à l'héritage de Tokenbourg; le comte Henri de Sargans lui-même, oubliant combien de fois ses combourgeois lui conservèrent son pays, ne rougit pas de rompre avec les Glaronnais, dont le tort avait été de ne pas le chasser[106]. L'âme de cette ligue de la noblesse était Jean de Rechberg-Hohenrechberg; ce chevalier ne ressemblait point au sauvage Eptingen, qui faisait parfois crever les yeux à ses gens[107], ni au cruel et voluptueux

[101] Listes de semblables gens dans *Tschudi*, II, 436.

[102] Le bailli, le conseil et la commune de Frauenfeld, Jean Rod. de Landenberg à Greifensée, les Zum Thor. *Tschudi.*

[103] C'est à Bâle que fut adressée, selon *Tschachtlan*, la déclaration de guerre signée par Henri de Nüsplingen, au nom de beaucoup d'autres. *Tschudi.*

[104] Baron de Schenkenberg.

[105] Outre Wolf et Sigismond, tous les trois de Brandis, hommes libres. *Déclaration de guerre* au bailli établi par Schwyz et Glaris dans le pays de Sargans; la veille de St. André. *Tschudi*, II, 439.

[106] *Déclaration de guerre du comte Henri de Werdenberg, seigneur de Sargans et Sonnenberg*, en qualité de « comte d'Empire; » veille de St.-André. *Ibid.*

[107] Götz Henri d'E. défend en 1440 à un de ses valets de comparaître

de Falkenstein, destructeur de Brougg, incendiaire de Bâle[108], barbare envers les hommes sans défense[109]; il était, au contraire, fécond en expédiens[110] dans la guerre et dans les négociations, infatigable et prudent[111] dans les conseils; aussi les Confédérés ne déjouèrent-ils ses plans qu'à force de constance.

Les Suisses préservèrent leurs frontières de ces guerres et de bien d'autres encore[112] avec une vigilance si active, ils les défendirent si vaillamment qu'à proprement parler l'ennemi ne mit jamais le pied sur leur territoire, et que pendant cette longue guerre chaque année dix-huit mille charrues sillonnaient tranquillement leurs champs[113]. Trois fois les ennemis se portèrent de Zurich sur Bade; à la fin un stratagème sembla leur assurer la conquête d'une ville qui avait résisté à leurs béliers[114] et à leur corps d'armée[115]. Un matin, au milieu d'un épais brouillard[116], quelques valets, décorés de croix blanches[117], s'approchèrent amicalement[118] de la porte de la ville, à l'heure où on

dans un procès devant le juge ordinaire sous peine de perdre les yeux. *Brukner*, 1981. C'était une ancienne coutume nobiliaire; on trouve dans les *Gesta* de Bongars : « Sub effusione oculorum præcepit. »

108 *Brukner* d'après les chartes.

109 *Ibid.* La garnison de Falkenstein, après la levée du siége de Farnsbourg, tue « un pauvre garçon libre, coupe les mains à un pri- » sonnier et tue un honorable monsieur. »

110 « Inventif en ruses et pratiques. » *Tschudi.*

111 « On dit que quand les affaires devenaient sérieuses, il s'esquivait » à temps et y poussait les autres. » *Tschudi.*

112 « Qu'on ne peut pas raconter, à cause de leur multitude. » *Id.* »

113 « Comme on l'avait calculé dans des diètes. » *Tschudi.*

114 *Bullinger.*

115 De 4,000 hommes. *Id.*

116 Le 22 octobre.

117 Les ennemis en portaient de rouges.

118 « Salut! chers Confédérés. »

l'ouvrit; à peine entrés, ils poussèrent des cris d'attaque[119]; soudain retentirent des trompettes; soudain quinze cents cavaliers entrèrent irrésistiblement à bride abattue et parcoururent les rues. Du côté opposé, ni l'avoyer Jean Muller, ni les bourgeois que le danger imminent fit passer du sommeil matinal au combat, ne perdirent l'espoir de sauver à force de bravoure la ville surprise; on se battit avec fureur du sein des maisons et dans les rues; l'avoyer fut tué, mais l'ennemi, chassé.

Le concile, l'évêque de Bâle et les villes de la Haute-Allemagne tinrent une assemblée à Constance pour négocier une médiation[120]. Le margrave Guillaume, bailli autrichien, remonta jusqu'aux temps antérieurs à Guillaume Tell, et rappela que de toute ancienneté Habsbourg avait possédé autour de son château le territoire de l'Eigen, qu'ensuite le roi Rodolphe hérita dans Unterwalden, Zoug et Schwyz des domaines de Lenzbourg et de Kibourg, que ses fils achetèrent les droits de l'abbé de Murbach sur Lucerne *, et que sa maison acquit de la famille de Seckingen l'avouerie de Glaris; le bailli redemanda tous ces biens avec un dédommagement pour la longue interruption de leur possession. Cependant l'Autriche se serait à la fin contentée de l'Argovie; mais la Suisse ne voulut pas acheter la paix au prix d'un pouce de terrain ni d'un florin d'indemnité. Car Schwyz et Glaris cernaient si étroitement Rapperschwyl, que malgré sa position sur le lac et la proximité de Zurich, éloigné de quelques

[119] « Courage et joie! courage! *Tschachtlan.*

[120] En novembre, voy. *Tschudi.*

* T. II, 171. C. M.

milles seulement, on ne put ni débloquer ni approvisionner cette place; les chats et les chevaux y devinrent des alimens délicats; des enfans moururent de faim [121]. Le duc Albert secourut les assiégés avec cette énergie innée, féconde en ressources extraordinaires, qu'il savait se procurer à force de peines et d'argent. Contre son gré, sans doute, on avait négocié un armistice [122]; chaque parti devait déposer entre les mains de l'évêque de Bâle une charte d'acceptation. Le duc prescrivit à son représentant de ne point remettre la charte autrichienne avant la remise de celle des Suisses, et de ne pas attendre celle-ci bien long-temps; il paraissait probable que l'obligation de la faire circuler dans toutes les villes et tous les cantons pour l'apposition des sceaux causerait un retard. Le député ducal arriva peu avant le député suisse [123]; il retourna sur ses pas, et rien ne fut fait. Le même jour, tandis qu'en Suisse on croyait l'armistice conclu [124], près de Meila sur les bords du lac de Zurich, partirent de deux barques qu'on voyait pour la première fois quatre cents coups de feu, et dans le district de Grüningen, occupé par les Suisses, une flamme formidable montait vers le ciel [125]. Les barques, construites à Brégenz, étaient venues par le lac de Constance et le Rhin à Diessenhofen, d'où on les avait transportées à Zurich sur des chariots à travers un espace de plus de huit lieues de chemin; à Zurich elles furent lancées. Elles portèrent des vivres

[121] *Tschachtlan; Anwyl.*

[122] Du 25 novembre 1444 au 24 juin 1445.

[123] *Tschachtlan.*

[124] Aussi tous les cantons, excepté Schwyz, étaient-ils retournés chez eux. *Tschudi.*

[125] « Le ciel et la terre n'offraient que feu et fumée. » *Id.*

à Rapperschwyl; le duc et le margrave de Brandebourg protégèrent par terre l'approvisionnement. Bourgeois, mercenaires, cavaliers[126], tout fut restauré; l'habitant de la campagne, partisan des Suisses, ressentit la colère des ennemis; ceux-ci échappèrent à la levée en masse.

Au milieu d'entretiens divers sur la perfidie ou la ruse du duc Albert[127], les Glaronnais rentrèrent avec leur bannière, à la nuit close, dans le chef-lieu de leur canton; ils soupèrent. Avant l'heure du repos, il vint de Sargans, de Brandis, de la part des seigneurs qu'ils avaient protégés, ménagés, souvent traités avec indulgence, des déclarations de guerre. Après un court sommeil, ils repartirent pour couvrir Walenstadt, boulevard du lac à l'entrée de leurs vallées. A peine passaient-ils la frontière qu'ils virent accourir en fuyant tous les chefs du peuple de Sargans, punis d'avoir voulu concilier équitablement sa liberté avec les droits de son seigneur[128]. Dès la première pointe du jour, alors qu'aucun paysan ne songeait à des hostilités, le sire Wolfhard de Brandis avec six mille guerriers rassemblés dans le Vorarlberg et dans les seigneuries rhétiennes[129], avait passé le Rhin, avec le

[126] Il s'y trouvait 3,050 personnes, entr'autres Jean Waldner, Henri de Hünenberg, 40 cavaliers, 120 fantassins mercenaires, 20 émigrés de Bremgarten.

[127] D'un côté, le messager des Confédérés arriva deux jours trop tard, et si ce retard était inévitable les Suisses auraient dû l'annoncer d'avance; de l'autre, le duc les attaqua par surprise, sans déclarer selon la convention qu'il ne voulait plus observer l'armistice.

[128] Les principaux de ces patriotes étaient George Locher et Werner Kessler de Ragaz, Conrad Meili de Flums. *Tschudi.*

[129] Dans ses domaines provenus de la maison de Werdenberg, et dans

comte, et remonté le pays de Sargans sans résistance, au milieu de la stupéfaction générale; déjà ils étaient à Walenstadt. Ils occupèrent villes, villages et défilés. Glaris se posta près de la frontière, à Quarten et à Wésen, convaincu maintenant que sans égalité l'amitié est impossible [130]. L'orgueil des grands dédaigne le dévouement des petits, qui lui semble une obligation; pour lui, il se croit supérieur au devoir de la réciprocité.

La guerre prit une tournure très-fâcheuse : craignant le bonheur et le courage des Suisses, on évitait les rencontres décisives; des escarmouches aigrissaient les esprits et inquiétaient les frontières sans utilité. Les pertes des Confédérés, exagérées par les relations des ennemis [131], étaient sans conséquence; bien plus, le marché de Zurich fermé et les dispositions hostiles de la Souabe ne firent pas même hausser les prix [132]; on cultiva mieux le sol suisse, on profita des moyens de communication avec l'Italie. Les Autrichiens et les seigneurs, contenus par les souvenirs de Morgarten et de Næfels, n'osaient approcher des frontières; les Confédérés, tous guerriers, n'hésitaient pas à s'avancer bien au-delà du Rhin pour châtier une perfide ingratitude. En punition de l'expédition de Brandis, près de qua-

ceux qu'il possédait à Davos et dans le Domleschg, dans ses propriétés à Mayenfeld et celles de ses partisans à Coire même.

[130] *Tschachtlan :* « On peut reconnaître par là qu'il vaut mieux laisser » aller les bourgeois étrangers et les nobles de la campagne et qu'on ne » peut guère se fier à eux. »

[131] *Tschudi :* « Ce fut la coutume des ennemis durant cette guerre, » quand ils tuaient cinq hommes, d'écrire dix; cela ne leur procura ni » honneur ni profit. »

[132] *Tschudi*, II, 441, 448, fait voir combien on vivait à bon compte à Lucerne et à Bâle.

tre mille hommes, qui, au cœur de l'hiver [133], se réunirent en hâte sous les bannières [134], firent tomber leur colère sur Rankwyl, marché d'Empire, et sur les beaux villages et manoirs situés entre Feldkirch et le lac; le feu, le fer, les contributions [135] les vengèrent; ils montèrent plus haut, réduisirent en cendres Balzers, château de Brandis, repassèrent subitement le Rhin, parurent au pied des remparts qui protégeaient la ville de Sargans, les franchirent, précédés par la terreur, et arrivèrent devant la ville où le comte avec six cents lansquenets semblait défendu par de fortes murailles contre une troupe sans artillerie et sans échelles. Celle-ci, furieuse, donna énergiquement l'assaut; les habitans tirèrent sur elle [136]. Soudain les Suisses pénétrèrent de tous côtés dans la ville. L'infidèle comte s'enfuit; sur ses pas ses conseillers, les mercenaires, les partisans des seigneurs se jetèrent dans le château. Les Confédérés occupèrent la petite ville jusqu'à ce que les provisions fussent consommées; puis ils y mirent le feu; la flamme éclaira les prisonniers volontaires du château sur la folie de leurs desseins. Fer, acier [137], meubles, troupeaux, ils emmenèrent un riche butin, traversèrent le pays sans inquiétude, quoique les Autrichiens occupassent Walenstadt, frappèrent de contributions les complices de la perfidie [138],

[133] Le 31 janvier 1445.

[134] *Tschudi :* « Ils coururent l'un après l'autre. »

[135] Torenbüren et quatre autres villages payèrent 3,800 florins. *Id.*

[136] Quarante blessés dont deux moururent.

[137] On exploitait une mine de fer à Gonzen, près de Sargans, et l'on y fabriquait d'excellent acier. *Fæsi, Géogr.* III, 317.

[138] Ils frappèrent Meils et Flums chacun d'une contribution de 1,000 florins.

et rentrèrent intacts dans leurs foyers, victorieux à force d'héroïsme [139].

Ces exploits des Suisses animèrent les citoyens de Bâle, irrités d'être spectateurs inactifs d'une guerre de la liberté contre l'oppression. Deux choses firent prendre le dessus au parti populaire. Premièrement, le conseil, dirigé surtout par les chevaliers et les familles notables soumises à leur influence, dut consentir à ne pas déléguer sans la volonté des six représentans de chaque tribu [140] des députés à une diète où l'évêque et d'autres seigneurs pourraient, par leur ruse, détourner Bâle de la cause des Confédérés [141]. En second lieu, le conseil ayant été convoqué au sujet de placards dans lesquels on accusait les magistrats nobles de sentimens peu civiques, les sixeniers firent décider que dans les affaires du temps présent les vassaux de l'Autriche et des autres seigneuries seraient exclus des délibérations s'ils ne renonçaient pas à leurs fiefs [142]. Cette disposition si naturelle, depuis long-temps adoptée ailleurs [143], affligea les de Bærenbourg, de Rotberg, d'Offenbourg et d'autres familles [144], qui dès les temps anciens

[139] *Tschudi :* « Ils ne reçurent de secours que de Dieu, de leur force » et de leur mâle témérité. »

[140] Nommés les Sixeniers.

[141] *Wurstisen*, 412.

[142] *Id.* 413. Cela eut lieu le 7 avril 1445. Il faut soigneusement distinguer cette mesure de l'exclusion totale des familles nobles par suite du décret n. 159 ; la première ne subsista pas même huit mois.

[143] Au treizième siècle, long-temps avant la « Serratura del consejo, » on exclut à Venise tous les vassaux de Chypre des délibérations sur les affaires de ce royaume ; une mesure analogue atteignit bientôt les vassaux des seigneurs de la terre ferme, dans le Ferrarais et la Marche de Trévise.

[144] Sürlin, Erman, de Laufen, de Hégenheim, d'Efringen, Wallenheim, Fröwler. *Wurstisen.*

avaient bien mérité de la ville en paix et en guerre [145]. Mais ils ne sacrifièrent pas la patrie à l'esprit de parti. Ils montrèrent ainsi leur âme, non sans succès [146].

Dès que le dauphin eut commencé sa retraite, les bourgeois de Bâle, sous leur bourgmestre populaire [147], le chevalier Jean Rot, entreprirent des expéditions contre les châteaux et les gens des nobles du voisinage, qui, sans égard pour les relations d'amitié, avaient pris parti pour les ennemis contre le peuple. Eptingen et Flachsland, adversaires de la bourgeoisie, l'actif chevalier de Mörsberg, l'infidèle comte Jean de Thierstein, à peine délivrés du joug de leurs amis les Armagnacs, sans union, sans appui, ne purent résister aux milices de la bourgeoisie, nombreuses, belliqueuses, unies [148], bien disciplinées [149]; leurs sujets aussi étaient peuple [150]. Contre cette disposition des esprits nul manoir n'avait des murs assez forts [151]. On voulait prendre la ville par la famine, mais elle s'approvisionnait à l'aide de ses armes [152]. Les succès de la noblesse n'étaient qu'une vengeance irritante [153]; les gentilshommes qu'elle haïssait parce qu'ils ne faisaient pas cause

[145] Discours du tribun André Ospernelle, 8 avril. *Ibid.*

[146] Ci-dessous n. 222.

[147] Ce qui le prouve, c'est que les ennemis lui incendièrent Brübach, que Froberg lui avait hypothéqué. *Wurstisen.*

[148] Serment de tous les bourgeois, chevaliers, huiteniers, habitans et valets; 15 avril.

[149] Institution d'un conseil de la guerre de XIII; 18 mai.

[150] C'est pour cela que les ennemis se vengèrent des paysans de Thierstein. = Pour résister au conquérant, il faut nationaliser la guerre. D. L. H.

[151] En six semaines on emporta Blotzheim, Pfenningen, Thierstein, Diemenach et Waltighofen.

[152] Le 3 de mai, près de Pfirt, Oltingen et Altkirch.

[153] Ottmarsheim l'éprouva.

commune avec elle, plus heureux, adoucissaient les calamités [154]. Sous les yeux de la garnison de son château, la ville de Rheinfelden fit avec les Bâlois une alliance pour dix ans [155]. Ainsi la situation empirait chaque jour ; néanmoins la noblesse conservait l'espérance qu'à la fin les choses changeraient.

Lorsque, selon l'ancienne coutume, le conseil sortant de charge dut être remplacé [156], délégués du chapitre, chevaliers et nobles furent constitutionnellement convoqués pour les élections. L'amour de la justice était si puissant alors que l'on ne condamnait personne à cause de son nom et que l'on n'imposait jamais personne au-delà de ce qu'exigeait le bien public. Ce mélange de justice et de modération donnait une base solide aux constitutions suisses. Les mécontens convoqués s'abstinrent d'abord ; toutefois, craignant de perdre leurs droits, ils prirent part aux élections. Avec leur coopération on élut bourgmestre Arnold de Rotberg, chevalier ; on lui associa deux autres chevaliers et huit membres de la tribu des notables [157] ; les tribus nommèrent leurs maîtres et, à la recommandation de l'évêque, Éberhard de Hiltalingen comme chef des tribuns, pour diriger et défendre les intérêts du peuple [158]. Le nouveau conseil confirma l'exclusion des nobles de toute délibération relative à la guerre. Ils demandèrent alors et obtinrent d'être relevés du serment des conseillers qu'ils estimaient ne pouvoir pas remplir. Mais le Grand Conseil les obligea de recon-

[154] Ainsi Rodolphe et Henri de Ramstein.

[155] *Wurstisen*, l. c.

[156] Le dimanche avant St. Jean-Bapt. = *Ochs*, III, 445 et suiv. C. M.

[157] Des chambres (cercles, clubs).

[158] Voy. *Nouv. Musée suisse*, II, 939 et suiv.

naître [159] la priorité du serment civique sur les obligations féodales et sur les combourgeoisies étrangères; ils ne refusèrent pas d'avancer à la ville, comme les autres citoyens ecclésiastiques et laïques, une part proportionnelle de leur revenu. En Suisse on n'a jamais admis qu'on dût exempter des charges communes ceux qui peuvent les supporter le plus aisément *.

Une décision solennelle du bourgmestre et des deux conseils [160] exclut à perpétuité des droits civiques, des élections et du domicile [161] dans les murs de Bâle les seigneurs, les chevaliers et les vassaux qui, après avoir attiré les Armagnacs dans cette contrée, les avaient soutenus de leurs avis et de leurs secours contre la ville et les Confédérés. Cette sentence, prononcée après mûr examen [162], frappa des seigneurs inquiétans ou redoutables par eux-mêmes, par leurs relations et leur voisinage [163], mais qu'on ne craignait pas; elle n'attei-

[159] Assemblée le 25 juin, dans *Wurstisen*.

* Il existait quelque chose de pire, c'est que toutes les places, tous les emplois lucratifs, les revenus entiers des gouvernemens étaient à la disposition exclusive de quelques centaines de familles patriciennes, qui traitaient la nation en sujette et l'excluaient de toute participation aux affaires. D. L. II.

[160] Le bourgmestre et le conseil avec les anciens et nouveaux Sixeniers de toutes les tribus. *Ch.* mercredi, veille de Mar. Madel. 1445; dans *Tschudi*, II, 440 et suiv. et dans *Wurstisen*, 418 et suiv. Voy. ci-après chap. V, vers la fin.

[161] « Si quelqu'un d'eux vient dans notre ville à pied ou à cheval, il » devra loger et manger dans les auberges et nulle part ailleurs. »

[162] *Wurstisen* n'est pas le seul qui parle des actes de cette enquête; plusieurs ont été rassemblés par *Brukner : Sentence dans l'affaire de Conrad d'Eptingen à Prattelen* 1447; *Sentence dans l'affaire de Thiébaut de Dachsfelden*, vers la Toussaint, 1447, et d'autres encore.

[163] Dans ce nombre sont le margrave Guillaume, bailli de l'Autriche antérieure; le comte Jean de Thierstein; le gentilhomme Jacques, comte de Lützelstein; le sire de Géroldsek à Wechsichen; les frères Falkens-

gnit personnellement aucun innocent [164]; on n'avait point de haine pour les familles et les noms : ainsi, au milieu de l'exaspération générale, le courage, dirigé par l'équité et par l'intelligence, ne se laissa jamais entraîner à une injustice par les passions. Les chevaliers et les familles qui s'abstinrent de la lutte contre l'opinion publique n'eurent point à souffrir. Jean de Bærenfels [165] ne se ressentit point de la déchéance prononcée contre Adalbert; malgré la réputation équivoque de Henri de Ramstein [166] et l'exécution méritée du bâtard de Ramstein [167], la sagesse impartiale de Rodolphe dans les arbitrages ne cessa pas d'inspirer de la confiance [168]. Rodolphe de Ramstein, dernier baron de ce nom [169], pacifique à raison de sa connaissance des hom-

tein; Guillaume de Grünenberg, possesseur du château de Rheinfelden; Pierre de Mörsberg, percepteur de l'Autriche antérieure, seigneur hypothécaire dans le Sundgau, homme d'affaires, et son frère Conrad; Lazare d'Andelo (Andlau); Jean de Rechberg; Guillaume de Staufen, lieutenant du bailliage autrichien; Blumenek, Munstral, Oberkirch, Waldner, Eptingen, Mönch; Thüring de Hallwyl, père et fils; Louis Meyer, le vaillant guerrier et son frère Jean; ces hommes étaient les plus considérés en paix et en guerre.

164 Non Conrad dont nous avons parlé, mais Götz Henri et Herrmann d'Eptingen.

165 Bourgmestre en 1459.

166 *Charte du margrave*, Villingen, samedi avant la Chandeleur 1445 : on accuse injustement le noble chevalier; il n'a fait que ce que lui ont ordonné les gens d'affaires, les conseillers et les baillis de l'Autriche. Il est au nombre des bannis. Mais en 1448 il reparaît comme arbitre. *Brukner*, 1848.

167 Ci-dessous n. 228.

168 C'est de lui qu'est le prononcé pour Dachsfelden et beaucoup d'autres.

169 Les Ramstein suivans étaient écuyers. *Brukner*.

mes [170], plus disposé à jouir du monde [171] qu'à le troubler, mourut sans voir les désordres de ses filles [172].

Depuis Bâle, l'Alsace et l'Autriche antérieure jusque dans le Frikthal et en Argovie, aux frontières suisses, sur le lac de Zurich, près du pays de Glaris, dans le Tokenbourg, sur le territoire saint-gallois, en Thurgovie, dans l'Appenzell, durant de longues et infructueuses négociations, la guerre se poursuivit avec une irritation croissante; sur les frontières du pays romand, elle amena la discorde entre la Savoie, Fribourg et Berne. Suivons, au milieu de ces troubles, les événemens de chaque contrée.

Louis ayant conclu la paix à Einsisheim avec la Suisse, à Trèves avec l'Empire [173], les hordes des Armagnacs sortirent du pays après beaucoup d'actions barbares [174] et de pertes considérables [175]. Aussitôt

[170] Il s'était rendu de Zurich vers les Confédérés pour tenter une réconciliation.

[171] Il faisait ménage avec une femme désordonnée qu'il avait trouvée dans une maison publique; en revanche sa femme était auprès du comte de Saarwerden. *Haffner*. Bernard de Gilgenberg, conseiller impérial, était son bâtard; on présume que Jean Immer de Gilgenberg, chevalier, bourgmestre de Bâle, l'était aussi. *Brukner*, 1848 et suiv.

[172] Anne et sa sœur s'enfuirent du château de Zwingen avec des sujets de leur père et beaucoup de vaisselle. Leurs amans furent pris et mis à mort; on enferma les demoiselles à Farnsbourg. Anne entra dans un couvent de Bâle, où elle mourut 55 ans après cette aventure. Il n'est plus fait mention du père; Ursule de Géroldsek, sa veuve, vivait encore en 1460. *Brukner*.

[173] *R. T. Muller, Théâtre sous Fréd. V*, p. 272 et suiv.

[174] A la fin ils clouèrent des gens aux parois par les mains et les pieds, et brûlèrent plusieurs centaines de personnes. *Schilter*, 1019.

[175] Surtout près de Sainte-Croix. *Ib.* 1018. Les Alsaciens leur reprirent là une bannière enlevée aux Suisses près de St.-Jacques. Les Français évaluèrent leur propre perte en tout à 10,000 hommes. *Hœberlin, Hist. de l'Empire* (*Reichshistorie*) VI, 184.

l'Autriche antérieure fut sommée [176] de marcher contre Bâle et contre les Suisses, non moins odieux que ces étrangers [177]. Pierre de Mörsberg commença les hostilités [178]. Elles devinrent fatales non-seulement aux paysans relevant de Farnsbourg ou du château de Rheinfelden [179], mais aux châteaux mêmes des comtes et des seigneurs. La guerre que le margrave fit au nom de la maison d'Autriche envahit son propre pays [180]; jusque près de Fribourg la population surprise ne fit aucune résistance. En vain l'on offrit de l'argent en expiation des outrages [181]; contre des ennemis armés d'excellentes arquebuses [182] et guidés par la prudence,

[176] *Ordre de Sigismond de Weissbriach* et de Thüring de Hallwyl, 26 mars 1445; dans *l'Histoire des Etats de l'Autriche antérieure*, II, 174.

[177] Exemple dans *Schilter*, 1017. Un d'eux fit prisonnier un Suisse, qui savait aussi peu le français que l'Armagnac l'allemand; un haut Alsacien survint qui parlait l'un et l'autre. L'étranger exigea du Suisse cent couronnes; celui-ci, fort content, aurait même donné davantage. L'Armagnac demanda à l'Alsacien ce qu'il disait. Réponse : « Il ne veut pas donner nn son. » Aussitôt l'Armagnac le tua. Interrogé pourquoi il n'avait pas dit la vérité, l'Alsacien répondit : « Parce que je voulais que le Suisse perdit la vie, et le Français l'argent. »

[178] *Ibid.* et dans *Brukner*. Il incendia les bains de Binningen et Bottmingen.

[179] *Tschudi*, II, 448.

[180] *Hist. des Etats de l'Autriche antérieure*, l. c.

[181] On refusa mille florins pour sauver deux villages qui furent dévastés, parce que les habitans avaient appelé les Confédérés « écorcheurs » de vaches. » *Wurstisen*, 420.

[182] La « *Coulèvrine de la grêle* avait neuf canons sur son affût; elle » tua un porte-enseigne et cinq hommes. » *Ibid.* = Dans l'origine chaque pièce d'artillerie avait son nom; les vieilles chansons suisses composées à l'occasion de batailles nous font connaître beaucoup de ces noms significatifs. En France aussi nous trouvons le *brise-mur*, le *passe-mur*, le *réveille-matin*, le *dragon-volant*, l'*aspic*, etc. Voy. *Encyclopédie*. C. M.

la ruse ne servit de rien [183]; en vain Bærenfels, dans son manoir d'Oetlikon [184], invoqua le souvenir de son cousin [185], général des Bâlois.

La guerre se porta vers Rheinfelden, ville située sur la rive gauche du Rhin, à trois lieues de Bâle. Du milieu du fleuve s'élève un roc autour duquel il roule, à travers une contrée sauvage, des flots écumeux et incessamment brisés [186]. Sur le roc se voyait le château fort; la ville était hypothéquée à l'Autriche par l'Empire [187], le château, à Grünenberg par la maison d'Autriche. Une garnison considérable le protégeait. La ville, animée d'un esprit civique et suisse, fut assaillie par Jean de Falkenstein [188] à la tête de cinq cents hommes [189], et défendue avec peine [190], parce que la bourgeoisie, peu nombreuse, était de toutes parts et jusqu'aux portes environnée d'ennemis. Bâle envoya donc quatorze chariots chargés de machines [191] pour balayer les créneaux du château, et, de

[183] Les ennemis envoyèrent un incendiaire pour mettre le feu aux quartiers; il fut décapité. *Ibid.*

[184] « Adalbert de Bærenfels, en descendant des crénaux, avait » beuglé contre eux. » *Ibid.*

[185] Arnold de Bærenfels, chevalier. *Ibid.* 419.

[186] Cette partie du fleuve s'appelle le lieu sauvage. *Büsching.*

[187] T. II, 291, 292.

[188] Le 11 juillet. *Tschudi*, II, 451.

[189] *Wurstisen*, 417.

[190] Les bourgeois firent des pertes.

[191] On peut voir la représentation d'une de ces machines dans *Wurstisen*, 422. = On en trouve une autre dans la chronique manuscrite de *Tschachtlan*, qui appartient à la bibliothèque de Berne. Celle de Wurstisen a été reproduite, ainsi qu'une autre du temps de la guerre de Bourgogne dans la feuille IV des *Esquisses* annexées à l'*Histoire de l'art milit. chez les Bernois* par M. *de Rodt*; il en donne la description dans le texte, t. I, 74 et 75. C. M.

concert avec Berne et Soleure, une garnison [192], attendu que cette ville était un boulevard de l'Argovie. Afin de rendre plus difficile l'approvisionnement et l'arrivée des secours [193], on rompit avec des catapultes [194] le pont suspendu entre le fort et la rive allemande. Il ne resta qu'une périlleuse communication aérienne : du château à la tour de la rive droite on avait tendu des cordes, le long desquelles on faisait glisser un pétrin rempli de provisions [195]. Mais la machine de l'ingénieur Stuber soulevait sans peine des pierres tumulaires et d'autres objets lourds qu'elle lançait avec force contre le château ; elle y fit des brèches ; on le jugea incapable de tenir. Le duc Albert, à la tête d'une grande partie des troupes de l'Autriche antérieure, soutenu par beaucoup de seigneurs et par leur cavalerie, entreprit d'éloigner les assiégeans [196]. Mais leur artillerie joua par-dessus le Rhin contre son camp d'une manière si formidable, qu'il abandonna l'idée de débloquer le château [197]. Comme celui-ci croulait, Ulrich Schütz, réduit aux abois, demanda une suspension d'armes d'une demi-heure, et par trois

[192] 1,100 hommes. *Wurstisen*, 417. Le nombre des assiégeans fut porté ensuite à plus de 4,500. *Wurstisen*, 423.

[193] On recueillit à Bâle les troncs de sapins emmenés par le Rhin, 419.

[194] La machine fut deux fois détruite.

[195] *Wurstisen*, 423 ; *Etterlin* aussi, 175 ; « singulier appareil ! » ajoute-t-il.

[196] Il avait, selon *Tschudi*, 1500 chevaux et 500 fantassins ; selon *Wurstisen*, 4000 hommes pour les deux armes. La tentative eut lieu dans les premiers jours de septembre.

[197] La maison de campagne de Pierre de Hégenheim à Grænzach fut brûlée par les Confédérés, selon *Tschudi* ; par les troupes du duc, selon *Wurstisen*, ce qui est plus probable.

fois, mais inutilement, une libre retraite. A l'insu des assiégeans se trouvaient dans le fort Hallwyl, Jean de Falkenstein et beaucoup de gentilshommes, et les Autrichiens avaient donné l'exemple de décapiter les prisonniers [198]. Sur la demande s'il y avait des nobles dans le château, Ulrich Schütz jura « que *lui* n'en connais- » sait point, et qu'il n'y avait dans le fort que de bons » compagnons [199]. » En même temps il déclara que, si l'on refusait la retraite, tous feraient une sortie sous l'invocation du chevalier saint George, et vendraient chèrement leur vie. Le bourgmestre Jean Rot promit libre retraite avec la cuirasse et l'épée. Comme le jour baissait, ces ennemis mortels de la Suisse, méconnaissables sous de pauvres armures et des vêtemens sales, se confiant dans la fidélité de quatre-vingts camarades d'armes, descendirent le Rhin; ils abordèrent au Petit-Huningue, et rejoignirent de nuit le duc à Seckingen. Dans le château de Rheinfelden les Bâlois s'enquirent tout d'abord de leur grand canon perdu devant Farnsbourg; ils le trouvèrent sous les décombres des murailles [200]. Outre beaucoup d'artillerie [201] et de provisions [202] diverses, on y découvrit la correspondance de Guillaume de Grünenberg relative à l'expédition des Armagnacs *.

[198] A Laufenbourg, le 28 avril, 14 guerriers de Berne et de Bâle furent exécutés. *Tschudi*, *Bullinger*.

[199] Par ce mot on entend ordinairement de simples soldats; il l'employa dans un autre sens.

[200] *Wurstisen*. *Tschudi* dit par erreur qu'il appartenait aux Bernois. = Cette pièce s'appelait « la Romaine. » *Ochs*. III, 462. C. M.

[201] Trente-six pièces. *Wurstisen*.

[202] Entr'autres 80 lits avec la literie.

* Le siége avait duré quatre semaines, du 17 août au 14 septembre. *Ochs*, III, 461. Voy. aussi jusqu'à p. 470. C. M.

Dix mille Bâlois, Soleurois, Bernois et Oberlandais[203] marchèrent sur Seckingen, ravageant tout sur leur passage[204]. Autour de l'antique couvent des religieuses de Saint-Fridolin, auquel appartenait autrefois Glaris[205], cette petite ville s'était formée dans le cours des siècles au milieu des belles prairies de la rive droite du Rhin, dont les eaux l'embrassaient en quelque sorte[206]; les comtes de Habsbourg en étaient de tout temps les patrons, et, de droit ou par usurpation, ils y exerçaient une grande autorité. Quoique la défense du pays contre Zurich empêchât les autres Suisses de prendre part à l'expédition[207], Lucerne, Uri et Schwyz envoyèrent, sur la demande de Berne, quelques centaines d'hommes[208], pour montrer le bon accord de la Confédération. On respecta la résolution des Glaronnais de ne pas combattre contre Saint-Fridolin, contre la princesse de leur abbaye, contre les bourgeois de Seckingen, pour ainsi dire leurs parens et leurs frères[209]; ils ne craignaient pas la France et l'Autriche, mais Dieu[210]. Du reste, l'ambition fit échouer le siége : Berne et Bâle se brouillèrent pour la priorité à l'as-

[203] D'Interlachen, du Sibenthal et du Gessenay.

[204] On brûle à la maison de Schönau le château de Schwerstatt. *Wurstisen.*

[205] T. I, p. 166.

[206] Au moyen d'un fossé où l'eau est rarement profonde.

[207] Ils déclinèrent la sommation de marcher vers Rheinfelden. *Tschudi*, II, 454.

[208] *Tschudi :* Lucerne 300, Uri 175, Schwyz 100. *Wurstisen* inexactement : 1000 de Lucerne et Schwyz.

[209] « Parce que c'était leur constant usage de ne pas faire la guerre à Seckingen. » *Tschudi*, 455.

[210] *Absolution du vicaire-général en faveur de Glaris pour les désordre de la guerre,* 20 févr. 1445 ; dans *Tschudi.*

saut[211]; la possession de la ville pouvait en être la conséquence : Seckingen n'était pas compris dans l'alliance comme Rheinfelden. L'ardeur ainsi amortie[212], les Confédérés eurent moins de succès que dans d'autres occasions où ils avaient moins de troupes[213].

Peu après[214], les Bâlois firent l'expérience que le courage est impuissant où manquent l'ordre et la concorde. Quatre cents chevaux ennemis accoururent du côté de Neubourg contre le Petit-Bâle pour protéger l'enlèvement d'un troupeau. Les bourgeois, se levant à la voix de Didier Ammann[215], firent une sortie sans plan et sans chefs. Les cavaliers se retirèrent vers Riehen; les Bâlois les poursuivirent jusqu'au village de Stetten[216]. Là l'ennemi fit volte-face et les repoussa vers le Wiesen, dont les eaux étaient fort hautes[217]; ils s'enfuirent en courant vers la ville, non sans perte[218]. Un seul avertissement suffit aux hommes intelligens : sur les reproches de Conrad de Lauffen, on se réunit de nouveau pour réparer la faute du matin.

[211] *Wurstisen*, 425.

[212] « Chacun n'était pas joyeux et en train; on entendait des propos » fort divers. » *Tschudi*. Le droit était pour Bâle, qui avait fait la sommation; les Bernois, quoique plus nombreux, ne vinrent que comme troupes auxiliaires.

[213] « Il advint toute sorte de mésaventures aux Confédérés. » *Etterlin*. = On soupçonna que l'or des assiégés n'était pas étranger à la levée du siége. *De Tillier*, II, 115. C. M.

[214] Le 27 octobre 1444.

[215] *Wurstisen*, 425.

[216] *Etterlin*, 175 : « Une attaque eut lieu dans le village de Stetten. »

[217] *Wurstisen*.

[218] *Tschudi* : 52 hommes et une couleuvrine; *Wurstisen* : 16 furent transpercés; *Etterlin* : près de 40 transpercés, 16 faits prisonniers; ce n'étaient pas des militaires, mais des gens qui conduisaient du vin et du blé à Bâle.

On résolut[219] de ne pas priver plus long-temps la république de l'expérience, de l'habileté et de la considération héréditaire du bourgmestre Arnold de Rotberg[220], de de Lauffen et d'autres chevaliers et familles possesseurs de fiefs étrangers, toutefois liés à la ville par un serment, mais de leur rendre le droit de participer aux délibérations[221]. Poussés par la vengeance, les Bâlois se portèrent ensuite sur le bailliage autrichien de Landesehre[222], et par le Hard dans le voisinage de Neubourg[223], brûlèrent les richesses que l'avoyer de Landesehre avait négligé de sauver à titre de contributions, et même les églises hostiles à leur cause[224]; ils vendirent à l'enchère les biens des prêtres dangereux[225], condamnèrent au feu les incendiaires soldés[226] et noyèrent le bâtard de Ramstein, mis au ban; il offrit en vain soixante florins pour racheter sa vie[227].

En Argovie il se fit plus d'une tentative contre les villes suisses de Bade, Bremgarten et Mellingen. On entreprit mainte expédition contre de riches villages[228], ou dans le but de moissonner des blés mûrs; à

219 Jeudi après la Toussaint.

220 Quoique bourgmestre, il n'assistait pas au conseil; le chef des tribuns présidait.

221 Excepté deux dont les frères étaient au service ennemi. *Wurstisen.* Voy. ci-dessus n. 142.

222 Le 4 décembre, avec 100 chevaux et 600 fantassins. *Tschudi.*

223 Le 24 décembre; dix-huit citoyens furent tués dans cette occasion. *Wurstisen.*

224 A Schlierbach. *Wurstisen.*

225 De Tannkirch dans le pays de ade. *Wurstisen.*

226 On en avait gagné un pour 14 plapparts. *Wurstisen.*

227 *Le même* et *Brukner.* Lundi avant S. Thomas, 1445.

228 Comme Mérischwanden. *Louis Edlibach.*

cet effet, on avait transporté des bateaux par-dessus l'Albis de la Limmat dans la Reuss, qu'il fallait traverser; la corruption des chefs[229] ou le secours inattendu des Confédérés[230] déjouait ces entreprises. Là où les gardes dormaient[231] et les traîtres appelaient[232], Rechberg faisait plus de butin qu'il n'en pouvait emmener[233]. A Bremgarten, les partisans de l'Autriche[234] étaient convenus avec lui de l'heure nocturne à laquelle il passerait la Reuss près de St-Antoine et trouverait leur ville ouverte; mais les cris poussés par les sentinelles[235] et dans les moulins éveillèrent les bourgeois, bientôt armés.

Rechberg forma peu après avec Pilgram de Heudorf un plus vaste complot contre l'Argovie. Non loin de Brougg, dans la Stille[236], où l'Aar, grossie par la Reuss, roule ses flots à travers une profonde vallée et offre un

[229] *Edlibach* n'en parle pas expressément, il écrit: « Rechberg, arrivé » sur l'Albis, apprit des nouvelles inattendues, mais je ne sais pas » quelles; » il venait de dire qu'on avait tâché de s'emparer de riches paysans.

[230] Ainsi dans l'Argovie depuis le 24 juillet jusqu'au 6 août. *Tschudi*, 452.

[231] P. e. à Gösslikon, où 8 hommes restèrent sur le carreau. *Tschudi*, 442.

[232] P. e. à Bremgarten le 12 mai. *Edlibach*.

[233] Il fut obligé de laisser courir des bestiaux pour une valeur de plus de 1500 florins. *Id.*

[234] Voy. t. V. p. 348. Des émigrés, vivant à Rapperschwyl, avaient des intelligences à Bremgarten.

[235] Trois hommes furent pris dans les remparts, puis rachetés pour 600 florins. *Edlibach*. *Tschudi* paraît confondre cet événement avec celui du 9 juillet (ou 9 août).

[236] Nom de la contrée. = Il signifie lieu tranquille et se donne en Suisse aux parties des rivières dont l'eau est presque dormante, comme dans un bras de l'Aar près de Berne, dans l'Aarzihle. C. M.

passage sûr, Pilgram, à la tête de 4,000 Autrichiens[237], devait rencontrer six cents hommes de la garnison de Zurich, gravir les hauteurs et s'emparer de l'Argovie. Rechberg, au point du jour[238], réunit toute l'armée zuricoise en armes dans le Hof, choisit les six cents, partit, céla son dessein. Au-dessous de Mellingen il passa la Reuss, non inaperçu. A peu de distance de Lenzbourg, au-dessus du village de Staufen, sur le sommet d'une formidable montagne, est l'église paroissiale des vieux comtes de Lenzbourg; on le vit de là; le tocsin retentit[239]. Rechberg essaya de cacher sa marche à l'aide des mouvemens du terrain, escarmoucha contre Königsfelden, vint après minuit devant Brougg. Soudain les murs, à peine un peu réparés, furent assaillis avec de grands cris, mais vivement défendus; une balle atteignit Rechberg; il tomba évanoui[240], surtout de saisissement. Tandis que ses guerriers les plus sauvages[241] pillaient le territoire de l'Eigen, l'entreprise principale échoua parce que Heudorf n'arriva pas, et la marche audacieuse de Rechberg risqua d'avoir une issue fatale, les postes ennemis dans le voisinage pouvant se réunir. Mais à la guerre les incidens que l'ennemi ne prévoit pas réussissent et ont rarement des suites fâcheuses. Après avoir attendu Heudorf jusqu'au milieu du jour, il fit sonner le rap-

[237] Du bailliage de Kibourg, de la Thurgovie et de la Souabe par Zurzach et Kaiserstuhl.

[238] Le 9 juillet 1445, selon *Tschudi*; selon *Edlibach*, le 9 août, le matin entre quatre et cinq heures.

[239] *Edlibach.*

[240] *Le même* et *Tschudi* 436 et 451.

[241] 30 du bataillon du sang (les grenadiers, selon nos armes). *Louis Edlibach.*

pel; ses gens arrivèrent chargés de butin[242]; ils avaient à traverser une rivière et des montagnes, et leur nombre égalait à peine le tiers de la garnison suisse de Mellingen, près de laquelle ils devaient passer; celles de Bade et de Bremgarten pouvaient accourir et les cerner. Rechberg, après une perte insignifiante, tira sa troupe et une partie considérable du butin[243] de cet embarras[244], parce qu'il ne parut point embarrassé. Car lorsque Rodolphe de Ringoltingen, de Berne, homme d'intelligence et d'expérience, qui commandait dans Mellingen, fut informé de ces circonstances par des campagnards, il vit dans ce courage l'intention de l'attirer hors des murs, de lui couper la retraite et de s'emparer de Mellingen[245]. Il se contenta de mettre quatre cents hommes en observation dans le petit bois voisin[246]. Rechberg les voyant tira l'épée, non contre les Suisses, mais pour frapper son valet et d'autres qui voulaient attaquer alors qu'il ne fallait que de la prudence. Ringoltingen le fit poursuivre[247], tandis qu'il passait lui-même le Heitersberg, dans la pensée que, si l'ennemi se trouvait arrêté, il l'attaquerait de front ou en flanc. Mais Rechberg abandonna le plus lourd du butin[248], et se sauva par la rapidité d'une marche bien ordonnée[249].

[242] Meubles, gros bétail, porcs, chariots. *Tschudi.*

[243] Valant 1600 florins. *Bullinger.*

[244] Deux ayant couru chez eux avaient annoncé à Zurich le péril. *Edlibach.*

[245] « C'est une ruse et la plus grande finesse est encore cachée dessous. » *Edlibach*

[246] Le Vorholz.

[247] Par les Argoviens qui accoururent.

[248] Près de Rohrdorf. *Tschudi.*

[249] Attaque inutile près de Spreitenbach. *Stumpf* 478 *b.*

Les complots répétés[250] contre les boulevards de l'Argovie furent attribués aux intrigues et aux partisans des émigrés, parmi lesquels se distinguaient quatre-vingts des premières familles de Bremgarten[251]. Une grande partie du conseil de leur ville[252] fut conduite à Lucerne, soumise à une enquête, mais libérée. Cependant les émigrés ne furent pas même touchés de cette justice; à la paix, ils virent leur cause perdue; ils implorèrent un retour souvent dédaigné et l'achetèrent au prix de la capacité gouvernementale et même des droits communs[253], tant ils payèrent cher les illusions de l'espérance!

A l'approche de l'hiver Jean Stüssi, frère du bourgmestre[254], entreprit avec 4,000 hommes de surprendre Bade, où il avait des intelligences. Il passa la Limmat et cerna la ville; une construction déjà faite devait empêcher de baisser la herse, tandis que le bélier enfoncerait la porte[255]; mais l'esprit ferme du bailli ne se laissa ni effrayer par les préparatifs ni entraîner par

[250] Je passe les attaques contre Mellingen du 18 août et du 2 novembre et l'expédition devant Bremgarten du 26 octobre. *Tschudi* les raconte.

[251] Sengen, Hünenberg, Krieg de Bellikon, Rinkenberg, etc. *Tschudi*, II, 453.

[252] Quatorze. *Ibid.* Le Grand Conseil se compose de XL.

[253] Il leur fut interdit de servir jamais de témoins; l'esprit de parti ou de vengeance aurait pu les éblouir. On leur laissa leurs biens. On était sévère, non rapace.

[254] *Ballinger.*

[255] *Rapport de Jost Kæs d'Uri*, bailli de Bade, et de plusieurs simples soldats des Confédérés, lundi avant la St.-Martin 1445, dans *Tschudi.* Le bélier, nommé conformément à la terminologie ancienne, était un grand tronc d'arbre sur un chariot. Ils avaient du reste des balles, des flèches et ils faisaient feu.

le succès de sa défense à une sortie irréfléchie [256]. La tentative fut déjouée. En vue des services qu'il espérait encore de ses amis de l'intérieur, l'ennemi n'incendia pas les bains [257].

Les Zuricois et les Schwyzois se disputèrent les armes à la main l'empire du lac [258]. Les premiers profitèrent des forêts de la rive orientale pour construire de grands radeaux qu'ils garnirent d'hommes et d'artillerie [259]. Avant qu'ils fussent achevés, ceux de Schwyz firent abattre des sapins, sous la direction d'un ingénieur [260] de Grüningen, dans le bois au-dessus de Wædenschwyl, et construire deux bateaux [261] et un radeau long de cent vingt pieds, sur lequel on fixa des canons [262] et plaça six cents hommes, protégés par un parapet et un mantelet. La marche de l'Ours [263] (nom du radeau) était lente; son attaque, formidable; il régna sur le lac avec puissance. Comme le duc Albert était à Zurich, entouré d'une cour nombreuse, et qu'on faisait grand bruit de projets de ravages, les Schwyzois dirent : « Faisons aux seigneurs un feu de joie. » Ils approchèrent de la ville, brûlèrent le village de Zollikon; personne n'osa les attaquer [264].

[256] C'était un des buts de l'ennemi.

[257] *Louis Edlibach.*

[258] Nous omettons les excursions des Zuricois le 6 janvier, des Suisses, au commencement de mai. *Tschudi.*

[259] *Edlibach* a parfaitement raconté ces faits.

[260] *Bullinger.* Ces ingénieurs s'occupaient des engins.

[261] L'un de 17 toises de long, l'autre de 20. *Tschachtlan.*

[262] Au moyen de poutrages. *Tschudi.* C'étaient un grand canon et une pièce de campagne, enlevés aux Zuricois. Le mantelet couvrait ces bouches à feu et non tout le radeau.

[263] « Il allait tout doucement. » *Edlibach.*

[264] Les Zuricois ne possédaient pas d'autres grands bateaux que ceux que le duc avait fait transporter du lac de Constance. *Id.*

Un ingénieur[265] de Rapperschwyl plongea dans le lac, non loin de la ville, un pieu de chêne, muni d'un anneau en fer et de quatre crocs aigus; une chaîne en fer le faisait communiquer avec une corde fixée à la porte de la ville. Les Schwyzois abordèrent. Les crocs se plantèrent dans la poutre principale placée au-dessous du radeau[266]. Les habitans de Rapperschwyl tirèrent la corde si vigoureusement que le radeau et ceux qui le montaient, étourdis de ce mouvement[267], risquèrent d'être pris; mais la corde cassa, et ils s'en retournèrent joyeux. Ils n'oublièrent pas cette leçon de prudence[268].

Dans une autre tentative contre Rapperschwyl[269], le landammann de Schwyz, Jean Ab Yberg, homme expérimenté, vaillant, brûlant de patriotisme, fut mortellement blessé d'un coup de feu[270]. Il alla rejoindre son frère, tué près de la Birse; l'ardeur guerrière de ses troupes ne s'amortit point, mais elles perdirent cette vigilance d'un chef qui ne néglige aucune circonstance[271].

[265] « Subtil et plein d'astuce. » *Id.*

[266] On dit qu'un plongeur les fixa. *May*, *Hist. milit.* III, 167.

[267] Autrement ils auraient trouvé moyen de rompre la chaîne, et de couper la corde, plus éloignée, en tirant contre.

[268] *Edlibach* raconte ce fait. *May* évalue la perte à 200 hommes. S'il en était ainsi, tous les historiens en parleraient, et l'on saurait les noms de quelques-uns des tués. Son *Histoire militaire* renferme beaucoup de faits intéressans et précis; mais comme il ne cite jamais les sources, on ne peut pas distinguer les données anciennes des développemens de l'historien.

[269] Le fait qu'on vient de raconter se passa le 10 mai, selon *May*; le fait suivant eut lieu le 2 août, selon *Tschudi*.

[270] Il paraît que la grande pièce de position tirait des boulets de bois. Selon *Tschudi*, le boulet lui traversa le corps.

[271] « Quand il s'agissait d'attaquer, on était plein d'ardeur; mais on » négligeait misérablement bien des choses. » *Tschudi*.

Rapperschwyl s'approvisionna par terre sans obstacle; lorsque les Zuricois s'aventurèrent jusqu'à Grümingen, le bailli Werner Æbli tua autant d'ennemis qu'il portait de cicatrices, souvenir de la Birse[272]. N'ayant pas trouvé la mort à St-Jacques, il avait réclamé ce commandement d'avant-poste.

Les Zuricois triomphèrent sur le lac. Non-seulement, à la faveur du brouillard, leurs bateaux arrivèrent inaperçus près de Stæfa[273], mais l'Ours recula devant l'Oie et le Canard, parce que ces radeaux des Zuricois, ses égaux en grandeur[274], le surpassaient par le nombre des hommes[275] et des armes[276]. Avant tout, Zurich approvisionna Rapperschwyl[277]. Ensuite, comme ceux de Schwyz et leurs inséparables amis de Lucerne[278] attendaient en embuscade derrière l'île d'Ufenau le retour de l'ennemi, Zurich envoya toutes ses forces navales[279], avec des munitions pour les assiégés[280], dans le but de dégager les premiers bateaux et de livrer bataille[281]. Les Confédérés, n'écoutant que

[272] Il en avait 7. *Id.* Voy. ci-dessus ch. I à n. 514.

[273] Dans les Stæfen. *Edlibach.* Le grand village de Stæfa était divisé en trois sections. Le fait se passa le 19 septembre. *Tschudi.*

[274] L'Oie avait cent pieds de long; le Canard un peu moins. *Bullinger.*

[275] Le premier portait 800 hommes, le second 500. *Id.*

[276] « Les radeaux des Zuricois étaient très-bien pourvus de canons et de munitions et avaient beaucoup de rames. *Edlibach.* Il s'y trouvait surtout deux grandes pièces, fixées l'une derrière, l'autre devant. *Tschudi.*

[277] De blé, d'orge, de légumes et d'avoine. *Edlibach.*

[278] « Pendant presque toute la guerre, leurs troupes furent jointes » à celles de Schwyz. » *Tschudi.* Non pas que d'autres fussent moins bien disposés; mais ils étaient eux-mêmes en danger ou moins forts en hommes.

[279] Il y avait douze bateaux. *Tschudi.*

[280] De la poudre et des boulets de pierre.

[281] Non-seulement une bataille était prévue, mais concertée avec ceux de Rapperschwyl.

leur courage, s'avancèrent subitement dans les eaux de Mænidorf, au milieu d'ennemis supérieurs en nombre et que Rapperschwyl soutenait par des renforts. Comme dans d'autres occasions, ils essuyèrent des pertes avec honneur. Leur radeau et leurs deux grandes barques furent mis hors de combat par l'artillerie ennemie [282]; ils perdirent quelques hommes [283]; mais, vaincus, ils déployèrent un courage si formidable que l'ennemi ne put ni les cerner ni leur couper la retraite; ils se rendirent à Bæchi.

L'hiver vint; le pays fut couvert de neige; deux cents Schwyzois [284] seulement étaient à Pfeffikon, surveillant les métairies défendues avec peine [285], s'inquiétant peu des intentions de l'ennemi, inhabiles à les découvrir. Lorsque pendant une belle nuit d'hiver [286], la plus froide de cette année, la sentinelle de Wollerau aperçut les barques ennemies, derrière elles, sur les hauteurs du rivage, des habitations enflammées, et que des mouvemens furent remarqués du côté de Rapperschwyl, le péril imminent les surprit sans autres

[282] On le sait positivement de l'Ours et de l'Oie (Schwyz avait une barque de ce nom ; Zurich, un radeau); la Quille, le second des grands bateaux de Schwyz, couvrait leur retraite; elle perdit au moins quelques hommes. *Tschudi.*

[283] *Tschudi* parle de 16 hommes; *May*, III, 169 suiv., de 350. Comme l'action avait eu lieu le 29 octobre, la différence de ces deux nombres s'explique par la *Lettre de Berne à Schwyz* du 4 novembre : « La faiblesse » dominante aujourd'hui est d'exagérer toutes choses, loin d'en rien » rabattre. »

[284] *Tschachtlan :* 300; il compte les gens des métairies.

[285] « Ils étaient constamment *inoisifs* à cause des métairies dont ils » avaient pris possession dans la guerre précédente. » *Tschudi.* Il parait qu'ils en eurent plus d'honneur que de profit.

[286] Le 16 décembre, deux heures avant le jour; *Tschachtlan* dit une heure, contre toute vraisemblance.

préparatifs de défense que la résolution qu'un brave porte toujours dans son cœur. Jean de Rechberg, suivi de la bannière et du principal corps d'armée de la ville et de gens de la forêt Noire, accoutumés aux sentiers des montagnes[287], s'avança par eau et par terre le long de la rive occidentale ; des barques bien montées venaient à la suite; les habitans de Rapperschwyl passèrent sur la langue de terre de Hurden. Avant d'attaquer, le chevalier brûla le pont de la Schindelleggi pour couper aux ennemis la retraite et les renforts; alors il se dessina dans l'obscurité d'une contrée sombre tout entourée de flammes. Ses guides rencontrèrent quelques soldats qui accoururent vers l'incendie, que leur capitaine regardait comme l'ouvrage d'un petit nombre et comme un stratagème destiné à l'éloigner du lac où se ferait l'attaque principale. Cris subits[288], erreur mutuelle, comme il arrive au milieu des illusions nocturnes que la lune produit. Il s'en fallut que les Confédérés vissent la totalité de l'ennemi; Rechberg, les estimant plus nombreux, crut son plan trahi et voulut y renoncer[289]. La plus grande partie de la garnison de Pfeffikon marcha sur Wollerau[290]; épars dans les métairies et sur les collines, habitans et soldats[291] se rassemblèrent. Irrité du stratagème et de l'incendie, pressé d'en finir avant l'arrivée des embarcations, chacun, de quelque côté qu'il vînt, se jeta sur l'ennemi de toutes parts exposé,

[287] *Bullinger.*

[288] « Plus près, plus près! sur les coquins, les b.... » *Tschudi.*

[289] *Bullinger* d'accord avec *Tschudi.* Je crois qu'il se retira alors sur la hauteur.

[290] Le combat a tiré son nom de ce lieu.

[291] D'après *Edlibach* on devrait croire qu'il se trouva là dès le commencement d'autres divisions des Confédérés, entr'autres 50 hommes de Zoug; *Tschudi* n'en dit mot.

qui, descendu dans la plaine et abasourdi, cherchait à regagner la hauteur. Dans ce désordre, Pantaléon Hagenauer, banneret de Zurich, habile à diriger toutes les affaires, fut, ainsi que beaucoup d'autres conseillers et bourgeois[292], tué[293] par ses propres gens, que l'obscurité trompait; le soleil éclaira l'erreur. L'armée, honteuse, redescendit dans la plaine; une prompte jonction avec les barques et Rapperschwyl semblait de nouveau promettre la victoire sur les ennemis si peu nombreux[294]. Voyant ces dispositions, ceux de Schwyz, par un mouvement à gauche, s'appuyèrent en bon ordre contre une hauteur. Bientôt l'ennemi occupa la plaine, et, rassemblant morts et blessés, sans être arrêté par les Suisses qui n'osaient quitter leur position vu leur petit nombre, il descendit vers le lac, essuyant des pertes continuelles[295], et prit position dans la plaine de Grützen, adossé contre un cimetière. Les Schwyzois, croyant Rechberg découragé, hasardèrent de descendre. Entre eux et lui il n'y avait plus qu'un fossé et une haie. L'ennemi embarqua ses morts; du reste, prévoyant un acte d'audace ou l'arrivée d'un secours de Rapperschwyl, il se tint sur la défensive. Pfeffikon était situé entre lui et Hurden. Là ses barques et ses radeaux attaquèrent l'Ours schwyzois avec des forces et une artillerie si supérieures[296], que les guerriers renoncèrent à se dé-

[292] *Bullinger* estime la perte à 160 hommes, *Rhan* à 300; il paraît qu'il n'en resta pas 100 sur le carreau; plus tard il peut en avoir péri 60 ou davantage.

[293] *Edlibach.*

[294] « Ils les regardaient comme peu de chose. » *Tschudi.*

[295] Jusqu'alors il n'y avait eu que 78 morts. *Id.*

[296] On ne put faire partir le grand canon des Schwyzois, bien

fendre. Rechberg n'était pas encore à Grützen, lorsque les barques zuricoises, après avoir coulé bas ou brûlé celles de l'ennemi, emmenèrent l'Ours le long du rivage en passant devant Freyenbach. Là ils entendirent la voix et apercurent les signes de Gonthard, qu'ils connaissaient pour le porte-enseigne du vieux Hagenauer. Ils s'épouvantèrent quand ils le virent tirer de dessous son manteau la bannière roulée, et, après un bref récit du désastre, tomber évanoui[297]. Pour ne pas compromettre leur succès[298], abandonnant les barques dans lesquelles Rechberg avait transporté les morts, ils retournèrent chez eux. Les Rapperschwylois, en approchant, virent Pfeffikon intact et encore occupé[299], et entendirent le tocsin le long du lac; çà et là se montraient déjà les renforts destinés aux Confédérés. Quant à eux, inquiets de leur retraite[300] et de leur ville, ils s'arrêtèrent. L'irrésolution paralysait tout. Pour les Suisses, c'était une victoire suffisante que d'arrêter l'attaque imprévue, simultanée, jusqu'à l'arrivée de leurs confédérés. Rechberg vit échouer son plan, assez habilement conçu, par deux fautes dont l'une aurait pu être évitée. S'il était descendu vers le lac en silence, sans incendier de maisons, il aurait prévenu l'alarme prématurée et le combat nocturne; le poste de Pfeffikon aurait été surpris, enlevé peut-être ou même à coup sûr si les instans avaient été mieux calculés; mais une partie des batcliers étaient débar-

qu'on y mît incessamment le feu. *Tschudi.* L'artilleur l'avait négligé. *Tschachtlan.*

[297] *Edlibach, Bullinger.*

[298] Si l'armée en fuite surchargeait les radeaux, ou si les vainqueurs tentaient de s'en rendre maîtres.

[299] Avec 100 hommes de guerre. *Tschudi.*

[300] Il vint des troupes de la Marche. *Id.*

qués pour se réchauffer dans une auberge[301], et les milices de Rapperschwyl auraient dû se trouver devant Pfeffikon en même temps que les forces navales. Mais où la guerre n'est pas une occupation de toute la vie, où manque une armée permanente, centre de tout mouvement militaire, une exacte discipline est la dernière chose qu'on peut espérer, et un général mérite plutôt la pitié que le blâme *. Quand Rechberg vit l'affaire perdue, il mit le feu aux maisons de Freyenbach, afin d'arrêter l'ennemi, pendant qu'il fuirait si rapidement qu'on ne pourrait l'atteindre. Cent pieuses Zuricoises remontèrent le lac pour chercher les morts[302], afin de leur rendre les derniers devoirs. Au prix d'une perte de quinze hommes, les Schwyzois avaient remporté la gloire d'un courage indomptable. Mais ils dûrent céder le lac à l'ennemi, qui eut bien de la peine à brûler les débris de la flottille[303]. Ce qui fait voir quels hommes étaient les Schwyzois, c'est qu'en dépit d'un si grand avantage, l'ennemi, plus puissant et plus riche, non-seulement ne put rien contre leur liberté, mais ne recouvra pas même ce qu'ils avaient conquis sur lui.

La possession de Sargans ne servit pas davantage la cause des ennemis. Dans la saison où les Alpes ne nourrissent plus de bestiaux, ils rendirent celles qui dominent les sources de la Thour accessibles par un

[301] *Edlibach.*

* Un *landsturm* (levée en masse) ne peut être utile qu'autant que la milice a été organisée militairement et trouve dans les troupes de ligne soutien, direction et refuge. Nous avons pu voir tout cela en Suisse; nous avons négligé cette mesure; la peine a suivi de près; mais tous n'ont pas été coupables. D. L. H.

[302] Encore 102 hommes. *Tschudi.*

[303] Le 23 décembre. *Id.*

côté fermé jusqu'alors. Lorsque l'on mena les troupeaux de la vallée supérieure de la Thour [304] à la montagne, avec la sécurité accoutumée, ils les surprirent, les enlevèrent et tuèrent les bergers [305]. Le nouveau chemin favorisa la ruse ce premier jour; le lendemain l'on en profita pour châtier les aggresseurs [306].

Une autre fois les gens du comte de Sargans et du baron de Brandis [307] pensèrent se jeter à l'improviste sur trois cents Glaronnais qui gardaient la frontière près de Quarten, sur le lac de Walenstadt. Ceux-ci découvrirent le projet. Ils cachèrent cent hommes entre les arbres de la colline située en avant d'eux à leur droite. Derrière les retranchemens, tout reste immobile; l'ennemi vient; la résistance l'arrête, les Glaronnais s'élancent avec de grands cris, ceux de la colline le prennent en flanc; il fuit aussitôt, essuie un nouvel échec près de Terzen, est repoussé jusqu'à Walenstadt avec perte [308].

De la Thurgovie et de la rive allemande du Rhin, avant son embouchure dans le lac, on fit plus d'une tentative sérieuse contre Tokenbourg, Wyl et le pays d'Appenzell. Près de Kilchberg, non loin de Fischingen, six cents Thurgoviens et Kibourgeois forcèrent le rempart; la petite garnison ne perdit pas de vue l'ennemi, en attendant que le tocsin eût rassemblé quelques gens du Bas-Tokenbourg; les soldats étrangers furent sur-

[304] De Wildenhaus, de Saint-Jean. *Id.*

[305] 19. Il en périt aussi 7 de Sargans. *Id.*

[306] « Bon nombre de compagnons se glissèrent par la nouvelle route. » *Id.*

[307] De Vaduz et Meyenfeld. *Id.*

[308] Il tomba 29 ennemis et un Glaronnais; le 22 novembre.

pris et battus; la vengeance tomba principalement sur ceux de Winterthur[309].

Rechberg avait projeté d'attaquer Wyl à l'improviste, le jour de Saint-Charlemagne (1446), fête solennelle pour les Zuricois[310]. Les habitans de Wyl et les Confédérés revenant d'une expédition heureuse, chargés de butin, il inspira à ses gens du mépris pour un ennemi si peu guerrier[311] et tenta de rendre inutile la supériorité du nombre. Il ordonna que l'infanterie parcourût la campagne et que les couleuvrines et des arquebusiers attendissent derrière une haie l'ennemi qui la poursuivait. Il alla se poster avec la cavalerie au milieu des genèvriers de la colline. Près de la haie verte, les Confédérés furent surpris, effrayés. Dans ce moment on sonna la charge; l'infanterie fit volte-face; il attaqua, lui, par derrière et en flanc. Il avait exigé de ses gens le serment de tuer tout camarade qui hésiterait. L'ennemi combattant et couvert de sang[312] se retira vers la ville.

Quelque temps après[313], les Zuricois et les Thurgo-

[309] Le 11 juin. 75 périrent; Winterthur perdit son drapeau et treize hommes. *Tschudi.*

[310] Elle se célèbre annuellement le 28 janvier avec une solennité particulière, parce que, suivant les légendes, Zurich doit à Charlemagne une grande partie de sa prospérité. Voy. la dissertation du savant diplomate *Schinz* dans l'ancien *Musée suisse*, XII, 721. Sa fête contribua au succès de la journée, mande *Edlibach.*

[311] « C'est une troupe de petits paysans inutiles. » *Id.* Ils n'étaient comparables ni pour la stature ni pour le courage à ceux des montagnes, dont ils n'avaient chez eux que quelques-uns.

[312] *Edlibach* mande qu'il périt 75 hommes; *Tschudi*, 10, avec l'observation : « On n'a pas perdu un homme de plus qu'il n'est dit ici. »

[313] Aussi bien le 13 de mai que le 21; il s'agit ici de la dernière action.

viens assaillirent celle-ci après minuit, avec un feu soutenu. Mais rarement un projet hostile échappe à un parti populaire. Les habitans de Wyl, prémunis contre les flèches enflammées et les coulevrines, firent eux-mêmes un feu vif, rompirent ou renversèrent les échelles et défendirent leur petite ville quatre heures durant [314], avec un dévouement énergique [315], tandis que le tocsin soulevait le Tokenbourg, Uznach, le Gaster, Glaris et Schwyz. Déjà les Schwyzois étaient aux environs d'Einsidlen; déjà les Glaronnais montaient la Lad, montagne qui sépare Uznach du Tokenbourg, lorsque de joyeux messagers de Wyl leur annoncèrent que l'ennemi avait fui à leur approche, fort maltraité dans sa fuite [316] par le sire Pierre de Rarogne [317].

Les Thurgoviens, dévoués à leurs vieux seigneurs, sous l'influence d'une noblesse qui cherchait sa fortune dans les cours et dans les guerres des princes, sous des autorités redevables à Kibourg et à Habsbourg de l'origine, des franchises et de la prospérité de leurs villes, firent contre les Suisses plus que leur devoir. Ulrich Wagner, de Schwyz, frappa donc leur pays de son épée vengeresse [318], dévasta la contrée comprise entre la Mourg et la Thour, et passa celle-ci de force près de Pfyn. Ceux de Frauenfeld rassemblèrent la Thurgovie sous leur drapeau [319], marchèrent sur Wi-

[314] *Etterlin*, p. 174.

[315] *Tschudi.*

[316] *Etterlin*, 72; *Tschudi*, 78; *Bullinger*, de Winterthur seul 24.

[317] *Etterlin* ajoute par erreur un comte Rod. de Tokenbourg. L'exactitude diplomatique lui est presque toujours étrangère.

[318] Avec 800 hommes de Schwyz, Uri, Unterwalden, Glaris, Tokenbourg et avec la milice de Wyl. *Tschudi.*

[319] « Aucuns lui donnaient le nom de bannière, parce que Frauenfeld « n'eut jamais rien de plus grand. » *Tschachtlan.*

goltingen, encore peu nombreux[320], mais acharnés, et trouvèrent l'ennemi. Il s'arrêta, fit feu (la nuit approchait), battit les Thurgoviens[321], les mit en fuite, dépouilla les morts et rentra dans son pays avec une bannière conquise.

Les Autrichiens du Vorarlberg jetèrent leurs vues sur le pays d'Appenzell, voisinage dangereux par sa situation, position importante entre leurs mains. Leur dessein fut favorisé par les Peyer, gentilshommes depuis vingt ans en possession de Rheinek, à titre d'hypothèque[322]. Ce château, situé sur une hauteur à l'entrée du pays d'Appenzell, devint le rendez-vous de la noblesse, impatiente de terminer d'un seul coup cette guerre, les anciennes luttes et les querelles toujours renaissantes[323]. La cavalerie monta de Thal par la fameuse Wolfhalde[324]. Les Appenzellois et des amis, leurs combourgeois, se postèrent dans le bois[325]. L'ennemi traversa fièrement le rempart mal gardé; mais une subite attaque par le flanc, des pierres roulées, des coups de massue effrayèrent les chevaux, et la cavalerie, arme la plus désavantageuse dans cette

[320] Ce fut la faute qu'ils commirent, selon *Stampf*, 377, *b*.

[321] Plus de 300 hommes, selon *Tschudi*; selon *Tschachtlan*, seulement 100.

[322] Il était proprement substitué au possesseur de l'hypothèque. Rheinek appartenait à l'Empire, du moins depuis Sigismond, et avait été hypothéqué par lui au dernier comte de Tokenbourg et par celui-ci aux Peyer.

[323] Au sujet des impôts, des contributions et d'autres droits. *Stampf*, 370, *b*.

[324] T. IV, p. 113.

[325] *Walser*, *Chron. d'Appenzell*, 312.

position, fut rejetée avec une grande perte au bas de la montagne [326].

Le chevalier de Rechberg voulait non-seulement vaincre, mais exterminer un tel ennemi. Tous les faits d'armes de cette longue guerre le convainquirent que cela n'était possible qu'à des forces très-supérieures. Ainsi, tandis que la crainte du retour des Armagnacs [327] et les menaces de la noblesse du voisinage [328] préoccupaient Soleure et Bâle, que Berne soutenait une lutte dangereuse contre Fribourg [329], et que les cantons alpestres, faute d'artillerie et de barques, étaient impuissans contre Zurich, Rechberg, avec l'aide de Wolfhard de Brandis, leva une armée considérable pour le temps [330] dans la contrée guerrière entre le lac de Constance et l'Adige. Elle se rassembla dans la seigneurie de Vaduz : de là, quand il passait le Rhin, il pouvait, suivant les circonstances, marcher contre les Suisses avec la même sécurité à travers le Rheinthal ou le pays de Sargans, ses derrières étant à couvert. Les Appenzellois instruisirent les Confédérés de ces préparatifs ; les Glaronnais demandèrent en même

[326] 177 hommes furent tués, 22 faits prisonniers ; c'était le 11 juin. *Tschudi*. Je ne place pas l'incendie de Rheinek à cette année, comme *Leu* et *Iselin*, mais à l'an 1456 avec *Tschudi* ; les Appenzellois furent cités devant les tribunaux d'Empire, parce qu'il n'y avait alors plus de guerre.

[327] De là l'*union* du bailli impérial d'Alsace, l'électeur palatin, avec les villes. St.-Martin, 1446.

[328] Elle s'empara de nouveau de Pfeffingen le 16 février. *Tschudi*.

[329] Nous raconterons cet événement plus tard, pour ne pas embrouiller le fil de l'histoire.

[330] De 6,000 hommes. *Tschudi*. Un pareil nombre avait déjà passé le Rhin. Etait-ce la levée en masse du Vorarlberg?

temps qu'ils prissent possession du pays de Sargans, vu qu'eux-mêmes ne pouvaient point participer, selon leur désir, à des expéditions lointaines, tant que cette contrée leur serait hostile. Ils représentèrent que de secrètes intelligences faciliteraient ce dessein. Les eaux du Rhin étaient si basses (on se trouvait en hiver[331]), qu'il semblait possible de surprendre et de disperser l'ennemi avant qu'il réunît sur l'autre rive des forces imposantes[332].

Les Confédérés destinèrent à cette entreprise cent hommes de chaque canton; Berne, engagé dans une guerre plus voisine[333], n'en dut envoyer que cinquante; Soleure, pour le même motif, ne reçut aucune sommation[334]; en revanche, cinq cents Glaronnais marchèrent sous les ordres du landammann Jost Tschudi, et cent hommes du Gaster joignirent Ulrich Wagner[335] de Schwyz; Appenzell et les sujets tokenbourgeois de Rarogne furent attendus au complet. L'art et la promptitude pouvant seuls triompher de la force *, ces troupes devaient traverser rapidement le Haut-Tokenbourg, Werdenberg, le Rhin, et prendre Sargans par derrière, après avoir triomphé près de Ragaz. Ce plan fut renversé et tout fut mis en péril par les Appenzellois mêmes : au lieu de troupes et de bannière, ils

[331] La diète où l'on s'occupa de cela eut lieu à Lucerne le 14 février.

[332] *Tschudi.*

[333] Trop éloigné d'ailleurs pour une expédition qui exigeait de la promptitude.

[334] *Chant de Jean Ower* sur la bataille de Ragaz; il est dans *Tschudi;* = et traduit par M. E. Rochholz dans sa *chronique fédérale en chansons* (*Eidgenössische Lieder-Chronik*) Berne, 1835; p. 75-78. C. M.

[335] *Tschachtlan* nous a fait connaître son nom. Est-ce par hasard que *Tschudi* néglige si souvent de nommer cet homme?

* Compenser l'exiguité des moyens par la rapidité. D. L. H.

envoyèrent dans la vallée de la Thour la nouvelle que l'ennemi n'était plus à Vaduz[336], et lorsque les Suisses pensaient attaquer de concert avec eux Sargans de deux côtés, ils refusèrent leur participation; on ignore le motif de cette conduite[337]. Comptant sur eux, les Suisses marchèrent promptement de la vallée de la Thour vers le lac de Walenstadt, et avant l'aube vers Quarten, tombèrent sur le pays de Sargans, affranchirent leurs amis et s'avancèrent victorieux[338] jusque près du Rhin dans le village de Ragaz, à l'entrée de hautes vallées des Alpes rhétiennes, poste important à plus d'un

[336] Proprement à l'Estnerberg, montagne isolée qui s'étend depuis Bendern, au-dessus de Feldkirch, jusque près de Rankwyl et dont les gorges sont traversées par le torrent de l'Ill. *Tschudi, Hauptschlüssel*, 311. On dit qu'elle tire son nom des anciens Estions. *Guler*, 219, a. Le nom Vaduz est en rhétien Valdutsch, val doux. *Id.* Sur la frontière d'Italie, s'élève au-dessus de l'Eschenthal une montagne du nom de Valdösch. Les noms géographiques sont une langue de l'ancien monde devenue inintelligible et dont nous nous servons, sans nous embarrasser du sens des mots. = Les progrès faits dans la linguistique, l'étude plus approfondie et plus philosophique des langues de l'Orient et en particulier du sanskrit comparé avec les idiomes de l'Europe ancienne et moderne, l'étude plus rationnelle du celtique, même celle de la langue basque, ont en partie rendu plus intelligible ce langage dont les hiéroglyphes sont des villes, des provinces, des fleuves et des montagnes. C. M.

[337] Avaient-ils à craindre de quelque autre côté? Ne portaient-ils leurs vues que sur le Rheinthal? Etaient-ils en rapport avec le comte de Sargans? Nous ne lisons nulle part qu'on leur ait fait des reproches. Je regrette de n'avoir pas sous les yeux la relation d'Edlibach; j'avais noté les points dans lesquels il diffère de Tschudi sur mon exemplaire de ce chroniqueur; mais cet exemplaire s'est perdu à Mayence en 1792 ou 1793; dès-lors je n'ai plus disposé d'Edlibach. = M. *Zellwéger*, qui a si soigneusement étudié les sources et si consciencieusement reproduit les faits dans son *Histoire du peuple appenzellois*, n'a rien découvert qui explique ce que Muller ignorait; voy. t. I, p. 520 et 521. C. M.

[338] Après deux escarmouches près de Walenstadt et au-dessous de Sargans.

égard. Tandis qu'un jour de halte on assermentait le peuple des campagnes [339], d'audacieux guerriers traversèrent le Rhin par des bas-fonds et pillèrent Mayenfeld. Les troupes ennemies [340], sans s'éloigner, avaient trouvé de meilleurs quartiers. Les maraudeurs en furent instruits par une sortie que firent contre eux trois cents hommes, la moitié du corps du sire de Brandis posté dans Mayenfeld [341]. Les Suisses tinrent bon jusqu'à ce qu'un renfort leur donna l'avantage [342]. Cet exemple facilita d'autres exploits. La colère que Brandis avait provoquée plus que tous les autres seigneurs [343] retomba terrible sur son pauvre peuple [344]. Les Suisses passèrent aussi le Rhin [345] près de Trisen, où la cavalerie ennemie courut sur eux, sans les charger. La nature sauva le reste du petit territoire florissant de Vaduz : le torrent débordant tout-à-coup, les Suisses retournèrent précipitamment sur leurs pas afin de n'être pas coupés. A leur étonnement, ils ne trouvèrent ni Appenzell, ni Tokenbourg au lieu du rendez-vous [346]. Ils résolurent de rentrer dans leurs foyers, après avoir assuré la supériorité à leur parti

[339] Conrad Méli, de Flums, George Locher et Werner Kessler, de Ragaz, amenèrent environ 100 campagnards. *Tschudi.*

[340] Dont les Appenzellois furent si frappés lorsqu'ils les virent réunies.

[341] *Tschachtlan.*

[342] Ils tuèrent 26 hommes. *Id.*

[343] *Ower* dans le chant de victoire : « Perfide seigneur de Brandis, » qu'est-ce qui t'a excité? Tu étais bourgeois de Berne, concitoyen de » Schwyz et de Glaris. On ne t'avait point fait de mal et l'affaire ne » te regardait pas. »

[344] Ils ravagèrent d'une façon terrible les seigneuries du sire de Brandis.

[345] *Tschachtlan.* Selon *Tschudi*, ils traversèrent le pays sans passer de nouveau le Rhin.

[346] Un changement de température avait-il rendu les sentiers alpestres impraticables? Nous avons vu un débordement du Rhin.

dans le pays, autant du moins que faire se pouvait, tant que l'ennemi occupait Walenstadt et Sargans. La campagne parut finir comme une simple excursion.

Ils stationnaient sans inquiétude à Mels. Mais Jean de Rechberg, chevalier, gendre du comte de Sargans[347], passa le Rhin avec toute son armée et des magasins bien pourvus[348]. Des amis, habitans de Ragaz[349], informèrent les onze cents[350] Confédérés que l'ennemi, au nombre de six mille hommes de cavalerie et d'infanterie bien armés[351], était arrivé à Ragaz. Les Suisses, loin de songer à une retraite, prirent position aussi bien qu'ils purent sur la colline devant le village. L'ennemi fit halte : peut-être attendait-il un renfort d'artillerie. Au lieu de s'esquiver à la faveur de la nuit, les Confédérés hésitaient uniquement s'ils devaient attendre ou chercher un ennemi cinq fois plus nombreux. Les Glaronnais se dirent en regardant la bannière de saint Fridolin, leur patron : « Celui qui pour l'amour de » Dieu est venu ici des extrémités de la terre[352] n'ob- » tiendrait-il donc pas de Dieu, que demain, jour de sa

[347] *Leu. Ower* ne lui en veut pas comme à Brandis; il se borne à l'ironie : « Pour Jean de Rechberg, le noble, il avait, lui, bien médité » l'affaire. »

[348] *Ower.*

[349] Locher et Kessler.

[350] *Tschudi* compte 100 hommes de chacun des 5 cantons, 500 Glaronnais, 100 du Gaster, 50 de Berne, total 1150. *Tschachtlan* de 4 cantons ensemble 300, 300 de Schwyz et du Gaster, 300 de Glaris, 100 de Berne, 40 de Sargans, quelques-uns (20 ?) de Ragaz, total 1060. Ceux de Sargans et de Ragaz, selon les anciennes limites géographiques, sont probablement les Rhétiens, dont *Sprecher* parle, *Pallas Rh.* p. 95. *May*, III, 178, porte le nombre à 2,000, sans citer de source.

[351] *Tschachtlan*, plus de 4,000; 6,000 d'après *Tschudi* et les exagérations du moment.

[352] De l'extrémité septentrionale de l'Irlande; t. I, 166.

» fête [353], sa bannière triomphe comme autrefois? » « Cela ne peut manquer, » s'écrièrent-ils tous ensemble : « Saint Fridolin et Dieu avec nous! » A ces mots ils marchent contre l'ennemi, en bon ordre, fermes, silencieux. Des guides expérimentés les conduisent, à droite [354], par un chemin inaccoutumé, contre le flanc des ennemis, ou sur les derrières de son camp.

Le jour de St.-Fridolin paraît : ils descendent courageusement de la hauteur dans la plaine, où l'ennemi, à peine éveillé, se fortifie à Ragaz par un déjeuner pour marcher contre eux vers Mels. Le général seul, suivi d'un petit nombre, est déjà à cheval; il sort, regarde, voit Ital Réding et derrière lui les Suisses. Rechberg retourne en hâte sur ses pas, presque joyeux; il a évalué leur nombre [355]; d'autres s'étonnent, craignant une ruse ou le désespoir [356]. Les seigneurs, les chevaliers et les cavaliers au milieu [357], l'infanterie aux deux ailes, bien protégée par des bouches à feu [358], ainsi que le front, les derrières défendus par un corps de réserve [359], tel est l'ordre de l'ennemi lorsqu'il s'avance dans la plaine pour rompre les lignes suisses par le feu de l'artillerie, ou pour les troubler par le choc de la cavalerie, les culbuter, les hacher, tandis qu'à droite et à gauche l'infanterie les prendrait en flanc. Les Suis-

[353] Le 6 mars 1446.

[354] Par Wangs.

[355] A près de 1500. *Tschudi.*

[356] La nouvelle de Rechberg fit tant de plaisir à quelques-uns qu'ils laissèrent tomber leur cuiller d'effroi, bien qu'ils se fussent vantés de tuer beaucoup d'ennemis. *Id.*

[357] « Au dedans de l'infanterie. » *Tschachtlan.*

[358] « Devant eux les petites et les grandes couleuvrines étaient placées sur des chariots et autrement. » *Id.*

[359] « L'autre corps s'était arrêté au village. » *Id.*

ses prouvèrent leur intelligence, en ce que, malgré l'infériorité de leur nombre, ils sacrifièrent encore l'avantage des hauteurs et osèrent affronter en rase campagne une cavalerie forte et aguerrie. Quand la disproportion des forces est évidente, le dédain de toutes les règles ordinaires est le véritable art; il faut ôter à l'ennemi la présence d'esprit. Ce qu'on ne put empêcher, c'est qu'en dépit de cette hâte Rechberg ne rangeât assez bien ses troupes ; les principales dispositions étaient faites, attendu qu'il se proposait de marcher sur Mels en ordre de bataille. Le capitaine Ital Réding[360], par le courage, l'habileté, l'éloquence et la faveur populaire, digne fils de son père, mort peu auparavant[361], et le landammann Jost Tschudi, que trente ans de services dans les diètes et les batailles rendaient vénérable aux Confédérés[362], parlèrent en peu de mots, énergiquement[363]. Avant que les ennemis eussent formé leurs rangs[364], les bannières de Glaris[365] et de Schwyz les attaquèrent résolument. Les grands canons firent feu, sinon sans utilité[366], du moins sans produire l'effet désiré, soit qu'on les eût mal pointés, soit que les Suisses évitassent les coups. Aussitôt la cavalerie, sous les ordres de Paul de Stein,

[360] Il fut fait landammann cette même année, et en remplit la charge pendant vingt ans, jusqu'à sa mort.

[361] En décembre 1445.

[362] Landammann depuis 1419; nous l'avons vu en 1422 dans la bataille de Bellinzone; t. IV, 370, 371.

[363] « Vivement pour l'attaque. » *Tschudi.*

[364] *Guler*, 211, *a* : « Avant que l'ennemi pût établir un peu d'ordre. » C'est ainsi seulement que l'issue s'explique.

[365] Conrad Rietler, banneret.

[366] 7 Confédérés furent tués, et un bon nombre blessés. *Tschudi.*

pénétra vivement dans les rangs ennemis[367]. Ils résistèrent; de Stein tomba; la bannière de Montfort fut enlevée[368]; bientôt un Unterwaldien arracha celle de Brandis. Soudain vint de la masse des Confédérés un choc irrésistible[369], semblable aux eaux amoncelées des Alpes qui rompent tout-à-coup leur digue. L'aspect de Tschudi et de Réding, l'impétuosité des bannières triomphantes rappelèrent à la noblesse le grand carnage fait par ce même ennemi à Sempach et à Næfels. Saisi de terreur, on oublie tout, supériorité du nombre, avantages, ressources; l'armée, sur-le-champ dissoute, s'enfuit à droite par les monts et les bois, mais surtout à gauche vers le Rhin[370]. Les chevaliers piquèrent des deux[371]; l'infanterie, abandonnée, périt par centaines[372]; un mouvement de la réserve prévint seul une destruction totale[373]. Lorsque l'ennemi, bien allégé par l'abandon des munitions, de l'artillerie et des magasins, mais encore fort par le nombre, parvint en dés-

[367] *Tschachtlan.*

[368] *Bullinger;* du reste, la description qu'il fait de cette bataille n'est guère instructive.

[369] « Ils pénétrèrent vigoureusement et à coups de main. » *Tschudi.*

[370] Selon *Tschudi* cela dura un bon moment; cependant il rapporte aussi que le combat commença de bonne heure, avant la prime, et *Ower* écrit : « Les seigneurs s'enfuirent tôt; la nécessité les y poussait; » leurs pensées se dirigeaient vers leurs foyers. » Cela confirme notre conjecture, n. 364.

[371] Douze nobles seulement furent tués. *Tschudi.*

[372] Plus de 500 outre ceux qui périrent dans le Rhin. *Tschachtlan. Ower :* « Près de douze cent cinquante hommes étaient couchés sur » le carreau. » Au bord du Rhin et ailleurs près de 1300. *Tschadi.* La moitié des troupes de la seigneurie périt. *Bullinger.* 1300 sur terre, 1500 dans l'eau. *May.*

[373] « Cela nous entrava beaucoup, il en échappa d'autant plus d'ennemis. » *Tschachtlan.*

ordre sur les bords du Rhin, et que chacun, sans chercher les bas-fonds, voulut passer le premier, un tiers des fuyards périt dans les eaux[374]. On les poursuivit jusque là; d'Ellhofen et d'autres nobles reçurent dans le fleuve même le coup mortel[375]; bientôt la poussière les couvrit. Les vainqueurs célébrèrent Saint Fridolin par des jubilations; Stuki[376], Wieserlen[377] s'avancèrent triomphans avec des bannières conquises. Après la marche et le combat, les troupes se restaurèrent avec les vivres abondamment préparés à Ragaz pour six mille hommes par les soins de Rechberg[378]. Ceux qui le matin ne craignirent pas la mort terminèrent la journée par le joyeux partage du butin[379]. Ils résolurent de célébrer à perpétuité[380] ce jour de salut, qui, dès le commencement de l'année, terrifia les ennemis de la Confédération[381]. Ower parcourut au loin les pays pour chanter cette délivrance[382]. Ce jour merveilleux[383] brisa le courage de l'ennemi.

[374] « On en vit bien peu monter à l'autre rive. » *Tschudi.*

[375] *Tschachtlan.*

[376] Rod. Stuki, de Glaris, enleva la bannière de Feldkirch. *Tschudi.*

[377] Cuno de Wieserlen. *Buesinger et Zelger, Hist. d'Unterwalden*, II, 72.

[378] *Ower. Tschudi :* « pain, vin, poules, viande et autres choses. »

[379] *Id. :* « ils butinèrent amicalement. »

[380] « Dieu (*Tschachtlan*), Marie avec son petit enfant et aussi saint Fridolin. » *Ower.*

[381] « Sans cette issue, la Confédération entière se serait trouvée dans » une fâcheuse position. » *Tschachtlan.*

[382] « Il le chante partout le pays. » Ces chantres des batailles allaient de lieu en lieu. Le chant d'Ower offre un peu plus de poésie que d'autres du même genre.

[383] « L'histoire de ce combat paraît tellement incroyable que l'auteur » n'en aurait pas fait mention, si toutes les annales n'en étaient d'ac» cord. » *May.*

Cette action mit fin à la guerre; toutefois l'audace et la ruse troublèrent encore quelque temps les négociations par des hostilités. Comme, faute de grosse artillerie, les vainqueurs n'avaient pas pu prendre Walenstadt ni le château de Sargans, et que les probabilités de paix rendaient inutile l'envoi de nouvelles troupes, leurs amis, les habitans rapprochés de la frontière abandonnée, furent inquiétés par la haine des partis internes [384] et par les incursions hostiles des voisins; les plus éminens se virent même privés de leurs biens et de leur patrie [385]. Le nouvel abbé de Pfævers [386] fut contraint de payer les frais de la bataille de Ragaz, sous forme d'une forte amende [387], pour les sentimens suisses de son peuple [388]. Les anciens maîtres reprirent sans obstacle possession de Sargans [389]. A cet égard la victoire demeura infructueuse, mais elle augmenta l'héritage de gloire qui a fait respecter le nom suisse même pendant des siècles d'inaction. La bataille de Ragaz et la perte de Sargans auraient dû apprendre à notre âge que la patrie n'a pas seulement besoin d'hommes, mais de Confédérés. Le pays s'est perdu parce que l'avantage de chaque canton avait cessé d'intéresser les autres [390].

[384] « Le peuple des campagnes était terriblement divisé. » *Tschudi.*

[385] Bon nombre d'entre eux s'en allèrent avec ceux de Glaris, une partie par-dessus le Gungels dans les Grisons; ils abandonnèrent leurs biens et devinrent pauvres. » *Tschachtlan.*

[386] Frédéric de Reitenau, successeur de Guillaume de Mosheim. *Leu.*

[387] Fixée à 3000 livres milanaises, ensuite à 1200 florins; il fut obligé de vendre des dîmes pour la payer en sept ans. *Tschudi; Leu.*

[388] Vettis, Valenz, Pfævers et Ragaz auraient dû peut-être attaquer les Suisses par derrière ou en flanc, ou du moins ne pas les traiter amicalement.

[389] L'Autriche et le comte de Sargans.

[390] *Tschudi* déplore cela, II, 463 = Il faut que la patrie commune

Vers ce temps les gens de Rechberg vinrent dans la ville de Bade. Ils savaient qu'on y attendait un capitaine bernois dont le nom leur était connu. Décorés des signes distinctifs des Bernois[391] et chantant des chansons satiriques contre Zurich [392], trente d'entre eux parurent à la porte de la ville et furent introduits comme une première division [393]. Un garçon boucher les reconnut [394]. Avant qu'il pût dire un mot, ils l'assommèrent d'un coup de hallebarde et se rendirent maîtres de la porte en dépit de la sentinelle étonnée [395]. Ils se hâtèrent trop, ou le reste de la troupe arriva trop tard; l'audacieux valet de Rechberg [396] périt dans la ville; les autres furent chassés par des forces supérieures.

Bade fut sauvé malgré la faiblesse de sa garnison. Auparavant déjà [397], quarante-quatre de ses guerriers

soit reconnue par tous pour une bonne mère, aux yeux de laquelle tous ses enfans sont égaux. Où est-elle aujourd'hui que dix-neuf gouvernemens vont se traitant en étrangers? D. L. H. Ces paroles ont été écrites avant le pacte de 1815, qui reconnaît vingt-deux cantons. C. M.

[391] De casques et de brassards blancs. *Edlibach.*

[392] « Grossièrement et en rustres. »

[393] Les gardes : « Où sont les autres? » Réponse : « Nous soupçonnons qu'il est arrivé à nos compagnons comme à nous : nous nous sommes égarés dans les montagnes au milieu de la nuit et du brouillard. »

[394] Il sortit à cheval de la ville, se signa quand il les vit, et s'écria : « Misérables, que faites-vous ici? »

[395] Elle leur cria : « Confédérés, qu'est ceci? » Ils lui répondirent par le mot d'ordre.

[396] Il en a été question ci-dessus dans le texte après, n. 246.

[397] Les faits précédens se passèrent, selon *Edlibach*, dans les trois derniers jours, à ce que je crois, avant le grand carême : ainsi, le 28 février, le 1er et le 2 mars. Les faits qui suivent eurent lieu le 8 mars, ou, d'après une variante du texte de *Tschudi*, le 17 du mois de la vigne qui, selon *Waser*, *Annuaire*, tab. VIII, est le mois de février. La der-

les plus courageux s'étaient avancés jusqu'à la Glatt pour ravager le territoire ennemi. Ils brûlèrent un village [398] dans la seigneurie d'Eglisau, ignorant que le seigneur de ce lieu, le comte Jean de Tengen, avait retiré sa déclaration de guerre [399]. Comme la levée en masse approchait, ils résolurent d'attendre la nuit dans d'épaisses broussailles [400]. Des paysannes trahirent leur route, le bois fut cerné; une arquebuse qui partit dirigea les pas de l'ennemi [401]. Formidables de désespoir, ils se rendirent néanmoins lorsque le comte leur promit de les *recevoir en droit* [402]. Huit étaient tombés; seize autres suivirent. Le tribunal, composé de notables conformément au droit autrichien [403], prononça

nière date est probablement plus exacte, parce que le 24 il n'est pas encore question des Bernois, dont le contingent arriva plus tard à Bade.

[398] Seglingen.

[399] Voy. sa déclaration de guerre ci-dessus, n. 99. L'incursion de ces 24 partisans est jugée par les écrivains suisses eux-mêmes contraire à la neutralité; le comte Jean aura donc été forcé, j'ignore quand et comment, à retirer sa déclaration, au moins pour Eglisau. Schaffhouse aussi, situé entre Eglisau et Tengen, était neutre au fond; toutefois des munitions, de la poudre et des arquebuses destinées aux Confédérés traversaient secrètement cette ville; la ruse mercantile abuse communément de la neutralité. Le duc Albert écrit au comte Alwig de Sulz, Stein, 6 janvier 1445, de visiter les chariots et d'éloigner de cette ville la route commerciale.

[400] Au Strassberg, entre Glattfelden et Windlach.

[401] *Bullinger.*

[402] On ne peut nier qu'il n'ait fait et violé une promesse. *Tschudi.* C'est ce qui excita contre lui une colère, qui n'aurait pas eu de motif s'il eût combattu les ennemis les armes à la main. Il y eut probablement dans cette occasion aussi une ambiguité de paroles destinée à tromper les innocens.

[403] *Edlibach.*

cette sentence injuste[404]. Les victimes offrirent de racheter leur imprudence par une rançon : le comte exécuta le jugement rigoureux en les raillant[405]. On voulut épargner un bel adolescent; il dédaigna sa grâce, uni à ses compagnons par le serment de vivre et de mourir avec eux[406]. Sa mort et la leur furent vengées.

Il devint évident alors qu'à la guerre les batailles font peu de mal et que la barbarie, les haines, les atrocités et toutes les misères sont plutôt le résultat de causes accessoires et de la petite guerre, qui n'a rien de noble, ne décide rien, mais transporte dans les cabanes de l'innocent peuple, des maux supportables seulement sur un champ de bataille et dans une grande journée. Alors aussi, autour de Bâle, dans la haute Alsace, dans la forêt Noire, une fureur croissante rasa des châteaux, brûla des villages, emmena des troupeaux, répandit journellement le deuil et l'inquiétude[407], sans une action qui eût enflammé les neveux au jour du péril ou mis un terme à l'ardeur belliqueuse d'un parti.

On fit la paix par nécessité, persuadé que la prolongation de la guerre n'amènerait aucun résultat. L'Empereur était en querelle avec sa maison, en guerre avec la Hongrie, en défiance à l'égard des Autrichiens. Le duc Albert, son frère, qu'il surpassait en prudence

[404] Il était obligé de prononcer selon la lettre.

[405] Comme ils offraient, l'un 400, l'autre 600 florins de rançon, le comte leur dit : « Puisque vous êtes si riches, que n'êtes-vous restés chez vous? » *Edlibach.*

[406] Le comte dit : « Meurs donc avec les autres; tu es bien aussi coupable que le plus âgé. » *Bullinger.*

[407] Sur ces expéditions, voyez *Tschudi* II, 460, 465, 468; *Stumpf*, 668, *a*; *Munster* (édit. de 1598), 617; *Wurstisen* 426 et suiv., *Brukner*, çà et là.

et en fermeté, était meilleur militaire et plus aimé pour sa libéralité et sa franchise; celui-ci s'était fait un parti, dangereux par la vivacité de ses passions et par sa continuelle pénurie d'argent[408]. Les Tyroliens, qui veillaient, non sans raison, au trésor du dernier duc, désireux d'ailleurs, comme peuple indépendant[409], de posséder dans leur pays leur propre souverain, Sigismond, fils de Frédéric, se soulevèrent quand ils le virent éloigné du gouvernement au-delà du temps convenu[410]. Bien plus formidables, les Hongrois, demandant que l'Empereur ne retint pas plus long-temps Ladislas, fils de leurs rois[411], et la sainte couronne, symbole et gage de la souveraineté nationale[412], se jetèrent avec une extrême fureur sur l'Autriche[413], incendièrent en un seul jour quatre cents villes et villages[414], et commirent d'inexprimables ravages[415]. Cependant l'Empereur, dans Vienne[416], s'abandonnait à des plaisirs innocens au milieu de ses femmes et de ses jar-

[408] Il avait déjà fait avec l'Empereur la guerre dans laquelle Laybach fut assiégé, Roo A. 1441.

[409] Dont la constitution était une des plus libres et des meilleures.

[410] Traité, Hall dans la vallée de l'Inn, St.-Jacques. *Fugger*, p. 539, *b*. Il était né en 1427.

[411] L'empereur Albert II l'avait eu de la fille de l'empereur Sigismond.

[412] *Pierre de Réwa, Comment. de S. Regni Hung. corona;* dans *Schwander, Scriptt.* II, 416.

[413] « Quicquid mali potuerunt facere, hoc fecerunt. » *Vatzonis, chron.* ap. *Pez, Scriptt.* I, 736.

[414] *Viti Arenpeck chron.* ad 1446; aussi dans *Pez.*

[415] « Damnum longo ævo irrecuperabile. » *Wolfg. de Styra, Itinerarium;* dans le t. II de *Pez.*

[416] « Iste fuit in Vienna. » *Vatzo.*

dins [417], et se montrait si indifférent à ces désastres [418], qu'on le soupçonna de ne pas voir sans plaisir l'humiliation des riches et fiers Viennois et des seigneurs des provinces [419]; peut-être remplirent-ils ses vues, lorsque les uns prirent des mesures de sûreté [420] et que les autres se soulevèrent enfin spontanément contre l'ennemi [421]. Dans ces circonstances, les chevaliers qui faisaient la guerre aux Suisses par amour pour Albert et par haine pour le peuple, ne pouvaient attendre aucun secours en hommes ou en argent. L'espoir qu'on avait conçu des Armagnacs s'était changé en une aversion si profonde, qu'on forma des ligues pour prévenir leur retour [422]. Loin de favoriser la noblesse, le duc Visconti profita des conjonctures pour mettre en

[417] « Cæsar, velut alter Sardanapalus, in medio fœminarum filantium sedebat, herbas autumnales evellebat, et propter imminentem hyemem plantulas cooperiebat. » *Vit. Arenpeck*, l. c. p. 1256. La différence des hommes se montre moins dans les occupations et les jouissances que dans la manière de faire et dans le caractère. Chez Matthias, roi de Hongrie, on louait les galeries parfumées de fleurs, les terrasses de son jardin et les aimables embellissemens qui ne lui firent jamais négliger ses occupations. *Bonfinius*, dans la dédicace de sa traduction du traité d'architecture d'Antoine Avérulam de Florence.

[418] « Quasi nihil curabat; » les Autrichiens « clamabant lamentabiliter et non erat qui aspiceret. » *Id.* p. 1255.

[419] « Videbatur quia sub tali prætextu intendebat subditos (præsertim Australes) humiliare; Viennenses tunc opulentissimi, abundantes et præpotentes erant, a quibus quotidie aurum et argentum extorquere cupiebat. » *Id. ibid.*

[420] Défense de bâtir un mur près de St.-Nicolas à Vienne. *Vatzo.*

[421] « Tantum quædam delusio simplicium, occupatio supervacua et pecuniarum dilapidatio erat. » *Arenpeck.*

[422] *Union du comte palatin Louis, de la ville de Strasbourg et de quelques villes impériales d'Alsace, au sujet des Armagnacs.* S. Mart. 1446, dans *Königshofen*, édit. de Schilter, p. 953.

crédit le passage du Saint-Ghotard [423]; il offrit ainsi aux Suisses un ample dédommagement pour les entraves que l'Allemagne opposait à l'exportation de leurs vins [424]. Le pacifique duc de Savoie [425] vivait dans la meilleure intelligence avec eux [426]. Aussi quels honneurs ils rendirent à sa sœur la princesse palatine [427] ! De nobles familles s'allièrent, au moyen de fiefs, avec le pape, son père [428]. Le comte Jean de Neuchâtel et Jean d'Arberg, seigneur de Valangin, tous deux considérés à la cour de Bourgogne, obéirent, comme citoyens, aux sommations de Berne, déclarèrent la guerre à l'Autriche et marchèrent [429]. Le duc Philippe de Bourgogne, surnommé le Bon, non moins digne d'être appelé le Sage, n'empêcha point cette participation, mais ne fit rien pour troubler la paix [430]. Afin de se soustraire [431] aux importunités de l'ambassadeur autrichien, le chevalier de Mörsberg, il lui déclara

[423] Il était très-fréquenté pour le transport du vin. *Tschachtlan.*

[424] On avait aussi suffisamment de sel, quoique celui du Tyrol et de Bavière manquât. *Id.*

[425] « Il fut homme en petit effet d'armes. » *Oliv. de la Marche,* l. I.

[426] *Tschudi* II, 455, et une *chanson* dans *Hüpli* : « Auxilium fecisse istis ; » qu'il avait prêté de l'artillerie aux Bâlois. Il sera question ci-après des rapports avec Berne.

[427] Voyez dans *Wurstisen* et *Brukner* le magnifique cortége de 300 chevaux et 1600 hommes d'infanterie qui alla au-devant d'elle à Langenbrougg.

[428] Après que Félix V eut incaméré le couvent de Payerne, son légat Jean, cardinal S. Sixti, inféoda la métairie payernoise de Höllstein à Arnold de Rotberg et à Jean d'Offenbourg ; 1445. *Brukner.*

[429] *Tschudi* II, 455.

[430] Il remit à Louis de Savoie la décision de quelques points encore à régler avec Berne ; 1446. *Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.*

[431] Il ne pouvait pas s'attendre que la situation financière de l'Au-

» que depuis un grand nombre d'années il avait uni-
» quement en vue la paix et la prospérité de ses États;
» que l'équipement d'une armée exigerait de gran-
» des dépenses[432]; que, pour les couvrir, l'Autriche
» devrait lui payer, au préalable, quelques centaines
» de mille florins[433]. » Les Confédérés furent informés par les Bernois, ceux-ci par leur ami neuchâtelois[434], des mouvemens hostiles de la cour de Bourgogne; les Bernois se chargèrent de les arrêter[435]. A cet effet, ils résolurent d'offrir au maréchal de Bourgogne, le sire Thibaut de la maison bourguignone de Neuchâtel[436], un présent de quatre mille florins et mille florins par an comme témoignage de leur reconnaissance, s'il leur conciliait la faveur de son maître[437]. Cette démarche réussit; l'avoyer Ulrich d'Erlach et le chevalier Henri de Bubenberg, envoyés de la ville de Berne[438], reçurent du duc un accueil flatteur et une audience, et furent congédiés avec des assurances tranquillisantes.

triche permît de lui payer une si forte somme. Songeait-il déjà peut-être à se faire donner des hypothèques?

[432] « N'étaient les nobles hommes nullement pourvus de chevaux ni » d'armures; si, il fallut leur donner. » *O. de la Marche*, l. I.

[433] *May*, III, 188.

[434] *Stettler* I, 168.

[435] *May*, III, 185. De semblables autorisations n'étaient pas insolites.

[436] Voy. sur cette maison, t. IV, 405, 406; sur Thiébau, même t. V, 256. Peut-être succéda-t-il dans l'office de maréchal au comte Jean, très-sujet à la goutte. Nos historiens ont, dans ce cas, facilement pu les confondre.

[437] « Il entend traiter cette affaire avec Votre Grâce, » disent au duc de Bourgogne l'Autriche, Bade et le Wurtemberg dans la *missive* qui sera citée tout-à-l'heure. Cette version est bien plus naturelle que celle de *Bullinger*, qui prétend qu'une si misérable somme fut offerte au duc lui-même.

[438] *May* III, 185.

Philippe reconnut dans le jeune Adrien de Bubenberg[439] les dispositions qui en firent un grand homme, et il le retint à sa cour. Le duc Albert et ceux qui, par dévouement pour sa personne et pour la cause des seigneurs et des chevaliers, poussaient le plus vivement à la guerre contre les Suisses, recoururent, pour gagner Philippe, à l'un de ses penchans favoris[440]. Fondateur de la Toison-d'Or, fier de sa gloire comme chef et législateur de la noblesse, habitué à tenir en respect, par l'éclat héroïque des chevaliers, les orgueilleux fabricans et les paysans de la Flandre, encouragerait-il l'audace des Suisses contre la noblesse, qui n'attendait son salut que de lui[441]? Ils l'implorèrent et le prémunirent contre le maréchal; ces représentations (Berne s'en inquiéta) parurent produire leur effet[442]. De ce côté donc l'espoir de Berne fut ébranlé, le danger devint possible; quant aux Allemands, on savait qu'ils mettraient en jeu tout ce que l'alliance, l'amitié[443], l'orgueil de la noblesse offraient de ressources[444]; la grandeur et la liberté même de Berne reposaient sur le

[439] Fils de Henri, et alors âgé de vingt-deux ans.

[440] *Missive adressée au duc par Albert, Jacques de Bade, Louis et Ulrich de Wurtemberg.* Tübingen, 1446; peu de jours après la bataille de Ragaz. Elle est dans *Edlibach.*

[441] On disait qu'il était l'amant et le défenseur de la noblesse, et qu'il obtiendrait cet éloge en Allemagne.

[442] « Tout annonçait que les princes s'entendraient avec les princes, et les communes avec les communes. » *Stettler* I, 168.

[443] T. III, 210, 211. C'est pour cela que le margrave Jacques invoque dans la lettre qui va être citée le secours des chevaliers de St.-George et St.-Guillaume.

[444] *Jacques de Bade à son bien cher Robaulz de Thuilliers à Luttringen.* Bade, 2 avril 1446. Il l'invite avec quatre autres à venir à la tête de lances à St.-Diedolt, dimanche avant St.-Gui et St.-Modeste (15 juin),

dévouement de citoyens libres et de nobles prêts à sacrifier vie et fortune pour la république. Mais la durée de la guerre fatigua ce dévouement : Henri de Bubenberg, seigneur de Mannenberg et de Spiez, et Nicolas de Scharnachthal, seigneur d'Oberhofen, aperçurent dans l'Oberland des signes de mécontentement [445]; d'un autre côté, la fortune des nobles seigneurs ne leur permettait plus de représenter leurs sujets dans les assises [446]. La concorde fédérale et le courage dans la défense du pays rendaient l'attaque périlleuse, mais la pauvreté neutralisait bien des avantages; ces mêmes Suisses n'avaient ni le goût des expéditions lointaines, ni l'argent qu'elles exigeaient. La meilleure paix est celle que tous désirent et qu'aucun parti ne redoute trop.

[445] Ils n'étaient plus en sûreté dans l'Oberland au milieu de leurs sujets.

[446] Ils firent des dettes qu'ils transmirent à leurs enfans. Le *trésorier Frœnklin* dans la *Guerre des seigneurs* de *Thüring Frikard.* = M. le landammann *de Tillier* nous donne dans son *Hist. de la répub. de Berne*, t. II, 119, 120, sur ces faits, de plus amples renseignemens extraits des archives de l'État. Les sires de Bubenberg et de Scharnachthal s'étaient obérés, ainsi que les autres grands propriétaires, par les sacrifices faits à la patrie dans ses guerres. La fermentation excitée dans l'Oberland par les charges militaires ne permettait plus à ces seigneurs de se croire en sûreté dans leurs châteaux de Spiez et d'Oberhofen. A la fin de février, les habitans de l'Oberland, du Gessenay et du Sibenthal avaient formé une ligue et pris l'engagement de s'opposer, à moins d'un commun consentement, aux guerres étrangères, aux expéditions, à la taille, aux péages, aux achats forcés, aux taxations. Cette résistance aurait entièrement paralysé les forces, si souvent éprouvées, de la république; aussi Berne était-il bien résolu de la dompter; mais dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, on crut devoir préférer les voies de la douceur à une prompte violence; on accepta donc l'amicale médiation des Confédérés. Au commencement de mai les députés des six anciens cantons, à l'exception de Zurich, se réunirent

Lorsque les négociations, poussées avec vigueur, promirent un résultat, on exposa des faits, on fit des offres et des conditions sur lesquelles on n'avait jamais pu s'entendre, aussi long-temps que l'espoir d'une scission de la Suisse entretint l'amour de la guerre, et que Réding et Stüssi nourrirent la haine et la défiance. L'artificieux manifeste du bailli, le margrave Guillaume, était demeuré sans effet et sans réponse, parce que ses allégations, littérales mais partielles, ne se rapportaient pas au fond du débat[447]. Tant est vieux l'art de déguiser l'amour de la guerre sous les dehors de l'amour de la justice, et de cacher à tous les yeux la vraie source des dispositions hostiles! Il est bon de dire aux gens loyaux qu'on se joue de l'innocence et du droit, et que la force et la victoire assurent seules la paix*.

à Thoune; Berne y fut représenté par l'avoyer Ulrich d'Erlach, Pierre Schopfer, Nicolas de Wattenwyl, l'avoyer de Thoune et Jean Blum. Au début des négociations, Berne montra de la défiance, parce que ses députés à la diète de Lucerne, Pétermann de Wabern et Simon Archer avaient transmis la découverte faite par eux, que le représentant de Schwyz délégué à Thoune était chargé de requérir des Oberlandais un secours pour lequel on se montrerait reconnaissant dans l'occasion. La négociation traîna jusqu'à la fin d'août, époque où les arbitres fédéraux rompirent la ligue de l'Oberland en la déclarant illégale. Mais le Gessenay, qui avait pris ses arbitres et son surarbitre dans le Pays-de-Vaud, ne fut condamné que l'année suivante à se désister de la ligue avec le Sibenthal et à remplir envers Berne les devoirs de la combourgeoisie. C. M.

447 *Négociation et entreprise du traité de messeigneurs d'Autriche et des Zuricois jusqu'au dimanche Judica* 45, époque où il remit cet écrit dans Rheinfelden. L'introduction, partie sans doute la plus importante, est dans *Tschudi*, II, 444-448.

* Puissent nos gouvernans s'en apercevoir avant qu'il soit trop tard! D. L. H.

Après ces événemens, le commandeur de l'ordre de St.-Jean à Wædenschwyl[448], ami des deux partis, avait organisé une conférence au milieu du lac. Là se rencontrèrent sans armes[449] Jean de Rechberg, les seigneurs de Zurich, des magistrats considérés de la plupart des cantons suisses[450]; deux cents hommes vigoureux et bien armés de Wædenschwyl garantissaient la sûreté des personnes. Le loyal commandeur, accompagné de sages conseillers, vint dans une nacelle se placer entre les barques, salua[451], s'adressa au sentiment des partis et à leur raison. Les paroles de Rechberg donnaient des assurances pacifiques; il demandait seulement que les Suisses rendissent ce qu'ils avaient enlevé pendant le concile de Constance à la maison d'Autriche, en Argovie, et pendant la dernière guerre aux Zuricois sur les bords du lac[452]. Le landammann de Schwyz, Ab Yberg, qui périt ensuite près de Rapperschwyl[453], répondit : « En vain, Rechberg, » tu attends de nous un langage de cour; un homme » est un homme; tu n'es à mes yeux que toi; mes » paroles laissent ta noblesse intacte, comme ton dis- » cours, mes prairies de Schwyz. » — « Vos outrages

[448] *Tschudi* l'appelle l'administrateur. Etait-ce l'intendant du commandeur, absent peut-être? Il se nommait Lésel ou Lœsel. *Leu.* Ou bien *Tschudi* entendait-il par l'administrateur le commandeur lui-même, le comte Hugues de Montfort?

[449] « Nul ne portait une cotte de maille. » *Edlibach.*

[450] Schwyz, Uri, Unterwalden, Glaris, Lucerne.

[451] « Bien vertueusement. » *Edlibach.*

[452] *Tschudi.*

[453] Sa présence détermine l'époque de cette conférence qu'*Edlibach* confond avec la dernière, qui eut lieu plus tard Il doit être question ici de celle que *Tschudi* (II, 443) raconte au milieu de l'année 1445.

» intempestifs[454], cher landammann, » interrompit Rechberg, « ne souillent point ma noblesse; mais comme » les services que je voue à la ville de Zurich[455] me » conduisent assez fréquemment sur vos frontières[456], » vous trouverez sans peine un jour plus convenable » pour les provocations. » Le landammann Wagner mit fin à cette dispute; si l'on manquait encore de pouvoirs ou de bonne volonté pour l'affaire principale, du moins le ton de la bienveillance régna pendant les négociations. Comme on se trouvait encore réuni à midi, les Zuricois jetèrent leurs provisions[457] dans les barques suisses, de sorte qu'après un long temps on vida de nouveau les coupes en commun. On fixa un terme pour chercher des instructions; en attendant, toutes choses devaient rester dans le même état jusqu'à la nouvelle conférence[458]. Soit ruse, soit hasard, cette réunion fut retardée; les Zuricois profitèrent du délai pour vendanger les rives du lac[459]; la confiance trompée irrita Réding[460], au point qu'il provoqua en duel l'artificieux greffier municipal[461].

Instruits par l'expédition des Armagnacs des dangers qu'avaient pour leurs frontières les agitations de la Haute Allemagne, l'électeur palatin Louis et les électeurs de Trèves et de Mayence intervinrent et cal-

[454] Les pointes satiriques.

[455] « Attendu que je suis le serviteur de messeigneurs de Zurich. »

[456] « J'attache assez souvent mon cheval à vos buissons. »

[457] Du pain blanc et des brioches.

[458] Entrevue le 12 octobre 1445. *Tschudi*, II, 455.

[459] Le 19 octobre. *Ibid.*

[460] Ital. Probablement le fils.

[461] Rodolphe de Cham. Jean Conrad *Fabricius* mentionne ce duel dans *Haller*, *Bibl. suisse*, t. V, 58. Mais, d'après la date, il paraît avoir eu lieu l'année auparavant.

mèrent cette irritation. La pacification des troubles de l'Église et de la société et un gouvernement bienveillant firent la gloire du débonnaire [462] Louis et des sages archevêques Didier Schenk d'Erpach [463] et Jacques de Sirk [464]. Par la médiation du grand-maître de la cour de l'électeur de Mayence, Wiprecht de Helmstatt [465], et de Henri de Fleckenstein, influent à la cour palatine [466] et connu des Confédérés [467], les électeurs convoquèrent une réunion à Constance [468]; sans résultat au fond, mais non sans utilité pour rectifier les idées des princes intéressés [469]. Ils se convainquirent que l'espérance, non la nécessité, entretenait la guerre; la seule bataille de Ragaz put assurer le succès de la négociation.

Peu auparavant les seigneurs avaient décliné une

[462] Son surnom. *Parèus*, 220, édit. de Joannis.

[463] Sa vie est racontée en détail par *Serrarius*, édit. de Joannis.

[464] On attribue sa participation à l'office de vice-chancelier d'Empire, qu'il remplit vers ce temps. *Kyriander* dans les additions de Struve à *Mallinckrot, de Archicancellariis*, p. 280. De là la singulière adresse de la lettre des Suisses mentionnée n. 471.

[465] *Serrarius* ad 1446 le nomme ainsi.

[466] Sa maison était en possession du sous-bailliage d'Alsace. *Schöpflin, Alsat. ill.* II, 626.

[467] Jean, son cousin, avait occupé le siége épiscopal de Bâle (en 1436); un autre Jean de Fleckenstein était alors prévôt à Montier-Grand-Val; il le fut de 1434 à 1467; de ses frères est sortie une branche florissante à Lucerne. *Leu*. Le reste de la généalogie se trouve dans *Schöpflin*, l. c.

[468] A la Saint-Martin 145. *Tschudi*, II, 457.

[469] « Le bruit courut que les Confédérés se firent beaucoup d'honneur. » On vit qu'ils ne songeaient qu'à se maintenir, et nullement à détruire la noblesse, comme on leur en prêtait le dessein. Rien n'était plus étranger à l'esprit de la confédération qu'une guerre de révolution avec le but formel de renverser les trônes. = Le contraire paraît évident à juger par leurs actes. D. L. H.

entrevue[470]; peu auparavant[471] les Suisses avaient humblement remercié l'électeur[472], imploré son intercession pour obtenir justice impartiale[473], et, pleins de dévouement à la commune patrie[474], ils avaient signalé le danger de laisser des peuples non germaniques[475] se mêler de leurs affaires. La journée de Ragaz ayant renversé tout espoir de dompter la Suisse, les seigneurs se montrèrent mieux disposés[476].

A la faveur de cette disposition et de la considération particulière que les antiques usages de l'Empire[477] donnent à l'électeur palatin en sa qualité de juge de

[470] A Ulm pour la mi-carême. « Quelques petits succès, dus à la » négligence des Confédérés, les avaient enflés. » *Tschudi* II, 460.

[471] Le 24 février 1446. *Missive de la Diète de Lucerne* (sans Schwyz, mais avec Soleure) *au vénérable et noble seigneur du saint-siége de Menze, Monseigneur Jacques, archevêque de la sainte église de Trèves, archi-chancelier, et au duc Louis, comte palatin.* Dans les notes d'*Iselin* sur *Tschudi*, II, 466 et suiv.

[472] « Nous sommes trop petits et trop faibles pour remercier votre » Grâce. »

[473] L'Autriche devait choisir entre Ulm, Ueberlingen et Ravensbourg, et, de son côté, leur proposer trois princes souverains devant l'un desquels ils comparaîtraient, comme elle-même devant une de ces trois villes.

[474] « Comme sujets obéissans et fidèles membres du Saint-Empire » romain. Si vous êtes ceux à qui le Dieu Tout-puissant a donné l'auto- » rité de gouverner et d'agrandir le Saint-Empire romain, nous vous » prions humblement de ne rien permettre qui puisse amener la ruine » de l'Empire entier. »

[475] La Bourgogne.

[476] « Le luxe engendre l'orgueil, l'orgueil l'envie, et l'envie la colère; » or la colère amène la guerre, la guerre la pauvreté, la pauvreté enfin » la paix. » *Edlibach.* Cette roue de la fortune a été figurée par *Hemmerlin*, *dial. de nobilitate*, et paraît être de son invention.

[477] « Suivant les anciennes coutumes. » *Bulle d'or de Charles* IV, VI, 3.

l'Empereur même [478], Louis déploya le zèle le plus louable [479] pour réconcilier les partis, au congrès pacifique de Constance [480]. Il parut lui-même dans l'éclat de la jeunesse [481], avec les plus illustres amis de sa maison [482], le conseiller suprême de l'électorat de Mayence, vieillard expérimenté [483], les grands-maîtres de l'ordre teutonique [484] et de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean [485], et avec une suite de trois cents chevaux. Le duc Albert d'Autriche, au moment de céder à son cousin Sigismond cette partie de ses domaines [486], voulut contribuer encore personnellement à leur pacification; les comtes et seigneurs de Souabe qui faisaient la guerre ajoutèrent à l'éclat de son entrée [487]. De Berne vint l'ancien avoyer Rodolphe Hofmeister [488], qui avait

[478] « Mais ce privilége est si grand que, pour cela même, il paraît » prescrit dès long-temps. » *Novemviratus*, Francf. 1741, p. 60.

[479] Les chroniques lui donnent à cause de cela le titre de « prince » pieux et chrétien. »

[480] Il dit qu'il les convoquait en qualité de vicaires de l'Empire, sans qu'ils puissent refuser.

[481] Agé de vingt-deux ans.

[482] « Aux hauts et nobles seigneurs Guillaume comte de Wartenheim (Wertheim), Craft de Hohenloch, George d'Ochsenstein, Louis d'Ast, prévôt du chapitre de Wurffniss (Worms), Jean de Gemmingen, maréchal, etc. *Etterlin*, p. 176.

[483] Didier d'Ysenbourg, comte de Büdingen, par l'intermédiaire duquel le prince électeur reçut ses fiefs en 1432. *Serrarius*. Joann. h. a. et 1446. Jean, son père, était mort en 1407.

[484] Eberhard de Stetten, grand maître en Allemagne et en France, membre du conseil palatin. *Etterlin*.

[485] Hugues de Montfort. *Roo* lui attribue la meilleure part de la pacification. Toutefois son nom ne se lit pas dans les listes des personnes présentes à Constance.

[486] *Félix Faber*, *Hist. Suev.* l. I, c. 16, p. 66.

[487] *Edlibach* lui donne à lui aussi 300 chevaux, *Tschudi*, 200.

[488] Il avait été avoyer de 1414 à 1444.

blanchi sous le casque du chevalier, dans les victoires et les conseils [489]; de Schwyz, Ital Réding, le jeune; de Zurich et des autres cantons, les hommes les plus sages, les plus habiles pour l'œuvre de la paix [490]; bon nombre de bourgmestres et de conseillers de villes amies [491]; le comte de Neuchâtel, vénérable par son âge et par ses sentimens, l'envoyé du duc de Savoie [492], l'évêque de Bâle.

Les princes, les seigneurs, les chevaliers et les députés, réunis dans Constance au nombre de deux mille cavaliers [493], donnèrent lieu à des jeux et des festins, d'où naquirent des dispositions pacifiques [494]. Ceux qui peu de semaines auparavant étaient remplis de haine et de défiance envers les Suisses, ennemis, pensaient-ils, de toute justice et de tout gouvernement [495], reconnurent chez la plupart des députés un désir aussi ferme, aussi loyal de conclure la paix dans cette diète que si leur vie en dépendait [496]. Moins on s'occupa des occa-

[489] Sous lui l'Argovie avait été conquise en 1415.

[490] Schwyz regardait moins à cela; Glaris n'envoya pas le héros Tschudi, mais « le vieux landammann Schübelbach. » *Tschudi.*

[491] Strasbourg, Augsbourg, Nüremberg, Ulm, Constance, St.-Gall (Conrad Heer), Ueberlingen (le vieux Betz, bourgmestre), Lindau, Ravensbourg, Rheinfelden. *Edlibach.*

[492] Jean Champion, gouverneur du Pays-de-Vaud. *Tschudi.*

[493] *May* III, 192.

[494] Remarque fort juste de *May.*

[495] *Lettre d'Albert d'Autriche, de Jacques de Bade, de Louis et d'Ulrich de Wurtemberg à ces trois princes électeurs;* Tübingue, lundi après Invocavit, 1446, dans *Edlibach :* « Les Suisses foulent aux pieds ouvertement et audacieusement tous les droits, ils s'appliquent sérieusement à » les anéantir, au mépris de tout gouvernement et de la noblesse entière, » à qui pourtant l'Eglise et l'Empire doivent leur maintien et leur prospérité. »

[496] On crut effectivement qu'ils avaient reçu l'ordre d'en finir vaille que vaille, et que leurs têtes en répondaient. *Edlibach.*

sions de la guerre, que le temps avait déjà fait oublier [497], plus le développement des questions principales fut instructif; on se convainquit que les Suisses, bien éloignés de songer à des conquêtes, ne voulaient que défendre leur confédération de toute intervention étrangère [498]. L'électeur palatin, sensible au mérite de terminer une semblable guerre [499], n'épargna ni dépenses ni peines [500] pour faciliter par des explications cette œuvre bienfaisante. Au bout de quatre semaines [501], heureux médiateur entre le duc Albert, la maison d'Autriche et tous les Confédérés, entre la ville de Zurich et les cinq cantons en guerre contre elle, soutenus par quatre cantons auxiliaires, entre Albert et Bâle, entre Bâle et les villes de Fribourg et de Berne [502], il réussit à faire modifier dans le sens suivant les préliminaires de quatre différens traités [503]:

« Le très-noble prince et toute la maison d'Autriche, » le comte Jean de Tengen-Nellenbourg [504], tous les » conseillers, serviteurs et vassaux de l'Autriche, les » avoyers, landammanns, conseillers, bourgeois et

[497] Observation du même.

[498] *Tschachtlan :* « En général les Confédérés défendaient leur cause, » en droit et avec l'épée, honorablement et loyalement. »

[499] La *lettre* n. 495 l'appelle « une guerre misérable et amère. »

[500] *Tschudi :* « en sorte que Zurich et les Confédérés devaient lui en » garder, ainsi qu'à sa postérité, un souvenir reconnaissant à tout » jamais. »

[501] L'assemblée s'ouvrit le 15 mai 1446; on signa le 9 juin. *Tschudi* rectifié d'après l'*Art de vérifier les dates.*

[502] Il en sera question ci-après, parce que cette histoire se rattache moins à la guerre de Zurich qu'à des événemens postérieurs.

[503] *Tschudi* a donné le premier, le second et le quatrième traité, II, 468, 471, 473; nous en résumons les articles caractéristiques.

[504] Probablement nommé à part, parce qu'il n'avait pas été compris dans la déclaration de guerre; voy. ci-dessus à n. 399.

» campagnards de Berne, Soleure[505], Lucerne, Uri,
» Schwyz, Unterwalden, Zoug, Glaris et Appenzell
» comparaissent pour faire droit, les premiers aux
» seconds devant le bourgmestre et le conseil de la ville
» d'Ulm, les seconds aux premiers devant nous, le
» duc Louis, comte palatin du Rhin; ils devront éta-
» blir par des chartes, produites en copies vidi-
» mées[506], comment châteaux et villes, terres et gens,
» revenus et droits sont passés d'une main dans l'autre
» depuis la paix de cinquante ans[507]. Les articles des
» réclamations réciproques seront adressés pour la
» prochaine fête de St.-Michel[508] au bourgmestre de
» Constance, qui enverra dans le terme de huit jours le
» mémoire de l'Autriche à Lucerne, celui des Suisses
» à Villingen, et une notification à ceux d'Ulm. Deux
» mois après[509] s'ouvriront les débats contradictoi-
» res oraux et par écrit, et la sentence sera pronon-
» cée dans dix-huit mois ou dans vingt et un[510] au
» plus tard. La guerre est finie[511]; toute hostilité[512],

[505] Nommé immédiatement après Berne, parce qu'il devint suisse par son alliance avec cette ville.

[506] L'évêque de Constance et l'abbé de Reichenau devaient les vidimer. Les cantons possédaient beaucoup de chartes autrichiennes, tirées des archives de Bade (t. IV, 229); les Autrichiens, des chartes suisses, dont ils étaient redevables à Zurich.

[507] Du 28 mai 1412. Ci-dessus t. IV, 159.

[508] 20 septembre.

[509] Entre le jour de St.-Gall (16 octobre) et Noël.

[510] On prit évidemment de longs termes pour que les esprits pussent se calmer; les parties s'en accommodèrent parce que dans ces entrefaites pouvaient se développer des circonstances favorables à la paix, ou à la guerre.

[511] Depuis le lever du soleil le dimanche de la Trinité, 12 juin.

[512] Assassinat, brigandage, incendie, ruine de châteaux, exil et bannissement.

» oubliée; les prisonniers de guerre seront relâchés; les » frais de la guerre, remis; les procédures particu- » lières[513] auront leur paisible cours avec des ménage- » mens équitables[514]. » Tel fut le traité avec l'Autriche; le duc Albert y fit, comme premier sacrifice à la paix, l'abandon de l'exigence que les Suisses rebâtissent vingt-cinq châteaux, ruinés par eux dans cette guerre[515].

« Le bourgmestre, les conseils et les bourgeois de » Zurich, ceux de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwal- » den et Zoug, parties belligérantes; ceux de Berne, » Soleure, Glaris[516] et Appenzell, qui ont secouru les » derniers contre les premiers, sont convenus d'un » arbitrage qui aura lieu à Kaiserstuhl : les Zuricois » et les cinq cantons belligérans[517] nommeront, dans » le terme d'un mois, deux arbitres-jurés pour chaque » partie; si les arbitres ne peuvent tomber d'accord, ils » choisiront le mois suivant un sur-arbitre[518] impar- » tial dans une des villes d'Empire. La partie qui se » montrerait réfractaire perdrait son droit, l'autre » aurait cause gagnée. La paix est faite; la guerre, » oubliée, effacée. » Voilà la convention la plus difficile à conclure, et qui coûta des sacrifices mutuels à ceux de Zurich et de Schwyz. En effet, Ital Réding, cédant aux représentations les plus pressantes, se fit

[513] Au sujet des intérêts et des créances.

[514] Afin que jusqu'à la St.-Martin on ne pressât pas les débiteurs.

[515] *Wurstisen* 430. La plupart des châteaux avaient été ruinés dans la guerre des Bâlois.

[516] Glaris n'avait pris part à la guerre qu'à l'invitation de Schwyz. T. V, 325.

[517] S'il restait quelque différend concernant les quatre villes auxiliaires en particulier, il devait être jugé de la même manière.

[518] Un « homme commun, » dit la charte.

violence au point de se désister de l'article des alliances éternelles qui fixait Einsidlen pour le lieu des arbitrages fédéraux et répudiait tout juge étranger [519]; les Zuricois, de leur côté, alors que déjà quelques sceaux étaient attachés à la charte, espéraient encore obtenir, comme condition préalable, la restitution des métairies de Wollerau et de Pfeffikon [520]; enfin la résolution du landammann [521] et la crainte de nouveaux désastres [522] les déterminèrent à faire à la paix ce dernier sacrifice.

« Le duc et la maison d'Autriche, les seigneurs et » chevaliers qui ont épousé leur querelle, le bourg- » mestre et le conseil de Bâle s'en sont amiablement » rapportés à la sentence du vénérable évêque de Bâle, » Frédéric, ministre de Dieu notre Père et notre Sei- » gneur [523]. »

« Cette guerre ayant occasionné du mécontente- » ment et des malentendus entre l'avoyer, le conseil et » les bourgeois de Berne et ceux de la ville autrichienne » de Fribourg en Uechtland, les Bernois, par singu- » lier égard pour le sire Louis, comte palatin du » Rhin, ont abandonné les griefs qui en sont provenus, » de même que leurs prétentions [524]. »

[519] *Tschudi* II, 468 : « Ils estimaient que leurs alliances devaient » demeurer debout et en force, tant que leur sang coulerait dans leurs » veines. » *May*, III, 195.

[520] T. V, 212.

[521] « Schwyz était bien animé; mais j'ai appris en vérité qu'il se serait » désisté si l'on avait persévéré cette nuit-là. » *Edlibach.*

[522] « Ils craignaient qu'ils n'éprouvassent de nouvelles pertes. » *Id.*

[523] *Tschudi* voulait aussi insérer cette charte dans son texte, II, 478; mais il l'a oubliée; ce que je rapporte est extrait de la *sentence*, mercredi après Cantate 1449, imprimée dans les notes d'*Iselin.*

[524] Cette charte se trouve dans *Tschudi. Tschachtlan* dit que les députés bernois réservèrent la ratification de leur gouvernement.

Le dimanche de la Sainte-Trinité, dès l'aube, toutes les cloches de Zurich, des villes et des cantons de la Suisse annoncèrent la joyeuse nouvelle de la paix, dissipèrent les nuages de la haine et de l'inquiétude, réveillèrent chez le vieillard l'espérance d'un soir paisible après des jours agités, chez le jeune homme l'ardeur de travailler au bonheur de sa maison. Lorsque le laboureur zuricois, las d'une vie long-temps captive, sortit empressé dans les campagnes où les décombres des maisons et des fermes, ensevelis sous l'herbe, rendaient presque méconnaissables les champs, les vignes, les prairies [525], il fit le rapprochement entre l'heureuse aisance, fruit des pénibles travaux de tant de générations, et le moment horrible où, sur la parole d'un guerrier, flamme, épée, chevaux, cavaliers avaient précipité dans la misère le père de famille, la mère et les faibles enfans; il déplora le pouvoir de quelques hommes au cœur de pierre de faire fondre sur un pays et sur un peuple une telle désolation [526]. Les plus loyaux, espérant le bienfait d'une longue paix, prirent la courageuse résolution de rétablir leur fortune. D'autres, déshabitués de la vie domestique, avides de désordre, d'oisiveté et de licence, ne prenaient plaisir qu'aux armes et aux combats; les occasions en furent saisies avec plus d'empressement à dater de cette guerre, en sorte qu'elle eut à cet égard la même influence sur les mœurs que celle du Péloponèse; mais ce siècle ne produisit pas un Philippe.

A la conférence de Kaiserstuhl entre Zurich et ses vieux confédérés, parurent de chaque part, en qualité

[525] *Tschudi.*

[526] Nous montrerons comment le droit de déclarer la guerre fut sagement restreint dans la suite des temps.

d'arbitres, deux des magistrats les plus considérés[527], les avocats, les conseillers, beaucoup d'hommes vertueux et sages, amis de la patrie et de la paix[528]. Chaque partie produisit un double grief; sur les quatre griefs fut prononcée une double sentence[529].

Les Suisses se plaignirent premièrement de ce qu'au sujet de l'alliance inconvenante avec l'Autriche[530], les Zuricois déclinaient la voie juridique tracée par le pacte. Les Zuricois déclarèrent qu'il ne s'agissait point d'une violation du pacte, mais de l'innocent[531] exercice d'un droit réservé à leur ville; que, disposés à le soumettre aux *explications* d'éminens confédérés[532], ils ne l'étaient point à exposer leurs droits aux chances d'une *sentence* arbitraire. « Nous » entendons avec plaisir, » dirent les Suisses, « mentionner honorablement l'antique alliance, dont nous » conservons religieusement la charte à jamais obligatoire, munie de tous ses sceaux, comprise de tout » le monde dans sa simplicité, pendant quatre-vingt-dix ans et plus, et qui, dans les cas de division d'opinion, renvoie par-devant des arbitres, à Einsidlen,

527 Du côté de Zurich, le lieutenant Henri Effinger dont les oncles étaient morts à Sempach dans les rangs autrichiens (*Leu*), et le greffier municipal Rodolphe de Cham; du côté des Suisses, Pétermann Goldschmid, avoyer de Lucerne et le landammann Ital Réding.

528 *Edlibach.*

529 Les négociations de ce jour sont exposées avec tous les détails dans le t. II de *Tschudi*, 474-484.

530 « Nous ne saurions concevoir que de semblables alliances nous » fussent utiles ou seulement indifférentes. »

531 « Car nous avons toujours eu devant les yeux les alliances, les » sermens et les engagemens fédéraux. »

532 L'avoyer Rodolphe Hofmeister, l'avoyer Ulrich d'Erlach, le conseiller Rod. de Ringoltingen, tous trois Bernois.

» nos adversaires et nous, nous et nos adversaires. Nous » laissons de côté l'inutile appréciation de la nouvelle » alliance de nos Confédérés de Zurich [533]. Il s'agit de » savoir si l'ancienne, dont ils disent avoir fait la ré- » serve, peut subsister quand on rejette la procédure » qu'elle prescrit; nous laissons la décision de cette » question à tous les hommes de bon sens et à la » loyauté de nos juges. » — « Le parchemin, » répondi- rent les Zuricois, « peut être intact, mais la guerre a » coupé en pièces l'alliance même à laquelle nous et » nos pères n'avons que trop sacrifié. » Les répliques ne furent que de longues et acrimonieuses répétitions; le vice fondamental était aussi ancien que la Confédé- ration. Lorsque des villes impériales, comme Zurich, à l'heure d'une crise [534], entrèrent dans cette ligue, triomphe et gloire des Suisses, on songeait au besoin du moment au lieu d'embrasser le plan vaste et bien arrêté d'une Confédération indépendante. On admit sans balancer bien des réserves inconciliables avec le pacte. Ainsi, entre de grands États se concluent en- core journellement des traités, auxquels le premier article assure une éternelle durée, tandis que le der- nier, par une clause, en fait le jouet de la politique *. L'union durable de la Suisse, en dépit de la faiblesse de ces liens, fut le fruit d'un esprit national, créé par des circonstances impérieuses **. Toutes les fois que les passions le réduisaient au silence, la mauvaise ré- daction du pacte donnait lieu aux interprétations les plus forcées. Le maintien de la Confédération exigeait

[533] « A bon entendeur, salut ! »

[534] T. III, 12 et 13.

* Ils finissent aussi par devenir les victimes de leur fourberie. D. L. H.

** En outre par sa position au centre des montagnes. D. L. H.

que chaque ville, chaque canton, privé, hors de son territoire, de compétence politique et militaire, ne fût rien, ne pût rien [535]; que la patrie fût une [536]; et la diète, la seule autorité à opposer aux étrangers [537].

Lorsqu'on discuta le premier grief, les Suisses répondirent à la dernière réplique [538], en exigeant que l'on renouvelât le serment fédéral, dont la violation avait amené la guerre. Les Zuricois, au contraire, demandaient à être libérés des obligations d'une alliance

[535] Conformément à l'esprit de la première alliance; t. II, 231, 276 et suiv. Cet esprit était susceptible du plus beau développement.

[536] Il n'est pas besoin, pour l'intérieur, d'une machine législative permanente; une ville ne saurait subsister sans ordonnances et sans justice municipales, mais on ne saurait prescrire le même ton à tous les ménages, sans distinction de naissance, d'éducation et de fortune. Les gouvernemens démocratiques au sein des montagnes, les gouvernemens aristocratiques des villes étaient les résultats d'une origine et d'une marche différentes, et en rapport avec la situation, les mœurs, l'activité et les idées de la population; leur destruction a signalé l'époque d'un bouleversement général et de la ruine du patriotisme.

[537] Non pour former des alliances offensives, non pour décider plus promptement une guerre, mais pour empêcher qu'une contrée ou un canton, ébloui par des étrangers, ne conclue avec eux une alliance peu convenable ou ne se soustraie, au jour du péril, à ses devoirs fédéraux. La première de ces entraves aurait empêché cette guerre; la seconde, la dissolution et l'isolement de ceux qui ont été attaqués de nos jours. Il était facile de prévenir les abus d'une diète; il fallait poser la neutralité comme loi fondamentale, puis exiger pour chaque exception l'accord d'au moins les deux tiers de l'autorité *suprême* de *tous* les cantons et des villes. = L'ancienne confédération a dû succomber pour avoir méconnu la vérité énoncée dans le texte. Son existence aurait été consolidée, si l'unité avait pu subsister. La nouvelle confédération est plus que jamais dépendante de son médiateur, le *baron de Razâns*. D. L. H. (Note écrite avant 1814).

[538] D'abord vient la plainte ou proposition, puis la réponse, la réplique, la duplique; enfin les conclusions, que suit la sentence. Voilà la marche et les termes techniques.

que la guerre avait anéantie[539]. L'accomplissement de ce vœu aurait pu ravaler la principale ville de la Suisse au rang des villes impériales de la Souabe, la plupart si misérables, ou d'une petite ville insignifiante du voisinage[540].

Le second grief des Suisses concernait les frais de la guerre que Zurich leur avait occasionnés par la transgression de ses devoirs fédéraux; la réponse découla de ce qui précède.

Les Zuricois élevèrent alors leur première plainte au sujet de la guerre, et réclamèrent la restitution des seigneuries enlevées[541], l'annulation des sermens d'hommage imposés de force, et une indemnité de quatre cent mille florins pour les dommages soufferts. Les Suisses répondirent que Zurich était l'auteur de ses propres maux.

La seconde plainte suivit la même marche; elle concernait l'enlèvement des terriers et des chartes qui se trouvaient dans les archives des châteaux pris de force[542].

On comprit bientôt que tout dépendait de savoir si l'ancienne et perpétuelle alliance entre Zurich et les cantons Suisses subsisterait à l'avenir ou non[543]. La charte de cette alliance, la paix entre Zurich et Schwyz[544],

[539] « Vous devez reconnaître que nous ne sommes pas obligés d'ob-
» server à l'avenir envers eux les alliances. » *Hemmerlin, de Nobilit.* c. 33, pensait de même.

[540] Une situation avantageuse sur un fleuve et un lac n'empêche pas la décadence; Constance en est un témoignage parlant. = Sans liberté point de patrie; l'Allemagne en fera l'épreuve à la suite de l'anéantissement des villes impériales. D. L. H.

[541] Dans cette guerre, et non dans la précédente contre Schwyz.

[542] Grüningen, Greifensée, Régensberg.

[543] Il s'agissait moins d'en déterminer le *sens*, qui est clair.

[544] Savoir le troisième article; t. V, 212.

la nature et la marche de leur différend ayant été examinées par des hommes sages et savans [545], les deux arbitres suisses prononcèrent que Zurich devait observer l'alliance perpétuelle dans tous ses points. Les deux arbitres de Zurich, sans toucher la question au fond, décidèrent qu'au préalable les Suisses donneraient satisfaction aux Zuricois [546]. Il est également invraisemblable qu'ils aient espéré obtenir ce résultat, ou que, dans le cas contraire, ils eussent continué la guerre. Tous ceux qui assistèrent à la conférence de Kaiserstuhl pendant dix semaines [547] se convainquirent de la nécessité que Zurich redevînt suisse [548]. Mais les passions populaires sont si aveugles et si injustes que les arbitres zuricois, à moins de s'exposer au plus grand péril [549], n'eussent osé parler contre les principes qu'ils avaient soutenus [550]. Quelques-uns des arbitres s'étaient fortement prononcés depuis plusieurs années comme chefs de parti; il eût fallu de l'héroïsme pour tenir maintenant un autre langage [551]. On convint donc

[545] Ces épithètes ne sont pas synonymes; elles désignent ici des hommes qui ne connaissaient que le droit de leur pays, et d'autres, instruits dans le droit romain, impérial et canonique.

[546] « Car il n'est pas dit que les Zuricois doivent satisfaire les premiers. »

[547] Depuis la St.-Jacques jusqu'au mardi avant la St.-Michel 1446.

[548] C'est ce que donne à entendre *Félix Faber* lui-même, p. 66.

[549] Qui n'eût été effrayé par l'exemple de Henri Meyss.

[550] C'est pour cette raison qu'à l'époque même du plus grand zèle des Guelfes pour l'indépendance et pour le droit national, les villes d'Italie choisissaient fréquemment des étrangers pour leurs podestats, capitani, esecutori (barigelli) et en changeaient tous les ans ou tous les six mois.

[551] Comment l'attendre de Cham et de Réding? C'est eux qu'il aurait fallu nommer; ils auraient exigé des autres l'impossible et traité toute concession de trahison.

tacitement ou en confidence, de remettre la décision à un sur-arbitre choisi à l'étranger [552].

Ils élurent pour cet office Pierre d'Argun, bourgmestre de la ville d'Augsbourg. Cet homme, issu de riches négocians [553], actif et riche lui-même [554], habile et cher aux Empereurs, ressemblait surtout par la toute-puissance qu'il exerçait dans le conseil de sa ville natale, par l'intermédiaire des tribuns [555], au premier bourgmestre de Zurich [556]; mais, à l'égal de Rodolphe Broun, la fin de sa grandeur long-temps enviée fut triste et obscure [557], et, comme lui, il laissa des fils qui agitèrent sa patrie [558]. Lorsque Pierre d'Argun fut choisi pour arbitre, il était dans l'éclat de sa puissance.

[552] La rédaction modérée de la sentence des Zuricois et la facilité avec laquelle ils consentirent en temps opportun à la nomination d'un sur-arbitre montrent un esprit de conciliation inaccoutumé.

[553] Laurent Egen, son père, aussi bourgmestre, auteur d'une fondation en faveur de douze vieillards, 1410. *Paul de Stetten, Hist. de la ville d'Augsbourg*, p. 240.

[554] Vers ce même temps il acheta de l'évêque la monnaie et le pesage. *Ibid.* 169.

[555] Il était si peu habitué à la contradiction, qu'à la première qu'il rencontra il se démit de sa charge. *Ibid.* A. 1450, p. 172.

[556] Voy. les passages correspondans, l. II, ch. 2, t. II.

[557] On dit qu'il fut étranglé sur l'ordre secret du tribunal véhémique. *Ibid.* 1451, p. 173.

[558] Le bourgmestre avait reçu des lettres de noblesse de l'empereur Frédéric en 1442 et renouvelé le nom de l'ancienne famille d'Argun. Ses fils Antoine, Sigismond et Jacques eurent avec la ville d'Augsbourg de longues querelles, qui furent apaisées en 1459; ils se prononcèrent en faveur du duc de Bavière lorsqu'il devint ennemi de leur ville natale en 1462; Jacques ne se réconcilia qu'en 1483. Outre ces faits, *Stetten* raconte comment ils dénièrent la justice, se pillèrent l'un l'autre, vengèrent les inimitiés de leur père par le meurtre et le pillage. On peut comparer leur conduite à celle des fils de Broun; t. III, 80 et suiv.

Sur les représentations instantes de l'électeur palatin, de beaucoup de princes, de seigneurs et de villes, ainsi que des Augsbourgeois mêmes [559], honorés dans sa personne, le bourgmestre à la fin accepta les fonctions de sur-arbitre. Voyant l'impossibilité de les remplir à la satisfaction des deux parties, il se pénétra du sentiment de la dignité d'un acte dont l'influence sur des âges et des pays éloignés transmettrait à la postérité le nom de son auteur, entouré de gloire ou d'ignominie. Il convoqua une conférence à Lindau [560]. Après de vaines tentatives de conciliation, il régla définitivement que toutes les chartes seraient examinées, que les deux parties exposeraient sincèrement leurs moyens, et qu'il aurait lui-même le droit de consulter qui bon lui semblerait, et le pouvoir de prononcer ensuite selon sa conviction [561], librement et péremptoirement [562].

Onze semaines après [563], le bourgmestre convoqua une seconde fois à Lindau les Zuricois et tous les Confédérés, et tenta de nouveau une conciliation. Effort inutile. Debout, Pierre d'Argun leva pour lors la main droite et fit serment de juger avec justice. Pour la dernière fois on lut publiquement toutes les chartes. Le bourgmestre se leva avec une gravité solennelle, prêt à prononcer la sentence; l'attente de l'assemblée était excitée au plus haut point; il déclara « *que Pierre*

[559] On leur écrivit de l'engager à accepter. *Tschudi.*

[560] Le jour de St.-Nicolas, 6 décembre 1446.

[561] Après qu'il aura consulté sa propre raison et ses lumières.

[562] *Acte du consentement des 9 cantons confédérés* (ci-dessus dans le texte n. 516); Lindau, 6 décembre 1446, dans *Tschudi* II, 493. Zurich expédia sans doute un acte analogue.

[563] Au vieux Carnaval, c'était le 27 février 1447. *Tschudi.*

» *Goldschmid et Itel Réding avaient bien jugé*, et que » les Zuricois devaient observer dans tous ses articles » l'alliance perpétuelle de la Confédération [564].

Si l'on considère les rapports du bourgmestre d'une ville d'Empire avec la cour impériale, les relations personnelles de celui d'Augsbourg avec Frédéric III [565], avec Rechberg et d'autres chevaliers souabes [566], on ne peut refuser à Pierre d'Argun la gloire de s'être montré pur dans un des actes les plus importans de sa vie. Il sut discerner le point principal, passé sous silence dans le jugement des arbitres zuricois [567], et le considérer en lui-même et sous le rapport du bonheur et de la paix de la Suisse [568]. Sa parole fut un coup de tonnerre. Quand la ville de Zurich reçut la nouvelle qu'elle allait rentrer dans la Confédération, la multitude aveuglée poussa des cris et des gémissemens [569]. Les autorités s'assemblèrent, tristes en même temps qu'embarrassées sur les moyens de donner force à la décision sans une nouvelle guerre [570].

Pour faciliter ce résultat, Pierre d'Argun, non plus sur-arbitre [571], mais de concert avec cinq villes impar-

564 *Prononcé du sur-arbitre. Ibid.* 494.

565 Il avait logé chez lui à Augsbourg et l'avait anobli. *Stetten*, 1442.

566 *Id.* 1450.

567 « Ils n'ont rien décidé touchant le fond des affaires. » *Prononcé du sur-arbitre.*

568 « Vir ille, omnibus pensatis, judicavit, pro bono pacis fore necessarium, » etc. *Faber*, l. c.

569 « Planctus et ululatus in plebe. » *Id.* Encore enfant, Faber lui-même mêla ses pleurs aux lamentations de la ville.

570 « Il nous a lié les queues ensemble, dirent-ils, en sorte qu'il faut » que nous nous tenions par les cheveux plus fortement qu'auparavant. » *Edlibach.*

571 Le sur-arbitre avait été choisi uniquement pour ce point essentiel.

tiales et bienveillantes[572], obtint qu'une conférence amiable se réunirait à Bade en Argovie[573]. Il représenta aux deux parties la nécessité de dégager l'arbitrage fédéral qui aurait lieu à Einsidlen, conformément au pacte, de toutes les entraves que l'expérience et le cours naturel des choses laissaient entrevoir; or, une issue fâcheuse serait à craindre, si la ruse et la passion soulevaient d'autres questions que les seules essentielles; après une telle guerre, il était invraisemblable qu'un Zuricois parût impartial aux yeux des Suisses ou un Suisse aux yeux des Zuricois; il serait donc à désirer que, dans cette occasion seulement, on s'écartât de l'article du pacte qui interdisait le choix d'un sur-arbitre étranger. On reconnut sans peine comme points essentiels du procès l'alliance autrichienne, les conquêtes des Suisses et les frais de la guerre. Mais toutte l'autorité d'Argun ne décida que difficilement les Confédérés à faire à la paix un immense sacrifice en admettant une exception au pacte, leur arche sainte[574].

L'espoir que les parties choisiraient de concert dans leur sein un arbitre absolu des différends qu'ils ne pouvaient aplanir eux-mêmes caractérisait l'ancienne simplicité des âges où la Confédération, renfermée au sein des Alpes, n'en sortait que pour secourir des amis qui l'imploraient au jour d'un grand péril. Plus tard,

572 Bâle délégua son conseiller André Ospernelle, dont il est souvent question; Schaffhouse, le bourgmestre Henri Barter d'une famille riche, maintenant éteinte; Constance, Ravensbourg, Rothwyl députèrent aussi.

573 Le dimanche avant celui des Rameaux; Pâques tombait sur le 9 avril.

574 *Nouvelle conférence pour déterminer les points du procès et la marche à suivre.* Bade, veille des Rameaux, 1447; *Tschudi* II, 494.

les Suisses eussent fait plus sagement de suivre le conseil de Pierre d'Argun, et de remettre la décision de leurs contestations intérieures à des étrangers célèbres par leurs lumières et leur vertu. Quelquefois ce secours leur vint d'un canton désintéressé; mais des circonstances particulières [575] et les divisions religieuses rendirent l'impartialité de plus en plus suspecte. Sans doute, tant que la différence de religion empêchait la confiance, le choix d'un étranger eût aussi présenté des difficultés. Il eût été d'autant plus nécessaire que dès la première éducation, dans tous les sermons et tous les discours publics, on travaillât à étouffer l'esprit cantonnal et à former l'esprit fédéral, à faire reconnaître généralement, dans l'un, l'abjection des sentimens, et, dans l'autre, la noblesse morale, la vraie vertu, le caractère distinctif de l'homme appelé aux affaires et aux dignités. Au lieu de cela, les malheureux se sont de plus en plus renfermés chacun dans son canton, dans son chef-lieu, dans sa tribu, dans sa famille, dans sa personne *.

A Einsidlen siégèrent aussi les arbitres de Kaiserstuhl [576].

Les Suisses se plaignirent d'abord de ce qu'en opposition au pacte, qui ordonnait aux Confédérés de se

[575] P. e. les anciennes alliances entre Berne, Soleure et Fribourg; l'union des villes; le droit de bourgeoisie chrétien.

* On ne peut rien dire de mieux ni de plus fort. Comment après cela l'auteur peut-il regretter que la vieille machine se soit écroulée? Si l'on peut être surpris de quelque chose, c'est qu'elle ait subsisté aussi long-temps. Les auteurs de la révolution de 1798, qui tentèrent de relever l'édifice, seront mieux appréciés par la postérité. D. L. H.

[576] *Actes et négociations de l'assemblée arbitrale d'Einsidlen*, en mai 1447, dans *Tschudi* II, 496-514 et 520 et suiv.

réunir contre tous les ennemis, Zurich avait formé une alliance[577] avec la maison d'Autriche, entre laquelle et la Suisse ne subsistait, après de longues guerres, qu'une trêve limitée[578]. La députation de Zurich, soutenue par les conseillers autrichiens, répliqua en réservant selon sa coutume l'Empereur et l'Empire[579], ainsi que les alliances à venir ; elle insinua que les Suisses eux-mêmes avaient déjà recherché une semblable union avec l'Autriche[580], et déclara que Zurich comptait persister dans la sienne, attendu qu'entre l'Autriche et cette ville il y avait eu souvent, depuis, des alliances[581], simplement renouvelées en dernier lieu dans la forme la plus légale et sans préjudice de la Confédération[582]. Les Suisses, à leur tour, montrèrent qu'il ne s'agissait point de la réserve de l'Empire[583], que celle des alliances à venir ne pouvait donner à un canton le droit de conclure avec les ennemis des autres un traité dont l'effet dût se déployer sur le territoire

[577] Il parait qu'ils ne connaissaient pas les *instructions* qui s'y rattachaient et qu'ils auraient attaquées bien plus vivement; le *traité d'alliance* n'était que la partie ostensible. Voy. t. V, 276-279.

[578] Pendant la paix de cinquante ans; la *convention perpétuelle* fut conclue beaucoup plus tard.

[579] On cherchait à faire prendre en considération cette réserve, parce que le roi romain était en même temps chef de la maison d'Autriche.

[580] Allusion aux bonnes relations qui s'établirent entre Schwyz et les cours ducales à l'occasion de l'héritage de Tokenbourg. T. V, 159 et ailleurs.

[581] Oui, certes, en 1365 et 1393 ; l. II, chap. IV et V, t. III ; mais ne fallut-il pas renoncer à la dernière de ces alliances? Un traité de cette nature fut produit. *Tschudi* II, 554.

[582] Parce que la Confédération était réservée.

[583] Ils ne voulaient pas que l'on confondit les affaires de l'Empire avec celles de la maison d'Autriche.

suisse[584]; ils déclarèrent ne pas connaître les exemples auxquels Zurich faisait allusion, et comparèrent le long bonheur des temps[585] où nul canton n'agissait isolément[586] avec les troubles, l'effusion du sang et les ravages qu'en peu d'années la nouvelle alliance avait attirés sur la Suisse. Les Zuricois invoquèrent l'esprit inoffensif du pacte qui ne connaissait pas d'ennemis héréditaires et réservait expressément les droits privés[587] que la maison d'Autriche avait hérités de ses aïeux de Habsbourg, de Kibourg et de Lenzbourg dans les Waldstetten mêmes[588]. La paix, la justice et l'ordre, seul but de la Confédération, recevaient, disaient-ils, par leur alliance un fondement solide[589], mais les préjugés et la passion ne savaient pas le comprendre. Ils répétèrent, sans rien spécifier, que des exemples semblables ne manquaient pas, et qu'en général chaque canton avait librement usé du droit d'al-

[584] A chaque alliance sa sphère d'activité. Voy. celle de la Suisse et de Zurich, t. III, 13 et suiv.; nous avons caractérisé en traits généraux celle de Zurich et de l'Autriche, t. V, 276-281; elles étaient presque identiques.

[585] « Personne n'est assez âgé pour se rappeler tout cet heureux temps. »

[586] « Telle était leur amitié fidèle que nul ne s'allia jamais avec qui que ce fût, à l'insu ou sans le consentement des autres. » Ils n'entendent point par là que toutes les alliances fussent communes à tous, ce qui eût valu bien mieux, mais que l'on se consultait les uns les autres à leur sujet.

[587] Servitudes, droits, juridictions, en tant qu'ils ne donnaient pas la souveraineté; les anciennes lois de l'Empire n'accordaient celle-ci qu'à un roi ou à un empereur; d'autres exerçaient des portions de souveraineté ensuite de priviléges et de traités particuliers.

[588] Cette manière de représenter la chose est exacte. T. II, 220; 289; 290, 309 et suiv.

[589] « Utile et bienfaisant pour eux, pour nous et pour tout le pays. »

liance. Les Confédérés répliquèrent que la défense à laquelle ils s'étaient engagés pour jamais avait en vue leurs ennemis[590]; qu'il était inutile de rappeler qui s'était présenté en cette qualité au Morgarten et à Sempach. Qu'en réfléchissant que naguère, à Kaiserstuhl[591], les Zuricois avaient demandé d'être dégagés des alliances éternelles, il leur paraissait que la nouvelle n'avait pas alors été considérée comme un appui de ces alliances, mais comme inconciliable avec elles. Les Zuricois ayant déclaré que l'obstination et la guerre des Suisses leur avaient seules arraché cette demande, on décida de soumettre à l'arbitrage le traité de Zurich avec la maison d'Autriche.

Les Zuricois se plaignirent ensuite de la guerre, et les Confédérés imputèrent à Zurich le tort de l'agression. Cette question, d'où dépend celle de la satisfaction à donner[592], est ordinairement la plus difficile; elle ne se décide ni par la priorité de l'apparition sur le champ de bataille, ni par le premier acte hostile, mais par la mesure ou l'entreprise dont il faut prévenir ou annuler l'effet et les conséquences. L'obligation des restitutions ne résultait pas de la date de la déclaration de guerre[593], mais des rapports entre les anciennes et les nouvelles alliances de Zurich, et de la question,

[590] « Nous avons conclu les alliances contre nos ennemis et non contre nos amis. »

[591] Plus haut n. 539.

[592] Proprement la restitution de ce qu'on a enlevé.

[593] Nous avons décrit le commencement de la guerre, t. V, 311 et suiv.; ici les Confédérés allèguent comme premières hostilités une expédition des Zuricois contre Zoug, sans détermination précise de l'époque.

négligée jusqu'alors [594], de la légalité des conquêtes entre Confédérés [595].

Le territoire conquis par les Suisses cernait en quelque sorte Zurich et rendait la Suisse centrale indépendante du marché zuricois [596]. Afin de prémunir leurs conquêtes contre une décision défavorable de la question précédente [597] et de prévenir la réclamation des frais de la guerre [598], les Suisses se présentèrent devant les juges avec une demande en indemnités de six cent mille florins [599]. Les longues discussions sur ce point prouvèrent que la décision dépendrait du jugement sur les alliances et des vues d'avenir. Zurich, de son côté, ayant demandé des dédommagemens, les députés prirent environ six mois pour réfléchir [600] et se séparèrent.

Ils s'occupèrent ensuite avec zèle, mais en vain, de régler le point fondamental. La sûreté non moins que l'honneur semblait interdire à Zurich d'abjurer vo-

[594] On ne possédait pas encore de théorie des républiques fédératives; on professait rarement des principes généraux. Un des buts de cette histoire détaillée de notre Confédération est de faire mieux connaître une forme sociale si respectable.

[595] T. V, 210.

[596] Grüningen et Greifensée d'un côté, Régensberg de l'autre. Ces localités n'étaient ni fortifiées, ni privilégiées ou organisées pour être des centres de commerce, mais elles auraient pu le devenir.

[597] On ramène ordinairement la question au « status quo ante bellum. »

[598] Faite à Kaiserstuhl; ci-dessus dans le texte entre n. 541 et 542.

[599] La réclamation de Zurich s'élevait à 400,000 florins; on ne voulait pas que les deux sommes se balançassent.

[600] On sait que la conférence commença au mois de mai; elle se prolongea peut-être jusqu'en juin, puis elle s'ajourna à Ste.-Lucie (18 décembre).

lontairement son alliance avec l'Autriche[601]. Il était plus utile d'ailleurs que cette question de droit public fédéral fût décidée par une sentence. Mais Zurich refusa de joindre aux actes l'original du traité; en vain encore lui demanda-t-on une copie vidimée[602]; on fut donc induit à croire qu'au milieu de l'ivresse de l'époque de Stüssi on avait stipulé, au nom de la ville, des conditions tout autrement choquantes que la réponse circonspecte de l'Autriche ne le faisait soupçonner[603]. Ce refus ranima la défiance; les Suisses se repentirent d'avoir, par considération pour le surarbitre, sacrifié un article de leurs alliances à l'espérance illusoire de la paix[604].

Les arbitres revinrent à Einsidlen avec une triste perspective. Ceux des Suisses prononcèrent la sentence suivante : « Comme les Zuricois ont juré une alliance » perpétuelle avec les Confédérés, pour la paix et pour » la guerre, et que la maison d'Autriche, après la » trêve de cinquante ans, renouvelle ses hostilités » contre la Suisse, ils n'ont pu légalement conclure » avec cette maison une alliance à perpétuité[605]. La

[601] « Multa opprobria sustinuerunt a communi vulgo per totam » Alemanniam, » dit *Faber*, qui atteste leur innocence.

[602] Ils dirent que le traité avait passé promptement dans les mains de l'Autriche, en sorte qu'ils n'avaient pu en prendre copie; qu'ils ne savaient comment obtenir une copie vidimée; qu'ils ne possédaient pas non plus l'original de la charte que leur avaient donnée les conseillers autrichiens; mais qu'ils en avaient une copie vidimée et que les deux pièces étaient parfaitement identiques. *Tschudi* II, 520.

[603] Peut-être dans leur charte les Zuricois se référaient-ils au convenant (t. V, 276), non ostensible et que les Confédérés ne connaissaient point.

[604] *Tschudi* II, 496.

[605] « Surtout pour des cercles dont les seigneurs ne voulaient avoir affaire qu'avec les Confédérés. » *Ch.*

» guerre a été légitime; les Zuricois ne doivent s'en » attribuer les suites qu'à eux-mêmes. Trois délégués » de chaque canton fixeront l'indemnité[606] qu'ils au- » ront à payer aux Confédérés[607]. » La sentence des arbitres de Zurich fut de tout point l'opposé de celle-là. On ne put s'entendre sur le choix d'un sur-arbitre; on déposa les documens entre les mains de l'abbé, et chacun rentra mécontent dans ses foyers.

Souvent après cela les arbitres se virent, firent de nouveaux efforts, essayèrent de s'accorder pour élire un sur-arbitre; mais en vain. Après de longues tentatives, la confiance commune choisit Ital Hundbiss, bourgmestre considéré de Ravensbourg, ville de l'Allgau, où de toute ancienneté les habitans de la plaine de Pürs et de Leutkirch, et annuellement la forêt entière qui environne Altorf, cherchaient droit et justice[608]. Ital Hundbiss refusa cet honneur. Le gouvernement de sa ville l'excusa; les cités impériales de Souabe, dont la ligue comprenait aussi Ravensbourg, déclinèrent toute participation[609]. Quoique cachée sous la cendre, la flamme des passions brûlait encore trop vive pour prononcer avec le courage d'Argun[610] un jugement de si grave conséquence[611], sans s'exposer à la vengeance des Suisses ou à la disgrâce de l'Autriche et de l'Em-

[606] « Ce qu'ils devaient faire à cet égard. » Probablement le territoire conquis serait resté au moins en hypothèque.

[607] *Ch.* dans *Tschudi* II, 521 et suiv.; celle de Zurich 553.

[608] *Büsching, Géogr.*

[609] *Tschudi* II, 225.

[610] On ne sache pas qu'il ait reçu une récompense, on sait seulement que sa ruine suivit de près. = Le lot de ceux que la destinée appelle à défendre les principes. D. L. H.

[611] Chacun redoutait de se mêler de cette affaire.

perceur. Dans cet embarras on tenta, par le moyen de deux conseillers de Berne et d'un de Soleure, joints aux arbitres, d'engager Zurich à renoncer volontairement à l'alliance autrichienne[612]. Pourvu que la Confédération fût rétablie dans son intégrité, les Suisses offraient d'abandonner à la ville de Zurich le territoire conquis et toutes leurs prétentions. Ces sentimens fraternels reprirent aussi leur empire sur beaucoup de cœurs zuricois. Mais comment renoncer d'eux-mêmes, sans nécessité, à une alliance achetée au prix de tant de sang, d'argent, de soucis et de peines, à une alliance avec le glorieux chef de l'Autriche et de la chrétienté, dont la faveur demeurait encore acquise à leur ville[613] après le mauvais succès des négociations avec les Suisses? Il s'agissait moins d'un conflit entre des devoirs que d'une option entre des amis, différens d'âge, de mérite, de qualité, mais inconciliables. On avait besoin d'un sur-arbitre, dont la sagesse et l'intelligence élevée, à l'abri de toute objection personnelle ou politique, dicteraient une sentence qu'il saurait faire respecter *.

Les autres différends entre l'Autriche et les Confédérés, une seconde guerre entre l'Autriche et Bâle étaient oubliés; l'électeur Louis, auteur de la pacifica-

[612] A Bade, 29 décembre 1448. *Tschudi* II, 527, 528.

[613] *Franchise des Zuricois* les autorisant à naviguer et à commercer avec leurs propres barques et leurs marchandises sur la Limmat et dans tout le cours du Rhin, exempts de péages, finances de passage, de conduite et autres contributions établies anciennement. Vienne, 1447 dans *J. H. Hottinger, Speculum Tigur.* 146.

* Si cet arbitre suprême n'a d'autres armes que sa vertu, ses connaissances et son génie, sa sentence sera illusoire. S'il est puissant, plus puissant que ceux qu'il juge, c'est un maître qui aura parlé, comme en 1803. La république helvétique une et indivisible n'aurait pas eu besoin de pareils médecins. D. L. H.

tion, était mort; sur la frontière de Savoie et du Milanais plus d'un changement était arrivé ou prévu[614], et nul ne pouvait, nul n'osait prononcer une sentence sur l'alliance de Zurich et de l'Autriche. La Confédération suisse se trouvait encore dans la même situation que la Ligue achéenne quand l'Acrocorinthe était aux mains de Philippe de Macédoine[615].

Le sentiment indéfinissable produit par cette relation étrange décida les Zuricois et les Confédérés à une dernière tentative. Réunis en conférence au couvent de Cappel, entre Zurich et Zoug, les quatre arbitres convinrent que, dans une nouvelle réunion à Einsidlen, ils choisiraient le sur-arbitre dans un des neuf cantons[616], ou, en cas de partage des opinions, inviteraient une ville étrangère à le désigner parmi plusieurs confédérés qu'ils proposeraient[617]; le sur-arbitre prononcerait sur l'alliance autrichienne; aussitôt Zurich recouvrerait tout le territoire perdu, en sorte que la démarcation des droits de cette ville et de ceux de Schwyz se trouverait de nouveau dans la seigneurie de Wædenschwyl[618], tandis que le château de Wæ-

[614] Tout cela est exposé en partie ci-après, en partie au chapitre suivant.

[615] Lisez sur cela Polybe, ainsi que Tite-Live et Plutarque, qui ont écrit d'après lui. Nous nous proposons de commenter dans un autre endroit l'expérience de l'antiquité.

[616] Appenzell n'est pas nommé, mais Zurich, les cinq cantons en guerre avec lui et les trois cantons auxiliaires. Aux termes du pacte, le sur-arbitre aurait dû être pris à Zurich ou dans un des cinq cantons.

[617] Ces villes craignirent trop, même de parler, alors que la sentence d'Argun eût été exécutable.

[618] Les droits des Schwyzois dérivaient de l'avouerie qu'ils exerçaient sur Einsidlen, dont l'abbaye possédait chez eux des fiefs; ceux de Zurich provenaient de rapports semblables avec le couvent des religieux et

denschyl resterait inoffensif au pouvoir du grand-maître de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean[619]; annulation réciproque des demandes d'indemnités; confirmation de la dernière paix; amnistie; renouvellement des anciennes et perpétuelles alliances entre tous les Confédérés et la ville de Zurich[620].

Ils ne se réunirent point pour le choix d'un sur-arbitre; il fallait éviter l'apparence d'un accord hostile à l'alliance autrichienne[621]. Les noms des citoyens proposés, sans indication de la personne qui proposait chacun d'eux, furent adressés au bourgmestre et au conseil d'Ueberlingen avec prière de faire un choix. Ueberlingen ne refusa pas à la Suisse cette marque d'amitié. Le choix tomba sur le meilleur, Henri de Bubenberg, chevalier, seigneur de Spiez, avoyer de la ville de Berne.

Dans les grandes occasions, cette cité, oubliant tous les périls, n'écoutait que les inspirations de sa magnanimité; ses deux conseils invitèrent l'avoyer à prononcer la sentence arbitrale. Après avoir relu plusieurs fois toutes les chartes, consulté à la ville et à la campagne tous les hommes savans ou simplement loyaux, ecclésiastiques et laïques; après avoir considéré durant un mois toutes les faces de l'affaire avec sa haute raison, exercée pendant une si longue et si glorieuse

d'une convention conclue en 1408 avec l'ordre (ci-dessus, t. III, 333, 334).

[619] Ce pouvoir, alors neutre, est tombé.

[620] *Convention*, *Cappel*, mercredi après Pâques 1450. *Tschudi*.

[621] Ce qui eût été inévitable si les Zuricois eussent adopté la proposition des Suisses, ou si l'arbitre proposé par Zurich, reconnu par les Confédérés, eût prononcé contre le pacte.

période [622] dans le gouvernement de la république, et qu'à la dernière paix [623], et souvent depuis [624], tous les confédérés vénérèrent comme un astre conducteur, Bubenberg convoqua une assemblée à l'abbaye de Notre-Dame-des-Ermites [625], prêta serment, parla, *confirma la sentence de Pierre Goldschmid et d'Ital Réding* et déclara illégale, nulle et non avenue l'alliance en litige [626].

La guerre continuée pendant quinze ans [627] depuis Frédéric, comte de Tokenbourg, à travers bien des vicissitudes, avec la participation de l'Autriche et de la France, au milieu du sang et des ravages, finit, comme les plus grandes guerres de Charles XII et de Frédéric [628], sans changement considérable dans les possessions territoriales [629]; ce fut le treize juillet de l'an quatorze-cent-cinquante.

[622] Membre du Grand Conseil depuis 1400. *Leu.* (N'y aurait-il pas une faute d'impression dans cette date?)

[623] Ci-dessus t. V, 211.

[624] On en trouve la preuve dans des documens cités par *Tschudi* et ci-après.

[625] On en lit la relation détaillée dans *Tschudi*, II, 543-554.

[626] Il mit tant de ménagemens dans la forme qu'à peine nomma-t-il l'alliance, se bornant à confirmer le prononcé des arbitres suisses qui la condamnaient.

[627] A dater du commencement des troubles, t. V, 37.

[628] La grande guerre de Charles contre Frédéric-Auguste, roi de Pologne, s'assoupit sans traité de paix. *Mably, Œuvres,* VI. La guerre de sept ans fut terminée à Hubertsbourg par un traité qui ne changea rien à l'état des choses.

[629] Cette paix de 1450 ne modifia point le traité de 1440; excepté en ce qui concernait l'alliance avec l'Autriche. *Tschudi* II, 324, 536.

CHAPITRE III.

CONCLUSION DE LA PAIX.

Négociations avec l'Autriche. — Paix de Bâle. — Complot contre Rheinfelden. — Sort de l'héritage de Tokenbourg. — Autres affaires intérieures.

La marche du procès, fixée par le traité de paix entre Constance et la Suisse[1], se compliqua par des circonstances dont dépendait en grande partie la fin des querelles intérieures.

La maison d'Autriche soumit à la décision du bourgmestre et du conseil d'Ulm la question de savoir si par la prise de possession violente de presque tous[2] les domaines et les droits qui lui appartenaient en Argovie, d'un grand nombre de ceux qu'elle possédait en Thurgovie[3] et dans le Buchsgau[4], ainsi que par la conquête récente du château de Schenkenberg[5], tombé devant les armes bernoises, par les violences des Appenzellois dans le Rheinthal, par les événe-

[1] Voy. chap. II, le texte depuis n. 504 jusqu'à n. 515.

[2] La rive nord-ouest de l'Aar ne fut pas occupée en 1415.

[3] Le château contigu au pont de Bade, le Siggenthal, Kaiserstuhl, Zurzach et Klingnau sont ici compris dans la Thurgovie, comme si la Reuss en formait la limite.

[4] Entre Gösgen et Flumenthal. Il y avait beaucoup de vassaux autrichiens dans ce district.

[5] Plus haut chap. I, n. 307; depuis, le château avait été hypothéqué à Berne.

mens du Gaster[6], les Confédérés ne s'étaient pas rendus coupables de plus d'une rupture de la paix. Alors le comte Jean de Thierstein, dont le grand-père était mort à Sempach, le père à Næfels, vieux et puissant chevalier, gouverneur autrichien du Sundgau et de l'Alsace, parut avec Frédéric, son neveu, pour se plaindre de Soleure, qui avait détruit le château de Thierstein et celui de Falkenstein[7]. Le comte Henri de Werdenberg-Sargans, qui, après que son père eût perdu la bataille de Næfels, passa sa longue et soucieuse vie dans une lutte incessante contre la liberté du peuple, et dont les relations dangereusement compliquées expliquent la conduite équivoque, se plaignit de ce que Schwyz et Glaris avaient accordé le droit de cité à des habitans autrichiens de sa seigneurie[8], pris possession de son pays, qui ne devait point servir contre l'Autriche[9], et mis le feu à la ville pendant qu'on négociait la paix[10]. Wolfhard, baron de Brandis, seigneur hypothécaire de Vaduz, vieillard aussi, qui attirait de plus en plus son ancienne famille[11] hors de la Suisse dans le voisinage de ses cousins tyroliens[12], allé-

[6] L'Autriche avait hypothéqué à regret le Gaster à Schwyz et à Glaris. T. V, 114-116.

[7] Le *document* de ces griefs, important pour se faire une idée de la constitution et des rapports du pays à cette époque, se lit dans *Tschudi*, II, 484-490.

[8] L'Autriche avait cru pouvoir la lui remettre en toute sûreté, comme concitoyen des Confédérés.

[9] L'alliance donnait aux habitans du pays le droit de considérer le château du seigneur, leur concitoyen, comme maison ouverte; le comte s'était réservé sa neutralité. *Ch.* 30 janvier 1437. *Tschudi* II, 228.

[10] C'est le fait raconté chap. II à n. 136. Les circonstances n'en sont pas connues exactement.

[11] Qui avait fondé le monastère de Trubben en 1139. T. I, 400.

[12] Ils s'y étaient établis au XIIe siècle et ils y florissent encore.

gua comme grief que, bien que les sujets autrichiens du pays de Sargans fussent passés sous sa domination[13], les Suisses n'avaient point respecté cette circonstance[14], et que les Appenzellois, en pleine paix, avaient marché contre lui sans nul autre motif[15]; qu'il avait en vain offert aux uns les recours aux voies juridiques, et que le capitaine des autres[16] avait déchiré et foulé aux pieds sa représentation. Guillaume de Grünenberg, chevalier, d'une ancienne famille argovienne, ruinée peu à peu, comme d'autres, dans les guerres contre la Suisse[17], homme actif, expérimenté, porta plainte contre Berne et Soleure : ces villes, loin de le dédommager du pillage de son arsenal, avaient brûlé son manoir héréditaire[18], puni l'inviolable fidélité de ses sujets d'Aarwangen[19] par la confiscation d'un pâturage et par un pontonnage nouveau, contrecarré tous ses desseins[20], enlevé enfin le château de Rheinfelden, hypothèque autrichienne[21]. Au nom de Madeleine, sa cousine et sa femme, Herr-

[13] On les lui avait probablement abandonnés par la raison alléguée n. 8.

[14] « Ils lui répondirent tout court : qu'ils voulaient les posséder. »

[15] A cause de leur alliance avec les Suisses.

[16] Bücheler.

[17] Nous avons vu ce Guillaume abandonner aux Bernois Wangen (t. III, 349) et Arwangen (t. IV, l. III, ch. 2).

[18] Grünenberg était situé dans l'agréable contrée entre St.-Urbain et Hutwyl, près de Melchnau.

[19] L'avait-il racheté ou bien les habitans s'attachèrent-ils à lui, sans cela?

[20] A Kestenholz et Oberbuchsiten, dans le Buchsgau, hypothèques qu'il tenait de Thierstein, et à l'époque où il voulut acheter de S. Urbain un château de Grünenberg dont la situation ne m'est pas connue.

[21] Sans doute pour des services rendus à la guerre et en temps de paix.

mann d'Eptingen réclama des Bernois la haute juridiction, et d'autres droits à Eriswyl et dans la contrée environnante[22]. Rodolphe de Landenberg-Greifensée espéra obtenir par la protection de l'Autriche la seigneurie d'Arbourg; Arbourg était hypothéqué par l'Autriche aux nobles Kriech[23], dont il avait épousé l'héritière; dans les temps malheureux du concile de Constance, son beau-père s'était distingué par sa fermeté[24]; mais à la fin, il avait à regret abandonné son château aux Bernois pour deux mille florins[25]. D'autres représentaient que la fureur appenzelloise n'avait respecté ni les sentimens pacifiques ni les traités; les Peyer en firent l'expérience à Rheinegk[26], de même que le sire Gaspard de Bonstetten, à Sax, château de sa femme[27]. Enfin Lauffenbourg déplora l'affreux pillage des villages du Frikthal[28] et le siége qu'il avait eu

[22] Ils prirent la haute juridiction à son beau-père Grimm de Grünenberg, leur concitoyen et membre de leur conseil (ils exigeaient de pareils sacrifices d'hommes placés dans une pareille position); à sa femme le village et Rorbach, outre le blé du bailli de Kuches (les motifs ne me sont pas connus).

[23] Au père de son beau-père. Mais cela ne s'accorde point avec la date de 1310 indiquée par *Leu*. Toutefois on trouve dans cette même charte beaucoup de gentilshommes d'une haute mais verte vieillesse.

[24] T. IV, 216.

[25] On en payait encore annuellement un intérêt de 78 florins. Ainsi Berne ne donnait pas même quatre pour cent.

[26] Jacques, fils de Conrad (était-il neveu de Henri qui avait habité Arbon? *Ch.* dans *Henri Hottinger, H. E.* t. VIII, p. 1344). Le silence sur l'incendie du château est une preuve à l'appui de l'observation, chap. II, n. 326.

[27] Appenzell exigeait probablement que les sires de Sax, en qualité de ses concitoyens, embrassassent sa cause; le beau-père de Bonstetten jura une alliance en 1410.

[28] Il se plaignit qu'on avait battu le blé et l'avoine pour l'enlever, qu'on avait arraché les ferrures pour les emmener avec les meubles. (On

à souffrir; Rapperschwyl, l'oppression sous laquelle cette ville gémissait depuis tant d'années. N'était-elle pas le respectable chef-lieu ici du Fischenthal, là des métairies[29]? A elle appartenait le long pont[30], la tête du pont[31], la charmante île d'Ufenau; ne possédait-elle pas un droit de marché exclusif[32], et avec tous les riverains un droit commun sur le lac supérieur[33]? Mainte contrée pastorale reconnaissait annuellement à son château des droits de féodalité ou de patronage[34]. Schwyz surtout, mais d'autres aussi[35], tantôt au sein de la paix, tantôt dans une guerre sans déclaration préalable[36], perfide[37], inhumaine[38], ont enlevé toutes ces prérogatives aux habitans de Rapperschwyl pour les punir de leur fidélité reconnaissante envers leurs fondateurs, leurs protecteurs et leurs seigneurs légiti-

voit par là que ce bon vieux temps ne valait pas mieux que le nôtre).

[29] Elles avaient contracté alliance avec la ville, du consentement de leurs seigneurs.

[30] « Que nous avons possédé sans contestation plus de soixante-dix ans. » Il était l'ouvrage des ducs (t. III, 196, 197); ils en trouvèrent l'entretien trop onéreux, de même que les premières dépenses.

[31] Hurden.

[32] A la distance d'un mille, il ne devait point y avoir de marché qui pût lui porter préjudice.

[33] Concernant la navigation et la pêche.

[34] On les acquittait en fromage et en beurre.

[35] Zurich aussi, ville pour laquelle ils ne pouvaient pas avoir plus d'attachement que pour Schwyz. T. III, 10.

[36] On aurait dû se déclarer la guerre trois jours d'avance. Les Suisses croyaient bien cette formalité nécessaire dans une querelle particulière avec Rapperschwyl, mais non pour une guerre générale avec les Etats de l'Autriche.

[37] « Ils ont mutilé les jeunes arbres dans les forêts. »

[38] Ils ont tué un lépreux qui fauchait dans la prairie de l'hôpital. On « employait ces sortes de malades à la moisson et à la fenaison. » *Hemmerlin* (*Malleolus*).

mes[39]. Ces faits, le désastre du comte de Thengen[40] et même les hostilités continuées depuis la paix[41], formaient les griefs de l'Autriche.

Les Suisses établirent, par des preuves nombreuses[42], que le commerce[43] et les rapports journaliers avaient été troublés impunément[44], en temps de paix, par la violence, par la méchanceté, par des outrages[45]; et qu'en temps de guerre, on n'avait respecté ni trève[46] ni neutralité[47]. Ils croyaient par là tout expliqué, tout justifié. Ils soumirent leur cause au comte palatin, l'électeur Louis. Celui-ci ne prononça pas. Les résultats de la haine et de la guerre formaient une compensation de châtimens mutuels. Chaque vassal se tira d'affaire selon les circonstances. On n'était ni assez faible pour renoncer à ses prétentions, ni assez fort pour les faire valoir, en sorte que la guerre entre l'Autriche et la Suisse s'assoupit plutôt qu'elle n'eut un terme[48].

[39] L'héritière de leurs propres comtes les fit passer, en 1284, aux mains de Habsbourg-Lauffenbourg; un achat, en 1358, aux mains de Habsbourg-Autriche; ils devinrent sujets de l'Empire en 1415, et de nouveau de l'Autriche en 1442; « dès cette heure les Suisses ont commencé à nous détester. »

[40] Chap. II, à n. 398.

[41] Les Appenzellois particulièrement « portent peu à peu la main sur « tout, sans rien excepter. »

[42] *Ch.* (*Tschudi* II, 488), Kaiserstuhl, mardi avant St. Michel, 1446, avec le sceau du landammann Réding, l'aîné, de Schwyz. Or, il était mort au mois de décembre 1445! Le fils avait-il hérité de lui un sceau dont l'exergue portât la désignation personnelle du père?

[43] La charte mentionne un commerce de sel avec Berne, le commerce de safran et le colportage de Lucerne.

[44] On fait surtout ce reproche à l'autorité de Rapperschwyl.

[45] Arrestations, exactions, blessures, injures, meurtres.

[46] Berne, Schwyz, Zoug et Glaris s'en plaignent.

[47] Nommément Wyl.

[48] *May* (III, 211), mentionne un traité du 25 juin 1443, sans en

La conciliation de l'Autriche et des Bâlois fut confiée à quatre arbitres[49] auxquels on adjoignit comme surarbitre l'évêque de Bâle, Frédéric Ze Rhyne. L'écuyer d'Enzenberg exposa la grave plainte de l'Autriche[50] : « Les Bâlois, intéressés et pleins d'orgueil, au » temps où l'on fréquentait encore paisiblement les » foires de Francfort, ont fait du tort aux péages des » ducs et à leur droit de conduite[51]; ils ont engagé » d'autres à les éviter[52]; en accordant illégalement » l'asile, en refusant les sommations juridiques, ils ont » entravé le cours de la justice[53] et attribué à la ju- » ridiction de leur tribunal une extension usurpée[54]; » à l'époque du concile, ils ont privé le laboureur, par » de lourds péages, des avantages du marché[55]; à l'ap- » proche des Armagnacs, ils ont attiré les fuyards et

indiquer la teneur; *Tschudi* n'en parle point; nous ne l'avons vu nulle part. Comme la suite le fait voir, on n'y aura rien déterminé de quelque importance; son effet ne s'est certainement pas étendu au-delà de la période de cinquante ans.

[49] Pour l'Autriche, Staufenberg et Staufen; pour Bâle, Jean de Lauffen et André Ospernelle.

[50] *Tschudi* a donné dans son t. II, 492, la *négociation entre l'Autriche et Bâle*, mais ce n'est guère qu'un extrait. Nous avons profité des *Griefs présentés au nom du duc Albert*, dans la collection de Haller.

[51] Notamment la grande conduite à Otmarsheim.

[52] En suivant les nouvelles routes de Soleure, de Berne et de Lucerne. Ce sont là sans doute les désordres « dans le comté de Habsbourg. » Cette dénomination si peu diplomatique désigne ici toutes les possessions de la maison de Habsbourg dans l'Argovie.

[53] « Ils n'ont pas même permis de proclamer les citations les jours de » marché. »

[54] « Ils citent devant leur tribunal chevaliers et vassaux, et évoquent » les causes pour dettes à leur tribunal ecclésiastique; ils prétendent » ne laisser juger qu'à Bâle celles qui concernent leurs possessions en » Alsace. »

[55] Huit schellings pour chaque voiture de pain.

» leur fortune, gardé celle-ci, chassé ceux-là de la » ville[56], approvisionné les Armagnacs, acheté d'eux » le butin[57], pris une part active à la guerre des Suis- » ses[58], qu'ils ont pourvus de poudre, d'armes à feu[59] » et de provisions volées; on passe sous silence les dé- » lits forestiers commis sur les terres des vassaux[60] » et la torture infligée à l'innocent maire d'Altkirch; » n'ont-ils pas, avant la guerre, soldé des incendiai- » res[61], mis eux-mêmes le feu à de saintes maisons[62], » après en avoir enlevé beaucoup de grains[63] et même » des joyaux consacrés[64]? »

Le docteur Henri de Beinheim répondit : « Voué à » son trafic et à son commerce, Bâle s'est appliqué à » conserver la paix et le bon voisinage; il a souvent aidé » le prince en lui prêtant de l'argent sans intérêt[65]; il » en a été récompensé par les vexations les plus odieu- » ses, ce qui l'a contraint de se liguer avec d'autres vil- » les[66]; des traités de paix avaient mis fin à la guerre[67], » l'envie et la haine l'ont renouvelée et ont fait refluer » sur la patrie des nations étrangères; tant que cette

[56] A l'origine de la guerre avec l'Autriche.

[57] On leur fait ce reproche dans la *Négociation*.

[58] A Laufenbourg, à Rheinfelden.

[59] Même contre Zurich et Greifensée.

[60] Surtout de Thierstein; mais aussi par Mönch sur celles d'Eptingen.

[61] Un valet qui fut exécuté pour ce crime à Tann; ils lui avaient donné *quatre florins*.

[62] Au couvent d'Otmarsheim.

[63] Du vieux Pfirt, 80 vases remplis de blé.

[64] « Pierres précieuses et ornemens de Dieu. »

[65] Et rendu volontairement d'autres services. » *Négociation*.

[66] Avec Berne et Soleure (t. V, 246, 247). *Hemmerlin* (*Dial. de nobilitate*) déplore cette alliance, selon lui, dégradante et source de malheurs.

[67] En 1443 encore, à Rheinfelden.

» source ne sera pas tarie, il est inutile de s'entendre » sur tel ou tel article. »

Les Autrichiens nièrent l'enrôlement des Armagnacs[68]; ils dirent que par une coïncidence fortuite, le roi avait voulu se débarrasser de ce peuple à l'époque même où seigneurs et noblesse souffraient sous l'oppression des Suisses; qu'à St.-Jacques, cette oppression avait été punie de Dieu[69].

Le procès, prolongé par un échange de mémoires, fut interrompu par la prise de Rheinfelden[70]. Cette ville, unie de sentiment à la Suisse, était placée sous la garantie de Bâle, de Berne et de Soleure; pendant qu'on négociait la paix, chacune de ces cités n'était représentée que par un seul gardien. Cette circonstance empêcha Guillaume de Grünenberg de prendre possession du droit d'hypothèque que l'Autriche avait transféré du château détruit sur la ville. Le chevalier impatient engagea Jean de Rechberg dont l'audace, la ruse et la haine pour les Suisses fuyaient le repos, à s'emparer, à son intention, de Rheinfelden[71]. Thomas de Falkenstein s'estima fort heureux de s'associer à une expédition semblable à celle de Brougg. Ils s'adjoignirent Blumeneck et Hatstatt[72]. Seigneurs et che-

[68] Ils dirent que le roi romain avait complètement dissipé ce soupçon à Nuremberg. Voy. chap. I à n. 41.

[69] Voyez le grand nombre de contes superstitieux débités à ce sujet dans *Hemmerlin, Processus coram Deo contra Suitenses*, imprimé aussi dans le *Thesaur. Helvet.* La journée de la Birse parut marquer l'époque de la ruine imminente de l'odieuse Confédération suisse. Le fait ne répondit pas à l'attente.

[70] Le 22 octobre 1448.

[71] Rechberg est nommé comme principal chef dans la chronique d'Ellwangen. *Freher, Scriptt.* I, 686.

[72] Leurs noms se trouvent dans *Stumpf*, 644, *b*. A la place du dernier, une *ch.* nomme Jean de Bolsenhen.

valiers se disposaient à profiter de la fortune[73]; Guillaume Felga, chevalier, avoyer de Fribourg en Uechtland, infatigable à susciter des ennemis aux Bernois, fit espérer du secours de la France et de la Bourgogne[74]. Certains symptômes inquiétaient le pays. De bon matin, pendant le service divin d'une fête religieuse, parurent près de Rheinfelden des bateaux chargés de bois[75], et un petit nombre d'hommes en longs sarraux gris[76]. « Ce sont des pélerins, » dirent les bateliers; « ils viennent de Notre-Dame-des-Ermi- » tes, abondante en grâces; ils se proposent de dîner » ici. » Quelques-uns des voyageurs payèrent le péage; tous débarquèrent près de la porte; ils jetèrent leurs sarraux; des cuirasses brillèrent. Péagers et gardes furent tués; de dessous le bois des bateaux s'élancèrent cent vingt hommes armés; d'une embuscade voisine arriva au galop vers la ville Grünenberg à la tête de six cents autres[77]. Alors toutes les calamités fondirent sur les habitans de Rheinfelden : ceux qui se trouvaient dans les rues furent égorgés[78]; les magistrats, arrêtés; tandis que les uns sautaient du haut des murs, les autres dans le Rhin, on livra les maisons au pillage, on commit des horreurs, enfin l'on chassa les

[73] *Rapports* des avoyers et conseillers de Rheinfelden et d'Arau et celui de Christian Willading, commandant les Bernois à Brougg, adressé à la ville de Berne, dans *Stettler* I, 473.

[74] *Ibid.*

[75] Deux, *Münster Cosmogr.* 596; trois, *Wurstisen* 437; quatre, *Tschudi.*

[76] Suivant *Münster*, ils passèrent le pont; suivant les autres, ils vinrent dans des bateaux.

[77] *May* III, 244; *Tschudi* est d'accord avec lui.

[78] Dix, *Rapport du bailli Entlibucher* de Schenkenberg à la ville de Berne, dans *Stettler*; douze, *Tschudi*; quarante-quatre, *Wurstisen.*

infortunés de la ville avec femmes et enfans, sans leur laisser un sou[79]. Au milieu de railleries les guerriers se partagèrent les biens; chacun eut trois cents florins[80]. Les exilés trouvèrent l'hospitalité à Bâle dans les asiles de la pauvreté[81] et chez des bourgeois. A son tour cette ville fut aussitôt traitée hostilement, et enfin attaquée en forme[82]. Les chevaliers firent ainsi échouer les négociations de la grande conférence de Lindau[83].

Se livrant ensuite à d'inutiles atrocités[84], ils firent cette espèce de guerre qui irrite sans rien finir. La nécessité justifie la guerre, et la manière la plus noble de la faire est celle qui la termine le plus promptement. Ici l'on commit les hostilités les plus dures, même contre des gens sans armes[85], même contre des innocens[86]; elles furent exécrables[87] : par leur activité[88], leur courage et leur audace, les Bâlois y mirent bientôt un terme. Ils battirent Rechberg[89],

[79] Au nombre de 400. *Wurstisen.*

[80] *Tschudi.*

[81] « Hôpital et misérable auberge » (*misérable* signifie étranger; littéralement « xenodochium. ») *Wurstisen.*

[82] Vers la fin de novembre.

[83] 30 novembre; 72 villes impériales s'y firent représenter. Ces circonstances impliquent contradiction avec ce qui est dit (n. 48) d'une paix conclue au mois de juin entre l'Autriche et la Suisse.

[84] Ils coupaient les mains aux gens qui portaient leurs contributions à Bâle. *Wurstisen.* Cette barbarie était en usage quand on voulait prendre une ville par la famine; voy. *Jean Villani,* dans le siége de Pistoïa, 1367 et suiv. On coupait aussi les pieds et le nez.

[85] De part et d'autre on égorgeait fréquemment et même on torturait les prisonniers.

[86] Malgré la neutralité de l'évêque de Bâle, on lui incendia le beau village de Riehen.

[87] Rechberg avait soldé un individu pour incendier le Petit-Bâle.

[88] Voyez dans *Wurstisen* les nombreuses expéditions.

[89] Près de Hésingen, le 6 janvier 1449.

blessèrent Thomas de Falkenstein[90], châtièrent Grünenberg[91], et ne se laissèrent arrêter ni par les représentations[92], ni par les menaces[93] de Herrmann d'Eptingen, qui avait insolemment déclaré la guerre à la ville au moyen de son chien[94]. Aussi ses yeux virent-ils les flammes de son manoir, du haut Blochmund sur le Blauen, et lui-même et les siens furent-ils emmenés dans une prison ennemie[95]. Telle était la colère du citoyen, qu'il dédaigna les directions modérées de son gouvernement[96]. Les princes, l'évêque Frédéric et le margrave Jacques[97] se hâtèrent de conclure la paix à Brisach[98] par leur prononcé et par une conciliation.

On reconnut, sur la plainte des Bâlois, que depuis que les districts de Pfirt, d'Altkirch et de Landesehre avaient été hypothéqués[99], les péages, le droit de conduite et les relations commerciales avaient subi bien des innovations; qu'il fallait rétablir les choses sur l'ancien pied comme dans le Sundgau, le Brisgau et toute la Forêt Noire; à l'avenir, comme autrefois, les dîmes et les cens, reconnus appartenir aux Bâlois,

[90] *Ibid.*

[91] Par la destruction de Binzheim.

[92] Le gouvernement avait autorisé des négociations pour la paix.

[93] Que le duc interrompait les négociations pour la paix.

[94] Ce chien s appelait « dauphin. » *Fugger* 568.

[95] *Wurstisen.*

[96] Cette action contribua le plus à hâter la conclusion de la paix. *Hæberlin, Hist. de l'Empire*, VI, 171.

[97] L'électeur Louis, très-malade alors, mourut bientôt après.

[98] La *charte*, mercredi après Cantate 1449, a été imprimée dans *Tschudi* II, 529, par les soins de *J. R. Iselin.* Nous y prenons les traits qui font connaître la constitution, les droits et les mœurs.

[99] A Pierre de Mörsberg (Morimont), voy. chap. I, à n. 75.

seraient exempts du péage; le libre retrait subsisterait comme anciennement, excepté pour le serf [100] ou l'employé [101] poursuivi par son maître. On prit l'engagement de se faire rendre réciproquement justice par tous les moyens [102]; les droits concernant les forêts, la chasse, les eaux, les carrières et la possession de tous ses biens furent assurés à chacun selon les documens. Pour rendre la paix complète, chaque parti se chargea de satisfaire les siens; on laissa leur cours naturel à quelques procès commencés dans la forme régulière [103]; pour d'autres avec l'Autriche ou des villes autrichiennes [104], on se référa à l'arbitrage de l'évêque [105] ou à une conciliation amiable [106]. On laissa tomber les réclamations au sujet de la guerre [107]. On rendit au commerce et aux communications la liberté

[100] La charte cite sur la manière de revendiquer ce droit une *balle d'or du roi Sigismond*, Nuremberg, mercredi après St-George 1431.

[101] Des fonctionnaires, pour ne pas rendre leurs comptes, se faisaient recevoir bourgeois de Bâle.

[102] En saisissant, par exemple, les biens des mauvais créanciers.

[103] Entr'autres, le procès au sujet de « la pension des chiens à Habgissen », dont le chevalier Bernard de Ratberg réclamait la moitié contre les couvens des religieuses de Klingenthal. C'était probablement le droit de faire dresser des chiens de chasse, un de ces droits que les seigneurs ecclésiastiques et temporels s'arrogeaient si fréquemment. Habgissen est Habsheim dans le district de Landesehre. *Hemmerlin* (*de Nobilitate*) et beaucoup d'autres se plaignent de ces usurpations.

[104] Brisach, Neubourg, Laufenbourg et Seckingen, au sujet de la navigation du Rhin.

[105] P. e. au sujet du tribunal ecclésiastique.

[106] Comme pour la monnaie. Quant au droit de faire proclamer au marché de Bâle des citations par des huissiers des ducs, ainsi qu'à la prétention de l'Autriche, qui réclamait la juridiction de St.-Alban, les médiateurs ne purent pas s'entendre; les parties d'ailleurs refusèrent de compromettre de ces affaires. On différa l'accommodement.

[107] Au sujet de Laufenbourg et des Armagnacs.

des routes[108] et des eaux[109]; dans l'intérêt de la sûreté de Bâle même[110], l'Autriche libéra et reprit à elle le Sundgau[111] jusque là hypothéqué, et fit à la ville un emprunt de vingt-six mille florins[112].

Dans la même assemblée on détermina les rapports de la ville de Rheinfelden[113]. Sortie des décombres de la ville d'Augusta des Rauraques[114], formée sous la protection du château voisin, passée de la ligne masculine de ses comtes[115] aux Zæringen, leurs héritiers par les femmes, après la mort de ces ducs à l'Empire[116], à la maison d'Autriche comme hypothèque de Louis de Bavière[117], puis derechef à l'Empire par la défaveur de Sigismond[118], elle se voyait maintenant dans une situation incertaine, parce que l'empereur autrichien Frédéric reprenait, au nom de sa maison, possession de ces sortes de localités[119], et qu'elle était dans un état déplorable depuis l'attentat commis par Rechberg l'année précédente. En faveur de l'Autriche, elle fut déga-

[108] Même la nouvelle route par le Hard, « que Bâle tient en honneur. »

[109] P. e. la Wiese à l'usage des sujets autrichiens.

[110] Les passions de la noblesse causaient ordinairement tout le mal.

[111] Les trois districts susmentionnés.

[112] La *ch.* mentionne une *note de chancellerie*, dont *Münster* 618 (Augsb. 1598) nous fait connaître la teneur : dix ans sans intérêt; ensuite à l'intérêt usité, les districts servant d'hypothèques à Bâle. (Cet article est aussi dans *Tschudi* II, 529). Vingt ans après, Charles de Bourgogne effectua le paiement définitif. *Wurstisen.*

[113] *Iselin* a joint cette *ch.* à *Tschudi* II, 533.

[114] *Gerbert*, prince-abbé de St.-Blaise. *Rudolphus Anti-Cæsar*, p. 2.

[115] En 1090. T. I, 306, 307.

[116] 1218.

[117] 1330.

[118] 1415.

[119] Nous l'avons vu t. V, 292, 296.

gée de ses obligations envers l'Empire et de son alliance défensive avec la Suisse[120]; le duc promit de lui rendre ses bourgeois exilés et sa constitution municipale[121]. A cette nouvelle, les nobles qui s'en étaient emparés brisèrent les fenêtres, les portes et les poêles, chargèrent les meubles sur des chariots, et permirent à ces malheureux de rentrer en possession de leurs maisons, de leurs jardins et de leurs champs dévastés[122].

La paix intérieure et la paix extérieure furent consolidées par les événemens suivans :

L'héritage de Tokenbourg avait donné lieu à la guerre intérieure; le recouvrement des domaines patrimoniaux de Habsbourg, à la participation de l'Autriche.

Les contrées helvétiques, propriété du comte de Tokenbourg, étaient restées à ses héritiers; ceux-ci et leurs sujets avaient contracté avec Schwyz et Glaris des alliances[123], protectrices tout ensemble des droits seigneuriaux et de la liberté. Les sires de Rarogne avaient hypothéqué Uznach et le Gaster aux cantons

[120] Bâle, Berne, Soleure et Strasbourg apposèrent aussi leurs sceaux.

[121] Le duc devait choisir parmi eux, tous les deux ans, l'avoyer et le conseil. Il donna la première magistrature à Werner de Staufen. *Wurstisen.*

[122] *Wurstisen*, 444.

[123] *Renouvellement de l'alliance* par l'avoyer, le conseil et tous les bourgeois, au dedans et au dehors de la ville de d'Utznang (Uznach), par l'ammann, les conseils et toute la communauté du mont d'Uznach et du village de Schmérikon. Vendredi après l'Invention de la Croix, 1450. *Tschudi*, II, 540 et suiv. Ce titre indique une véritable démocratie, telle qu'elle pouvait exister dans un si petit pays, où chacun agissait par lui-même sans représentant. = Ce petit pays avait perdu tout cela en devenant sujet de Schwyz. D. L. H.

alliés de ces pays [124]; les droits et les obligations étant déterminés, ces sortes de contrées pouvaient sans difficulté être gouvernées par des égaux [125]. De deux en deux ans Schwyz envoyait à Uznach et Glaris à Windek [126] ou *vice versa*, chacun un bailli qui percevait sur les serfs seigneuriaux [127], les Alpes [128] et les autres propriétés [129], des contributions, et de ceux qui n'étaient pas trop pauvres [130] les frais de la justice; ces baillis restaient dans chaque lieu aussi long-temps qu'il le fallait [131], et rendaient compte aux Cantons des faibles revenus [132]. De cette manière naturelle et innocente se propagea en Suisse l'habitude d'administrer des bailliages communs, dont on retenait les habitans dans un

[124] Pour 3,000 florins. *Leu.* Cependant ils demeurèrent « les légitimes » et naturels seigneurs héréditaires. » *Ch.* en 123.

[125] Je les appelle égaux, parce que l'alliance de combourgeoisie était une sorte d'alliance défensive, et que la plupart des obligations étaient *mutuelles;* les habitans d'Uznach n'appelaient ceux de Schwyz et de Glaris que « leurs bons amis. » = Cela avait bien changé depuis. D. L. H.

[126] Ce vieux château entre Schennis et Wésen s'écroula en 1450. Cependant le Gaster en a souvent reçu le nom de Windek, même après cette date.

[127] *Compte de Jost d'Ospental* (Hospital) de Schwyz, bailli de Windeck, mercredi après Nic. 1449. *Tschudi.* Là sont rapportés divers cas.

[128] Impositions sur les vaches, les chalets et les moutons.

[129] *Compte de Henri Wüst*, de Glaris, bailli d'Uznach, 1449. *Tschudi.* Il y est fait mention de dix-huit muids de vin (qui furent presque entièrement bus).

[130] *Ospental* met sur le compte des cantons les frais « pour juger de « pauvres gens. »

[131] Il recevait pour cela douze plapparts par jour. Dans l'espace de deux ans, Wüst passa 108 jours à Uznach; Ospental, 130 à Windek.

[132] Le revenu net de ce qu'on perçut à Windek dans l'espace de deux ans, non compris le péage de Wésen et quelques arrérages, fut de 165 livres de deniers, et d'Uznach, 217. A cette époque, le marc fin était évalué à 12 livres 5 schellings et 8 heller. *Waser* de l'argent, 83.

état d'abaissement[133], pour les exploiter, non pour en prendre soin[134], gouvernement* oppressif exercé sur une population, souvent sans défense, par des hommes sans capacité pour gouverner[135]*.

Les domaines de la maison de Habsbourg en Argovie restèrent entre les mains de Berne; ceux du comté de Bade et des bailliages libres[136] argoviens furent administrés au nom de l'Empire[137] par la totalité des cantons, depuis qu'Uri s'était joint aux autres[138]. Leur bailli siégeait au château de Bade[139]; ils disposaient non moins librement que les premiers seigneurs des serfs[140] et des métairies tributaires[141]. Les villes

[133] Les nouveaux maîtres étaient moins favorables que les anciens à une amélioration politique.

[134] Wésen et Walenstatt tombèrent dans l'état le plus misérable; on ne voyait partout que marécage, mauvaise culture, négligence.

[135] Eclairé par l'expérience des siècles, Montesquieu a fait voir que les sujets des démocraties sont le plus à plaindre. Nous ne nions pas qu'il y ait eu *quelques* baillis respectables. = Nous avons prouvé à l'Europe la réalité de cette misère; mais nos patriciens n'ont été éclairés que par la foudre qui les a effrayés sans les convertir. D. L. H.

* Quel tableau! Le mode d'acquisition de ces droits de souveraineté par les cantons a pu être légitime; mais un souverain qui, au XVIIIe siècle, veut gouverner comme au XIVe est un insensé qui mérite correction. D. L. H.

[136] *Bailliages libres*, non à cause de la liberté du peuple, mais parce que les anciens comtes les possédaient librement comme des alleux, et non à titre de fiefs.

[137] *Chartes des huit anciens cantons pour Bade, Bremgarten et Mellingen*; lundi après St.-Jacques 1450. *Tschudi.*

[138] T. IV, 237. En 1445, Jost Kæs d'Uri fut le premier bailli de Bade. Uri ne prit part au gouvernement des bailliages libres qu'en 1539.

[139] « Dans la maison » *Compte annuel*, Pentecôte 1447. *Tschudi.*

[140] Le bailli Iberg vend une femme pour huit florins. *Compte annuel.* = Cela vaut bien la Russie et les Antilles. D. L. H.

[141] Ils aliénaient certains fiefs héréditaires comme propriété libre et absolue, à la réserve des intérêts. *Compte annuel.*

impériales, Bade, Bremgarten, Mellingen [142], étaient gouvernées suivant les anciennes coutumes par un avoyer et des conseils [143] sous la protection et l'autorité de la Suisse [144]. Les cas difficiles, comme ceux qu'avaient fait naître la guerre [145] ou les abus de l'autorité baillivale [146], étaient soumis à la diète fédérale réunie pour les comptes annuels; les députés référaient à leurs cantons sur les points les plus importans. Rien ne ressemble moins à la révolution de notre époque que l'ancienne révolution suisse qui laissa chaque chose dans le même état [147], parce que ses auteurs ne cherchaient que la sûreté ou un profit commun, et non le triomphe d'un système. Ils suivaient la marche lente, tranquille, presque insensible de la nature *; un bonheur paisible et durable recommandait leur œuvre; elle aurait sub-

[142] *Ch.* n. 764. *Tschudi:* « Ce n'est pas à dire qu'elles fussent sur le pied des véritables villes impériales qui siégent dans les diètes d'Empire. »

[143] Elles les élisaient elles-mêmes.

[144] *Rapport sur les bandits*, 1447. *Tschudi.* Ce nom de *bandits* fut donné aux partisans de Zurich ou de l'Autriche expulsés du conseil pour violation de leur serment et qui avaient pris la fuite.

[145] La ligue illégale de Kempten, l'injuste prise de possession du bailliage de Hédingen, le pillage des fenils de Liebenberg. *Compte annuel.*

[146] Le compte annuel en renferme plusieurs à la charge d'Iberg.

[147] Bade prêta serment avant tout au Saint-Empire, puis à nos seigneurs les Confédérés, en leur reconnaissant tous les droits que nos gracieux seigneurs d'Autriche ont eus sur nous et sur notre ville. *Ch.* 770. = Ce *statu quo* est la raison pour laquelle les œuvres de l'ancienne révolution n'ont pas tenu lorsque cela eût été nécessaire. D. L. H.

* Ceci n'est pas exact. A mesure que les traces de la barbarie s'effaçaient au dehors, grâce au progrès des lumières, il aurait fallu abroger ce qui n'était plus supportable; mais c'est alors qu'on a appesanti le joug et que ces fameux apôtres de la liberté ont voulu régner en despotes. D. L. H.

sisté, si on l'eût corrigée d'une main soigneuse et délicate au lieu de la fouler aux pieds [148].

Le comté de Kibourg, quatre fois hypothéqué par l'empereur Sigismond aux Zuricois [149], cédé [150] par eux presque en totalité [151] quand l'esprit de parti les emporta [152], fut rendu à leur ville par le duc Sigismond d'Autriche. La guerre avait coûté à Zurich un million et soixante-dix mille florins [153], de sorte que l'intérêt de l'argent emprunté par la ville [154] monta de quatre à sept et demi pour cent [155]; la guerre, la peste et toutes les misères avaient enlevé plus de la moitié des habitans [156], de telle manière que le loyer des maisons tomba plus bas qu'on ne l'avait vu depuis deux siècles et demi. Dans cette nécessité la ville fit au général autrichien, le margrave Guillaume, une réclamation de vingt et un mille florins; les militaires en devaient

[148] « Quis talia fando temperet a lacrymis. » = Vous dites vous-même, en plus d'un endroit, qu'on a omis de faire ce qu'il fallait pour prévenir le dernier malheur; vous adressez à ce sujet de pathétiques et inutiles leçons aux gouvernans; vous savez d'ailleurs que toutes les tentatives pour arriver à des réformes ont été punies comme des actes de trahison. Il fallait donc renverser les tyrans. D. L. H.

[149] *Stumpf*, 384, *b*. Ces hypothèques multiples pourraient bien être celles dont il s'agit t. V, 276 et suiv. Voy. aussi t. IV, 337 et suiv.

[150] T. V, 276 et suiv.

[151] Excepté le château de Néerach, qu'on appelle le *nouveau bailliage*. *Bluntschli*; *Leu*; t. V, 277 et 278.

[152] Pour narguer les Confédérés. *Tschudi*, II, 562.

[153] C'est la somme à laquelle *Waser*, dans son ouvrage sur *les habitations de Zurich*, p. 37, évalue les 400,000 florins mentionnés dans les chartes.

[154] 1443. *Waser*.

[155] 1451.

[156] En 1410, il y avait 10,570 habitans; en 1467, il n'en restait que 4,532. *Waser*, d'après les rôles des impôts.

trente mille aux bourgeois[157]. Oubliant toute animosité, les Suisses s'entremirent amicalement et avec énergie pour faire recouvrer à Zurich l'argent avancé par cette ville à leur ennemi dans l'intérêt de la guerre[158]. Cette disposition convainquit le duc que la possession de Kibourg ne serait ni tranquille, ni fructueuse, ni même bien assurée. Il y renonça donc[159], à condition qu'on lui remît sa dette[160]. En échange, il acheta d'Élisabeth, épouse du margrave Guillaume, fille de Cunégonde de Tokenbourg et du comte Guillaume de Montfort, ses droits patrimoniaux sur Brégenz et Hohenek[161]. Il vendit en même temps son comté de Friedberg et Zu der Scheer[162], et hypothéqua le margraviat de Burgau[163]. Sigismond était incapable d'un refus[164] et singulièrement libéral envers le beau sexe, qu'il aimait par-dessus tout[165]; il en résulta que l'état des finances de l'Autriche antérieure, embarrassées déjà par les

[157] *Tschudi*, l. c. Toutes les narrations exactes s'accordent sur ce point.

[158] Le vieux Thüring de Hallwyl leur en fit l'observation; une si bonne réconciliation ne leur agréait pas. *Félix Faber*, 66.

[159] A la diète de Constance, jeudi après la Chandeleur, 1452. *Tschudi.*

[160] Selon *Stumpf*, 384, *b*, on lui donna en outre une bonne somme.

[161] 1451. Son père était mort en 1431. Elle reçut de Sigismond 35,592 florins du Rhin.

[162] A l'écuyer tranchant Eberhard de Waldbourg, pour la somme de 32,000 florins du Rhin. La *ch.* (dont la rubrique est fausse) Inspruck, George, 1452, se trouve dans les *Archives des chevaliers d'Empire*, de *J. Etienne Bürgermeister*, II, 1560.

[163] A l'évêque Pierre d'Augsbourg pour 32,000 ducats selon *Hist. d'Autriche* (de St.-Blaise) II, 158; pour 60,000 florins d'or, selon *de Stetten, Hist. d'Augsbourg*, I, 242.

[164] *Félix Faber*, l. c.

[165] « Mulieribus ultra modum inclinatus (propter quod nitro se inferebant, consentientes ei) in his actibus Salomonem quodammodo imitabatur et Assuerum reges. » *Id.*

prodigalités du duc Albert [166], empirait de jour en jour.

Longtemps avant l'affaiblissement de l'alliance dont les Confédérés firent un crime à Zurich [167], cette ville prévint par une médiation amiable une guerre que quatre audacieux champions [168] avaient déclarée à huit cantons suisses [169]. Tout le monde sentait le besoin d'opposer aux flots dévastateurs des passions indomptées la justice et la paix. D'autres hostilités furent arrêtées par le sous-bailli de Bade [170] : on l'envoya à Bâle, pour s'informer auprès du bailli et du tribunal [171] si les Confédérés avaient été relevés en due forme [172] du ban attiré sur eux par le meurtrier appenzellois Himmeli [173] (Rechberg avait inutilement tenté de le maintenir en vigueur [174]); on l'envoya de même vers le bailli [175] et le conseil de la ville de Schaffhouse, au sujet de l'au-

[166] « Multa mala orta fuerunt in terra propter ducis Alberti prodigalitatem. » *Id.*

[167] Elle fut annulée en 1450 ; ce qui est raconté ici arriva samedi après la St.-Barthélemy , 1447. *Ch.* dans *Tschudi.*

[168] H. Hun , de Lüneren (territoire de Zurich), H. Totz , de Frauenfeld (Thurgovie), Nic. Gliss , de Rothwyl, H. Lustnower, d'Uznach. L'occasion est inconnue.

[169] Les VII (sans Zurich) et Soleure.

[170] Jean Hosang , au nom du premier bailli, Werner Blum. Celui-ci était de Schwyz; l'autre, de même , à ce qu'il paraît.

[171] *Ch.* de l'avoyer *Didier de Sennheim*, signée par huit autres arbitres; jeudi après les Rois 1449 dans *Tschudi.*

[172] Par le prononcé de « l'honorable et sage » Jean Albysen, de Bâle, et de Schilter, de Constance, Guillaume de Grünenberg étant surarbitre. T. V, 260.

[173] T. V, 257.

[174] Il déclare au sujet de Himmeli que l'affaire n'avait pas été entendue ainsi.

[175] Le bailli impérial ; la *ch.* est de lundi avant St.-Thomas 1448, dans *Tschudi.*

bergiste d'un village voisin [176], qui, audacieux en raison de ce ban, hébergeait des ennemis de la Suisse, favorisait les contrebandiers, faisait enfermer illégalement des Confédérés dont on s'emparait, et partageait la rançon avec ceux qui les avaient surpris. Le crime de ces derniers entraînait la peine de mort [177]; mais les Suisses devaient prouver que leurs noms n'étaient plus ou n'auraient jamais dû être dans le registre du ban tenu par le juge provincial du bourgrave de Nuremberg [178].

Les Glaronnais ôtèrent alors de leur église la bannière de la ville de Zurich, conquise dans la plaine de la Sihl [179]. Les habitans de Rapperschwyl rendirent aux Glaronnais la leur, enlevée dans la nuit du massacre de Wésen [180]. Les Schwyzois aussi ordonnèrent au landammann Réding, de ne pas laisser plus long-temps dans leur église la bannière de la bonne ville d'Ueberlingen, dont ils s'étaient emparés autrefois [181]. Le désir universel de voir renaître les relations loyales de confédération et de voisinage étouffèrent tout souvenir d'une époque funeste [182].

A la fin, les boucs, défenseurs de Zurich [183], de-

[176] Jean Ammann, bailli de Gottmadingen, situé dans le Hégau à quelques lieues seulement de Schaffhouse.

[177] Le prétexte du ban ne servit de rien à celui qui, pour ce crime, fut exécuté à Constance.

[178] Parce que les Confédérés, dit la charte, ne relèvent pas du tribunal provincial de Nuremberg, mais du tribunal aulique de Rothwyl.

[179] *Tschudi*, II, 554. En 1450.

[180] « Ils commencèrent alors à devenir bons amis et voisins. » Voy. sur le massacre de Wésen, t. III, 290.

[181] Dans *Tschudi* II, 525. La correspondance est de l'an 1448.

[182] Il devrait en être de même après le malheur de nos jours.

[183] Voy. chap. I à n. 234.

meurèrent seuls exclus de la réconciliation : comme les Zuricois ne voulaient pas les abandonner, ni les Suisses oublier les blessures profondes qu'ils avaient souvent reçues de leur audace, les boucs se présentèrent devant leur gouvernement et supplièrent le bourgmestre et le conseil de continuer à leur servir de seigneurs et de pères, comme jusqu'à ce jour, mais seulement au fond du cœur, de rendre la paix à la patrie et de leur permettre de pourvoir eux-mêmes à leur sort. Ils quittèrent aussitôt la ville, achetèrent au-delà du Rhin le château et le droit seigneurial de Hohenkrayen, restèrent tranquilles et attendirent du temps et des bonnes paroles qu'ils faisaient porter à chaque diète, leur propre paix. Longtemps leur attente fut vaine; enfin l'indignation et la pitié leur suscitèrent des avocats même parmi les Suisses, et le landammann Friess d'Uri déclara : « qu'on » ne pourrait pas leur en vouloir s'ils recommençaient » les hostilités et s'emparaient de quelque Confédéré » illustre. » Les boucs l'apprirent. Il advint que ce même landammann descendait le lac de Zurich dans la barque du marché. Tout-à-coup sortirent d'une petite baie cachée par des arbres, en deux nacelles, beaucoup de gens armés, les boucs; ils s'écrièrent : « Lan- » dammann Friess d'Uri, vous êtes notre prisonnier; » ne craignez rien. » Lui, homme sans reproche, par conséquent sans peur, étonné toutefois, dit en passant de la barque dans une nacelle : « Vous recevez » bien les conseils, bons compagnons, mais je ne » pensais pas que le mien dût me concerner. » Retenu prisonnier à Hohenkrayen, mais objet de toutes sortes de soins et de déférence, il écrivit aux Confédérés. Ils furent contraints d'acheter des boucs, pour trois cents florins, la paix à laquelle ils n'avaient pas voulu

consentir. Ital Réding leur compta l'argent avec dépit, mais honora ces guerriers invaincus ; ils promirent une paix non moins fidèle que leur courage [184]. Leur société subsista aussi longtemps que la Suisse [185].

Une vengeance plus dure atteignit le savant maître Félix Hemmerlin, moins pour sa haine des Suisses que pour son amour de la vérité, qui lui avait suscité des ennemis irréconciliables. Mais ceci nécessite une exposition plus générale. Pour expliquer le courage, les exploits et le gouvernement d'un peuple, il faut connaître ses opinions, ses sentimens et son genre de vie.

[184] Le dialogue avec Réding nous a été conservé par *Bullinger*, à qui nous empruntons cette histoire. *Réd.* : « On ne nous a pas vus souvent, nous autres Confédérés, réduits à donner autant d'argent à quelques hommes. » *Les boucs* : « Si tu regrettes l'argent, reprends-le ; nous aimons mieux avoir à le réclamer. » *Réd.* : « Non, non, chers amis, prenez ce qui vous a été promis ; il ne subsistera entre nous que de bonnes et amicales relations. » *Les boucs* : « Eh bien ! ne nous narguez pas ; ce que nous avons promis, nous le tiendrons. »

[185] *Bluntschli ; Leu.*

CHAPITRE IV.

OPINIONS ET CONNAISSANCES DES ANCIENS SUISSES.

Coup-d'œil général sur la marche des connaissances, surtout en deçà des Alpes. — Caractère de la vieille Suisse intérieure; mœurs; livres; études. — La religion secrète; la religion du peuple : revenans; danses des morts; l'hostie d'Ettiswyl; Einsidlen. — Du pape et de la hiérarchie; fin du concile de Bâle. — De la noblesse. — Vie et fin de maître Hemmerlin.

L'origine de la science et de toute culture intellectuelle se perd dans les ténèbres de l'antiquité, dont les traditions orales ou écrites furent propagées par les peuples barbares; les unes ont été reçues avec foi, les autres, soumises à l'examen et à un admirable travail, toutes diversement altérées, puis de loin en loin renouvelées[1] par de grands hommes et pour un long temps. Tel fut le sort des idées sur Dieu, sur l'origine et la marche du monde, sur notre nature, nos devoirs et notre avenir.

Ce que l'homme a trouvé dans son âme, à ce premier instant où, soit dans une délicieuse prairie de Cachemire, soit sur une salubre colline du Thibet, l'étincelle de l'esprit divin s'insinua dans une masse de terre; comment il l'a communiqué; combien de fois le soleil s'est levé dès lors; puis les longs travaux de la famille humaine, la nature et la suite des révolutions du globe

[1] « Relum'd her ancient light, not kindled new. » *Pope.*

et le nombre des peuples qui se sont succédé jusqu'à ces temps dont nous retrouvons quelques traces dans les chants orientaux et dans des symboles à peine reconnaissables; voilà des mystères que nul ne peut sonder! Mais ce n'est pas l'inventaire, c'est l'usage des biens héréditaires qui constitue la fortune d'un homme; ainsi la sage application ou le perfectionnement du trésor d'idées que l'on a reçu font le prix et la gloire d'un peuple. L'ordre éternel veut que l'esprit gouverne le corps. De tout temps la nation la plus intelligente a occupé le premier rang, jusqu'à ce que, se négligeant elle-même, elle a laissé la prééminence à la force. Mais alors encore les restes de ses travaux intellectuels ont soumis le vainqueur ignorant; sa ruine politique n'a point anéanti son nom et son influence : là où brille la lumière et le feu, là réside la vie.

Toute la science transalpine vient des Romains, qui dûrent la leur aux Grecs et aux Hébreux; chez ces deux peuples la science remonte à des temps inconnus. Moïse et Homère ne sont pas des écrivains primitifs; leurs ouvrages portent un cachet de perfection, résultat de bien des travaux antérieurs. Sans prédécesseurs connus, sans successeurs immédiats[2], ils sont là dans leur majesté solitaire. Chez le plus ancien historien grec on n'admire pas moins l'inimitable perfection de l'art dans la disposition et le style [3], que cette plénitude de renseignemens vrais et importans dont chaque nou-

[2] D'une pareille grandeur. A l'exception de l'époque incertaine d'Hésiode, il se trouve après Homère une lacune aussi considérable qu'entre Moïse et le chant de Débora.

[3] Ce point de vue a été développé par son concitoyen *Denys d'Halicarnasse*. Comparez les dissertations de *Gatterer*, au commencement de sa Bibliothèque historique.

vel examen fait mieux apprécier la solidité [4]. Instruits et guidés par ces modèles, sous le ciel le plus favorable, au sein de la nature la plus libérale, sensibles à tous ses charmes, secondés par la liberté des constitutions et des mœurs, habiles à idéaliser tous les sujets et les fragmens de la sagesse étrangère, les *Grecs* formèrent leur littérature, modèle et délice de Rome et des nations modernes, école la plus excellente de toute sagesse humaine. Plus sublimes, plus rudes, moins variés, les

[4] *Gatterer* a montré, dans les mémoires lus à l'Académie des sciences de Göttingue et dans d'autres écrits, avec quelle étonnante exactitude Hérodote expose la géographie de la Scythie; cette exactitude a été confirmée par le voyage de madame *Guthrie* en Tauride et par toutes les observations modernes. Voy. dans les *Ephémérides* de *Zach*, la remarque de Heeren concernant la coïncidence des renseignemens d'Hérodote sur le Niger avec les découvertes de Mungo Park. Comparez *Rennel's Geography of Herodotus explained.* On le soupçonnait d'avoir confondu des objets fort distans et pris les Pyrénées pour la forêt Noire. Mais le nom de Pyrène a été souvent donné aux montagnes du Tyrol, qui l'ont encore conservé pendant le moyen-âge et dont il reste des traces dans celui du Brenner. Que dirait-on si cet historien, ainsi qu'Aristote et quelques modernes, avait vu la source du Danube, non dans le petit ruisseau de Doueschingen, mais dans l'Inn? Considéré dans son vrai jour, ce renseignement aussi se présente donc avec toute la dignité de la vérité. = La confiance que mérite Hérodote par son amour pour le vrai, par les infatigables recherches qu'il a faites pour découvrir la vérité, par sa candeur comme par son esprit judicieux, a trouvé un défenseur armé de toutes pièces en M. Larcher, savant traducteur du père de l'histoire. Dans sa préface, il rend un juste hommage à la véracité de son auteur; dans un grand nombre de notes il éclaircit des doutes ou réfute des objections mal fondées; enfin dans le VIe volume, il a réimprimé le traité de Plutarque *de la Malignité d'Hérodote*, accompagné de ses propres remarques et de *la Défense d'Hérodote contre les accusations de Plutarque*, insérée par l'abbé *Geinoz* dans le XIXe vol. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Le beau travail de M. Larcher réunit ainsi tout ce que l'on peut désirer sur un point si important de critique historique. C. M.

mœurs et les arts d'Israël ne furent pas moins utiles. Formée pendant plus de mille ans [5], une collection d'ouvrages originaux [6] de ce peuple enseigna que l'Être qui a l'existence en soi [7] est seul Dieu; plus tard et avec plus de douceur, qu'il est miséricorde et amour. A défaut de traditions indigènes comme celles des nations plus anciennes, à défaut de l'ingénieuse sagacité des Grecs, *Rome,* reine du monde, avait reçu du génie de l'univers [8] la sagesse nécessaire pour accomplir sa tâche, en gouvernant les peuples [9]. Ce que la Bible fut pour les besoins religieux, la Grèce pour la culture humaine, la législation de Rome [10] le devint pour l'organisation de la société civile; non une œuvre accomplie pour tous les siècles à venir, non une loi supérieure à son perfectionnement, non une borne fixée aux progrès de l'esprit; mais un guide, un modèle, un thème à développer, une colonne où l'on devait attacher le fil conducteur. Si rien n'étouffe, n'arrête, ne devient à la fin étourdissant et insupportable comme de tourner dans le même cercle [11], rien n'est plus dangereux qu'un chemin entre deux effroyables abîmes, sans autre guide que les feux-follets de l'imagination. Vu la brièveté de la vie, il est bon

[5] Depuis Moïse jusqu'à Malachie, le dernier des anciens auteurs hébreux.

[6] Ecrits dans la langue du pays.

[7] Celui qui *est,* qui existe par lui-même; Jéhova, *Jao;* le delphique ει.

[8] Par là nous entendons la Providence de Dieu, le divin gouvernement du monde. Les faibles qui se croient forts se scandalisent de ces locutions anciennes.

[9] « Tu regere imperio populos, Romane, memento. »

[10] Celle des bons temps, à peu près jusqu'à Alexandre Sévère.

[11] Comme les pauvres animaux dont l'Orient se sert pour faire tourner les meules, et auxquels on crève parfois les yeux, afin de prévenir le vertige.

d'avoir un point de départ. La plus grande partie des hommes manquent, non pas de force, mais de loisir pour faire leur chemin eux-mêmes; rien donc de plus désirable pour eux qu'un appui; or, ils le trouvent dans ces travaux préparatoires qui ont satisfait et conduit de progrès en progrès des Etats européens florissans depuis tant de siècles [12], et non-seulement la multitude qui cherche des consolations, mais encore les hommes accessibles aux nobles jouissances de l'esprit.

Lorsque, par suite d'une administration tyrannique, l'empire de Rome périt après un long épuisement, les vainqueurs se contentèrent de quelques fragmens de la sagesse antique, conservés dans la première et la seconde Rome, dans l'ancienne et dans la nouvelle [13], de même que dans quelques retraites sacrées [14], et qu'on leur expliqua bien qu'incomplets. Le *livre de la religion* devint alors pour tout peuple la somme du devoir et du savoir; et comme les nouveaux États échangèrent la simplicité germanique contre des formes plus savantes, on recourut au *livre de la loi* avant que des besoins plus raffinés fussent nés de la plénitude de l'aisance et que la *littérature* se fût unie à toutes les sphères d'idées.

Deux circonstances retardèrent l'éducation du Nord [15].

Dans l'antique Midi, la sagesse, née au sein des

[12] Nous nous bornons à l'Europe. Les formules qui embrassent le monde appartiennent, avec leurs explications, à l'histoire de l'humanité.

[13] Nous donnons le nom de *seconde* Rome à celle des papes; celui de *nouvelle* Rome appartient à Constantinople.

[14] Les couvens où l'on s'occupait de littérature, comme celui de St.-Gall, voy. t. I.

[15] Nous abrégeons, pour en revenir à la Suisse.

bois sacrés des aïeux et de la libre nature, avait grandi, ravissante comme le cèdre du Liban ou les charmantes fleurs du jardin de l'Ionie; fruit des plus belles heures des grands libérateurs des peuples ou des sages à l'âme sereine. Sur les débris d'un monde corrompu et dévasté, nos pères reçurent en échange des chants rudes mais grandioses de leur temps héroïque, des doctrines étrangères à leur histoire, à leur pays, à leurs idées, qu'on leur imposa par les terreurs de ce monde et de l'autre, mais que la plus dure discipline ne nationalisa pas à l'égal de doctrines indigènes [16]. Toutefois la religion et la législation exotiques avaient leur fondement dans la nature, dans l'expérience et dans les besoins. Accessibles à l'intelligence de nos pères, on pouvait les inculquer à leurs âmes pauvres d'idées et candides. Mais ceux qui les enseignaient l'une et l'autre ne les comprenaient pas eux-mêmes. La doctrine chrétienne, qui se résume dans la confiance en Dieu [17] et dans l'amour du

[16] Qu'il nous soit permis de montrer dans un grand exemple le contraste entre la vieille philosophie du Nord et la nouvelle philosophie chrétienne. Ossiau était âgé de cent vingt ans lorsque des missionnaires chrétiens vinrent en Calédonie. *Paadruig* (S. Patrice) lui dit : « Ossiau, ton père est..... » *Oss.* « Où, dis-moi, où est Fingal, toi qui es instruit de tout? » *Paadr.* « Ton Fingal, ton père est dans le froid enfer, et tous ses amis avec lui, enfermés dans le tombeau. » *Oss.* « Où est le froid enfer, hypocrite Paadruig, puissant en méchanceté? Ne vaut-il pas le ciel de votre Dieu, si l'on y voit courir le gibier et les chiens aux pieds rapides? » *Paadr.* « Mon Dieu est tout-puissant. » *Oss.* « Si Carril et Gaul étaient au pays des vivans, Diarmid à la brune chevelure, et Oscar, mon fils victorieux, le dieu de gens comme toi ne pourrait bâtir un mur qui protégeât contre eux. » *Ossian* dit d'une manière générale : « Je suis vieux et je désire trouver Fingal dans son nuage; je ne veux pas aller vers le dieu des fils des faibles. » Voy. *Thomas Hill, Ancient Erse poems.*

[17] En sa providence spéciale. Luc. XII; de même en sa miséricorde et

prochain[18], digne de captiver le noble héros[19] et le pauvre journalier, était enfouie sous une masse de dogmes accessoires qui firent oublier les vues de son auteur, peu après qu'il eut quitté ce monde[20]. La plupart des docteurs, sans culture esthétique, sans intelligence de l'esprit de l'antiquité orientale et de la réforme de Jésus, en contradiction avec la nature, cherchèrent la grandeur dans l'exagération. L'ignorance du latin classique et de l'histoire romaine ne faussa pas moins l'interprétation du droit[21]. En général (avertissement utile) beaucoup de savans du moyen-âge, égaux en talent et en ardeur aux plus illustres des autres temps, furent sans influence utile sur leurs contemporains et perdus pour la postérité, parce qu'ils abandonnèrent, pour les profondeurs sans fond des théories imaginaires, le terrain de l'expérience et de l'observation, et que, sans égards pour l'intention des auteurs, ils choisirent dans le texte de l'écriture et du droit ce qui leur agréait.

Ces imaginations, sans base dans l'antiquité, sans

en l'immortalité; quelle confiance inspirerait la toute-puissance courroucée (*Ps.* cxxx, 3)? Qui ne s'appuierait sur celui qui est secourable même après notre mort?

[18] Même de ceux qui ne sont pas chrétiens. *Luc.* x.

[19] « Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui après cela ne peuvent rien faire de plus. » *Luc.* xii, 5.

[20] Le caractère des communautés fondées par le disciple que Jésus aimait, et qu'on reconnaît dans *Pline*, *Epist.*, l. x, et dans les railleries de Lucien, se perdit pour les savans; le zèle contre les hérésies et les prétentions des chefs de l'Eglise en furent cause; ce caractère ne se conserva en partie que chez l'homme du peuple.

[21] La vraie méthode pour faire cette étude est celle dont Montesquieu nous a laissé un exemple, comme on n'en trouve point dans tout le moyen-âge, ni dans les siècles qui l'ont suivi immédiatement : *Esprit des lois*, l. xxvii, *de l'origine et des révolutions des lois des Romains sur les successions.*

rapport avec le temps présent, ne fournissaient ni matière solide à la science, ni nourriture saine à un peuple dépourvu de culture. Les savans et la multitude (les ouvriers[22] et la matière, les docteurs et les disciples, l'âme et le corps) se séparèrent; chaque partie, sans égard pour l'autre, suivit sa route; aucun de ces deux chemins ne conduisait à la sagesse et au bonheur, mais, à travers des ombres mystérieuses[23], dans des espaces fantastiques ou dans les régions sauvages d'une grossière sensualité. Il arriva de là que, bien qu'à la fin[24] l'on rentrât insensiblement[25] dans une meilleure voie, la connaissance de ce que chacun est, doit être et peut devenir[26], resta rare. D'un côté on prit les défauts, les abus, les mensonges, en un mot le mal, pour base de la justice, de la vérité et de la morale; de l'autre, la multitude négligée demeura livrée à de flatteuses séductions. Ainsi fut gravement compromise la situation générale de l'Europe, qui offrait à l'humanité et aux âges à venir tant de garanties de sûreté, tant de moyens de culture.

Chez les anciens Suisses, à l'origine de la liberté, peu de gens savaient lire et écrire[27]; les expériences et

[22] Δημιουργοί.

[23] « Per loca senta situ vadunt noctumque profundam. »

[24] Depuis Erasme et Luther.

[25] Depuis Descartes, Bayle, Leibnitz et Montesquieu.

[26] Voilà le vrai progrès des lumières. Quelle démence que de ne pas le vouloir !

[27] Introduction de l'alliance perpétuelle de 1315 : « Attendu que les » sens humains sont faibles et transitoires, en sorte qu'on oublie facile- » ment les choses qui doivent subsister à jamais, il est nécessaire qu'on » fasse connaître par l'écriture et par des chartes ce dont on est convenu » pour la paix et l'honneur des gens. » Ce début est celui de beaucoup de documens et par le même motif.

les souvenirs des pères se transmettaient aux neveux par la tradition orale, comme la sagesse des Druides ou les chants d'Homère[28]. Le calme de la vie pastorale au sein des Alpes solitaires, dans un air pur, sous une voûte étoilée plus étincelante, et les phénomènes d'une nature grande et merveilleuse, telle était leur école. Dans cet isolement ne naissent pas des idées nouvelles[29], mais les anciennes s'enracinent toujours davantage; elles pénètrent l'âme[30]. Aussi le sentiment de la liberté et de la fraternité primitives fut-il plus profond à Schwyz qu'ailleurs. Le peuple en conçut l'orgueil de la justice[31] et de la loyauté[32]. L'honneur du nom national a été compris d'abord dans la contrée pastorale[33]. La conscience d'eux-mêmes fit de ces pâtres la terreur de leurs ennemis, alluma chez les Glaronnais, les Appenzellois[34] et chez le peuple plus rude de la Haute-Rhé-

[28] Il serait donc peu raisonnable de révoquer en doute des événemens dont il subsiste des *indices* authentiques, parce qu'on manque d'une chronique contemporaine. Mais la *critique des traditions orales* est un des chapitres de l'art historique dont on s'est le moins occupé.

[29] Aussi peu que sur les bords fortunés d'Otahiti. Pour se développer, il faut que l'homme soit électrisé par des traditions ou par le commerce avec les hommes.

[30] Aucune idée étrangère ne les efface.

[31] *Hemmerlin*, leur ennemi acharné, dit: «Licet feroces, pacem tamen accolis et incolis firmiter tenuerunt. » *Dial. de Suitensib.*; c'est le 33e de son grand ouvrage *de Nobilitate et rusticitate.*

[32] Il leur accorde aussi «magnæ legalitatis apparentiam.»

[33] « Suitenses *arroganter* volunt appellari. » On préféra en 1798 le nom *helvétique*, afin que le nom de ceux qui avaient plié sous le joug romain effaçât le souvenir de la liberté victorieuse et florissante des Suisses. = On restitua à la nation son ancien nom, celui sous lequel elle avait formé un seul corps redoutable à ses voisins, ainsi que vous l'avez dit vous-même. D. L. H.

[34] Eux et les Tokenbourgeois «gens radicaliter protervissima.»

tie[35] le désir de s'unir à eux et de les égaler, et valut à cette petite peuplade un nom et un rang en Europe[36]. Ils laissaient aux chefs du pays le soin des relations compliquées avec l'étranger[37]; dans leurs institutions internes et dans les traités, ils faisaient preuve de prudence, de réflexion et de candeur[38]. Heureux d'une paisible indépendance au sein des Alpes, sans autre ambition que de posséder le plus beau troupeau et la reine de la terre[39], aimés de leur bétail affectueux et reconnaissant[40], comme des divinités bienfaisan-

[35] « Cæteris ruralibus magis horribiliores. »

[36] « Clamor famosissimus per Europam de Suitensium supermirabili » potentiæ pompa. »

[37] Aux Réding dans la guerre de Zurich. Voy. t. III, 64-65, ce qu'ils faisaient quand ils se croyaient joués.

[38] « In domibus providi, in consiliis maturi, in tractatibus circum- » specti. » *Hemmerlin.* Je regrette de n'avoir pas à ma disposition les codes et les réglemens pastoraux des Hautes-Alpes pour en faire connaître l'esprit, comme celui des Zuricois d'après le Richtebrieve, et celui des Bernois d'après la Handveste. Cette lacune est une imperfection involontaire de ce livre.

[39] La vache qui marche la première, ornée de la plus belle cloche et de riches rubans, et à laquelle toutes les autres cèdent le premier rang à l'ombre et à l'abreuvoir. Voy. Ebel, *Peinture des populations alpestres de la Suisse.* (*Schilderung der Gebirgsvölker der Schweitz*), t. I, 157, ouvrage écrit avec sagesse et avec impartialité. = Malheureusement l'auteur n'en a publié que deux volumes; le premier (1798) est consacré au peuple appenzellois; le second (1802) aux habitans du canton de Glaris, des bailliages d'Uznach, Gaster, Sargans, Werdenberg, Sax et Rheintal, du Tokenbourg, de l'ancien pays et de la ville de St.-Gall et de la partie orientale du canton de Zurich. Les sollicitations d'achever cet intéressant ouvrage n'ont pas manqué à mon savant et respectable ami. La lacune qu'il a laissée a été partiellement remplie par deux *Voyages dans les Alpes,* de M. *Kasthofer,* aujourd'hui membre du Conseil exécutif de Berne : *Bemerkungen auf einer Alpen-Reise über den Susten, Gotthard,* u. s. w. Aarau, 1822, in-8, 1; *Bemerkungen auf einer Alpen-Reise über den Brünig, Bragel,* u. s. w. Bern, 1822, in-8, I. C. M.

[40] Que ceux qui n'en ont jamais été témoins lisent les observations de

tes[41], ils se riaient de l'ignorant mépris des citadins pour la vie pastorale [42], ils représentaient volontiers aux étrangers, en forme de spectacle, les joies du départ pour les Alpes [43]. Si au milieu des pompes d'un cortége solennel, comme à Constance, aux yeux des grands de l'Empire, une vache, à la vue des députés de Schwyz, exprimait ainsi que de coutume sa joie caressante[44], ils pardonnaient la surprise et le jugement[45] auxquels le pâtre se vit exposé dans tous les temps et dans tous les lieux[46], et les attribuaient à l'ignorance des mœurs de leur pays. Leurs corps vigoureux et gigantesques[47], que les héros et les savans étrangers contemplaient avec étonnement[48] et que le duc de Visconti consi-

madame *Frédérique Broun* dans son *Voyage* et dans le second tome de ses *Ecrits en prose*. Personne n'a peint la nature alpestre plus complètement, avec plus de vérité, ni ne l'a vivifiée avec plus de talent. »

[41] Ce qui constitue le droit souverain, mais trop négligé, de l'homme sur les bestiaux, ce sont les soins qu'il leur donne en échange de leur utilité.

[42] *Hemmerlin :* « Sic nominari coram gentibus *ovant;* vaccarum cau- » das pileis et capuciis ligant. »

[43] *Le même :* « ainsi que cela s'est vu à Bade. « C'était un charivari. Voy. les *Lettres* de mon ami *de Bonstetten, sur une contrée pastorale de la Suisse*, p. 112.

[44] Lorsqu'ils vinrent de l'hôtel-de-ville, une vache se prit à beugler et les suivit jusqu'à leur logis, sans qu'on pût l'écarter. *Hemmerlin* fait cette remarque malicieuse : « Naturaliter sequebatur corrivales. »

[45] L'honnête maître Hemmerlin déploie ici toute sa casuistique : « Minus peccatum sodomiticum est, ubi non debitus servatur sexus; » minus autem est, dum homo peccat in corpus proprium. » Il ajoute : Ils ne font pas grand cas de ce reproche (absurde).

[46] Voy. dans *Théocrite* et *Virgile* des reproches de ce genre. Que n'a-t-on pas raconté des Calabrais !

[47] « Præ cæteris filiis hominum robusti, proceri. » *Hemmerlin.*

[48] *Hemmerlin* raconte qu'il a vu le comte de Gruyère (le comte pastoral, t. I, 338) « grossissimis membris cæterorum hominum modulos » multum excedentibus; » il y a dans le château de Gruyère des armures qui semblent avoir appartenu à des géans, « mensuram hominum pro

dérait comme une merveille de la nature[49], leur fureur, leur impétuosité dans la bataille[50], leur invincible liberté[51] prouvaient que ni la vie pastorale, que l'on croyait efféminée[52], ni l'intempérance ne les énervaient[53].

Néanmoins, en partie à cause de cette simplicité de mœurs qui ne déguisait rien[54], les Suisses et les Souabes passaient pour violer plus fréquemment que la plupart des peuples d'alors les lois de la chasteté[55], à tel point que les astrologues s'efforçaient d'expliquer ce phénomène par des constellations[56]. Les causes en étaient dans la plénitude de leur vigueur, dans leurs

« nunc majorum nimis excedentes. » Nous avons vu beaucoup de ces grandes et belles statures dans le comté de Gruyère, dans le Sibenthal, dans l'Oberhasli et dans le canton de Schwyz.

[49] *Andræas Billius, Hist.*, l. III, p. 55 (*Murat., Scriptt. XIX*), parle d'un Suisse qui à la bataille de Bellinzone (t. IV, 371 et suiv.), après avoir tué beaucoup d'Italiens, fut lui-même transpercé, et se battit encore la lance dans le corps; le duc fit porter dans le château de Milan son cadavre d'une prodigieuse grandeur.

[50] *Billius* : « Intolerabilis gentis furor. »

[51] *Id.* : « Nec tyrannum nec dominum norunt. »

[52] *Hemmerlin* les blâme de traire eux-mêmes leurs vaches. Ailleurs, dit-il, c'est l'occupation des femmes; à cette occasion le bon prévôt fait cette observation dans l'intérêt de la décence : « Dum se curvat ad hoc « juvencula (brevibus utens habitibus), cunctis retro patebit anus. »

[53] Qui n'a point prodigué sa vie
Dans les bras de la volupté. « *Bürger.*

[54] Les Italiens s'en raillaient; mais on leur reprochait, à leur tour, d'être « macarelli et buserones. » *Hemmerlin, de Matrimonio.*

[55] « Dixerunt viri peritissimi, quod nunquam viderint regionem, re- « gnum vel diocesin, in quibus tot moverentur causæ matrimoniales. » *Id.*

[56] Ils disaient que ce pays était fatalement entraîné à rendre un culte à Vénus licencieuse. *Id.*

alimens nourrissans [57] et dans leurs opinions. La déloyauté, la calomnie et la fraude leur semblaient plus criminelles que la satisfaction d'un besoin dévorant[58]. Des transgressions de cette nature paraissaient faciles à expier; les prédicateurs les censuraient rarement[59]. Dans la lutte continuelle de lois très-imparfaites avec le penchant de la nature, les moralistes se contentaient de recommander la décence; lorsque les rois et les princes, les évêques[60], les abbés, les prêtres[61] et même les religieuses commettaient de semblables fautes, on blâmait leur imprudence plus que la faute même[62], et l'on

[57] Note des vivres pour la célébration des noces du margrave Charles de Bade avec Catherine d'Autriche, à Pforzheim, en 1447 : 100 bœufs, 1500 veaux, 8,000 oies, 15,000 poules, des pigeons sans nombre, 150 chars de vin; « chacun eut de quoi se rassasier; des courtisanes et des jeunes gens innombrables, des musiciens ambulans. » *George Hagen* dans *Sinner, catal. manuscriptt. bibl. Bern.* III, 165. Il ne s'agit pas de Suisses, mais cela fait connaître l'époque.

[58] « Sodomitis melius erit in die judicii, quam rerum vel honoris » ablatoribus. » *Hemmerlin, de Anno jubileo.* Il ajoute, dans son zèle qu'ils seront moins à plaindre que les Beghards et les Béguines. Il croyait pouvoir se fonder sur les paroles du Christ, *Matth.* XI, 24.

[59] « Adulteriorum et concubinariorum tam terribilis est multitudinis » usus, et pastorum per taciturnitatem declaratus consensus; quod præ- » dicatio contra tales nullius est profectus. » *Id.*, dans le livre *de Religiosis proprietariis.*

[60] L'évêque de Constance, Henri de Hewen, avait ouvertement des concubines. *Id. de Boni et mali occasione. Hemmerlin* parle aussi de l'évêque d'Aichstedt, dont la mort fut implorée du Ciel par le Chapitre en vertu du Ps. CIX, parce qu'il avait autant de femmes que Salomon. *Ibid.*

[61] Notre casuiste *Hemmerlin* permet qu'ils fréquentent des maisons publiques plutôt que de vivre maritalement avec des concubines, même dans un âge avancé; il estime qu'ils se repentiront plus tôt de la première de ces habitudes et y renonceront, *de Anno jubileo.*

[62] On raconta au légat, évêque de Tarente, que les religieuses se conduisaient là comme bon leur semblait, que personne n'y prenait garde, que toutefois on les enfermait dans un cachot sombre et terrible quand

désapprouvait la sévérité des châtimens[63]. Les suites fâcheuses de l'intempérance étaient rares ou accidentelles[64]; on apercevait à peine quelques signes précurseurs du mal vénérien[65]. L'incontinence devint plus coûteuse depuis que l'officialité de la cour épiscopale de Constance, qui donnait l'absolution en peu de lignes et pour quatre sous, apprit, au temps du concile, les usages de la chancellerie romaine, et commença d'expédier des actes plus longs[66], de les écrire sur parchemin[67] et d'y attacher des sceaux[68]. Ce mélange d'intérêt et de principes exagérés à bonne intention et par vanité, et que jamais on n'avait exposés clairement, perpétua sur cette partie de la morale des idées obscures, qui tour à tour favorisaient la corruption, trou-

elles devenaient grosses. Le légat s'écria : « Heureuses les stériles ! » *Hemmerlin, de Pecuniis pro præbenda.* La publicité des relations de Charles VII avec Agnès Sorel scandalisa si fort Hemmerlin, que, malgré les louanges qu'il prodigua à ce roi pour la bataille de St.-Jacques sur la Birse, il doute que l'on puisse encore lui donner le titre de Très-Chrétien. *Dial. de Nobilit.*

[63] *Hemmerlin*, l. c., se plaint de la tyrannie sicilienne exercée contre de malheureuses nonnes.

[64] Le vaillant roi de Naples, Ladislas, mourut « igne Persico in pudibundis vehementer accensus. » *Ibid.* On sait par quelle main ce mal lui fut infligé.

[65] On en trouve des traces dans le livre de *Hemmerlin de Matrim.*, mais elles sont bien indéterminées. Toutefois *Hottinger, H. E. N. T.* IV, 9, rapporte que vers 1451 une contagion inouïe, appelée « scabies Gallicana » ou « grossa verola, » attaqua une multitude de personnes. Dans le même temps se présente « novus et molestus rugadiarum morbus. » *Jann. Manetti, Vita Nicolai V; Murat. Scriptt.*

[66] « Faciunt totam prosam ad latitudinem, cum infinitis clausulis. » *Hemmerlin, de Matrim.*

[67] Un paysan dit à ce sujet : « Lorsque je tombai entre les griffes des gens à parchemin, je fus rudement écorché. » *Ibid.*

[68] *Hemmerlin* nomme ces gens *sugillatores.*

blaient la vie par des terreurs inhumaines, subjuguaient l'esprit et aggravaient l'heure de la mort[69].

Les sources de la sagesse humaine étaient peu nombreuses et troubles, et dans cette vieille Suisse la religion fournissait matière à bien des controverses.

Les savans connaissaient les écrits des philosophes grecs et romains[70]; mais les absurdes chroniques, les études abrutissantes de l'école et l'extrême différence des mœurs les empêchaient de comprendre l'esprit de l'antiquité. Les contes de l'Orient sur Salomon et sur Alexandre ne sont pas plus extravagans que ce qu'on croyait d'eux à cette époque[71]. Le divin chantre du pieux Énée dut en grande partie sa gloire à l'opinion que, chancelier impérial d'Auguste, il tenait sous ses ordres tous les esprits serviables enfermés dans la fiole

[69] « Si diabolus non esset, clerus non haberet unde viveret, et sic » Papa cum Cardinalibus egeret. » *Id. de Boni et mali occasione.* On a lu de nos jours dans le commentaire d'un discours théologique du vice-chancelier d'une université souabe : « Oui, Messieurs, le diable est le fon- » dement de la religion; si quelqu'un ne croit pas au diable, qu'il ôte » l'habit noir. » *Nouv. Mercure allem.* 1800, II, cahier 82.

[70] Il va sans dire qu'on leur attribua beaucoup d'écrits supposés; dans ce nombre, certains ouvrages géographiques que *Hemmerlin* met sur le compte d'*Aristote*, le livre, soi-disant du même philosophe, *de Regimine principum ad Alexandrum.* L'*Itinéraire* connu sous le nom d'Antonin fut attribué à Jules César.

[71] Voy. dans *Hemmerlin*, *de Nobilitate*, comment Alexandre s'éleva dans les régions célestes sur des griffons et sonda les profondeurs de la mer dans des cloches de verre attachées à des chaînes. Nous parlerons une autre fois des rêveries de Skander Nameh (*d'Herbelot* en donne des échantillons). Il n'est pas sans intérêt de remonter à la source de ces fables et de faire voir comment les imaginations de l'Orient et de l'Occident les ont développées. Du reste, ce n'est pas seulement en Suisse que la critique historique manquait : les absurdités que Cédrénus et d'autres ont accumulées sur les premiers siècles de l'Empire dépassent toute idée.

enchantée de Salomon, et qui entre autres, sur un signe, avaient percé la grotte du Pausilippe[72].

Jean Fründ, greffier de Schwyz, ami d'Ital Réding, s'efforça de rattacher à l'histoire romaine les traditions de l'origine septentrionale de sa nation[73] par des rêveries non moins fiévreuses[74] que celles de Ricordano Malespina, historien de Florence[75], tandis que le patron du Paradis[76], Élogi Kiburger, liait aux annales bourguignonnes les vieilles traditions concernant le temple unique des douze communes riveraines du lac Vandale[77], la tour de Strættlingen[78], l'éclat romantique de la cour d'or de Spiez[79]. Ces travaux avaient le mérite de révéler les idées et l'état de la nation; la sagesse étrangère et antique devait féconder ce fonds d'idées et non l'anéantir; ce qui n'a pas son principe dans la nature d'un peuple ne saurait lui être utile. Honneur

[72] On croyait que le château de l'Œuf (*castello dell' Uovo*) à Naples subsistait par la magie d'une boule placée au centre et dans laquelle Virgile avait enfermé un esprit. *Hemmerlin, de Nobil.*, fol. 8, 9 et ailleurs.

[73] L. I, chap. XVII, t. II.

[74] Elles sont résumées par *Tschudi, Gallia Comata*, p. 113.

[75] Là Catilina, le roi Florinus, l'empereur Octavien, les empereurs saxons Attila et Charlemagne sont jetés pêle-mêle comme dans l'imagination d'un aliéné; voy. *Muratori, Scriptt.* VIII, 881.

[76] C'était le nom de l'église de St.-Michel, à Einigen, non loin du lac de Thoune. La chronique n'a pas été imprimée; je l'ai lue.

[77] « Lacus Vandalicus, » au VII• siècle; le même nom en allemand se trouve dans des écrits postérieurs.

[78] Célèbre dans les traditions; voy. *Bonstetten*, dans le *Magas. allem. d'Egger*, 1799, p. 281 et suiv. On a découvert là des allées souterraines construites en pierres, et au loin des traces d'une grande époque. Cette partie de l'Oberland fut peut-être l'asile de la nation expulsée.

[79] Les vestiges des murs de la ville subsistent encore, ainsi que les noms des rues et des maisons nobles, la liste des avoyers jusqu'à des temps rapprochés de nous.

donc au zèle des greffiers de Schwyz[80] et de Glaris[81], du landammann schwyzois Wagner[82], du greffier municipal de Rapperschwyl[83], qui ont raconté la guerre funeste de Zurich; du tribun bâlois, qui a décrit la mort glorieuse des Suisses sur les bords de la Birse[84], et du greffier municipal de Lucerne, qui a magnifiquement coordonné dans un livre d'argent les chartes de sa ville[85]!

L'Encyclopédie alphabétique de l'évêque Salomon de Constance[86] et le fablier de Conrad de Mure, chantre d'église de Zurich[87], donnaient des idées générales suffisantes sur les sciences et l'histoire de l'antiquité étrangère. Les sentences morales de Denys Caton, tant estimées[88], inspirèrent à Jacques de Soleure l'idée d'un

[80] Du même *Fründ. Haller, Bibl.*, t. V, 51, 53.

[81] Jacques *Wanner. Tschudi* II, 554.

[82] Ulrich *Wagner. Haller*, l. c.

[83] Eberhard *Wüst. Tschudi*, l. c. *Wüss, Haller*, 54.

[84] Jean *Spérer*, surnommé Brügglinger. *Haller*, 59.

[85] Egloff *Etterlin*, de Brougg, bachelier ès-arts libéraux, entreprit ce travail en 1433. Le livre fut relié en velours blanc et bleu, avec des garnitures d'argent. Il renonça à sa place de greffier en 1442; en 1452 on l'ensevelit pompeusement au couvent des Chartreux. *Cysat*, dans *Haller*, VI, 331.

[86] «Liber vocabulorum.» *Hemmerlin*, dans le livre *Contra validos mendic.*

[87] *Hemmerlin* cite souvent son *Fabularius* ainsi que son *Clypearius*, poème sur les armoiries. Nous avons mentionné ect auteur en son temps; l'idée la plus complète de son fablier nous est donnée par *J. H. Hottinger, Schola Tigur; Hemmerlin, de Nobil.*, cite un long fragment du *Clypearius*. Le premier de ces livres a été publié à Bâle par Berchtold Rodt, à l'origine de l'imprimerie. *Denys*, Curiosités de la biblioth. de Garelli, p. 225 et suiv.

[88] Elles ne sont pas sans mérite. *Hemmerlin (de Exorcismis)* reconnaît l'auteur pour «hominem christianissimum;» il a écrit une glose à son sujet (*de Credulitate dæmonib. exhib.*); il mentionne aussi (*de Nobilit.*

essai semblable[89]. Si la sagesse populaire se conserva dans des proverbes[90], la jeune littérature se complut dans des vers gnomiques, fruit de l'expérience de la vie et de la réflexion des sages et des vieillards[91]. Cependant un chanoine lausannois, Martin Franc, chanta la lutte de la fortune et de la vertu et les mérites des dames[92] mieux que tous les poètes français qui le précédèrent et que bon nombre de ceux qui le suivirent[93]; ce nouvel élan de la poésie coïncidait avec l'époque d'une transition non moins remarquable de la musique[94] à une plus savante modulation[95]. La Suisse ne vit pas avec indifférence les sciences germer et fleu-

un livre probablement différent du premier, « quædam nova compilatio » magistri Cathonis, Sacri jureconsulti. »

[89] « Flores moralium. » *Hemmerlin* les cite souvent. Le but de Jacques était de résumer dans des vers courts des choses mémorables (« Jam nova curta placent, gaudent brevitate moderni »); d'occuper les âmes en les faisant réfléchir (« Otia dant vitia. — Otia si tollas, periere cupidinis arcus »); enfin d'exhaler sa mauvaise humeur. (« Dirue juristas. Deus, Satanæ citharistas! »).

[90] *Hemmerlin* en cite un grand nombre, dont plusieurs se sont conservés. Dans notre époque de transition à d'autres temps, cet écho de l'ancien monde s'affaiblit. Il serait à désirer que quelqu'un écrivît les souvenirs qu'on peut encore recueillir auprès des vieillards des villes et des campagnes.

[91] Comme les proverbes et les énigmes de Salomon, d'Agur et de Lémuel, et ceux des Pythagoriciens et du philosophe de Mégare.

[92] *Le Champion des dames* et *l'Estrif de la fortune et de la vertu*. Paris, 1505. = La première édition du *Champion des dames*, petit in-fol. goth., a été imprimée sans date; une seconde en 1510, in-8°; par Galliot-Dupré en 1530. L'*Estrif de fortune et de vertu* en 1519, in-4°. C. M.

[93] Nous devons cette indication et ce jugement à Zurlauben, de respectable mémoire.

[94] Les modèles avaient été jusqu'alors Jacques des Murs, Philippe de Vitry et d'autres compositeurs parisiens. *Hemmerlin, de Nobil.*, f° 116 *a*.

[95] « Contrapunctus, dulcissimis fracturis cribratus. » *Ibid.*

rir. Suivant un usage ancien[96], de jour en jour plus commun, des gentilshommes et des seigneurs ecclésiastiques[97] fréquentaient les universités de Bologne[98], de Paris, de Heidelberg[99]. Bien qu'alors aussi les voyages servissent fréquemment de prétexte à l'amour d'une vie désordonnée[100] et que déjà l'on accordât légèrement les diplômes du doctorat [101]; bien que des hommes sensés prissent en pitié [102] la prétentieuse incapacité de jeunes gens qui savaient un peu de tout, et que le succès dans des examens superficiels [103] dépendît ordinairement de l'argent ou de la faveur[104], on n'en eut pas moins raison d'encourager le plus possible la fréquentation des universités [105]. A une époque où le commerce de

[96] L. II, chap. I, t. II.

[97] *Hemmerlin* lui-même, comme il le raconte souvent.

[98] Il n'est pas hors de vraisemblance qu'il y eût des relations de parenté entre le grand jurisconsulte bolonais Bartolomeo Saliceti et la noble famille fribourgeoise de ce nom.

[99] Le premier Zuricois fut inscrit en 1405. *Matricule de l'Université. Hotting. Schola Tigur.*

[100] Les prétendus étudians séjournaient quelquefois ailleurs ou restaient excessivement long-temps en route. *Statuts de la grande Église*, a. 1420. *Hotting. H. E. N. T.* VIII.

[101] « Stolidi per stolidos in studiis generalibus Doctores fiunt, ut similis generet sibi similem, et qualis est pater, talis sit filius. » *Hemmerlin*, dans sa satire *Doctoratus in stultitia.*

[102] « Studiorum baccalarii de se multum præsumunt et in practica nihil concludunt, umbram pro veritate proclamantes. » *Hemmerlin, de Nobil.*

[103] « Bene legit, competenter exponit et sententiat, computum ignorat, male cantat, in aliis competenter respondet. Fiat admissio ! » *Examen de Léonard Broun*, pasteur à Horgen, dont il a été question t. V, 342. *Hotting. Schola Tig.*

[104] *Hemmerlin*, n. 101.

[105] *Statuts*, n, 100.

la librairie était peu de chose, les bibliothèques, rares, misérables, difficiles à consulter [106], et formées sans plan, au gré du hasard [107], alors que dans le vaste diocèse de l'évêque de Constance aucun particulier ne possédait plus de cinq cents volumes [108], rien ne pouvait tenir lieu des universités dont le but et l'utilité consistaient à donner une idée encyclopédique de chaque science et des ouvrages qui la concernaient *.

Bien des gens en Suisse se distinguaient de l'Église par leurs croyances religieuses : d'un côté la population pastorale, fidèle à l'ancienne simplicité qui lui suffisait pour son usage domestique, rejetait tout ce que la dévotion ou l'intérêt y avaient artificieusement ajouté [109]; de l'autre, la doctrine des frères de l'esprit

[106] Qui ne sait que les ouvrages les plus précieux étaient enchaînés, afin qu'on ne les enlevât pas ?

[107] Les livres réunis par Jean de Raguse, auquel le pape Félix donna le chapeau de cardinal, formèrent, dans le couvent des Frères Prêcheurs de Bâle, le premier fonds de la bibliothèque de l'Université. *Sinner, voy. dans la Suisse occidentale*, t. I. Il avait rassemblé la plus grande partie de ses manuscrits à Constantinople. Voy. *Scriptt. ord. Prædicator*, t. I, p. 797. Dans leur nombre se trouvait le célèbre livre des évangiles grecs du VIIe ou IXe siècle, de tous ceux que Wetstein connut le cinquième en importance, et ce N. T., qui n'est pas de beaucoup plus récent, que Reuchlin emprunta et garda trente ans, et dont Érasme se servit pour son édition. *Michaelis, Introd. au N. T.* = Voy. aussi *J.-J. Griesbach, Dissert. de codicibus Evangelior. Origenianis.* Halæ, 1777; *Curæ in historiam textus epistolar. Paulinar. Græci*; Jenæ, 1777. C. M.

[108] C'est le nombre des volumes que possédait *Hemmerlin* (*in Passionali*). *Hotting. Schola.*

* Muller, comme tous les savans allemands, se sert de l'expression commode et qui nous manque de *la littérature d'une science*, pour désigner l'ensemble des ouvrages qui s'y rapportent. C. M.

[109] Voy. t. IV, p. 502, n. 806.

indépendant[110] pénétrait par plus d'un chemin de l'Orient dans les Alpes.

De toute antiquité l'instinct du bonheur a conduit les hommes à méditer sur l'origine du mal et sur les moyens d'y remédier; on a fait bien des tentatives pour adapter ces explications au système chrétien; sa modération et sa simplicité permettent des interprétations diverses. Mais la position et les passions des chefs ont limité cette liberté; ils ont établi des formulaires, comme partie intégrante d'une religion qui ne pouvait, que dans sa parfaite pureté, devenir la base invariable du bonheur. Lorsque, par des artifices[111] souvent ignobles, ces adjonctions eurent passé dans la langue des cours et dans la loi de l'État, les sociétés qui ne voulaient point sacrifier leur opinion durent se cacher ou se défendre par la force. Pour l'un et l'autre but les montagnes offraient le plus sûr asile : ainsi en Syrie[112], ainsi en Arménie, où se réunissent le Caucase et le Taurus. Les Manichéens défendirent longtemps et puissamment à Téphriké[113] et dans les alentours leur siége en apparence inexpugnable; leur croyance régna au loin dans les villages et les cavernes des hautes montagnes, jusqu'à ce que le premier Basile, l'un des

[110] C'est le nom que prenaient les Beghards. *Mosheim, Instit. H. E.* 484, n. 1.

[111] Nous invitons ceux qui trouvent cette expression trop dure à lire la honteuse histoire du concile d'Éphèse dans l'*Histoire des hérésies*, de *Walch*, qu'on n'accusera pas d'hétérodoxie.

[112] Les dogmes des Druses se rattachent aux idées de très-anciennes sectes; leur Hakem n'est pas le calife.

[113] Aujourd'hui Divrigui. La plupart des noms classiques, dont la prononciation est un peu changée, ne sont rendus méconnaissables que par les altérations de l'orthographe.

plus excellens empereurs [114], vainquit, par une infatigable habileté et par la prépondérance de ses forces, les Manichéens alors que l'empire des Arabes ne pouvait plus les soutenir [115]. Il les transplanta dans la montagneuse Thrace, où ils étaient sous ses yeux. Tant que cette frontière fut inquiétée par les Bulgares, par les Russes et par diverses tribus de Turcs, comme aussi sous l'administration vigoureuse du second Basile, ils vécurent inaperçus, la plupart dans l'Hémus [116], jusqu'à ce qu'Alexis, le premier Comnène, les amena par la persuasion et par la force à renoncer à leur schisme. Cette entreprise tyrannique n'était pas inattendue; leurs principaux chefs avaient depuis longtemps cherché leur sûreté dans la Bulgarie [117]; de là ils répandirent leur doctrine dans toute la Hongrie et en Bohême, de même que par la Dalmatie en Italie [118], et par la Rhétie [119] en Suisse. Ils trouvèrent les esprits préparés. Comme il arrive communément quand la force prend la place de

[114] 867-886. Sa maison occupa le trône jusqu'en 1056.

[115] Autrefois ils s'appuyaient sur l'empire des Arabes; mais depuis Al Mamoun, et surtout depuis l'assassinat de Motawakkel, la puissance du prince des croyans marcha vers son déclin.

[116] Particulièrement autour de Philippopolis. Lorsque la domination barbare aura été ruinée dans toute la Turquie, on découvrira les traces de beaucoup de choses anciennes et aussi de sectes; bien des ténèbres se dissiperont.

[117] *Matthieu Paris*, à l'an 1223; la Bosnie, pays limitrophe de la Bulgarie, de la Dalmatie et de la Croatie, devint le siége de leur chef spirituel. *Füsslin, Hist. eccl. du moyen-âge*, I; *Engel, Hist. de Hongrie*, III, 216 et suiv.; comparez notre t. IV, 502.

[118] *Füsslin*, t. II, d'après les sources recueillies par Muratori.

[119] Où se trouvait un siége principal. *Mosheim*, l. c. Il eût été à désirer que l'éditeur de son livre *de Beghardis* (Leipzig, 1790) eût fait imprimer en entier les 89 *sententiæ Beghardorum*.

la persuasion, les opinions gnostiques et ariennes[120] avaient été condamnées, mais non oubliées; publiquement on gardait le silence, entre amis le mécontentement éclatait. Quand on réfléchit que l'emploi de tous les moyens n'a jamais empêché la propagation d'une vérité, et n'en a retardé la manifestation que peu de temps, on reconnaît le danger et la folie de toute lutte contre des opinions et l'illusion des chefs sur les sentimens de la multitude forcée à l'hypocrisie. Soustraite ainsi à l'œil de l'autorité, cette multitude était livrée à ces inspirations désordonnées et hostiles, source de révolutions inévitables, mais inattendues pour ceux qui ne connaissaient point leur peuple, éloigné d'eux par la terreur[121].

Les Suisses, portés à la piété et aux spéculations religieuses par une sublime nature et une vie solitaire, souvent en lutte avec des papes[122] et des couvens[123], eurent de tout temps de la propension pour les doctrines secrètes et pour les sociétés mystérieuses[124]. Comment pénétrer ce qui était inconnu à cette époque même? Qui dira les dogmes qu'annonçaient les mis-

[120] *Irénée* nous apprend que les Gnostiques eurent, au second siècle, beaucoup de partisans en Gaule; on en trouve la preuve dans les rapides progrès des Priscilliens à la fin du quatrième siècle. Leurs docteurs se firent un parti nombreux en Gothie, des deux côtés des Pyrénées, où les opinions ariennes avaient régné le plus long-temps.

[121] Les preuves de beaucoup de faits allégués dans cette partie se trouvent dans les sources byzantines, et elles seront produites ailleurs.

[122] La plupart étaient Gibellins, l. I, chap. XV et XVI, t. I et II.

[123] P. e. avec Einsidlen, l. I, ch. XV, t. I.

[124] Sur la société du cordonnier Berchthold à Rüti, voy. t. I, ch. XIV, vers la fin. *Hartmann* en fait mention dans ses *Annal. Eremi* ad a. 1246.

sionnaires de la Hongrie[125] et de la Rhétie, les apôtres qui venaient presque annuellement de Bohême en Suisse[126]; les germes semés dans quelques vallées des Alpes[127], pendant leur fuite, par les mâles disciples de l'infortuné Dolcino[128], ou dans le pays romain par le zèle captivant du jeune Hanrich[129]; l'effet produit par la sublime obscurité du livre de la Théologie allemande[130], dans leurs innombrables sociétés secrètes[131]?

On adorait généralement la trinité de Dieu dans l'unité de volonté, le Fils comme la première idée du seul Dieu éternel, l'Esprit comme l'effet commun[132];

[125] La doctrine secrète fut aussi propagée dans les provinces autrichiennes entre ce pays et la Rhétie. L. II, ch. V, t. III.

[126] *Hemmerlin, de Lollhardis :* surtout dans les villes et les campagnes de Soleure et de Berne. Il faut y ajouter Fribourg, d'après l'Hist. eccl. de *Lang*, à l'année 1430.

[127] *Ch. du val de la Sésia*, 1305 : « Plusieurs « propter factionum et « bellorum calamitates in his Alpibus pacem quæsiverunt. » *Saxius* in *animadversionib. ad hist. Duloini.* Ceux-ci étaient, à la vérité, de l'Église dominante; mais ceux d'une autre opinion avaient un motif de plus.

[128] Son *Histoire* dans *Muratori*, *Scriptt.* IX, 423.

[129] *Füsslin* rapporte les faits qui le concernent dans le t. II de l'*Hist. eccl. du moyen-âge.*

[130] *Le même*, dans le t. III. = Le livre rare et ancien de la *Théologie allemande*, attribué plus loin à un ami de Tauler, mais plus constamment à *Tauler* lui-même, dominicain allemand, qui brilla dans la chaire vers le milieu du XIVe siècle et mérita par ses écrits les éloges de Luther, a été récemment publié avec une introduction pleine de vie et de sagesse par le docteur *Troxler*, professeur de philosophie à l'Université de Berne (St. Gall, 1837, 1 vol. in-8). L'éditeur appelle cet écrit « le saint livre d'un chrétien pur et véritable, catholique et protestant dans une même personne, type et interprète de l'invisible Église de Dieu, une et libre, universelle et éternelle. Ce sont, ajoute-t-il, des fruits d'or dans un vase d'argent. » C. M.

[131] *Hemmerlin*, l. c., s'en plaint.

[132] S. Bernard attribue cette opinion à Arnold de Brescia; *Füsslin* l.

on cherchait la religion, supérieure à ce monde des sens et à toutes les opinions factices des hommes, dans l'éternel travail de l'âme tendant à se rapprocher de ce type de perfection qu'elle ne peut jamais atteindre; on parlait avec dédain « du baptême des enfans sans » intelligence[133], des mystères du pain et du vin[134], » des vertus particulières d'un bois maudit[135], de la » sainteté des temples de pierre et de tout ce qui est » poudre[136], de la tourbe du clergé[137], de ses préten- » tions, de ses mille ordonnances. A quoi bon les in- » dulgences[138]? A quoi bon les cierges perpétuels, les » messes pour les morts, les pélerinages, les vigiles, » les fêtes des saints[139]? L'homme est ce qu'il est; le » Dieu qui sonde les cœurs prendrait-il le mérite étran- » ger pour le vôtre[140]? ou quelqu'un l'engagerait-il à

Jean de Winterthur (*Vitoduranus*) l'attribue aux hérétiques de Constance. 1339.

[133] Selon *l'abbé de Clugny*, Pierre de Brueys, maître d'Hanrich. *Füsslin*. Cette opposition au baptême des enfans éclata derechef en Suisse au siècle de la réformation.

[134] *Pierre de Bruys*. Les partisans de ces opinions, s'il en faut croire leurs ennemis, s'exprimèrent au concile de Constance en termes si inconvenans que nous ne les répétons pas.

[135] La croix que le Christ arrosa de son sang. *Pierre-le-Vénérable*, abbé de Clugny, rapporte que Bruys et Hanrich brûlèrent à St.-Gilles, un vendredi saint, des crucifix, et firent rôtir de la viande à ce feu.

[136] *Bruys*. On dit que Hanrich condamnait aussi le chant d'église dans sa forme d'alors et dans un langage étranger; cette aversion se propagea en Suisse. *Hemmerlin, de Novis Officiis*.

[137] Tous les partis le traitaient hostilement.

[138] Ils attribuaient le pouvoir de l'absolution à leurs propres docteurs, aux parfaits. *Reiner de Sachs*, dans *Füsslin*. Les Flagellans s'absolvaient les uns les autres. *Etterlin*.

[139] *Rapport sur des hérétiques dans le district d'Eichstett*, dans *Hocker Antiquités de Heilbronn*, cité par *Füsslin*, et beaucoup d'autres.

[140] Ils voyaient en Christ un modèle, non un rédempteur.

» vouloir ce qu'il ne veut pas? Le *corps de l'âme*[141] » est pur, impérissable, indestructible comme la lu- » mière; notre corps, en rapport avec le monde ma- » tériel, nous sert de vêtement jusqu'à ce qu'il soit » usé : l'homme parfait[142] lui commande[143]; ne lui » sois pas asservi, mais si toi qui aspires encore à la » perfection, tu anéantis ses désirs[144] en les satisfai- » sant[145], ne crois pas que la justice suprême du Père » du monde rende l'âme éternellement malheureuse » pour les affections du corps qui lui a servi d'en- » veloppe[146]. Si la foi et la charité remplissent ton

[141] *Füsslin* I, d'après les sources.

[142] Leurs exigences pour l'âme étaient les plus rigoureuses.

[143] Ils paraissent n'avoir attachè aucune importance aux choses sensibles, et ils se raillaient du mérite qu'on attachait à l'abstinence des viandes ou au célibat. Il en fut ainsi dans le pays de Znrich en 1216. *Hartm. Ann. Erem.*

[144] Dans la doctrine de Dolcino : « conjungere ventrem, ut cesset » tentatio, non est peccatum. »

[145] Ils prescrivaient aux parfaits nne continence absolue; ils permettaient aux imparfaits la cohabitation pour la propagation de l'espèce. Comme les sociétés mystiques et secrètes de tous les temps, leurs ennemis les accusèrent de beaucoup de désordres. S. Bernard accusa de même Hanrich. En 1216 les Zuricois furent exposés à des inculpations semblables, comme s'étant permis « omnis veneris usum. » *Hemmerlin* (*de Lolth.*) reproche à beaucoup d'entre eux l'amour grec, et *Füsslin* rappelle les hérétiques qui commettaient entre eux « delictum spinæ » dorsi. » La nature et l'histoire attestent que l'imagination exaltée porte à des penchans voluptueux; il paraît certain que ces penchans furent permis, mais non autorisés.

[146] Ils ne croyaient pas plus qu'Origène et les Gnostiques à la résurrection de la chair dans l'acception vulgaire. De tont temps les tentatives de conciliation entre nos désirs, nos intérêts et les systèmes qu'ils semblent détruire, ont été aussi diverses que les idées sur la nature de l'âme. Ainsi l'on a montré que dans la supposition de l'anéantissement total de notre organisation et dans l'impossibilité de prouver l'existence d'un germe indestructible, le devoir de tout sacrifier pour les générations à

» cœur[147], Dieu est en toi, lui qui a parlé par Christ » et par les sages de Rome et d'Athènes[148]. Il y a un » seul Être; Dieu est cet être unique[149]; ses manifesta- » tions sont infinies; mais Dieu n'est pas moins dans le » moucheron[150], qu'en toi, homme orgueilleux. La di-

venir ne serait pas moins sacré. Ce corps, que la décomposition fait passer dans le règne végétal, que l'usage des plantes animalise de nouveau, qui sert enfin à reformer des figures humaines, revivra dans un monde libre ou esclave, barbare ou civilisé, selon l'avenir que nous aurons préparé. L'heureux tyran, le suicide n'échappera point par la mort à la cause première qui règle et coordonne l'univers; elle le rappellera de nouveau sur la scène du monde dans la situation des choses à laquelle il aura contribué. Peut-être ne se souviendra-t-il pas plus de son existence antérieure qu'on ne se souvient de sa première enfance; mais le déplaisir que lui cause la corruption du monde doit l'engager à travailler à l'amélioration humaine. Aucun sacrifice fait dans ce but n'est perdu. *Lessing* dit avec raison : « Pourquoi chaque homme ne pourrait-il exister » dans ce monde qu'une fois? L'opinion contraire est-elle si ridicule » parce qu'elle est la plus ancienne? » Mortel ne cherche pas le comment; notre partage, c'est une lumière incertaine;

> Quale per incertam lunam, sub luce maligna,
> Est iter in sylvis, ubi cœlum condidit umbra
> Jupiter et rebus nox abstulit atra colorem;

plus de clarté troublerait les jouissances de la vie ou la rendrait insupportable; peut-être nous sera-t-il accordé un jour d'embrasser l'ensemble de la carrière; en attendant, ô homme composé de terre et d'un esprit divin, riche en jouissances et en douleurs, frêle, mais éternel, dépose ces soins inutiles dans le sein de l'infinie Miséricorde par qui tu es.

> (There they alike in trembling hope repose)
> The bosom of thy Father and thy God.

[147] Par la charité, le péché cesse d'être péché. *Amalrich* (dont la doctrine approcha de nos frontières), dans *Dupin, Bibl. eccles.* X; *Füsslin, H. E.* III.

[148] Dieu a aussi parlé par la bouche d'Ovide. *Id.* Combien plus par celle de Virgile!

[149] *Le même.*

[150] Dans le pou, disaient les Beghards thurgoviens (*Jean de Winterthur*, 1339). Ce propos fut aussi mal interprété que des expressions semblables de Vanini.

» gnité humaine réside dans la conscience de la divi-
» nité. Sois calme, ouvre ton âme, Dieu viendra, il la
» remplira, ce que tu feras procédera de lui [151]. Ainsi
» le Christ [152] est devenu son fils. »

Cette doctrine telle que Pierre de Brueys l'avait établie [153], telle qu'Hanrich la reçut de lui [154] et qu'Arnold de Brescia [155] la comprit, était celle des habitans de Schwarzenbourg brûlés, il y a nombre d'années [156], et de ceux que l'inquisiteur François Borell punit à Genève et à Aubonne d'un supplice intéressé [157] et cruel [158], et de ceux qui firent sans hésiter [159] une apparente rétractation [160] à Berne et à Fribourg en présence des commissaires délégués par Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne. Ainsi pensaient à Fribourg, il y a peu de siècles [161], ces gens troublés dans leur intimité secrète et dans la communauté de leurs biens,

[151] Cette exposition est puisée dans les sources de *Füsslin*. Elle concorde avec la doctrine du mystique Henri *Saus* (Suso); voy. *Mosheim*, l. c. n. 5 et ci-dessus l. II.

[152] Par conséquent un autre aussi peut devenir fils de Dieu (comme Tauchelin, *Baronius*, 1126); car l'homme bon est le propre fils de Dieu, d'après l'écrit cité par *Mosheim*, 482.

[153] Et cela dans les Alpes. *Pierre-le-Vénérable*. Toutes ces données concernent des docteurs qui ont vécu en Suisse ou influé sur elle.

[154] Pierre commença en 1104. Hanrich avait été dans le pays roman avant 1116. *S. Bernh.*

[155] Vers 1140 à Zurich. Voyez t. I, 392 et suiv.

[156] 1277. *Stettler*.

[157] Il conserva les deux tiers de ses biens; un tiers fut dévolu au gouvernement.

[158] Entre 1380 et 1393. *Perrin, Hist. des Vaudois*.

[159] *Dolcino* enseignait qu'on n'était pas obligé de dire la vérité aux prélats et aux inquisiteurs. Les Druses partagent cette opinion.

[160] 1399. *Tschudi; Lang*.

[161] 1430, au temps de Guillaume de Chalant, évêque de Lausanne. *Lang*.

et punis par la torture, la faim, la prison, la perte de leurs biens et par d'ignominieuses pénitences [162]; ainsi encore les Lollhards, les Beghards, les Béguttes et les reclus [163] qui, avec leurs ânes et leurs besaces de mendians, parcouraient le pays humblement et dévotement, ou bâtissaient dans les bois solitaires des cabanes ou dans les villes des maisons pour les voyageurs, les pauvres et les malades, exerçant aussi la charité, au temps de la peste, avec une sollicitude toute chrétienne [164]. Mais comme il arrive ordinairement dans les sociétés secrètes, qui font un devoir de la soumission à des chefs d'ordre connus ou inconnus [165], peu comprenaient l'esprit de la doctrine; il donnait à quelques-uns une impulsion puissante; d'autres interprétaient au gré de leurs passions des croyances mal saisies. La plupart se sentaient élevés par la pensée que Dieu les avait élus dans la multitude pour reconnaître la vanité des opinions dominantes et pour le contempler lui-même dans une lumière plus pure; pénétrés de cette conviction, le frère Charles au pays d'Uri, et le frère Burkhard au canton de Zurich, moururent avec joie dans les flammes [166]; quand notre esprit a la conscience

[162] On les faisait marcher dans les processions nu-pieds, nu-tête, un cierge à la main, une croix attachée à leurs vêtemens.

[163] *Hemmerlin*, 1° *contra Validos mendicantes*; 2° *contra Anachoretas, Beghardos Beginasque sylvestres*; 3° *Lollhardorum descriptio.*

[164] Les papes Grégoire XII et Eugène IV leur donnèrent cet éloge, trompés par les dehors, pense *Hemmerlin, Glossa bullarum.*

[165] Les mystiques d'Eichstett (selon *Hocker*) et ceux du Bas-Rhin (*Egbert adv. Catharor err.* dans *Füsslin*) avaient douze maîtres de religion soumis à un autre; mais personne ne dit qui il était, ni où il résidait.

[166] *Hemmerlin, Lollhard.*

de sa grandeur, il commande puissamment aux sens et leur impose silence[167].

Par son livre de la Théologie allemande ou de l'exacte intelligence de ce que sont Adam et le Christ[168], le digne ami[169] du prédicateur illuminé[170] Jean Tauler compta préserver la doctrine secrète[171] de tout abus[172]. « Dieu est le principe des êtres et de leur mouvement; » tout ce qui *est*, le diable lui-même, en tant qu'il » existe, est bon, est une émanation de la Divinité; sans » activité, Dieu ne serait pas Dieu[173]; l'homme vérita- » blement libre, bon, noble, est celui qui n'a pas d'au- » tre volonté que celle de Dieu[174]; en revanche l'atta- » chement au moi ou l'égoïsme est une lumière » naturelle d'une clarté trompeuse, c'est le diable » même[175]; dans l'égoïste obstination de la volonté gît

[167] Josephe περὶ Μακκαβ, surtout vers la fin.

[168] Titre de ce livre composé vers 1378 et souvent imprimé à l'époque de la réformation, entre autres à Strasbourg en 1520.

[169] Le custode de la maison de l'ordre teutonique à Francfort (où Tauler avait été dans le couvent des Dominicains). Ce laïque fort éclairé, et dont Tauler disait avoir appris beaucoup (*Dict. hist. d'Iselin*) fut probablement l'auteur de cet écrit. = Voy. ci-dessus n. 130. C. M.

[170] C'était son surnom, *Illuminatus*.

[171] Non pas tenue secrète, puisque, au contraire, le livre fut écrit en allemand, mais secrète, intime, s'adressant aux cœurs religieux et non à tout le monde.

[172] Quelques-uns n'admettaient rien comme péché, pas même le meurtre.

[173] Cette proposition scandalisait ceux qui, avant et à côté de la cosmogonie et de la chronologie mosaïques, si mal comprises, n'osaient pas admettre d'autres mondes.

[174] On verra dans le cinquième livre (t. VIII) que Nicolas de Flue vivait entièrement dans cet esprit, qui se propagea rapidement au sein des Alpes, où ce point particulier est un article fondamental des croyances du peuple.

[175] Le péché originel et journalier consistait, selon cette doctrine, à

» tout le péché et l'enfer; la patience, le calme ré-
» signé de l'âme humanise la Divinité et divinise
» l'homme, comme Jésus-Christ homme a été divi-
» nisé[176]; » telle était la somme de cette doctrine. Bien comprises, ces idées pouvaient fonder les plus grandes vertus, l'abnégation de soi-même, l'abstinence, la fermeté, l'héroïsme, l'esprit public et un bonheur intérieur inébranlable. Mais comme un vase impur corrompt la plus noble liqueur et la change en poison, ainsi l'homme en qui tout sentiment était mort, pouvait chercher dans cette doctrine une excuse pour négliger son âme, et l'homme immoral une justification pour toutes ses passions. Quand on considère l'abus non-seulement des enseignemens mystiques, mais des enseignemens de la Bible et de ceux qui lui sont opposés, on doit en conclure que l'effet des écrits comme des actions dépend moins de l'intention présumable de leurs auteurs, que de la destinée ou de la volonté de Dieu, qui, par là, veut aujourd'hui ou demain affermir un ordre de choses ou le remplacer par un autre.

Tout comme les anciens sages avaient attendu la ruine finale[177] ou une complète rénovation du glo-

opposer à la volonté de Dieu son propre jugement et son prétendu intérêt.

[176] On le représentait comme un homme divinisé, et son humanité comme la maison de Dieu. Les mystiques et Servet s'accordaient, comme *Füsslin* le fait observer.

[177] *Ovide, Métamorph.* I, 7.

> Esse quoque in fatis reminiscitur, affore tempus,
> Quo mare, quo tellus correptaque regia cœli
> Ardeat, et mundi moles operosa laboret;

bien entendu lorsque πυρὸς γέμοντα θηαυρὸν σχάσῃ χρυσωπὸς αἰθήρ.

Sophocl.

Voy. les nombreux passages recueillis par *Gale, Con t of the gentiles,*

be[178], de même alors un grand nombre d'esprits prévoyaient dans plus d'un sens une assez prochaine réformation de l'organisation ecclésiastique et politique, qui leur paraissait vieillie; à cet égard les diverses opinions s'appuyaient sur les interprétations diverses de cet ancien livre chrétien qui porte le nom de révélation (Apocalypse), bien qu'il n'y ait pas de livre dont le sens nous soit moins révélé. Très-avancé en âge[179] comme son contemporain Juvénal, mais encore plein de vigueur, le disciple dont Jésus aimait l'enthousiasme et l'esprit élevé, paraît[180] avoir chanté dans le cercle des frères[181] la formidable ruine de la liberté, de la constitution et de la ville sainte de son peuple[182], et, suivant la méthode de son maître[183], avoir jeté ensemble ses regards sur l'accomplissement des temps[184] et sur le développement du drame du monde. Dans tous les âges la marche des destinées éternelles a paru lente[185] aux hommes d'un jour, et chacun a trouvé son époque assez

B. III, p. 74 et suiv. Croyait-on que les orbites s'altéreraient, que le temps changerait les lois de la pesanteur, ou qu'après une longue lutte un élément dissolvant prendrait le dessus?

[178] II Pierre III, 13, d'après Esaïe LXVI, 22.

[179] Lorsque dans les églises voisines l'esprit primitif commença de se perdre. A cette circonstance se joint la tradition sur l'époque de son séjour à Pathmos.

[180] L'Apocalypse fut ensuite attribuée à un autre, parce que l'on se scandalisait de son sens, que l'on comprenait mal.

[181] Des sept évêques voisins.

[182] Il n'a pas mentionné dans son Évangile le discours de Jésus sur le même sujet, parce qu'il se proposait déjà de développer ce sujet dans des tableaux.

[183] Matth. XXIV, Marc. XII, Luc. XXI.

[184] Ἀνακεφαλαίωσις.

[185] *Esaïe* V, 19; *Paul* dans ses Épîtres aux Corinthiens et aux Thessaloniciens.

grande pour mériter de précéder immédiatement la dernière[186]. Aussi des dix-huit siècles les plus récens ne s'en est-il écoulé aucun pour lequel on n'ait prédit la fin du monde. Afin d'embrasser l'ensemble des événemens, des historiens ont continué leurs annales dans le plus grand détail jusqu'au dernier jour[187]. Mais la pieuse simplicité ne savait que dire lorsqu'elle comparait les oracles hébreux[188] et les triomphantes prédictions du royaume de Christ[189] avec l'incorrigible dépravation des siècles et des hommes[190]. « Le Tout-» Puissant se proposerait-il un but en vain? les oracles » de l'éternelle vérité ne s'accompliraient-ils pas[191]? »

[186] Beaucoup de gens oublient aujourd'hui les temps bien plus cruels, bien plus désastreux où les armes également barbares des Arabes et des peuples du Nord ruinèrent non-seulement les constitutions politiques, mais les villes et toute la civilisation d'un monde florissant, depuis le mur de la Calédonie jusqu'au Gange « auditumque Medis (plus d'une fois) Hesperiæ sonitum ruinæ. »

[187] Sans parler d'Otton de Frisingue et de beaucoup de chroniqueurs du moyen-âge, n'a-t-on pas enseigné de nos jours en Portugal la partie prophétique comme un des élémens de l'histoire universelle? *Baretti, Voyages.* Dans la Suisse protestante, *Abraham Kybourg*, mort en 1765, a professé l'histoire ecclésiastique, divisée en périodes apocalyptiques, *jusqu'à la fin du monde.*

[188] *Michaélis* même en attend l'accomplissement de l'avenir.

[189] Luc. II, 14, et partout où l'Évangile fut annoncé.

[190] Comparez l'orageuse et formidable barbarie du moyen-âge avec le siècle de Trajan et des Antonins. Si le Nord s'est civilisé, comment le Midi et l'Orient peuvent-ils soutenir la comparaison avec l'antiquité? Juvénal a-t-il stigmatisé un vice qui ne règne pas chez nous? N'avons-nous pas vu des tables de proscription? Que n'avons-nous pas vu commettre au nom de la religion et de la philosophie? Mais le royaume de Dieu ne se montre pas dans les affaires de ce monde.

[191] Que Moïse et S. Pierre vous apprennent la chronologie! Ps. XC, 4; II Pierre III, 8. *Lessing* dit : « L'exalté jette souvent un coup-d'œil très » juste sur l'avenir, mais il n'a pas la patience de l'attendre; il veut

Maître Hemmerlin, il est vrai, croyait le dénoûment prochain, parceque l'an quatorze cent quarante-quatre était né l'Antechrist[192]; Christ allait le vaincre, puis commencerait le règne des élus. Une autre opinion encore prit faveur : comme le Père n'avait pu achever par les prophètes l'œuvre du perfectionnement humain, ni le Fils par les apôtres, dans un troisième âge du monde, l'Esprit émané du Père et du Fils devait fonder sur l'Évangile éternel le règne de la perfection et de la félicité[193]. Animé de cet esprit, Nicolas de Buldesdorf[194] apparut en Allemagne, en France, en Espagne et devant le concile de Bâle[195] pour annoncer par sa parole et ses écrits l'approche du temps nouveau[196], la fin de l'ancien Évangile et de Rome adultère,

» voir même dans l'instant de son existence le fruit que la nature met » des milliers d'années à développer. »

[192] Dans le *Dial. de Nobil.* et dans beaucoup d'autres endroits; il se réfère à la chronologie prophétique d'un certain Cyrille et du célèbre abbé Joachim. On voyait probablement quelque chose de mystérieux dans les trois *quatre*, comme nos contemporains ont vu dans les chiffres du nom LVDoVICVs l'époque de la bête. Voy. n. 196.

[193] Tel fut, au commencement du XIIIe siècle, ou, selon Fleury, un peu plus tard, l'Évangile éternel rédigé par le général des Franciscains Jean de Parme. *Mosheim*, 456. *Lessing* dit : « Peut-être avaient-ils saisi » un rayon de lumière, et ne se trompaient-ils qu'en croyant si pro- » chain le commencement du nouvel Évangile éternel. »

[194] *Füsslin*, II, conjecture avec raison que c'était un homme considéré du diocèse de Ratisbonne.

[195] De là vient que Wurstisen raconte son histoire, p. 430-433. Il fixe l'époque de sa mort au 8 juillet 1446.

[196] D'après la chronologie de l'Église grecque, il s'écoula jusqu'à la naissance de Jésus-Christ 5508 ans, par conséquent jusqu'à l'empereur Frédéric III, 6948 ans; on annonça la fin du monde pour l'an 7000, c'est-à-dire l'an 1492 de notre ère, année dans laquelle on découvrit le nouveau monde; c'est là sans doute la base du calcul de *Hemmerlin*, *Registr. querel.* dans *Hotting. H. E.*, t. IV.

le salut d'Israël, l'avénement de l'éternel et angélique berger[197], descendu du ciel et plein de grâce, fils de Dieu, juge tout-puissant de la terre, de la mort et de l'enfer; ni la tristesse d'une prison qui dura pendant des années, ni les flammes dans lesquelles il expira, ne purent ébranler sa foi. De tout temps parmi les chrétiens une piété maladive a prétendu connaître l'avenir mieux que le Christ ne le connaissait[198]. Le Fils de Dieu ni la sagesse humaine[199] ne parvenaient à détourner les regards des hommes de ces fantômes de l'imagination pour les ramener aux paisibles jouissances de la vie[200] et à la sérénité[201].

L'homme du peuple avait une religion pour son usage domestique.

Une idée non sans grandeur attribuait à l'esprit divin de l'homme l'empire sur toutes les créatures; perdu par suite du péché, on pouvait le recouvrer par le retour vers Dieu. De cette idée naquit la croyance que par la vertu de Dieu et par des paroles d'un sens mystique[202] il était possible de conjurer[203] les reptiles

[197] *Wurstisen* assure qu'il croyait lui-même être ce berger.

[198] Jésus-Christ lui-même dit, *Marc* XIII, 32 : « Quant à ce jour ou » à cette heure-là, nul ne le sait, ni les anges qui sont dans le ciel, *ni* » *le Fils*, mais le Père seul. »

[199] Prudens futuri temporis exitum
Caliginosa nocte premit Deus.

[200] Le Christ permit à ses disciples de jouir des biens de la vie. *Luc.* V, 33. « Carpere diem. » *Hor.*

[201] « Réjouissez-vous sans cesse en notre Seigneur, » (en souvenir de votre délivrance d'une crainte servile); « je le dis encore une fois, ré- » jouissez-vous. » *Philip.* IV, 4.

[202] *Formule d'exorcisme pour les serpens* : « Je vous adjure, vers, au » nom du Dieu Tout-puissant, que cette maison vous soit aussi insup- » portable qu'est insupportable à Dieu l'homme qui sciemment pro- » nonce un faux jugement. » *Hemmerlin, de Exorcismis, 2e traité.*

[203] *Conjuration pour une vache malade* : « Comme il est vrai que la

venimeux, les maladies du bétail, les plaies et les orages. Le saint corps du Maître de la nature serait-il impuissant[204]? Refuserait-on aux puissances de l'Église, qui ferment et ouvrent le ciel et changent le pain en Dieu, le pouvoir sur les animaux malfaisans? Loin de là, puisque Guillaume de Chalant, évêque de Lausanne, vénérable par sa sainteté, exorcisa les anguilles qui de temps en temps venaient dans le lac Léman[205] et que son successeur George de Saluces, plein de sollicitude pour les grandes truites, lança contre leurs ennemies les sangsues une sentence d'excommunication, dont il frappa tout ensemble les vers de terre, les sauterelles et les taupes[206]. Par complaisance pour l'avoyer et le conseil de Berne, il fit communiquer ce même pouvoir à leur curé par l'official de sa cour ecclésiastique[207]. Dans l'exercice de ce pouvoir on exigeait un saint respect pour l'humanité et pour les formes juridiques du pays. Après les prières et la procession, une autorité

» vierge Marie a mis au monde l'enfant Jésus, qu'ainsi le mauvais sang » s'éloigne de cet animal; au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Amen. » *Ib.* 1er *traité. Conjuration pour les plaies :* « Dans le monde » Christ est venu; par le monde Christ est perdu; Christ est la voie sûre, » il bénit cette blessure. Au nom, etc. » 2e *traité.* Parlant des sorcières qui provoquent les tempêtes, il dit (*de Nobil.*) : « Elles font cuire des » herbages vénéneux et les laissent évaporer en plein air. »

[204] *Hemmerlin* loue l'usage d'apporter le saint sacrement sur le seuil de l'église et de bénir la température. *De Benedictionibus auræ.*

[205] *Hemmerlin* fait lui-même l'observation qu'il n'y en a point dans les affluens du lac de Genève (*de Exorc.*); toutefois *Reboulet* et *la Brune* (Voyage, La Haye, 1686, t. I) en ont vu, et *Burnet* parle d'une espèce très-nuisible, de nouveau observée depuis 1679, et qui paraissait y être venue par des communications souterraines avec le lac de Neuchâtel ou avec d'autres eaux. (*Sinner*, Voyage II.)

[206] Extrait des deux traités de *Hemmerlin.*

[207] *Missive de l'official au curé*, 24 mars 1451, dans *Hemmerlin.*

judiciaire[208] ou la commune donnait au peuple un fondé de pouvoirs; la citation se faisait au bord des eaux, dans les champs et les vignes; on apportait quelques animaux devant les assises[209]; leur défenseur[210] était entendu, et après des termes exactement observés[211], au milieu de solennelles prières[212], on bannissait la créature de Dieu[213] dans de sauvages montagnes, et en cas d'opiniâtre résistance on la dévouait avec malédiction à tous les châtimens qui pourraient l'atteindre[214]. L'exorcisme manquait-il son effet? la faute en était aux péchés du peuple. Cette croyance générale[215], sanctionnée par des universités[216], confirmée par des expériences tristes[217] et heureuses[218], concourait à la grandeur d'une classe d'hommes dont l'autorité s'étendait sur les champs et les étables comme sur le ciel,

[208] Ordinairement le curé. *Hemmerlin.*

[209] Procès intenté par l'évêque de Coire aux hannetons et aux vers blancs. *Id.*

[210] Quelles raisons pouvait-il alléguer? Qu'ils étaient envoyés de Dieu, afin de châtier le peuple pour certains péchés. C'était un beau texte pour des sermons de censure.

[211] Le jugement final était ajourné à une saison où ces insectes diminuent naturellement.

[212] Formules, dans *Hemmerlin, de Exorc.*, f° 78, *a.*

[213] Dans le procès intenté par l'évêque de Coire, il est dit qu'il faut bien que chaque créature de Dieu trouve sa place.

[214] Leur excommunication se bornait à la perte de la bénédiction divine par laquelle le monde entier subsiste.

[215] *Sinner, voy. dans la Suisse occid.*, t. II, 266, cite une sentence de l'official de Troyes de 1516. Dans la vallée de Verzasca, au district de Locarno, on conjura des loups en 1772. *H. R. Schinz, Mém. pour servir à la connaiss. de la Suisse.*

[216] De Heidelberg. *Hemmerlin.*

[217] Souvent, dit *Hemmerlin*, S. Antoine a puni des gens qui avaient maltraité des porcs, animaux qui lui sont consacrés.

[218] *Hemmerlin* croit connaître un grand nombre de cas.

également puissante à étouffer les flammes des passions impures[219] et à tirer une âme de la masse de glace au milieu de laquelle elle endurait le feu du purgatoire[220].

Le sentiment inné d'un être que n'enchaînent ni le présent ni le monde sensible rendait, surtout dans une époque de commotion universelle, les hommes avides du moindre écho, du moindre reflet d'un autre monde. Quel effroi s'empara de Zurich lorsque le jour de la fête des patrons de la ville[221], à l'heure de minuit, un coup formidable et pénétrant, comme dans l'année du vaste incendie[222], retentit une seconde fois sous les voûtes de la grande église[223] ! Le sang qu'on vit sourdre près de Mellingen ; des caillots de sang dans le paisible Soursée ; le plein jour à minuit en Argovie, et après une subite commotion, comme si la nature s'écroulait, un calme subit ; à Ébersek, la vue de cadavres amoncelés ; la neige au mois d'août ; des oiseaux, présage de mort, des signes donnés par les cloches, par les images ; des formes monstrueuses, un cliquetis nocturne, l'écho lointain de cris de douleur ; sur les bords de la Birse un bruit formidable de chevaux, de bataille et de ruine, des gémissemens, des commotions[224], tout cela n'an-

[219] Sainte Ursule et deux autres vierges apportèrent à Pierre de Coblentz, dominicain de Bâle, une amulette contre l'aiguillon de la chair. Bzovius, 1432, dans *Hottinger, H. E.* IV. On possède de semblables spécifiques, mais ils sont dangereux. Qui ne connaît l'exemple d'Albert Frédéric de Brandebourg-Prusse ?

[220] *Henri Nydhard*, dans *Hottinger, Antiqq. eccl. Tigur.* (*H. E.* VIII), a cité cette observation de S. Théobald.

[221] Les πολιοῦχοι de Zurich étaient S. Félix et Ste Régule.

[222] 1280.

[223] *Hemmerlin, de Nobil.*

[224] Plusieurs écrits *du même.*

nonçait-il pas l'intérêt que la nature et les esprits prenaient aux misères des mortels en démence ?

En général, toutes les voix de l'empire des morts étaient sombres et tristes, en sorte qu'on aimait mieux ne pas les entendre. L'on faisait voir ici à une communauté le chef qu'elle avait longtemps vénéré[225], là, à un frère attristé celui qu'il avait aimé comme lui-même[226], profondément plongés dans les flammes ou dans le lieu d'un éternel tourment; dans le bois du Bruderholz près de Bâle, des âmes perdues gémissaient avec des voix d'oiseaux sur la longue éternité[227]; à Berne, au milieu de la nuit, une rumeur[228] et un gémissement de morts réveilla les habitans en sursaut[229]; le fantôme du diable, par l'ordre de maître Léonard, médecin et sorcier blanchi par l'âge, troublait les sources salutaires dans le Schæchenthal inférieur[230]. Que dire de ce que Satan, dont la grande expérience remontait

[225] Déclaration d'un possédé, 1455. *Hemmerlin, de Crudelitate* (lisez *Credul.*) *dæmonib. exhibenda.* Il y croit.

[226] Déclaration de Bernardin de Sienne. *Hemmerlin, de Boni et mali occas.*

[227] Conjuré par un père du concile, le petit oiseau soupira : « Je suis » une âme damnée, et j'attends le jugement dernier; ma souffrance » n'aura point de fin; ô éternité, que tu es longue! » *Gross, Chron. de Bâle.*

[228] *Hemmerlin* raconte qu'à Bologne une grande maison est inhabitée à cause des revenans. *De Credul. dæmonib. exh.* On m'a montré en 1797, non loin de Zurich, une maison semblable.

[229] Cet esprit fut pendu; c'était un faux dévôt « fraticellus qui spiri- » tualitatem præ se ferebat, semibeghardus. » *Joh. Nyder,* in *Formicario;* il le tenait de la bouche de l'inquisiteur *Nic. de Landau,* dans *Hotting. H. E.* IV. Cet inquisiteur était à Berne en 1399.

[230] Une *inscription dans la maison des bains* nous apprend qu'il était professeur de magie; en 1414, il découvrit les bains; en 1450, « subvertit. » *Scheuchzer, Itin. Alp.* 204. Des causes souterraines peuvent changer le degré de chaleur des sources.

à l'origine du monde [231], pour un engagement écrit avec du sang [232] ou enchaîné par les liens de Salomon [233], montrait des trésors à un misérable [234]? Que dire de ce que dans une vallée des Alpes méridionales, semblable à un paradis [235], des sylphes lascifs [236] rassasiaient de voluptés l'étranger fasciné [237]? Des relations supposées ou crues [238] avec le roi des enfers firent périr des milliers d'infortunés [239] dans les flammes des bûchers, image des flammes éternelles.

Heureux qui, avant d'abandonner la terre, assurait son passage par une intime dévotion ou par des dona-

[231] *Hemmerlin* fonde toujours sur l'expérience la haute idée qu'il a des artifices du diable.

[232] *Id. de Emtione unius pro viginti.*

[233] « Nigromantici in uno librorum suorum volumine, quod dicitur « officiorum, habent canones quos dicunt Vincula Salomonis. » Trad. de l'arabe par *Virgile. Id. de Exorc.*

[234] Une subite richesse faisait naître de semblables soupçons, n. 232. Des trésors qui dataient de la décadence de l'empire romain étaient aussi communs qu'ils le seront à l'avenir dans les pays travaillés par les révolutions.

[235] Entre Sienne et Pérugia. *Hemmerlin, de Nobil.*

[236] « Incubi, succubi. » La croyance aux sylphes était fort ancienne en Suisse; voy. t. I, chap. VI, n. 51.

[237] Si la déclaration de l'homme de Schwyz, sur laquelle *Hemmerlin* se fonde, n'est pas inventée, le fait n'accuse que le caprice d'un libertin; l'étranger aura été traité comme dans les *Novelle di Lasca* (*Grazzini*) celui dont s'amusa Laurent de Médicis.

[238] De nombreuses déclarations de choses impossibles prouvent que les gens interrogés étaient fous.

[239] Surtout dans le diocèse de Sion, voy. n. 232. Le diable se plaît particulièrement dans les lieux où règne la plus profonde barbarie. = Le scandaleux procès de Robiquet, en 1798, en offrit l'exemple; le Directoire qui cassa les tribunaux, sur la dénonciation du Tribunal suprême, ne put trouver des remplaçans : les coupables étaient la fleur du pays. D. L. II.

tions prudentes [240], eût-il ramassé son foin ou son blé [241] un des cinquante-deux dimanches ou des cinquante-six jours de fête [242], ou aidé un de ses voisins à établir son pressoir [243] ! Avec une considération prévoyante [244], Rome avait rendu plus accessibles aux pécheurs relaps [245] les indulgences du jubilé. Tandis que la barbarie des Suisses avait dévasté des couvens [246], que le nombre des ecclésiastiques était diminué [247], que

[240] *Hemmerlin, de Credul.*, rapporte quelques historiettes pour recommander la prudence dans l'appréciation des faits. Un Bolonais étant à l'article de la mort, son confesseur lui demanda « s'il consentait à donner dix livres aux Carmélites. » — « Oui. » — « Et aux Frères-Prêcheurs? » — « Oui. » Et ainsi de tous les autres couvens de la ville. Le fils, étonné de cette libéralité subite, fit une question à son tour : « Dois-je jeter ce frocard en bas de l'escalier? » — « Oui. » A ce mot on reconnut que le mourant n'était pas dans son bon sens.—Un malade, qu'on savait n'être pas trop dévot, baisait ardemment le crucifix. Interrogé sur ce fait après son rétablissement, il dit : « J'avais soif; je crus que vous me donniez une bouteille de vin; je cherchais à boire, mais, à mon grand chagrin, je ne pouvais trouver le goulot. »

[241] On disait que c'était permis « cum modulo discretionis. » Dans ma jeunesse encore les pasteurs protestans avaient des scrupules à cet égard. Les progrès depuis Hemmerlin ne sont pas aussi gigantesques que certains livres pourraient le faire croire. = J'ai défendu devant le consistoire romand un accusé de cette espèce. D. L. H.

[242] *Hemmerlin* en compte un pareil nombre.

[243] *Hemmerlin* écrivit contre les prédicateurs qui condamnaient cet usage son opuscule raisonnable *de Torculari in die festo ducendo.*

[244] Martin V fixa l'année du jubilé à la 25e pour remonter Rome appauvrie par la longue absence de la cour. *Hemmerlin, Recapitul. de jubileo.*

[245] *Le même* rapporte qu'après 1450 on remarqua peu d'améliorations. Comme on représentait au comte Fréd. de Cylley que son voyage à Rome ne lui servait de rien, puisqu'il n'avait pas changé de vie, il répondit : « Mon cordonnier a aussi été à Rome, et il n'en fait pas moins des bottes comme auparavant. » *Hotting. H. E.* IV.

[246] 24 couvens furent brûlés. *Hemmerlin*, dans beaucoup d'endroits.

[247] Il s'en plaint dans le livre de *Novis officiis*, le cumul des bénéfices devenant par là inévitable.

la dévotion s'attiédissait[248], Zurich fit tous ses efforts pour entretenir par les pompes du culte[249] les impressions religieuses. Bien que quelques prédicateurs éminens[250] exaltassent la mort expiatoire de Jésus-Christ[251] et la dignité de l'Écriture sainte[252], néanmoins les images, les histoires extraordinaires[253], les ordonnances de l'Église[254], l'obéissance, le chant[255] et des prié-

[248] Voy. comment *Hemmerlin* s'en plaint. *Epist. de eœlis missa per patronos eccl. Tigur.*

[249] Dans toute la haute Allemagne il ne se célébrait pas de culte plus imposant. *Id. de Furto reliquiar.*

[250] *Hottinger* (*H. E.* IV et ailleurs) se réfère souvent à une collection de *Sermons des théologiens de Vienne*, trouvée dans le couvent des religieuses d'Oetenbach, près de Zurich. Avait-elle été apportée par le savant Thomas Ebendorfer de Haselbach? lui appartenait-elle?

[251] De même que l'antiquité accoutumée aux sacrifices, l'idée de la nécessité d'une satisfaction prévalut chez bien des chrétiens; elle fut féconde en charges pesantes et en abus. Mais « l'homme qui considère « sérieusement les souffrances de Christ, se réconcilie et répare le temps « perdu; il s'orne de beaucoup de vertus et acquiert le salut; il apprend « à connaître sa dignité et s'unit à Dieu. Les souffrances de Christ, « quand on les reçoit profondément dans son cœur, guérissent toutes « les misères. »

[252] Le malin esprit trouve moins facilement accès dans une maison où l'on a le livre de l'Évangile. *Sermons viennois.*

[253] *Hottinger* a tiré de ces mêmes sermons un exemple digne des inventions rabbiniques. Mais *Félix Faber* (*de Miseria vitæ; Hotting. H. E.* VIII) avoue qu'on péchait surtout dans la prédication; on y présentait « anicularum visiones et terriculamenta. »

[254] La violation du jeûne est péché mortel. *Serm. vienn.*

[255] Dont le latin s'adressait aux oreilles, non aux intelligences. *Hemmerlin, de Nobil.*, raconte qu'un curé qui chantait fort mal voyait avec surprise une femme fondre en larmes toutes les fois qu'il entonnait le chant. A la fin il lui demanda la cause de cette émotion extraordinaire. « M. le pasteur, » répondit-elle, « vous me rappelez toujours parfaite- « ment un joli ânon que dernièrement les loups m'ont dévoré. » = Voilà l'origine savante d'une épigramme de Mellin de St.-Gelais. C. M.

res cordiales [256] paraissaient être l'instruction la plus appropriée à l'homme du peuple. Dans cet esprit on dressa au chœur de l'église de tous les Saints à Schaffhouse le « grand Dieu » Christ, en bois, haut de vingt-deux pieds [257]; cette image inspirait aux pélerins venus de loin la vénération qui croit [258] et quelquefois opère des miracles [259].

Dans les allées des cloîtres les danses des morts offraient un autre genre d'instruction [260]; là, au lieu d'un génie ami avec un flambeau renversé [261], appelant l'homme du milieu du tumulte et des soucis dans les demeures de la paix, un squelette grimaçant et armé de l'impitoyable faux, arrachait sans pitié tous les âges, tous les états à leurs travaux inachevés ou à leurs jouissances incomplètes. Sous les voûtes de magnifiques portails d'église [262] on voyait la fin des destinées hu-

[256] *Hottinger* accorde cet éloge aux *Serm. vienn.*

[257] *Rüger* et *Waldkirch, Chroniques de Schaffh.* à l'an 1447 ; l'érection de la statue eut lieu cette année-là, le 30 juillet. *La Brune* (*Voy.* t. II). voit dans cette image celle du patron de la ville; cette opinion est fondée jusqu'à un certain point, attendu que le monastère était consacré au *Saint-Sauveur* et à tous les saints; elle fut érigée, non par la ville, mais par l'abbé Berthold Wiechser. Selon la plupart des descriptions, l'image était suspendue.

[258] *Haffner, Chron. soleuroise,* 267 et suiv.

[259] On ne tient pas assez compte, dans la critique des miracles, de la puissance physique, résultat de certains états de l'âme.

[260] *Am. Em. de Haller, Bibl.* IV, 391, place avec beaucoup de vraisemblance à cette époque la danse des morts la plus célèbre, celle de Bâle.

[261] *Lessing,* Dissertation sur la manière dont les anciens représentaient la mort.

[262] A l'entrée de plusieurs églises, notamment de celle de St.-Nicolas, à Fribourg, bâtie en 1283, le clocher en 1440. *Sinner, Voyage* II. Le portail paraît être du XVe ou tout au plus du commencement du XVIe siècle.

maines, la plus grande partie des mortels lancés par les griffes irrésistibles de monstres cruels dans les flammes inextinguibles de l'abîme. Il fallait une forte dose de foi ou d'incrédulité pour jouir du court instant de la vie *.

Ce qu'est le mât pour les naufragés, Dieu dans l'hostie ou les reliques d'un saint l'était pour les croyans au milieu des angoisses. Anne Vögtli, qui, sous le poids d'un soupçon, avait quitté Bischofzell sa patrie, vint, après avoir long-temps erré, dans le village argovien d'Ettiswyl. Une mauvaise inspiration lui suggéra l'idée de faire un essai magique avec des hosties. A peine eut-elle, dans ce but, commis un sacrilége, que les terreurs de son crime l'assaillirent; le Dieu l'accabla. Tremblante, elle jeta l'hostie dans les orties d'une haie vive; il en sortit une rose blanche à sept feuilles portant le saint sacrement; les bêtes des champs s'inclinaient; un éclat lumineux découvrit ce miracle à une innocente bergère. Le curé rapporta le saint sacrement en grande pompe, au milieu du bruit des cloches et de l'affluence des fidèles, portant croix, bannières et flambeaux. La terre fortunée embrassa son Seigneur. Dans une belle chapelle qu'on érigea, une portion de l'hostie assura aux chrétiens qui accouraient le pardon de leurs péchés, qu'elle confirmait par des signes miraculeux [263].

* Voy. à la fin *Appendice C.* C. M.

[263] Cet événement arriva le 24 mai 1447. Nous suivons la relation de *Hemmann de Rüssek, seigneur de Büren,* 16 juillet 1447, qui raconte bien des choses que J. J. Hottinger, dans son zèle polémique, regarde comme des inventions postérieures (*Haller* III, 16); *Hemmerlin, de Exorc.*, qui met Ettiswyl en parallèle avec Wilsnach (dans le Prignitz), petite ville devenue florissante un peu plus tôt, grâce à un miracle sem-

Depuis que, sur la représentation d'Ital Réding, l'ancien, l'empereur Sigismond eut confié l'avouerie d'Einsidlen à la loyauté des Schwyzois [264], population de tout temps haïe et méprisée par les religieux, pour la plupart gentilshommes [265], la noblesse dédaigna de se vouer dans ce lieu au service de la sainte Vierge [266]. Comme on répugnait à remplacer par de simples hommes libres les seigneurs que le monastère perdait, l'abbé resta seul à la fin avec le custode [267], et, en raison du nombre considérable des pélerins [268], il appela à son aide les moines d'autres couvens, accoutumés à une vie licencieuse [269], qui remplissaient avec légèreté les offices de jour et négligeaient les offices nocturnes. Il arriva que trois étrangers [270] enlevèrent [271] les saintes reliques de la reine du ciel [272] et beaucoup de vases sacrés. A deux lieues et demie au-delà de Zurich, la Vierge céleste frappa ces hommes de terreur; sembla-

blable; *Etterlin*, p. 130; *Tschudi*, toujours fort réservé qnand il rapporte des faits de cette nature; *Haffner*, qui se trompe évidemment en fixant la date de ce fait à 1487, et *J. J. Hottinger H. E.* II, 416 et suiv., investigateur infatigable, dont le seul tort est de se livrer trop aux controverses. Il va sans dire qu'Anne Vögtli fut brûlée.

[264] En 1431. *Hemmerlin, de Nobil.*, déplore extrêmement ce fait.

[265] T. I, ch. XV; t. II, l. II, ch. I.

[266] *Chronique d'Einsidlen*, t. I, 188.

[267] Les trois ou quatre qui restaient avaient des offices ailleurs.

[268] Les pélerinages rapportaient de si fortes sommes, qu'avec une bonne administration on eût pu couvrir le monastère d'argent et d'or. *Hemmerlin, de Furto reliquiarum.*

[269] Comme « dissolutæ laicæ personæ. » *Hemmerlin, de Furto reliq.*

[270] Hemmerlin pense qu'ils furent choisis de Dieu; aussi ne doute-t-il pas de leur salut.

[271] Le dimanche Lætare, à onze heures de la nuit, 1448. *J. J. Hottinger.*

[272] De son lait, de ses cheveux, de sa ceinture, etc. *Hemmerlin, n.* 5.

bles aux ennemis d'Israël, qui avaient enlevé l'arche du Dieu des Dieux, ils abandonnèrent au milieu de la route les objets ravis. La nouvelle en étant parvenue à Zurich, toutes les autorités spirituelles et temporelles et la population entière se mirent en route et rapportèrent les reliques avec vénération jusqu'aux murs de la ville; lorsque tout fut prêt, on les transporta dans la grande église en pompe solennelle. Depuis long-temps les Zuricois n'avaient eu à se féliciter d'une année aussi fertile que celle où ils reçurent la mère du Seigneur [273]. Triste, confus, craintif, Einsidlen sentit son abandon; à la fin François de Rechberg, l'inconsolable abbé, rappelant le souvenir de la fidélité de son cousin [274], engagea le duc Albert à faire le voyage de Zurich. Le souverain de l'Autriche obtint que l'on rendît les précieuses reliques au monastère [275].

Malgré une dévotion si générale, ce que les croyans vénéraient le plus était menacé de ruine, moins par les sociétés secrètes que par les idées exagérées qu'on avait de l'autorité, de la puissance et de la grandeur du pape et du clergé; on se croyait autorisé à exiger d'eux la perfection morale, tandis que le clergé, en possession d'une ancienne considération et de la richesse, et se confiant dans la foi du peuple, observait à peine les règles de la prudence la plus commune.

[273] *Hemmerlin.*

[274] Son père Albert mourut en 1427; Conrad, son frère, était abbé de Coire en 1441; un autre frère, Gaudenz, fut la souche de la maison encore florissante. Parmi ses neveux on en trouve un du nom de Jean, qu'il ne faut pas confondre avec le chevalier, général en chef dans la guerre de Zurich. Celui-ci était d'une autre branche, frère de l'évêque Albert d'Eichstett.

[275] *Hemmerlin* le raconte en soupirant.

Théoriquement, on vénérait la sainteté du pape comme source permanente [276] de toutes les règles imposées aux hommes [277], le droit canonique comme une loi qui avait le pas [278] sur tous les formulaires de la théologie [279], même sur ceux qu'on avait extraits des quatre grands docteurs [280], enfin Saint Jean de Latran comme église principale de toute la chrétienté [281]. Plein de savoir et de loyauté, s'attachant au principe et non aux conséquences, maître Félix Hemmerlin combattit ces idées par l'expérience qui faisait voir l'impossibilité de leur application. Il attestait qu'à Rome, sans égard à la pauvreté [282] ni au mérite [283], le pardon des péchés, ainsi que les dignités ecclésiastiques s'étaient vendus de tout temps, ou avec une publicité impudente [284], ou sous des prétextes artificieusement variés [285]. Quelle qu'ait été,

[276] Les conciles ne s'assemblent que de temps en temps.

[277] Le pouvoir temporel est une émanation de la toute-puissance papale.

[278] « Prout sol præluceat omnium planetarum coruscationes. » *Hemmerlin, de Exorc.*

[279] *Hemmerlin, de Nobil.*, tout au commencement.

[280] Parce que d'autres temps exigeaient d'autres principes.

[281] Non S. Pierre, ni Sta Maria maggiore. *Id. de Novis officiis.*

[282] « Ad diabolum pauperes, nisi habeant patientiam et faciant de « necessitudine virtutem. » *Hemmerlin, de Negotio monachor.* C'était un proverbe favori d'un homme d'affaires de Boniface IX. *Id. de Nobil.*

[283] *Hemmerlin* se raille des bulles où se trouve l'éloge d'hommes que le souverain pontife n'a jamais vus et qui ont fait leur fortune dans la cuisine papale.

[284] Sous Martin V la vente des bénéfices se faisait aussi publiquement que celle des porcs à la foire. *Id. de Jubileo.*

[285] « Si pro ecclesiarum consecratione nihil ambiunt, pro utensilibus « et urceolis reverenter tollunt; si pro beneficio nihil exigunt, pro colla- « tionis littera pertinenter conquirunt; si pro sigillo nihil, at pro cera et

sous ce rapport, disait-il, l'audace de Boniface IX[286], l'inutile cupidité de Martin V en faveur de sa famille[287], le rusé successeur[288] de l'homicide Eugène[289] surpasse tous ses prédécesseurs dans l'art de convertir son plomb en or[290]. « Et ce serait là, » soupirait Hemmerlin, « le très-saint Père[291]! Du » sein de la bassesse et de la pauvreté, un religieux » s'élève en un jour au-dessus des rois, brille et vit » comme Assuérus[292], comme un successeur de Cé- » sar-Auguste, et non du pêcheur, ou du fils du » charpentier[293]. Les cardinaux (plût à Dieu qu'il

» chordula consuetudinaliter. Præsertim clerus per clericos angariatur. » *Id. de Libert. eccles.*

[286] « Via non palliata propter frequentationem. » *Id. Recapit. de Jubileo.*

[287] *Id. in Epist. Caroli M.*, où il parle aussi de l'inutilité de ces moyens. Deux ans après la mort de Martin, ses neveux avaient perdu tout ce trésor et leur héritage paternel. Les historiens italiens confirment ce double fait.

[288] Nicolas V, célèbre comme restaurateur de la littérature.

[289] *Hemmerlin, Recap. de Jubil.* Il accuse ce pape de l'assassinat d'Annibal Bentivoglio. Toutefois nous devons faire observer que le continuateur, digne de foi, de *Fra Bartolomeo della Pugliola* (*Murat. Scriptt.* XVIII), accuse de ce crime l'esprit de parti de Baldassare Canedolo, et la cruauté de Francesco Ghisilieri, mais non le pape.

[290] *Hemmerlin* le met au-dessus de tous les alchimistes : « In curialibus nunquam execrabilior exorbitatio. » (*Recapit.*) Sous aucun autre pape « Subtilior rapacitatis exactio. » (*Id. in Consolat. suppressor.*) Ce pape dépensait beaucoup pour les édifices, les livres, les savans; il avait un sentiment de grandeur. Par cette considération, on lui a pardonné ce dont Hemmerlin se plaint.

[291] *Hemmerlin, de Libert. eccles.* Il estime que le positif suffisait, ainsi que dans l'épithète *Beatissimus.*

[292] *Ibid.*

[293] *Id. de Nob.*

» n'y en eût point[294] !), que font-ils autre chose que » de cumuler les commendes pour la ruine du culte, » de la discipline monastique et même des édifices ? » Quels éloges ne mérita pas l'empereur Frédéric II, » qui s'efforça de ramener le clergé à la simplicité » primitive[295] ! Les conciles n'en feront pas autant; » à Bâle aussi l'éclat de la vaisselle a ébloui audi- » teurs et juges[296]. En Suisse, que peut-on attendre » d'un évêque vivant en péché mortel et servant » d'impudent modèle à son clergé[297] ? qu'attendre de » prêtres dont la tonsure se cache sous un chapeau » de prince, qui leur impose des devoirs contrai- » res[298] ? » En général, selon l'esprit du mémoire adressé au feu roi Edouard Ier[299], maître Félix aurait échangé même avec perte[300] les droits souverains des personnes et des corporations ecclésiastiques

[294] « Si nullus esset, universali ecclesiæ plus proficeret. » *Ibid.* Cependant il fait la remarque que la plupart pèchent par ignorance.

[295] *Petrus de Vineis* dans *Hemmerlin, de Libert. eccl.* Il ajoute que des prophéties annoncent qu'un jour un empereur accomplirait ce dessein; il cite aussi, d'après les actes du concile de Bâle, les plaintes extrêmement énergiques des Portugais sur les « squalores curiæ Rom. »

[296] *Id. de Jubil.* Il cite pour exemple Nydhard, plus tard prévôt de Zurich, qui aimait particulièrement « vasa studiosa, pretiosa. » *De Consol. inique suppressor.*

[297] Henri de Hewen, évêque de Constance, « concubinarius. » *Id. de Boni et mali occas.*

[298] *Id. de Nobil.* Dans son zèle, il appelle les abbés mitrés, des mulets et des chapons couronnés. Il attaque en particulier l'abbé de Saint-Gall.

[299] *De Recuperatione Terræ S. Bongars.* II, 316. L'auteur veut épargner toute distraction mondaine au pape, chargé qu'il est des plus grands intérêts de l'humanité qui se puissent imaginer, et lui demande de donner ses biens temporels à un prince contre une pension annuelle, par un contrat emphytéotique, etc.

[300] *Hemmerlin, de Negotio monachor.*

contre un revenu fixe [301]. Quand il voyait les magnifiques palais [302] des chevaliers de l'ordre Teutonique ou de celui de Saint-Jean, leurs cuisines et leurs caves bien pourvues [303], leur orgueil, leur vanité [304], leur mollesse [305] et leur gourmandise [306], tandis qu'ils négligeaient le culte et oubliaient leur règle, il n'hésitait pas à se prononcer contre leur inutile existence [307]. Il ne pouvait mettre un frein à sa langue quand il voyait le vieux abbé envier la voluptueuse jeunesse [308], les novices scandalisés par des fraudes sordides [309], les caves garnies de tonneaux de vin plus spacieux que les cellules des pères vantés

[301] Surtout des dîmes, originairement destinées à cet usage.

[302] « Palatia curialitatis amore nimium præpollentia. »

[303] « Sinceriori frequentantur sollicitudine quam ipsorum ecclesiæ, in quibus indulgentiarum thesauri. »

[304] « Odiosa inflatione, religione superba, proventus consumunt. »

[305] « Maior pars cruorem videre non meruit, nisi dum minutione sanguinis (saignée) frueretur. »

[306] « Per lanceas caponibus contendunt, et perdicibus, anseribus, anetis (canards, Enten en allem.), palumbis, deliciosissime rustitis, frixatis et politis. » *Id de Nobil.*

[307] « Quelle chevalerie! faire des pélerinages au saint sépulcre! Les vieilles femmes en font autant! » *Id.*

[308] Le même auteur mentionne dans le livre *de Nobil.*, un moine qui, à force d'austérités, parvint à la première dignité du monastère; aussitôt il fit appeler vers lui, au bain, deux belles courtisanes; mais il s'écria bientôt en soupirant : « Maudites tentations! elles m'ont importuné mal à propos; elles m'abandonnent mal à propos. »

[309] Dans le livre *de Negot. monach.*, il raconte que l'abbé envoya un gentilhomme, nouvellement reçu, vendre un âne; le gentilhomme le ramena; comme il en avait dit loyalement les défauts aux acbeteurs, personne n'en voulut; l'abbé tança le jeune frère; celui-ci répondit : « J'ai quitté de beaux châteaux pour l'amour de Dieu, et je souillerais mon âme pour l'âne du couvent! »

par Saint Jérôme [310], des prédicateurs chancelans dont la langue appesantie recommandait le jeûne [311]. L'indignation embrasait cet homme juste quand il voyait les foudres de l'Église lancées pour obtenir le paiement d'impôts onéreux, toutes les charges foncières rejetées des terres du clergé sur celles du paysan [312]. Il maudissait alors la libéralité de Constantin [313], et prophétisait la ruine des nations ou, comme en Bohême, un soulèvement contre la caste dévorante [314].

Un nuage de tristesse voila son âme, lorsque l'issue du concile de Bâle fit évanouir tout espoir de réforme [315]. Si le cardinal Julien, un des premiers défenseurs du concile, passa au parti de la cour [316], dans la conviction que les Pères allaient trop loin, ou par quelque autre motif de crainte ou

[310] *Ibid.* avec cette réflexion : « Quod non est comparatio de illorum » hilari penuria ad nostræ societatis, cum anxietate continua in omnium » negotiationum varietate, abundantia. »

[311] « Per rubentes buccas tumentiaque ora, » dans le livre *de Nobil.* Nous sommes le sel de la terre, disaient-ils, mais il faut l'humecter ; nul bon esprit n'habite dans le sel sec ; Raphaël y a confiné le diable.

[312] Dans le livre *de Lib. eccles.*

[313] Il raconte plus d'une fois la légende suivante, assez bien imaginée : Lorsque Constantin fit sa donation, à laquelle on croyait alors, une main sortit du mur de Saint-Jean-de-Latran, pour écrire ces mots : « Aujourd'hui le poison a été répandu dans l'église. »

[314] Il dit qu'on était accablé d'impôts en Bohême, et qu'il ne s'y trouvait pas un pouce de terrain qui ne fût grevé. *De Nov. offic.*

[315] On avait espéré entre autres la diminution du nombre des fêtes (*Hemmerlin, de Arbore torculari*) et l'autorisation du mariage des prêtres. (*De Libert. eccl.*)

[316] *Dial. de Nobilit.*, où il est appelé Julien l'Apostat, et où l'on bénit le jugement de Dieu, manifesté dans son désastre près de Varna.

de complaisance, la dissolution de cette assemblée fut surtout due à l'habileté d'un des hommes d'état les plus fins, à Æneas Sylvius Piccolomini, qui devait sa fortune à son zèle pour le concile. Le changement de disposition qu'on remarqua chez Jean de Lysura, premier conseiller de l'électeur de Mayence, pour les affaires ecclésiastiques, ainsi que chez la cour impériale, fut vraisemblablement dû à ce prélat et à la libéralité de Nicolas V[317]. Une lettre de jussion de l'Empereur informa le bourgmestre et le conseil de Bâle, de la soumission promise à la cour de Rome et du retrait du sauf-conduit impérial accordé au concile pendant seize ans[318]. Dans le sentiment de l'honneur et de l'intérêt de leur ville, les Bâlois maintinrent durant presque une année, contre trois mandats menaçans[319], la parole donnée. A la fin on essaya de les soumettre aux ordres de l'Empire par une rigoureuse défense d'importer du blé[320], et par une sentence de la cour impériale de Grætz

[317] Je m'écarterais de mon sujet, si je voulais exposer ce que *Horix*, *Koch* et d'autres savans ont découvert sur cette époque. Mais je ne puis passer sous silence une variante de la *Chronique de Tschudi*. On lit dans l'édition d'Iselin, t. II, 494, que le pape avait gagné en faveur de la dissolution du concile, « le *bon* (gütigen) roi des Romains, Frédéric. J. J. Hottinger a lu dans son manuscrit de Tschudi, *l'avare* (geitzigen), (*Hist. eccl.*, t. II, 449). *Tschudi* a écrit « gytigen. » Pour savoir le vrai, il faut considérer ce qui est rapporté t. V, chap. IX; on comprendra pour lors parfaitement notre note 290 ci-dessus.

[318] *Mandat*, Aschaffenbourg, jeudi après Marguer. 1447, dans Wurstisen, l. V, ch. 46. Voyez dans le *Codex juris gent.* de Leibnitz, I, 377, *avisata in dieta Aschaffenburgensi.*

[319] Le second vers Noël 1447, le troisième au commencement du carême 1448. *Wurstisen.*

[320] Frédéric prescrivit cette mesure à son frère Albert, vers la fin de 1447.

en Styrie [321]. Lorsqu'il se fut écoulé assez de temps pour convaincre Bâle que, depuis la retraite de l'Empereur, aucune puissance n'était plus disposée à soutenir le concile, cette ville, qui ne cessa point de montrer à la sainte assemblée les égards les plus respectueux en lui faisant part de tous les nouveaux incidens, annonça par une députation solennelle [322] aux pères inébranlables, mais préparés, sa douleur de devoir remplacer, après un si long séjour dans ses murs, la continuation de sa protection [323] par des passeports [324]. Le gouvernement ne conserva qu'avec peine tant de dignité au milieu des orages des partis. Jean Gemminger, licencié en droit, official de Frédéric Ze Rhyne, évêque de Bâle mais prélat assez équivoque [325], s'était hâté, avec ou sans pouvoirs exprès [326], de faire envers le pape Nicolas acte d'obédience, au nom de la ville et de l'évêché de Bâle [327],

[321] *Sentence*, 18 mai 1448. *Wurstisen.*

[322] Le bourgmestre Jean Rot, le chef des tribuns André Ospernelle, Jean Surlin, le docteur Henri de Benheim.

[323] Il avait été commis bien des infractions dans le voisinage; l'auteur n'en était pas inconnu. « Voyez, » disait, après être échappé à une poursuite, le cardinal d'Arles, président du concile, « on a vendu » Notre Seigneur pour 30 pièces d'argent; il paraît que je vaux davan- » tage : Gabriel (nom de baptême du pape Eugène) a dépensé 30,000 » florins pour m'avoir. » *Hemmerlin, de Nobil.*

[324] Le 28 juin 1448.

[325] *Hemmerlin, de Boni et mali occasione.*

[326] Ils ne furent probablement donnés que verbalement; l'instruction écrite, comme il arrive encore aujourd'hui, était probablement équivoque.

[327] Il débuta par ces mots : « Venient ad te qui detrahebant te et adorabunt te. » *Henri le Minorite, Flor. temp.* in *Scriptt. minor. rer. Basil.*, t. I.

et, richement récompensé [328], il était venu inopinément avec des bulles [329] dans le voisinage. Les partisans du pape voulaient dissoudre le concile par des outrages et des actes de violence [330]. Une heure de différence entre les horloges préserva Bâle de cette ignominie [331]. Dès-lors l'horloge de la ville avança toujours d'une heure, en souvenir de cette nuit [332]. Les pères, escortés par cinq cents Bâlois armés, partirent à cheval [333]. Au Hauenstein, ils trouvèrent des Soleurois et des Bernois, qui les accompagnèrent jusqu'à Lausanne.

Ce concile, qui avait entrepris avec un zèle ho-

[328] Il tirait mille ducats de « officio scripturiæ bullarum, » dont la vente lui fut octroyée. *Henri*, l. c.

[329] *Bulle de Nicolas V*, Rome, 3 kal. jul. 1448, par laquelle l'interdit mis sur Bâle fut levé. *Haller, Collection de documens*, VI. Elle est datée du jour, non de l'expédition, mais de la présentation qui eut lieu à Bâle.

[330] Ils voulaient lui faire une réception solennelle, fermer tous les lieux où le concile se réunissait, et s'opposer à un acte de prorogation. *Henri*.

[331] « Quasi difinitus (les Allemands prononcent le *v* comme *f*) avisati, » les pères tinrent le 25 juin, de grand matin, tandis que leurs adversaires dormaient encore, leur 45e séance, dans laquelle ils décrétèrent la translation. *Id.*

[332] Conjecture présentée dans une note sur le récit de Henri, par *Daniel Brukner*, écrivain profondément instruit de toutes les affaires de Bâle. Une tradition constante a fait remonter cette singularité à l'époque du concile, ou à une conjuration contre le gouvernement ou l'honneur de la ville. On cherche une cause astronomique dans la position du maître-autel de l'église cathédrale, qui n'est pas exactement tourné vers l'Orient; mais la première explication est plus conforme à l'esprit des autorités municipales d'alors. L'importance qu'on attachait à la chose se montre dans la poursuite à laquelle fut en butte, après cela, Gemminger, et dont l'époque est plus exactement déterminée par *Wurstisen* que par le Minorite, quelquefois inexact en matière de chronologie.

[333] *Wurstisen*.

norable et poursuivi avec autant de science que de fermeté la réforme différée à Constance, la conciliation de la dissidence des Hussites, l'union des chrétiens d'Orient et d'Occident et d'autres plans encore, eut à Lausanne une pauvre issue, due aux artifices du pape Nicolas [334]. Aucun siècle n'a revu, depuis, une assemblée si générale, si nombreuse, si indépendante de chefs élus par le peuple chrétien, délibérant sur les intérêts publics de la religion [335]. La constitution de la société chrétienne répandue dans toutes les contrées du globe, et si éminemment favorable au développement de l'esprit [336], fut énervée par l'opiniâtreté des papes et par la rupture d'un lien commun. Un instrument de culture morale, plus puissant, plus parfait que ceux de Moïse, de la prêtresse de Delphes, de Pythagore et des Bramines, se brisa parce qu'on n'avait ni le courage ni l'intelligence nécessaires pour le corriger [337].

Les directeurs suprêmes des affaires ecclésiastiques de la Suisse restèrent les mêmes; ce furent l'évêque de Constance, Henri de Hewen, à qui l'on

[334] Le 25 avril 1449. *Hottinger, H. E.* II, 424.

[335] Personne ne nous opposera le concile de Latran, en 1512, qui fut promptement suivi de la réformation.

[336] Comparez le monde chrétien avec le monde mahométan.

[337] Nous avons dit, t. IV, 261, 272 et suiv., comment la hiérarchie, pour subsister et pour demeurer bienfaisante, aurait dû suivre les progrès de l'esprit humain. La littérature pour flambeau, elle se serait proposé pour but, non d'arrêter, mais de diriger avec sagesse les développemens de la raison. Elle tombe sous des coups étrangers et par sa propre faute. Qui gagne à cela? Il n'y a de gain réel que là où les biens de l'église, supprimés, s'emploient conformément à leur but primitif, selon l'exigence des lumières. = Dissipés en France et ailleurs pour lever des armées et massacrer des hommes. D. L. H.

pardonnait sa vie privée, en faveur de ses efforts pour le maintien de la paix, objet favori de sa vie publique; Frédéric Ze Rhyne, évêque de Bâle, accusé de duplicité, sans doute parce qu'ennemi des exagérations de tous les partis il voulait les ramener tous à des sentimens pacifiques, disposé comme le premier, malgré les sollicitudes de son administration [338], à sacrifier les convenances de l'évêché aux justes prétentions appuyées sur des documens [339]; l'évêque de Lausanne, Georges de Saluces, qui rétablit [340] les affaires délabrées de son siége [341], l'honora par son habileté, l'affermit par des institutions [342] et avec le souvenir d'une justice pleine de clémence [343] laissa d'honorables monumens [344]. Le pape savoisien, qui s'était arrogé le siége épiscopal de Genève [345] et avait gouverné sans peine les Genevois, dociles parce qu'il respectait leur liberté [346], rassasié même

[338] *Leu* vante son esprit d'ordre, et nomme les châteaux restaurés par lui.

[339] D'après un compromis, l'Erguel relevait, pour le temporel, de l'évêché de Bâle, mais pour le spiritnel, de celui de Lausanne. *Chron. episcop. Laus.*, vers 1440.

[340] On lui doit la collection des décrets synodaux, 1447.

[341] Délabrées par suite d'une lutte de plusieurs années entre les partisans de Jean de Prangins et de Louis de la Palu, 1431-1439.

[342] Cully, dont il fit une ville, obtint le droit de foire, 1440.

[343] *Dernière volonté :* croire et indemniser quiconqne jurera avoir souffert par lui quelque dommage; user d'indulgence en réclamant les arrérages dus par de pauvres gens. *Leu.*

[344] Une table d'argent, beanconp d'habits pontificaux en soie, brodés en or, le couvent de St.-Maire, quatre sacristains. *Chron. episc. Laus.* Il occupa le siége épiscopal de 1439 à 1461.

[345] Du vivant du faible François de Miez, toujours prêt à céder; mais surtout après sa mort, arrivée en 1444.

[346] *Confirmation des franchises et des droits*, 1444; *Bulle* déclarant

des grandeurs spirituelles, transmit la crosse à son neveu, enfant de huit ans[347], et s'abandonna dans son Ripaille à un repos plein de jouissances[348]. A Coire, les querelles des partis empêchèrent les habitans de s'entendre pour le choix d'un évêque; pendant bien des années celui de Constance administra ce diocèse[349].

Grâce à la hiérarchie, le dernier homme du peuple pouvait s'élever par le savoir, la moralité et la sagesse, au-dessus de la noblesse et des rois[350]: mais, en opposition à l'esprit des lois[351] et à la volonté des papes[352], beaucoup de chapitres faisaient de la noblesse et même d'une très-haute naissance[353] une condition si rigoureuse d'admission, qu'ils préféraient donner les prébendes à des enfans, ou ne pas les donner du tout, plutôt que de déroger à l'honneur du sacerdoce[354]. Comme si les fondateurs n'avaient eu pour but que de sanctifier des fonds de famille, on oublia de concilier tout au moins

que c'est un acte de pure complaisance et une preuve volontaire d'affection. *Levrier, Comtes de Genevois* II, 30, 33; la dernière charte dans *Spon*.

[347] 1450, d'après *Besson*, dans *Haller, Bibl.* III, 306.

[348] Il mourut à Genève en 1451. *Guichenon*.

[349] De 1441 à 1452.

[350] *Hemmerlin, de Nobil.* C'est là « clericalis militia. »

[351] *Gregorii IX, Decretal.* III, V, 37. « Attendentes quod non generis, » sed virtutum nobilitas idoneum Deo facit servitorem, eo quod non » est personarum acceptio apud ipsum. »

[352] « Nobilem præ ignobili noluerunt præsignari. » *Hemmerlin, de Nobil.* c. 32. La décrétale citée le prouve.

[353] A Strasbourg et à Cologne il ne suffisait pas d'être « spectabilis » et « clarissimus; » on ne voulait que des « illustres et liberi. » *Hemmerlin, Ibid.*

[354] *Ibid.* et dans la décrétale.

avec ce but un but plus élevé[355]. En général, l'insouciance laissait dégénérer des institutions qui vieillissaient. Partout où l'on songeait à l'amélioration des mœurs publiques, une lutte difficile s'engageait entre le gouvernement et des moines sans mœurs[356], ou des seigneurs ecclésiastiques[357]. Les prétentions de la cour de Rome jetaient le trouble dans l'organisation monastique[358]; les statuts étaient sans intelligence et sans vie[359], et l'administration si mauvaise[360], que le moindre accident causait une perte irréparable[361]. Tristes et sans consolation, les vieilles religieuses d'Engelberg quittèrent pour un monde inconnu les ruines fumantes de leur monastère[362]; long-temps délaissées, les sœurs chari-

[355] *Hemmerlin* juge (comme nous t. IV, l. III, ch. II) qu'il fallait « ad temporalium defensionem » des gentilshommes, forts de leur crédit, de leur influence et de leur éducation, et « ad observationem ritualium » des savans.

[356] *Achille de Gratis* écrit des Dominicains de Berne : « Hi fratres toti quanti sunt poltrones, ecclesiæ devoratores. » La *Chronique de la ville* les appelle des fripons fieffés d'Église. *Gruner Delic. Bern.* 256. Le couvent d'Interlachen était une école de toutes les impuretés. *Hotting. H. E.* II, 428.

[357] Chez les chevaliers de St.-Jean, au nombre de trois, il se consomma dans une année 4,800 pots de vin. Devant le conseil ils donnèrent à leur maître les épithètes d'athée, de joueur, de dissipateur; à leur tour il les appelle paillards et ânes. *Hottinger*, d'après les documens; *ibid.*

[358] En 1444 ceux de Klingenberg défendirent le couvent de St. George près de Stein contre les attaques d'Eugène. *J. J. Hottinger* II, 412.

[359] Comme ceux que le prévôt Eberhard de Nellenbourg donna en 1454 au couvent d'Embrach. *J. J. Hottinger. Spec. Tig.* 366.

[360] Ils n'avaient ni placé de l'argent ni acheté des terres dans des pays étrangers. *Hemmerlin, de Negot. monach.*

[361] *Id. de Pecuniis pro præbenda.*

[362] « Aliquæ, anxietatibus collapsæ, turpitudinis actus commiserunt. » *Id. de Nobil.* En 1449.

tables de Saint-Lazare gémirent à Séedorf et dans le Gefenn, pour obtenir une supérieure [363], et les sœurs du couvent désolé de l'Oetenbach [364], pour obtenir la construction d'un asile plus paisible [365] : la réclusion volontaire dans une des vingt-quatre religions [366] était généralement motivée par l'opinion qu'elle effaçait les péchés de la vie précédente [367]. La prédication théâtrale des moines mendians [368] et les spectacles de dévotion [369] incitaient à de subites résolutions plutôt qu'à une vie morale bien réglée [370]. Du reste, les couvens riches surtout, fidèles à leur

[363] *Le général de l'Ordre, frère Pierre de Ruaux à ses supérieures et sœurs,* dans *Hottinger Specul.* 352. *Le précepteur et commandeur frère Jean* (*Schwarber*) *d'Eglisau :* en souvenir des fondateurs le comte Rodolphe de Rapperschwyl, le frère Berthold Fantyli, etc., dans l'*Annuaire d'Uster.* Ces deux documens sont de 1443.

[364] Ce n'était pas une maison fondée tout à la fois, mais une agrégation formée librement et peu à peu.

[365] *Frère Barthélemi Texern, supérieur de l'ordre des frères prêcheurs pour Anne Strous.* Lyon, 1447. *Hotting. Spec.*

[366] *Hemmerlin* (*de Relig. proprietariis*) réduit les ordres monastiques d'alors à ce nombre et à trois règles, celles de Basile, de Benoît et d'Augustin.

[367] *Id. de Jubileo.*

[368] « Gestus, confabulationes, fictas religiositates, incurvationes, altos manuum applausus, sursum et infra tendentium. » *Id. de Relig. propriet.*

[369] Missions de nos jours. Comparez celle qui fut faite en 1779 à Lugano (*H. R. Schinz, Mém.*) avec les solennelles processions du XVe siècle. (*George Stella, Annal. Genuens.*, p. 1170 de l'édition de Muratori.)

[370] *Hemmerlin,* l. c. Mais dans les couvens aussi l'on vit fleurir une religion libre, la religion du cœur ; la liberté et le sentiment s'unissent intimement chez les hommes les meilleurs ; on en a la preuve dans les prières poétiques pleines de ferveur du jeune *Rodolphe* et dans les règles pleines de sens d'un *Mönch* (moine) du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse, dans les *Restes des anciens temps,* de mon frère, t. II, 302 et suiv. Combien ce moine était supérieur à beaucoup d'autres.

institution, eurent le mérite de vivifier des contrées sauvages en occupant un grand nombre d'hommes[371]. Un pays fleurit à proportion du nombre des centres d'activité, qui propagent de tous côtés le mouvement[372].

Un changement dans les mœurs devenait de jour en jour plus sensible : à la grandeur exclusive des châteaux et des couvens succédaient la dignité de la vie et ses jouissances, plus répandues dans la société; l'exemple de la liberté suisse y contribua beaucoup[373]. Les mortels, appliquant la mesure de leur existence au travail incessant de la nature, s'épuisaient alors aussi en plaintes et en luttes au sujet de l'œuvre du temps. La résistance hâta l'accomplissement des destinées.

La liberté, selon les idées de cette époque reculée, était une dignité naturelle de l'homme indépendante de l'arbitraire[374], et la noblesse formait la classe des propriétaires libres, auxquels essentiellement appartenait la défense du pays. Une vocation héréditaire, une vocation de toute sa vie à se sacrifier pour la conservation

[371] *Hemmerlin, de Neg. monach.* fournit une liste de plus de 70 offices indispensables dans un couvent.

[372] Avantages des nations formées de beaucoup de petits États qu'unit un lien commun. = La Grèce, l'ancienne Étrurie, l'Asie-Mineure, l'Italie depuis le XIIIe jusqu'au XVIIIe siècle, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne en ont offert la preuve, ce qui n'empêche pas d'exalter le système centralisant, dont les résultats se voient en Turquie, en Orient, en Russie, en Italie, en Allemagne, partout où la barbarie du XIXe siècle va éteignant ces foyers. D. L. H.

[373] Comme de nos jours des voyages en Suisse et des éloges souvent exagérés ont concouru à faire faire en faveur de la liberté des tentatives mal calculées.

[374] *Hemmerlin, de Nobil.*

de l'ensemble distinguait [375] le noble chevalier; l'habileté dans les armes [376], la pureté, l'élévation de l'âme étaient ses vertus [377]. Aucune différence essentielle ne séparait le libre cultivateur et le gentilhomme; beaucoup de dignités ecclésiastiques [378] et temporelles [379] furent pendant long-temps accessibles au premier, et il conserva, même parmi les libres habitans du Jura [380], l'orgueil de ne pas déshonorer sa race par des mésalliances [381]. Le sang [382], la conception de l'homme dont les pères ne s'étaient jamais servilement humiliés [383], semblait garantir la noblesse des sentimens. On regar-

[375] « Nam pulchrum est quod custodit ordinem. » *Id.* Dans l'exécution essentiellement d'après Gerson.

[376] *Le même* quand il décrit les tournois, « cribra nervorum excellenter necessaria. »

[377] Résultat de la description qu'il fait du cérémonial de la réception en grande partie aboli. = Les Bayards furent toujours peu nombreux; et combien de nobles voleurs ou brigands chaque siècle de la chevalerie ne compta-t-il pas? Les vieux châteaux n'attestent pas que les nations fussent alors très-heureuses. D. L. H.

[378] On reçut dans le couvent des religieuses de Zurich des comtesses et des demoiselles nobles (« baronissæ et liberæ, nobiles et illustres, »), mais aussi la fille née libre d'un campagnard (« rustici ») libre. *Id.*

[379] Les campagnards (« rustici ») libres pouvaient devenir vicomtes et présidens de tribunaux. *Id.*

[380] *Hemmerlin* cite ceux de Freyenberg dans l'évêché de Bâle.

[381] On disait que les mères « non suæ libertatis, suas et liberorum conditiones in infinitum facere viliores. »

[382] Fortes creantur fortibus; et bonis
Est in juvencis, est in equis patrum
Virtus. *Hor.*

= Les annales de l'histoire attestent le contraire; il y a eu seulement des exceptions plus ou moins nombreuses. D. L. H.

[383] Lorsque Frédéric Barberousse traversa Tüngen, le baron de Krenkingen refusa de se lever; il se contenta d'ôter son chapeau, car il était entièrement libre de sa personne et de ses biens. Cette courageuse indépendance plut au noble empereur. *Hemmerlin.*

dait surtout au père; on lui pardonnait même un mariage disproportionné [384]; bien plus, quand la nécessité l'exigeait [385] ou que les mœurs du pays le permettaient [386], son bâtard héritait de lui. Malgré l'adulation d'historiens [387] et d'orateurs [388] empressés à orner de fables l'origine des maisons nobles, le christianisme annonçait trop hautement l'égalité primitive [389], pour qu'on pût

[384] Par exemple, lorsqu'un seigneur bohémien, dont l'empereur Sigismond fit mention, renouvela sa maison en épousant la fille d'une blanchisseuse, ou que cet empereur lui-même, conformément au vœu du peuple, légitima les fils illégitimes que Rappoltstein (Schmassmann?) avait eus d'une roturière. En revanche, dans des circonstances moins favorables, la vieille race des comtes souabes de Landau descendit par des mésalliances dans la classe vulgaire. *Id.*

[385] Autrement la famille Rappoltstein se serait éteinte.

[386] Il y en a plus d'un exemple dans la maison d'Este.

[387] Tel que *Thomas Lirer* de Rankwyl, livre plein d'absurdité et de bonhomie, dont le bourgmestre Wégelin a donné une nouvelle édition à Lindau en 1761. L'auteur, qui a confondu les fables et les romans avec l'histoire, comme il est arrivé des traditions islandaises dans le Nord, n'a pas vécu en 1133, encore moins en 920, mais dans le XVe siècle. Comment le savant éditeur a-t-il pu s'attacher exclusivement à la généalogie de la maison de Werdenberg, et oublier qu'en 920 il n'y avait ni rois en Portugal ni ordre de chevalerie dans l'île de Rhodes? Quelquefois, mais pas toujours, une ligne de vérité historique sert de base à une romance; mais Lirer de Rankwyl, peut-être maître-chanteur (poète) de la maison de Montfort, ne mérite pas plus à ce titre un rang parmi les historiens que l'histoire de l'empereur Octavien, qui depuis le XIIIe et le XIVe siècle jusqu'à notre enfance a fait, avec Tyll Espiègle, les délices de l'enfance.

[388] Par exemple, *Pierre Castelleti*, dans le Panégyrique de Jean Galéazzo Visconti, où, par une longue série de rois, il arrive d'Énée à Uberto Visconti, qui, sous la porte de Milan, assomma d'un coup de massue le dragon; puis énumère un grand nombre de héros de romans de cette famille. *Hemmerlin* le raconte dans le livre *de Nobil.*; le discours est dans Muratori.

[389] « Nemo non idem est a principio mundi. » *Hemmerlin.*

voir reparaître des fils des dieux[390]. La possibilité de mériter ou d'acquérir la plus haute noblesse, la filiation rendue souvent douteuse[391] par les fréquens voyages des chevaliers[392], par les goûts dépravés[393] et les besoins des nobles dames[394], ne permettaient pas de regarder la naissance comme un titre indélébile[395] ni exclusif[396]. La noblesse acquise n'était reprochée qu'à l'homme sans noblesse morale[397] et surtout par ceux aux yeux de qui la vertu la plus commode était celle de leurs aïeux[398].

[390] Les tentatives ne manquèrent pas. Voyez la traduction que Thüring de Ringoltingen, de Berne, fit vers 1470, de l'histoire de la belle fée Mélusine, souche des rois de France.

[391] » Omnia longa varietas miscuit. »

[392] Le campagnard prétend dans *Hemmerlin* que souvent « coquus supplet locum; » le gentilhomme répond sagement »quod talium ignoratio jucundior est omni scientia. »

[393] *Hemmerlin* se plaint de ce que les paysans et les moines obtiennent la préférence. Un des paysans en dit la cause avec une liberté d'expression qui caractérise l'époque, surtout si l'on considère que Hemmerlin était ecclésiastique, savant, homme de mœurs irréprochables.

[394] « Nummus venales Dominas facit imperiales; » c'est un proverbe qu'il rapporte.

[395] Le chevalier Jean Erhard de Zésingen fut dégradé de sa noblesse par l'Empereur. *Hemmerlin.*

[396] Il en appelle à l'exemple du grand Nicolas Piccinini, issu de la famille d'un boucher, d'Ottobon Terzi, de Sforza.

[397] Un héraut avait coutume de tutoyer les nobles. Un gentilhomme lui dit : Use-s-en ainsi à l'égard des grands; leur grandeur peut le supporter; mais mon honneur en souffrirait. *Hemmerlin.*

[398] Un homme riche fut anobli à Berne. Il tutoya un baron. Celui-ci lui dit : « D'où vient tant de confiance? » — « J'ai des lettres de noblesse. » — « Moi et mes pareils n'avons point de lettres, » répondit avec fierté l'ancien noble. Ainsi donc la jalousie entre l'ancienne noblesse et la récente remonte à Berne jusqu'au temps de Hemmerlin; elle a subsisté jusqu'à nos jours et a produit, à côté de beaucoup de mauvais effets, des effets ridicules.

La noblesse déchut, parce que, se croyant née pour tous les avantages, elle se dispensait de les mériter, et que, ignorante sur son origine[399], elle luttait grossièrement contre le cours du temps ou se dégradait. L'activité avait créé des capitaux plus vastes, plus productifs que les propriétés territoriales mal exploitées, et l'on voyait s'accomplir les temps jadis prédits par un minorite[400] comme le dernier âge, l'or et l'argent étant devenus marchandise. Il s'éleva des capitalistes qui prêtaient leurs fonds sur hypothèques, à cinq pour cent d'intérêt[401], aux dissipateurs et aux entrepreneurs, sans courir les risques des Juifs, dont une sentence arbitraire[402] annulait les prêts. Dès cette époque, les villes suisses se débarrassèrent des Juifs[403], à moins que la pénurie d'argent[404] ou le mérite personnel[405] ne les engageât à faire des exceptions, ou qu'à l'exemple de Schaffhouse[406] elles n'accordassent à de savans

[399] *Hemmerlin :* « Multi nobiles viri a me scire desiderabant quid fuerint. » C'était beaucoup.

[400] Frère Berthold de Ratisbonne (t. II, 107). *Hemmerlin, de Emtione et venditione unius pro viginti.*

[401] Les conciles de Coustance et de Bâle approuvèrent ce taux. *Id.* l. c.

[402] *L'empereur Frédéric,* Vienne, jeudi après St.-Ambr. 1446 (dans l'*Hist. des Juifs* par *Ulrich,* 430), déclara que les Zuricois n'étaient pas tenus de payer des intérêts aux Juifs emprisonnés à Constance depuis le jour de leur arrestation.

[403] Les *conseils et bourgeois de Zurich,* 1435 et suiv. *Ulrich,* p. 119; *de Winterthur,* p. 128.

[404] *Ch. de Zurich* 1425, pour 2,000 florins. *Ulrich,* 118.

[405] Exception en faveur du médecin Joseph, en raison de son art. *Zurich,* 1423, *Ulrich, ibid.*

[406] Le *bourgmestre, le Petit et le Grand Conseil et toute la communauté des bourgeois de Schaffhouse,* dimanche avant Pentecôte, 1435; imprimé *ibid.* 462.

Israélites [407], contre une somme équitable [408], une sphère d'activité honorable [409] et assurée [410].

Le seul moyen de modérer les révolutions humaines, c'est de marcher avec le temps ; mais la plupart trouvèrent la ruse et la violence plus commodes. Opprimer la noblesse, écarter les sages [411], étouffer la raison populaire [412], entretenir les divisions et la défiance [413], s'entourer d'espions et de gardes, occuper le peuple de ses besoins physiques ou de guerres étrangères [414], c'est par de tels moyens que les princes cherchaient leur grandeur et leur sûreté. Le commun des gentilshommes, au lieu de perfectionner l'économie rurale et de rivaliser d'industrie avec les bourgeois, plongeait les subordonnés dans les affreux cachots des châteaux pour leur extorquer des amendes démesurées [415], abusait même pendant les fêtes saintes [416], dans son intérêt personnel, avec son bétail et ses serviteurs,

[407] Löw, Juif, qui tenait une école et célébrait le service religieux pour les Juifs étrangers; il payait ce privilége en faisant chaque fois mettre deux carreaux de fenêtre dans la salle du conseil.

[408] 80 florins du Rhin par an.

[409] Dans la ville seulement ils devaient porter une marque en drap rouge à leur surtout.

[410] La charte statue avec justice sur leurs prêts hypothécaires, sur la sûreté des biens qu'ils léguaient, sur la traite foraine et sur la garantie qu'ils ne seraient jamais punis plus rigoureusement que les autres.

[411] *Hemmerlin, de Nobil.* : «Ne opera arguant et populum provocent.» Voy. *Aristote, Polit.* V, 11 ; il a dévoilé ces artifices.

[412] *Vellet subditos fore ignaros, quoniam odit lucem.*

[413] «Quoniam socii de se confidunt, et notitia facit fidem.»

[414] Il ajoute qu'un sénat ou une démagogie use aussi de semblables moyens.

[415] Le même se plaignant des prisons particulières et illégales. = Comme de nos jours Chillon, Arbourg, etc. D. L. H.

[416] Ils avaient coutume de se rendre vers Pâques dans des couvens.

de l'avouerie exercée sur des couvens craintifs [417], épiait les marchands sur les routes [418] ou exerçait des actes d'oppression, qu'on prétendait excuser par la nécessité [419]. Les nobles qui se permettaient tant d'iniquités négligeaient de s'assurer l'estime publique par quelque supériorité même dans l'art de la guerre [420]; ils cherchaient leur gloire dans les plaisirs et non dans l'audace [421], et trouvaient moins de jouissance à la chasse [422] que dans les festins [423]. De là, ruine et abandon des manoirs sur les rochers et dans les bois [424]; les gentilshommes préféraient la vie des villes, moins pour se mettre à la tête des affaires que pour faire bombance dans les lieux de réunion [425], pour étaler des pré-

[417] Ils s'y rendaient avec chevaux, mulets, chiens, valets, chasseurs. Les couvens ne tiennent-ils pas tout de nous? disaient-ils; n'est-il pas de leur devoir de nourrir notre pauvreté?

[418] « Nemo securus nisi qui non potest exui jam nudatus. »

[419] « Ungentem pungit, pungentem rusticus ungit. » Et : « Rustica gens, optima flens, pessima gaudens. » Bien des gens croyaient des dévastations périodiques nécessaires pour dompter les caractères trop indépendans. Tout cela dans *Hemmerlin, de Nobil.* Le plus souvent le mal ne commence pas parmi les campagnards; l'inhumanité est le fruit de la culture négligée, et le mécontentement le résultat de l'ignorance des gouvernans. Ceux qui ont le plus à perdre sont les moins redoutables. Il ne convient pas que le paysan gonverne, mais il a droit à la justice et à l'espérance de s'élever un jour lui-même avec les siens.

[420] « Militaris disciplina, quam docuit Vegetius, se in quandam delinquendi licentiam et scurrilitatis speciem deformavit. »

[421] Ils rentrent chez eux « sine ruga et macula, integris armis, per Dei gratiam, ovantes, » et font les fanfarons.

[422] « In mirificis generibus venationnm, qnibus dietim solatioso conamine occupabantur. »

[423] « In bibendi conflictu. »

[424] Alors déjà la plupart n'offraient que des ruines.

[425] « In popularium mechanicorum conventiculis. »

rogatives vieillies[426] et pour descendre à tous égards[427] au niveau des classes qu'il eût été plus noble d'élever à soi.

Félix Hemmerlin, ce savant et intrépide défenseur de la vérité et de la vertu, était d'une ancienne et considérable famille bourgeoise[428] de Zurich[429]; infatigable à augmenter une masse de connaissances peu commune à toutes les époques, mais alors bien étonnante, les ressources que l'Église lui fournissaient lui servaient à poursuivre ce but; son savoir, à ramener tous les états au sentiment de leur destination; il se montra irréprochable dans sa vie[430], sévère pour l'abus des richesses autant que charitable et bienveillant envers les pauvres[431]. Pendant et après ses savans voyages[432], il fut nommé chanoine à Zurich et à Zofingue, et prévôt à Soleure[433]. La cour de Rome se laissa persuader[434] de lui confier la prévôté du grand

[426] « Prætensas suæ nobilitatis prærogativas. »

[427] *Hemmerlin* mentionne entre autres l'usage de plus en plus général de se tutoyer (« tibizare »).

[428] Ulrich, tribun au temps de Rodolphe Broun, depuis, membre du conseil; l'un des chanoines de la grande Église. *Leu.*

[429] Né en 1389, comme il nous l'apprend lui-même.

[430] « Honestæ conversationis. « Il en appelle sur ce point à la notoriété publique (*registr. querelar.*); ses ennemis ne lui ont jamais reproché aucun vice.

[431] *J. H. Hottinger* (*Schola Tig.*) a tiré cela de la *Biographie de* Hemmerlin, écrite en allemand par Nic. de Wyl.

[432] Il obtint à Erfurth le grade de bachelier en droit, à Bologne en 1426 celui de docteur des décrets. *J. J. Hottinger, H. E.* A. 1427 et *Leu*, d'après son *Passionale*, livre de ses souffrances.

[433] Il obtint le premier de ces offices en 1412, le second en 1421, le troisième en 1422. *Hotting. Sch. Tig.* et *Leu.*

[434] Les moyens ne sont pas connus. On voit par tous les passages de *Hemmerlin* sur le pape Martin et sur sa cour qu'il ne croyait pas lui avoir

chapitre de Zurich. Le siége pontifical voulut abuser de l'ascendant de cet homme pour faire valoir une prétention; le chapitre s'empressa d'opposer un ancien droit pour élire un préposé de mœurs moins incommodes[435]. Hemmerlin se contenta volontiers[436] des fonctions de chantre de chœur, relevées à ses yeux par l'honorable souvenir de Conrad de Mure. Il approuvait les revenus et les immunités du clergé, sources de loisir tout comme de moyens pécuniaires pour les investigations savantes, et d'indépendance pour censurer les abus[437]. Il estimait, du reste, que les censeurs des mœurs du monde devaient être personnellement à l'abri de tout reproche[438]. Il s'éleva avec tant de zèle contre la négligence de ses collègues dans les de-

d'obligation. La simonie était à ses yeux un trop grand péché pour qu'il s'en fût rendu coupable. Il convient d'une chose : « Non sumus multum curiosi, aut inquisitores subtilitatum, circa *donationes* de præbendis » (*de Pecun. pro præb.*) ; et dans le livre *de Jubileo*, il dit que c'était l'usage à Rome d'envoyer des mets et des boissons. Plusieurs Allemands étaient employés à la chancellerie de Martin (dans le livre *Contra iniquos judic.*). Il reste donc incertain s'il fut favorisé à cause de son mérite, parce qu'on désirait le gagner, ou par politique, parce que Rome voulait disposer de cette prébende, ou à titre de compatriote, ou pour quelques fromages suisses.

[435] En 1427 on nomma prévôt Henri Anenstetter, qui avait un fils et trois filles. *Leu; J. H. Hottinger, Schola* et *H. E.* t. VIII; *J. J. Hottinger*, H. E. a. 1427.

[436] Il se dit « bene recompensatum. » *Passion.*

[437] Il croyait en général un bon revenu favorable à la moralité (*de Nobil.* 64 a.), et était fort éloigné de cette exaltation qui prescrit à tous les ecclésiastiques chrétiens le genre de vie des apôtres.

[438] Pour ne pas s'exposer à la mésaventure du censeur Appius qui accusa Cœlius, l'ami de Cicéron, de se livrer à l'amour grec; à peine eut-il achevé, que Cœlius, aux applaudissemens du peuple, intenta la même accusation au censeur. *Cic. ad famil.* VIII, 12.

voirs de leur office[439], contre l'irrégularité de leurs mœurs[440], qu'il s'en fit autant d'ennemis, et qu'un jour il fut attaqué et blessé sur la grande route, dans un guet-apens[441]. Après avoir beaucoup contribué à faire nommer prévôt Matthieu Nydhard, homme intelligent et expérimenté[442], il se livra de plus en plus aux travaux scientifiques[443]. Le duc Albert[444], le margrave Guillaume[445], nombre d'autres hommes illustres ou bien pensans[446] savaient combien il pouvait être utile à leur parti ou à la chose publique. Comme il

[439] Tiré du *Passionale.*

[440] Il déclara que le chapelain Friess serait sous le ban, tant qu'il ne renoncerait pas à sa concubine. Il sévit également contre les courtisanes de l'Argovie. Mais la connivence valait à l'évêque deux mille florins; les prêtres achetaient volontiers pour «pecuniam copiosam, vitam in diebus suis solatiosam.» *Hemmerl., Registr. querel.* I.

[441] En 1439 près de Schamedingen. *Hotting. H. E.*

[442] «Inter inutiles minus inutilis,» dans le *Passion.*; du reste «doctor famosus.»

[443] Les deux collections de ses écrits dont nous avons fait usage ont vraisemblablement été publiées ensemble : 1° *de Nobilitate et rusticitate dialogus, theologiæ, jurium, philosophorum et poëtarum sententiis, historiis et facetiis* (sans contredit) *refertissimus,* avec deux écrits cités n. 447, 152 feuillets in-folio; 2° *Variæ oblectationis opuscula*, 131 feuillets in-folio; publiés par Sébastien Brant en 1496 ou 97. On voit par la dédicace que Laurent de Bibra avait déjà été sacré évêque de Würzbourg, ce qui eut lieu en 1495, et que Simon de la Lippe, évêque titulaire de Paderborn, vivait encore; or il mourut en 1498. Le *Passionale,* le *Registrum querelæ* et d'autres écrits remarquables n'ont pas été publiés, que je sache. On mériterait bien du public en faisant un extrait authentique et complet des histoires et des pensées intéressantes renfermées dans de semblables collections.

[444] J'ignore dans quel sens Hemmerlin appelle ce seigneur «gratiosissimum præceptorem.» *Dedic. dial. de Nobil.*

[445] Il était son conseiller privé. *Hotting. H. E.*

[446] Nous ferons remarquer Erasme, patron de l'église de Rapperschwyl. *De Contractib. per Gysel.*

arrive fréquemment à ceux qui vivent plus avec les livres qu'avec les hommes, et surtout quand ils s'occupent des affaires publiques à des époques de grandes divisions, Hemmerlin, qui composa des écrits politiques [447] pendant la guerre de Zurich, saisit une idée dominante avec une ardeur qui l'empêcha de voir les autres faces du sujet, et, plus tard encore [448], l'entraîna dans des exagérations [449]. Oubliant les faits passés, il proclama [450] la nécessité de déporter ou d'exterminer toute la nation suisse [451], ne doutant guère que Dieu n'eût destiné Réding et les autres chefs, le peuple entier et même les plus humbles vachers aux flammes éternelles [452]. Il écrivit ces choses avec d'autant plus de confiance qu'après une pareille guerre le rétablissement de la Confédération lui paraissait impossible [453].

[447] Le 33e chap. du livre *de Nobil. : de Suitensium, utinam bene! gestis; Processus coram Deo contra Suitenses; Epist. Caroli M. ad Fridericum III ut de illis vindictam sumat.* Aussi imprimés dans le *Thesaur. Helvet.*

[448] Le livre *de Nobil.*, commencé en 1443, ne fut terminé qu'à la fin de 1449.

[449] Des écrits composés pour les besoins du moment, surtout s'ils ont été commandés et faits sous surveillance, ne peuvent, pas plus que les discours de Cicéron et d'autres orateurs, être considérés comme des exposés exacts de la conviction ou de la vérité; aux yeux de l'historien ils ne prouvent que la direction que le gouvernement voulait donner aux esprits.

[450] Tout cela dans le livre *de Nobilitate*, vers la fin.

[451] Il n'est pas moins irrité contre Bâle, Berne et d'autres villes suisses que contre les cantons forestiers. Les Bernois «ursino more nobiles laniando persequebantur.» Dans le *Consol. inique suppressor* écrit en 1455 au plus tard.

[452] Parce que les moyens d'instruction ne leur avaient pas manqué!

[453] Dans le même ouvrage, feuillet 139. Les haines et les atrocités produites par cette guerre, puis les sentimens fraternels réunissant de

Moins passionné, le prévôt Nydhard [454] jugea plus sainement [455]. Craignant et détestant la franchise importune de Hemmerlin, il lui avait enlevé la bienveillance de ses supérieurs ecclésiastiques [456]; il profita de ses imprudences pour consommer sa ruine. Le savant candide lui en facilita le moyen par la censure la plus franche des hommes dominans, par des railleries mordantes sur la vanité d'indignes chanoines [457] et par sa confiance imprévoyante dans la force de la vérité et de la justice. Nydhard irrita sa susceptibilité par des actes d'injustice [458] et, quand il se plaignit, par le silence [459].

Une ancienne coutume consacre à des divertisse-

nouveau promptement et intimement tous les Confédérés pour des actions glorieuses et pour un grand nombre de générations, voilà ce que vous devez méditer, mes contemporains, pour oser demeurer Suisses.

[454] *Hemmerlin* dans *J. H. Hottinger, Spec. Tig.* 533 : « Incedens in agni vellere mansuetus. »

[455] Il passe pour avoir été, à Zurich, du parti suisse. *Ibid.* et *Hotting. biblioth. Tig.* dans la *Schola.*

[456] *J. J. Hottinger, H. E.* a. 1439.

[457] Particulièrement Pürlin de Waldenbourg, qu'il appelle « ruris » (au lieu de « juris ») peritum, » et le « conthoralem » de Nydhard (*Consol. inique suppressor*), fils d'un père couronné et d'une fiancée du Roi des rois (fils d'un prêtre tonsuré et d'une religieuse. Jean Beltramino, qui trahit Padoue, fut de même appelé fils d'un couronné, parce que son père, en qualité de criminel, avait porté une couronne de papier avec des diables peints. *Chron. di Padova* di *Andrea Gattaro,* 1405). Waldenbourg était un des hommes les plus influens du chapitre. *Leu.*

[458] Dans sa *Consol. inique suppressor,* il se plaint de la perte d'une partie de son traitement. Ce ne fut pas là sa dernière disgrâce, par laquelle il perdit tout, à moins qu'il n'en eût recouvré une partie. On voit par son ouvrage *de Relig. proprietariis,* écrit en 1457, qu'il renonça volontairement à sa prévôté de Soleure, je ne sais à quelle époque « ut possit propositum iter in sanius dirigere. »

[459] Il se contentait de marmotter qu'on n'avait fait aucun tort à Hemmerlin. *De Consol.*

mens une partie de la saison sombre et morte, peu avant ou après le solstice d'hiver [460]; une fois par an on veut oublier le poids des affaires ordinaires de la vie [461]. Au milieu de leurs habitudes uniformes, les Suisses aimaient cette récréation après le travail d'une année [462]. Pendant le carnaval, l'abbesse des religieuses, déguisée, courait aussi par la ville avec son frère [463]; la nature faisait valoir trop franchement ses droits aux dépens de vœux difficiles [464]. De tous les cantons suisses, ou de plusieurs d'entre eux, des centaines de jeunes gens, conduits par des magistrats, se rendaient à cheval dans une ville confédérale où se célébraient des jeux, où des prix récompensaient l'habileté au tir, où surtout les cœurs ouverts et réchauffés par le vin, se juraient une éternelle amitié que confirmaient des serremens de mains. De cette façon, huit ans après la sentence d'Argûn [465], la plaine de la Sihl, Greiffensée, l'alliance étrangère, la longue guerre, tout fut oublié dans le festin de carnaval que quinze cents jeunes hommes de Schwyz, d'Unterwalden, de Lucerne, de

[460] Les Saturnales commencent le 19 décembre, notre carnaval après le jour des Rois.

[461] De là les masques.

[462] Comme on sait, l'année ne finissait pas toujours ni partout avec le mois de décembre, mais, en Italie surtout, fréquemment à la fin de février ou dans le mois de mars.

[463] Anne de Héwen avec son frère Frédéric (l'autre frère était évêque de Constance); en 1433 ces courses furent accompagnées « d'assez grands désordres, » suivant des actes cités par *J. J. Hottinger, H. E.* II, 696.

[464] Des prêtres « se battirent pour la plus belle courtisane. » *Chron. zuric.* dans *Waser, Annuaire,* au mot *Carnaval.*

[465] En 1454, *Tschudi, Rahn* et d'autres placent l'histoire qui suit à l'an 1447; cette date est contredite par les écrits de Hemmerlin, parfai-

Zoug et de Glaris [466], célébrèrent dans la ville de Zurich. La perfidie et la méchanceté abusèrent de ce jour de plaisir pour perdre un innocent.

La joie était bruyante, les coupes circulaient rapidement [467]; jamais l'amitié confédérale ne s'était manifestée plus chaleureusement que dans la réconciliation actuelle. Au milieu de l'épanchement général, un des seigneurs [468] fit observer que le raccommodement durerait à jamais si quelques hommes n'entretenaient encore du ressentiment. Tandis qu'on portait un *vivat* aux Confédérés, « Meurent les ennemis! » ajouta-t-il à demi-voix. Les jeunes gens demandèrent : « Qui » sont ces ennemis? où sont-ils? » Quelqu'un murmura le nom du grand sautier Jean Asper, ennemi acharné des Suisses, commandant des boucs. Plusieurs, instruits par l'inébranlable confédéré, le loyal prévôt Nydhard, mentionnèrent maître Hemmerlin, s'écriant que « cet Autrichien (car il rougirait d'être » Suisse) leur imputait, dans des écrits publics, des » crimes contre nature, insultait à la Confédération, » conseillait, à la façon de Landenberg [469], un mas-

tement instruit des faits. On l'aura annexé dans les chroniques à la guerre de Zurich.

[466] Suivant *Louis Edlibach*. *May* cite tous les cantons, outre Soleure, Bâle et Appenzell, mais, selon sa coutume, sans preuves. Le premier attribue l'idée de ce carnaval commun aux cantons; *Tschudi*, aux Zuricois; la contradiction disparaît si l'on se rappelle qu'il y avait encore deux espèces de Zuricois, ceux du parti suisse et les autres.

[467] Au dîner, ordinairement à 10 heures, au plus tard à 11.

[468] Il s'agit de seigneurs laïques qui faisaient partie de la société, ou de seigneurs ecclésiastiques qu'on avait invités.

[469] Voy. t. IV, 133, n. 472, comment Béringer de Landenberg voulut exterminer les Appenzellois. *Hemmerlin, de Nobil.* c. 33, déplore que cela n'ait pas eu lieu.

» sacre général, même des femmes et des enfans, et les » dévouait au diable. » Pendant que les esprits s'échauffaient et que quelques-uns des convives s'esquivaient pour aller jeter le grand sautier par les fenêtres de l'Hôtel-de-ville, d'autres déclarèrent qu'ils feraient de même à l'égard de maître Hemmerlin, sans l'immunité sacerdotale [470]. « Dans ce cas, » dit l'un d'eux, » personne n'aurait à redouter les foudres de Rome; la » plume acérée de cet homme n'a épargné ni pape ni » évêque; le mal infligé à l'ennemi commun, par des » braves qu'échauffent la colère et le vin, sera faci- » lement excusé. » « Ne le tuez pas, » dit un autre; « le vicaire-général Gundolfingen est à Zurich [471]; » livrez-le-lui comme un criminel, et laissez aux » ecclésiastiques le soin de lui rendre la vie amère. » Tous ces propos étaient convenus d'avance [472].

Les jeunes gens se levèrent de table [473]. Tandis que Jean Asper n'était sauvé qu'avec peine par quelques honorables conseillers, les autres coururent au domicile de maître Félix Hemmerlin, à la cour des chanoines, près de la grande église. Le vieillard était assis dans son cabinet d'étude, entouré de sa bibliothèque choisie et bien classée [474]. Il connaissait ses ennemis et leurs projets; s'il s'était montré pour les confondre,

[470] Ses ennemis se chargèrent de son arrestation; le gouvernement légal ne l'eût jamais arrêté, l'évêque même n'en eût pas donné l'autorisation.

[471] Nicolas Gundolfinger, qui s'était entièrement laissé gagner.

[472] On soupçonnait une clause secrète du traité de paix. *Stalder sur l'Entlibuch*, t. II.

[473] Le 18 février 1454, à midi. *Pierre Numagen* dans *Hottinger*; lui-même dans *Registr. querel.*

[474] « Notabiliter registrata et in studorio suo regulariter tabulata. » Le même *in Passionali.*

peut-être se serait-il sauvé [475]; mais l'étude les lui fit oublier. Au nom de l'évêque de Constance [476], les jeunes gens l'emmenèrent prisonnier. A l'instant même le vicaire-général s'empara de son mobilier et de ses livres. Hemmerlin passa quelques heures à l'hôtel de la Justice [477]. Le soir, au milieu de l'affluence du peuple étonné [478], sous les yeux du gouvernement en partie faible [479], en partie complice [480], attaché sur son cheval [481], il fut conduit par un valet du vicaire-général [482] dans un château de l'évêque [483] où il resta quinze jours au fond d'un cachot sombre et infect [484], sans subir d'interrogatoire. L'intercession des ducs d'Autriche, Albert et Sigismond, lui procura quelque adoucissement [485], mais non la liberté ni l'accélération de la procédure. La vengeance de la divinité offensée [486], comme la vengeance de la majesté blessée

[475] « Si Malleus (Hammer, marteau) non Malleolus (Hemmerlin, petit marteau) fuissem, fortassis me defendissem. » *De Consol. inique suppress.*

[476] Le vicaire général prêta son nom.

[477] « Prætorio. » *Registr. quer.*

[478] Il compta 3,000 personnes. *Ibid.*

[479] Le vicaire-général prétexta la nécessité de l'emmener pour le soustraire à la fureur de la multitude aveuglée et de ses ennemis.

[480] Je vois que Jean Keller, bourgmestre depuis 1445, ne figure depuis 1454, pendant les six dernières années de sa vie, que comme simple conseiller. *Leu.* Sa conduite dans cette affaire l'aurait-elle rendu impopulaire?

[481] Les pieds attachés ensemble par-dessous le cheval, une main sur le dos. *Registr. querel.*

[482] Henri de Gerwyl, familier de Gundolfinger.

[483] Gottlieben, où Jean Huss avait été enfermé.

[484] Il fait la remarque que les reptiles ne lui ont fait aucun mal.

[485] Il fut transporté « in locum largum, » où il avait deux gardes.

[486] C'est-à-dire du clergé.

d'une nation ou d'un prince[487] ne connaît pas de bornes, parce que le prétendu zèle étouffe toute justice et toute humanité.

Au bout de quatre mois, du haut d'une tour où il était enchaîné en compagnie d'un meurtrier lépreux, parce qu'il s'était évadé[488], maître Hemmerlin fut conduit devant le vicaire-général. Là, on lui reprocha avec véhémence l'audace de ses attaques contre le pape et l'évêque, ses supérieurs, le scandale de ses accusations contre les prêtres[489] et les religieux, l'amertume de ses propos sur le compte des vieux Confédérés de sa ville natale. « A proprement » parler, répondit-il, toute justification est inutile : » le procès a commencé par la condamnation dont » les suites ont hâté le terme de ma vieillesse sexa- » génaire *. Mais vous avez agi prudemment : votre » haine devait s'assouvir avant l'interrogatoire, qui » démontrera mon innocence. Je pourrais décliner la » juridiction exercée par vous, au nom des supé- » rieurs qu'on m'accuse d'avoir outragés[490] ; mais, si » vous ne sentez pas vous-même l'inconvenance de » siéger à la fois comme juges et comme accusateurs, » tenez-moi compte, du moins, de la patience avec » laquelle je supporte l'illégalité. Heureusement cette » concession me devient facile : si quelque passage de » mes écrits a pu offenser l'évêque, notre Seigneur, » il ne concerne pas ce diocèse, mais l'administra-

[487] C'est-à-dire des démagogues ou des ministres.

[488] Il échappa en plein jour, tandis que ses gardiens dormaient, et demeura douze jours caché à Constance; mais il y fut découvert.

[489] Au sujet des concubines.

* Il avait 65 ans.

[490] Il pouvait en appeler à Rome ou à un concile. *Registr. querel.*

» tion de l'évêché de Coire, étranger pour nous [491];
» de la part du pape, ma modération mérite plutôt
» des éloges et de la reconnaissance. Sans rappeler
» les accusations bien plus véhémentes, faites de toute
» antiquité [492] par des empereurs et des rois, par des
» princes et des villes, par les pères des conciles et
» par des écrivains indépendans et loyaux, je vous
» fais vous-mêmes juges, s'il est possible, s'il est dé-
» sirable que le devoir et la conviction restent muets
» devant les terreurs du pouvoir; si les supérieurs
» ont plus à redouter les avertissemens d'une plainte
» qui s'exhale que l'explosion d'un sentiment péni-
» ble long-temps comprimé, qui, à la fin, renverse
» tout avec une irrésistible violence. Leurs amis, ce
» ne sont pas les flatteurs qui les endorment, mais
» les censeurs qui les empêchent d'oublier ce qu'ils
» sont. Vouloir briser le miroir de la vérité, c'est
» montrer qu'on a mauvaise opinion de soi. Un su-
» périeur aurait bien mal mérité de ses subordonnés,
» si de fausses accusations lui enlevaient facilement
» leur respect et leur amour [493]. Mais je parle à des

[491] Cette excuse est quelque peu sophistique et difficile à concilier avec certains passages.

[492] Déjà lors de la scission de l'Empire et de l'Église; bien plus encore depuis la querelle des Franciscains plus rigoureux et de Jean XXI; surtout pendant le schisme et dans les conciles auxquels il donna lieu.

[493] Le cœur du peuple a été enlevé même à des gouvernemens bienfaisans; mais ce n'a pas été au moyen de livres latins imprimés en caractères gothiques comme ceux de Hemmerlin, ni sans un travail long et systématique favorisé par des armes victorieuses, ni sans qu'il y ait eu de leur faute. Avait-on marché avec les temps? Avait-on influé sur l'opinion publique? Avait-on demandé des conseils? les avait-on suivis? Ne s'est-on pas abandonné soi-même? = Les gouvernans de l'ancienne Confédération helvétique ont perdu l'affection de ceux qu'ils refusèrent d'é-

» juges qui, si j'ai péché, sont mes complices. Vous-
» mêmes m'avez fourni l'occasion de plusieurs de mes
» écrits; vous les avez tous lus avant leur publica-
» tion; j'en ai corrigé quelques-uns, aucun n'a été
» réfuté durant le cours de tant d'années. Ce qui
» m'a inspiré, au milieu des guerres, le sentiment
» des souffrances de ma patrie bien-aimée, à laquelle
» je dois existence, éducation, revenus, tant d'an-
» nées d'honneur, tant d'excellens amis, est compris
» dans l'amnistie de la paix. Je me suis trop étendu
» sur ces accusations, comme si je tenais aux biens de
» la fortune que j'ai perdus, ou si mon honneur était
» au pouvoir d'autrui. Le vieillard courbé, tremblant,
» rongé par les fers, fatigué du travail de la vie, ne
» demande qu'à finir paisiblement sa journée, dans
» une tranquille cellule, au milieu de bons reli-
» gieux[494]. »

Promesses et menaces furent prodiguées pour l'engager à une rétractation[495]. Lui, jusqu'à la fin de sa vie serviteur de la vérité, dédaigna d'acheter le pardon des ennemis de la vérité, qui étaient les siens, en infirmant son propre témoignage; il se confia dans la postérité, reconnaissante de ce qu'il n'avait rien remis en doute. Contre le gré du bon mais faible évêque[196], il fut dépouillé de ses offices dans le grand

couter, ou qu'ils insultèrent et opprimèrent en 1778, en 1790, 1791, 1792 et 1795. La fin de la note, digne d'un historien homme d'État, est en opposition avec le commencement. D. L. H.

[494] Ce discours est extrait de *Registr. querel.*, de *Consol. suppress.* et d'autres manifestations.

[495] *Hottinger, H. E.* II, 436.

[496] *Bullinger. Hemmerlin* lui-même le donne à entendre. Les maîtresses de l'évêque ne pouvaient pas lui vouloir du bien.

chapitre, et, après trois mois d'une inébranlable fermeté, comme il avait déployé tout son zèle à démasquer l'hypocrisie des moines mendians [497], il fut livré aux frères-mineurs de Lucerne, avec la recommandation de lui faire endurer les plus mauvais traitemens. Au pouvoir de ses plus vils ennemis [498], abandonné ou faiblement soutenu par ceux à qui il avait été le plus utile [499], enfin oublié dans sa tour [500], maître Félix Hemmerlin ne se démentit pas un seul instant jusqu'à l'heure où il lassa la destinée. Un jour il dit au père gardien, homme sans attention pour lui [501], mais non pas méchant : « Par un été bien chaud, la fonte des » neiges grossit considérablement les eaux de l'Aar ; » quelqu'un fit remarquer à cette occasion l'honnêteté » des Soleurois qui pouvaient soustraire des milliers

[497] Surtout dans son livre *Contra Validos mendicantes.*

[498] Autrefois prélat et docteur, il était alors esclave « ordinis fratrum totius mundi Minorum. » Lui-même, *de Miseric. captivis impend.*

[499] Ceux de Zurich, où le parti suisse dominait de nouveau, ne firent rien pour lui. *Tschudi.* Le parti opposé n'avait pas non plus épargné Henri Meyss. = Le vulgaire pense que ceux qui sont poursuivis pour avoir pris sa défense sont suffisamment honorés par celle-ci. Cette ingratitude exista toujours; il faut en appeler à d'autres juges et à d'autres temps. D. L. H.

[500] De sorte qu'on n'a pas même consigné l'arrêt de sa mort. *Hottinger*, l. c. 435. L'honnête Tschudi, sans doute dans le sentiment de la vérité exprimée à la fin de ce chapitre, glisse sur l'histoire de Hemmerlin, comme s'il l'abordait à regret. Pendant trois siècles et jusqu'au temps de ma jeunesse, son nom, proverbial parmi le peuple, a désigné « un homme de talent, mais dont l'entreprise échoue » (*Bullinger*), un homme fécond en saillies et par là redoutable. Sur le titre de l'édition de ses œuvres diverses, donnée par Brant, se trouve son portrait gravé sur bois; sa physionomie est spirituelle et sereine; il est entouré de taons, dont un le pique, et de roseaux semblables à celui dont on frappa le Christ.

[501] « Inertia naturali stipatus. » *De Miseric. captivis impend.*

» de seaux d'eau, sans que les Bâlois s'en aperçus-
» sent. Père gardien, de votre abondance vous pour-
» riez faire beaucoup pour moi, à l'insu de mes
» ennemis[502]. » Quelques mois après, grâce à un ami puissant, ou à l'évêque, ou par un sentiment de pudeur, on permit de le traiter avec humanité[503]; on lui rendit au moins une partie de ses livres[504], probablement aussi ses gens[505]. Il continua de se servir de sa bibliothèque pour défendre la justice, même quand elle était favorable à ses ennemis[506], et pour prouver son dévouement aux vérités pour lesquelles il souffrait[507]. Ses dernières paroles se perdirent devant les frères-mineurs[508]; mais lui, non moins joyeux, s'envola[509] du monde de Gundolfinger et

[502] *Registr. querel.*

[503] Après cela les moines « ei omnem humanitatis clementiam præstiterunt, »

[504] Il se plaint souvent qu'il manque de livres; toutefois les ouvrages composés par lui pendant sa captivité fourmillent de citations exactes d'un si grand nombre d'auteurs que ses plaintes ne concernent sans doute que la multitude de livres que, dans une meilleure fortune, il emprunta des convens et des églises. *Passion.* Si l'on réfléchit que même ses derniers écrits, le *Passionale* et le *Registr. querel.* devinrent la propriété du grand chapitre de Zurich, on paraît en droit de conclure que sa bibliothèque lui fut rendue à condition qu'à sa mort tout reviendrait au chapitre.

[505] C'est eux que j'entends par les « tribulationum socii » dont il parle dans son second traité *de Exorcismis,* écrit plus tard.

[506] Il était en prison depuis long-temps lorsqu'il écrivit, à la demande du vicaire-général, son livre très-indépendant *de Libertate ecclesiastica.*

[507] P. e. dans *Registr. quer. Hotting.*, l. c. 435. Cet écrit et le *Passionale* mériteraient l'impression.

[508] « Lucernæ apud Minoritas mortuus *dicitur.* Ancienne annotation sur un exemplaire de ses œuvres. *Hotting.*

[509] Avant 1464. *Ibid.* 435. Cette année-là Nicolas de Wyl, maître d'école à Zurich, plus tard greffier municipal à Esslingen, écrivit sa biographie.

de Nydhard au sein du repos éternel, ou peut-être dans ce lieu espéré de lui et des hommes de bien, où règnent l'ordre et la justice.

Rien de plus beau que les journées de Morgarten, de Laupen, de Sempach, de Morat ; de nobles jours de paix et de guerre honorent les annales suisses : mais que la Suisse, que tout prince, que tout peuple le sache, l'oppression d'un seul homme juste est une tache dans l'histoire.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

SITUATION DE TOUTES LES CONTRÉES DE L'HELVÉTIE PENDANT LES DIX-NEUF ANNÉES COMPRISES ENTRE LA SENTENCE DE BUBENBERG ET LA GUERRE DE WALDSHUT.

Le Pays-de-Vaud (et la Savoie); possessions des princes d'Orange; les comtes de Gruyère (le Gessenay); les évêques de Lausanne et ceux de Genève. — La ville de Fribourg, sa guerre; elle passe sous la domination de la Savoie. — La maison de Neuchâtel. — Le Valais. — La vieille Suisse des cantons primitifs. Rapports avec le Milanais (Origine des Sforza); la Capitulation; la Valteline et Chiavenne. — Agrandissement des Grisons. — Glaris. — Appenzell, la ville et l'abbé de St.-Gall. (Ulrich Rösch); le Rheinthal; achat du Tokenbourg. — Zurich. — Démêlés de Wædenschwyl. — Zoug. — Lucerne. — Berne. — Soleure. — Bâle; son Université. — Evêché de Bâle.

[1450—1469.]

La lutte que la Confédération suisse venait de soutenir avec bonheur et gloire, non-seulement contre des puissances irritées, mais contre l'ennemi le plus redoutable, contre la discorde intestine, attira singulièrement sur elle l'attention de ses grands voisins, et lui donna tant de considération et de courage que personne ne l'attaquait plus impunément et qu'elle devint l'appui de beaucoup d'opprimés. L'esprit de la liberté l'animait. Les gouvernemens voyaient la liberté essentielle-

ment dans l'indépendance de la patrie à l'égard des trônes étrangers*; dans les contrées qu'ils acquirent, les autorités mêmes étaient soumises à l'ordre établi et au droit fondé sur des chartes. Nous allons décrire la situation de chaque pays, en commençant par la frontière sud-ouest pour finir par celle du nord, parce que la première fut le théâtre de troubles graves, déjà même pendant la guerre de Zurich, et que sur la seconde surgit une guerre avec l'Autriche qui occasionna celle de Bourgogne. Nous n'avons pour guide ni prince ni sénat; les vieux Suisses, libres dans tous leurs cantons, ne reconnaissaient d'autre centre que leur Confédération, visible seulement par ses effets, comme Dieu dans la nature.

Le pays romand, du lac de Genève à ceux de Neuchâtel et de Morat, du Jura à la Sarine, reconnaissait la suzeraineté de la Savoie; exceptons toutefois les possessions bourguignones du prince d'Orange, le pays allemand du comte de Gruyère, Lausanne et Genève, presque libres sous leurs évêques, et Fribourg dépendant de l'Autriche.

Le duc Louis de Savoie, dévoué à son épouse Anne de Lusignan, princesse de Chypre, la plus belle femme de son époque, dont il avait quinze enfans[1], lui abandonnait la direction des affaires et confiait à des Cypriotes les principaux emplois[2]. La noblesse indignée leva la tête. Le mécontentement public exigeant une

* Ce n'était pas assez : ainsi que vous l'avez si bien dit en plusieurs endroits, il fallait que cette liberté reposât au-dedans sur l'égalité des droits, sans laquelle il ne pouvait y avoir de commune patrie. D. L. H.

[1] *Guichenon, Hist. de la maison de Savoye.*

[2] *Id.* A. 1465.

réforme fondamentale de la justice[3], elle exerça sur le chancelier Guillaume de Bolomier une vengeance provoquée par ses richesses[4] et par l'abus de la confiance du prince précédent[5]; on lui attacha une grosse pierre au cou et on le précipita dans le lac de Genève. Dirigée par le général Jean de Compeys, la cour sévit contre des hommes ennemis moins encore du chancelier que de tout ministre en faveur[6]. La noblesse rechercha la protection de la France[7]. Le dauphin Louis gouvernait le Dauphiné et cherchait un appui; à l'insu du roi Charles VII, défiant avec raison, le duc de Savoie se laissa engager à lui promettre sa fille[8] en mariage[9]. La France s'émut; Charles VII se montra dans le haut Forez[10]; Compeys était mort[11]. Le duc se soumit* et laissa au roi, qui maria sa fille au prince de Piémont[12], le soin de contenter la noblesse savoisienne[13]. Profondément indigné de cette soumission qui

[3] Réformateurs généraux de la justice. Id. 1446. Plus tard les trois états furent appelés à Genève au sujet de semblables griefs.

[4] *Æneas Sylvius, de statu Europæ* dans *Freher, Scriptt.* II, 135.

[5] Amé VIII, qui vivait encore comme pape.

[6] De là, la destruction de Varambon; François de la Palu, à qui cette seigneurie appartenait, était le chef de la réforme.

[7] *Dupleix, Hist. de France.*

[8] Charlotte de Savoie épousa le Dauphin en 1457, et mourut en 1483, quelques mois après lui, qui, sur le trône, ne lui avait laissé que peu d'influence. *Art de vérif. les dates.*

[9] *Guichenon.*

[10] En 1452.

[11] Tué dans la guerre du Milanais, en 1449.

* Il fit un traité humiliant, et s'obligea de fournir au roi 400 lances à ses frais, envers et contre tous, excepté le pape et l'Empereur. C. M.

[12] Jolande, dont il sera souvent question dans le cours de cette histoire; elle mourut en 1478.

[13] Il députa dans ce but vers le roi l'évêque de Sion, Henri Asperling et le chantre du chapitre de Genève, Antoine Piochet. *Guichenon.*

détruisait toute l'utilité de son mariage[14], le dauphin prétexta certaines prétentions du Dauphiné, déjà prescrites, pour faire la guerre à son beau-père[15]. Les armes de la Savoie furent malheureuses[16]; l'expérience de la déloyauté rendant toute négociation difficile[17], le duc envoya son fils aîné[18] deux fois à Berne demander du secours; l'avoyer Rodolphe de Ringoltingen[19] conduisit trois mille hommes, sous la bannière bernoise, dans les environs de Genève[20]. Charles VII ordonna à son fils de faire la paix; la démonstration des Bernois ne fut vraisemblablement pas étrangère à cette décision[21]. Dans ces circonstances, le duc remit tous les droits qu'il avait lui-même exercés sur la baronie de Vaud[22] à son fils le prince de Piémont, gendre du roi de France[23]. Les députés des villes prêtèrent serment à ses représentans, à Moudon, sous réserve que le prince, de son côté, confirmerait par serment leurs

[14] La Savoie lui aurait offert un asile plus sûr contre son père que la cour de Bourgogne; il vit alors qu'il ne pouvait pas compter sur le duc.

[15] *Guichenon*, ainsi que *Tschudi*, II, 574. Il expose avec plus de clarté ces événemens que *Stettler*, qui a servi de guide à *Iselin* et à *May*.

[16] Viry, seigneur de La Serra, Humbert Métral, François de Senarclens, Guillaume de Sacconex, de Colombier à Wuifflens et d'autres gentilshommes du Pays-de-Vaud furent faits prisonniers. *Guichenon*, 1454.

[17] Voyez plus loin les événemens de Fribourg.

[18] Amédée, prince de Piémont.

[19] Avoyer en 1448, 51 et 54. M. *Fréd. de Müllinen*.

[20] *Tschudi*, I, c.; *Stettler*.

[21] *May*, VII, 278.

[22] « Baronia Vuaudi » était le titre diplomatique ordinaire.

[23] Moudon, Morat, le château et la châtellenie de Montagny, Romont, Rue, Yverdun, Cudrefin, Sainte-Croix, Les Clées, Cossonay (qu'il possédait déjà à un autre titre), Morges, Nyon, Belmont, Corbière, Grandcourt. *Ch.* 1455.

franchises *; les seigneurs et les chevaliers promirent de jurer lorsqu'il viendrait en personne[24]. Plus d'une fois, pour doter des princes et des princesses[25], pour récompenser les mérites d'un frère illégitime[26], pour assurer à des frères cadets une situation digne de leur rang[27] ou pour sortir d'un embarras pécu-

* Une charte du 14 mai 1451 (voy. ci-dessous n. 50), publiée par M. Grenus, dans les *Documens*, p. 73, citée par *J. J. Cart* et par *Pellis*, *Elémens*, II, 120, renferme la reconnaissance la plus explicite des franchises du Pays-de-Vaud. « Le duc, dit *Pellis* (p. 121), confirma le serment de maintenir les franchises, libertés et immunités de la baronie, et ordonna à ses officiers de n'y contrevenir jamais, *nonobstant quelques lettres, commandemens et autres concessions que l'on pût avancer pour faire au contraire des présentes*. » C. M.

[24] *Ch.* du 8 mars 1456. Humbert Cerjat porte la parole pour les villes. = Cette ch. importante a été publiée par M. *Grenus* dans ses *Documens*, p. 77 à 89. C. M.

[25] Louise, fille de Janns de Savoie, comte de Genevois, n'apporta-t-elle pas Vevey, Blonay, la Tour de Peylz, en dot à son second mari, François de Luxembourg? *Guichenon.*

[26] *Testament d'Amédée VIII*, 1439 (dans *Guichenon*), par lequel il transmet à son frère illégitime le vaillant Humbert, outre Estavayer (« Stavayaco »), que celui-ci possédait déjà, la ville, le château, le mandement et le ressort de Romont, qu'il érige en comté, « in augmentum feudi nobilis et ligii. » Humbert mourut en 1443.

[27] Ainsi Louis remit, à Quiers, en 1460, les biens qu'il possédait dans cette contrée, à son fils Jacques, célèbre sous le nom de Romont. *Guichenon.* = « On ignore l'époque précise où la coutume de donner des apanages aux cadets de la maison souveraine devint en ce pays une loi fondamentale. Ces apanages étaient des espèces de majorats ou de substitutions, dépendantes de la couronne, et devaient y faire retour en cas d'extinction de la branche qui en était investie. Cet important établissement, inconnu en France sous les deux premières races, avait pour objet d'empêcher la division de la souveraineté, et sur ce principe furent faits en 1285 les partages entre les enfans de Thomas II. Auparavant, les cadets de cette maison, appelés *damoiseaux*, et surtout les bâtards étaient le plus souvent destinés à l'Eglise. Un grand nombre furent évêques et abbés, moines ou chanoines des chapitres de Liége ou de Lyon. »

niaire[28], on disposa ainsi de l'usufruit de diverses parties du Pays-de-Vaud ; la suzeraineté demeurait au seigneur du fief[29]. Même après cette cession, Louis renouvela son alliance avec Berne[30] ; Amédée la ratifia après sa mort[31], puis une seconde fois lorsque ce prince maladif, heureux seulement quand il faisait du bien[32], remit la direction des affaires à sa femme Jolande de France[33]. La cour du duc, qui surpassait en faiblesse même son père, fut une arène pour les partis, excités surtout par la passionnée duchesse et par l'esprit inquiet de son frère, le comte Philippe de Bresse[34]. Son père lui-même ne s'était pas cru en sûreté : Philippe avait intercepté l'argent que sa mère comptait envoyer en Chypre dans des fromages[35] ; il avait poignardé de sa main le gouverneur de la cour de sa mère[36] et envoyé enchaîné sur l'autre rive du lac de Genève le chancelier de son père[37]. A la prière de ce souverain, le roi Louis XI viola le sauf-conduit

Mémoires historiques sur la maison royale de Savoie par M. le marquis *Costa de Beauregard;* Turin, 1816, t. I, p. 133. C. M.

[28] Gex hypothéqué à Jean, bâtard d'Orléans (le grand Dunois) ; 1445, 20 mars. *Guichenon.*

[29] Sans doute aussi « dona et subsidia per bonas villas generaliter imponenda. » *Ch.* n. 26.

[30] *Instruction*, Chambéry, 28 juillet 1457, pour le maréchal de Seissel, pour François, comte de Gruyère, bailli de Vaud, etc.

[31] *Ratification*, Pignerol, 15 avril 1467.

[32] *Ch.* 22 mai 1469, ibid.

[33] *Guichenon*, 1469.

[34] Né 1438, mort comme duc 1497. Il fut la souche des rois.

[35] *Guichenon* ; A. 1496, à rectifier d'après *Lévrier, Comtes de Genevois*, II, 41. Voy. plus de détails ci-après à n. 3 et suiv. Cet événement appartient à l'an 1462.

[36] Jean de Varax.

[37] Jacques Walpurg. comte Mazin.

qu'il lui avait donné et le fit enfermer dans les fameux cachots du château de Loches[38]. Par leur intercession et en se portant garans, les Bernois obtinrent sa liberté après la mort du père[39]. Ce prince entreprenant avait l'amour du peuple[40].

Mais, dans les derniers temps du règne de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, il se forma dans cette contrée de l'Europe occidentale un parti bourguignon et un parti français; le premier cherchait à comprimer la royauté et la puissance de la France. Jolande, quoique sœur du roi, et Philippe de Bresse, que Louis cherchait à gagner par tous les moyens[41], embrassèrent le parti bourguignon[42], non-seulement parce que la cour si cultivée de Bourgogne, et Charles, fils de Philippe, en qui brillait tant de grandeur et de noblesse, avaient plus de charme que la froide et sombre astuce du roi, mais parce que les États, faibles et sans appui sur leurs derrières[43], n'avaient rien à redouter autant que l'union de toute la Gaule. La partie la plus éclairée du gouvernement de Berne[44] partageait ces vues et cette propension de la cour de Savoie. Celle-ci consolida les

[38] *Guichenon*, l. c.

[39] *Stettler*, I, 186. La Bourgogne s'intéressait beaucoup à lui.

[40] Le peuple espérait que par son énergie il affranchirait la Savoie du joug de mauvais ministres; il ne négligea rien de ce qui dépendait de lui.

[41] Après sa mise en liberté il lui confia le gouvernement du Limousin et de la Guienne. *Guichenon*. Mais il craignait Philippe, et celui-ci ne pouvait se plaire auprès du roi.

[42] En 1467, alliances avec la Bourgogne, avec le duc de Calabre (en réalité de Lorraine), avec le duc de Normandie, frère du roi, instrument de l'opposition, avec le duc de Bretagne. *Guichenon*.

[43] Dans les temps subséquens, l'Autriche ou l'Espagne, aussi longtemps que cette maison régna dans la haute Bourgogne et en Lombardie, retarda la décadence de la Savoie.

[44] Principalement les Bubenberg.

bonnes relations; aussi la paix ne fut-elle troublée, ni lorsque les habitans d'Aigle, à la merci de la domination oppressive de vassaux savoisiens[45], les humilièrent avec l'aide des Bernois[46], ni par la résolution avec laquelle Berne prit les armes pour se faire rembourser une somme[47] qui lui était due par un personnage puissant de Bex[48].

Dans le Pays-de-Vaud, on respecta les anciennes franchises[49], même au milieu des embarras de la cour[50]. On avait essayé autrefois, dans les affaires du couvent de Hauterive, d'opposer aux vieilles chartes[51] les lois de la maison souveraine[52] et les nouvelles idées

[45] Surtout les de Torrens.

[46] 1464. *Wattewyl, Hist. de la Conf. Helv.*

[47] 1466. *Stettler.*

[48] Il s'appelait Asper et avait probablement un droit de bourgeoisie en Valais. *Leu*, art. Asper.

[49] *Confirmation* par le duc Louis, en 1444, des franchises accordées en 1399 au bourg de *Sainte-Croix* (admirablement situé sur le Jura); de même des franchises d'*Yverdun*, 1460; et de l'an 1459, pour cette ville et pour *Grandcourt* la confirmation du privilége que nul châtelain ne peut arrêter quelqu'un sans jugement.

[50] Lorsque les villes romandes, y compris Morat, Estavayer, Montagny et Corbière, contribuèrent de deux florins par chaque feu pour la dot de la princesse Charlotte (ci-dessus n. 8), le duc déclara par un revers que c'était sans préjudice de leurs franchises. Revers, Saint Antoine de Viennois, 14 mai 1451 (*Ibid.*). = C'est la *Ch.* que nous avons citée dans la note *, après la note 23. C. M.

[51] Hauterive avait été acheté des vieux seigneurs d'Arconciel et d'Illens; Louis, baron de Vaud, et les comtes de Savoie suivans, ainsi que le premier duc, avaient confirmé cet achat.

[52] De l'inaliénabilité. = Ce qui concerne le principe de l'inaliénabilité du domaine souverain dans la maison de Savoie, a été nettement et brièvement exposé par le marquis *Costa de Beauregard*, dans l'ouvrage déjà cité, t. I, p. 134 et 135 : « L'inaliénabilité était de principe dans les anciennes coutumes des Bourguignons et surtout des Lombards. Le moindre feudataire, n'étant qu'administrateur de son fief, ne pouvait alté-

de ressort et de souveraineté[53]; mais la propriété fut protégée par les formes de l'Empire[54]. La sûreté est la base de la liberté.

Grâce à l'amitié de la Bourgogne, de graves débats pour Orbe et Grandson eurent une issue pacifique. Le vieux prince d'Orange, le bon Louis[55], avait défendu avec bonheur et prudence, à la cour de Savoie et à celle de Bourgogne, cette partie du pied du Jura, héritage de son épouse[56], contre les plus puissans adversaires[57]. Père plus irrité que prince prévoyant[58], il avait obtenu

rer la valeur de cette espèce de fidéicommis. Les princes surtout se seraient bien gardés de démembrer leur domaine, qu'ils devaient rendre bonifié, ou du moins intact, à leur successeur. On voit dans les annales des Bénédictins, par le père Mabillon, qu'Arduin III, bisaïeul d'Adélaïde de Suse, en donnant à Saint-Michel de la Cluse le sol sur lequel devaient être jetés les fondemens de cette abbaye, et en affranchissant ce sol de toute dépendance séculière, en reçut fictivement le prix, afin, dit l'annaliste, de pouvoir fournir au besoin la preuve que cette aliénation n'avait point été onéreuse à son domaine. Cependant la coutume, dont il est ici question, ne devint une loi écrite qu'en 1445, sous le duc Louis, et dès-lors elle dura intacte jusqu'à l'établissement des impôts. Nos princes, qui vivaient, comme de simples gentilshommes, du produit de leurs terres et de leurs droits féodaux, se permirent, dans de pressans besoins, d'en engager quelques parties; mais ne crurent jamais avoir le droit de l'aliéner entièrement. » C. M.

[53] On voulait faire du Pays-de-Vaud un « territorium clausum » selon le langage des publicistes; mais les légistes consultés opposèrent à cette prétention l'exemple de Besançon et de Lausanne.

[54] *Actes* de ce procès, débattu en 1451, à Gray-sur-Saône, devant *Otton de Cléron*, chevalier, châtelain de Vercelles, suppléant de l'arbitre comte Jean de Neuchâtel. Lorsqu'en 1452 Guillaume Felga, chevalier, abdiqua l'avouerie, l'abbé et le chapitre lui élurent un successeur.

[55] C'était son surnom.

[56] Jeanne de Montfaucon, t. IV, au commencement.

[57] Thiébaut de Neufchâtel en haute Bourgogne, son beau-frère, et la Palu Varambon (ci-dessus n. 6).

[58] Le fils aîné, Guillaume, avait hypothéqué dans la guerre du Mila-

de l'une et de l'autre de pouvoir léguer[59] au moins l'usufruit de ces contrées[60] à des fils puînés d'un second lit[61]. Ceux-ci, Louis et Hugues[62], habitaient à Grandson et à Orbe; l'aîné, Guillaume, reçut[63] de sa tante Marie[64], Cerlier sur le lac de Bienne, fief que sa maison tenait de la Savoie[65]. Ainsi la prudence de la maison d'Orange fut récompensée par les deux cours, qui, dans deux occasions, avaient renversé la maison de Grandson, redoutable à leur puissance par son inflexibilité[66].

Les comtes de Gruyère n'avaient pas à redouter des princes, mais des créanciers. Le comte François[67], maréchal de Savoie, bailli de Vaud, brillait dans les cours, dans les conférences, dans les guerres, et lorsqu'il embellissait par sa présence les fêtes du carnaval de Fribourg[68]. Trop juste[69] et trop prudent pour payer son

nais son héritage maternel pour les intérêts du duc d'Orléans, qui payait très-irrégulièrement la solde : car « sy, il faloit leur donner » (aux soldats). *Oliv. de la Marche*, l. I.

[59] Guillaume lui-même vendit à sa belle-mère une partie. *Ch.* 1450 et suiv., dans *Inventaire des titres de la maison de Châlons.*

[60] L'aîné prétendait, à cause d'Arlay, demeurer possesseur du fief de Grandson; il fut reconnu en cette qualité, à Echallens par « gouverneurs et prudhommes. » *Ch.* 1464 et 72. *Ibid.*

[61] Avec Aliénor d'Armagnac.

[62] Appelé de Châteauguyon.

[63] *Ch. de franchise de Guillaume;* 1468.

[64] Veuve de Neuchâtel, 1457, sœur de son père. *Ch.* 1459 où elle rend hommage à la Savoie. Elle s'écrit en 1460, de Châlons, Fribourg, Neuchâtel et Verceil. Cette dernière ville était son douaire.

[65] T. IV, 396.

[66] T. IV, 10 et suiv.

[67] Fils du comte Antoine, petit-fils de Rodolphe, dont l'aïeul Pierre combattit contre Berne dans la guerre de Laupen.

[68] 1467.

[69] Sa justice est prouvée par la confiance du peuple.

faste à l'aide d'exactions, il se vit dans la nécessité d'hypothéquer des seigneuries plus éloignées[70] et de vendre peu à peu à ses sujets d'anciens droits[71]. Ces deux ressources avaient leur péril; en cas de retard du paiement, les créanciers ou les cautions se jetaient sur les terres hypothéquées, même sans égard pour un duc de Savoie[72]; ce qu'il cédait au peuple était perdu à jamais. Mais avec la liberté son pays devint florissant, et respecta dans le fils des anciens conquérans, ses maîtres, un protecteur et un père d'autant plus cher que son autorité se montrait bienfaisante en terminant des différends intérieurs, et qu'on voyait d'un œil jaloux la puissance croissante de Berne. François assura aux Gruyériens qu'il ne prodiguerait jamais leur courage pour des guerres étrangères[73]. Il vendit[74] aux sages et modestes habitans du Gessenay tous les droits[75] transmis jusqu'à lui, par héritage, depuis le temps où leur bourg n'était encore qu'une métairie de ses pères; il affranchit véritablement[76] et à tou-

[70] Il hypothéqua Oron, Palésieux, Aubonne, Molière, Grandcourt à la ville de Fribourg, d'abord pour 7,967 flor., plus tard (en 1460, *Chron. frib. msc.*), pour 10,000. Il paraît qu'il avait fait de grandes dépenses pour la Savoie, et n'en avait pas été remboursé.

[71] *Ch.* de franchise, n. 73 et 74.

[72] La *Chron. frib.* ci-dessus mentionnée, 1460. Berne, qui avait cautionné la Savoie envers Strasbourg et Bâle, en agit ainsi. Les Confédérés intervinrent.

[73] *Ch.* 1457.

[74] *Ch.* 1445 (*Möschig, Chr. du Gessenay, msc.*); mais surtout la seconde du 3 décembre (« qui est appelé le premier novembre »), 1448.

[75] Cens, impôt de fenning, contributions en blé (on en cultivait donc dans cette vallée), en avoine, caillebotte, beurre, poules, chapons, contributions volontaires, taille, dons seigneuriaux, droit pour le sceau, le tout pour 24,733 livres lausannoises.

[76] Il leur permit de se servir, dans leurs actes de vente, d'un sceau du

jours[77] les propriétés de chacun; il fit de leur communauté une population indépendante[78], relevant seulement de sa juridiction suprême[79], et permit à un brave campagnard de faire don à sa patrie d'un droit de transit qu'il lui avait concédé[80].

Le désir de la liberté qu'ils voyaient fleurir autour d'eux[81] s'empara aussi des sujets de la prévôté de Rougemont; ils eurent honte[82] d'être encore serfs de prêtres[83]. Le comte, au jugement duquel ils s'en rapportèrent avec un entier abandon[84], céda aux circonstances, les affranchit de la main morte[85] et protégea le droit sans lequel la liberté ne saurait subsister, en assignant au prieur ce qui lui revenait équitablement des pâturages qu'il entretenait[86], des biens non ra-

pays, une grue sur trois montagnes. Le comte leur vendra les biens qui lui écherront, et ne les imposera pas à perpétuité.

[77] Ni lui ni ses descendans n'aliéneront le Gessenay contre le gré des habitans. Il défendra leur acquisition auprès de son suzerain, le duc de Savoie. (Le fief comprenait donc probablement aussi la vallée allemande.)

[78] Il ne les contraindra jamais à recevoir un bourgeois.

[79] La haute et basse souveraineté, la haute et basse justice, les voyages (expéditions militaires) jusqu'à la Tour de Treyme (frontière du comté).

[80] Cette donation fut faite en 1454, par Kaltschmid, qui, en échange, jouit lui-même de ce péage sa vie durant, et fut exempt de toute contribution. *Möschig.*

[81] Les franchises de Château-d'Oex, mentionnées dans la charte n. 84.

[82] « Erubescebant, » dit la charte.

[83] Voy. t. I, 336 et suiv.

[84] « Amicabilis compositor. » *Prononcé de Rougemont* pour concilier le prieur et les habitans « exceptis illis de Fleindruz, » 1456.

[85] « Servitii manus mortuæ; » ils sont « franchi et liberi homines, » comme ceux de Château-d'Oex.

[86] Avec « challetis (chalets), tertassières, cardariis (chaudières?), assilières, les prez et ferrières; » il envoie aussi aux bergers « unam cu-

chetés[87] et de la juridiction qu'il n'avait forfaite[88] par quoi que ce soit. Combien paraissent innocens les moyens par lesquels nos pères arrivaient à la liberté! ils la possédèrent légitimement, aussi fut-elle longtemps bénie.

A Lausanne, la sage administration[89] de Georges de Saluces fut remplacée pour bien peu de temps par celle du bon vieillard Guillaume de Varax[90]. A la mort de cet évêque, le prince François de Savoie, dont le frère, encore enfant, avait occupé le siége épiscopal de Genève[91], fut recommandé par les Bernois et vivement appuyé par son frère Philippe de Bresse[92]. Mais il parut dangereux d'élire un évêque de ce nom[93], ou inconvenant de confier aux soins d'un enfant une administration si compliquée[94]; le chapitre hésita et détermina la cour de Rome[95] à élire un simple particulier, auquel le duc ne pouvait être défavorable, puisque c'était son ancien chancelier[96]. Les syndics de la haute

« pam fabarum. » De même sur « Ruoblaz » (le Rubli) et Rougemont. Il revient au prieur sur ces montagnes qu'ils « accopant et inarpant » six journées et demie, et de chaque charrue dans la vallée, annuellement deux « corvatas. »

[87] Ceux qui avaient été affranchis demeuraient affranchis.

[88] « Mistralia, » la mairie. 340-344.

[89] Ci-dessus ch. IV, à n. 341-344.

[90] De 1462 à 1466.

[91] Ci-dessus chap. IV, à n. 347.

[92] *Lettre du comte Philippe de Bugey, seigneur de Bresse*, lieutenant-général et gouverneur de Savoie. (Il l'était *alors.*) 1466.

[93] *Stettler* le donne à entendre.

[94] Le pape *Paul II* dit dans son *bref :* « Qu'il avait pour principe de ne jamais nommer un évêque qui ne fût au moins âgé de 27 ans.

[95] On différa l'élection; le pape eut donc le temps d'intervenir. Il ne le fit pas sans négocier avec la maison de Savoie.

[96] Jean Michaël. *Guichenon* le cite dans la liste des chanceliers, ainsi qu'en 1483 Pierre Michaël.

et basse ville de Lausanne, le prieur gouverneur de la ville et de la vallée de Lutry, la grande commune de Villette et les autres localités du diocèse[97] ne prêtaient serment à un évêque qu'après qu'il leur avait garanti leurs droits[98]. Le prélat nommait ensuite le bailli et les tribunaux[99]. Il existait une convention sur les relations diverses du chapitre, sur les châtellenies[100], les biens-fonds épars[101], les chasses[102] et les justices[103]. Elle n'avait pas été conclue sans la participation de la ville[104]. En général, on soumettait au peuple entier les ordonnances importantes[105], afin que personne n'ignorât à quoi il devait concourir et dans quel but; chacun remplissait plus volontiers des obligations sur lesquelles il avait été consulté.

Aucune ville n'offrait le spectacle d'une aussi grande activité que Genève; elle en était redevable au commerce; les villes florissantes de l'Allemagne[106] ne trouvaient pas de route plus commode que la vallée du Rhône pour transporter leurs marchandises à Lyon et

[97] La *charte de Guillaume de Varax*, 1462, nomme aussi Glérolle, Corsier (près Vevey), Villarzel, Lucens et Courtille (près Moudon), Bulle et Avenches.

[98] Le plaid général (t. III, 159), les nouveaux statuts, les coutumes non écrites.

[99] *Ch.* n. 97.

[100] Saint-Prex, Saint-Martin (dans Rue de Vaud?), Essertines.

[101] Dans les limites des biens de la mense épiscopale.

[102] Outre les cerfs, il est fait mention d'ours et de sangliers.

[103] *Convention de l'évêque Georges de Saluces*, 1453.

[104] « Matura deliberatione etiam cum nobilibus, civibus et burgensibus nostris, ex abundantia, præhabita. »

[105] P. e. en 1454, l'*ordonnance sur les maisons et les jardins contigus aux murs de la ville basse*. Le peuple assemblé l'adopta le 24 juin.

[106] Nuremberg faisait le commerce le plus considérable dans cette contrée.

dans le midi de la France. La liberté et la neutralité de Genève faisaient toute la sûreté de cette route [107]. Cet entrepôt de marchandises [108] et la grande foire de Genève [109] offraient à la Savoie même des avantages si évidens, que le faible duc Louis put seul les méconnaître dans l'aveuglement de sa colère. Philippe, fils de ce prince, après avoir enlevé sur la route de Fribourg [110], comme nous l'avons rapporté, les trésors long-temps entassés à Chantemerle et que sa mère comptait envoyer en Chypre pour soutenir sa maison [111], vint par Nyon à Genève, où son père, malade de la goutte, se croyait en sûreté contre ce fils [112]. Accompagné de beaucoup de jeunes gens fribourgeois et neuchâtelois, Philippe trouva aussi des partisans parmi les jeunes Genevois et

[107] *Ordre de Charles VII*, notifié par les syndics, le conseil et la commune de Genève, aux sénéchaux de Toulouse, Carcassonne et Beaucaire, au bailli de Mâcon, au sénéchal de Lyon et aux juges de la Cour du petit scel à Montpellier ; 11. déc. 1455, dans la nouv. édit. de Spon.

[108] On avait déjà érigé un magasin en 1415 à l'usage des marchands français. *Senebier, Hist. littér. de Genève*, t. I, 35.

[109] Les dédicaces, les fêtes patronales ou les pélerinages vers de saintes reliques étaient les occasions de ces grands marchés. Il en était ainsi à Jérusalem et à la Mecque. George de Saluces voulut établir quelque chose de semblable à Lausanne; Nicolas V donna, pour attirer les pélerins, quelques gouttes du sang de Christ et un morceau de la vraie croix; Calixte III (*ch.* 1456) transporta le pélerinage à une saison plus commode; mais l'esprit commercial ne s'établit jamais à Lausanne comme à Genève.

[110] *Roset, Chroniques de Genève*, msc. Cette expédition secrète devait sans doute traverser la Suisse allemande pour la destination de Venise.

[111] Sa nièce Charlotte et l'époux de celle-ci, son fils Louis, étaient vivement pressés par Jacques, prince illégitime, que le sultan des mamelouks favorisait. Voy. la conséquence de l'action de Philippe dans *Gillet, Hist. des rois de Chypre*, II, 276.

[112] *Guichenon*. Cette histoire appartient à l'an 1462.

même les syndics [113]. Il fut introduit, jeta l'argent aux pieds de son père, se plaignit de la conduite indécente [114] et nuisible [115] de sa mère, et chercha jusque sous le lit du duc les favoris cypriotes. Le duc apaisa son fils [116]. L'évêque, fils aussi de ce prince, reproch vivement au conseil et au peuple d'avoir donné entrée à Philippe [117], et remit au père irrité la charte qui octroyait aux Genevois les franchises de leurs foires [118]. Le duc se rendit à Chambéry, déclara la ville rebelle et révoqua toutes les sûretés de la route commerciale.

Les Genevois, favorisés par la sagesse de son père [119], fortifiés par le grand nombre d'étrangers [120] admis à la participation de leurs franchises et de leurs droits civils [121], avaient une constitution bien ordonnée. Quatre syndics portaient annuellement le bâton de l'autorité [122]. Quatre citoyens, que chacun d'eux

[113] *Spon* en mentionne deux. *Gautier* prouve par les protocoles qu'il n'est pas vrai que l'un d'eux ait été pendu.

[114] « Elle était taxée (tachée) en son honneur çà et là. » *Roset.*

[115] Elle voulait faire de ses fils les princes les plus pauvres de la chrétienté. *Spon.*

[116] Il lui fit bonne chère. *Roset.*

[117] D'autres l'attribuent au duc malade ; *Roset*, avec plus de vraisemblance, l'impute au vigoureux et jeune évêque Jean Louis. Voy. ci-après, t. VII, chap. VII, non loin de la fin.

[118] *Spon.*

[119] Ce Bolomier (ci-dessus à n. 4) était un ami particulier de Genève (*Haller, Bibl. de l'Hist. de la Suisse* V, 62). Il y avait aussi fondé près de sa vigne («hutins» *Roset*) un couvent, en 1443. Pièces justificatives de la nouv. édit. de *Spon.*

[120] Trois cents, de 1446 à 1453. *Roset.*

[121] Les bourgeois seuls pouvaient porter l'épée (*ch.* 1493), tenir des auberges (*ch.* 1487), importer du vin (*ch.* 1496), avoir des ateliers ouverts (*ch.* de la même année).

[122] Il est question de ce bâton pour la première fois en 1450. *Roset.*

s'adjoignait [123], leurs prédécesseurs immédiats [124] et le boursier formaient leur conseil [125]. Le grand conseil comptait le double de membres, et on y ajoutait parfois un nombre indéterminé [126] de citoyens et de savans. On jugeait le commerce, la liberté et la culture intellectuelle si intimement unis, que Genève avait déjà de bonnes écoles [127]; chaque citoyen était en état de lire dans sa langue les lois fondamentales [128]; on avait aussi aggrégé au conseil ordinaire quatre docteurs en droit [129], mal payés [130], mais très-honorés, puisqu'on leur accordait souvent le pas sur les syndics. Le Conseil général se composait tantôt seulement des pères de famille [131], tantôt de tous les

[123] Cette manière de s'aggréger des citoyens dans des cas difficiles a subsisté dans les cantons démocratiques depuis l'origine de la Suisse.

[124] Dans l'intérêt de l'esprit de suite.

[125] *Lévrier* II; à l'an 1457.

[126] Jusqu'à la concurrence de 300; le nombre était fixé par les syndics. *Instruction* de 1457 : « 50 et certi burgenses eligendi, si sit necesse. » *Ch.* 1458 : « burgenses bono numero. »

[127] 1420 : professeurs de théologie; 1429, école pour la grammaire, la logique et les autres arts libéraux. *Senebier* I, 29.

[128] Le notaire Michel Monthyon traduisait en 1455 les *Libertés et franchises* d'Adhemar Fabri. *Senebier* I, 113.

[129] *Id.* I, 29.

[130] Deux écus par an, 1457. Les salaires étaient aussi bas ailleurs (j'ai reçu de 1788 à 1797, comme membre du Grand Conseil de Schaffhouse, annuellement trois florins, vingt kreutzer); il faut qu'il en soit ainsi dans les républiques. = Le principe n'est point vrai en général, et ne le devient que selon l'application qu'on en fait. Les *Conseils généraux* ne prennent que peu de temps, tandis que les magistratures et les offices proprement dits, absorbant le temps du magistrat, ne lui permettraient de subsister sans appointemens que dans le cas où il serait riche. D. L. H.

[131] « Capita domorum. » En 1495 on appelle à l'élection des syndics de 100 à 120 bourgeois.

citoyens[132], même avec le concours des simples habitans[133].

La haine impuissante du duc pour cette ville lui inspira une action dont il fut lui-même victime. Il transmit son droit de foire au roi Louis XI. Celui-ci en gratifia la ville de Bourges[134], et ensuite Lyon; les sujets savoyards ne perdirent pas moins à ce changement que les Genevois. Anne de Chypre avait prévu ces conséquences[135]; le commerce entre la Savoie et Genève fut rétabli dans la suite[136], et l'on pria le roi de France de rendre la charte[137]. « Je la restituerai, » dit Louis XI, « quand Genève sera savoisien. » Il savait que les Genevois n'y consentiraient jamais, et ralentit par là l'intercession de la Savoie. Mais il donna bientôt aux Genevois la liberté du commerce[138]. Quoique de pareils voisins empêchassent la ville de s'élever à la hauteur où son esprit public devait atteindre, grâce à son habileté singulière elle trouva toujours

[132] « Sub pœna fidelitatis et privationis burgesiæ; » 1457.

[133] « Cives, burgenses, incolæ et habitantes. » 1457. « Communitas civium, burgensium et incolarum, ut moris est, creavit syndicos. » 1460.

[134] *Roset.*

[135] Elle intervint et décida que les syndics donneraient 2,000 écus. Cependant il vaut mieux suivre *Roset*, qui place ce fait au 4 octobre 1457, où il y eut aussi un différend. Anne s'était réconciliée, car étant morte peu après elle fut enterrée à Genève. Le petit Bugey lui doit la plantation de vignes de Chypre, qui produisent « le vin d'Altesse, » selon la tradition.

[136] Lettre de franchise d'Amédée IX; 1466. *Spon* et *Lévrier* d'après le Citadin.

[137] Les mêmes.

[138] En 1467.

dans son activité industrielle l'équivalent des prérogatives [139] *.

Dans ce temps [140], Jean-Louis [141], fils du duc Louis, frère de l'évêque Pierre, mort avant que les années de la jeunesse eussent développé en lui de bonnes ou de mauvaises qualités, occupait le siége épiscopal de Genève; jeune homme plein d'esprit et de feu, il préférait à tout autre vêtement l'armure du chevalier [142]. Après la mort de son frère, il oublia sa maison et ne vécut que pour Genève; évêque, il ne viola jamais les franchises de cette cité; prince, il les défendit avec justice [143].

Nous avons vu la ville de Fribourg, dans l'Uechtland, passer de la main des Zæringen, ses fondateurs, dans celles des héritiers de Kibourg, qui la vendirent ensuite à la maison d'Autriche [144]. Cette ville n'avait pris que peu ou point de part à la guerre de Zurich, parce qu'elle ne voulait ni secourir ses alliés de Berne contre ses souverains, ni, dans l'attente d'un secours

[139] A la conférence monétaire de Bourg en Bresse en 1469, il se trouva 30 maîtres monnayeurs.

* L'incorporation de Genève à la France en 1798 fut un grand crime. Un foyer actif de lumières fut étouffé sans fruit pour les étouffeurs. L'imprudence et la maladresse des agens genevois à Paris contribuèrent beaucoup à la perte de leur patrie. D. L. H. L'éclat industriel et intellectuel de Genève suisse et libre complète le tableau et la leçon. C. M.

[140] De 1459 à 1483.

[141] Les *brefs de présentation* du pape se trouvent dans le *Bullarium M.* de *Cherubin*, t. IX, à la date du 6 févr. 1459.

[142] « Il avait les inclinations d'un gendarme. » *Lévrier* II, 37.

[143] Voy. le fondement de cet éloge dans *Lévrier* II, et ci-après, t. VII, chap. VII, ainsi que dans d'autres passages.

[144] T. I, 367; t. II, 7, 128, 129.

étranger et incertain, offenser des voisins puissans. De tout temps [145], les Fribourgeois avaient été dévoués de cœur à la maison d'Autriche; sa puissance les protégeait contre l'ambition de Berne; son éclat les dédommageait de celui dont les Bernois brillaient par de grandes actions couronnées de succès. Mais on fut choqué à Berne de voir Fribourg solder une garnison mercenaire [146], et ses jeunes gens choisir pour parure des plumes de paon. On fut irrité de voir refuser, même contre les Armagnacs, le secours dû par des alliés [147]. Toutefois on garda le silence.

Le chevalier Guillaume d'Avenches [148], avoyer de Fribourg, était alors par sa naissance, sa parenté, sa richesse, son parti et son courage, l'homme de beaucoup le plus puissant de cette ville. Il possédait un grand nombre de fiefs de la maison de Savoie. L'écuyer-tranchant de Diessenhofen, un des principaux fonctionnaires autrichiens, offensa gravement, dans ce temps-là même, cette maison, en terrassant un camerlingue [149], et en lui enlevant quatre mille florins. Soit cette affaire [150],

[145] T. II, 168.

[146] Principalement des Valaisans. *Stettler* I, 169.

[147] *Tschudi* II, 448. Cela dément l'opinion inexacte que Fribourg prit part à l'expédition de Greifensée.

[148] « Messire Guillie d'Avenches » dans les relations françaises de ce temps; dans plusieurs relations allemandes ce nom a été corrompu et changé en Affleutschen. *Nobiliaire militaire suisse*, t. I, Bâle, 1787, p. 179 et suiv. = Toute l'histoire suivante de l'émancipation de Fribourg est racontée avec grâce dans le t. IX du *Conservateur suisse* (p. 289-321), recueil que nous citerions plus souvent, si le savant et respectable auteur avait toujours, comme ici, indiqué les sources. C. M.

[149] *Champion*. D'autres lui donnent le titre de chambellan, mais il s'agit d'un camerlingue du pape Félix.

[150] On prétend qu'il fit échapper un prisonnier pour de l'argent. Cette histoire appartient à l'an 1447.

ou une dissidence entre le Conseil et la Commune, ou quelque offense personnelle, ou le pouvoir de l'envie, l'avoyer fut accusé d'actes intéressés et mis en état d'arrestation [151]. Tous ses parens, beaucoup de princes, de seigneurs et de villes, auxquels il avait montré de l'affection aux jours de sa grandeur, lui témoignèrent l'intérêt le plus chaleureux [152]. Lui-même, dans le sentiment sinon de son innocence [153], du moins de l'ascendant de la grandeur déchue sur la multitude, et du peu de caractère de ses ennemis, renonça aux formes juridiques et se soumit au jugement de la commune. Ses adversaires oublièrent qu'il ne faut pas irriter ou qu'il faut anéantir des hommes comme lui, riches en ressources, si bien au fait des côtés faibles de la ville. On annula la plainte; on crut faire assez pour la sûreté publique en exigeant de lui, de ses fils, de ses filles, de ses gendres et des bourgeois d'Avenches [154] le serment qu'il demeurerait à Fribourg, ne soustrairait pas ses biens à la juridiction de la ville, et ne recourrait jamais à des tribunaux étrangers ni à des actes de vengeance [155]. Pour lui, ne se croyant pas lié par un ser-

[151] Je suis la *Chronique de Fribourg*, manuscrite, que l'historien *Tscharner* a aussi eue à sa disposition; c'est un volume in-folio d'une belle écriture, mais incorrect, tiré avec beaucoup de soin des sources authentiques.

[152] Nommément le prince d'Orange, les comtes de Neuchâtel et Valangin, le sire de Vauxmarcus (de la ligne latérale naturelle de Neuchâtel), Gruyère, Berne, Avenches. *Alt, Hist. des Helvét.* IV, 107.

[153] La chronique dit qu'il se reconnaissait coupable.

[154] Il était le premier gentilhomme de la petite ville bâtie sur les ruines d'Aventicum. La Villa Repoz, près de là, était peut-être une de ses propriétés.

[155] Il fournit pour cela des cautions jusqu'à la concurrence de 600 florins. *Alt.*

ment prêté sans liberté, il ne vit plus dans Fribourg l'image de sa patrie, mais le siége d'une faction contre laquelle l'honneur lui ordonnait de tout entreprendre. L'homme même le plus passionné ne méconnaît pas l'obligation de pardonner à son pays; mais à ses yeux la vengeance sanguinaire se déguise en devoir envers la liberté [156]. Le chevalier Guillaume d'Avenches s'enfuit en Savoie. « Originaire du pays romand [157], » représenta-t-il au duc, « il tenait de lui ses principaux fiefs; » par son zèle pour les droits de son prince, il avait » blessé le puissant écuyer-tranchant; pour ce fait il » avait dû quitter Fribourg; la ville était faible; l'Autri- » che elle-même, faible aussi dans ce pays, et l'alliance » avec Berne, en quelque sorte oubliée. » La Savoie insista dès-lors plus violemment pour que l'écuyer-tranchant fût tenu de donner satisfaction, et elle fit saisir, comme gage, les marchandises fribourgeoises envoyées à Genève. Comme la ville, de son côté, mit la main sur les biens de l'avoyer, il envoya de sa résidence de Romont, lieu voisin et fortifié, de vigoureux serviteurs chercher des indemnités dans les villages et sur les routes. Aux représentations de la ville, à l'intervention de l'Autriche le duc répondit de façon que l'on comprit que non-seulement il épousait la cause de son vassal, mais qu'il aspirait à soulever Berne [158].

Les Bernois avaient abjuré dans la conférence paci-

[156] Ainsi fit le dictateur Sylla.

[157] En tant qu'Avenches relevait de Lausanne, mais sous la protection de la Savoie.

[158] Tout cela d'après la chronique. D'*Alt*, qui n'indique jamais les sources, rapporte que François Burckhard, chargé par G. d'Avenches d'espionner ses ennemis Jacques Felga, Ulrich Praroman, Jean de Gambach, Jean Aigroz, fut découvert et écartelé.

fique de Constance, par égard pour l'électeur palatin, tout ressentiment de la conduite de Fribourg pendant la guerre de Zurich [159]; ils cherchaient le repos [160]. La paix était réclamée par les intérêts des états, la guerre, par les intérêts privés, toujours plus décisifs, parce que les passions, plutôt que les principes, gouvernent le monde.

Rodolphe de Ringoltingen, chevalier, seigneur de Landshut, l'un des conseillers les plus considérés et enfin [161] avoyer de Berne, était un homme actif, riche en belles terres [162] et en capitaux solidement placés [163], vigilant pour l'éclat [164] et la fortune [165] de sa maison, comme pour sa ville natale [166]. Il eut un grand nombre d'enfans [167] de plusieurs femmes légitimes qu'il épousa successivement, et deux enfans naturels d'une maîtresse. Après la mort de Pétermann Ritsch, riche gentilhomme fribourgeois [168], qui laissa une fille, l'avoyer

[159] Ci-dessus chap. II, n. 524.

[160] *Lettre d'Antoine d'Erlach de Riggisberg*, du 18 août 1445, dans *Stettler* I, 170, et voy. ci-dessus chap. II, n. 445 et suiv.

[161] 1448. M. *de Müllinen.*

[162] A Gléresse, à la Neuveville, au Landeron, à Muhleren. Extrait de son *Testament*, 1456.

[163] A Schaffhouse, Winterthur et ailleurs. *Ibid.*

[164] Voy. (*ibid.*) le soin qu'il prend pour la conservation des six coupes que « son noble seigneur et prince le dauphin » lui a données, sans doute lorsqu'il contribua à la conclusion de la paix en 1445. Chap. II, n. 66.

[165] Preuve en soit sa sollicitude pour que Landshut demeure à la famille. *Ibid.*

[166] Ces hommes d'État bernois avaient une ressemblance frappante avec les grands de Rome, de la première moitié du VIIe siècle, tels que Cicéron les dépeint.

[167] Il survécut à sept de ses enfans. *Testament.*

[168] Lequel avait vendu Burgistein en 1425. *Leu.*

épousa sa veuve[169] et résolut de fiancer la fille, Louise, à son propre fils, le chevalier Henri. Ce projet rencontra de l'opposition de la part de Heinzmann Felga, bourgmestre de Fribourg[170], qui avait obtenu une promesse antérieure, et dont le frère[171], Guillaume Felga, seigneur de Liebistorf, occupait depuis la chute de Guillaume d'Avenches la charge d'avoyer. Le Bernois ne voulant pas céder, il s'alluma une haine si violente qu'on craignit un embrasement plus général, et que les deux gouvernemens et les villes voisines purent à peine obtenir que les parties attendissent la décision du concile. Louise, affligée d'être la cause de si graves dissensions, profita de la liberté que son beau-père dut lui laisser à Bâle, fit à la patrie le sacrifice des joies de sa jeunesse, et prit le voile dans un couvent d'une règle austère[172]. A cette nouvelle, Ringoltingen accourut et acheta des religieuses, pour dix-sept cents florins, les biens de Louise. Le chevalier Rodolphe de Vuippens, conseiller fribourgeois, l'accusa pour ce fait, d'une lésion inadmissible. Celui-ci, le plus proche cousin du père de Louise, offrit trois mille florins; Ringoltingen soutint la validité de son achat. La question demeura indécise, jusqu'à ce que l'inimitié

[169] Marguerite de Guin. Je vois par une *demande* de son fils *Thüring* (1456) que le père avait pris possession d'une moitié des terres de Ritsch, mais je ne sais si ce fut à titre de dot ou par une convention relative à l'achat dont il va être question. Voy. aussi à n. 211.

[170] Ce titre, à Fribourg, ne se donnait pas au chef de l'État, mais au chef de la police.

[171] *Tschachtlan.*

[172] Adoptée en 1423. Le couvent s'appelait *Zu den Steinen* (vers les pierres ou rochers).

particulière s'absorbât dans la guerre, dont elle hâta l'explosion [173].

Un autre incident irrita le commun peuple. Pierre, bourreau de Berne, qui remplit avec tant de regret son ministère dans la sanglante journée de Greifensée [174], fut assassiné dans une auberge de Fribourg, un jour de foire, à l'occasion d'un échange de paroles assez insignifiantes et d'un reproche injuste [175]; ses compagnons furent grièvement blessés [176].

Telles étaient les raisons qu'avait la Savoie d'espérer le secours de Berne dans sa guerre contre les Fribourgeois.

Les hostilités continuèrent entre les gens de Guillaume d'Avenches et la ville de Fribourg; quand on parvenait à saisir quelques-uns d'eux, la ville les faisait décapiter ou écarteler comme traîtres. Enfin on obtint que le duc Albert d'Autriche, après d'inutiles représentations, faites au duc de Savoie, envoyât Louis Meyer de Huningue, ensuite Pierre de Mörsberg avec des troupes [177]. La ville et la campagne avaient renou-

[173] *Tschachtlan, Tschudi, Stettler;* la *Chron. frib.* est d'accord avec eux.

[174] Voy. ci-dessus chap. I, à n. 202.

[175] « Ici Greifensée! » *Tschudi.* A. 1445.

[176] *Missive de la ville de Berne,* le lendemain de l'invention de la croix, 1447, dans *Stettler.* = L'assassinat du bourreau Pierre donna lieu à une correspondance entre Berne et Fribourg qui a été publiée dans l'*Investigateur de l'histoire de Suisse (Der schweizerische Geschichtforscher)* Berne, t. VIII, p. 102-110 (1832); elle se compose de six lettres. C. M.

[177] Albert fit une première tentative d'accommodement au mois de juillet 1447. Il envoya Guillaume de Grünenberg et Pierre de Mörsberg (Morimont), avec l'ancien avoyer Jacques de Praroman et d'autres députés fribourgeois, auprès du duc Louis à Genève. Mais en vain. Vers la fin de l'année il fit faire une seconde tentative par Mörsberg et d'autres, sans plus de succès, parce qu'on connaissait son épuisement. *D'Alt.* =

velé de très-bon cœur leur serment d'éternelle fidélité, et bon nombre de conseillers s'étaient rendus à Vienne pour exposer la situation critique des affaires. La guerre avec la Savoie éclata [178] : les Fribourgeois, les premiers, mirent tout à feu et à sang à Villarzel, au pied du Gi-

D'Alt, comme l'a fait remarquer Moller (ci-dessus, n. 158), ne cite jamais les sources. Il n'est fait aucune mention du premier accommodement tenté par Albert dans un répertoire compulsé avec on soin scrupuleux, et publié récemment sous le titre de *Regesta chronologico-diplomatica Friderici IV Romanorum regis (Imperatoris III). Extrait des registres impériaux qui se trouvent dans les archives secrètes de la maison, de la cour et de l'État, à Vienne; avec des extraits de chartes originales, de manuscrits et de livres;* par *Joseph Chmel.* Vienne, 1838, 2 vol. in-4°. 1er vol. Nous recourrons quelquefois à cette source diplomatique, partie intégrante d'une série de publications dont quatre volumes seulement ont paru, et qui embrasseront près de huit siècles depuis Pepin jusqu'à Maximilien I inclosivement, de 752 à 1519. Au mois de juillet 1447, comme le rapporte M. *de Tillier* (II, 128); Berne, Bâle, Soleure et d'autres villes s'efforcèrent inutilement, dans une conférence à Genève, de mettre un terme au différend qui divisait Fribourg et la Savoie. De nouvelles négociations, qui eurent lieu en Valais et à Genève pendant l'été et l'automne 1447, demeurèrent tout aussi infructueuses. Déjà, vers la fin de juillet, Berne avait invité les Oberlandais à se tenir prêts à marcher contre Fribourg; les historiens ne parlent pas de ce fait, mais on peut le déduire d'une lettre de Thoune à Berne de jeudi après St.-Jacques 1447, conservée dans le Protocole des Missives. Cependant on n'en vint pas encore à une rupture. Mais les Fribourgeois, voyant qu'il n'y avait rien à espérer des négociations et que le duc leur interdisait le libre achat dans le Pays-de-Vaud, recoururent alors seulement à l'Autriche pour demander du secours. Celui-ci fut envoyé, comme Muller le raconte. *Chmel,* dans un autre ouvrage, *Materialien zur österreichischen Geschichte* (*Matériaux pour l'Histoire d'Autriche, tirés d'archives et de bibliothèques*), in-4°, Linz, 1832, t. I, p. 279 et 280, a donné textuellement une adresse officielle du 10 décembre 1447, de laquelle il résulte que des dissensions s'étaient élevées entre la ville de Fribourg et son gouvernement et que les envoyés autrichiens étaient intervenus pour les apaiser. Mais aucune pièce diplomatique de cette année-là ne se rapporte à la rupture entre Fribourg et la Savoie. C. M.

[178] 1447, vers la fin de l'année.

bloux ; la vengeance les atteignit à Montagny [179]; s'ils ne remportèrent pas la victoire près de la chapelle de St.-Jodel, sur la route de Morat, ils n'en laissèrent pas non plus la gloire à l'ennemi. Le duc requit Berne, au nom de leur alliance, de lui envoyer du secours. Après de longs et inutiles pourparlers, les Bernois, sous l'avoyer Henri de Bubenberg, unis à la Savoie, firent de deux côtés [180] une irruption si violente [181] que Fribourg fut presque cerné pendant quelques jours [182]. Morat et Payerne suivirent avec joie [183]; Bienne, oubliant cette fois l'alliance plus ancienne dont il avait eu souvent à se féliciter, désira conserver par une position neutre son alliance avec Fribourg [184]; les vifs habitans des

[179] La bravoure d'Ulrich Gerber dans cette occasion mérita une récompense d'honneur et une place dans l'histoire.

[180] 500 allèrent par Morat et Avenches joindre l'armée savoyarde. *Hafner, Chron. soleur.* Ce furent eux sans doute qui aidèrent à abattre la potence. L'avoyer conduisait le corps le plus considérable par le village de la Singine.

[181] *Déclaration de guerre des Bernois*, 4 janvier 1448.

[182] Les troupes ducales étaient près de Péraules, les Bernois près de Bourguillon; la Sarine seule les séparait; mais il ne se fit rien d'important. = Les Bernois tentèrent d'enlever la porte escarpée de Bourguillon; mais cette entreprise fut heureusement déjouée, ainsi qu'un complot tramé par quelques traîtres qui avaient promis de livrer la ville aux ennemis, et qui furent punis du dernier supplice. Les comptes du trésorier de Fribourg font mention du supplice d'un des traîtres en ces mots : « Item à meister Willi, carnacier, pour écartillier Francey Borcard, » XXVIII sols. » *Conserv. suisse.* C. M.

[183] Le châtelain, le conseil et la commune de Morat, l'avoyer, le conseil et la commune de Payerne déclarèrent aussi la guerre le 4 janvier, attendu que Fribourg n'observait ni l'alliance conclue avec Berne en 1403, ni celle de 1412 avec la Savoie dans laquelle il avait été compris.

[184] Sérieuse *missive de Berne à Bienne*, dans *Stettler.* Les sommations avaient été adressées le 26 déc. 1447 à Bienne pour 100 hommes, à Soleure pour 200, à la Neuveville pour 50, « vu que Berne s'attendait journellement à être traité par Fribourg comme la Savoie. »

charmantes collines qui environnent Schwarzenbourg, et au gouvernement desquels Berne avait admis les Fribourgeois [185], suivirent Berne *. L'entrée de leurs vallées était défendue près de Plafeyon par un haut rempart; Pierre de Greyerz, bourgeois de Berne, occupait ce poste avec des Oberlandais, dont l'affection lui avait valu ce commandement [186]; une témérité irréfléchie montra de quel côté le rempart pouvait s'escalader [187]. Il fut emporté, le capitaine tomba, et bientôt l'armée entière des Bernois, réunie pour les matines, apprit, par la réverbération de l'incendie des villages qu'il était impossible de prendre pour le feu des signaux, quel désastre venait de frapper Schwarzenbourg. A l'instant l'avoyer de Bubenberg se mit en marche; s'écartant de la grande route [188], il traversa Laupen [189], sept bas-fonds de la Singine, et arriva par des sentiers peu pratiqués dans les environs de Tavel [190], où, déguisé par des croix rouges [191] et dans une position avantageuse [192], il attendit avec huit cents hommes le retour de l'ennemi qui avait le double de

[185] 1424, t. IV, 417, 418.

* On trouvera des détails intéressans sur les premières hostilités dans une pièce officielle que nous donnons dans l'Appendice sous lettre D. C. M.

[186] On avait ôté le commandement à Bernard Wendschaz, « parce » qu'il n'était pas agréable au peuple. » *Stettler.*

[187] *Relation du capitaine*, samedi de la mi-carême, dans *Stettler.* Meyer et Mörsberg firent cet exploit le 28 février 1448. *D'Alt.*

[188] Qui conduit par le village de la Singine (Neueneck).

[189] Ulrich d'Erlach (le jeune) en commandait la garnison. *Stettler.*

[190] *D'Alt.*

[191] *Hemmerlin* lui en fait un reproche dans le livre de *Nobil.*; un manuscrit cité par *d'Alt*, IV, 129, s'exprime avec la même rigueur. Nous avons fait voir (t. V, 368) combien un tel blâme est déraisonnable.

[192] Dans le Pré neuf, au-dessus de Galtern. *D'Alt*, IV, 128.

forces [193]. Les Fribourgeois vinrent avec beaucoup de bétail et chargés de butin. La hauteur que Bubenberg occupait, sa position qui grossissait le nombre [194], la vigueur de son attaque imprévue troublèrent même Louis Meyer; pendant la fuite rapide et désordonnée, quatre cents hommes furent tués presque sans vengeance [195], et l'ennemi saisi d'une terreur panique telle que quelques-uns traversèrent en courant toute la ville de Fribourg, voisine de là, comme s'ils sentaient l'épée dans les reins [196]. Bubenberg, modéré dans le succès, abandonna l'ennemi à son effroi [197], rentra dans Berne et renvoya aux habitans de Schwarzenbourg le butin sauvé. On institua des actions de grâces annuelles pour remercier Dieu de la joie de cette journée [198].

Après cette action, qui prit son nom du Pré neuf ou du ruisseau du Galternbach, les Bernois perdirent trente hommes [199] pour s'être arrêtés trop près de l'en-

[193] *Stettler* compte 1500 Fribourgeois; *May*, 1600; *Tschudi*, en toute occasion plus modéré que les autres, plus de 1200.

[194] Les Fribourgeois évaluèrent sa troupe à 10,000 hommes environ. *D'Alt*, d'après un ancien manuscrit.

[195] *D'Alt* compte, peut-être assez exactement, 266 Fribourgeois tués, mais avec exagération « nombre de Bernois. » Selon *Tschudi*, les Bernois eurent *cinq* tués et quarante blessés. Du côté de Fribourg tomba le vaillant bourgmestre Willy Perrotet, le dernier de son nom. *D'Alt.* = Ce nom est fréquent dans le canton de Vaud; un voyageur naturaliste encore vivant l'a illustré. C. M.

[196] *Stettler.*

[197] Il poursuivit l'ennemi le long de la descente du Schönenberg jusqu'aux portes de la ville, où il brûla quelques moulins à foulon. *Chron. frib.*

[198] Vendredi après Pâques. Cette solennité fut abolie lors de la réconciliation. *Tschudi.*

[199] Pas le même jour. *May* (III, 235 et suiv.) a fort bien rectifié cette erreur.

nemi[200] afin de partager le butin, sans avoir placé des vedettes et sans rester réunis[201]. Un barbier trahit le stratagème par lequel ils voulurent se venger[202]. L'État prit possession de ce qui ne pouvait se partager[203]; Pierre d'Affry, abbé de Hauterive, paya dans sa blanche vieillesse son amour pour Fribourg par la perte de ses revenus[204].

Le duc d'Autriche mit en mouvement l'Autriche antérieure[205]; on se battait encore au sujet de Rheinfel-

[200] A Tavel. Pourquoi ne passèrent-ils pas la Singine?

[201] *Tschudi* II, 524.

[202] André, de Thonne, décapité ensuite à Soleure pour ce fait. *Id.*

[203] Schwarzenbourg (Grassbourg), Güminen, Mons. *Chron. frib.*

[204] Sur l'ordre du pape Félix, l'abbé de St.-Jean, près de Cerlier, les adjugea à la prévôté. *Ch.*

[205] *Albert aux habitans de Frauenfeld:* il leur annonce qu'il tiendra une conférence à Diessenhofen et marchera pour Fribourg contre les Bernois. = Le duc Albert, qui pendant la guerre de Zurich se trouvait dans le voisinage de la Suisse, quand il n'était pas dans ce pays même, écrivit à son frère, l'empereur Frédéric, la situation des Fribourgeois et les dangers qu'ils courraient si on les abandonnait à leurs seules forces. L'Empereur était alors à Grætz; il répondit à son frère, qu'occupé lui-même à défendre ses États contre les Hongrois, les Turcs et d'autres ennemis, il ne pouvait envoyer un prompt et suffisant secours dans ses provinces antérieures, mais qu'il lui faisait parvenir la bannière impériale, des lettres pressantes pour ses sujets, une missive adressée aux Valaisans et une autre enfin à son cousin le duc Sigismond. Il recommanda vivement au duc Albert de soutenir et de protéger Fribourg. La lettre est du 27 avril 1448. Le même jour il adressa une circulaire aux électeurs, princes spirituels et temporels, comtes, barons, chevaliers, écuyers, bourgmestres, conseils, communes de toutes les villes, de tous les bourgs et villages, et en général à tous ses sujets et à ceux du Saint-Empire, de même à ses chers neveux, oncles, électeurs, princes, nobles honorables, fidèles et bien-aimés, les invitant à prêter main-forte à son frère Albert contre le duc Louis, « qui se dit et qui s'écrit duc de Savoie. » Ces deux documens se lisent textuellement dans l'Appendice des *Regesten* publié par *Chmel*, t. I, p. xcv et xcvi. Le 30 juin, Frédéric, se trouvant encore à Grætz, enjoignit aux Bernois de s'abstenir de tout acte d'hostilité

den, et l'alliance zuricoise n'était pas révoquée. Dans des circonstances si périlleuses, l'intervention du roi de France, du duc de Bourgogne et des Confédérés parvint à faire conclure une paix[206], facilitée par la

contre les Fribourgeois, et de poursuivre leurs prétendus droits par les voies juridiques. *Chmel, Regesten*, t. I, p. 250. Le lendemain il adresse au duc lui-même « Ludovico se pro duce Sabaudiæ gerenti » une sommation expresse de renoncer aux hostilités, de soumettre ses prétentions au jugement de la cour aulique, et il fixe péremptoirement trois termes pour sa comparution, chacun de 30 jours, après lesquels « prout jus- » tum et moris fuerit procedemus ac procedi curabimus absentia tua, » seu contumatia (sic) in aliquo non obstante. » Il parle au commencement de cette même lettre des nombreuses diètes et conférences tenues à Genève et ailleurs pour concilier les partis. Il énumère les griefs avec une rude franchise. Louis de Savoie, sous prétexte de représailles, a sévi contre les personnes et les choses, arrêté des Fribourgeois, mis la main sur leurs biens meubles et immeubles; il leur a fermé les routes, interdit le commerce; il a même entravé les voyages et le trafic de toutes les personnes qui fréquentaient les routes royales de l'Empire romain; rien n'a pu le déterminer à restituer les biens saisis ni à relâcher les personnes arrêtées, etc. Par toutes ces choses, « guerrarum incommoda, ad tur- » bationem rei publice cum multorum dispendio, atque rerum et per- » sonarum jactura et pernitie dietim succrescunt et nutriuntur. » *Chmel*, Appendice des *Reg.*, p. xcviii et xcix. A la même date on trouve une invitation pressante de l'Empereur à Guillaume, évêque de Sion, à soutenir le duc Albert de toutes ses forces de concert avec les habitans du Valais, auxquels il s'est d'ailleurs adressé dans ce but. — Un fait curieux, quelque peu postérieur, a été révélé par une lettre de l'avoyer et du conseil de Berne du 1er septembre de la même année. Le bruit s'était répandu que les Bernois avaient soldé quelques individus pour empoisonner ou assassiner le duc Albert d'Autriche. Ils se justifient avec candeur et noblesse dans leur missive, qu'on peut lire au t. VIII du *Geschichtforscher*, p. 122 et 123. C. M.

[206] *Traité de paix*, Morat, dans le verger de l'auberge de l'Aigle-Noir, 16 juillet 1448. Le congrès fut très-nombreux. A la tête de l'ambassade française figurait Emérence, abbé de Thierry, près Rheims; le duc de Bourgogne députa le gentilhomme de Vaudrey; Ital Réding représenta les Confédérés. Le duc de Savoie délégua le maréchal Jean de Seissel, Gaspard de Varax, le sire Jean de Vauxmarcus, Jean de Compeys, le

confiance dans la justice et la sagesse du comte Jean de Neuchâtel. Habituellement neutre, sans arrière-pensée et sans ambition, les partis le prirent pour arbitre. Il prononça : « Guillaume d'Avenches, chevalier, le conseiller Antoine Saliceti[207] et d'autres » exilés[208] rentreront dans leur patrie et dans leurs » biens[209] et seront indemnisés de leurs pertes[210]. La » dame avoyère de Ringoltingen[211] conservera les pro- » priétés de sa fille Louise Ritsch. Huit conseillers » de Fribourg passeront les montagnes[212] et implo- » reront le pardon du duc de Savoie, la tête décou- » verte et en fléchissant les genoux. Il lui sera payé » en quatre ans quarante mille florins pour ses frais ; » le pardon de l'injuste incendie de Villarzel et de » Montagny sera demandé à Dieu[213]. L'alliance avec la

bailli de Vaud, Guillaume de Genève, seigneur de Lullins, le procureur-général de Vaud Mermet Crispin (*D'Alt* : Christinet *) et beaucoup d'autres; Berne, Bubenberg, Ringoltingen, Wabern; Fribourg, Mörsberg, trois membres du conseil, le banneret du Bourg, Jean d'Ellspach (regardé comme un des principaux auteurs des troubles), le banneret de la Neuveville Jean Mussilier, le greffier municipal Jacques Cudrefin. Le prieur Guillaume d'Aigues-Mortes (non pas Mortau, comme dit *d'Alt*) se distinguait comme représentant du pape Félix ou du concile.

207 *Chronic. frib.* Voy. dans le chap précédent n. 98.

208 Felga, Vnippens, Endlisperg, parce qu'ils avaient été forcés, comme feudataires de la Savoie, de prendre parti pour elle.

209 Guillaume d'Avenches recouvra la charge de chef de l'État, mais qui alors n'était pas à vie. Son élection dépendait de la commune.

210 A Saliceti 500 florins pour ses maisons de campagne brûlées.

211 Marguerite de Guin (de Duyno).

212 Le duc était en Piémont au sujet des affaires du Milanais.

213 D'après *Stettler* la ville devait payer en outre une indemnité de 4,000 florins; de 5,000, selon la *Chronic. frib.* Les 4,000 furent-ils abandonnés ou compris dans la somme plus forte ? Du reste, d'après la

* Christin (ou Christiné) *Ch.* citée à la n. 24; *Grenus, Documens*, p. 78. C. M.

» Savoie et Berne est rompue. Fribourg cesse de parti-
» ciper au gouvernement de Schwarzenbourg et de
» Güminen. Le comte de Neuchâtel prononcera sur
» l'avouerie de Hauterive [214], sur les droits de l'évêché
» de Lausanne dans le Pays de la Roche [215], et sur la
» régale des monnaies de la ville [216]. » On voulut persuader aux Fribourgeois que la situation de leur ville leur faisait une loi de suivre d'autres règles de conduite que celle qu'ils se permettaient parfois d'adopter, dans leur confiance sur une puissance étrangère [217]. Dès qu'ils firent un pas, on leur montra de la condescendance [218], et Soleure négocia une convention pour défendre le respect des lois contre l'audace et les artifices de l'esprit de parti [219].

Celui-ci éclata avec fureur dans la ville; les partisans les plus zélés de l'Autriche inspiraient aux bannerets et à la campagne du découragement au sujet de cette honteuse paix, tandis que l'avoyer Guillaume Felga et une grande partie du conseil accusaient le parti autrichien d'avoir causé tous ces maux en allumant la guerre. L'irritation alla croissant lorsque, pour

Chron. de la ville, le comte doit avoir condamné en outre « certaines personnes » à payer 100,000 florins, ce que *d'Alt* admet aussi. IV, 216.

[214] Ci-dessus à n. 51.

[215] Près de Villardvollard, entre Bulle et Corbières.

[216] Auparavant elle avait les monnaies de Savoie et de Lausanne.

[217] La paix fut conclue par nécessité sans le consentement d'Albert. *D'Alt.* Toutefois *ses agens furent présens.* N. 274. = Les articles du traité de paix sont plus détaillés dans l'*Hist. des Suisses* du baron *d'Alt*, t. IV, 136-138. C. M.

[218] Voy. n. 54. Peut-être aussi abandonna-t-on les 4,000 flor., n. 213. La régale des monnaies fut certainement confirmée. *Vieilles annotations* dans *Haller, Bibl.* IV, 400. Ringoltingen ne céda-t-il pas aussi la moitié (n. 169)?

[219] *Ch. de cette convention.*

payer l'intérêt des dettes [220], pour solder les officiers autrichiens [221], pour fournir les sommes stipulées en faveur de la Savoie, on établit des impôts [222]. La colère et la nécessité firent ressortir tous les abus et tous les défauts de la constitution ; ils étaient irrémédiables parce que les besoins de la patrie servaient de prétexte aux haines particulières.

Cette fermentation pouvait amener des tumultes et livrer Fribourg en des mains étrangères. Le duc Albert résolut de la calmer en personne; Thüring de Hallwyl accompagna le prince avec un grand cortége [223].

Il fut déclaré, au nom du peuple, que la Commune avait depuis long-temps mais en vain chargé les bannerets d'exclure, le dimanche où l'on élit les autorités, tous ceux qui, par les fiefs, relevaient de seigneurs étrangers; on se plaignit qu'un gouvernement astucieux et couvert de mystère énervait par des mesures intéressées et par une coalition partiale la force de la république, et opprimait citadins et campagnards. Le prince, comme la plupart de ses pareils, mal disposé envers des hommes puissans et nobles sans son appui, favorisa la multitude.

Il octroya d'abord une charte ouverte et bien précise [224] : « Tout le pays de Fribourg depuis la Singine

[220] On fit des emprunts à Strasbourg et à Bâle. *Chron. frib.*; sous le cautionnement des Felga, Praroman, Endlisperg, Ellspach, Corbière, Bugnet. *D'Alt.*

[221] Ils coûtaient 4,000 florins. *D'Alt.*

[222] Tailles.

[223] Là se trouvait aussi le margrave, non celui de la guerre de Zurich, mais Rodolphe, son fils, dont nous parlerons souvent. Le duc vint au mois d'août 1449.

[224] Les bannerets décrétèrent en 1647 de faire imprimer cette *Charte*; un document constitutionnel est certes destiné à la publicité.

» jusqu'au ruisseau de Maconens et depuis Villars-les-
» Moines jusqu'au ruisseau de Planfeyon, avec tous les
» droits seigneuriaux et toutes les justices dont l'origine
» remonte aux temps où près du bourg il n'y avait
» point encore de Fribourg[225], avec tous les impôts et
» toutes les obligations militaires[226], nous appartien-
» nent à nous, le prince; un capitaine[227], un avoyer
» ou avotté[228] sont chargés de l'administration. Tout
» seigneur censier peut aider ses censitaires; mais que
» nul ne s'avise de prendre nos gens sous sa protection
» ou de les faire admettre dans une bourgeoisie étran-
» gère. Ils trouveront auprès de nous une justice équi-
» table, égale pour tous[229]. Notre juge municipal éta-
» blira des fonctionnaires dignes de confiance et les
» surveillera[230]; chaque année nous enverrons des
» juges d'appel à Fribourg[231]. La constitution (*Hand-*
» *veste*) doit être respectée; nous confirmerons tout ce
» qui sera ordonné pour le bien commun; les délibéra-
» tions sur la chose publique auront lieu en commun,

[225] T. I, 367, n. 105.

[226] Dans le texte : « des voyages, » c.-à-d. des expéditions pour la défense du pays dans des limites déterminées et assez étroites. T. I, p. 33.

[227] Le bailli autrichien ou commandant de la ville portait ordinairement ce titre dans la charte du pays.

[228] Lieutenant ou avoué du prince. Au XVIe siècle encore Cuspinien et d'autres après lui reçurent à Vienne le titre d'avocat. Cette fonction pouvait être et sans doute était ordinairement dévolue à l'avoyer, quand celui-ci agréait au prince.

[229] Ce qui n'a pas lieu dans l'oligarchie ni dans les autres gouvernemens irréguliers.

[230] Il est même chargé de les faire observer secrètement quand il y a des plaintes contre eux.

[231] On regardait comme une prérogative importante de ne devoir pas comparaître devant des tribunaux établis ailleurs.

» en présence du capitaine, de l'avoyer, du conseil et » des bannerets [232], et non dans un mystère équivo- » que [233]. » En outre Albert régla les rapports des fermages emphytéotiques ou des intérêts du sol de manière à encourager l'activité agricole et à prévenir les torts que pourraient endurer les paysans ou les seigneurs [234]. La véritable égalité, c'est la protection égale pour tous les droits [235].

Cette charte, certainement l'ouvrage d'un sage chancelier [236], ne rendit pas la paix aux Fribourgeois, parce que l'indulgence excessive du duc pour les passions d'un parti lui aliéna l'autre à toujours, et inspira de l'intérêt pour ses souffrances. Il convoqua l'avoyer et le conseil et les contraignit de jurer qu'ils attendraient ses

[232] Originairement chefs des arrondissemens militaires d'une ville; plus tard représentans des sections ou quartiers.

[233] La tyrannie, la bêtise et la perversité n'ont pas d'ennemie plus redoutable que la publicité.

[234] « *Pour l'amélioration des fonds de terre*, il est permis de les affer- » mer, sous réserve du droit de propriété; le fermier ne doit ni diviser, » ni détériorer, ni aliéner le fonds; le propriétaire ne doit ni aggraver » le bail, ni expulser le censitaire. Les terres se transmettent par héri- » tage. Si le fermier quitte volontairement une terre, on l'indemnise » pour les améliorations qu'il y a faites. » Les baux emphytéotiques des fiefs inaliénables sont ordinairement fondés sur les mêmes principes. Dans la Suisse régénérée on a voulu les anéantir. Le costume révolutionnaire voulait qu'on soulageât le peuple de ses charges; or, nous ne connaissions point de charges illégales. Lorsque ces anciens revenus fondés en droit furent supprimés, il ne se trouva plus de ressources pour couvrir les dépenses. On résolut donc de tuer la poule aux œufs d'or; la vente des domaines fut annoncée.

[235] « Vous ne ferez point d'iniquité en jugement; tu n'auras point » d'égard à l'apparence du pauvre, et tu n'honoreras point la personne » du grand; mais tu jugeras justement ton prochain. » *Lévit.* XIX, 15.

[236] Sa mémoire demeura chère au peuple plus de trois siècles après la chute de ses seigneurs (1781).

ordres dans la salle ordinaire des séances. Au bout de quelques jours le maréchal de Hallwyl leur apporta l'ordre de se laisser lier et conduire en prison. Quatre semaines durant, le gouvernement resta emprisonné dans les tours, sans que ses ennemis pussent articuler contre lui un seul crime. Mais on le crut si offensé que la sûreté sembla exiger qu'on ôtât la dignité d'avoyer au chevalier Guillaume Felga et qu'on destituât le conseil entier, à l'exception de cinq membres. Felga et six des principaux conseillers furent exilés à Fribourg en Brisgau, et là, répartis et enfermés dans des couvens, où, protestant de leur innocence [237], ils demeurèrent six mois [238], jusqu'à ce que chacun d'eux eut amassé sa rançon. Le duc nomma le maréchal de Hallwyl capitaine de la ville [239], et le chevalier Thierri de Monsterol * dans le Sundgau, avoyer [240]; il institua un conseil qui étendit arbitrairement sa compétence.

La ville gémissait sous une oppression si étrange, que l'impatience du présent et le regret d'un passé tranquille étouffa au fond de beaucoup de cœurs la haine des partis; le capitaine, par des mesures violentes, ne réussit qu'à provoquer le désespoir [241]. Plus

[237] On leur faisait surtout un grief de la dernière paix; mais le principal motif de leur disgrâce fut, à ce qu'on croit, leur refus d'aider à l'exécution d'un plan formé par le duc contre Berne. *Tschachtlan.*

[238] Jusqu'au mercredi après Pâques 1450. Nous suivons dans cette narration la *Chron. frib.*

[239] A la place de Louis Meyer, qui adopta Fribourg pour sa patrie.

* *D'Alt* l'appelle de Monstral. C. M.

[240] On dit qu'il descendait du premier avoyer connu de cette ville, dont il portait le nom; mais son nom n'est pas dans les registres, parce qu'il ne fut pas élu par la commune. *D'Alt.*

[241] Ceux du Bourg, quartier supérieur de la ville, marchèrent, enseignes déployées, contre ceux de l'Auge, quartier inférieur. *Tschachtlan.*

de deux cent cinquante citoyens considérés [242], estimant la servitude insupportable, surtout au sein de la patrie, s'enfuirent vers Guillaume d'Avenches, qui, à l'arrivée d'Albert, s'était de nouveau réfugié à Romont. Comme il arrive au milieu des agitations, on brouilla tout, le droit et l'injustice; on confondit les franchises de la ville avec les abus; d'un autre côté on défendit la cause d'un gouvernement, qui n'était pas illégal, par des mesures arbitraires. De là les fréquentes transmigrations d'un parti dans l'autre, suivant le côté où l'on croyait voir le mal le plus funeste; de là encore les sermens prêtés avec sincérité à la patrie et au bon droit; puis, quand la passion s'allumait, la foi et la parole violées sans retenue [243].

Le maréchal de Hallwyl ayant fait arrêter de force au milieu de la ville le président du tribunal suprême [244] qui s'y était rendu avec un sauf-conduit, il le fit pendre non loin de Fribourg [245] à un arbre, en lui refusant la dernière consolation des chrétiens. Les fugitifs abjurèrent toute obéissance envers un gouvernement réduit à tolérer de pareilles horreurs, et cher-

[242] *Stettler.*

[243] Le paiement de la Savoie devint l'objet principal. Les conseils et trente citoyens de chaque bannière établirent, le 11 décembre 1449, un impôt auquel ne se soumirent ni les paysans de la banlieue ni les exilés. Ils demandaient la destitution et l'exécution des auteurs de la guerre, ainsi que la confiscation de leurs biens. De là des troubles périlleux, l'occupation de la ville par les gens de la campagne, des députations dispendieuses et inutiles, des diètes, l'épuisement, le mépris, l'abandon, un désordre voisin de la dissolution de la république. *D'Alt* a décrit tout cela en détail.

[244] Le grand sautier Jean Specht, qui présidait le tribunal de la ville au nom de l'avoyer. *Chron. frib.; Piat; d'Alt.*

[245] Du côté des Naigles. *D'Alt.* IV, 188.

chèrent une protection à Berne et en Savoie. Les députés de Berne, appuyés par ceux du duc, firent entendre un langage menaçant et forcèrent Hallwyl à éloigner sa soldatesque effrénée et à réintégrer le gouvernement qui avait fait la paix[246].

Ce jour marqua dans Fribourg la décadence de l'autorité de l'Autriche, que le maréchal avait poussée trop loin sans calculer s'il pourrait la soutenir. Toute sa force était dans la jalousie des campagnards contre les gouvernans, qui opposaient à ces adversaires leur fermeté et le secours de puissans voisins. Les Bernois ne pouvaient permettre que l'Autriche devînt toute-puissante à Fribourg; le duc de Savoie, qui avait à réclamer près de deux cent mille florins[247] de cette ville obérée, commençait à regarder comme possible l'acquisition de la souveraineté. Lorsque l'Autriche vit l'impossibilité de se maintenir à Fribourg, la cour elle-même entama des négociations avec la Savoie.

[246] Le dénoûment en janvier 1454. = Les archives secrètes de la maison impériale et royale d'Autriche renferment un grand nombre de pièces relatives aux évènemens qui viennent d'être racontés, entr'autres des plaintes adressées à l'Empereur, leur souverain. *Chmel* (*appendice des Regestes*, p. cv-cxi) en a publié deux qui remplissent six pages et demie in-4° en petits caractères; il en mentionne plusieurs autres formant 13 feuillets in-folio et 9 feuillets d'un autre format. Ces pièces seraient plus utiles pour une histoire spéciale de la république fribourgeoise qu'elles ne le sont à l'histoire de la Suisse. C. M.

[247] Il a été question ci-dessus, avant et dans la n. 213, de 44,000 et non de 140,000. Je vois par la *Ch.*, n. 279, que le comte de Neuchâtel reconnaît au duc certaines terres et juridictions, peut-être avec des indemnités pour le temps pendant lequel il n'en a pas joui. La *Chron.* nomme aussi Chenaux et Cheire. La *Ch.* que nous avons extraite depuis, n. 268, nous apprend que toute transgression (peut-être aussi la négligence de payer au terme fixé) était punie d'une amende de 10,000 flor. La somme à payer surpassa promptement les ressources de la ville.

Hallwyl, pour sa part, médita auparavant une vengeance qui enlèverait aux grands les moyens d'accomplir leurs desseins. Leur intention était d'élever Fribourg au rang de ville libre et impériale, et de l'y maintenir par une alliance perpétuelle avec Berne. Pour accomplir ce projet[248] et pour satisfaire la Savoie, il fallait beaucoup d'argent. Les Fribourgeois avaient trois ressources : les sommes que la cour devait à la ville[249], l'argenterie que possédaient les grandes maisons, et le crédit que la liberté consolidée ne manquerait pas de faire naître[250].

Tout-à-coup, le maréchal annonça au gouvernement la prochaine arrivée du duc Albert. On en conçut de l'inquiétude. Il assura que le seul but du prince était d'opérer une complète réconciliation, et de se concerter avec les magistrats sur les moyens de rétablir l'aisance générale. En même temps il fit les préparatifs d'une réception solennelle et pria les riches de lui prêter leur argenterie pour orner la fête. Le jour fixé parut; le maréchal monta à cheval avec l'avoyer Felga et tous les grands pour aller au-devant du duc. A une lieue de la ville se montra de la cavalerie. Hallwyl tourna son cheval, remit à l'avoyer la charte[251] par laquelle le duc Albert renonçait à la souveraineté, puis

[248] Sinon pour le rachat, du moins pour les taxes. On négocia beaucoup auprès de l'Empereur. *Chron.*

[249] Pour les soldats mercenaires et les grandes dépenses faites lors de la présence d'Albert. *Tschudi* II, 559. 12,000 flor. *D'Alt.*

[250] Nous verrons plus tard le triste état des finances de Berne, qui ne permettait aucun espoir de ce côté-là.

[251] *May* en parle, III, 243. J'aurais désiré l'indication de la source, que je n'ai pas pu découvrir; il n'y a aucune mention du fait là où l'on aurait dû la trouver avant tout, dans l'acte n. 268.

déclara que les sommes dues à la ville et l'argenterie secrètement emmenée[252] seraient le prix de la liberté.

Vers le même temps[253] des gens de la campagne[254] complotèrent[255] de s'emparer des portes de la ville[256], d'égorger le conseil et les soixante, et de prendre possession de leurs maisons. Quatre cents hommes de cavalerie autrichienne les auraient secondés[257]. La république[258], en proie aux dissensions, dénuée de ressources, poursuivie par des créanciers, était près

[252] La *Ch.* se rapportait probablement à la renonciation personnelle du duc Albert; on sait qu'il abandonna peu à peu l'administration de l'Autriche antérieure à Sigismond. Du reste, il pouvait faire une renonciation sans mentionner son cousin. La Charte n'était pas claire (*d'Alt.* IV, 218 comparé avec 199). Il y a là un point qui n'a jamais été éclairci diplomatiquement. Ni la *Chron. de la ville* ni *d'Alt* ne parlent de l'argenterie; mais ce dernier cite la charte de Hallwyl sans en raconter l'histoire. La plupart des historiens suisses, surtout *Simler* et *Leu*, p. 167, même François *Guillimann*, Fribourgeois d'origine et historien *autrichien*, rapportent expressément le fait. L'acte n. 268 laisse percer une amertume causée peut-être par une semblable déception, dont le souvenir n'était pas bon à consigner dans une charte. Le confesseur du chevalier pouvait trouver dans l'Exode de quoi calmer sa conscience.

[253] Sans doute un jour de marché. *Chron. frib.*

[254] La conspiration qui tira son nom du Vogelhaus. = Le *Vogelhaus* ou *Voglershaus* est un vaste domaine, orné d'une belle habitation, autrefois propriété de l'ordre teutonique; il est situé dans la paroisse de Besingue, entre Fribourg et Laupen. C. M.

[255] Vers la fin de 1451 et au commencement de l'année suivante.

[256] *D'Alt.* IV, 205, fournit une liste incomplète.

[257] Ils avaient correspondu à ce sujet avec Rheinfelden. *Chron. frib.*; *d'Alt.* Hallwyl, Grünenberg, Béringer de Landenberg, étaient hommes à courir de pareilles aventures sans un ordre exprès de la cour.

[258] La ville et 27 paroisses environnantes s'appelaient « la vieille république; » ces paroisses, « l'ancien pays; » autrefois (*d'Alt*), « le cercle. » = Selon *Kuenlin, Dict. géogr.*, t. I, p. 241, l'ancien pays (*die alte Landschaft*) comptait 34 paroisses et formait autour de Fribourg un territoire de trois lieues à la ronde. C. M.

de sa ruine. Un gouvernement de paysans, injuste et sanguinaire, aurait-il eu plus de force contre ses voisins? aurait-il pu donner davantage au prince? On fut tiré de cette crise par un guerrier valeureux et expérimenté, Louis Meyer de Huningue, autrefois capitaine autrichien [259], dès-lors, grâce à un heureux mariage, bourgeois de Fribourg et père d'une nombreuse famille [260]. La conspiration ayant été découverte par Conrad Grauser de Bærischwyl, Meyer inspira de la vigueur au conseil par ses mâles discours, surprit pendant la nuit qui précéda le jour fixé les chefs assemblés dans le Vogelhaus, et en arrêta les huit principaux, tandis que la multitude se dipersait. Au matin [261], beaucoup de paysans venus à la ville dans de mauvaises intentions furent arrêtés de même. Les huit eurent la tête tranchée sur la place de St.-George, devant le nouvel Hôtel-de-Ville [262]; on se contenta d'infliger des amendes aux autres [263].

Dans ces temps si malheureux [264], les Fribourgeois entreprirent la construction du clocher de leur cathé-

[259] Connu déjà par la guerre de Zurich.

[260] Voy. *Leu.*

[261] 15 février 1452.

[262] Pierre Fülistorf le premier.

[263] Essentiellement tiré de la *Chronique* complétée d'après *d'Alt* et *May*. En 1781, des campagnards excités parlèrent des conjurés du Vogelhaus comme de martyrs de la liberté; et toutefois ils avaient voulu renverser le gouvernement de leur pays avec l'aide des Autrichiens. = Les paysans insurgés en 1781 avaient bien le sentiment de leurs souffrances et la mémoire de leurs droits, mais ils ne surent pas les présenter et les faire valoir. D'ailleurs ils furent écrasés par leurs voisins, qu'on fit marcher de toutes parts en vertu de l'avengle garantie que les anciens gouvernans s'étaient promise contre leurs sujets respectifs. Chenaux, Castella, etc., étaient de pauvres chefs. D. L. H.

[264] On l'acheva dans l'espace de soixante ans.

drale haut de trois cent soixante-cinq pieds [265], d'après le plan qu'un des exilés avait rapporté de Fribourg en Brisgau, afin qu'à l'aspect de ce monument grandiose les générations futures prévinssent par leurs prières le retour de semblables événemens [266]. Ces hommes, bien que passionnés comme nous, formaient des entreprises vastes et calculées pour l'avenir; ils n'avaient qu'une crainte, celle de Dieu.

Le duc de Savoie employa les moyens les plus violens pour se faire payer; par là il entrava le commerce intérieur et le transit des marchandises étrangères. Il promit aussi à la ville la fin de tous les troubles et de toutes les attaques, un bonheur paisible, un gouvernement bon, juste, avantageux à la chose publique; en un mot, un avenir digne d'envie, si, suivant l'exemple donné souvent [267], dans des circonstances moins difficiles, par des républiques plus puissantes, plus riches et victorieuses, elle consentait à le recevoir pour maître. Les Fribourgeois y furent forcés.

Dans la deux cent soixante-treizième année de la fondation de la ville, dans la cent soixante-quinzième de la domination autrichienne, Jean Pavillard étant avoyer, le magnifique et puissant seigneur [268] Fran-

[265] Probablement d'après les mesures rhénanes, dont le pied est au pied français comme 1391 $\frac{3}{10}$ est à 1440. Le clocher de St.-Étienne à Vienne a 425 pieds français de haut; la coupole de St.-Pierre à Rome, 430; le clocher de Strasbourg, 445; la plus grande pyramide, 470. *Alsatia illustr.* II, 292.

[266] La *Chron. frib.* allègue ce motif.

[267] Pour tenir lieu de beaucoup d'autres, nous citerons l'exemple fameux des Florentins et de Walther de Brienne, 1342; le plus récent exemple des Milanais est de 1450.

[268] « Magnificus et potens. » *Ch.* Frib., 10 juin 1452, les témoins sont, pour la Savoie, Pierre d'Amnissié (*Annessiaco*), pour la ville

çois, comte de Gruyère, ami de la ville, gouverneur et bailli de Vaud, et le noble Mermet Christin [269], secrétaire du duc et procureur-général de Vaud, qui avaient coopéré à la paix à Morat, vinrent à Fribourg le 10 juin (1452), de bon matin. L'avoyer, le conseil, les Soixante, les bannerets, les Deux-Cents et toute la communauté de la ville et de la campagne se rendirent auprès d'eux dans l'église de St.-Nicolas. Là, par une charte scellée d'un serment et à main levée, on déclara éteint le contrat fondamental [270] qui avait subsisté jusqu'alors entre le duc d'Autriche et la république des Fribourgeois, vu la funeste administration de ce prince et sa négligence à remplir ses obligations; on représenta comment Albert avait plongé Fribourg dans un abîme de misère [271] par une guerre entreprise sur son ordre [272] et dans laquelle il les avait abandonnés [273],

Pierre Faulcon, tous deux notaires. *D'Alt* rapporte que l'évêque de Lausanne, George de Saluces, fut aussi présent. Parmi les signataires on remarque encore l'abbé Pierre de Hauterive (Masalery, car d'Affry était mort), Antoine le bâtard de Gruyère, seigneur d'Aigremont (il avait épousé Jeanne Saliceti), le seigneur François de Biolay, François et Aymon de Champion, Humbert Cerjat.

[269] Il pourrait aussi s'appeler Crispin; le nom était altéré dans la copie. = Voy. n. 206. C. M.

[270] Il n'en reste aucun document. Son existence est prouvée par le serment que les princes prêtaient à leur avénement de maintenir et protéger les droits de la ville et de la campagne. Comment les abus permettraient-ils de nier que les pactes constitutionnels existent en tout pays par la force des choses? La nourriture fortifie l'homme et le vin réjouit son cœur, quoique beaucoup d'hommes mangent en gloutons ou hâtent leur mort par l'ivrognerie.

[271] « Ut nulla subesset spes, rem suam publicam posse tueri. »

[272] « De jussu et voluntate ducum Austriæ inita gwerra. Ab ipsis in gwerram inducti ac seducti. »

[273] « Iteratis vicibus sublevamen ab ipsis illustribus ducibus postula-

après une paix conclue avec sa participation[274] et dont il entendait les punir[275], enfin en trompant cruellement les espérances fondées sur sa présence[276]; on déclara que sa maison ayant voulu spontanément les vendre[277], les Fribourgeois acceptaient dès ce jour à perpétuité le sire Louis de Savoie comme protecteur légitime, titre transmissible à ses descendans; qu'ils le reconnaissaient en cette qualité et lui prêtaient serment[278].

Une députation porta la charte de cet acte au duc à Seissel dans le val Romey. Il remit en échange la déclaration suivante[279], portant : « Que sa maison s'é-» tait successivement agrandie par la douceur de son » gouvernement[280]; qu'en ce jour il donnait avec joie » à ses nouveaux sujets la première preuve des mêmes

bant ; a quibus nullo misso succursu, oportebat ut jugo colla submitterent ; ad perditionem conducti fuere, ut indefensi derelicti. »

[274] Ses « capitanei et gwerræ ductores, Dominus Petrus de Mormonte (Morimont) et Petrus..... » (le nom est effacé par le temps, est-ce Corbière?) y étaient; « de præsentia, jussu et voluntate illorum deventum extitit ad pacis tractatum. »

[275] N. 237; *Ch.* n. 279.

[276] « Adventum Dni Alberti velut redemptionem expectabant; ipse sub imagine pacis et consolationis simulatione villam ingressus, fractis omnibus bene regendi legibus, non ut dux et rector, sed ut hostis insurgens, ad omne nefas nulla ratione prorupit. »

[277] « Duces Austriæ, appretiato pretio eorum, vendere perquisierunt. »

[278] « In *consilium* congregati *in quo residet potestas formæ Communis et Universitatis* ipsius Villæ, congregatis voce præconis et sono campanæ omnibus et singulis in unum, se, posteritates, villam, territorium et incolas subjiciunt dominio ipsius illmi ducis Sabaudiæ, ut ipsius homines sint, sub tamen franchesiis eidem villæ pertinere consuetis. »

[279] *Ch. de Louis*, Seissel, 19 juin 1452; celle-ci est dans la collection de Haller; je tenais l'autre de Zurich. = Voy. *d'Alt*, 222 et 223. C. M.

[280] Allusion aux communes qui se plaçaient volontairement sous la protection de la Savoie.

» dispositions ; qu'il confirmait les franchises octroyées » à la ville, aux faubourgs et à la campagne par des » empereurs, des rois, des princes et des dames[281] ; » qu'ils éliraient, eux, leurs curés et leur gouverne- » ment à leur guise ; que celui-ci, composé du nombre » de membres qu'ils jugeraient convenable[282], ferait » des ordonnances obligatoires pour tous[283] sur les ac- » cises[284], les impôts et tout le reste conformément à » la constitution de la ville. Lui, leur fidèle protecteur » contre princes, capitaines[285], communes et allian- » ces[286], se contentait des revenus légitimement perçus » par la maison d'Auriche ; ses percepteurs seraient ses » seuls employés à Fribourg[287] ; il ne construirait ni » château ni entrée particulière dans leur ville[288] ; il » faisait à ses chers Fribourgeois un triple présent en » leur remettant la grande dette de la ville, une plus » petite de l'hôpital et de la confrérie, enfin l'avouerie

[281] Allusion sans doute à Élisabeth de Haute-Bourgogne, veuve de Hartmann de Kibourg le jeune, dame régnante à Fribourg depuis 1263 jusqu'à 1271 au moins, année où Eberhard de Habsbourg-Lauffenbourg épousa sa fille (t. II, 29, 110), très-disposée à favoriser les villes, soit par pénurie d'argent, soit par principes. On voit son image sur le sceau de la constitution (*Handveste*) qu'elle donna aux citoyens de Thoune, et dans l'excellent travail qu'a publié sur cette constitution, Rubin, conseiller de cette ville.

[282] Contre l'article de la *charte du pays* opposé au conseil secret.

[283] Aussi pour la campagne et les simples habitans qui naguère refusaient de se soumettre.

[284] Les paysans refusèrent aussi en 1449 l'ohmgeld (les accises).

[285] Qui agissaient pour leur propre compte, en qualité de condottieri, n. 257.

[286] Avis à Berne, Morat, Payerne.

[287] Les princes précédens avaient aussi des capitaines.

[288] Les citadelles étaient une mesure de sûreté ordinaire des nouveaux souverains, comme les anciennes acropoles.

» de Hauterive[289]; plein de sollicitude pour leur sou-
» lagement[290] et leur prospérité, il leur enverrait an-
» nuellement pendant vingt ans deux mille deux cents
» florins[291]. »

Ainsi la modération et la sagesse acquirent ce qui échappa à la violence, et ce que d'autres auraient pu obtenir s'ils n'avaient pas été trop circonspects[292].

Les Fribourgeois n'ayant plus à craindre de tomber sous le joug des Bernois[293], les deux villes renouvelèrent leur ancienne combourgeoisie[294] avec d'autant plus d'empressement[295] que l'une et l'autre désiraient que la puissance savoisienne se renfermât dans les bornes légales. Ils fournissaient de bon cœur des secours au duc de Savoie[296], mais ils estimaient avantageux à tous[297] que la constitution et la paix de leurs frontières fussent à l'abri de l'influence des partis qui ébranlaient

[289] Elle était en litige, comme on sait : n. 51, 214.

[290] Ils avaient beaucoup d'intérêts à payer à Bâle et à Strasbourg.

[291] Cet article ne se trouve pas dans la *Ch.* n. 279, mais dans la *Chronique*. Les 44,000 (n. 213) étaient-ils payés? ne faisait-il que les leur rendre?

[292] Les Bernois que cette issue chagrina beaucoup. *Chron. frib.*

[293] La domination de Berne ne pouvait pas être considérée autrement par les Fribourgeois, parens ou antagonistes des grandes maisons bernoises; il est dur d'avoir ses égaux pour maîtres à toujours et sans espoir de changement. = Si vous l'aviez éprouvé comme nous, vous ne l'exprimeriez pas mieux. Enfin cette honte a cessé le 24 janvier 1798. D. L. H.

[294] Tout reposait sur la priorité de ces droits par rapport à l'alliance avec la Savoie.

[295] On en vint à un prononcé. *Chron. frib.* 1453. Ital Réding, ainsi que des arbitres de Soleure et de Bienne, se déclarèrent contre; mais en vain. La volonté publique décida. *D'Alt.*

[296] Expédition en Bresse, 1452 (ci-dessus n. 10); contre le dauphin, 1454 (n. 20).

[297] Ils répondirent qu'ils l'avaient fait dans son intérêt et dans le leur. *Chron. frib.*, 1453.

souvent la cour de Savoie. Louis osa d'autant moins se plaindre gravement à ce sujet qu'il dut payer aux Bernois quinze cents florins pour avoir gagné en sa faveur la ville de Fribourg par ruse[298], au mépris d'une convention[299].

Le nouvel équilibre valut à la ville la considération dont elle avait été long-temps privée; on y vit renaître l'ordre et la prospérité. Lorsque Guillaume d'Avenches et Antoine Saliceti provoquèrent contre elle les jugemens et les foudres de l'Eglise[300], et qu'elle en vint même à une guerre ouverte avec Saliceti[301], le duc n'osa plus, comme autrefois, prêter son appui aux ennemis de cette cité. Comme elle ne craignit pas de surprendre Saliceti dans la petite ville lausannoise d'Avenches, le duc, en sa qualité de protecteur, obtint seulement que celui-ci fût libéré de la prison dure[302], sous serment de bannissement. Saliceti ayant violé sa parole, on lui trancha aussitôt la tête (1460).

[298] *Ch. du traité fait à Morat*, 1452. Médiateurs : l'évêque George de Saluces, le comte Jean de Neuchâtel, le chevalier bâlois de Flachslanden, le bourgmestre Schwarzmonrer de Zurich, Hunwyl, avoyer de Lucerne, et Ital Réding. Chef des Savoisiens : le comte Jacques de Valperge, chancelier ; et des Bernois : Bubenberg. La manière est gracieuse, on annule les offenses, mais on ne les nomme pas. Dans les guerres de l'Autriche contre la Savoie ou Fribourg, Berne reste neutre, mais n'accorde pas le passage (ce qui probablement n'eût pas eu lieu même sans le traité). Les 15.000 flor. à cause de l'ancienne amitié et par certaines raisons. *Acceptation par les Fribourgeois*, 1453 ; la convention ne leur agrée pas entièrement ; mais ils ne veulent en aucune façon causer des zizanies.

[299] Aucune des parties ne devait agir d'une manière décisive sans l'autre. *Tschudi* II, 559.

[300] *Chron. frib.*, 1454. Leur querelle concernait probablement la restitution des biens, en partie grevés de dettes, et les indemnités ; les sermens, prétexte pour s'adresser à l'évêque.

[301] *Ibid.*

[302] Au fond de la tour rouge.

La ville effectua sur le territoire de la république le rachat souvent tenté de tous les droits féodaux reconnus et litigieux[303] des comtes de Thierstein[304], anciens seigneurs de ces contrées comme les comtes de Neuchâtel et de Gruyère, elle les rectifia[305] et les inféoda à son tour[306]. Les troubles si souvent renouvelés avaient fait voir à quel point les vassaux de princes étrangers[307] étaient dangereux pour la république.

Le seigneur de Menthon ayant refusé de payer une dette, ni la crainte de la Savoie ni la forte position de son châtel de Saint-Denys ne purent empêcher qu'on lui saisit ce manoir et Vuippens[308] jusqu'à ce qu'il se soumît au droit[309].

Dans la ville, la tour du château de Zæringue, monument de souveraineté territoriale[310], fut rasée[311].

Lorsque l'opinion républicaine devint dominante à Fribourg, les Bernois rendirent spontanément à cette ville sa part de souveraineté qu'ils avaient conquise à

[303] Peut-être devait-on encore en découvrir d'autres.

[304] *Ch.* 11 mai 1456. Jean, frère de Bernard, oncle de Frédéric, traita avec la ville.

[305] Bonzewyl fut affranchi, et devint propriété de l'abbaye des religieuses en Maigreauge.

[306] Le bailliage de Wenglischwyl, près Tavel, fut inféodé aux religieuses d'Interlachen pour 1 flor. du Rhin et un quart par an.

[307] Thierstein avait des vassaux dans la maison des Praroman (*Ch.* 1434) et des Endlisperg (1434, 15 févr.)

[308] Ces seigneuries, en grande partie allodiales, provenaient originairement, par des mariages, des familles dont elles portaient le nom, et elles y rentraient.

[309] *Chron. frib.*, 1460.

[310] La souveraineté de protection en avait pris la place.

[311] *Ibid.*, 1463.

Güminen et à Grasbourg[312], acte de sagesse qui aurait dû servir à jamais d'exemple aux Confédérés réconciliés[313]. Ensuite[314] ils convinrent, conformément aux principes d'ordre et de sûreté, que Berne resterait seul maître du défilé de Güminen, cette porte de Berne, mais céderait en revanche à Fribourg les villages situés au-delà de la Singine[315], et qui lui avaient appartenu, à cause de leur dépendance de Laupen; qu'enfin les deux villes gouverneraient alternativement, par le ministère d'un bailli, la contrée pastorale voisine de l'ancien Grasbourg. La souveraineté du pays eut des limites fixes[316]; les propriétés particulières des seigneurs[317], des bourgeois et des campagnards[318] demeurèrent inviolables, comme cela doit être. Chacun payait le pontonage dans les lieux où il fallait entretenir un

[312] Au renouvellement de la combourgeoisie.

[313] On a prêché souvent et avec énergie la restitution de la co-souveraineté de Bade, qui a été enlevée aux vieux cantons catholiques; mais on ne sentait pas l'importance de renouveler l'ancien esprit fédéral; aussi chaque canton se battit-il encore une fois pour son compte, et avec l'espèce de succès facile à prévoir. = Nouvelle preuve que l'édifice était pourri dans ses fondemens. Des républicains sans liberté, sans esprit public! D. L. H.

[314] *Rapport* (accommodement) *des deux villes*, 1467.

[315] Et donnerait en sus 300 florins du Rhin.

[316] Une *borne* éternelle. *Ch.*

[317] Les de Vuippens et leurs héritiers continuèrent de résider au château de Güminen jusqu'en 1501.

[318] Pâturages communs et droit de pacage indivis entre les habitans de Laupen et ceux de Besingue et de Noflen; cens, dîmes. La sécurité est indispensable à la civilisation et au bonheur, mais est-elle possible quand la théorie triomphe du droit fondé sur des chartes? = Lorsque les chartes sont absurdes ou ne conviennent plus aux temps, il faut bien modifier ce qui en est l'objet, et lorsque cette modification s'opère d'ailleurs dans des vues sages, il y a sagesse. Il faudrait admettre sans cela que le genre humain peut être à jamais asservi par les conquêtes et par la barbarie, qui ne marchent jamais sans chartes. La première charte, issue d'un tel principe, serait immuable. D. L. H.

pont[319]; afin de vivifier le commerce, la sûreté des marchandises qui passaient d'Allemagne à Lyon fut stipulée par un traité que Fribourg négocia entre Berne et la Savoie[320].

A Neuchâtel, cette branche de la famille de Fürstenberg qui avait acquis par des mariages Aurach[321], Fribourg en Brisgau[322] et soixante ans auparavant le comté de Neuchâtel[323], s'éteignit dans la personne du sage et bienveillant comte Jean. Peu d'années avant sa mort, il reconnut dans la grande salle du château de Grandson, la suzeraineté de la maison d'Orange[324]; il inféoda lui-même aux descendans illégitimes des comtes primitifs de Neuchâtel leur héritage[325], et à la maison d'Arberg une partie du Valangin[326]. La loi bourguignonne régissait le pays[327]; le droit municipal de

[319] Sur la Sarine et la Singine; ceux qui les traversaient à gué, quand les eaux étaient basses, n'en payaient pas moins le pontonage.

[320] *Ch.* 1467, 12 octobre. La cour avait arrêté des négocians qui se rendaient à la foire de Lyon (ci-dessus n. 135 et suiv.). Il était interdit à ces marchands d'amener des marchandises italiennes ou lombardes. L'évêque de Genève fut aussi compris dans le traité.

[321] Au temps d'Ego, dont la seconde femme était la sœur du dernier duc de Zæringen.

[322] T. II, 6 et 7. La *Ch. pour Bébenhausen*, 1228 (*Crusius Chron. Souabe*, I, 741, édit. de Moser.), fait voir qu'Ego, fils de la duchesse de Zæringen, fut le premier qui joignit à ses titres le nom de Fribourg.

[323] T. IV, 2. Conrad paraît avoir été le fils de cet Ego qui perdit Fribourg par sa faute (t. III, 183); les tableaux généalogiques dans *Crusius* (I, 729) et *Hubner* (*Tabl. généal.*, 266 et 58) sont fautifs; en *Souabe*, on oublia cette branche transplantée.

[324] 1453 *Dunod.*

[325] A cette époque (1433), Jean II fit l'acquisition de la seigneurie de Gorgier que Pierre de Savoie avait donnée vers 1261 aux sires d'Estavayer. *Dunod; J.-G. Füsslin*, Géogr. III.

[326] *Hommage du comte Jean* à Jean de Neuchâtel, dans le cimetière de l'église collégiale, 1450. *Schöpflin, Hist. Zæring. Bad.* VI.

[327] Le comte Jean renvoya les habitans de Gorgier à cette loi. *Dunod.*

Besançon servait de type à celui de Neuchâtel[328]. La constitution rappelait les anciens temps où les barons vivaient en pères de famille avec leurs métayers réunis dans la proximité de leur tour. Il avait été stipulé que Neuchâtel paierait une contribution lorsque le comte serait fait chevalier[329], lorsque sa fille se marierait, lorsqu'il ferait le voyage d'outre-mer[330], ou serait fait prisonnier, ou achèterait une seigneurie[331]. Un prononcé des Bernois allégea cette obligation en déterminant[332] que le pays ne contribuerait que pour une seule fille, pour un seul achat, pour la captivité à la suite d'une guerre du pays même[333], mais non pour la chevalerie des fils ni pour les pélerinages. Du reste, soit droit ou coutume, les pêcheurs transportaient gratuitement sur le lac le comte et sa famille, ils le pourvoyaient avant toutes autres personnes de viande et de poisson au prix du marché; les artisans travaillaient pour son usage avant tout, et les messagers[334] couraient aussi pour lui en premier lieu; la ville lui entretenait un garde de nuit; les boulangers lui payaient un fenning pour chaque mesure de blé; quiconque se mariait lui offrait un demi-quartaut de vin d'honneur; en automne les messiers[335] lui fournissaient des raisins et

[328] Il se référa à ce droit, lorsque les chartes des Neuchâtelois furent brûlées. *Id.*

[329] On donnait à cette occasion de grands festins et des présens d'honneur.

[330] En Terre sainte; « passagium facere. »

[331] *Ch. des investigations*, 1453.

[332] *Ch.*, 1454. *Ibid.*

[333] Que de fois ils servirent pour une solde ou par confraternité d'armes!

[334] Les messagers tenaient encore lieu de postes.

[335] Il paraît qu'ils étaient en même temps gardiens des vignes.

des noix, et chaque propriétaire, un baquet de moût; le jour de Noël les vingt-quatre bourgeois, les boulangers et les meûniers lui faisaient don d'un pain fait d'une mesure de farine, et d'un pot de vin; la chasse aux oiseaux et au gibier, les cours d'eau, les appels, les vignes laissées en friche pendant trois ans[336], les maisons laissées pendant le même temps sans toiture et les biens des bâtards morts sans enfans, lui appartenaient. La ville de Berne prononçait comme arbitre sur tous ces cas[337] : ainsi se conservaient les anciens usages encore utiles[338], et rien de ce que le temps avait effacé[339] ne troublait la bonne harmonie en donnant lieu à des abus[340].

[336] On voulut empêcher par là de laisser des terres en friche.

[337] T. IV, 4.

[338] Le comte, de son côté, devait donner aux batcliers du pain et du vin; un terme de cinq ans fut accordé pour rebâtir une maison brûlée; les bourgeois pouvaient chasser aux oiseaux sans filet. Que ceux-là dédaignent ces détails économiques des anciens princes, qui n'attachent de l'importance qu'aux guerres et aux ruses politiques.

[339] *Sentence des Bernois* lorsque les Neuchâtelois trouvèrent auprès de l'évêque de Lausanne une charte de leur droit municipal de 1214; en 1454, t. I, 385.

[340] Comme on abusa en 1797 de nos renseignemens sur l'ancienne constitution du Pays-de-Vaud quand on voulut préparer la révolution; par là cet heureux pays a été plongé dans la plus affreuse misère. = Allusion principalement à l'*Essai sur la constitution du Pays-de-Vaud*, par *Fréd. Cés. La Harpe*. Paris, 1796, 2 vol. in-8°, où l'autorité de Muller est invoquée plus d'une fois. C. M. = Je conviens que nous vous avons fait payer un peu cher le plaisir que vous aviez eu, il y a trente ans, de lever un coin du voile qui couvrait les œuvres de messieurs vos collègues patriciens. Mais pourquoi citer ces chartes tombées en désuétude? Vous vous fâchez de ce qu'on a voulu commuer la dîme, les cens, les pacages etc., sacrés, selon vous, parce que des chartes les établissaient; et vous regarderiez comme moins importantes ces chartes sur lesquelles reposent les droits des princes et des peuples! Vous nous avez rendu le grand service

Le comte mourant envoya son testament à l'official de Besançon [341], et nomma pour son héritier Rodolphe, fils du margrave Guillaume de Bade, en considération de sa grand'mère, tante paternelle de Jean et nièce de la dernière comtesse de la maison primitive de Neuchâtel [342]. Le prince allemand, héritier de sa sagesse comme de ses États, ne tarda pas à se présenter. Il plut aux Neuchâtelois et se rendit sur-le-champ dans les villes suisses alliées, afin de gagner leur amitié personnelle dans les affaires et par des festins [343]. Car la comtesse douairière Marie réclamait l'usufruit de tout l'héritage et la propriété de tous les bijoux, les meubles et les capitaux; le prince d'Orange refusait d'ailleurs l'investiture. Toutefois Marie ne voulait pas, à proprement parler, faire casser le testament [344]; bientôt

de publier ces documens que nos maîtres nous auraient éternellement célés. Nos descendans vous en remercieront, quoique vous ayez encouru l'inimitié des anciens gouvernemens : vous avez dit la vérité. D. L. H.

[341] Ce document pouvait n'être pas en sûreté dans les mains de sa veuve, issue de la maison de Châlons.

[342] *Louis*, le dernier comte de l'ancienne maison.

Isabelle la dernière dame régnante. † 1395. — Vérène avec Ego de Fribourg.

Le comte *Conrad* 1397 † 1424. — Anne avec le margrave Rodolphe de Bade.

Le comte *Jean* 1424 † 1457. — Le margrave Guillaume.

Rodolphe.

[343] *Haffner :* on dépensa 7 livres 14 schellings 4 fennings, lorsqu'il fut traité à Soleure en 1457.

[344] Son frère lui offrit inutilement la régence.

des arbitres trouvèrent dans le riche héritage de quoi la contenter[345]. Le frère de la comtesse, le prince d'Orange, tâcha d'infirmer les principes du droit neuchâtelois[346] par des distinctions[347]; quand il faisait descendre sa maison des anciens sénateurs de Rome[348] ou même des dieux par Athanaric le Goth[349], et, du côté maternel, d'un des trois Rois[350], et qu'il étalait son illustre parenté, l'intention d'éblouir les yeux perçait dans ses discours. Comme les cours de justice bourguignones paraissaient peu désireuses d'agrandir sa maison déjà riche et puissante, mais qu'elles honoraient plutôt en Rodolphe l'ami des Bernois, le prince porta cette affaire devant le pape. Rodolphe résolut aussitôt d'aller en personne à Rome[351]. Pie II renvoya à l'Empereur cette difficulté qui concernait un arrière-fief

[345] Elle reçut Cerlier (voy. n. 64 et suiv.), 4714 francs sur le mobilier de Champlitte, seigneurie à laquelle on mettait un prix singulier, Rigny et Vercelz; elle avait déjà pris 50 marcs en argenterie. *Sentence* de 1458, dans les papiers de la maison de Châlons, à Dôle.

[346] T. IV, p. 2, n. 3. Il dit que c'était là le droit commun en Bourgogne, reconnu depuis 1397 par les investitures de Châlons.

[347] Il prétendit que l'expression de l'hommage de Louis en 1357 « ad usus et consuetudinem Burgundiæ » se rapportait non au droit de succession, mais à la forme de l'hommage. *Déduction pour Orange*, 1458.

[348] Cela n'est pas entièrement inexact; toutefois il ne peut pas être question des sénateurs de l'*ancienne* Rome; mais il est possible qu'un des aïeux du premier archi-comte de la Haute-Bourgogne ait été sénateur à Rome au xe siècle.

[349] Peut-être quelques-uns faisaient-ils venir la maison de Châlons, non pas comme nous de la frontière d'Italie, mais d'une province de la France méridionale, autrefois soumise aux Visigoths.

[350] Je ne vois aucun moyen d'expliquer la fable qui fait descendre la maison Baux du roi Balthasar, à moins qu'elle ne se trouve dans quelque ressemblance imparfaite des noms.

[351] *Haffner* 1458. Soleure (et sans doute Berne) promit de veiller fidèlement sur son pays pendant son absence.

bourguignon [352]. L'Empereur en chargea diverses cours de justice [353] qui ne la vidèrent jamais; le margrave transmit Neuchâtel à sa famille [354].

Son oncle [355], plein de prudence, l'avait mis de bonne heure en relation de combourgeoisie avec Berne; le neveu promit par serment pour son territoire entier [356] secours dans tous les dangers [357], liberté du commerce [358], égalité de droits [359] et soumission à l'arbitrage [360]. Il renouvela des traités semblables [361] avec Soleure [362] et Morat [363]. Dans la guerre avec l'Autriche qui suivit bientôt, on ne requit pas indiscrètement ses troupes [364] : on le pria seulement d'entretenir les

[352] 1462, *Dunod; Schöpflin.*

[353] *Dôle;* 1533, le conseil souverain de Malines.

[354] La branche masculine finit son avec fils; mais la famille de sa petite-fille régna jusqu'en 1707.

* L'histoire de cette succession est importante; elle a été parfaitement éclaircie dans un ouvrage historique des plus précieux, les *Mémoires sur le Comté de Neuchâtel en Suisse, par le chancelier de Montmollin,* restés en manuscrit près d'un siècle et demi et imprimés seulement en 1831, grâce aux soins éclairés de MM. Petitpierre et Prince. Ils forment 2 vol. in-8°. Nous donnons dans l'*Appendice* sous la lettre *E.* les pages relatives à la succession du comte Jean. C. M.

[355] « Le noble et excellent comte Jehan, notre très-cher seigneur et oncle » (non pas beau-frère, comme d'autres l'ont cru).

[356] Depuis le bois de Vauxmarcus jusqu'à l'église de Verrières.

[357] S'il était requis.

[358] Le sel et le vin sont spécialement désignés.

[359] Walperschwyl était le lieu où devait se rendre la justice; ce sont des dispositions ordinaires.

[360] « Puisqu'il est ainsi. » *Lettre de bourgeoisie* 1458, vendredi après Pâques, dans *Leibnitz. Cod. juris gent.,* Mantissa II, 115.

[361] *Leibnitz* donne le traité avec Fribourg sous l'an 1465; de même *Géorgisch* II, 1229; mais il est de 1495, comme le prouve la signature.

[362] *Lettre de bourgeoisie,* 1458; Saint George, *ibid.* 119.

[363] Cité dans la *Ch.* n. 360.

[364] Lui, le fils du margrave Guillaume!

dispositions amicales du duc de Bourgogne [365]; toutefois, des secours furent demandés à son vassal dans le Valangin, non formellement par la ville de Berne, mais confidentiellement par Adrien de Bubenberg, son gendre [366]. Les Bernois l'empêchèrent d'augmenter les péages de manière à gêner le transit [367].

Le Valais, dont les passages ouvrent la Suisse et la France aux attaques ou au commerce de l'Italie, renouvela son alliance avec Berne [368]. Guillaume de Rarogne, évêque de Sion, s'efforça entre autres par ce moyen de cicatriser les blessures faites pendant la guerre de sa maison. Il restaura aussi la demeure des évêques [369] et donna son consentement à une constitution plus conforme aux dispositions des esprits qu'aux coutumes ou aux prétentions de l'évêché [370]. Cette condescendance à laquelle on contraignit l'humeur pacifique de sa vieillesse fatiguée fut neutralisée par le courage de son successeur et par le chapitre. Celui-ci adressa des plaintes au pape, protecteur généralement reconnu même des intérêts temporels de l'Église. L'évêque s'étant rendu personnellement à Rome pour excuser par la nécessité un acte illégal [371], mourut en

[365] *Lettre*, 20 mars 1468. *Stettler*.

[366] *Stettler*, d'après sa lettre. I, 195.

[367] *Lettre* de 1466 (*Ibid.* 186), sur la plainte de marchands lombards, dont beaucoup étaient établis en Allemagne ou se rendaient des foires d'Allemagne à celle de Lyon en passant près du péage de la Thielle, par Neuchâtel et le Val de Travers.

[368] 1446, le 30 août. L'évêque, le chapitre et le pays. Tiré de la *Chronique de Pierre Branchen*, chanoine de Sion.

[369] Türbelen et Majorie, *Stumpf*, 622, a.

[370] A Narres, 1446, 28 janvier.

[371] Il paraît qu'il avait agi sans s'être concerté avec le chapitre.

route comme il revenait [372]. Le doyen du chapitre, Henri Asperling de Rarogne [373], ne voulut accepter la mitre que lorsque, cinq ans après, trois cents délégués du peuple déclarèrent [374] que les ecclésiastiques ne subiraient plus l'autorité des laïques [375], et le reconnurent lui-même comme comte du Valais, à l'égal de tous les évêques depuis sept cents ans [376]. Si l'évêque est bon et sage, la dignité de comte lui facilite l'exercice de son autorité sur une population difficile à soumettre; sans ces vertus son titre est inutile et inoffensif. Asperling mourut bientôt [377]; suivant l'ancienne forme des élections [378], on désigna dans les deux langues [379], à l'assemblée nombreuse du peuple [380], Walther de Supersax [381] en qualité d'évêque et de comte. Grâce à ses villages puissans comme des villes [382], à la bonne ad-

[372] 1450. *Simler, Vallesia*, pag. 150. Elzev.

[373] Du dizain de ce nom; ci-après t. VII, chap. VII.

[374] *Ch.* Deux causes agitaient le pays : l'évêque devait ratifier le traité avec Milan, dont il sera question ci-après, et la cour de Rome voulait imposer au Valais Guillaume d'Estaing, un étranger. *Ch.* 1454; *Leu*, art. Sion.

[375] Ils refusaient de se soumettre à l'exécution séculière (n. 374), disposition ordinaire dans les démocraties.

[376] Depuis Charlemagne et l'évêque Théodule. On lut publiquement cette légende et la confirmation de Charles IV. *Ch.* n. 374.

[377] 1457.

[378] « Via Spiritus Sancti » (*Ch.* 374) signifie que l'élection fut faite par le chapitre.

[379] Française et allemande.

[380] Composée de plus de mille personnes; à la précédente installation le nombre était double.

[381] « A Supersaxo — uff der Fluo. »

[382] En 1465 et en 1469, 2400 personnes moururent à Brigue et à Narres, sans que ces villages en fussent dépeuplés. *Simler*, l. c. 48.

ministration [383], à son alliance pacifique avec Berne, avec la Savoie [384] et Milan, le Valais prospérait. Francesco Sforza, à qui une réunion rare de grandes qualités valut et conserva le duché de Milan, conclut avec le Valais pour le terme de vingt-cinq ans une capitulation, type éternel pour ce pays et ses voisins [385]; elle portait qu'aucune des parties ne ferait tort à l'autre, ne donnerait passage à ses ennemis, n'entraverait le commerce en haussant les péages, ni la justice en souffrant les pratiques de l'avocasserie [386], mais qu'en cas de besoin le duc pourrait enrôler en Valais des volontaires [387].

Les peuplades pastorales, berceau de la ligue suisse, vivaient paisibles au milieu de leurs Confédérés, et, chose rare alors! aussi indépendantes de l'autorité ecclésiastique que l'exigeait le bien général et le droit. Comme l'olivier ne croît pas sur leurs collines, elles se nourrissaient pendant le carême de beurre et de laitage, sans attendre que le pape autorisât ce qu'il ne pouvait empêcher [388] et ce que d'autres payaient à prix d'argent [389]. En Suisse l'ecclésiastique qui oubliait ses

[383] *Articles de Loueche*, 21 janvier 1458, dans *Branchen;* on y trouve diverses dispositions concernant l'administration forestière : « Nemus bagnatum (forêt bornée) super villam ; terebinthi vulgariter larses (larix); opus universarii burgesii (caisse communale); procuratores villæ et custodes. »

[384] Ch. n. 368.

[385] Les renouvellemens étaient utiles soit pour l'impression qu'ils produisaient, soit à cause des péages. Il était impossible que le tarif des péages de 1454 subsistât à toujours.

[386] « Strepitus judicii, cavillationes, exceptiones. »

[387] *Ch.* 1454.

[388] Bref du pape Calixte III, 6 kal. jul. 1456, dans *Tschudi* II, 582 et suiv.

[389] Peu, il est vrai; on a presque toujours exagéré les sommes envoyées

devoirs relevait de la justice civile. Les anciens propriétaires de domaines et les princes avaient par prudence laissé à des couvens considérables la nomination des curés des églises fondées par eux[390]; ce soin et les ressources de ces églises que les couvens s'étaient appropriées injustement[391] furent abandonnés même à des étrangers[392] : la propriété, ne fût-elle justifiée que par la prescription, doit être sacrée; sans cela, pas d'ordre dans la société, pas de progrès dans la civilisation, pas de bonheur tranquille. Les Unterwaldiens s'empressèrent de profiter des bonnes dispositions d'un abbé d'Engelberg[393], qui sut prévoir les besoins de

à Rome. Il en coûta 7 florins à la ville de Soleure. *Haffner* II. 153; autant à Schaffhouse et à Appenzell en 1455 et 59. *J. J. Hottinger, H. E.* II, 437. Il fut constamment interdit aux Schaffhousois de manger des fromages les jours de fête. *Ch.*

[390] Droit de patronage.

[391] Ce sont là les incorporations dont *Hemmerlin* se plaint avec raison; par là on enlevait à un district le produit des fondations faites en faveur de son église. Les papes justifièrent cette mesure; mais l'économie politique met une telle opération dans la même classe que les sécularisations qui furent si nuisibles.

[392] Les réformés aussi agirent dans la suite de la même manière à l'égard des couvens catholiques étrangers; le droit fondé sur les documens avait la garantie d'un respect dont la philosophie de nos jours a triomphé. La jouissance de ceux qui s'enrichissent maintenant est exposée avec justice aux mêmes chances. = Il est fâcheux, sans doute, qu'on ait été aussi loin, et certes, la philosophie n'a point failli. Il a bien fallu faire ce que les anciennes lois avaient omis, réparer les maux provenus de leur incurie. Les deux tiers au moins des biens de la terre étaient entre les mains des prêtres ou des nobles, qui avaient abusé de leur pouvoir pour faire sanctionner par des *actes* ces abus dont la société souffrait depuis long-temps. Tous deux étaient coalisés pour empêcher les gouvernemens d'y porter remède d'une manière régulière; ainsi la faute est à ceux dont l'entêtement et les manières coupables ont rendu la révolution nécessaire. D. L. H.

[393] Comme les habitans de Buochs profitèrent de la bonne volonté

ses successeurs[394]; ils suivirent l'exemple déjà donné[395] et rachetèrent leur indépendance[396]. Dès-lors les communes élurent leurs magistrats; nul étranger ne reçut plus les dons de leur piété[397]. Ils laissèrent la surveillance spirituelle aux personnes auxquelles la hiérarchie la confiait[398] : cette institution, qui maintenait dans toute la chrétienté l'uniformité des pratiques religieuses, subsista aussi long-temps que les connaissances et la sagesse des chefs de l'Église ne restèrent pas au-dessous de l'esprit du siècle.

de l'abbé Jean Am-Buel, leur combourgeois; 1454, *Buesinger et Zelger, Hist. d'Unterwalden*, II, 98.

[394] Le mauvais état des affaires d'Engelberg résulte de la nécessité où l'on fut de céder à Effinger, de Zurich, Seldenburen, domicile du fondateur, Wettschwyl et Stallikon, riches villages, parce qu'on avait besoin de quarante florins; 1466. *H. H. Hottinger, Speculum*, 165; *J. J. Hottinger*, H. E. II, 450; *Rhan*, 373.

[395] La convention de Buochs de 1454 fut suivie de celle de Stanz, 1462; de Kerns, 1464; de Wolfenschiessen, 1464; et de Lungern, d'une date inconnue. *Buesinger et Zelger.*

[396] Outre les autorités citées, *Ch.* du prévot et du chapitre de Léodegar à Lucerne pour leurs droits à Unterwalden, estimés à 500 livres, de 12 plapparts chacune; 1457, jeudi après Saint Gall. *Tschudi* II, 583 et suiv. *Rachat* de Zoug, d'Egeri et des montagnards d'Einsidlen pour 3,000 florins du Rhin; 1466. *Zurlauben*, *ch.* Les historiens de la Suisse moderne seront dispensés de rapporter ces sortes de rachats et les quittances. Nos pères, dans leur simplicité, n'estimaient pas leur appartenir ce qu'ils n'avaient pas payé. = Est-ce bien un historien qui parle? D. L. H.

[397] Dans quelques conventions, le couvent abandonna aussi la dîme; dans d'autres elle fut réservée. Les offrandes demeurèrent partout aux officiers. La dîme est un impôt plus approprié que tout autre à l'entretien d'institutions d'utilité publique, et qui n'est certainement jamais onéreuse; les législateurs de l'Helvétie régénérée l'ont sagement abolie dans le temps où ils augmentaient les dépenses. = Si vous saviez calculer, vous sauriez qu'elle équivaut au quart du revenu. D. L. H.

[398] A l'abbé, à l'évêque. On rencontre partout cette réserve.

Les anciens Suisses, comme les anciens Grecs [399] et les Romains [400], alliaient à une haute intelligence des affaires une singulière religiosité. Ils ne se laissèrent pas enlever la surveillance des choses temporelles [401]. Devant le Dieu que la nature, les consolations de leur foi et l'esprit d'un perfectionnement progressif leur révélaient sous un triple aspect, et devant les monumens de ceux dont la vertu avait dû obtenir sa faveur, ils s'agenouillaient en prière, et vénéraient aussi chez les vivans, chez Nicolas de Flue, membre du conseil d'Obwalden, une éminente piété. Comme un violent incendie dévorait Sarnen, le chef-lieu, des députés allèrent implorer en hâte l'intercession de ce juste [402]; il se rendit sur la montagne et invoqua son Dieu pour son peuple. A l'heure même la flamme furieuse s'apaisa [403].

Gérold, de la famille des barons de Sax, abbé d'Einsidlen, homme attaché à la pompe et à la grandeur, mais encore plus à son monastère en décadence, non content de l'absolution perpétuelle dont Pie II avait favorisé cette sainte maison [404], se rendit en personne

[399] *Actes des Apôtres*, XVII, 22 : « Je remarque qu'en toutes choses vous êtes, pour ainsi dire, dévots jusqu'à l'excès. »

[400] Polybe, Tite-Live.

[401] Unterwalden, l'avouerie d'Engelberg, 1465. *Buesinger et Zelger*, II, 79.

[402] Il est dit qu'il habitait dans les montagnes derrière Saxelen; il s'y était retiré en 1466; l'événement ici raconté est de 1468.

[403] Lorsque Dieu veut produire un effet moral, il ne suspend pas les lois de la nature; son secret est dans la coïncidence des circonstances. Nous verrons que le salut de la Suisse a reposé sur la vénération pour cet excellent homme.

[404] *Ch.* Rome, 1er février 1463, citée par *Albert de Bonstetten*, dans *Gesta Monasterii B. M. V. loci Heremitar.*

en Italie[405], plut à ce pape et en obtint plus que ses prédécesseurs[406]. Pie confirma les anciennes traditions[407] sur la consécration divine de la chapelle principale où une antique image miraculeuse, comme à Lorette ou à Altötting, commandait la confiance[408]. Un lieu où pendant des siècles des millions de mortels trouvèrent la paix a reçu la consécration divine. Dans la suite la chapelle merveilleuse a été violée[409], réduite en cendres[410], mais l'enthousiasme s'inspirait encore dans cet asile comme sur les ruines de Jérusalem[411]. Les Schwyzois, avoués de l'abbaye, décrétèrent la reconstruction des édifices brûlés; mais ils prétendirent exercer sur le temporel une surveillance trop exacte au gré de l'abbé, mauvais administrateur. Gérold préféra l'abdication à une principauté limitée. Il vécut

[405] Avec cent chevaux. *J. J. Hottinger* : A. 1464.

[406] *Ch.* 4 Id. Apr. 1464, à Petrolio. L'absolution n. 404 avait été obtenue, non pour des années, comme à l'ordinaire, mais à perpétuité. Celle-ci donnait l'autorisation d'accorder de plus grandes absolutions. Hottinger en mentionne une troisième, d'après laquelle les bulles en faveur d'Einsidlen n'ont pas besoin de l'agrément de l'évêque.

[407] T. I, 279.

[408] *Albert de Bonstetten* raconte les anciens miracles; l'auteur bien intentionné de la *Chronique d'Einsidlen*, II, 8-55, a entrepris avec beaucoup de zèle la défense de la tradition.

[409] 1467. *Tschudi* est plus digne de foi sur cette matière que ceux qui se croient obligés de soutenir la conservation miraculeuse de la chapelle.

[410] A la chute de l'ancienne Suisse, des barbares du voisinage commirent cet attentat, non une armée ennemie. = Einsidlen fut pillé en 1798 par les Français. Ce fut le Directoire helvétique qui rétablit le culte, nomma Oechsner curé, fit replacer les cloches, habilla les prêtres, etc. Nous avons vu que dans la guerre contre Zurich, ses ennemis (des autres cantons) avaient pillé de la manière la plus barbare vingt-cinq ou trente églises et couvens. Il faut avoir de la mémoire. D. L. H.

[411] *Jérémie*, XLI, 5.

quatorze ans solitaire à St.-Gérold d'une modique pension[412]; Notre-Dame-des-Ermites fut relevée de ses cendres par les Schwyzois[413].

Vers ce temps le landammann Ital Réding le jeune fut assassiné par un étranger, dont on ignore le motif[414]. Peu auparavant, le meurtre commis par Jean Ulrich sur Werner Ab Iberg avait agité tout le pays de Schwyz. Iberg était d'une famille illustre des premiers Confédérés[415], et Ulrich faisait remonter la sienne aux peuples venus du Nord dans ce pays[416]. Uri, Unterwalden, Lucerne, Zoug et Glaris tinrent une diète au sujet de cet homicide; la commune de Schwyz s'adjoignit les habitans de Küssnacht et d'Einsidlen, de la Marche et des métairies, auxquels l'unissait une alliance protectrice. Long-temps et inutilement on supplia les Ab Iberg d'abandonner leurs projets de vengeance; du côté de la famille Ulrich se présentaient, animés par la colère, des frères nombreux, hommes vigoureux, rudes, velus[417], héroïques; des ressentimens réciproques menaçaient donc la paix du pays : de tout temps les Schwyzois se distinguèrent par leur caractère passionné. Blanchis par l'âge et commandant le respect, les chefs du peuple parlèrent avec sagesse; leur voix dompta les cœurs. Ulrich ne fut pas exécuté, mais banni. Il rompit son ban et son serment. Les vigoureux jeunes gens jugèrent indigne d'eux de protéger l'in-

[412] 300 florins et ce que produisait la prévôté. *Tschudi.*

[413] D'une façon digne de Dieu et de Notre-Dame, et honorable pour la Confédération. *Tschudi.*

[414] *Tschudi*; en août 1466. L'auteur du crime était des environs de Feldkirch.

[415] T. II, 224.

[416] *Leu.*

[417] Une branche de la famille s'appelait les Velus.

subordination et le parjure : Ulrich fut décapité à Uznach[418].

Filippo-Maria-Anglo Visconti, duc de Milan[419], contre qui les Suisses avaient combattu près de Bellinzone malheureusement, mais non sans gloire[420], et avec qui ils avaient fait une paix solide et avantageuse[421], comme en pareil cas avec la France[422], mourut dans la cent soixante-dixième année de la puissance des Visconti[423], sans héritiers mâles ni légitimes, dans une guerre entreprise témérairement contre Venise[424] et mal conduite[425]. Instruit par l'infortune dans les années difficiles de sa jeunesse, Philippe avait gouverné d'après des principes, avec présence d'esprit, maître de lui-même[426]; mais l'expérience fréquente de l'infidélité l'avait rendu

[418] *Tschudi*, A. 1464. Réding vivait encore.

[419] Né en 1392, duc de 1412 à 1447.

[420] T. IV, 371-378.

[421] 1426. T. IV, 390.

[422] 1444 et 1515; la paix d'Ensisheim et l'alliance qui la suivit, ainsi que la paix perpétuelle de 1516 et les alliances de 1521 et 1777, furent les conséquences de l'estime acquise dans des défaites.

[423] A dater de la victoire de l'archevêque Otton sur Napoléone della Torre, 1277.

[424] « Desperatione quadam et tædio quiescendi. » *Petrus Candidus Decembrius* in *Vita. Murat.* XX.

[425] « Negligentia et inscitia ducum. » *Id.*

[426] Comme la plupart de ces princes italiens. Leur histoire, écrite en détail par des contemporains, offre une riche instruction (παιδεία) aux jeunes gens qui se destinent aux affaires d'état. Les caractères énergiques qui figurent dans l'histoire d'Italie au moyen-âge ne sont pas une mine moins riche pour l'étude du cœur humain que l'histoire ancienne. Mais il faut lire les historiens originaux; les imitations jusqu'à ce jour sont manquées. = L'admirable *Histoire des républiques italiennes du moyen-âge*, par M. *Simonde de Sismondi*, Paris, 16 vol. in-8°, est postérieure à Muller; faits et caractères, tout y est vivant comme dans les chroniqueurs du moyen-âge, à la fois énergiques, naïfs et pittoresques. C. M.

trop méfiant pour assurer convenablement à un successeur la survivance de son autorité. Ainsi tomba la puissance appelée milanaise, et qui était en réalité celle des Visconti. Des pensées de liberté, encore peu mûries[427], agitèrent la capitale. D'autres villes s'indignèrent à l'idée d'être sujettes de citoyens milanais. Le roi de Naples, institué héritier, n'avait pas des forces de terre suffisantes pour faire la guerre à une si grande distance, et il ne jouissait pas de l'amitié des Génois. Il manquait au duc d'Orléans, pour soutenir ses droits maternels[428], du courage, de l'argent et le secours des Français. Le duc Louis de Savoie était d'un caractère trop faible. Tout comme l'Empire germanique avait donné aux anciens Visconti un titre et non une puissance, dans cette occasion aussi l'intervention impériale s'en tint à des mots. Dans de précédens troubles survenus à Milan, les Vénitiens qui, à force de richesses et d'habileté, avaient renversé le grand Carrara[429], accaparé l'héritage des Scala, ensuite conquis et admirablement défendu Brescia et Bergamo, conçurent l'ambition de gouverner la Lombardie.

Aussitôt les habitans d'Uri se levèrent et passèrent par le Saint-Gothard dans la Léventine[430]. Quoiqu'ils ne fussent appuyés ni par les mercenaires des Visconti

[427] Les diverses classes dans la ville étaient désunies, et celle-ci n'avait pas formé d'alliance avec d'autres cités sur un pied d'égalité; = cause principale de leur ruine. D. L. H.

[428] Sa mère Valentine, sœur du dernier duc, était morte depuis longtemps.

[429] Si l'on veut savoir pourquoi nous donnons ce surnom à ce prince infortuné, qu'on lise les Chroniques de Galéazzo et d'André *Gattaro*.

[430] *Tschudi* II, 518. Les circonstances, l'occasion et les motifs fondés sur le droit sont inconnus. Ce fait eut lieu en 1447, année de la mort du duc.

qui gardaient Bellinzone, sans savoir pour qui, ni par Rusca, possesseur de Lugano grâce à la même maison[431], ni par le jeune Santi, seigneur de la vallée de Palenza[432], héritier incertain d'Annibal Bentivoglio, qui alors, d'un bras mal assuré, prenait possession d'une plus grande seigneurie[433], les habitans de la Léventine se réjouirent d'être à l'abri de la fureur des partis, et prêtèrent de nouveau à Uri le serment cher à leurs pères[434]. Satisfaite, la communauté d'Uri[435] résolut de détourner sa vigoureuse population de toute participation aux guerres italiennes[436]; son devoir était de défendre la patrie.

Par son courage et son intelligence, un simple paysan italien avait pris un tel essor, que la puissance d'un grand nombre de princes sembla dépendre de son amitié. Portées à un degré plus éminent, les mêmes qualités donnèrent à son fils tout l'héritage des Visconti ainsi que Milan, et placèrent sa maison au niveau des

[431] *Decembrius.*

[432] Les Visconti la donnèrent aux Pépoli, qui, chassés de Bologne, la vendirent probablement aux Bentivogli, ou la leur transmirent par mariage.

[433] *Neri di Gino Capponi* (*Commentari. Muratori* XVIII) raconte cette singulière histoire encore mieux que Pugliola. Il n'est guère possible de prouver que Sante était déjà, en 1448, effectivement en possession de la vallée de Palenza.

[434] T. IV, 391. Être Suisses et demeurer intacts était presque une seule et même chose. = Il fallait par une conduite pleine de justice, de sagesse et d'énergie, faire en sorte que cela durât. D. L. H.

[435] *Schmidt* II, 106. On est tenté de croire que l'expédition dans la Léventine fut l'entreprise d'une troupe de volontaires (comme celle de Rysig. t. IV, 385). La résolution est du 11 septembre 1448.

[436] Les Vénitiens aussi enrôlèrent des « pilularios » (mousquetaires?) allemands. *Simonetta*, l. XIII, précisément cette année-là.

maisons impériales et royales [437]. Comme les princes oublient facilement que leur majesté n'a pas une autre origine, de pareils événemens arrivent de loin en loin, pour réveiller en eux la vigueur de l'âme sans laquelle leur autorité ne saurait se maintenir [438].

Le grand Jacques, surnom dû à sa stature [439], était né à Cotignuola en Romagne, de parens honorables et dans l'aisance, dont on découvrit ensuite, comme il arrive, les relations de parenté avec les Attendoli, famille noble de leur lieu natal [440]. Le jeune homme à la taille haute et bien proportionnée, au teint brun, à la poitrine large, aux yeux pleins de feu, alliant la gravité des manières à la bonté du cœur [441], dédaignait les travaux de la campagne, dont les fruits sont à la merci du guerrier [442]. Dans le voisinage brillait, comme restaurateur de la gloire militaire de l'Italie [443], le comte Albérich de Barbiano. Jacques parla à son frère cadet, l'audacieux Francesco [444]; ils persuadèrent à deux de

[437] Les mariages en sont la preuve.

[438] L'ami du prince rappelle à celui-ci sa position et son devoir; l'homme qui étouffe en lui les sentimens de prince et l'accoutume à voir les choses comme un particulier, le rend étranger à l'état, et se comporte en ennemi.

[439] Giacomazzo.

[440] *Muratori*, préface de Crivelli.

[441] *Leodrisio Crivelli, de rebus Sfortiæ, bellicosissimi ducis* (*Murat. Scr.* XIX), l. II.

[442] On dit (non pas *Crivelli*) qu'enchanté de l'éclat d'une troupe de soldats qu'il vit passer, il lança sur un arbre la houe avec laquelle il travaillait, que celle-ci étant restée suspendue, il reconnut que la Providence l'appelait à une autre destinée

[443] Le plus grand général de l'Italie, à côté de lui, était alors John Agut, Anglais; Grégoire XI lui avait cédé Cotignuola. *Crivelli*. En 1386 ou 1387.

[444] Beccatello, dans le dialecte de ce temps, signifie hardi. Il aimait

leurs aînés et à un cousin de se joindre avec eux à la horde de Saint-George (c'était le nom de la troupe du comte). Un jour plusieurs compagnons d'armes se disputèrent au sujet d'un butin. Jacques défendit contre eux son droit avec une formidable énergie que la présence du comte ne tempéra pas. Albérich dit : « C'est » là me faire violence; tu es Sforza; que Sforza soit » ton nom, à toi qui fais prévaloir la force[445]. » Il justifia ce nom par la conduite de toute sa vie. A la tête d'une armée dévouée sans réserve à sa personne, il tint en respect papes, rois, communes. Il dut cet ascendant non à la fureur, mais à l'usage bien entendu de ses heureuses qualités qu'il ne gâta point par la science de l'école, mais qu'il développa par la méditation de l'histoire et des maximes des sages[446]. Lorsque à l'âge de dix-huit ans son fils aîné Francesco, en qui il prévit le plus grand prince de l'Italie, prit congé de lui, le père ne l'entretint pas de la guerre, étude et occupation de leur vie, mais il lui recommanda d'avoir toujours devant les yeux le Maître tout-puissant des destinées, d'écouter les sages conseils, de captiver les peuples par la justice, de ne jamais souiller le lit d'un sujet[447], d'être bon envers ses gens, de n'en maltraiter aucun, et d'éloigner convenablement celui qu'il aurait frappé dans un mouvement de colère[448]. A l'âge de quarante-cinq

singulièrement ce frère, dont il donna le nom à son fils. *Decembrius*, *Vita Franç. Sf.*

[445] *Crivelli.* Il porta le nom de Sforza long-temps avant l'avénement de la reine Jeanne.

[446] « Omnimodam historiam et præclara sapientissimorum hominum dicta, materna lingua, didicisse. » *Crivelli.*

[447] Francesco eut beaucoup d'enfans de sa femme et un grand nombre de bâtards. *Decembrius.*

[448] *Crivelli.* En 1418.

ans[449], lorsque Sforza, contre l'opinion générale (son heure était venue), traversa l'embouchure du Pescara pour secourir un guerrier en péril, il fit un mouvement violent, le sable mobile céda sous son cheval et au même moment le vent du sud refoula les flots de la mer dans le bassin du fleuve.

Dès ce moment l'énergie de Francesco unit entre eux et à sa personne les chefs, les troupes, les villes[450]. La reine de Naples, dont son père avait commandé les armées, lui confirma le nom de Sforza[451]. Il vint à Milan pour la première fois l'année où Agnès Maina donna au dernier duc une fille illégitime, Bianca Maria[452], qui épousa dans la suite Francesco. Il surpassa même son père, par la rapidité, l'éclat et le succès de ses entreprises. Une fois il conquit en peu de jours les nombreuses villes[453] de la Marche d'Ancône[454]. En trois jours il sauva aux Florentins la ville de Pise (1436).

[449] 1424. Il paraît qu'il porta les armes dès l'âge de seize ans. = Voy. le récit détaillé de cette mort et des événemens qui suivirent, dans le t. VIII de l'histoire de M. *de Sismondi*, chap. LXIV. C. M.

[450] A l'instant même où son père périt, il traversa le fleuve dans un tronc d'arbre creux qu'il dirigeait avec un bâton, et se rendit vers l'armée. *Crivelli.*

[451] Jusqu'alors le nom avait été personnel. Jeanne le donna à la maison, en souvenir de Jacques. *Id.*

[452] 1425. *Decembrius.*

[453] Alors fut prise entre autres « centum oppidis insignis urbs Tudertum » (Todi). *Id.* 1433.

[454] Il devint pour ce fait gonfalonier de l'Église. Le pape crut un jour prendre ses villes à meilleur compte et plus promptement. Filippo Visconti, dans un moment d'agitations intérieures, écrivit à Eugène IV et lui demanda conseil sur son salut. Le pape lui conseilla de céder plusieurs villes à l'Église. Le duc répondit : J'aime mieux, il est vrai, mon âme que mon corps, mais l'Etat a le pas sur l'une et sur l'autre. *Decembrius.*

Les armes milanaises avaient enlevé aux Vénitiens presque toute la terre ferme, lorsqu'il arriva par des lieux sans chemins dans la ville de Vérone, le jour même où, à Milan, on en célébrait la conquête[455]. Comme le général milanais Nicolo Piccinini avait frappé de terreur toute la Toscane par son habileté militaire et par la supériorité de ses forces, Cosme, le père de la patrie, dont la sagesse inspirait une grande confiance à Francesco, obtint que celui-ci risquât une bataille pour défendre l'Italie entière[456]; il la gagna près de Soncino (1439). Filippo Visconti, victime d'une méfiance continuelle, ne se fiant plus en lui-même[457], mourut dans la plus grande perplexité; chaque parti ambitionna le bras de Sforza; lui, comme eux tous, aspirait à la possession de Milan.

Il accepta d'abord avec plaisir les fonctions de général en chef du peuple milanais. Quiconque unit de grandes qualités à des qualités aimables n'a rien à craindre du peuple; il savait, lui, que la république était l'édifice artificiel et fragile de quelques nobles. Pavie se rendit; à force de persévérance il enleva aux Vénitiens Plaisance; pendant plusieurs mois il entretint son armée avec le butin; les cœurs de tout le peuple se prononcèrent pour lui, pleins de vénération : les grands de Milan reconnurent alors qu'il était plus redoutable pour leurs places que les Vénitiens mêmes. Leurs intentions lui furent révélées. Il provoqua un mouvement populaire qui les obligea de confier à sa main la bannière de la ville. Aussitôt il battit les Vénitiens

[455] 1437. Il était alors au service de Venise.

[456] « De universæ Italiæ imperio aut servitute. » *Decembrius.*

[457] « Suspicionibus exagitatus, nec jam sibi ipsi satis fidens. »

sur le Pô et dans la grande et formidable bataille près de Caravaggio. Les négocians dont les intérêts constituent dans l'État une communauté distincte, recherchèrent la paix avec Venise, la mère du commerce. Mais le général victorieux les prévint auprès du Sénat. Dès ce jour il tourna ses armes contre ses ennemis personnels.

La guerre ayant éclaté entre lui et la ville de Milan, Franchino Rusca, seigneur de Lugano, et presque tous les riverains du lac Majeur se déclarèrent pour le général. Bellinzone resta guelfe. Milan, résolu de tout oser, de tout souffrir[458] pour la liberté et de chercher du secours où que ce fût[459], fit alliance même avec Uri[460]. Charles Gonzague, fils du premier margrave de Mantoue, commandant de Milan, sentant l'importance d'une union immédiate avec ces vaillans hommes, engagea Piccinino l'aîné à une entreprise contre les Gibellins placés entre eux et Milan. Piccinino marcha par le Seprio vers les montagnes. Les habitans de Bellinzone, ceux d'Uri et beaucoup de Confédérés marchèrent contre lui; ils prirent Castiglione[461], traversèrent la Trésa et remportèrent sur les troupes de Sforza une difficile victoire[462]; après quoi les riverains du lac

[458] *Simonetta*, XV, A. 1448.

[459] « Vel Turcarum regi vel dæmoni patriam potius dedituros. » *Id.* XVI.

[460] Il y a toute apparence que les Milanais renoncèrent à la Léventine à cette occasion.

[461] Dans le comté de Bellinzone, selon *Tschudi* II, 528; ce n'est probablement pas ce que *Simonetta* (XVIII, A. 1449) appelle « Castellioneorum arx. »

[462] *Tschudi*, II, 529; mais son récit est par fragmens comme toutes les relations sur la part des Suisses dans cette guerre; nous avons cherché à les rectifier d'après Simonetta, en attendant qu'on trouve des renseignemens plus exacts. = M. *de Sismondi* n'éclaircit pas ce point obscur. C. M.

Majeur et les Bellinzonais d'un côté, de l'autre les habitans de Venise et du mont Brianzo satisfirent les Milanais par des déclarations favorables. Ce fut en vain. Car dès que François Sforza eut gagné et tranquillisé le pays de Parme, il ne laissa pas un instant de repos à l'ennemi, à qui chaque revers rendait redoutable dans sa ville même le parti de Sforza. Tandis qu'il s'emparait en personne de places plus importantes, il envoya sur le territoire de Lugano Rusca, demeuré fidèle, et l'habile général Robert di San Sévérino, à la tête de quatre mille hommes. Son impétuosité dispersa les hordes des paysans; leurs troupeaux furent enlevés; Lugano se soumit[463]. Robert ne se porta pas devant Bellinzone, où les forts pouvaient l'arrêter. Les habitans d'Uri assiégèrent cette ville[464], parce qu'on leur avait refusé, à cause du mauvais succès, le prix de leur précédente action[465]. Les Milanais se hâtèrent de contenter cet ennemi, avant que Sforza pût le gagner; ils payèrent le secours d'Uri, en affranchissant de tout droit de péage les marchandises des habitans de la Léventine et de la vallée d'Urseren[466]. Par là ils conservèrent Bellinzone aussi long-temps que leur propre république.

Milan était en proie aux troubles et à la misère qui

[463] *Simonetta*, XIX.

[464] *Tschudi*, II. 535.

[465]. Probablement du passage de la Trésa : selon leur coutume, ce traité était renfermé dans des limites fixes, et on y avait sans doute stipulé une solde.

[466] Ces vallées étaient coalisées avec Uri de toute ancienneté; mais l'extension à donner aux avantages autrefois particuliers à Uri fit naître une question semblable à celle qui s'agite maintenant entre Alger et l'Autriche, pour savoir jusqu'à quel point la paix de Szistow protége depuis 1798 la navigation vénitienne.

en est la conséquence. Les fondateurs de la liberté, les nobles, avaient été renversés ou assassinés par l'envie et la défiance. La Savoie et Orléans, qui attendaient tout du désespoir, attisaient le feu et poussaient aux extrémités ; le commissaire vénitien Venieri éveillait par des lettres fausses l'espérance et la crainte. Dans cette situation[467], Francesco Sforza suivit le meilleur plan : il prit une ville après l'autre, battit tous les généraux ennemis et conquit tous les cœurs par la majesté de sa stature[468] et par son extraordinaire bonté. Il résulta de là que Guidone de Vimercato réalisa sans peine ce que depuis long-temps Piero della Pusterla affirmait être le parti le plus sage, ce fut une coalition des principaux citoyens qui s'empara de la forteresse, égorgea l'inepte municipalité et le commissaire vénitien, et porta Francesco Sforza Visconti sur le siége ducal de Milan[469]. Il n'y avait d'autre droit que la réunion des qualités les plus éminentes de l'homme, du général et du prince. Au bout de deux jours Bellinzone aussi rendit hommage à ce titre et à cette fortune[470].

L'élévation de Sforza au siége de Milan peina le plus les Vénitiens, qui avaient fondé sur son affaiblissement par la discorde le plan d'une vaste domination. Ils l'environnèrent donc d'ennemis, et semèrent la guerre dans son État avant qu'il pût le consolider par un gouvernement sage. Mais Francesco les prévint. Dès qu'il eut pénétré par les bas-fonds de l'Adda

[467] *Tschudi* II, 538.

[468] « Majestate quadam supra mortalem, facie serena atque hilari, sermone mira suavitate condito. » *Simonetta* XXI, A, 1450.

[469] Le 26 février 1450.

[470] *Simonetta* et *Tschudi* sont entièrement d'accord.

dans le Bressan, il ne leur laissa ni trève ni repos, même pendant l'hiver [471].

Tout-à-coup la chrétienté d'Europe fut saisie d'épouvante à la conquête de Constantinople. Quinze cents ans après que César, dans les plaines de Pharsale, eut soumis le monde romain au pouvoir d'un seul homme, tomba, digne de l'ancienne grandeur de Rome [472], le dernier empereur Constantin. Le padischah Gazi Mohammed el Fatih [473], prince entreprenant et d'une volonté de fer [474], ayant soumis cette résidence, siége principal du commerce du Levant et clé de deux mers, effraya tour à tour les îles, la Morée, l'Italie, la Hongrie, les frontières de la Pologne, de la Russie et de la Perse. Le sénat de Venise oublia pour lors son ambition insensée, et maudit la fatale guerre. Le siége pontifical adressa un honorable message aux Schwyzois aussi [475], afin que par l'autorité de la Confédération à laquelle ils avaient donné leur nom, ils engageassent Sforza victorieux à faire la paix [476]. Ils la lui demandèrent, Sforza l'accorda [477].

Plein de sens et d'expérience, le prince militaire

[471] Voy., dans *Simonetta* XXII et suiv., la guerre de Venise.

[472] Nous prenons pour guide *Phranzes*, historien également recommandable par une grande connaissance des choses, par la loyauté et par une haute raison.

[473] El Fatih, le conquérant; Gazi, le vainqueur.

[474] Comme ses pères et comme son petit-fils, il attend encore qu'un historien exempt de préjugés lui érige un monument digne de lui.

[475] *Tschudi, II*, 575.

[476] *Lettre du landammann et du conseil de Schwyz*, demandant la convocation d'une diète à Lucerne sur cet objet; mercredi avant la mi-carême, 1454.

[477] Le 9 avril 1454. *Simonetta* XXIV.

rechercha l'amitié des Suisses[478], qu'entretenaient ou que troublaient les relations commerciales. Les chefs du pays manifestèrent à l'envoyé Antonio Bésana des dispositions favorables[479]; mais dans les monarchies, le système des péages se modifie arbitrairement et suivant les besoins; d'ailleurs, entre l'astuce italienne et la simplicité souvent turbulente des Suisses, la confiance était difficile à établir. Plus d'une fois le ressentiment ou un malentendu engagea des particuliers à déclarer la guerre au puissant duc[480]. Cependant Francesco accorda aux Suisses la libre fréquentation du marché principal de Varèse[481]; les négocians de cette nation suivaient sans entrave la grande route jusqu'au fossé de la ville de Milan[482]; la justice du

[478] *Francesco Sforza aux Confédérés;* Milan, 31 mars 1464; dans *Tschudi.*

[479] Le duc vante cette disposition bienveillante; il dit qu'il les considère, non comme des voisins, mais comme des *frères.*

[480] *Le landammann et les citoyens d'Uri* à ceux de Glaris, jeudi de Notre-Dame, 1446, dans *Tschudi.* Ils se plaignent de ce que Jean Zum Brunnen, conseiller d'Uri, pour une insulte et un dommage reçus à la foire de Varèze, avait, à l'insu du pays, fait une déclaration d'hostilité au seigneur de Milan, sur quoi le pays lui avait ordonné de se désister, sous menace de punition en son corps et dans ses biens. Ils rappellent aussi que l'ammann Wolleb l'aîné, d'Urseren, avait été un peu maltraité par les Milanais. L'affaire de Zum Brunnen concernait un jeune garçon auquel il devait payer ses frais et le médecin. Quelqu'un jura qu'il avait maltraité le jeune homme (l'avait-il battu pour négligence dans son service?); on ne voulut admettre en opposition à ce serment ni trois témoignages italiens corroborés par serment aussi, ni six témoignages allemands, « attendu qu'on ne pouvait point se fier aux Allemands, qui ne respectaient ni leur serment, ni leur honneur. » Le différend fut aplani à Faido.

[481] *Plainte de Jean Zum Brannen. Ibid.*

[482] Comme on peut le voir par la capitulation qui suit, à n. 488.

duc, sa bonté, sa considération entretenaient la bonne intelligence.

Après la mort de son père, Galéazzo consultait encore la sagesse de sa mère Marie[483]; les relations de Milan avec la Suisse furent consolidées à la diète de Lucerne, grâce à l'habile négociation d'Antonio de Bésana, par la convention fondamentale appelée la capitulation[484]. La Léventine, ce versant du passage du Saint-Gothard, fut cédée pour toujours à Uri. Mais sous prétexte d'égards convenables envers le chapitre de Milan, vrai possesseur de l'ancienne souveraineté, et en réalité pour ne pas renoncer à toute prétention, le prince reçut de l'Église l'investiture de la vallée et la transmit aux habitans d'Uri à condition « qu'ils » enverraient chaque année à Milan quatre vautours » et une arbalète[485]. Des arbitres[486] devaient déter- » miner les revenus qui resteraient à la cour[487], et » les dédommagemens qu'elle donnerait au chapi- » tre. L'exemption du péage sur toutes les routes

[483] Blanche-Marie est aussi nommée dans la charte et même avant lui; c'est elle qui donna à la nouvelle maison régnante l'ancien nom vénéré de Visconti.

[484] Il en existait deux rédactions souvent confondues par les publicistes, la première du 15 août 1466; je la tire de la chronique d'*Edlibach*; *Leu* sur Simler, p. 358, Bischofberger 423 et d'autres l'ont suivie; la seconde, authentique, du 26 janvier 1467, se trouve en latin et en allemand dans *Tschudi* II, 662. *Géorgisch* les cite toutes deux d'après Lünig. Nous désignerons la première par A, la seconde par B.

[485] B. : « Austures quatuor formosas et laudabiles, nec non balistam seu stambuchinam novam et honorabilem, juxta bonam eorum intelligentiam. »

[486] Le surarbitre pris dans la Confédération.

[487] Le chapitre réclamait un fermage (fictum) annuel de 500 livres, mais les habitans de la Léventine ne confessaient être redevables que « brevis vel parvæ quantitatis. »

» jusqu'aux fossés de la ville[488] fut confirmée aux » Confédérés et à tous ceux qui prouveraient qu'ils » relevaient d'eux; on stipula des garanties contre » le passage d'ennemis étrangers, la liberté du com- » merce[489], prompte et bonne justice, et en cas de » besoin secours amical[490]. A Bellinzone, à Como, à » Milan il y aurait des juges particuliers pour les » causes des Suisses; les arbitrages pour les difficultés » entre les gouvernemens auraient lieu à Faïdo, chef- » lieu de la Léventine; la sentence finale serait pro- » noncée par un conseiller valaisan ou rhétien. » Ce traité déplut aux Bernois et aux habitans d'Uri. Les Bernois virent que l'engagement de donner du secours pouvait les compromettre à l'égard d'anciens amis et vis-à-vis de la maison de Savoie[491]. Les habitans d'Uri, se défiant de toute complication artificielle[492] et singulièrement jaloux de leur honneur, demandèrent avec colère : « Que signifie ici le chapitre? Notre bras » a conquis la Léventine au duc; qu'il ne s'inquiète » pas de savoir si en cela nous avons péché[493];

[488] Les conventions plus anciennes de 1426 obligeaient les marchands suisses à rester sur la grande route, ce qui était incommode, vu le nombre considérable de passages ouverts dans les Alpes.

[489] Le gouvernement milanais avait souvent interdit l'importation des chevaux.

[490] Sans fixer le nombre des troupes ni la solde. Bésana en laissa la fixation aux agens de la cour qui devaient chaque fois se conformer aux circonstances.

[491] *Stettler*, I, 289.

[492] Ou *bizarre*, comme ils l'appelaient.

[493] Dans la charte était mentionnée : « Pernicies animarum illustrissimor. Ducum, necnon Magnificor. Dnor. Confœderatorum. » Les habitans d'Uri firent la remarque que ni eux ni leurs pères n'avaient chargé le duc de Milan du soin de leurs âmes. *Tschudi*, II, 670.

» lui-même retient depuis long-temps cette vallée » au préjudice des prêtres; qui accuse le pays d'Uri » d'injustice? celui qui, au nom d'une bâtarde, occupe » le siége des Visconti! » La défiance s'accrut lorsqu'on vit circuler des copies divergentes du traité [494] et une traduction inexacte, ambiguë, qui mitigeait certains passages [495]. Bésana craignit de voir échouer son œuvre; intervention active, représentations, explications, rectifications, autres moyens encore, il ne négligea rien, jusqu'à ce qu'après plus de cinq mois, la capitulation considérablement modifiée [496] fut formellement adoptée à Lucerne par la puissante ligue des Suisses.

Peu après, la duchesse-mère mourut, le cœur brisé par la conduite inconvenante de son fils [497]; toutefois elle espérait encore un peu, car il venait d'épouser Bona de Savoie, femme qui lui ressemblait à elle-même [498]. Lorsque le duc voulut abuser de la loyauté des Suisses, ils députèrent vers lui un de leurs vieux et austères

[494] *Stettler*, l. c.

[495] *Recès de Lucerne*, mercr. après Læt. 1467. *Tschudi*, l. c.

[496] B diffère d'A par la forme et l'ordre des articles; la traduction diffère bien plus encore de l'original latin. Abiasco est devenu le siége de la justice au lieu de Faïdo. Dans l'article relatif aux secours, afin de satisfaire les Bernois, la traduction allemande réserve les alliances antérieures, dont le latin ne parle pas. A l'endroit où il est question de la Léventine, la traduction ne renferme pas le passage relatif au salut des âmes, et qui choquait si fort ceux d'Uri. Les Confédérés prirent la charte allemande pour le véritable original; ils sentaient en eux-mêmes une force contre laquelle échouerait la ruse italienne avec toutes ses variantes.

[497] Le 23 octobre 1468. *Tschudi*.

[498] Le 9 mai 1468. *Guichenon*.

héros[499] ; le voyage coûta peu[500] ; le caractère de l'ambassadeur constituait sa dignité.

La partie italienne des montagnes de la Rhétie était presque tout entière dévouée à Milan. Le dernier Visconti reconnut l'importance de cette contrée lorsque les généraux des Vénitiens, Santa Venieri et Giorgio Cornaro, son plus violent ennemi[501], vers la fin de l'automne[502], descendant du Dosso du val Camonica[503], s'emparèrent en huit jours des défilés de la Valteline, mirent inopinément Como en danger, et ébranlèrent la fidélité de la Valsassina. Le duc embarrassé[504] envoya Nicolo Piccinini, son meilleur général depuis la mort de Carmagnuola ; il couronna sa pénible marche par la victoire près de Delebio[505], où furent pris les plus illustres capitaines vénitiens[506]. Le duc rendit de joyeuses actions de grâces à la madone du lieu[507] ; la Valteline lui ayant aidé à chasser l'ennemi[508], il remit par reconnaissance à la commune de Ponte ses cent livres de contribution

[499] Gaspard de Hertenstein, pour ceux d'Uri, 1469. *Tschudi.*

[500] L'ambassade de Hertenstein coûta quarante-neuf florins. *Recès de Zurich*, Ste-Lucie, 1469. *Ibid.*

[501] « Asperius in eum invectum, » dit *Decembrius* dans la vie de Philippe. *Murat.* XX. A la place de Venieri, *Guler* nomme Daniel Veturio. Nous suivons *Decembrius*, *Panegyr.* Piccinini.

[502] Le 9 octobre 1432.

[503] De l'Auriga, dit *Guler* ; le val Camonica s'était soumis aux Vénitiens six ans auparavant.

[504] « Trepidatum est. » *Decembr.* in *Vita.*

[505] *Guler*, 185. Nous avons emprunté à cet écrivain, t. IV, 465, le récit de cet événement que nous répétons brièvement pour donner plus d'ensemble à la narration.

[506] Cornaro, Martinengo, Taliano, Furlano, Taddeo d'Este.

[507] D'après le vœu de Piccinino. *Guler*, 186.

[508] *Decembrius*, Piccin.

annuelle[509], et favorisa l'entreprise des habitans de Teglio contre le castel dangereux qui dominait ce village[510]. Ils égorgèrent les seigneurs[511] et rasèrent le manoir. Philippe honora par des franchises les habitans de Teglio, dont le secours presque dédaigné[512] rendit les services les plus importans.

Cette guerre développa d'une façon mémorable l'esprit et la destinée d'une jeune Valtelinoise. Bona Lombarda[513], petite, brune, sans beauté, enfant de parens pauvres, gardait les brebis. Pierre Brunor, de Parme, un des meilleurs capitaines des Visconti[514], remarqua la force et la vivacité qui la distinguaient de ses compagnes. Il la fit enlever et instruire. Son esprit se développa d'une manière si étonnante, qu'elle acquit une rare intelligence des plus grandes affaires de la vie et même de l'art de la guerre; jusqu'à la fin de ses jours elle aima exclusivement son ami, dont elle partageait les travaux et les récréations. Elle prouva la grandeur de son amour lorsque son mari fut emprisonné à Naples par les artifices de la cour; elle mit en mouvement non-seulement tous les princes italiens, mais même la France et la Bourgogne, pour solliciter la liberté de Brunor; elle engagea aussi le sénat de

[509] *Lehmann, la Valteline.* C'était depuis 1368 leur quote-part à la contribution annuelle de 8,000 livres.

[510] Par le commandant général du pays Etienne Quadrio de Ponte, chef des Gibellins.

[511] Sept frères Lazzaroni. *Lehmann, Ibid.*

[512] Jean Rusca les connaissait; ils n'avaient pas plu à Piccinino. *Guler.*

[513] Ainsi nommée à cause de ses parens, ou parce qu'elle trouva son bonheur avec un Lombard.

[514] A la tête d'une petite troupe qui poussa de formidables cris du milieu des montagnes, il inspira aux ennemis une terreur panique.

Venise à le prendre à son service et à lui donner une forte solde. Armée du casque et du bouclier, elle combattit victorieusement à ses côtés; Brunor suivait en tout ses conseils. Après qu'il eut perdu la vie à Négrepont dont il était commandant, elle vint à Venise, toute à ses devoirs de mère[515] jusqu'au jour de sa mort. Elle expira après avoir vu achever la tombe qu'elle s'était préparée[516].

Lorsque après la mort des ducs Visconti, les Milanais, sans égard à la situation de l'Italie et à la leur, crurent pouvoir allier la liberté et la domination, Baldassar Vertemate, l'homme le plus considéré du comté de Giavenna[517], apporta dans son pays le nom et les armes de la liberté[518]. Le sénat les avait approuvées[519]; le comte Jean Balbiani, au nom de la république, avait été nommé bailli[520]. A l'égard de la Valteline, Venise et Milan ambitionnèrent à l'envi la faveur d'Antonio Beccaria, riche héritier des anciens Capitanei, le chevalier le plus puissant par son influence, sa sagacité et sa résolution; il eut plus de confiance dans les Milanais[521]. L'ombre d'une république italienne commençant à disparaître, Balbiani s'efforça de se rendre nécessaire au duc Sforza. Au milieu de Chiavenne, sur un rocher partagé par la nature et par

[515] Brunor, en sortant de prison, l'avait épousée; elle lui donna deux fils.

[516] *Guler*, 166. Elle mourut en 1468.

[517] Voyez *Porta, Storia*, p. 180 et suiv. Il paraît qu'il était de la famille Porta de Vertemate.

[518] Un étendard blanc avec une croix rouge et le mot *Libertas*.

[519] Ils devaient élire leur gouvernement, celui-ci devait exercer la juridiction criminelle. *Guler*. Il devint lui-même podestat à Pleurs. *Campell*.

[520] *Sprecher. Pallas*, 95; en 1447.

[521] *Guler*, 179 et suiv., donne les traités conclus avec lui.

l'art[522], se voyait une forteresse qui dominait le passage. Le sénat ne lui en avait pas confié la garde. Se croyant en conséquence peu obligé envers lui, il reçut secrètement de l'Empereur l'investiture du pays. Une nuit le comte monta en hâte vers la forteresse, feignit l'angoisse, frappa impétueusement comme poursuivi par les gens de Sforza. Dès qu'il entendit le bruit des clefs, il donna un signal à des gens cachés; ceux-ci chassèrent le châtelain, entrèrent avec Balbiani et le rendirent maître du fort. Balbiani dut donc remettre Chiavenne au duc Francesco. Les Valtelinois chassèrent de Poschiavo le bailli de Mætsch, le seigneur Ulrich[523], et arrondirent ainsi la frontière milanaise du côté de l'Engadine. Les Grisons, alors en proie à de grands troubles, se contentèrent du renouvellement de traités de commerce avantageux[524].

Les relations qui se multiplièrent rendirent ces traités insuffisans ou les firent violer; les libres Rhétiens devinrent menaçans[525], dans le temps même où la Suisse était mécontente du Milanais et où mourut Francesco, le plus grand des Sforza. Mais en elle-même, et par suite de la trop grande indépendance des communes, la ligue rhétienne était moins imposante que la Suisse. Pour obtenir beaucoup, Milan n'avait qu'à satisfaire à quelques égards un petit nombre de com-

[522] Quand on dit que la fissure est l'ouvrage de Jean Galéazzo, cela veut dire qu'il l'élargit et la rendit plus profonde.

[523] *Sprecher*, 226. Il paraît que pendant les troubles Bormio avait été enlevé; en 1432 il appartenait sans aucun doute aux Milanais (*Guler*); à l'époque dont nous parlons il fut reconquis.

[524] Voy. le *renouvellement*, Milan, 29 mars 1451, dans *Salis, Hist. polit. de la Valteline*, IV, 80.

[525] *Recès d'Einsiedlen*, 1465. *Tschudi*, II, 651.

munes. Les ammanns et les communautés de Bergaglia, de l'Engadine, d'Oberhalbstein, de Schams et d'Avers[526], s'engagèrent volontiers à n'ouvrir les passages des Alpes à aucun ennemi des princes milanais et à leur livrer les criminels[527]. Leurs députés[528] obtinrent en échange[529] l'exemption du péage pour l'exportation d'une quantité déterminée de vin et de blé[530].

Les Grisons eux-mêmes, sujets d'un grand nombre de seigneurs, tendaient incessamment à la liberté, mais, suivant l'usage de ce temps, à condition de l'obtenir par une guerre juste ou par achat. Le pays de Davos et les juridictions voisines[531], telles qu'elles étaient passées de la maison de Vaz dans celle de Tokenbourg, puis paisiblement du dernier comte Frédéric à ses héritiers, en sûreté par leur union entre elles et par leur alliance avec les sujets de l'abbaye de Coire (1450) souffrirent que Guillaume de Montfort[532] transmît sans difficulté son pays à son cousin Hugues[533]; il re-

[526] Dans une conférence à Vico Soprano, 7 mars 1467, citée dans la charte n. 530.

[527] On comptait aussi dans ce nombre ceux qui refusaient de se soumettre aux princes.

[528] André Prévost et Antoine Salis.

[529] *Blanca et Galéazzo*, Milan, 14 mars 1467. *Salis*, l. c., p. 90. Cet historien, aussi complaisant que distingué, m'a communiqué l'exemplaire allemand de cette lettre d'octroi.

[530] Pour Bergaglia 300 muids et 80 voitures; pour l'Engadine, 100 voitures; 55 pour Schams, 50 pour Oberhalbstein et Avers.

[531] Belfort, Churwalden, la juridiction antérieure dans le Schanfik, la postérieure près de la Wiese et le Prétigau.

[532] T. V, 158, 159.

[533] Seigneur de Rothenfels. *Ch.* mardi avant Simon Jud. 1459. Déduction dans les négociations grisonnes, 1622.

connut leurs droits par une charte[534]. Le revenu seigneurial avait diminué de huit fennings par an; deux villages qui payaient cette contribution s'en étaient rachetés[535]. Leur alliance avec l'abbaye déplut à la juridiction de Mayenfeld; mais le gouvernement zuricois, pris pour arbitre, déclara qu'une Confédération ne pouvait subsister, si la minorité ne se soumettait pas à la majorité[536]. La liberté ne se maintient qu'en se posant des limites.

Il fallait du courage pour faire alliance avec les gens de la Maison-Dieu, parce que leurs relations avec l'Autriche et l'évêque n'étaient pas moins compliquées que celles de leurs amis de la ligue Grise avec beaucoup de grands barons.

Le fameux ennemi de toutes les associations populaires, le comte Henri de Werdenberg-Sargans, tenta de ruiner cette ligue Grise par le moyen d'une union de gentilshommes que la couleur de leurs vêtemens ou un signe distinctif fit nommer la ligue Noire[537]. A travers les montagnes de la partie supérieure du pays de Sargans, et par le haut passage du Gungel, le célèbre général Jean de Rechberg conduisit de nuit cette troupe dans la vallée, la fit monter de nouveau par Tamins, Razüns, Domleschg, aux défilés étroits et peu nombreux de la vallée de Schams qu'il voulait sou-

[534] *Ch.* Davos, mercredi avant Corp. Christi, 1460. *Ibid.*

[535] Tschiersch et Malix, 1441. *Gubert de Wiezel. Hist. de Churwalden*, dans *Haller, Bibl.* III, 415.

[536] *Sentence*, 15 avril 1452, dans la Déduction ci-dessus mentionnée.

[537] Nous suivons pour cette histoire *Sprecher (Pallas*, 192), et *Tschudi* (II, 563); ces deux historiens ne se contredisent pas comme il semble, mais se complètent l'un l'autre; celui-là raconte le commencement, celui-ci l'issue; l'un d'après les traditions, l'autre d'après des documens diplomatiques.

mettre[538], enfin jusqu'à la forteresse puissante de Bærenbourg, frein des vallées du Rheinwald et de Schams, clef des passages les plus importans des Alpes. Avec lui marchait le baron Henri de Razüns[539], moins prévoyant que son père, ou que son oncle, qui vingt-six ans auparavant avait juré la ligue Grise; Henri de Héwen, évêque de Constance et administrateur de l'évêché de Coire, favorisait le complot. Secondés par la fortune, les seigneurs auraient anéanti la ligue Grise, odieuse parce qu'elle contenait leur pouvoir, et auraient pu former avec Milan une alliance qui eût permis d'attaquer la Suisse par derrière. Par là les pères de la ligue helvétique eussent été mis en danger. Les habitans de Razüns entendirent sans inquiétude dans le silence de la nuit retentir des pas de chevaux sur des sentiers pierreux; leur baron avait répandu le bruit d'une partie de chasse. Les seigneurs chevauchèrent tranquillement au pied du Heizenberg, à travers des prairies solitaires, évitant la vallée et les cabanes. Dès l'aube quelques pâtres sortirent de côté et d'autre pour soigner leur bétail. Leurs cris réveillèrent le pays. Les habitans de Schams, cernés et voyant toutes les issues interceptées, prirent les armes, toujours prêts à tout depuis le jour où ils ne consentirent pas à tout souffrir. Un d'eux courut par la seule issue libre vers leurs frères de Safien. Aussitôt la milice de cette vallée, ardente de colère, traversa les déserts retentissans de cris et du son des trompes. Les cris montèrent le long du Rheinwald; les hommes des hautes solitudes où naissent les fleuves, accoururent pour défendre le droit et la liberté. La troupe devant la forteresse

[538] Voy. t. IV, p. 436 et suiv.

[539] Le prénom n'est pas certain, on l'appelle aussi Ulrich, *Campell*.

de Bærenbourg, saisie d'une terreur panique, fuyant en avant, en arrière, sur le sentier trompeur, dans la gorge sans issue, chercha le salut et trouva la mort; les flots roulèrent à travers le pays la multitude de leurs cadavres. Le sire de Razüns, qui ne s'enfuit pas, retardé par sa corpulence, ou parce qu'il croyait qu'on ignorait sa participation au complot, fut arrêté.

On le fit comparaître, comme parjure et violateur des traités, devant un tribunal nombreux à Valendaun[540]; il fut condamné à mort. Lorsque, suivant une ancienne coutume, le bourreau demanda pardon à son seigneur pour ce qu'il allait lui faire, celui-ci ne parut craindre qu'un supplice prolongé par des coups mal assurés. L'exécuteur, pour le tranquilliser, coupa un cheveu en deux. Le baron vit avec terreur la preuve d'une main sûre et d'une lame bien affilée; les angoisses de la mort le saisirent. La présence d'esprit d'un de ses valets le sauva des terreurs de l'éternité. Il se présenta devant la multitude. « Le sire » Henri, dit-il, reconnaît sa grande faute, il ne se la » pardonne pas; il respecte la justice et veut mourir. » Mais votre ancien allié vous demande une grâce. Son » père, son grand-père, ses ancêtres ont toujours vécu » honorablement et simplement avec le loyal peuple des » montagnes; on a vidé ensemble joyeusement mainte » cruche de vin généreux; souvent à Razüns, souvent » dans les campagnes voisines du château, les cœurs se » sont épanouis dans un festin amical. Le baron désirerait

[540] La procédure fut militaire; elle s'éloigna donc des formes ordinaires du droit. Cependant il est facile de concevoir qu'on ait eu l'intention de l'exécuter dans la juridiction la plus voisine, celle de Gruob, dont Valendaun était une des principales localités, peut-être même le domicile du landammann.

» mourir comme ses pères ont vécu, et, avant de des-
» cendre dans la tombe, revoir encore une heure ainsi
» passée. Voici du pain, du vin, de la viande. Que les
» libérateurs du pays boivent et mangent à leur aise.
» S'il les voit joyeux, il mourra content. » Les guerriers fatigués goûtèrent la proposition. Le valet faisait le tour des tables, exhortant à boire et à manger; peu à peu il parla du jeune temps de son seigneur, des artifices séducteurs de l'évêque, de la constante bienveillance de la famille. A ce moment Henri apparut dans une touchante affliction. Les héros se levèrent tous; leurs voix unanimes lui accordèrent la vie. Ses genoux fléchirent; il abjura la ligue Noire et prêta de nouveau et pour toujours serment à la ligue Grise[541].

Du reste, en ce jour un ressentiment long-temps contenu éclata avec fureur non-seulement contre Werdenberg-Sargans, mais aussi dans la ligue de la Maison-Dieu, contre l'évêque-administrateur. Guillaume et George, les jeunes fils du seigneur de Sargans, mort de douleur, confièrent à leur beau-frère de Rechberg le gouvernement du haut-pays; mais son expérience militaire ne pouvait remédier à la défiance générale et à l'aversion. Sa nomination excita le peuple à se coaliser et à unir toutes ses forces; elle enleva aux comtes les avantages de la combourgeoisie de Glaris et de Schwyz, qui ne pouvaient être en relation avec Rechberg. Le peuple empêcha par sa promptitude qu'on ne pourvût d'hommes et de munitions les châteaux mal gardés du pays de Werdenberg. Ortenstein, de difficile accès, les vieilles forteresses de Süns et de Canova[542],

[541] *Sprecher* place ces faits à l'an 1450; *Tschudi*, les suivans en 1451.
[542] Appelées aussi l'ancien et le nouveau Zeusenberg.

et celle qui dominait les agréables prairies du Heinzenberg, furent prises; les trois premières, rasées; on força par la faim seize volontaires glaronnais, qui gardaient Bærenbourg[543], à s'évader pendant la nuit, au moyen de cordes[544]; ce château fut ensuite livré aux flammes. Les habitans de Tumils, secouant un joug qui leur pesait depuis longtemps[545], prêtèrent serment à la Haute-Ligue : leur origine remonte à la première tribu des Rhétiens; c'est d'eux que vient le nom du beau Tomiliasca[546]. A l'endroit où l'Albula verse dans le Rhin les eaux des Alpes-Juliennes, à la cime du rocher de Baldenstein, Jean Rink estima ses murs, quoique extraordinairement forts, moins sûrs que l'affection du peuple: il rendit au comte ses fiefs afin de jouir en liberté du repos; son château subsiste encore. Les habitans du Rheinwald entreprirent aussi de se soustraire à leurs obligations envers Werdenberg. La ligue de la Maison-Dieu refusa de reconnaître l'administration épiscopale.

Les comtes ne surent opposer à tant de résolution que les tribunaux d'Empire[547]; le ban qu'ils prononcèrent, loin de calmer, irrita au point que les mécontens osèrent se porter du sein des montagnes jusque vers Sargans. Les seigneurs effrayés invoquèrent en

[543] Au dire de *Sprecher*, elle aurait été en 1450 dans d'autres mains que celles de son seigneur; ou bien ce fut l'effet de troubles à nous inconnus, ou cet auteur a confondu des époques différentes.

[544] Cela se voit dans l'*Accord*, n. 548; *Stumpf* a placé par erreur cette destruction dix-sept ans plus tard.

[545] Plus tôt déjà, du vivant de Pierre de Greiffensée, qui peut-être possédait chez eux des hypothèques, les droits avaient dû être éclaircis. *Accord.*

[546] Domleschg.

[547] La cour provinciale de Rothwyl, n. 548.

hâte la médiation de leurs amis. La paix fut négociée dans le lieu le plus favorable aux Grisons, dans la plaine voisine de Meils, en vue de la principale forteresse de l'ennemi[548]. Des délégués du chapitre, de la noblesse[549] et des bourgeois de Coire[550], du pays de Glaris[551] et de la ligue des Juridictions[552], rétablirent pour les choses non contestées l'ordre qui subsistait avant les jours de violence[553]; les questions litigieuses furent soumises au jugement impérial[554]; les châteaux dangereux demeurèrent en ruines. Les Grisons durent cette paix favorable au zèle avec lequel les Quinze de la Haute-Ligue[555] et leurs amis dans le Bergell, à Bergün, à Oberhalbstein[556] et dans l'Engadine embrassèrent la cause des habitans de Schams comme la leur propre. Le juge du pays, Albert de Mont, Rodolphe de Rinkenberg, Jean, fils de Parcival, et Hermann, l'un et l'autre de la famille des Planta, influens dans leurs communes, leur inspirèrent cet esprit[557].

548 L'*Accord* stipulé dans le Domleschg et cité par *Tschudi*, II, 564, se rapporte à cette paix. La négociation de Meils eut lieu en octobre 1451; elle est datée du vendr. av. St.-Jacques, 1452.

549 Henri de Siegbert, Werner, son fils et R. de Rinkenberg.

550 L'inspecteur des travaux et le conseil envoyèrent le greffier et un bourgeois.

551 Dont le rang est fixé ici entre la ville et les juridictions rurales.

552 De Lenz, Tschiers et Fideris.

553 « On laissera les seigneurs jouir de leur héritage paternel aux mêmes conditions qu'avant la guerre; on ne les troublera point dans cette jouissance. »

554 Du juge impérial dans le palais de Coire.

555 Nom du conseil de ligue.

556 Schams partageait de tout temps avec eux le droit de pacage, de pâturage et de couper du bois dans les forêts. *Ch.*

557 Ils signèrent pour leurs contrées respectives l'*Accord* n. 548.

Ainsi l'intérêt général grandit aux dépens des seigneurs. Les comtes de Werdenberg [558] vendirent à l'évêque de Coire pour la somme de trois mille six cents florins leurs seigneuries [559] de Schams et d'Obervaz [560], héritage de leurs aïeux maternels, les barons de Vaz [561]; les communes, chacune selon ses moyens, rachetèrent de l'évêque [562] leur liberté entière ou partielle [563]. Les comtes conservèrent des maisons et des domaines tels que chacun peut en posséder [564]. Les Suisses protégèrent toujours leurs propriétés [565]; la Confédération avait été fondée contre la manie des révolutions [566] *.

Peu après ceci le baron de Razüns, Ulrich Broun [567],

[558] George, avec l'agrément de son frère Guillaume et de sa sœur Élisabeth, femme de Rechberg, en 1456. Ulysse de Salis m'a communiqué une copie de l'*acte de vente*, intéressant pour la fixation des limites.

[559] Serfs, droit d'alpage, délits forestiers, droit de chasse et de pêche, droits capitaux permanens et passagers, échutes, successions, haute et basse justice et toutes les juridictions (*acte* n. 558); le fief proprement dit, qui rendait nécessaire la confirmation impériale.

[560] On voit par l'*accord*, n. 548, que la justice de Vaz était aussi en querelle avec le comte.

[561] T. II, p. 336.

[562] Schams, en 1458, pour 3,200 flor. *Sprecher, Pallas*, 210.

[563] Obervaz en partie seulement. *Ibid.* 228.

[564] Usufruit, cens, dîme. *Ch.* 538.

[565] *Prononcé des Glaronnais* pour le comte George, concernant la dîme d'Obervaz, 1458; *prononcé des Zuricois* pour le même, concernant le village de Tomlis, 1463, cité dans *Tschudi*, t. II, p. 567.

[566] Chez les princes aussi bien que chez les peuples.

* Le contraire est prouvé par les faits que l'historien raconte. Les révolutions résultent des dénis de justice répétés, de l'incorrigibilité des uns et de l'impatience des autres et des conjonctures qui favorisent les essais de délivrance. L'historien qui tantôt prouve la nécessité d'une réforme et tantôt la déplore, se montre ici petit patricien de Schaffhouse, désolé de l'abolition du cher patriciat. Voyez plus loin, après n. 612. D. L. H.

[567] *Arduser* le nomme George.

dernier rejeton d'une famille respectable, fut enterré avec son casque et son bouclier [568]; son manoir paternel, les domaines qui en dépendaient, toutes les justices et la communauté de la Haute-Ligue furent dévolues au comte Jost Nicolas de Zollern, son neveu [569], et à un échanson héréditaire de Limpurg, député aux États [570].

Le chapitre ainsi que les sujets de l'abbaye refusèrent de reconnaître désormais l'administration de Henri de Héwen [571]. Déjà le pape Eugène avait désapprouvé l'interruption de la succession régulière des évêques [572]; Nicolas V profita donc avec joie de la disposition du peuple, et nomma Antonio Tosabéni de Pavie évêque de Coire [573]. Celui-ci rencontra une résistance si vive de la part de Henri, et des dispositions si défavorables chez les chanoines, jaloux de leur droit d'élection, qu'il n'osa pas sortir de son château fort de Réalta. L'administrateur ayant été chassé [574], Tosabéni espéra se maintenir en dépit de Léonard Weissmayr, chancelier du Tyrol, que quelques chanoines avaient élu, comptant sur l'appui de l'Autriche; ils pensaient que l'empereur Frédéric ne résisterait pas ouvertement au pape. Antonio mourut le jour de son entrée solennelle [575].

[568] Dimanche avant Matthieu, 1459. *Sprecher* et tous les autres.

[569] Son père Frédéric, époux d'Ursule de Razüns, était mort 37 ans auparavant. *Hübner, tabl. généal.* 242.

[570] Son nom et son droit me sont encore inconnus; il céda peu après son droit au sire de Zollern. *Sprecher.*

[571] Nous tirons cette donnée de l'*Accord*, n. 548. On y voit aussi qu'aucun évêque n'était encore reconnu.

[572] *Hemmerlin* dans *Hottinger, H. E. de l'Helv.*, II, 405.

[573] En 1452 ou 1453.

[574] A la fin, il dut abandonner Aspermont. *Leu.*

[575] A la St.-Michel 1454. Il va sans dire qu'on soupçonna un empoisonnement.

L'administration de Léonard ne fut ni longue ni brillante [576]. La sagesse de son successeur, Ortlieb de Brandis, rendit le pouvoir et la dignité au siége épiscopal.

Celui-ci servit de médiateur, à Fürstenau, entre l'archiduc Sigismond, qui gouvernait le Tyrol [577], et les habitans de l'Engadine [578]. Les difficultés qui les divisaient dataient du temps où des descendans des comtes rhétiens de Coire siégeaient encore au château du Tyrol [579], et elles s'étaient compliquées sous leurs héritiers de la maison de Görz [580]. Celle-ci s'agrandit après que Schweikher de Reichenberg eut vendu [581] à la maison de Tyrol la seigneurie de Tarasp, qui par elle-même et par ses avoueries [582] étendait sa domination au loin, et après que l'extinction des autres grands comtes [583] eut réuni leurs domaines sous une seule autorité. A cette époque le gouvernement tyrolien embras-

[576] Il mourut en 1458. Les habitans de Schams n'avaient jamais voulu s'accommoder de l'achat n. 558.

[577] L'évêque lui avait inféodé, en 1460, la fonction d'échanson héréditaire. *Crusius* d'après *Brusch*, II, 80.

[578] Le différend concernait les habitans de Trasp (« Teperestiani »). *Campell. Esquisse de l'hist. des Grisons*, à l'an 1465, d'après les *papiers de Juvalta Zutz.*

[579] Cette origine et tout ce qui est raconté ici n'a jamais été aussi bien éclairci que dans les *Mémoires historiques et critiques pour servir à l'hist. du Tyrol*, par le baron *Jos. de Hormayr*, historien du Tyrol, recommandé comme citoyen, comme homme et comme écrivain, par sa vie, par ses paroles et ses écrits.

[580] Elle gouverna, comme on sait, de 1254 à 1363.

[581] *Acte de vente de Traspes en faveur du comte Albert*; ap. Bruttes, 1239, dans *Hormayr.*

[582] Marienberg provient d'eux; Münster revendiqua aussi ce convent, entre 1181 et 1192. *Hormayr.*

[583] D'Andechs, à la fin ducs de Méranie; d'Eppan, dont une branche nommée d'Ulten, exerça un grand pouvoir jusqu'à Vinstermünz. *Id.*

sait toute la Basse-Engadine jusqu'à Pontalto [584]. C'est de lui que le bailli de Mætsch tenait Tarasp [585]. Pour lui les seigneurs de Rémus gardaient leur château ouvert [586]; Steinsberg honorait dans le prince le propriétaire héréditaire [587]. Les baillis reconnaissaient tenir de lui la chasse aux oiseaux et l'autre chasse [588], et les Planta, les mines, les eaux et forêts depuis le pont St.-Martin jusqu'à Pontalto [589].

La cour d'Inspruck s'efforça d'autant plus de gagner l'évêque; elle inféoda [590] à son frère Ulrich [591] le château de Marschlins [592], à la porte du pays où la Landquart sortant du Prætigau précipite ses flots vers le Rhin. Il suivit les bonnes traditions économiques des pères [593] et exerça l'autorité à l'égal des derniers comtes de Tokenbourg en tout ce qui n'était pas usurpation évidente [594]. Le château possédait des droits précieux,

[584] *Ch. de l'évêque Conrad de Coire*, 3 kal. febr., 1282, dans *Burgklechner*.

[585] *Ch.* 1351, *ibid.*

[586] *Convention du comte Meinhard* avec Nannes de Ramuss (ce nom commence à se rapprocher de Ramusch, prononciation usitée dans le pays), 1256, dans *Hormayr*.

[587] Le comte Albert se référa à ce fait dans la *paix de Glarus*, 1228. « Solamen pro allodio et proprietate. » *Id.*

[588] *Investiture du roi Henri* en faveur d'Ego de Mætsch, 1228, dans *Burgklechner*.

[589] *Lettres d'investiture*, 1317, 32, 56. *Ibid.* Les Planta donnaient entre autres annuellement 100 fers à cheval et 600 clous.

[590] Ce fief provenait peut-être des seigneuries de Montfort.

[591] Proprement à Louis, son fils mineur.

[592] Alors depuis long-temps abandonné et à demi ruiné.

[593] Le droit d'arroser par irrigation les quarante journées de prairies dépendantes du château, depuis la St.-Georges jusqu'à ce que l'on « décharge les prés de leurs fleurs avec des faux et des rateaux. » = On appelait *journée* l'espace qu'un homme pouvait faucher en un jour. C. M.

[594] Les « députés des paroisses de Zizers et Igis » se plaignirent des

mais non pas exclusifs[595], autrement les habitans auraient quitté ce rude pays ou chassé les seigneurs. Du reste, Marschlins était ouvert à l'Autriche[596], et Ulrich était bailli à Feldkirch[597].

Ses voisins, les quatre villages[598] de l'ancienne seigneurie d'Aspermont[599], prêtèrent serment aux gens de la Maison-Dieu et à la ligue Grise (1400), et organisèrent avec intelligence une administration commune.

Coire, le chef-lieu, en relation honorable avec l'évêque, uni à Zurich par des rapports de combourgeoisie pour le terme de cinquante et un ans[600] et qui, maintenant suisse, avait élu pour bourgmestre le vieux Michel Clausner[601], brûla presque tout entier[602]. Dans ce désastre, la ville reçut de l'Empereur des franchises, soutien de ses affaires et encouragement pour l'avenir.

innovations qu'il faisait de son autorité sur les pâturages des Alpes et les autres pâturages communs, en entourant de haies des prés et autres portions de terrain; mais ils ne purent pas fournir des preuves.

[595] *Lettre d'investiture*, 1462, Inspruck vendu après Jud.; *Ch. du lieutenant du tribunal de Malans*, jeudi av. J.-Bapt., 1465; *celle de la ville de Coire*, jeudi ap. St.-Barthél. 1465. Ulysse de Salis Marschlins m'a communiqué ces documens.

[596] Conformément à la *lettre d'investiture*.

[597] *Ch. de Coire*: « Noble et généreux gentilhomme Ulrich de Brandis, bailli de Feldkirch, notre gracieux et bien-aimé seigneur. »

[598] Zizers faisait partie de la paroisse de Marschlins; c'est là que ses habitans jouissent de tous les droits ecclésiastiques et qu'ils déposent leurs offrandes. *Déposition d'un homme qui pense depuis soixante-dix ans*, dans la Ch. de Malans.

[599] Ruchaspermont (âpre Aspermont) est une tautologie.

[600] *Ch.* 1460, dans la collection de Haller. La contribution annuelle était assez forte, 32 florins.

[601] 1462, *Leu*. On substitua ce titre à celui d'inspecteur des travaux.

[602] *Tschudi*: à l'exception du palais épiscopal et de sept maisons. *Crusius* nomme un couvent épargné dans la ville basse. Tous: 1464.

La charte de liberté de cette bonne ville porte[603] : « Les » bourgmestres, les conseils, les bourgeois et tous » ceux qui leur appartiennent ensuite d'un serment, » sont indépendans de toute juridiction étrangère[604], et » chez eux le bailli, comme représentant de l'Empire[605], » le vidomne et l'ammann de la ville rendent la justice, » même à l'occasion des bannis qui reçoivent asile. Les » conseils exercent les divers droits qu'exerçaient les » tribunaux publics[606]. Les habitans de Coire ont un » bourgmestre et un conseil outre des tribus bour- » geoises, et ils sont autorisés à racheter de l'évêque, » pour sa valeur, l'hypothèque impériale du bail- » liage[607]. Ils peuvent imposer, même entre les mains » du clergé et comme ils s'imposent eux-mêmes, les » domaines et les revenus compris dans les limites de » leur territoire[608]. La moitié du droit de consomma- » tion sur le vin leur appartient. La moitié de l'impôt » sur les maisons leur est remise[609]. » Rien ne donnait

[603] Extrait du livre municipal relié en rouge : la *Ch.* fut donnée dans la nouvelle ville de Vienne ; mardi après Jacq. de la moisson, 1464 ; « ad mandatum Dni Imp. in consilio Ulr. Ep. Pataviensis Cancell. »

[604] Nommément Rothwyl. On craignait les intrigues et les chicanes de forme de ces tribunaux.

[605] D'après un pouvoir émané de l'omnipotence impériale.

[606] On permit que ce qui se traitait autrefois en public eût lieu dans la salle du conseil, mais en présence du juge devant lequel les affaires étaient portées précédemment.

[607] On trouve sur ce point, à la même date, une charte spéciale dans le nouveau livre municipal de Coire, relié en blanc. L'Empereur s'engageait à ne pas racheter ce bailliage pendant seize ans, et à ne le racheter jamais que pour le compte de l'Empire.

[608] Taxe des gardes, contributions, servitudes.

[609] Cette dernière clause se trouve dans le t. Ier de l'ouvrage de *Lehmann* sur les Grisons. Nous devons beaucoup de renseignemens curieux aux investigations de cet écrivain.

plus de ressort à une ville, que la liberté d'organiser son administration dans son propre intérêt.

Leurs plus proches voisins suisses, les Glaronnais, dès long-temps indépendans de Seckingen, hommes vaillans qui rajeunirent près de Ragaz la gloire de Næfels, formés à des sentimens fédéraux pendant près d'un siècle par une alliance quelque peu inégale avec quatre Cantons seulement[610], obtinrent après la guerre de Zurich, qui rapprocha les cœurs, une alliance égale[611] et avec tous les Cantons[612]. Dans notre vieille Confédération nulle prérogative née des circonstances n'était exclusive à tout jamais; son défaut était l'absence d'un terme pour des changemens utiles[613]; ils ne pouvaient être amenés que par des orages *.

En dépit des victoires, des traités et des alliances, on continua de nommer Glaris dans les actes par lesquels l'abbaye de Seckingen inféodait l'avouerie[614]; vanité presque universelle qui garde les titres des domaines perdus, comme si l'ambition avait besoin de

[610] T. III, 53.

[611] Le 6 mai 1450; mais la *ch.* est dans *Tschudi*, I, 409, parce que la nouvelle alliance fut écrite sous la date de l'ancienne de 1352.

[612] Aussi avec Berne, Lucerne et Zoug. Ce canton et Berne entrèrent dans la Confédération après Glaris.

[613] N'eût-il pas été utile, par exemple, qu'une seigneurie conquise eût fait sous une direction protectrice, pendant cinquante ans, l'apprentissage de l'égalité?

* L'historien devient ainsi digne de lui-même. Ce passage renferme la justification entière de la révolution de 1798, qui ne fut tentée qu'après qu'on eut essayé inutilement d'obtenir par des *requêtes* (pétitions) le redressement des abus. Il fallait bien profiter des circonstances. Les gouvernans avaient eu soin de stipuler l'assistance de l'ancien gouvernement français en renouvelant l'alliance. D. L. H.

[614] *Chartes* : d'Albert d'Autriche, Nuremberg, Nic. 1454. *Tschudi* II, 581; de Sigismond, Constance, Bonif. 1459. *Ibid.* 593.

prétentions surannées quand elle est assez puissante pour bouleverser les États!

Dans l'intérêt de la sûreté et de la facilité de la route commerciale d'Italie à Zurich, qui traversait les Grisons et entretenait l'industrie et la prospérité, les Glaronnais veillaient avec un soin extrême au maintien de la bonne intelligence[615] et à la régularité des expéditions[616]. Ceux dont on avait volé les marchandises[617] ou violé les droits[618] ne recouraient pas inutilement à eux [619]. Sans crainte des puissances humaines, ils craignaient le Maître de la nature, leur seul refuge, quand les eaux des hautes montagnes menaçaient subitement le pays de sa ruine[620].

La liberté de Glaris, comme de la plupart des Cantons suisses, était le fruit de quelques journées héroïques; la conciliation de la ville de St.-Gall et du pays d'Appenzell avec le voisinage de l'abbé, la conciliation de la liberté de l'ancien et du nouveau territoire de ce prélat avec sa domination fut, après les premières victoires des Appenzellois, le résultat de discussions aigres et presque interminables. C'était un de ces ménages où le père croit retenir sous sa férule

[615] *Serment de Pierre Hænni*, 14 avril 1459 (*Tschudi*), promettant de ne pas se venger pour la détention subie à Glaris parce qu'il avait imputé à ceux de Zizers une offense envers les Glaronnais.

[616] *Ordonnance pour la navigation par les eaux basses*, 1451. *Tschudi.*

[617] *Lettre d'un sujet du margraviat de Bade*, à qui, revenant de Rome, on vola dans l'auberge d'Uznach de la soie, des coraux et de l'argent, 1467. *Tschudi.*

[618] *Lettre de l'abbé Frédéric de Pfævers*, au sujet d'un de ses serfs à Quart, 1467. *Tschudi.*

[619] On ne trouve aucune mention ultérieure des plaintes précédentes.

[620] *Rapport du greffier Mad* sur la grande inondation et la procession, 1460. *Tschudi.*

ses fils grandis et enrichis, et les fils, une fois impatientés, regardent les plus innocentes démarches du père comme des abus d'autorité. Du reste, les coups d'épée sont plus décisifs; les querelles où tout se discute, plus instructives. Nous considérerons l'abbé dans ses rapports avec la ville, puis avec le pays qu'il perdit[621], avec celui qui lui resta[622], avec le teritoire nouvellement acquis[623], et nous dirons le succès de sa politique qui s'attacha tour-à-tour à l'Empereur et à la Suisse. Il n'eut pas moins besoin de prudence pour conserver, en quelque sorte sans armes, sa position, que d'autres pour s'en faire une.

Dans les circonstances les plus défavorables, l'abbaye de St.-Gall se montra plus puissante et mieux affermie qu'on ne l'avait vue depuis des siècles : elle le dut à Ulrich[624], fils d'un boulanger de Wangen, dans l'Allgau. Le prince-abbé, Gaspard de Landenberg-Breitenlandenberg, possédait une érudition monacale, aimait et partageait volontiers avec d'autres les plaisirs de la science; il gouvernait honnêtement son abbaye, et laissait faire ce qu'il ne pouvait pas empêcher. Ulrich, alors grand maître-d'hôtel, âgé de vingt et quelques années, esprit fécond en ressources et d'une merveilleuse activité, représenta aux conventuels les conséquences funestes de cette administration : « A peine abbé, Gaspard a

[621] Appenzell.

[622] L'ancien pays.

[623] Le Tockenbourg.

[624] Proprement « le rouge Uli (Ulrich). » Son nom de famille était Resch ou Rösch. = Toute l'histoire qui suit a été racontée dans le plus grand détail, d'après les documens, par M. *Ildefonse d'Arx* dans ses *Histoires du canton de St.-Gall* (*Geschichten des K. St.-G.*), en 3 vol. in-8°, St.-Gall, 1811, au t. II. p. 289-314. C. M.

» perdu la ville de St.-Gall. Sous prétexte d'éclaircir
» les relations litigieuses, il a refusé la prestation d'un
» serment incontestablement obligatoire. Fort de son
» droit et des chartes impériales[625], au lieu de sou-
» mettre la ville, il a perdu le temps en conférences[626];
» elle en a profité pour changer les dispositions de la
» cour[627]. Les quatre cents florins du Rhin offerts par
» elle dans une coupe de bois artistement ciselée, ses
» quatorze pièces de toile, son grand festin, ses sé-
» ductions secrètes, ont été largement payés par la
» charte de sa liberté[628]. On dit qu'à Feldkirch la nou-
» velle ville impériale a été détachée de l'Empire à prix
» d'argent, en notre faveur[629]. Quelle est la teneur de
» la charte? à quoi a-t-elle servi? Ils ont juré comme
» article fondamental de ne plus nous prêter ser-
» ment[630]. On a recouru aux Cantons suisses pour as-
» sujettir un prince à son peuple[631]. Mais, comme il
» était facile de le prévoir, les échappatoires[632] adminis-

[625] La collection des franchises impériales a été imprimée en un volume in-folio.

[626] *Actes* de ces conférences depuis Ste.-Agathe jusqu'à la fin de l'année. D'après *Rer. Sangallens., ad corrigendos errores Stumpfii et Vadiani, l. X;* ouvrage communiqué par le P. Joseph Bloch.

[627] « Patuit paulo post corrupti animi suspicio. »

[628] 1er décembre 1442; ils devaient être sur le même pied qu'Ueberlingen et Ravensbourg.

[629] *Ch.* Feldkirch, Barbe 1445, conçue dans des termes assez vagues qui admettent facilement un grand nombre d'exceptions.

[630] *Actes des conférences*, 1447.

[631] 1451.

[632] Qu'on ne pouvait pas servir deux maîtres à la fois (l'Empereur et l'abbé), qu'on ne pouvait pas prêter double serment au même maître (en qualité de prince du pays et pour des fiefs particuliers). Toutefois les deux choses étaient fort ordinaires.

» tratifs et l'opiniâtreté bourgeoise[633] leur ont paru
» invincibles. Tandis que l'Empereur dort, nos forces
» négligées nous ont fait descendre si bas, que cette
» abbaye princière, honorée par de grands monarques
» six cents ans avant que le nom de la Suisse fût pro-
» noncé, a trouvé dans une espèce d'alliance défensive,
» qui nous subordonne en réalité à quatre Cantons de la
» Suisse[634], dirai-je le seul moyen de salut ou la ruine
» la plus douce? Pères et frères, comme la plupart des
» événemens, quand on sait commander à la fortune,
» celui-ci sera pour nous ce que nous permettrons qu'il
» soit. Les évêques de Sion et de Bâle ont fréquemment
» conclu de semblables alliances et n'ont pas perdu
» leurs États; si le Valais et Bienne se sont élevés à une
» liberté menaçante, c'est qu'ils ont entretenu et
» resserré de semblables relations plus tôt que leurs
» seigneurs. Le même sort nous attend. L'année après
» notre alliance, nos Appenzellois, malheureusement
» combourgeois et alliés de la Suisse déjà depuis l'an-
» cienne guerre, se sont unis à toujours comme confé-
» dérés avec sept Cantons[635]; la ville, avec six Cantons à
» peine dix-huit mois plus tard[636]. Comment un prêtre
» résistera-t-il à l'audace du pays, à l'argent de la ville
» avec quatre Cantons contre sept? Il le peut, n'en dou-
» tez pas : les gouvernans des Cantons sont nombreux et
» leurs chefs changent; celui-ci est paralysé par l'esprit
» de parti; à celui-là manque la connaissance des hom-

[633] Les députés de la ville s'opposèrent à toute négociation tant qu'on ne renoncerait pas préalablement au serment.

[634] Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris.

[635] L'alliance de l'abbé est du milieu du mois d'août 1451; celle des Appenzellois de la veille de St.-Othmar (15 nov.) 1452.

[636] Jeudi après la Pentecôte 1454.

» mes; les autres, on les effraie, on les gagne, on les » endort*. Être seul, quand on sait être le maître, est » la moitié de la victoire. Mais maître, (pensez-y, mes » frères!) maître, on ne l'est ni par élection ni par » naissance, quand on est un homme vulgaire. Celui » qui dans la paix et l'abondance, dans l'orage et en » péril de mort, toujours égal, considère d'un re- » gard immobile le devoir d'un prince; qui oppose à » l'ennemi et à la fortune la plénitude des forces d'un » pays et d'un peuple, unies et vivifiées par son esprit; » qui, entouré des hommes les plus intelligens, les di- » rige tous et les surpasse; qui, dans ses manières et » ses paroles, devant le peuple et au milieu des siens, » apparaît incessamment[637] bienveillant avec grandeur » et simple avec dignité, celui-là, mes frères, est un maî- » tre.» Il prouva sans peine que Gaspard, bon homme et rien de plus, ne suffisait pas pour ces temps périlleux.

Cette assertion fut justifiée par les événemens qui jetèrent l'abbé dans un embarras croissant par suite des mesures imprudentes qu'il avait prises. Lorsque, dans le sentiment de son impuissance[638], du consentement et par le conseil de sa congrégation ainsi que des habitans de Wyl[639] et d'autres gens dépendans de l'abbaye, il eut conclu avec les quatre Cantons l'alliance perpétuelle ci-dessus mentionnée[640] au nom de tous les

* L'histoire de l'Europe et la nôtre. D. L. H.

[637] Αἰὲν ἀριστεύειν καὶ ὑπείροχον ἔμμεναι ἄλλων.

[638] « Que nous et notre abbaye ne saurions nous maintenir ni subsister sans le secours du bras séculier. »

[639] Désigné comme la principale ville de l'abbé.

[640] A Pfeffikon, à la date de n. 635. Voy. l'*acte d'alliance* dans *Tschudi*, II, 560.

pays situés entre les lacs de Zurich et de Constance[641], au nom de Wyl, de sa forteresse d'Iberg et de Roschach récemment acheté[642], il sembla vouloir gagner son peuple en abandonnant quelques droits[643] odieux à l'esprit de liberté. Mais on prétend que dans cette occasion même il se montra, aux dépens de l'honneur de sa parole[644], partial en faveur de quelques amis de la ville[645]. La ville de St.-Gall, grâce à d'excellentes ordonnances sur la fabrication des toiles[646], chef-lieu de toute la contrée environnante, prit un si rapide accroissement en population[647], en richesse, en courage, qu'elle acheta des seigneuries[648], forma des alliances de combourgeoisie[649] et sous une constitution perfectionnée[650] aspira non-seulement à l'indépendance, mais à l'extension de son territoire. Elle ressentit vivement ce qui advint à ses amis, et sembla chercher une occasion de faire des démarches importantes. Les deux parties

[641] L'abbé possédait aussi au-delà du Rhin et du lac de Constance des domaines qui restèrent étrangers à la Suisse.

[642] *Acte d'achat* 1449; de la main des nobles de Roschach pour 2700 florins. On y mentionne les carrières, alors déjà fort productives.

[643] Droit de meilleur catel et autres, exercés dans les cas de mort et alors surtout onéreux. *Ch.* 1451, dans la collection de Haller.

[644] On prétend qu'il trompa ceux de Romishorn. *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helvétie*, IV, 94. Il paraît qu'ils furent engagés à prêter un serment, dont la teneur, à laquelle ils ne réfléchirent pas d'abord, les empêcha de devenir bourgeois de la ville.

[645] Tiré des *griefs de la ville* dans les Actes 456.

[646] Établissement d'une inspection sur les toiles, 1452. *Haltmeyer*, pag. 146.

[647] *Griefs*, n. 645 : la paroisse de St.-Laurent s'est accrue jusqu'au nombre de 3500 communians.

[648] Oberberg et Aunwyl, 1451. *Haltmeyer.*

[649] Avec Arbon, 1452. *Haltmeyer.*

[650] Par l'amélioration des règlemens des tribus, en 1438, et par la liberté octroyée par Frédéric III, en 1451, à Grætz. *Ibid.*

se référèrent, à regret[651], au jugement de l'Empereur, mais aucune des deux n'osait paraître l'éviter. Les quatre Cantons alliés avec l'abbé, trois villes souabes qu'ils s'adjoignirent[652] et Appenzell cherchèrent à les concilier. Ils obtinrent que le prélat et la ville, avec leurs griefs et leur réponse, avec la plainte, la réplique et la duplique, s'en rapportassent à l'avoyer et au conseil de la ville de Berne, afin de terminer le différend au moyen d'un rachat total à l'amiable ou par voie juridique[653].

Dans ce temps-là l'ancienne amitié des trois premières villes de la Suisse, des pays de Schwyz et de Glaris pour la ville de St.-Gall[654], fut convertie en une alliance perpétuelle[655] semblable à l'alliance primitive des Glaronnais[656]; on voulait à la fois se montrer impartial et amener les esprits à l'impartialité, protéger St.-Gall dans l'exercice de ses droits et le retenir dans de justes bornes[657]. A l'approche du jour décisif,

[651] A cause des frais, de la peine et du travail, n. 653.

[652] Constance, Ueberlingen, Lindau.

[653] *Exposé*, St.-Gall, jeudi avant St.-Gall 1452 : combien la ville doit payer à l'abbé pour le serment; établissement d'un ammann, des inspecteurs des monnaies et du pain, des taxateurs du blé, du vin et de la viande; ordonnances sur le tarif des péages, sur l'aunage, les mesures, le fief de l'hôtel de ville, etc.; tout cela fait connaître les relations de l'ancienne *Villa*.

[654] « Il faut consolider par l'écriture les conventions perpétuelles et la perpétuelle amitié. » N. 655.

[655] *Ch. d'alliance*, jeudi après la Pentecôte 1454, *Tschudi*, II, 576.

[656] Ils s'engagent à ne pas faire la guerre et à ne s'allier avec personne sans le consentement de la majorité des Confédérés, et à soumettre les différends à leur justice.

[657] Le couvent en fut si satisfait, que le jour du serment il traita 1500 hommes dans son verger. Les conditions avaient en quelque sorte été préparées dans l'alliance de l'abbé : « De même, tous ceux qui ne nous

l'abbaye fut recommandée aux Confédérés par les quatre présidens de la congrégation des Bénédictins de Bursfeld[658], et Berne convoqua des députés de presque toute la Suisse[659]. Le pieux et savant abbé Gaspard[660] se rendit en personne à la conférence; mais, dans son aversion pour les choses temporelles[661], il crut ses amis et proposa aux Confédérés de charger le gouvernement de la ville d'administrer tous les pays de la principauté. Concentré tout entier dans la recherche de la vérité, dans le soin des âmes et dans le culte divin, il ne douta pas de l'approbation des chefs de l'ordre de Bursfeld. La proposition plut aux Confédérés[662]. Cette nouvelle

» ont pas encore juré fidélité et ceux qui nous jureront à l'avenir (l'abbé » l'espérait) prêteront aussi le même serment. »

[658] Les abbés de St.-Pierre à Erfurt, de St.-Étienne à Würzbourg, de Hirschau et de Waiblingen. Sur Bursfeld voy. *Leuckfelden*. Ce monastère, situé non loin de Göttingen, avait reçu des abbés Jean Dédenroth de Minden et Jean de Hagen une discipline si exemplaire, que près de cent cinquante couvens se réformèrent d'après cette règle, et qu'avec l'autorisation du concile de Bâle (1440) et de la cour de Rome il se forma une union et une congrégation qui a subsisté, même après la ruine de Bursfeld, jusqu'à nos jours. *Leuckfeld* ne parle point de St.-Gall; Pie II ne nomme pas non plus St.-Gall dans la bulle des libertés. L'accession saint-galloise fut probablement l'œuvre du zèle de Gaspard; Ulrich ne trouva pas à propos d'être aussi complétement moine. *Leuckfeld* cite l'exemple d'Udenhein qui ne resta pas même dix ans dans l'union de Bursfeld. En 1469 les Bursfeldiens visitèrent, sans faire sensation, l'abbaye de St.-Gall, agrandie et soustraite à leur influence. *Hottinger*, IV, additions, p. 102.

[659] Henri Schwend, de Zurich; Lucerne; Ytal Réding; Unterwalden; Zoug; Glaris.

[660] « Insigni religione et eruditione. » *Herrmann Schenk*.

[661] Il aimait à répéter après St. Jérôme : « Monachos decet esse monachos. » *Hottinger*.

[662] *Ch.* Berne (appelé *le premier prononcé bernois*), samedi après la Chandeleur, 1455. Nous y voyons la délimitation du territoire : depuis Monstei" (dans le Rheinthal), jusqu'au lac de Constance; puis, en des-

remplit de joie la ville de St.-Gall. Les conventuels effrayés s'assemblèrent. « Voilà, » dit Ulrich, affranchi par l'abbé de l'office de maître-d'hôtel [663], « voilà » où nous a conduits celui dont l'élection a été une » honte pour nous [664], et l'administration notre ruine; » nous sommes réduits à choisir entre notre conserva- » tion et notre devoir. Cependant, non, l'obéissance sub- » siste s'il n'y va que de notre bonheur et de notre vie : » mais les saints dont les prières, mais les cinquante » abbés dont huit siècles de sollicitude ont maintenu » honorablement jusqu'à ce jour l'abbaye de St.-Gall, » demandent-ils une obéissance illimitée envers celui » qui livre leur héritage aux fils de leurs serfs? » Les conventuels refusèrent d'adhérer au traité [665]. Cette résolution inspira du respect, comme toute constance dans le péril. Wyl aussi craignait moins la houlette du prince-abbé que le gouvernement d'une bourgeoisie [666]. Une diète de tout l'ancien pays fit entendre sa voix en faveur de l'abbaye souveraine, et Appenzell même écrivit aux chefs de l'ordre [667] de protéger les droits du

cendant, jusqu'à Münsterlingen, de là à Bürglen, en remontant la Thour jusqu'à la Glatt, et encore jusqu'au pont au-dessus de Schwanberg; de là à Monstein, point de départ. Cette contrée aurait formé une espèce d'avonerie, et comme on pouvait l'étendre ou la resserrer suivant les limites naturelles, il ne serait presque rien resté aux ecclésiastiques.

[663] Les Bursfeldiens lui avaient procuré cet emploi, sans consulter l'abbé.

[664] Le pape l'avait nommé. *Hotting. H. E.* IV, additions, p. 93.

[665] « Sat reverentiæ datum; conscientiis urgeri ad jura contra quemcunque manutenenda. »

[666] *Missive de Wyl*, mercr. apr. les Rameaux, 1455.

[667] *Missive à l'abbé Wolfram de Hirschau*, mardi après Corp. Chr. 1455 : « Qu'il veuille se montrer favorable et prendre les intérêts de l'abbaye. »

vénérable monastère, dont la décadence nuirait au culte et jetterait le trouble dans le pays[668] : tant un gouvernement consacré par le temps et par sa dignité paraissait préférable à celui d'une ville marchande, objet d'envie! L'expérience n'a jamais prouvé que le gouvernement des ecclésiastiques soit moins paternel que celui des militaires, des hommes d'affaires et des négocians.

La congrégation de Bursfeld, qui dans la ferveur du premier zèle[669] s'assemblait souvent, tint un chapitre général à Erfurt. Les chefs des couvens du haut pays, dont la simplicité religieuse avait peut-être exprimé une approbation en termes généraux[670], dûrent protester solennellement[671]; on écrivit aux Cantons protecteurs et à Berne; une visite de l'abbaye fut ordonnee. Les visiteurs trouvèrent Ulrich Rösch dans un cachot (rigueur tardive de Gaspard!) et tout le pays en désordre; on jugea indispensable d'ôter provisoirement l'administration à l'abbé et de nommer un autre administrateur[672]. Rien ne produit une irritation plus irrémédiable, que de prononcer sur la constitution d'un pays sans consulter les habitans *. Des

[668] « Nous craignons qu'il n'en naisse du scandale. »

[669] Jean de Hagen (« ab Indagine ») vivait encore.

[670] Gaspard s'y référa plusieurs fois. Leur ignorance des relations de l'abbaye de St.-Gall aura servi de prétexte pour soustraire le couvent à leur influence.

[671] *Témoignage des abbés de Hirschau et de Waiblingen*, mercr. av. Ste. Marg. 1455 : Au nom de notre dignité, de notre devoir et de notre respect pour la vérité.

[672] Henri Schuchti, ami d'Ulrich.

* Vrai en général; mais lorsque tous les pouvoirs sans les moyens sont entre les mains des dépositaires infidèles de l'autorité, qu'il s'agit de remettre à leur place, il serait impossible de réunir une assemblée de vrais

députés de toute la Suisse conférèrent avec la ville de St.-Gall : la charte de bailliage fut à la fin rendue et anéantie, la constitution remise en vigueur[673] et garantie contre tout changement opéré par l'une des parties[674].

Avant même la fixation des rapports entre la ville et l'abbaye, le pape Calixte disposa de l'administration municipale, sur la proposition du cardinal Ænéas Sylvius Piccolomini[675]. Riche d'expérience et chargé de l'examen, Ænéas reconnut sans peine dans Gaspard un meilleur religieux, et dans Ulrich le prince nécessaire; à l'un il laissa l'honneur[676] et un bon revenu[677], à l'autre il remit toute l'autorité[678].

Ulrich Rösch était dans sa trentième année lorsqu'il fut chargé de l'administration de l'abbaye; il gouverna sept ans comme administrateur, vingt-huit comme abbé et prieur, homme d'une stature imposante, maître de lui-même, insinuant pour ceux qu'il respectait, impérieux pour les autres, terrible à qui le craignait. Il avait à côté de son lit une ardoise et de la craie, pour ne

représentans du peuple. Il faut donc que les hommes qui osent, usent d'abord contre ces dépositaires infidèles des mêmes moyens, et se précautionnent contre leurs attaques ouvertes et contre leur influence. D. L. H.

[673] Chacun fut replacé sous la haute et basse justice de laquelle il ressortissait; les affaires féodales, sous la justice féodale; celles qui concernaient les domaines impériaux ressortirent de la justice impériale.

[674] *Décision amiable des huit Cantons* (le trésorier Nicolas Brennwald était chef de la députation); St.-Gall, 6 août 1456.

[675] *Stumpf; J. J. Hottinger.*

[676] L'habitation dans le palais épiscopal; le droit de célébrer la messe en mitre aux jours de fête (il aimait à la chanter); le droit d'octroyer les fiefs nobles.

[677] Jouissance de la cour, de la boulangerie, du jardin; annuellement 60 poules, 300 florins.

[678] Confirmé par le pape, le 19 décembre 1456.

laisser perdre aucune des bonnes pensées que la nuit éveille dans les grandes âmes[679]. Toute sa vie était action ; il n'avait qu'une passion, celle de relever l'Etat. Il satisfaisait sans scrupule les besoins de la sensualité, parce qu'il ne se laissait ni dominer ni affaiblir par elle[680]. Il dirigea constamment les affaires religieuses avec une habileté singulière ; à côté d'un article essentiel il en proposait un grand nombre d'accessoires, qu'il abandonnait ensuite peu à peu, afin d'obtenir des négociateurs lassés, la chose principale. Le travail était pour lui un plaisir[681]. Il jouit ainsi de la vie plus que d'autres[682] ; et plus grand prince que bien des rois[683], il acquit la considération et la gloire d'être le second fondateur de St.-Gall.

[679] *Stumpf*, 316 *b*.

[680] *Id.* 321 *a* : « il laissa de beaux enfans engendrés par lui. »

[681] Il se comparait aux « jeunes garçons qui jettent des bâtons dans les « arbres ; s'il tombe des fruits, ils les prennent ; s'il n'en tombe point, ils « ne regrettent pas leur petite peine. » *Stumpf.*

[682] « Profecto enim vita vigilia est. » *Pline l'Ancien.*

[683] On dit de lui :

« Ulricum hunc dubito monachum dicam anne monarcham ;
« Veste fuit monachus, corde monarcha fuit. »

= Ulrich Resch ou Rösch, que l'abbé Eglof avait pris comme marmiton, montra dans cet emploi les dispositions les plus heureuses ; serviable, laborieux, alerte, rusé, habile dans tout ce qu'il entreprenait, ses talens l'appelaient aux études. Il fut envoyé dans les universités, où il fit de rapides progrès ; le droit eut sa prédilection. Lorsqu'il entreprit d'administrer l'abbaye, elle ne possédait pas au-delà de 1300 florins de revenu net : il parvint dans le cours de son administration à dépenser 128,933 florins pour des acquisitions et des constructions dont il enrichit et embellit le monastère. Rien n'échappait à sa surveillance. La même activité défendait les droits de l'abbaye, créait des moulins, des greniers publics, dirigeait la pêche et la chasse, perfectionnait la culture de la vigne, s'étendait sur l'alimentation des porcs et sur la multiplication des engrais. Voy. *Liste des acquisitions faites par l'abbé Ulrich VIII*, dans le *Livre de copies*, msc. gr. in-folio : *d'Arx.*, t. II, p. 384 et 385 ; *Zellwéger*, t. II, p. 11 et suiv. C. M.

Dès qu'il eut fait prêter les sermens[684], son premier soin fut d'éclaircir ses rapports avec la ville. Toutes les chartes des deux partis furent présentées à l'avoyer et au conseil de Berne. Ils donnèrent droit à l'abbaye[685], mais permirent à la ville de se racheter du serment et de toutes les conséquences de cette souveraineté ecclésiastique, moyennant sept mille florins[686]. Les Bernois envoyèrent leur savant greffier[687] afin qu'avec d'autres conseillers, délégués par les Confédérés[688], il jugeât les prétentions nouvellement formées ou celles qui pourraient s'élever entre seigneurs égaux de domaines voisins. Les St.-Gallois donnèrent, en échange de la complète liberté de tous les habitans domiciliés entre leurs quatre croix, mille florins[689] et une grande place hors des murs, le Bruel[690], blanchisserie ou pâturage suivant les saisons[691]. On décida de plus que si l'abbé vendait en détail du vin acheté, il

[684] Comme l'administrateur Henri avait fait après la suspension de l'abbé à la réintégration des autorités judiciaires en automne 1456.

[685] « Quoique la ville ait présenté aux arbitres un grand nombre de » bonnes et louables grâces et franchises, l'abbé n'a présenté que des » lettres, rôles et renseignemens excellens qui sont de beaucoup meilleurs » et plus solides. »

[686] *Seconde sentence bernoise*, 5 févr. 1457. Le serment portait auparavant qu'ils obéiraient aussi fidèlement à l'abbé qu'un homme-lige à son maître (*Ch.* de 1419 et 29); il s'y trouvait d'autres expressions peu convenables des anciens temps.

[687] Thomas de Speichingen, docteur en droit canon. *Ch.*

[688] Ital Réding en était.

[689] On ne peut pas prouver que les bourgeois relevaient de l'abbaye, p. e. pour le droit de meilleur catel; mais il se peut que quelques-uns, soumis à cette redevance, se fussent établis dans la ville.

[690] Les villes lombardes aussi avaient leur « broilo, broglio » peut-être primitivement destiné aux ouvrages de la ville (« imbroglio »).

[691] On en payait le loyer à l'abbé, quand on voulait s'en servir en été comme blanchisserie.

paierait le même droit qu'un bourgeois de la ville[692]; que les bâtimens commerciaux sur son territoire[693] appartiendraient à la ville, mais les produits du péage à l'église du monastère pour les réparations et l'éclairage; que les gens relevant du prince-abbé, mais établis en dehors de la franchise de l'abbaye[694], ne pourraient se soustraire aux sermens, aux contributions et aux services dus à l'Etat; quant au tribunal féodal qui siégeait dans le palais, l'abbé le composerait du nombre de citoyens qu'il voudrait, de manière cependant que la campagne n'y eût jamais la majorité; qu'il ne rétablirait jamais l'issue de l'enfer[695] du couvent, dont on avait abusé pour des projets hostiles; que les bourgeois pourraient continuer à tirer parti du terrain généralement étroit dont ils avaient commencé à profiter[696]; que du reste la qualité de bourgeois ne soustrairait aucun sujet de l'abbaye à ses devoirs et à la justice ordinaire[697].

La ville, de son côté, se plaignait de ce que beaucoup d'affaires qui devaient se juger publiquement dans le palais[698], se décidaient secrètement ou hors du

[692] Ce droit de consommation était une franchise octroyée par l'Empereur.

[693] La maison des cordonniers (était-ce une auberge pour les cordonniers?), les boutiques, le marché au fil, au fromage et au beurre fondu, ainsi que les cabanes en pierre de la cour du palais.

[694] Les limites de son territoire et du droit d'asile.

[695] Prison? cachot de pénitence?

[696] Pour établir des tuileries, des boutiques de rémouleurs, des jardins, des blanchisseries et des champs.

[697] L'esprit des associations de ce temps n'était pas de soustraire les individus à leur position légale, mais de les y protéger contre les caprices du pouvoir.

[698] L'abbé soustrayait le plus de causes que possible à ce tribunal, qui se montrait indépendant.

pays; elle se plaignait de plus d'une fraude et des routes et des ponts négligés à dessein[699] : mais elle fit aux Confédérés le sacrifice de ses griefs[700]. Peu après, elle procura par une convention équitable à ses citoyens la sûreté à laquelle ils avaient droit[701].

L'administrateur qui tantôt faisait des arrestations au mépris des formes[702], tantôt semblait embrouiller les différends aplanis par un tribunal provincial de l'Empire[703], actif et vigilant pour la liberté, comme on doit l'être, maintint la sûreté publique. Les églises[704], les tours[705], les grandes familles[706], les nobles qui existent

[699] Cette partie des travaux publics le concernait à cause des péages; il la négligea, espérant que la ville finirait par prendre soin des routes et des ponts nécessaires à son commerce.

[700] C'est là la *troisième sentence*, 14 mai 1457, écrite sur deux feuilles de parchemin attachées ensemble avec de la soie bleue. Au jugement du parti de l'abbaye c'était « acerbior sententia, sed satis æqua; ne alterutra » pars frustra litigasse videatur, utrique pars sua cedit. » Quelques-unes de ces dispositions s'appliquent mieux aux années précédentes, vu que les griefs furent présentés déjà en 1455.

[701] *Ch. de la ville*, 17 juin 1459, « lorsque le couvent rendit les documens déposés à Berne entre les mains des arbitres. » Les Bernois donnèrent-ils donc les chartes de la ville au prélat, parce qu'ils reconnurent que le droit était de son côté (n. 685)? Voici, comme exemple, un des dispositifs : « Si un sujet de l'abbaye, devenu bourgeois de la ville, trouve ses terres trop imposées par l'abbé, les trois plus proches voisins les examineront et déclareront, sous serment, le taux qui leur paraîtra équitable. »

[702] 1461. *Haltmeyer.*

[703] 1464 et suiv. *Hottinger, H. E.* IV, additions 98; *Ch.* dans la collection de Haller. Il paraît que l'abbé n'était pas entièrement innocent, mais qu'il se cacha derrière l'ammann du palais, ou feignit d'ignorer en partie ce qu'on était charmé d'avoir annulé.

[704] Au Linsenbübel, 1463. *Haltmeyer.*

[705] St. Michel dans la rue des Païens (ainsi nommée peut-être à cause des Hongrois de 923) 1463. *Id.*

[706] *Rôle du Notenstein* (société des nobles) 1466, dans *Haltmeyer.*

encore[707] ou qui aujourd'hui fleurissent ailleurs[708], les profits du commerce[709] et les institutions commerciales[710], tout proclamait la prospérité croissante de la ville, défendue contre l'administrateur par le respect qu'il avait pour la Suisse, et chargée avec lui de la conservation des choses saintes[711], sans méticuleuse sévérité dans l'observation des ordonnances romaines[712].

Les Appenzellois, en paix et en guerre, visaient à la liberté. Les habitans d'un village faisaient-ils quelques économies à force de travail[713], ils se hâtaient de s'affranchir d'une souveraineté étrangère ou de la domination ecclésiastique[714], ou bien de pourvoir leur

[707] Zollikofer, Fels, Schobinger, etc.

[708] Waldkirch, Mandach, Blarer, Burgauer, Grébel, Göldi, Ramschwag, Neukom, Oschwald, Peyer, Stokar, Schultheiss, etc. Nous ne citons pas ces noms pour entretenir l'orgueil des familles, mais afin d'inspirer à ceux qui les portent une bienveillance particulière pour le berceau de leurs maisons.

[709] *Franchise de Frédéric III*, pour le péage et la traite foraine, 1466, dans *Haltmeyer*.

[710] Pont suspendu au-dessus du Martinstobel, 1468, dans *Haltmeyer*.

[711] Conformément au *prononcé des cantons protecteurs*, 1462. *Hottinger*, l. c. 98.

[712] Lorsque le nonce permit, en 1462, d'user de laitage pendant le carême, il se trouva que cela se pratiquait déjà dans ce pays. *Hottinger*, l. c.

[713] Ils faisaient aussi le commerce des toileries. *Walser*, A. 1452.

[714] Trogen s'affranchit par rachat de son servage, de la suzeraineté et du bailliage de Roschach, 1451; Trogen, Gaiss et Rüti, de leurs obligations féodales envers l'abbé de St.-Gall, 1459; Trogen, Teuffen et Speicher, de la dîme ecclésiastique due à l'église de St.-Laurent, à St.-Gall, 1459; Trogen, des droits ecclésiastiques de la même église, 1460, et avec Rehtobel, des droits des sires de Goldach, 1461; la métairie sur l'Eugist, de ceux d'Altstetten, 1468. *Bischofberger*, p. 477 et suiv. = Le t. II, 1re partie des *Chartes* annexées à l'*Hist. du peuple appenzellois* de M. *Zellwéger* (*Urkunden zu Joh. Casp. Zellweger's Geschichte des appen-*

commune d'une église[715] ou d'une forêt[716], afin de la rendre plus indépendante. Par respect pour cet esprit, et afin de protéger leur liberté, les Suisses admirent les Appenzellois avec plaisir et honorablement dans l'alliance perpétuelle[717], espérant que leur amour de la liberté ne franchirait pas les bornes de la justice. Tandis qu'ils maintenaient fermement le bon ordre dans leur pays[718] et parmi leurs troupes[719], ils n'hésitaient pas à s'attacher par la combourgeoisie des communes voisines[720] ou même éloignées[721], qui ne les regardaient point, mais que l'exemple de leur liberté entraînait. L'austère loyauté des Suisses ne permettait pas de semblables procédés; parfois la menace devenait nécessaire[722]. Les Appenzellois montraient alors plus de respect pour le déplaisir de leurs Confédérés que pour le ban de l'Empire.

zellischen Volkes) renferme un grand nombre de documens de ce genre d'affranchissemens, des années 1453 à 1481. C. M.

[715] Celle de Trogen 1463. *Ch.* dans la collection de Haller.

[716] Trogen, Teuffen, Speicher achètent la forêt de Steinegg, 1459. *Bischofberger.* Ces faits, en apparence insignifians, font voir la persévérance et la sollicitude des loyaux ancêtres, et rendent leur œuvre plus respectable.

[717] *Traité d'alliance*, 1452. *Tschudi*, II, 570. = Voyez appendice, sous lettre F.

[718] Voy. dans *Walser*, A. 1433, comment on maintint l'autorité des lois du pays sur tous les habitans.

[719] Ils dédommagèrent les habitans de Lindau de tout le mal que leur avaient fait les soldats appenzellois. *Bischofberger*, 1447, p. 297.

[720] Sur le territoire dépendant de l'abbaye et dans le Rheinthal.

[721] Altenau en Thurgovie, appartenant au chapitre de Constance. *Ch.* par laquelle les Confédérés annulent ce traité, 1454. *Tschudi*, II, 580.

[722] *Missive des cantons*, 1459, les sommant de ne pas user plus longtemps de subterfuges, mais de se soumettre aux sentences, conformément à l'acte d'alliance. *Collection de Haller.* = Il pouvait y avoir un peu de jalousie. D. L. H.

Ils se virent mis au ban par le tribunal de Rothwyl, sur la plainte des Peyer de Hagenwyl, seigneurs engagistes de Rheineck. Ils s'étaient brouillés avec eux parce qu'ils avaient chaudement embrassé la cause des habitans du Rheinthal, juste ou non. Dans une des plus longues nuits d'hiver[723] les Appenzellois se portèrent à la frontière pour dompter le lendemain matin les seigneurs. Ceux-ci avertis s'enfuirent au-delà du Rhin. A trois heures du matin, l'artilleur du château supérieur, Appenzellois du village d'Urnæsch, tombé dans la disgrâce de son pays, mit le feu au château par maladresse[724] ou dans l'espoir de sa réconciliation[725]. Réveillés par la flamme dont l'éclat et les ravages se répandirent au loin dans le château inférieur et dans les maisons des bourgeois, les habitans de la vallée et les Appenzellois se hâtèrent de renverser la haute tour et les murs de la ville. Mais l'honneur ne permit point de pardonner à ce traître, qui fut au contraire poursuivi et à la fin écartelé à Berne, entre autres pour cette action[726]. Les Peyer ayant provoqué le ban, tous leurs droits hypothécaires furent achetés pour six mille florins; le ban, annulé[727]; le Rheinthal, incorporé au pays d'Appenzell.

Le plus difficile fut de fixer les rapports avec Ulrich, administrateur de l'abbaye de Saint-Gall. Depuis le

[723] 30 décembre 1455. *Tschudi*, II, 582.

[724] Lorsqu'il mit le feu aux canons; on ne put pas éteindre promptement la flamme à cette hauteur. *Stumpf*, 370, *b*.

[725] Comme à la bataille de Morgarten, les exilés de Schwyz; mais les ennemis ne leur avaient point confié de poste.

[726] *Tschudi; Stumpf*.

[727] *Acte d'achat*, Einsidlen, à la consécration des anges, 1460. *Tschudi*, II, 599.

temps où toute cette contrée ne formait qu'un seul pays, les limites étaient restées indécises; les maux de la guerre faisant accélérer la paix, on avait souvent oublié de distinguer le droit et l'abus. Le zèle d'Ulrich parut louable aux Confédérés, parce qu'il assurait vouloir s'en tenir au droit. De fréquentes diètes s'assemblèrent à Einsidlen, à Saint-Gall, dans le pays même; on détermina les frontières sur plusieurs points; les prétentions furent peu à peu rachetées ou éclaircies[728]. Tantôt les Appenzellois trouvaient inconvenant pour des hommes de parole d'entasser tant d'écritures[729]; tantôt il fallait les plus fortes garanties[730] et toute l'énergie fédérale[731] pour faire triompher l'équité. L'envie ni la force ni l'occasion ne manquaient pour traiter l'abbé d'une façon révolutionnaire; on eût épargné des négociations pénibles et dispendieuses, mais (perte bien plus grande!) on eût ruiné les notions du juste, base de la sûreté individuelle et sociale*.

Le jeune Peyer[732] avait vendu, ainsi que nous l'avons

[728] *Sentence des VII cantons*, Einsidlen 1458, dans *Walser*; plus exactement dans *Hottinger H. E.*, IV, additions, 97. *Sentence des mêmes*, St.-Gall 1459. *Recès de Constance*, déc. 1459; on y invite les Appenzellois à se conformer à la sentence. *Éclaircissemens des cantons* à St.-Gall, 1460, dans *Walser*. *Accord avec Hérisau*, 1461. *Ibid. Convention avec les chefs et les communes du district de Hérisau*, St.-Gall, 1462.

[729] Dans les *Éclaircissemens*, 1460.

[730] Dans l'*Accord*, 1461.

[731] Comme dans les recès, 1459.

* Elle vous tient bien à cœur, cette révolution que vous avouez (plus haut, après n. 612) avoir été amenée par la force des choses! Pourquoi ne disiez-vous pas cela à vos collègues avant 1797? D. L. H.

[732] Assez âgé pour donner des pleins pouvoirs (d'après n. 727); toutefois, comme il vécut encore 64 ans (*Leu*), il devait être jeune alors. Du reste, on dit ces Peyer originaires de Feldkirch. *Füsslin Géogr.* IV. = Les faits relatifs à la cession du Rheinthal sont racontés avec détail par M. *d'Arx*, II, 329 et suiv. C. M.

dit, le droit d'hypothèque sur le Rheinthal qu'il tenait de l'Empire; ce pays, à cause peut-être de divers droits réservés [733] ne pouvait pas facilement s'incorporer au canton d'Appenzell, mais s'administrait simplement au nom de celui-ci; Ulrich donc, jusqu'à la fin de sa vie, ne négligea rien pour se mettre en possession de cette belle vallée, dans laquelle il avait un grand nombre de domaines. A cet effet, au grand déplaisir des Appenzellois, il porta plainte contre eux auprès des Suisses, sous prétexte qu'ils n'accomplissaient pas les traités [734], et il se présenta même dans les diètes [735], appuyé peut-être sur la lettre du droit. Il espérait déterminer les Appenzellois à le satisfaire par la cession du Rheinthal [736]. Ceux-ci n'y étaient point disposés, car cela les eût séparés du Rhin et du lac, en sorte qu'on eût pu cerner leur forteresse alpestre et les contraindre par la famine [737]. D'un autre côté, ils n'avaient pas de sentence favorable à attendre, parce que le parchemin décide péremptoirement les questions du mien et du tien. Trois fois ils furent sommés en vain [738]; à la fin, conjurés au nom des alliances éternelles, ils ne voulurent pas en venir aux dernières extrémités, sans voir

[733] Il n'est pas fait mention de l'Autriche, mais de l'Empire, du monastère de St.-Gall, des franchises d'Altstetten. Le rachat avait été réservé primitivement lors de la constitution de l'hypothèque.

[734] Toutefois les habitans de Hérisau l'avaient payé. *Quittances* dans *Walser*.

[735] *Recès*, *Rapperschwyl*, 1465. *Tschudi*, II, 654.

[736] *Walser*.

[737] Quoique le Tockenbourg ne lui appartînt pas encore, il y exerçait déjà beaucoup d'influence; du côté du midi, on ne trouve dans l'énorme parois de rochers que quelques sentiers à peine praticables, encore ne le sont-ils pas en toute saison.

[738] *Tschudi*, *Stumpf*, *Hottinger*, *Walser*.

si la prudence et l'amitié des Confédérés ne trouverait pas un milieu entre le droit et leurs désirs. Déjà leur ennemi s'était enfui de Saint-Gall, pour sauver ses jours, disait-il, mais en réalité pour exciter la commisération.

La sentence prononcée sous serment par la diète de Lucerne[739] ne manqua ni de justice ni d'équité, mais elle ne fut rien moins que conciliante. « La dîme de » l'avoine[740] ne sera ni élevée[741], comme l'abbé le » pense, en raison des progrès de la culture, ni payée » en argent[742], comme les Appenzellois le demandent, » mais acquittée suivant le constant usage. Ces derniers » paieront à l'abbé le rachat des contributions impé- » riales[743] et de beaucoup de droits féodaux d'après » l'ancien pied monétaire[744] et non dans la monnaie » courante du pays. L'abbé se plaint qu'on le frustre » du droit de meilleur catel (la plus belle pièce de bé- » tail[745]), bien souvent à la mort d'un chef de mai-

[739] *Débat et sentence*, vendredi av. la Toussaint 1465; Walser le donne d'une manière suffisamment complète. = M. *Zellwéger* raconte de même dans leur intégrité, d'après les documens, les faits qui suivent et que Muller a dû résumer dans une histoire générale de la Suisse : voy. son *Hist. du peuple appenzellois*, t. II, 44-57. C. M.

[740] 288 muids, 6 quarterons.

[741] Il entendait sans doute des contrées *défrichées;* d'autres, qui s'étaient associées aux Appenzellois, n'avaient rien à démêler avec lui.

[742] Dont le taux hausse et baisse d'après les prix des marchés, et ne pouvait être ainsi déterminé.

[743] 55 mares à 2 livres 5 schellings de fennings de Constance, monnaie qui passait pour la meilleure. Du reste, l'abbaye avait racheté 175 ans auparavant de l'Empereur cette contribution. *Füsslin, Géogr.*

[744] St.-Gall avait le même pied monétaire que Constance.

[745] Rachetable moyennant une livre de fennings de Constance. = *Zellwéger, Chartes*, t. II, 1re partie, ch. CCCLXVII, p. 58 et 59. C. M.

» son[746] ou d'un père de famille, et toujours en cas de » suicide » (cas fréquent chez des hommes libres dont le cœur indompté oppose sa résolution à une indigne destinée); « ils devront à cet égard lui faire droit, et » ne pas l'empêcher d'établir des inspecteurs[747]. Ils » devront recevoir l'investiture de leurs fiefs, et les » citoyens du Speicher, restituer les titres féodaux en- » levés par eux. L'abbé confèrera suivant l'usage les » bénéfices ecclésiastiques. A l'avenir les habitans du » territoire de l'abbaye ne pourront plus se faire rece- » voir bourgeois d'Appenzell, ni avoir sur ce territoire » des capitaines étrangers, dont ils préfèrent les ordres » à la loi de l'abbé[748]. Enfin, les Appenzellois ayant vio- » lemment enfreint l'ancienne sentence, que l'abbé se » proposait de changer[749], ils paieront pour les frais, » non pas deux mille florins, comme le prélat le de- » mande, mais huit cents. »

Cette issue déplut aux deux parties, mais surtout aux Appenzellois, comme trop favorable à l'abbé; pour lui, il aurait préféré un échange. Ils se tinrent tranquilles[750]; le prélat persista; il évalua toutes ses pré-

[746] Fréquemment des frères vivaient ensemble; l'aîné était le chef de a maison; ce n'est qu'à sa mort que le droit en question était exigible.

[747] Cet article est plus exactement rendu par *Bischofberger* que par *Walser*; voy. p. 412.

[748] Un individu, disait-on, poursuivi pour un délit forestier, en avait commis un plus grand nombre et s'était réfugié chez les Appenzellois, dont il devint le concitoyen. A son retour, on l'arrêta; mais il fut délivré par une troupe de ses nouveaux combourgeois. (Alors déjà il y avait des pépinières d'insubordination; pour faire des révolutions, on ne manquait pas de la connaissance des moyens.)

[749] Voyez à n. 741. On s'appuyait sur la sentence rapportée t. IV, 493-497.

[750] Ceux de Speicher ne rendirent point de chartes; ils dirent les

tentions sur le pays d'Appenzell à vingt mille florins[751], et se montra disposé à en abandonner six mille en échange du bailliage impérial du Rheinthal. Les Appenzellois n'y donnant pas les mains, les cantons protecteurs, favorables à l'abbé, baissèrent les prétentions de celui-ci[752]; mais en vain. Ulrich alors renouvela ses plaintes, requérant les cantons au nom de leur honneur de faire exécuter leur sentence; les Appenzellois furent sommés avec menaces.

Ils se réunirent ensuite en assemblée générale, le pays entier comme un seul homme*, animés de leur ancien esprit, sans calculer leurs forces ni les conséquences possibles de la résolution de tout oser pour la liberté et pour l'honneur. Ils décrétèrent « de ne point accepter la » dernière sentence qui les accusait d'avoir enfreint les » précédentes et les condamnait ignominieusement aux » frais pour ce fait; de ne se soumettre à aucun prononcé » des sept cantons, vu que les quatre cantons protec- » teurs de l'abbé formaient une majorité toujours défa- » vorable à leur cause. » Ils firent cette déclaration à la Suisse, sans dire s'ils attribuaient la partialité des cantons à l'ancienne alliance avec l'abbé[753] ou à ses richesses. Leur démarche engagea la Confédération entière[754] à faire des représentations à l'abbé. Celui-ci

avoir perdues. Les Appenzellois ne s'expliquèrent point sur le droit d'élire leurs pasteurs. *Walser; Informations des Lucernois*, 1468. Collect. de Haller.

751 Plus exactement 19,787. *Id. Hottinger:* 13,549, mais sans les droits de patronage d'églises ni le Rheinthal.

752 A 15,000 florins. *Walser*, A. 1467.

* Noble peuple! *O utinam!* D. L. H.

753 Ci-dessus, n. 635. C'était un principe que les anciennes alliances avaient le pas sur les nouvelles.

754 Les sept et Berne, outre Soleure, qui, dans la plupart des cas, faisait cause commune avec eux.

augmenta l'embarras. Il dit « que c'était aux cantons » de maintenir leur sentence. Que si un *non* hautain » annulait les chartes, il rejetterait, lui, avec plus de » droit encore, les anciens prononcés par lesquels on » avait soustrait ces rebelles à la domination de l'ab- » baye. Qu'il attendrait, pour prendre ses mesures, de » voir ce qu'il pouvait espérer de la protection et de » l'honneur des Confédérés. » Les députés se rendirent, le cœur serré, dans le pays d'Appenzell. La landsgemeinde se réunit; elle déclara « que les Appenzellois » respectaient la sentence en tout ce qui concernait les » biens et l'argent; mais que nul d'eux ne souffrirait » que leur loyal pays fût déclaré violateur de la justice » et pour cela condamné à une amende; que pour re- » pousser cette injure ils s'exposeraient à tout, même à » leur ruine totale, qui probablement ne resterait pas » sans vengeance. » Cette manifestation engagea les cantons à effacer dans le prononcé toutes les expressions offensantes[755]. Quant à la dispense pour les sujets de l'abbaye de prêter serment au pays d'Appenzell[756], ce point, en ce qui concernait le Rheinthal, fut légalement décidé dans ce sens[757], que, partout où l'abbé ne possédait que la juridiction seigneuriale, le serment de soumission au gouvernement serait prêté aux Appenzellois, conformément à leur droit. Ainsi la justice des Suisses établit un pacifique équilibre entre l'activité ambitieuse d'Ulrich et l'amour des Appenzellois pour la liberté.

[755] A la diète de Wyl, 1467.

[756] Les Suisses refusèrent d'approuver la mesure révolutionnaire.

[757] *Recès de Lucerne*, vendredi après la Toussaint, 1467, dans *Walser*, que nous prenons pour guide dans ce récit, ainsi que Bischofberger et Stumpf.

Ces campagnards continuèrent de se racheter[758]. Les droits de l'abbaye ne furent pas injustes dans l'origine, mais peu à peu on les exagéra[759]; ils n'étaient d'ailleurs plus à leur place depuis que l'ancienne administration, en quelque sorte domestique[760], avait été remplacée par un gouvernement d'État*. Les Appenzellois consolidèrent ce gouvernement par des franchises impériales. Ils statuèrent que leurs citoyens ne comparaîtraient devant aucun tribunal étranger, peu familiarisé avec leurs mœurs, mais uniquement devant les tribunaux du pays[761], et, si la cause concernait le pays même, devant le conseil d'une ville amie[762]. De leur commune devait aussi émaner le droit d'exercer la

[758] Salzbrunn, d'une redevance de 11 livres, moyennant la somme de 230 livres. *Bischofberger*, 1468, p. 488.

[759] On percevait la contribution pour l'Empire huit fois par an; les 5 pour cent sur les héritages étaient parfois portés à 15 pour cent; à Clanx, on lâchait des chiens de chasse contre ceux qui ne payaient pas le péage pour chaque vase de lait. C'était, il est vrai, avant les guerres de la liberté. *Füsslin*, *Géogr.* II, 210 et suiv. = Puisque ces horreurs s'exerçaient en vertu de *documens* pour lesquels l'auteur éprouve tant de respect, il aurait dû, pour être conséquent, se prononcer pour leur maintien. Il reconnaît donc que si les hommes peuvent être liés par des documens, dans l'intérêt du bon ordre, ceux-ci ne peuvent jamais les enchaîner sans retour. D. L. H.

[760] La plupart des droits féodaux doivent être appréciés d'après le système des ordonnances d'une villa. La coupe de vin que chaque particulier aisé offrait une fois par an à son curé était-elle autre chose qu'un usage domestique? On transforma ce don en obligation, et la coupe en 52 pots (104 bouteilles).

* L'auteur reconnaît donc le principe qu'il faut admettre en matière de documens et de chartes. D. L. H.

[761] *L'empereur Frédéric III*, à la Neustatt, mardi après Pierre et Paul, 1466; *Bischofberger*, 105.

[762] Lindau, Ueberlingen, St.-Gall, Constance, à leur choix.

justice criminelle[763] dans le conseil ou près de la grande route impériale[764]. Avant la confusion et la ruine de la vieille constitution thurgovienne[765], ce pouvoir appartenait au landgrave ou à son lieutenant-criminel.

L'infatigable abbé affermit bien mieux son pouvoir dans l'ancien territoire. Au nom de ses saints[766], à la faveur de la protection des cantons et par le sage accomplissement des promesses qu'il avait faites[767], il ramena sous l'autorité de l'abbaye des sujets qui s'y étaient soustraits. Avec le prix de domaines éloignés[768] il en acheta de plus rapprochés, afin de s'arrondir[769]. Il conclut des échanges avantageux[770], régularisa par des statuts la marche de la justice[771] et la police générale[772], et lassa les résistances les plus opiniâtres[773]. Quand il ne

[763] L'empereur Frédéric III, au même lieu, lundi ap. St.-Jacques de la moisson, 1466; dans l'appendice de *Walser*, p. 15.

[764] Comme il leur paraîtra chaque fois le plus convenable. Autrefois la justice criminelle s'exerçait ordinairement en public.

[765] Par les nombreux priviléges et par la guerre, 1460.

[766] *Ch. pour Tablat*, 1459: « Touché par les prières des saints du monastère, dont c'était la cause, Dieu a ramené ces gens à l'obéissance. »

[767] La même *charte* St.-Gall après Ste.-Agathe : « il se désiste de bien des droits, et n'impose ni le mauvais denier ni d'autres nouvelles contributions; il cède la traite foraine. » On a des ch. semblables en faveur de Roschach, Strubencell, etc.

[768] Il vendit ses propriétés de l'Argovie aux Bernois, dont la faveur lui était précieuse. *Stettler*, A. 1458, p. 180.

[769] Il acheta Waldkirch de Walther de Blydegk, 1462. *Rahn.*

[770] Avec l'évêque de Constance au sujet de Goldach. *Stumpf*, 317, *b.* Avec Pierre de Rarogne, échange du château et du bailliage de Lommis contre la métairie de Gainwyl. *Ch.* 1463.

[771] *Déclaration de Niederbüren*, 1469.

[772] Il lui appartenait de défendre de jouer aux cartes. *Ibid.*

[773] *Acte pour Bernhardzelle*, 1435, 1460, au sujet de l'impôt de domicile et de la contribution que ce lieu refusait de payer pour le fait suivant, *ibid.*

pouvait pas proscrire de vieux usages, il brisait à l'aide d'un des cantons protecteurs le courage de la rébellion, là où il le croyait le plus dangereux[774], et il savait confondre son intérêt avec celui de la patrie[775]. Grâce à la considération due à son mérite[776], Ulrich fut appuyé volontairement par le chef de l'Empire non-seulement dans sa tentavive infructueuse de racheter le Rheinthal[777], mais encore pour l'acquisition de trois bailliages considérables qui lui restèrent[778]. Il obtint aussi cet affranchissement de toute juridiction étrangère qui imprimait aux tribunaux provinciaux le sceau de l'indépendance[779] : comme un ecclésiastique ne pou-

[774] *Prononcé de Schwyz*, à la défaveur des habitans de Tablat, les plus proches voisins du couvent; 1470. *Stumpf*, 318, *b*.

[775] Lorsqu'on agita la question de savoir, si, lui ayant renoncé à de nouveaux impôts (n. 767), ses sujets devaient néanmoins concourir avec les Suisses à payer les frais de la guerre. *Ch.* 1461.

[776] Comme le témoigne expressément la ch. n. 777.

[777] *Frédéric III*, à la Neustatt, Pentecôte 1464. — *Le même* aux fidèles Confédérés de sa personne et de l'Empire, les invitant à aider l'abbé dans cette entreprise; mardi avant la Chandeleur; ainsi qu'à l'ammann et à la commune d'Appenzell, pour les engager de permettre à l'abbé le rachat (*eod.*); mais cela n'eut pas lieu. = Ces chartes, qu'on trouve dans la collection de documens réunie par Haller, et déposée à la bibliothèque de Berne, t. XVII, p. 171 et 172, ont été imprimées dans les *chartes* annexées par M. *Zellwéger* à son *Hist. du peuple appenzellois*, t. II, Ire p., p. 164, 165. Ce grave et consciencieux écrivain ne s'appuie pas moins que Muller sur les documens authentiques, peut-être même quelquefois plus réellement que notre célèbre historien; mais au lieu de multiplier les notes ajoutées au texte, il sépare des volumes consacrés à la narration les volumes plus nombreux qui renferment une précieuse collection de diplômes, en partie inédits avant lui; de simples renvois au bas du texte mettent en rapport ces deux parties distinctes d'un des plus beaux monumens élevés à notre histoire nationale. C. M.

[778] *Frédéric III, au sujet de Roschach, Tünbach et Muola* au détenteur des hypothèques, Burkhard Schenk de Castell à Mammertshofen. Neustatt, mardi av. la Chandeleur, 1464.

[779] *Lettre impériale*. Barthél. 1466.

vait exercer la justice criminelle, sans abjurer sa règle, il en obtint l'investiture en faveur des baillis qu'il présenterait[780]. Il usa de ce pouvoir et de tous les autres de façon à conserver l'autorité[781] et à laisser à ses concitoyens la satisfaction d'être jugés par leurs égaux[782]. Sa sollicitude ne se porta pas moins sur la prospérité[783], la sûreté et l'agrandissement de son territoire, soit quand il n'était qu'administrateur, soit lorsque Gaspard, pour se livrer sans trouble aux plaisirs de l'étude et de la société[784], renonça même au titre d'abbé[785], en échange de cent florins ajoutés à sa pension annuelle. Tandis que l'abbé Ulrich prêtait son serment à Rome[786], et se faisait indemniser de ses frais de voyage par des franchises productives[787], Gaspard mourut à Constance chez son frère, le doyen du chapitre[788]. Peu après, Ulrich doubla le territoire de l'abbaye.

[780] Le bailli Wiechpalmer investi par la ville de Lindau, 1468. Le bailli Imhof par Jean de Randeck, Neust. Sébast. 1463. Dans la Translation de ces sortes de hautes justices (Grætz ap. l'exaltation de la Croix 1469), on accorde à St.-Gall aussi bien qu'à Wyl (château et habitation de l'abbaye : *Ch.*) le droit d'asile.

[781] *Convention avec Wyl*, Hilaire 1464, dans *Tschudi*, II, 608 : l'ammann abbatial assiste au Conseil; l'abbé nomme l'avoyer et les conseillers.

[782] Ceux-ci sont bourgeois de la ville; celui-là doit y être domicilié au moins depuis quatre ans.

[783] L'*Empereur* (Neustatt 1464) accorde à Wyl deux foires par an.

[784] Il consacrait les heures de la matinée à l'étude. *Stumpf.*

[785] 1463, et non 67. La *lettre impériale d'investiture*, qui donne à Ulrich le titre d'abbé, est de 1463.

[786] Voy. le *serment* dans *Stumpf*, 317, *a*; il est prêté à Pie II, ce qui confirme notre note précédente.

[787] On incorpore à l'abbaye les paroisses de Roschach, Bernang, St.-Jean de Höchst et Ste.-Marguerite.

[788] 1467, lorsque Ulrich se rendit une seconde fois à Rome pour une autre cause. Vers le même temps, le doyen du chapitre devint évêque.

Le gentilhomme[789] Pétermann de Rarogne, après le décès de son frère, resta seul baron[790] de Tokenbourg. Depuis la mort de Frédéric, les Tokenbourgeois étaient demeurés unis avec Schwyz et Glaris par l'ancien traité d'alliance[791], mais non plus par l'ancienne et confiante amitié. Les Glaronnais et les Schwyzois, avec lesquels ils avaient espéré vivre fraternellement, à la manière des Appenzellois, étaient alors seigneurs d'Uznach, lié par le même serment qu'eux[792]. Les Tokenbourgeois se sentaient tant de répugnance pour leur domination, que les districts supérieurs[793] s'opposèrent pendant bien des années à ce qu'on dressât la charte d'alliance,

Jacob Peyer l'appelle son cousin. = Ulrich, administrateur abbatial, ayant fait preuve d'activité et d'habileté, et montré qu'il était homme à relever l'abbaye ruinée, les quatre cantons protecteurs le recommandèrent à la cour de Rome et le lui désignèrent comme futur abbé; le pape Pie II se fit un plaisir de lui assurer l'expectative de ce siége (*Bref* 1462, 31 juillet). Bien plus, l'année suivante, lorsque Gaspard abdiqua, puis mourut, le Saint Père le nomma abbé, sans permettre qu'il y eût une élection; il l'avait même expressément défendu dans son bref, et interdit à Gaspard d'abdiquer la dignité abbatiale en faveur d'un autre qu'Ulrich Rösch. Ulrich s'était rendu à Rome avec l'acte d'abdication de son prédécesseur, et là il avait obtenu sa survivance. En chemin pour retourner à St.-Gall, il apprit la mort du prélat, et revint à Rome pour se faire désigner dans les bulles comme successeur, non de l'abbé qui avait résigné, mais de l'abbé mort. *D'Arx*, t. II, 314. C. M.

[789] Ce titre (en allemand *Junker*), donné par les chartes, objet de la raillerie enfantine des ignorans, ne désigne pas un jeune seigneur, mais un noble qui n'était pas chevalier.

[790] Il exerçait les fonctions de comte, sans en avoir le titre. Un baron tel que lui pouvait se passer de cette décoration.

[791] T. V, 176, 177.

[792] *Ibid.* 162.

[793] Lichtenstaig, la vallée de la Thour, la vallée de St.-Jean, Wildhaus, Gegenharzbuch, Pétercelle; telles sont originairement les parties constitutives de ce pays.

et qu'ils ne se soumirent à une sentence de Berne[794] qu'à regret et après un long temps[795]. Le gentilhomme était âgé, et son héritière avait épousé un Savoyard, Humbert de Villette, seigneur de Chivron; l'avenir du Tokenbourg apparaissait sombre. L'abbé de St.-Gall était alors le plus grand propriétaire foncier du pays[796], et il accordait volontiers sa protection; les anciens comtes[797] déjà tenaient du couvent à titre d'hypothèque le chef-lieu et des domaines considérables[798]; les religieuses de Magdenau relevaient de l'abbé[799]. Rarogne, dans sa vieillesse, voulut assurer à sa fille un tranquille héritage *; les campagnards craignaient moins un maître unique, un prélat **, qu'un bailli de leur rang. Les Suisses étaient occupés à guerroyer con-

[794] *Sentence de Nicolas de Scharnachthal*, chevalier, et pour Gaspard de Stein, lieutenant de l'avoyer de Berne; mardi après St.-Jacq. 1463. *Tschudi.*

[795] Seulement au bout de six ans. Quoique l'opposition ne fût pas fondée, l'inquiétude était excusable. = La conduite des gouvernemens de la Suisse inspirait cette défiance. L'historien a dit ailleurs qu'ils avaient dès lors adopté la fausse politique de vouloir des sujets, au lieu de se fortifier, en s'adjoignant des concitoyens. D. L. H.

[796] Voy. ses acquisitions en 1228, t. II, 91.

[797] Lichtenstaig, la métairie de Buzischwyl.

[798] *Rarogne* : « Mon hypothèque et celle de mes ancêtres. »

[799] Elles lui donnaient annuellement une livre fenning, 10 livres 1/2 de cire, 2 livres d'encens, deux surplis : *Convention avec l'abbesse Véréne*, 1468.

* Ce n'était pas son seul motif. Ces domaines, malgré leur étendue, ne rapportaient pas de quoi faire vivre un gentilhomme selon son rang, et ils étaient grevés de dettes; il avait été forcé en 1450 déjà de vendre aux Peyer sa seigneurie de Hagenwyl pour payer les créanciers les plus pressans. Voy. *d'Arx*. II, 338, 339. C. M.

** Les Tokenbourgeois, satisfaits de subir la domination de l'abbaye, rappelèrent le vieux proverbe : « Il fait bon habiter sous la houlette. » l. c. 341. C. M.

tre l'Autriche près de Waldshut. Dans les derniers jours de l'an 1468, le baron de Rarogne vendit irrévocablement[800], dans son château de Lütispurg, au prince-abbé Ulrich de St.-Gall et à son monastère, tout le pays de Tokenbourg[801] pour la somme de quatorze mille cinq cents florins. Cette vente, à ce qu'il paraît, se fit inopinément[802].

Le nouveau comte et seigneur[803] s'empressa de consolider cette acquisition par des conventions avec la Suisse et avec le Tokenbourg même, et d'obtenir la confirmation impériale. Ulrich renouvela solennellement et à perpétuité[804] l'alliance qui subsistait entre Rarogne, Schwyz et Glaris; il satisfit à toutes les demandes légitimes. Le Tokenbourg demeura ouvert aux Cantons pour leurs marchandises, sans nouveaux péages, ainsi qu'à leurs troupes, et à l'égard de l'Autriche

[800] *Acte de vente*, jeudi av. St.-Thomas 1468. *Tschudi* II, 196 et suiv.; de même dans *Dumont*.

[801] Selon l'étendue et les limites de son droit, les serfs, les sujets du bailliage, les simples habitans, chacun suivant leur position.

[802] Autrement divers points auraient encore été éclaircis. Schwyz et Glaris étaient instruits de la chose (*Ch.* n. 804); on ne pouvait être indifférent au ressentiment de ces hommes énergiques. = Ces deux cantons, auxquels le pays d'Uznach appartenait à titre d'hypothèque, ne désiraient pas étendre leur territoire; Zurich ne trouvait plus d'intérêt à faire l'acquisition de cette seigneurie riche en franchises et en droits territoriaux, mais pauvre de revenus. L'abbaye de St.-Gall trouvait seule son compte à posséder la souveraineté d'un pays où elle possédait plus de la moitié des juridictions, des fiefs, des domaines et des revenus accidentels. Pétermann avait offert de la lui rendre en 1465; l'abbé Ulrich avait traîné les négociations en longueur; il ne conclut le marché en 1468 que lorsqu'il vit le bailliage du Rheinthal lui échapper. Voyez *d'Arx*, II, 340. C. M.

[803] Les abbés de St.-Gall prenaient ce titre.

[804] *Acte d'alliance*, mercredi av. St.-George 1469. *Tschudi*, II, 702.

il fut placé dans les mêmes relations qu'eux sur tous les points. Schwyz et Glaris promirent de maintenir le pays dans la légitime[805] obéissance envers son seigneur, et celui-ci de son côté prit l'engagement de le maintenir dans leur seule alliance[806]. Afin de tranquilliser complètement ces Cantons[807], Zurich et Lucerne renoncèrent formellement au droit qu'ils possédaient sur le Tokenbourg en vertu de leur traité d'union avec l'abbé[808].

L'activité, la finesse et l'énergie du nouveau souverain ne parurent pas moins redoutables au pays que le désordre et la faiblesse précédente. Albert Miles, avoyer de Lichtenstaig, assembla toute la population dans la prairie des prêtres près du bourg de Wattwyl; elle renouvela le serment national prêté trente-trois ans auparavant pour la défense des franchises[809]. Comme il arrive quand un peuple se montre unanime, le prince respecta cette vigilance et cette fermeté, confirma toutes les franchises de la ville[810] et de la campagne[811], et permit[812] que le peuple, pour les consolider, dressât une charte de son alliance avec Schwyz et Glaris[813].

[805] Conformément aux convenances et à l'équité.

[806] A moins qu'ils ne consentissent eux-mêmes à une autre alliance.

[807] « Pour consolider l'amitié entre la Maison-Dieu et nos chers Confédérés. »

[808] *Renonciation*, mardi av. la Pentecôte, 1469. *Tschudi*, II, 704.

[809] *Serment du pays*, dimanche av. Ulr. 1469, dans les notes de *Tschudi*; nous avons eu une charte manuscrite un peu plus complète.

[810] *Confirmation* pour Lichtenstaig; même date.

[811] *Confirmation de la ch. de Ganterschwyl*, 1440, Wattwyl, même date (aussi dans *Lünig*, *Spicil. Eccl.* III, 217).

[812] Malgré lui, dit *J. H. Tschudi*, *Chron. glaronn.*, 325. Aussi n'est-il point fait mention de lui dans l'acte de renouvellement.

[813] *Ch.* même date que ci-dessus dans *Tschudi*, II, 705.

Le prince même reçut de l'Empereur l'investiture de son comté[814]. Suivant les anciennes coutumes de l'Empire, son titre lui donnait la juridiction provinciale; conformément à l'ordre établi par Rarogne, les membres des tribunaux inférieurs étaient choisis entre les campagnards par lui, sur leur proposition, ou par eux sur la sienne[815].

Ulrich fut redevable à un acte de justice des moyens de couvrir ces dépenses extraordinaires. Un juif, Samuel Lévi[816], qui s'était fait recevoir habitant de Wyl pour dix ans en payant trente ducats, ruinait le pays par une usure exorbitante[817], mais son titre de valet de chambre impérial[818] et ses richesses le rendaient si redoutable[819], que le prince n'osa le juger ni sans l'autorisation de l'Empereur[820], ni, lorsqu'il l'eut obtenue, sans le concours des Cantons protecteurs. Lévi fut condamné à payer mille ducats en or[821] et à quitter

[814] *L'Empereur*, Grætz, vers l'Exaltation de la Croix 1469. Cette *Ch.* et d'autres se trouvent aussi dans *Honneurs et droits de St.-Gall sauvés*, 1710.

[815] *Füsslin, Géogr.* III, 31.

[816] Appelé Schmoll Juif.

[817] Deux heller par florin chaque semaine, ce qui portait l'intérêt d'un florin pendant vingt ans à 2,496 flor. 13 schell. 4 heller. *Calcul d'un contemporain* dans *Ulrich, hist. des Juifs en Suisse*, 218; il ajoute : « Quare minime mirandum quo tandem pecuniæ nostræ dilabantur. »

[818] Tous les Juifs, du moins depuis le règne de l'empereur Frédéric II, aimaient à prendre ce titre protecteur; voyez *Pfenninger sur Vitriarius III*, 1274 et suiv., plus riche que les autres publicistes en faits historiques qu'il rapporte exactement.

[819] Il eût été facile au Juif de le faire mettre au ban et de l'exposer au plus grand embarras, au moyen d'une cour provinciale, et plus facile encore au moyen d'un des tribunaux secrets dont la puissance était alors à son apogée.

[820] *Ch. d'autorisation*, Grætz apr. Barthél. 1469. *Ulrich.*

[821] *Ulrich.*

le pays[822] après avoir juré de ne jamais y rentrer[823].

Ainsi, la principauté de St.-Gall s'accrut grâce à un seul homme; la considération de la Suisse prit de l'extension grâce à l'esprit public et aux mœurs.

Zurich, dont la population diminuait constamment depuis Rodolphe Broun, son premier bourgmestre[824], avait perdu par la peste et par la guerre la moitié de ses habitans[825] et une partie presque égale de sa fortune[826]. L'esprit de la bourgeoisie triompha des malheurs des temps; la ville et la campagne, sagement gouvernées, avaient sous de bonnes lois de bonnes institutions; on saisissait toutes les occasions d'étendre glorieusement la domination à peine rétablie dans son intégrité[827].

Zurich confirma les belles franchises dont l'Autriche avait gratifié[828] le berceau de la famille de Habsbourg, la forteresse de Kibourg, dans le court instant où la domination lui en fut rendue; à l'abri de sa faveur, les habitans du voisinage formèrent une communauté[829] qu'une rare indépendance de leurs personnes et de leurs

[822] Était-ce le même Schmoll qu'on trouve établi à Winterthur en 1468? *Ulrich*, 228.

[823] *Ch. de son serment*, dimanche apr. St.-Gall, 1469. *Ibid.*

[824] En 1357, Zurich comptait 12,375 habitans; en 1374, seulement 11,050; en 1410, encore moins, 10,570. Cette diminution doit être en partie attribuée à la constitution; mais le XVIe siècle amena des circonstances qui contrebalancèrent l'influence du gouvernement des tribus.

[825] En 1467, il n'en restait plus que 4,532. *Waser, des habitations de Zurich*, tableaux.

[826] Calculée d'après la valeur actuelle de l'argent (en 1779) cette fortune était en 1376 de 3,003,390 flor.; et en 1467, de 1,730,620 flor. *Waser*, p. 37.

[827] Restitution de Kibourg, 1451. *Hist. de l'Autriche antérieure*, t. II, 158.

[828] *Ch. des franchises de ce château*, sans date, mais antérieure à 1467.

[829] Régie par un avoyer et quatre conseillers.

propriétés[830], une bonne police[831] et diverses prérogatives[832] consolidèrent. Si le paysan ne fut pas encore soulagé de certaines charges en apparence onéreuses[833], des lois[834] garantissaient aux serfs l'équité[835], aux étrangers la justice[836], au village une économie non moins sage qu'au temps où il n'était que métairie[837], à ceux qui s'y établissaient certaines faveurs[838]. La bonne harmonie entre voisins[839], la marche régulière de la justice, malgré le conflit des juridictions[840],

[830] Exemption du droit de meilleur catel, de toute contribution, excepté pour ses ponts et fontaines, de toute expédition militaire à la distance de plus d'une demi-journée; les propriétaires de la commune ont seuls le droit de juger en matière de propriété et d'héritage.

[831] Ordonnance concernant les rues et les foires, etc.

[832] Droit de couper du bois; à Winterthur, exemption du péage, aussi pour seize bourgeois externes.

[833] Ce qui suit est tiré de la *ch. des franchises de Neftenbach.* A la mort du plus ancien membre de la famille, on donnait la meilleure pièce de bétail, et au sous-bailli le meilleur habit que le défunt mettait pour se rendre à l'église ou pour faire des visites.

[834] « Tout ce qui est dans le temps finit avec le temps. L'homme est » dans le temps et n'est pas éternel. Il arrive de là que beaucoup de » droits se perdent, parce que personne n'y songe. Afin de prévenir » cela, nous avons résolu, etc. »

[835] Les serfs ne peuvent être employés qu'à une distance qui leur permette de rentrer au logis le soir.

[836] Quand il s'agit d'un hôte, le jugement se prononce du jour au lendemain.

[837] Une métairie sujette à corvée entretient un taureau; un domaine exempt de dîme, un verrat; une métairie ordinaire, un bélier.

[838] « Si quelqu'un veut s'établir chez nous, on lui donne du bois pour » construire une maison et quarante poutres; il a droit à un morceau de » terrain pour le labourer ou le laisser en pâturage. »

[839] *Convention avec ceux de Mandach* au sujet des bestiaux et du pacage, 1468.

[840] *Convention au sujet de la métairie de Lauffen* entre l'évêque Burkhard de Constance et Conrad de Fulach, baillis, 1465.

la réunion des forces militaires[841] et des autres ressources[842] en cas de danger public furent l'objet de mainte convention. A mesure que les grandes familles seigneuriales déclinaient, la ville de Zurich achetait d'antiques villages, autrefois leurs joyaux; ainsi, même au loin, en Thurgovie, elle acquit d'une veuve affectionnée à cette cité, les deux Stammheim dans les fertiles prairies au pied de collines couvertes de vignes et couronnées de bois[843]. Fiefs saint-gallois[844], ils appartenaient autrefois à la maison de Klingenberg; mais cette maison, ainsi que ses cousins de Klingen et Hohenklingen, autrefois baillis et seigneurs de la ville de Stein et du château contigu, libres[845], souvent puissans à la cour et dans le pays, commençaient à décheoir : leurs gendres[846] aliénèrent bien des domaines et vendirent même son indépendance[847] à la ville de Stein qui faisait leur gloire. Stein, bâti sur d'anciennes ruines romaines, organisa dès-lors sa liberté[848], et de-

[841] *Convention de l'évêque de Constance avec Zurich*, 1461, déclarant que les gens de ses juridictions inférieures dans le comté de Kibourg, ressortissent, corps et biens, de la seigneurie du comté.

[842] *Revers des Zuricois en faveur de l'évêque de Constance*, au sujet de l'impôt d'Uhwiesen, dont il était bailli en même temps que Fulach. *Dumont*, t. III, sect. I, p. 375.

[843] Figura Blætscherinn, femme Zipp; en 1464. *Stumpf* 354, *b*; *Bluntschli*; *Rahn*, V, 16. C'est la grande histoire de Rahn que je cite; elle se trouvait parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

[844] Voy. déjà t. I, ch. XII.

[845] Ils possédaient beaucoup d'alleux.

[846] *Ch. du gentilhomme Jean de Rosenek à Wattenfels*, sur le fief de l'église de Bourg, 1468. Stammheim avait été hypothéqué.

[847] En 1457. *Füsslin*, *Géogr.* I, 158. *Leu* et d'autres.

[848] Franchise impériale pour l'élection du bourgmestre et du conseil, 1458. *Leu*.

vint Suisse pour la défendre[849]. Un bourgeois vendit[850] à la ville de Zurich, la charmante vallée jadis siége glorieux du baron de Seldenbüren et les petits villages de la contrée[851].

L'Autriche avait perdu pour la seconde fois Kibourg et même la Thurgovie dans la guerre que nous raconterons; Winterthur, épuisé par les efforts de la fidélité la plus généreuse, était cerné par le territoire zuricois. L'archiduc Sigismond, qui prévoyait l'inévitable destinée de cette ville dans la guerre qui paraissait imminente, l'hypothéqua pour dix mille florins aux Zuricois, en stipulant le maintien de toutes les libertés que ses aïeux de Kibourg et de Habsbourg lui avaient concédées par bienveillance ou par pénurie d'argent[852]. Il donna à la ville même une grande partie de la somme hypothéquée[853] pour les frais de sa guerre. Quand par l'achat d'un droit souverain on pouvait agréger quelque commmune à la Suisse, pays alors glorieux, sûr et bien organisé, et que la Confédération y trouvait une nouvelle garantie pour ses frontières ainsi que d'autres avantages encore, aucun bourgeois ne refusait une contribution volontaire[854], et communément[855] la cam-

[849] Alliance avec Zurich (et Schaffhouse), 1459.

[850] Stallikon, Wettschwyl. *J. H. Hottinger. Spec. Tigur.* En 1467.

[851] Henri Effinger, à qui le couvent d'Engelberg, héritier du fondateur (t. I, 326), devait quarante florins sur cette hypothèque; il acheta ces domaines à l'enchère. *J. J. Hottinger.*

[852] 1467. *Edlibach, Bullinger, Rahn.*

[853] 8,000 fl. selon *Bullinger;* dans d'autres manuscrits, il y a 8,000 ou même 2,000. Le premier nombre est vraisemblablement le plus exact. Lorsqu'il renonça au retrait, Zurich lui paya cette même somme de 8,000 fl.

[854] *Bullinger* en fait l'observation à cette même occasion.

[855] Souvent, à Berne du moins, les seuls bourgeois internes et externes payaient de semblables contributions.

pagne acceptait les propositions du gouvernement, qui l'instruisait paternellement de tout[856]. Lorsque pour acheter Winterthur, chaque père de famille dut payer cinq plapparts[857] et qu'on établit un impôt pour quatre ans[858], des vingt-six mille[859] sujets de la ville de Zurich les seuls qui montrèrent de l'humeur furent les habitans de Wædenschwyl et de Richterschwyl, que fâchèrent des représentations réitérées *.

Ils s'imaginaient en qualité de sujets de l'ordre de Saint-Jean pouvoir se soustraire aux obligations imposées par les chartes[860]. Leurs chefs sacrifièrent à cette

[856] Les anciens n'appelaient pas le paysan au conseil; ce n'est pas là sa place; mais on s'entretenait davantage avec lui. Ils avaient une politique de famille et non de cabinet. = Le paysan des démocraties entrait pourtant dans les conseils. D. L. H.

[857] D'après le pied de 1425, un plappart zuricois valait 1 schell. 3 heller; il avait plutôt un peu haussé. *Waser*, de l'Argent, p. 103, 105.

[858] A voir dans la *ch.* n. 865.

[859] *Waser* * dans les *Notices politiques* (*Staatsanzeigen*) de *Schlözer*, t. VI, tableau des impôts. Les rapports sont remarquables: Zurich comptait 4,476 âmes, Kibourg 6,346, Grüningen 2,104, Andelfingen 1,541. Ce sont les populations les plus fortes. Il s'y trouve aussi 139 âmes des domaines du bailliage impérial; et l'on voit que les gens des seigneurs justiciers payaient aussi; Bonstetten, qui n'appartenait plus à ses barons, comptait 224 âmes. La comparaison avec les tableaux de population d'une époque postérieure fait voir le rapide accroissement sous la domination de Zurich. Stammheim passa sous Zurich avec 437 habitans; en 1762, il en avait 1195. A la première époque, Stæfa en comptait 420; à la seconde, 4,836. Wædenschwyl s'éleva, dans le même intervalle, de 931 à 6,474.

* Ils prévoyaient qu'il n'en résulterait d'avantages que pour les tribus de la ville, pour les monopoleurs. D. L. H.

[860] Lorsqu'en 1408 Zurich avait cédé le château à l'ordre, il s'était

* L'infortuné décapité depuis pour avoir communiqué à Schlözer de vieux documens!!! D. L. H.

idée vaine ou intéressée la paix de la patrie. A la suite de graves menaces, le chevalier et bourgmestre Henri Schwend ayant été envoyé avec quarante hommes en observation au château de Wædenschwyl, ils engagèrent Schwyz, par de fausses accusations[861], à faire approcher dix fois autant de troupes. Ce danger d'une guerre civile au moment où l'Autriche en préparait une autre engagea Zoug et Glaris à intervenir. Les Zuricois occupèrent le pays rebelle avec plus de quinze cents hommes[862]; les agitateurs s'enfuirent sur le territoire Schwyzois; les bannières, séparées par le ravin d'un torrent, étaient en présence et se narguaient[863]; Jean Meyss, animé du patriotisme dont son oncle avait péri victime, prévint avec peine l'effusion du sang. La Confédération suisse apparut alors dans sa justice et sa dignité. L'œuvre de la violence, indigne d'hommes libres, doit être évitée tant que le droit peut faire entendre sa voix. Les Confédérés pressèrent les habitans de Wædenschwyl de comparaître, pour répondre à la ville, devant un canton que Zurich choisirait, et engagèrent les Zuricois à ne pas dédaigner de se présenter avec leurs délégués devant le conseil de Berne, qu'ils choisissaient pour arbitre[864]. Schwyz s'abstint dès que la voie juridique fut ouverte. Les Bernois s'adjoignirent les Cantons les moins suspects, Schwyz même, Uri, Unterwalden et Zoug, et prononcèrent[865] avec fermeté

réservé le droit de lever des impôts. *Leu*, diplomatiquement exact dans ces sortes de choses, surtout quand il s'agit de Zurich.

[861] Ils accusèrent Zurich de vouloir reconquérir Pfeffikon. *Rahn.*

[862] *Haffner*, 2,000; *Rahn*, 1,500, ce qui est plus vraisemblable.

[863] « Ils se regardaient comme chiens et chats. » *Edlibach.*

[864] Expression de la *ch.*; Wædenschwyl en envoya sept.

[865] *Prononcé des Bernois pour Wædenschwyl*, 4 juin 1468, dans *Tschudi.* Pour le reste, voy. *Edlibach* et *Bullinger.*

et sagesse une sentence juste à l'égard de la ville, clémente à l'égard de la campagne : celle-ci, selon l'ordre, paierait les impôts communs, mais ne serait pas recherchée pour cette querelle; le manque de lumières, la séduction ou quelque autre circonstance semblait peut-être les excuser. On voulait que le gouvernement conservât son pouvoir légitime, le campagnard ses bonnes dispositions. Qu'on se garde de l'écraser jamais, son courage est le nerf de la patrie *.

L'énergie, la sérénité, le progrès, sans inimitié contre l'ancien ordre, régnaient à la ville, à la campagne. On vénérait encore le chef spirituel et temporel de l'Église[866]; on respectait la noblesse de la naissance quand la noblesse morale la relevait[867]. Le campagnard chantait encore les aventures des anciens temps[868], et de bons citoyens compilaient les annales de la patrie[869]. Les livres allemands se multipliaient[870], et la liberté de

* Comparez cette conduite à celle qu'on tint envers Stæfa et Horgen en 1795 et 1796, et plus tard en 1803 et 1804. D. L. H.

[866] Vers latins à ce sujet dans *Hüpli.*

[867] *Le même* cite ce couplet d'une chanson allemande : « Celui qui est » noble et bon, qui est pieux et vertueux, juste, modeste et clément, » appartient à la caste de la noblesse. La noblesse méprise-t-elle la rai- » son, elle descend dans la tribu des paysans. » Et ailleurs :

Nobilis est cunctus quem nobilitat sua virtus.

[868] Histoire de Thierry de Berne, qui se mesura avec les héros. *Hüpli.*

[869] « Le sire Jean Hüpli a terminé sa chronique, samedi avant St.- » Thomas, 1462, pendant qu'on sonnait les complies aux Chartreux. » Elle est extraite, pour les anciens temps, des chroniques d'Eberhard Müllner et de Jean Erhard, de Rheinach, tous deux chevaliers; plus tard, il la composa de son propre fonds; elle est bien écrite et avec intelligence.

[870] Nicolas de Wyl, de Bremgarten, maître d'école à Zurich, élève de Hemmerlin, traduisit, à la demande de personnes nobles, dix-huit ouvrages (depuis 1461). *Denis, Curiosités de la Bibliothèque de Garetti.*

leurs plaisanteries excitait à les lire[871]. La science était récompensée par des droits[872] et des places[873]; on s'appliquait surtout à développer l'adresse corporelle, sans laquelle l'homme le plus sage et le plus courageux est embarrassé. De là des invitations amicales[874] aux citadins et aux campagnards, aux habitans des villes et des contrées voisines habiles à l'arbalète, à la course[875], au saut[876], à lancer de grosses pierres[877]; on proposait comme prix, des chevaux[878], des bœufs[879], des coupes d'argent[880], des anneaux d'or[881], du drap[882], de l'argent; on établissait des lois[883] et des juges du combat[884]; et ainsi, à l'instar des anciens Grecs[885], on per-

[871] Il traduisit en 1462, entre autres l'histoire de deux amans, par Ænéas Sylvius, « lascivam nimis prurientemque historiam, » dit Ænéas lui-même.

[872] Gaspard Schnéeberger de Landshut, habile chirurgien, reçoit en 1469 la bourgeoisie de Zurich. *Registre des familles zuricoises* dans l'extrait de *Jean Schoop*.

[873] Wyl devint secrétaire du conseil de Nuremberg, greffier municipal d'Esslingen, chancelier aulique dans le Würtemberg. *Denis*.

[874] *Invitation de Zurich à Glaris*, vend. ap. Marguerite, 1465. *Tschudi*.

[875] L'espace était de 400 pas.

[876] 3 sauts, chacun de 3 distances, avec l'escousse, sur un seul pied.

[877] Lancer trois pierres à trois distances.

[878] Valant 14, 16 et 20 florins.

[879] De 8, 10 et 12 florins.

[880] Valant 6 florins.

[881] De 2 florins.

[882] Voyez le *programme* de 1465 cité par *Stalder, Hist. de l'Entlibuch*, t. II; on y trouve du drap noir d'Arras, du rouge de Lünsch (Liége?), de Hérenthal (au Brabant), du drap français, etc.

[883] Entre autres, l'arbalétrier devait tirer d'un bras libre, en sorte que la crosse ne touchât pas son épaule, ni la clef sa poitrine, et ne tirer qu'une seule flèche, portant sa marque. *Ch.* 857.

[884] « Gens honorables de notre Conseil. »

[885] Lancer ou soulever de grosses pierres était une ancienne coutume juive, « per omnem Judæam vetus consuetudo. » *St. Jérôme* sur Za-

fectionnait par l'émulation, l'art de se défendre, le premier des arts aux yeux de l'homme libre. Non moins utiles et magnifiques brillaient les jours des grands tournois que les chevaliers et les seigneurs donnaient à leurs amis [886]. De pareils exercices, qui fortifiaient le corps, le courage et l'esprit fraternel, et qui donnaient à la vie un ton mâle, servaient mieux la patrie et la dignité humaine que le mécanisme assoupissant dans lequel le commun des chefs voit l'essentiel de l'art militaire. Entre deux armées dont l'une a plus d'âme, la victoire ne saurait être long-temps douteuse *.

Du reste, alors aussi se commettaient des crimes [887], et des innocens subissaient la torture [888], tandis que les coupables dévoraient leur proie.

Les Zougois saisissaient toutes les occasions d'acheter les droits de seigneurs étrangers sur leur territoire [889]. S'ils vénéraient dévotement l'hostie, seule demeurée intacte au milieu de l'incendie de l'église paroissiale [890],

charie 12, décrit clairement cet usage. Ces divers exercices se retrouvent chez un grand nombre de peuples; mais les jeux Olympiques et leur chantre ont mérité que tout cet art porte le nom des Grecs.

[886] *Edlibach* 1467 parle du grand tournois de Zurich. Le sire Thüring d'Eptingen y prit part. Parmi les Zuricois se trouvèrent les Schwend, Escher, Meyss, Muller.

* Iéna, Austerlitz, Ulm, Eckmühl, Friedland, Eylau, Wagram. Les aveugles continuent à l'être. D. L. H.

[887] Le sacrilége de 1466. *Hottinger, H. E.* II, 448. Le grand vol de la douane. *Edlibach* 1469.

[888] « Beaucoup de braves gens furent cruellement torturés pour cela, mais on ne découvrit rien. » Edlibach.

[889] *Achat* des biens des Ségesser et de la dîme laïque de Bonstetten à *Steinhausen*, en faveur de Zoug, 1451.

[890] *Werner Steiner* dans *Hottinger* II, 439. En 1457.

ils n'en défendaient pas moins leur indépendance contre les monastères les plus respectables[891].

La ville de Lucerne, véritablement suisse depuis que les anciens droits de la maison d'Autriche[892] s'étaient éteints à la suite des événemens[893], s'embellissait comme il sied à la capitale d'un pays libre[894]. Elle faisait des acquisitions[895]; les bourgeois défendaient leurs droits contre le conseil[896] et la ville contre la campagne[897]. On soumettait à l'arbitrage des Confédérés les droits douteux. Lorsque séduit par des propos de cabaret, Wæggis brava la police de la ville, les Lucernois s'y rendirent dans leurs barques, emmenèrent les orgueilleux paysans, et les enfermèrent dans leurs tours jusqu'à ce que les Confédérés médiateurs eussent obtenu pardon et obéissance[898]. Les gouvernemens ne craignaient pas alors l'intervention fédérale; elle consolidait le lien commun; la vanité d'états indépendans s'est nourrie aux dépens des alliances.

[891] *Recès de Lucerne*, mercr. ap. St.-Marc 1466, concernant le différend avec Einsidlen au sujet des justices de la montagne de Zoug, dans *Tschudi*.

[892] T. II. 329 et suiv.

[893] Ils furent incorporés au profit de l'Empire en 1415; le roi Sigismond les vendit probablement. *Tschudi*, II, 575, à l'an 1454, raconte dans un esprit de patriotisme et de critique historique la manière dont la réserve fut effacée dans l'acte d'alliance. La même chose eut lieu à Zoug.

[894] En 1454 on pava Lucerne. *Balthasar, Explication des tableaux du pont de la chapelle*.

[895] La haute justice de Triengen des Rüsseck et des avoyers de Lenzbourg, 1455 et 57. *Leu, Notice sur Simler* 527.

[896] *Haffner*, a. 1463.

[897] Procès contre le district de Meyenberg au sujet d'une succession 1459. *Recès de Constance*, Déc. fin. dans *Tschudi*.

[898] 1465. *Tschudi*, II, 658. La facilité avec laquelle Schwyz céda prouve que Lucerne n'avait pas tort.

A cette époque le Hasli de l'Entlibuch racheta sa liberté[899]. La petite ville de Soursée, fière de la protection fédérale, invita cordialement à un tir[900]. Le campagnard ne prêtait pas volontiers serment à des ecclésiastiques[901], et Béronmünster put à peine sauver ses vases et ses meubles précieux à l'aide des foudres papales[902]. La vie régulière avait dès long-temps cessé chez le clergé de St.-Léodegar à Lucerne, avant que le seul moyen de salut, la conversion des moines en collége de chanoines, reçût l'approbation du pape Calixte[903].

L'âme du conseil était Henri Hassfurter, éprouvé sur les champs de bataille et dans les affaires, vieux, mais seulement par le nombre des années[904], légèrement boiteux, mais excellent général. Il surprit un homme dormant dans les bras de sa femme; l'outrage eût excusé la vengeance; il se maîtrisa, plaça son flambeau et suspendit son épée auprès du lit, puis laissa à la

[899] En 1452; il s'affranchit de la haute justice de l'ordre teutonique et de la dépendance de l'église de Menznau. *Schnyder, Hist. de l'Entlibuch*, I.

[900] *Invitation* de la même année, dans *Stalder* : « Nous prions votre » Sagesse avec de sérieuses instances de vouloir bien envoyer vos tireurs » à ce divertissement, et aussi vos voisins de les accompagner. »

[901] *Plainte de maître Henri de Gundelfingen*, prévôt de *Münster*, portée devant Lucerne : les gens du district de St.-Michel lui refusent le serment, quoiqu'ils le reconnaissent pour leur seigneur; 1447.

[902] Le *pape Paul II*, en 1467, commet les prévôts de Lucerne (Schönen) Werd et Zofingue contre les usurpateurs (que le collége ne voulut pas nommer) qui s'étaient emparés « monilium, tassearum » d'or et d'argent, « zonarum textarum, perlarum, culcitrarum, sculteller» rum. »

[903] 1455. Voy. *Balthasar* (n. 894) et *J. J. Hottinger*, II, 436. Il existe du premier prévôt, Jean Schweiger, une convention fondamentale avec la ville, *la lettre de Schweiger*.

[904] Déjà en 1430, dans le conseil. *Leu*.

justice son cours; plus un homme est puissant, plus il doit se maîtriser[905].

A Berne, environ sept cents maisons[906] étaient habitées par onze ou douze cents pères de famille et locataires[907], et les bourgeois externes payaient plus de trois mille florins pour leur contribution spéciale[908]. Dans les guerres la moitié ou le quart des bourgeois prenaient les armes[909], en sorte que la dixième partie de l'armée se composait de citadins de naissance[910].

On élisait chaque année comme chef de la République un avoyer, rééligible seulement après deux ans d'intervalle[911]. La ville se divisait en commune supé-

[905] En 1465. *Renaw. Cysat* dans *Haller, Bibl.* VI, 435. On fit alors cette *loi :* « L'homme qui en surprend un autre auprès de sa femme en » flagrant délit et qui le tue, sera réputé innocent. » Elle a subsisté jusqu'à nos jours.

[906] 688 et les granges. *Livre des contributions* de 1466.

[907] 1084; *ibid.* mais en 1448, d'après le *rôle* (sous les voûtes de la chancellerie), y compris les couvens, 1186 ménages. Dans le recensement de 1446 (*A. L. de Wattewyl*) on ne compte que 752 ménages, probablement des propriétaires de maisons seulement. Le nombre des maisons avait peut-être diminué en 1466, parce qu'on en avait agrandi quelques-unes en en réunissant plusieurs; ou bien celles du clergé ne furent-elles pas comptées en 1466?

[908] 3254 dans le *livre des contributions* A. 1466.

[909] On compta 762 bourgeois en 1474 : *Wattewyl.* 311 partirent pour la guerre de Fribourg en 1448, *Manuscrits de Bucher;* en 1449 seulement 292, *Wattewyl.* 293 vont à la *guerre de Mulhouse* en 1468. Aux batailles contre les Bourguignons on trouve à peine les 2/3 de ces nombres, 181, 174, 165, 184; les autres étaient commis à la garde des passages et des châteaux.

[910] 2700 campagnards prirent part à la guerre de Mulhouse, où il n'y eut, comme il vient d'être dit, que 293 bourgeois. = Et néanmoins ces citoyens de la campagne, dont le sang coulait pour la République, furent dégradés, devinrent, non pas citoyens de celle-ci, mais sujets des bourgeois. D. L. H.

[911] *Loi* de 1446.

rieure et commune inférieure[912], chacune d'elles en deux bannières ; à chaque bannière était adjoint un tribunal ; les abbayes ou tribus des boulangers, des maréchaux, des bouchers et des tanneurs[913] nommaient chacune un banneret pour quatre ans au plus[914], en sorte que tous les ans on en remplaçait un alternativement dans les bannières supérieures et dans les inférieures[915]. Les abbayes des bannerets avaient le pas sur celle des gentilshommes[916]. Ces tribus n'étaient pas les corporations d'artisans, mais elles les renfermaient ; celles-ci avaient leurs ordonnances, utiles pour la police municipale[917] ; on punissait rigoureusement les contraventions[918]. La suprême autorité appartenait au Grand Conseil, représentant[919] les conseils et les bourgeois ou la communauté de Berne[920], et appelé suivant l'ancien usage *les Deux-Cents*, bien qu'il

[912] Chacune avait son bourgmestre ; l'usage des biens communaux était le principal objet de leurs délibérations.

[913] Autrefois ils étaient élus par les bannières ; depuis environ 1430, par ces tribus.

[914] *Loi* de 1446.

[915] *Loi* de 1437. *Haller*, d'après les collections de Wattewyl, Bibl. IV, 337.

[916] *Wattewyl.*

[917] *Ordonnance des tanneurs* sur les rapports des apprentis avec les maîtres, 1450. On les engage publiquement ; nul ne peut avoir en sa garde plus de 30 schellings ; chacun sert pendant trois ans et donne à son maître 12 muids de seigle, etc.

[918] Ordonnance des boulangers lorsqu'on fit les pains trop petits ; 1466. *Stettler*, I, 188.

[919] *Ch.* 1456, 21 juin, entre 9 et 10 heures du matin : « Nous l'avoyer » et les conseils de la ville de Berne, assemblés, à l'ordinaire, dans la » salle du conseil ; *représentant* et tenant notre conseil. »

[920] Ces expressions sont synonymes. Voy. la *lettre de franchise de Brougg*, 1447 ; là tantôt ce sont l'avoyer, le conseil, les deux-cents *et toute la commune* qui parlent ; tantôt la commune est omise.

comptât souvent plus de trois cents membres[921]. Il était élu par l'avoyer et seize citoyens des bannières[922], de concert avec le Petit Conseil[923] quotidien. Pendant long-temps on ne prit pour règle dans ces élections que la capacité et le dévouement au bien de la ville[924]; celui qui n'était pas bourgeois pouvait le devenir au bout de quinze jours[925]; enfin on élut les grands conseillers parmi les citoyens et les Confédérés domiciliés à Berne, les uns depuis cinq ans[926], les autres depuis dix[927]. Les bannerets choisissaient dans les conseils[928], pour l'administration des seigneuries acquises et pour la garde des châteaux, des baillis qu'un salaire de cent florins[929] indemnisait de la perte de leur temps[930].

[921] En 1458 ils étaient 337, en 1466, 326. *Wattewyl.*

[922] Loi de 1437, n. 915.

[923] Il figure pour la première fois dans ces élections en 1458. *Wattewyl.* = Qui lui en avait donné le droit? D. L. H.

[924] C'est là la véritable aristocratie qui suppose la manière d'agir la plus libérale. Si elle était restée illimitée, et qu'elle se fût toujours associé des hommes de la campagne ou du voisinage, elle serait restée, sinon inébranlable (car rien n'est inébranlable en Europe quand la souveraine puissance se permet tout), du moins élevée au-dessus de la calomnie et de l'envie, et elle aurait été mieux conseillée. = Il n'y a eu ni envie ni calomnie; on a prouvé à l'Europe les torts de cette aristocratie; elle n'a pas osé les nier; on a repris son bien. D. L. H.

[925] Loi de 1458.

[926] Contre les bourgeois externes.

[927] Loi de 1461. = Etait-il sage d'abolir tout cela arbitrairement, parce que nul n'osait réclamer? D. L. H.

[928] Depuis 1457.

[929] 1464. *Wattewyl.* Le premier bailli reçut pour la garde du château 50 livres et une égale valeur en blé.

[930] C'est pour cela qu'en 1470 *Frœnklin* se plaint de ce que le bailliage de Lenzbourg lui a fait négliger son métier de pelletier. = L'*Essai sur la constitution du Pays-de-Vaud* et les *Mémoires de Henri Monod* contiennent les preuves du scandaleux partage des revenus de l'Etat entre les

A Berne on jugeait chaque semaine les causes des districts de la campagne[931] et, tous les trois mois[932], celles des bourgeois externes plus éloignés, de peur que la justice négligée ne fît recourir à l'intervention de tribunaux étrangers[933]. Ce recours était contraire aux franchises de la ville[934]; on n'aspirait à rien autant qu'à l'indépendance; sans elle, ni ordre, ni repos ni aisance progressive. Aussi le serment national engageait-il à éviter la protection, les combourgeoisies et les guerres des seigneurs étrangers[935]. Les conseils s'efforçaient incessamment d'engager les seigneurs justiciers[936] à éclaircir les droits, afin que rien n'entravât la police générale. Car dans le désordre qui accompagna le déclin des ducs de Zæringen, la chute de la puissance impériale et la faiblesse de la seconde maison de Kibourg, chacun s'était fait donner ou avait pris ce qu'il pouvait défendre dans ses rapports avec ses égaux et avec Berne. A cela se joignit le vague des traditions et des formules vieillies. Le gouvernement du pays cherchait à se tirer d'affaire par des enquêtes[937] et des conventions à l'amiable[938]; à la fin il fut formelle-

72 familles gouvernantes; Mullinen et d'Erlach n'ont pas osé les attaquer. La révolution a révélé la majeure partie de ces vices. D. L. H.

931 Tribunal hebdomadaire.

932 Tribunal des Quatre-temps. Nouvelle *ordonnance* qui les concerne, 1467.

933 *Protestation auprès du tribunal de Rothwyl*, lorsque Kilian de Wabern, bourgeois de Berne, y fut cité, 1451.

934 *Renouvellement par Frédéric III*, 1454.

935 *Serment national*, 1465, d'après un manuscrit de Tscharner.

936 En allemand *Twingherren; Twing, Ding*, signifie juridiction.

937 *Pierre Schopfer l'ancien* fait en 1459, dans le district de Seftigen, une enquête auprès de 264 personnes.

938 *Convention au sujet des tribunaux* dans les villages dépendans de

ment reconnu* que le droit de convoquer des assemblées, de faire des ordonnances[939], de connaître des crimes capitaux[940] lui appartenait exclusivement, et l'on détermina sa part aux successions fortuites[941], aux bêtes sauvages[942], au gibier[943], aux essaims d'abeilles[944], au bétail égaré[945] et aux trésors[946].

Les plus grands avoyers et conseillers de Berne étaient eux-mêmes seigneurs justiciers, et ils ne regardaient pas comme des sacrifices les offrandes qu'ils faisaient au bien public. Faire pour la patrie plus que tous les

Berthoud et dans ceux du comté de Wangen, et de la seigneurie de Trachselwald, 1460.

* Violation des chartes nécessitée par la succession des siècles. Pourquoi respecter les chartes bien plus importantes qui flétrissaient la grande masse des habitans, lorsque la succession des siècles commandait d'abroger ce qui ne pouvait plus tenir? Toujours deux poids et deux mesures. La révolution de 1798 a décidé tout cela pour le moment, mais sans avoir sauvé la nation. D. L. H.

[939] Ordonnance et défense.

[940] Pour vol, viol, incendie, meurtre, violation de la paix garantie. Les cas d'homicide loyal (en combat public ou par accident) étaient annoncés au gouvernement après la mort du blessé; jusque là le meurtrier était libre; comme à Rome, il pouvait se soustraire à la peine par un exil volontaire.

[941] Des bâtards et des étrangers. Cependant ils pouvaient tester. *Ch.* n. 938.

[942] Les ours et les autres animaux sauvages et dangereux appartiennent au gouvernement; pour le reste, les districts (n. 937) conservent et peuvent garder la chasse du gibier.

[943] La chasse aux oiseaux.

[944] Les essaims errans appartiennent moitié au gouvernement, moitié à celui qui les découvre (n. 937).

[945] Bestiaux égarés et paissant dans des pâturages étrangers. Au bout de trois semaines ils appartiennent au gouvernement.

[946] 1/3 au gouvernement, 1/3 à celui qui les découvre, 1/3 au propriétaire du sol. On a découvert bien des richesses enfouies à la chute de Rome, lors de l'invasion des barbares et pendant les guerres.

autres était leur orgueil ; le titre de bourgeois de Berne, leur récompense*. Tel se montra le vieux Henri de Bubenberg, souvent avoyer[947], médiateur de la guerre de Zurich, et son fils Adrien, guerrier intrépide, accoutumé dès sa jeunesse à sacrifier tout à sa patrie. Lorsqu'il amena des troupes à l'évêque de Strasbourg pour une guerre du duc Louis de Deux-Ponts, frère de ce prélat[948], afin d'épargner à Berne toute fâcheuse complication[949], il renonça pour le temps de son service à son droit de bourgeoisie; bientôt il se brouilla pour la solde avec l'évêque[950] au point de lui déclarer la guerre. Quoiqu'il ne relevât plus du gouvernement bernois[951], dont l'autorité, à son égard, se bornait à garantir la sûreté des routes commerciales à l'époque des foires[952], Adrien de Bubenberg écouta Berne qui intervint : il posa les armes et confia sa cause à sa patrie[953]. De la maison d'Erlach, Ulrich, seigneur de

* Oui certes ils eurent des grands hommes, mais leur postérité se corrompit, et l'esprit qui animait les pères cessa d'animer les enfans. Voyez le poème de *Haller* sur *les mœurs corrompues*. D. L. H.

[947] Pour la première fois en 1447, pour la dernière en 1463; *Liste des avoyers* par l'avoyer actuellement régnant, M. *Frédéric de Mullinen*.

[948] Peut-être contre l'électeur palatin auquel le duc Louis fit une guerre malheureuse. *Pareus, hist. Palat.* 189; edit. Joannis.

[949] Les Confédérés étaient dévoués à cet excellent électeur, et les bourgeois de Berne ne pouvaient prendre part à aucune guerre non autorisée par la ville.

[950] L'évêque était très-économe. *Pareus*, 182; la guerre avait ma. réussi. Les Wirich d'Epfich avaient probablement été cautions (*Schöpflin, Als. ill.*, II, 678). C'est pour cela que *Stettler* es mentionne dans cette affaire.

[951] *Réponse de Berne à l'évêque de Strasbourg* : que pour le présent il n'était pas leur bourgeois; 1463.

[952] Zurzach et Bade. *Lettres de Berne à Bubenberg* dans *Stettler*.

[953] 1463 *Stettler*, I 183.

Wyl, souvent général, souvent avoyer[954], siégea plus d'un demi-siècle dans le conseil[955]. Gaspard, de l'ancienne maison des chevaliers de Stein, seigneur justicier aussi[956], et son frère étaient avoyers l'un à Berne, l'autre à Soleure. Nous avons vu l'avoyer Rodolphe de Ringoltingen figurer dans les guerres de Zurich et de Fribourg. Superbe maison[957] à Berne, entourée (chose rare!) d'arbres et d'un jardin potager; seigneurie de Landshut; nombreux fiefs, dépendances militaires[958], patronages ecclésiastiques, vignobles[959], prairies[960], coupes précieuses (souvenir du dauphin Louis[961]), cuirasses, armes, chevaux, sommes placées dans beaucoup de villes[962], tout était passé à Thüring, son fils, qui, bientôt avoyer aussi[963], unit à la gloire politique et militaire la gloire moins commune des belles-lettres[964]. En mourant, le père songeant à son

[954] Depuis 1444. *Müllinen.*

[955] Depuis 1414; il mourut en 1465.

[956] A Strætlingen, co-seigneur de Belp. *Müllinen.*

[957] Dans son *testament* de 1456, il nomme l'appartement *intérieur;* chacun n'en avait pas plusieurs.

[958] Contrées dont la milice était tenue de le suivre à la guerre.

[959] A Gléresse sur le lac de Bienne, à la Neuveville et au Landeron.

[960] Dont une près de Berne.

[961] Probablement en souvenir de la paix d'Einsisheim; il y en avait six.

[962] Il avait 50 flor. en obligation perpétuelle contre Schaffhouse et Winterthur.

[963] 1458.

[964] On a de lui une traduction de l'*Histoire et aventures de la noble et belle fée Mélusine, de laquelle descendent les rois de France.* Il nomme comme auteur Guillaume de Portenach, comte de Poitiers, mort le 18 mai 1400. Il dit qu'un d'Erlach avait vu beaucoup de châteaux de Mélusine (nous en trouvons un dans Brantôme); qu'il avait été encouragé à traduire par le margrave Rodolphe (de Neuchâtel), « qui sait la lan-

âme[965], à sa mémoire[966], à sa maison[967], à ses enfans illégitimes[968], à son fidèle serviteur[969], n'oublia pas la République ; il ordonna qu'à l'extinction de la branche mâle de Ringoltingen l'usufruit de Landshut appartiendrait, il est vrai, aux ecclésiastiques et aux pauvres[970], mais la haute justice à la ville de Berne. Nicolas de Scharnachthal, chevalier, seigneur d'Oberhofen, inspirait aussi le respect comme avoyer de Berne[971]. La première fois qu'il sortit de charge, il eut pour successeur un jeune homme de trente-quatre ans, grand d'esprit et de courage, Nicolas de Diessbach, seigneur de Worb, que nous verrons contribuer puissamment à changer la situation de la Suisse entière et de l'Europe. Il venait de sacrifier, comme Bubenberg, une guerre personnelle au vœu de la ville. Elle était dirigée contre le sire de Ghémen, Westphalien, vassal de Clèves, qu'il avait fait prisonnier pour refus d'un paiement, sans craindre le tribunal véhémique dont ce seigneur

gue mieux que moi, » ajoute-t-il. La traduction fut achevée jeudi après St.-Vincent 1456. Nous en avons vu à Mayence dans la bibliothèque des Jésuites une édition de 1472, et à Vienne une édition d'Augsbourg de 1543.

[965] Il donna une bonne dîme pour une messe perpétuelle dans sa propre chapelle.

[966] Une lampe perpétuelle sur son tombeau dans l'église paroissiale; les chevaliers de l'ordre teutonique devaient faire annuellement une procession sur son tombeau et sur celui de sa femme Paula de Hlonwyl.

[967] Inaliénabilité de Landshut et de ces coupes.

[968] A chacun 200 livres et à l'aîné des meubles et deux lits.

[969] A celui-ci un cheval et une cuirasse de cavalier.

[970] A l'ordre de St. Antoine et à dix indigens qui devaient recevoir chaque jour du pain, de la viande ou du poisson, du fromage, de la caillebotte et une bouteille de vin.

[971] 1464, 66, 69, 72.

était membre[972]. Les de Diessbach avaient des relations de famille[973] dans la Basse-Allemagne. Mais dès que la patrie le demanda, il consentit à un accommodement[974]. Le baron André Roll de Bonstetten[975], riche[976], vaillant et appréciateur des sciences[977], beau-frère de Bubenberg, fut conduit par cette alliance à Berne[978], où ses enfans s'unirent aux plus grandes maisons[979]. En considération de ses propriétés lointaines[980], ce Roll de Bonstetten n'entra jamais au conseil; les seigneurs-justiciers, les Scharnachthal, Bubenberg, Diessbach, Ringoltingen, siégeaient avec une dignité bienveillante à côté de sénateurs que la faveur populaire ou le mérite avait tirés des rangs inférieurs de la société[981]; le margrave de Hochberg, les comtes

[972] Voy. *Kopp, sur les tribunaux secrets.* Il fait voir qu'ils n'abusèrent jamais autant de leur pouvoir qu'à cette époque-là.

[973] Son oncle Louis avait épousé une dame noble de Runse, du pays de Cologne. *Ch.* 1462.

[974] *Stettler*, à l'an 1460. Mais je vois par une *ch.* de 1463 que l'affaire n'était pas terminée à cette époque.

[975] Fils de Gaspard et d'Elisabeth, baronne de Sax.

[976] L'archiduc Maximilien était son débiteur en 1483, l'Empereur en 1489. *Ch.*

[977] Son fils Albert reçut par ses soins une éducation qui en fit le Suisse le plus savant de son temps. Un jeune Herrmann de Bonstetten mourut à l'université de Paris. *Ecrits de Bonstetten.*

[978] Il avait épousé Jeanne, sœur de celui-ci. Il devint bourgeois de Berne en 1468, et mourut en 1495.

[979] Son fils Béat épousa Barbe de Wattewyl; sa fille Vérène, le second avoyer de Scharnachthal; son autre fille Agathe, George de Stein et Louis de Diessbach.

[980] Les *chartes* nous le montrent habitant souvent Uster et son domaine héréditaire à Sax.

[981] *Ch. concernant les Diessbach*, 1463; Henri de Bubenberg, avoyer; Wattewyl; le vieux Schopfer; le vieux Bruggler; Frænkli, trésorier, etc. *Ch. au sujet d'un champ* au Sulgenbach, 1466 : Le pieux et noble Pierre

de Gruyère, de Sulz, les seigneurs ecclésiastiques du pays, les Hallwyl, Clermont, Vergy, La Sarra, Estavayer, et les libres communautés de la campagne[982], trouvaient leur sûreté dans leurs rapports de combourgeoisie avec eux. Cette vie politique fait l'éloge de la sagesse de ces nobles plus encore que de leur vertu.

En ce point aussi semblables aux Romains[983], ils tiraient leur puissance de leur soumission à Dieu; par elle intrépides et respectables, leurs ménagemens pour les formes de leur temps ne les rendaient pas plus méprisables que le vainqueur de Zama[984]. Ce fut un beau jour pour ce vieux Berne, que celui où l'homme d'affaires des Diessbach, dans le pays de Cologne[985], rapporta dans sa patrie la tête long-temps désirée[986] du patron de la ville[987], enlevée par un vol pieux[988]; lorsqu'il renouvela cette joie en envoyant de Rome des ossemens des dix mille chevaliers[989], on le récompensa par un emploi qui rapportait cent florins[990].

Kistler, banneret et membre du conseil (boucher de son métier). *Manuscrits de Willading.*

[982] *Rôle des contributions* 1466 : Le comte Jean d'Arberg (Valangin) possédait sur la douane un revenu de 200 florins; les habitans de Château-d'Oex; les de Béronmunster; Wolf, greffier de Gessenay; Nicolas l'aventurier.

[983] « Dis te minorem quod geris, imperas. » *Horat.* III, 6.

[984] Voy. Polybe et Tite-Live qui a écrit d'après lui.

[985] Nicolas Bali.

[986] Auparavant on avait tâché en vain d'obtenir en Aragon quelque relique de lui. *Gruner, Delic. Bern.*

[987] St. Vincent.

[988] « Un brave homme l'enleva par ruse au péril de son corps et de sa vie. » *Tschachtlan.* Voy. cette histoire dans *Stettler.* Elle arriva en 1463.

[989] La victoire de Laupen fut remportée le jour de leur fête. Ces ossemens arrivèrent en 1464.

[990] Il fut fait d'abord avoyer de Büren avec un revenu de 20 livres en

Moins vive avait été la terreur des Bernois à la nouvelle de la ligue formée contre leur ville par l'Autriche, la Savoie et tous les grands comtes, qu'elle ne le fut le matin où les yeux de la multitude cherchèrent en vain le Dieu dans l'église de St.-Vincent [991]. Un prêtre (il le confessa sur le lit de mort, trop tard pour les innocens mis à la torture), un prêtre avait enlevé dans le précieux ostensoir la sainte hostie, le mystère, le sacrement de l'autel. On crut que Dieu, indifférent pour Berne, l'abandonnait, puisque sa foudre n'avait pas écrasé le coupable. On ne vit pas un dédommagement dans l'ostensoir plus beau d'or d'Arabie, orné de pierres précieuses [992]. L'exemple séduisant du jeu [993], du luxe [994], des juremens et de l'impureté [995], était combattu par les lois. On mit au jour la vénération pour la Mère de Dieu, en restaurant ses édifices [996]. Les Bernois veillaient au bon ordre dans le culte [997] et à l'entretien de

argent, 20 muids de froment et autant d'avoine. *Ch.;* reconnu incapable de remplir cet emploi, il devint greffier de Thoune. *Stettler.*

[991] *Gruner* 181 : « En 1466 arriva à notre chère ville de Berne le malheur qu'on estima le plus grand qui lui soit jamais arrivé. » Voy. *Tschachtlan* et l'ouvrage imprimé de *Diebold Schilling;* ensuite *Stettler.*

[992] Pesant 166 onces en or; on y voyait briller une turquoise estimée à 300 couronnes; à la tour supérieure on érigea la statue gigantesque de Christophe, comme gardien de l'autel. *Gruner.*

[993] Aux cartes et aux dés. Nic. d'Erlach présidait le tribunal pour ces cas; là siégeaient d'entre les bourgeois Cuno *der Biderbe* (le Preux), Pierre *Schilling*, Simon *Tormann*, Jean *de Gravenried. Tschachtlan; Schilling.* On continua de permettre le jeu des échecs.

[994] Voyez au chap. VII.

[995] « Il fut défendu, sous peine de 3 livres d'amende, aux femmes « et aux hommes de vivre en concubinage, *comme c'était fort la coutume « dans ce temps-là.* » *J. J. Hottinger*, H. E., II, 446.

[996] Sur la hauteur près de la grande église. *Tschachtlan*, 1468.

[997] *Visitation* 1453. *Gruner*, 177.

ses ministres[998]; mais le clergé ne pouvait soustraire ses biens aux impôts pour le service public[999]. La célébration des grands offices permettait du reste beaucoup de liberté, grâce à la facile expiation des péchés. Il suffisait qu'on eût, dans l'occasion, des moyens d'émouvoir profondément les âmes.

Des fêtes patriotiques perpétuaient des sentimens fédéraux : tantôt un bœuf gras couronné de fleurs et orné de guirlandes, ou un cheval richement caparaçonné, et des drapeaux magnifiquement brodés ou des coupes excitaient l'émulation des tireurs dans un camp de plaisance devant Berne[1000]; tantôt, le dimanche gras[1001], un grand nombre de magistrats et de citoyens des cités et des cantons de la Suisse, des bourgeois externes et des combourgeois[1002] de la ville y venaient resserrer la confraternité au milieu des réjouissances publiques.

De telles mœurs fondèrent, sans trésors, la domination de Berne, sa prospérité, sa gloire*. Après les guerres avec Fribourg, Zurich, la France et l'Autriche, alors que les châteaux bien munis des Bernois étaient les boulevards de la Suisse[1003], leur embarras pécuniaire s'accrut au point qu'ils hypothéquèrent aux Confédérés pour vingt mille florins toute la partie bernoise de l'Argovie inférieure[1004]. Les bourgeois et les sujets de

998 *Tableau des revenus ecclésiastiques* 1457. Collect. de Haller.

999 *Loi de* 1466. *Hottinger*, l. c. 449.

1000 1453. *Stalder, Fragm. sur l'Entlibuch*, t. II.

1001 *Tschachtlan*, A. 1465.

1002 De Gessenay et de toute la contrée; « bonne, vive et joyeuse compagnie et vie amicale. » *Id.*

* Si les mêmes principes eussent duré, la domination de Berne aurait été permanente; c'est pour y avoir renoncé qu'elle a péri. D. L. H.

1003 *Revers*, 1449.

1004 *L'avoyer, le conseil et les bourgeois de Berne*, le jour de St.-Jean

Berne secoururent leur glorieuse patrie avec un si noble dévouement, qu'un grand nombre firent plus que leur devoir [1005]. Urbain de Muhleren et Nicolas de Scharnachthal furent désignés pour percevoir pendant cinq ans l'angster hebdomadaire [1006], et il leur fut religieusement enjoint de ne faire servir cette lourde contribution qu'à éteindre la dette publique [1007]. Telle était alors la confiance dans la loyauté et la force, qu'on trouvait de l'argent à quatre pour cent [1008], et que le cautionnement de Berne pour le duc de Savoie ne fut pas dédaigné [1009]. A la faveur de son renom, la ville conclut avec le duc de Bourgogne et le prince d'Orange des traités si avantageux pour la fourniture du sel, qu'elle assura au peuple cette indispensable marchandise à un prix équitable, et à la République un légitime profit [1010]. On

l'Evang. 1448, aux avoyers, conseils et bourgeois des communes de *Bade*, Bremgarten, Mellingen, Zofingue, Arau, Brougg, Lenzbourg, au bailli, aux bourgeois et à la commune d'Arbourg, au bailli et aux gens de Schenkenberg : ils doivent prêter serment aux Confédérés, excepté à Zurich. Où les Confédérés prirent-ils tant d'argent? les fournitures de guerre furent-elles taxées si haut?

[1005] Nous verrons tout ce que les seigneurs firent. *Revers contre Zofingue*, 1449 ; de même *contre le commandeur provincial de l'ordre teutonique*, 1454, alors qu'il donna 350 florins. D'un autre côté, l'évêque de Bâle pensait que ses gens de Nidau devaient être libres ; mais en vain, suivant la *missive à lui adressée*, 1449.

[1006] Un angster valait deux fennings, dit A. L. de Wattewyl, et en aurait valu 12 de son temps (il y a 40 ou 50 ans), selon ses calculs.

[1007] Le conseil appliquait le produit des contributions des citoyens. *Ch.* 8 novembre 1449.

[1008] Jean Guillaume de Grünenberg avait prêté 600 fl. pour lesquels il recevait 24 flor. d'intérêt annuel. *Quittance pour Zofingue au sujet de la taille*, 1449.

[1009] Pour 20,000 flor. envers Strasbourg; avec Soleure; les nobles du Pays-de-Vaud étaient arrière-cautions. *Protocole des missives*, 1450.

[1010] En 1448. *Stettler*, I, 172, en donne un extrait. Dès-lors le commerce du sel resta entre les mains du gouvernement.

s'occupa sérieusement de régler ces péages[1011], de les défendre[1012] et de les rendre productifs par la sûreté des routes; on évitait donc autant que possible les guerres[1013], mais on protégeait énergiquement les négocians indigènes[1014] ou italiens[1015] contre les violences intéressées des seigneurs du voisinage.

Fort de l'appui des districts de la campagne, Berne cherchait sa seconde colonne dans la contrée des hautes Alpes en étendant de plus en plus son autorité sur le brave peuple de l'Oberland. Sur les bords du lac de Thoune, les gens des seigneurs contribuaient pour les besoins de la république, mais à regret[1016], parce que leurs obligations excédaient presque leurs ressources. Les hommes de Rinkenberg et tous les riverains du lac de Brienz, sujets de l'abbaye d'Interlachen, marchaient maintenant sans contestation pour Berne sous la bannière d'Unterséen[1017]. Après le grand incendie, Un-

[1011] Il faut ranger ici le *traité avec Fribourg* 1467, par lequel à l'exclusion des autorités de Laupen, au-delà de la Singine, Berne devient seul propriétaire du principal péage de Gümminen.

[1012] Monitoire contre Jean Dachs de Strasbourg, 1466, qui éluda le péage; on lui fit payer 2,400 flor. *Stettler.*

[1013] Par exemple avec Strasbourg, 1460, *recès de Bade*, dans *Tschudi.*

[1014] Par exemple Henri Stüdeli, à qui l'on vola près de Genève les sommes qu'il venait de tirer, 1466. *Stettler.*

[1015] Des Florentins furent rançonnés à Neuchâtel en 1467, et des Lucquois à Gerlier en 1468. *Stettler.*

[1016] Comme il a été remarqué dans l'avant-dernier chapitre. En 1450 Fribourg et Soleure servirent de médiateurs. *Haffner.*

[1017] *Traité de* 1446. *Stettler*, I, 162. Ce traité fut le résultat de troubles dont les circonstances ne sont pas connues et par lesquels l'Oberland, fatigué de la guerre, tenta de secouer le joug de Berne. = *Stettler*, patricien de Berne, n'a pas osé dire ce qu'il savait. La même réserve règne dans tous les chroniqueurs depuis que le goût de la domination succéda aux principes de la confédération originaire. D. L. H.

terséen sentit la main paternelle et toujours ouverte de Berne[1018]. La joyeuse milice du Sibenthal avait déjà combattu à la bataille de Laupen; la forteresse de Wimmis à l'entrée de leur pays, et toute l'autorité de divers seigneurs furent achetées par la république bernoise[1019]. Dans le haut Sibenthal, le château de Mannenberg[1020], fief cédé par les comtes de Gruyère aux Rarogne, devint, à l'extinction de cette famille[1021], l'occasion d'un procès entre l'avoyer de Bubenberg et Heinzmann de Scharnachthal[1022] : il s'agissait de savoir si Mannenberg était un fief masculin libre ou s'il pouvait passer aux filles, et de quelle manière[1023], et s'il appartenait au gouvernement bernois[1024] ou au comte de Gruyère, comme suzerain, de connaître de cette cause. Henri de Bubenberg était un homme d'un caractère aimable[1025], mais très-ferme en matière d'honneur[1026]

[1018] 1469. *Tschudi*, II, 704.

[1019] 1449, des mains de Gaspard et de Nicolas de Scharnachthal, dont le père, François, avait acheté Wimmis des de Brandis, héritiers des sires de Weissenbourg. *Stettler*.

[1020] Voy. t. II, p. 442, n. 115. Reichenstein en relevait.

[1021] Jean de Rarogne était obéré. Il n'avait qu'une fille, épouse de Jean Rod. Hofmeister, qui avait eu pour père l'avoyer, conquérant de l'Argovie, et qui mourut sans héritiers. Rarogne avait épousé une fille de Heinzmann de Scharnachthal.

[1022] *Ch. de Berne*, sam. av. Oculi 1456; imprimée dans le *Musée suisse*. Bubenberg est appelé *noble et sévère*, Scharnachthal, *pieux et ferme*, le comte de Gruyère *bien né*.

[1023] La réunion et la limite des deux genres de lois et de mœurs se trouvait dans le comté de Gruyère.

[1024] Qui achetèrent cette contrée des seigneurs de Thurn. Mannenberg était peut-être un arrière-fief.

[1025] Voy. son *Accord* avec l'honorable seigneur Raimbault Dum, *patron de l'église de Spiez* (un bâtard), 1454; aussi dans le *Musée suisse*.

[1026] « Afin que chacun sache qu'il s'est comporté en pieux chevalier. » *Ch.* n. 1002.

et de justice; il avait juré de ne pas céder. Il avait trop long-temps souffert la possession illégale de son adversaire. Mais le chevalier ne put résister aux prières de la patrie, et céda son droit à son fils Adrien, avec lequel un arrangement eut lieu [1027]. Le renouvellement des lois consolida la tranquillité de la vallée [1028].

Berne ne prenait pas moins souvent les armes pour ses bourgeois et ses Confédérés que pour la république même. Cela rendait la combourgeoisie si onéreuse aux pâtres du Gessenay, qu'oubliant la protection dont ils avaient joui [1029], ils songèrent à rompre ce lien et à défendre les abords de leurs vallées par une alliance avec le Sibenthal et d'autres contrées alpestres. Ils repoussèrent donc dans la guerre de Fribourg la sommation officielle de marcher; les arbitres [1030], de leur côté, établirent deux principes qui auraient arrêté les progrès de la Suisse : premièrement que le Gessenay n'était pas tenu de prendre les armes pour d'autres citoyens de la commune république [1031]; secondement, que toute obligation s'éteint avec la vie de celui qui l'a contractée [1032]. Les habitans du Gessenay semblaient douter que le comte de Gruyère, leur seigneur, approuvât la combourgeoisie [1033]; ils réclamèrent les frais

[1027] Heinzmann reçut 2,700 flor., entre autres en indemnité des 1800 qu'il avait donnés pour le rachat à Cécile de Rheinach, veuve de l'avoyer Hofmeister, héritière de son propre fils; n. 1004.

[1028] *Ordonnances pour le Haut-Sibenthal*, 1457.

[1029] A l'époque où le sire de Gruyère « pendait, décapitait, ou exilait qui bon lui semblait. » *Ch.* 1454.

[1030] *Procès des Bernois et de ceux du Gessenay*, 1448.

[1031] La règle disait : « L'associé de mon associé est mon associé. »

[1032] Ils dirent qu'un père ne pouvait pas imposer une bourgeoisie à son fils.

[1033] Les campagnards, dirent-ils, n'ont pu céder une autorité qu'ils

de ces guerres dans lesquelles ils n'étaient pas tenus de servir, comme ils le voyaient maintenant[1034]. Le comte, qu'ils ne redoutaient plus, soutenait leurs prétentions. Des avocats, dont les artifices éblouissent le bon sens du peuple, dirigeaient leurs démarches[1035]; Berne risquait de perdre l'Oberland presque entier. Les arbitres se divisèrent, ainsi qu'il arrive ordinairement. Séryant, greffier de Bienne, fut nommé surarbitre. Il parla pour le maintien de la combourgeoisie. Mais on ne donna suite à la sentence que lorsque Uri, Schwyz et Unterwalden, pères de la Confédération, prononcèrent à Lucerne entre Berne, boulevard commun, et le peuple du Gessenay, issu de leur sang[1036]; dans l'intérêt de tous deux ils confirmèrent à perpétuité tous les articles de la combourgeoisie en litige.

Au milieu des collines verdoyantes de l'Emmenthal, la vigilance bernoise profita des embarras dans lesquels diverses complications et des guerres malheureuses avaient jeté le sire Wolfhard de Brandis. Berne ne put pas s'approprier le château principal, les juridictions ni un grand nombre de métairies[1037], faute

ne possédaient pas. (La combourgeoisie ne leur servait-elle pas de protection même contre le comte, s'il devenait tyran?)

1034 12,000 flor. pour d'anciennes guerres; 600 pour les dommages soufferts pendant la guerre de Rarogne, etc.

1035 La charte est embrouillée, en beaucoup de points contraire aux idées des populations allemandes, entremêlée de formules et de phrases latines. = A qui devaient s'adresser ceux qui n'étaient pas instruits? Ce n'était pas sans doute aux patriciens savans ou aux chancellerisles de Berne que les montagnards pouvaient avoir confiance dans une affaire de cette espèce. Les gouvernemens aristocratiques de la Suisse n'ont jamais favorisé les légistes et les avocats, parce qu'ils redoutaient ces scrutateurs des vieilles chartes et de leurs œuvres. D. L. H.

1036 Voy. t. I, p. 408. Le *traité* est du 16 février 1451.

1037 Trois d'entre elles relevaient du tribunal hebdomadaire d'Affoltern,

d'argent[1038]; il permit aux habitans de racheter leur liberté[1039]; pendant la guerre le château élevé et maintenant embelli demeurait ouvert aux Bernois[1040]. Des avoueries[1041], il ne resta que Troub[1042] dans une étroite vallée alpestre, contiguë aux frontières de l'Entlibuch, et où se voient, sur une délicieuse pente des Alpes, les cabanes disséminées comprises sous le nom commun de Tschangnau. Les Confédérés déterminèrent la limite[1043]. Les barons de Brandis demeurèrent bernois, à leur grand avantage[1044]; ainsi que les sujets de l'ordre Teutonique à Sumiswald[1045], ils protégeaient la ville de Berne quand il se faisait une levée générale; par égard pour leurs relations on ne les obligeait pas à marcher contre les bannières autrichiennes.

Dans les montagnes et les plaines voisines du lac de Bienne, où, à la suite d'anciennes guerres, d'achats ou des rapports primitifs, la domination bernoise se trou-

dont les anciens et nobles seigneurs étaient peut-être une branche des Brandis.

1038 *Stettler* I, 172 : comment Wolfhard vendit ses propriétés à Berne en 1447. *Acte de vente* de 1449, par lequel il les abandonne à Lonis de Diessbach. *Acte de vente* de 1454 en faveur de Gaspard de Scharnachthal pour 4,150 fl. (les deux premiers actes étaient inexécutables). Berne incorpora quelques justices à la seigneurie de Trachselwald.

1039 Conformément au *rôle des contributions* de 1466.

1040 Suivant l'acte d'achat de Scharnachthal.

1041 *Scharnachthal* paraît avoir gardé celle de *Rüggsau*. *Convention* à ce sujet entre l'abbesse de Rüggsau et ceux de St.-Blaise sur le Rüggsbach, 1466.

1042 *Schnyder*, *Hist. d'Entlibuch*, I.

1043 1466. *Ibid.* A cela se rapporte le passage dans le *recès de Bade*, 1460. *Tschudi*, II, 599.

1044 On les secourut en 1467 contre Jean de Hewen. *Stettler*, I, 190.

1045 *Rôle des contributions*, 1466.

vait en conflit avec celle de l'évêque de Bâle, avec les droits et les franchises de Bienne et de la Neuveville, et avec les coutumes tantôt d'une commune, tantôt d'une famille, l'intérêt général exigeait de nouveaux traités et de nouvelles ordonnances, afin de concilier les vieux droits de parcours, de coupe des bois et de pacage avec la division et la clôture des terres communes, la police forestière et le défrichement[1046]; afin d'amener insensiblement les serfs de la campagne à la liberté, puis à l'égalité sans préjudice des institutions publiques[1047]; de procurer aux agriculteurs du crédit auprès des capitalistes[1048]; de fixer la position des citoyens, sujets par hérédité de plus d'une autorité souveraine, en sorte qu'ils ne fussent pas grevés de charges excessives et ne pussent pas se soustraire à leurs obligations[1049]; d'empêcher enfin que le conflit des souverainetés n'amenât l'impunité des criminels[1050].

Berne régnait sans contestation sur l'Argovie. Toutefois les grandes familles, par antique fidélité et suivant le penchant de la noblesse, inclinaient pour Habsbourg et s'efforçaient de mille manières de conserver les droits féodaux ou des hypothèques prescrites. Les héritiers de Grünenberg[1051] réclamèrent son manoir[1052]. Quoique les sires de Baldegg fussent unis à la

[1046] *Convention entre Berne et Bienne*, 1464.

[1047] *Lettre de Nidau concernant la récolte du gland.* Laur. 1467.

[1048] A Nidau, 1440, abolition de la loi qui exemptait le fils de payer les dettes du père. *Wattewyl* dans *Haller*, Bibl. IV, 335.

[1049] *Accord des villes de Berne et de Bienne* au sujet des milices des bords du lac, 12 mars 1442.

[1050] *Rôle concernant les voleurs*, 1452.

[1051] Henri de Randeck avait épousé sa fille; Henri de Klingenberg était neveu de sa femme. *Ch.* 1455.

[1052] Qui avait été pris en 1415. *Ibid.*

ville par plus d'une obligation[1053] et à ses premiers magistrats par les liens du sang[1054], Marquard saisit la première occasion pour marcher contre eux avec les bataillons autrichiens; il le paya de la perte de Schenkenberg, château-fort, et de tout le district du Rötzberg [1055]. Thüring de Hallwyl, vieux et inébranlable ami de Habsbourg, bien que sa maison eût droit de bourgeoisie à Berne et à Soleure[1056], bailli de la seigneurie[1057] avec le titre de maréchal comme ses pères, et investi d'un nouveau fief[1058], se rendit à Vienne pour aider l'Empereur de ses sages conseils[1059]. Les de Müllinen, attachés aux ducs par une amitié personnelle[1060], ne remirent leurs châteaux aux Bernois[1061] que lorsque la faiblesse de l'archiduc Sigismond et les embarras de l'Empereur eurent ôté aux seigneurs ar-

[1053] Voyez dans *Stettler* comment Marquard et Jean contractèrent des engagemens envers la ville en 1452, et ci-dessus, chap. I.

[1054] Béatrix de Rinkenberg, mère de Henri de Bubenberg, avait épousé en secondes noces un de Baldeck.

[1055] *Stumpf*, 516 *b*. En 1460.

[1056] Rod. de Hallwyl devint bourgeois de Soleure en 1457; sa contribution était de 9 livres 6 schel. 8 fenn. *Haffner*. Quant à sa bourgeoisie de Berne voy. le *rôle des contributions*, 1466.

[1057] *Ch.* ci-dessous, n. 1075.

[1058] D'après le livre des fiefs d'Autriche : *Confirmation*, 1457; en échange de son fief conditionné (Hallwyl!), qui fut détaché de l'Autriche en 1415, on lui donne Burkheim sur le Rhin, ainsi que la navigation et le droit de visite sur le fleuve. *Schöpflin, Als. ill.* II.

[1059] *Roo, Ann. Austr.* A. 1463. Mais s'étant aperçu que les conseils de gens turbulens avaient plus de crédit, il s'était retiré.

[1060] Voy. t. III, 238. *Confraternité du duc Frédéric et de Guillaume de Müllinen*, son premier chambellan, seigneur de Bernegg : celui des deux qui survivrait à l'autre en hériterait cent florins. Inspruck, Quasim. 1427.

[1061] Castelen et Ruchenstein.

goviens toute espérance[1062]. Sans rompre avec la maison d'Autriche, ils devinrent bourgeois de Berne, membres du gouvernement, et s'unirent par des mariages à des familles puissantes[1063]. Le sire de Rheinach, au contraire, préféra perdre ses domaines situés autour de Habsbourg plutôt que de reconnaître des juges qui ne tenaient pas leur office de Sigismond[1064]; l'attachement de Berne aux intérêts populaires lui déplaisait[1065], et une inimitié divisait les Rheinach et Bubenberg[1066]. Ils furent en vain cités devant des tribunaux étrangers[1067] pour une somme qu'un ancien duc avait empruntée du sire de Mühlheim[1068], sous la garantie des villes de l'Argovie : Berne protégeait ces villes contre des charges excessives[1069] et contre les prétentions mal fondées des seigneurs[1070]. Chacun

[1062] 1460, volontairement. *Transmission.*

[1063] Hemmann, le premier qui fut bourgeois de Berne et membre du conseil, avait épousé Marguerite de Büttikon, petite-fille de Rodolphe de Ringoltingen; Jean Albert, son frère, Dorothée fille d'Adrien de Bubenberg; le troisième, Jean-Frédéric, Barbe de Scharnachthal-Brandis, veuve de Nic. de Diessbach. *Généalogie de Müllinen.*

[1064] *Ch.* de 1456 concernant la forteresse de Vilnachern.

[1065] *Lettre de Berne à lui*, 1457; l'invitant à prendre plus de soin de ses sujets de Schinznach, Veltheim et Gauenstein.

[1066] 1465. *Stettler.*

[1067] A Mühlheim entre Mésen et Limpach, dans la juridiction de Zollikofen.

[1068] *Ch. de la cour de justice de Rothwyl*, concernant l'affaire de Henri Béger contre le bourgmestre (sic), le conseil et la commune de Berne, au sujet de 143 mares qu'Arau, Sursée, Sempach, Zofingue et Lenzbourg devaient fournir aux Mühlheim et à leurs communes. Reminisc., 1460.

[1069] Sa *charte*, 1456, comme quoi Brougg est inquiété contrairement à ses franchises au sujet de Thüring Effinger.

[1070] *Ch. de Berne*, 1433, reconnaissant que Zofingue a suffisamment

conserva ses droits basés sur des titres[1071]; les Bernois acquirent par achat la tour des vieux comtes de Lenzbourg[1072]. Berne ayant été accusé de participation au complot de quelques aventuriers contre le château de Rheinfelden, sentit si vivement l'outrage fait à son honneur[1073], qu'il punit sévèrement les auteurs du crime[1074], et ne se reposa que lorsqu'une enquête en forme eut prouvé l'innocence des conseils[1075]. La souveraineté commune sur Bipp, d'origine Carlovingienne[1076], sur l'héritage de Bechbourg et sur quelques villages florissans[1077] de la contrée autrefois sauvage[1078] voisine de la voie romaine[1079], fut partagée entre Berne et Soleure de manière à faciliter les rapports; mais les Bernois renoncèrent amicalement à des revenus considérables[1080].

Soleure, la première ville en deçà des défilés sau-

prouvé la légitimité de sa juridiction criminelle contre Walther de Grünenberg. *Jean-Rod. Suter* dans *Haller*, IV, 349.

1071 A Windisch, le péage et le droit de passage appartenaient encore à un bourgeois de Waldshut. *Ch.* 1449.

1072 1460, de la main de Werner, avoyer de Lenzbourg. *Stettler.* La maison sous la tour portait le nom d'Arbourg.

1073 « Nous et nos aïeux n'avons jamais été accusés d'une semblable déloyauté. » *Berne à Zurich*, févr. 1465.

1074 *Etterlin:* « Pas mis à mort, mais rigoureusement punis dans leurs biens. »

1075 *Déclaration de Thüring de Hallwyl*, 1465: que les Bernois sont sans doute fâchés de cette histoire (l'expression est un peu ambiguë).

1076 T. I, 214.

1077 *Prononcé de Fribourg et de Bienne entre Berne et Soleure, au sujet de Lengnau, Granges et Kollikon*, 31 juillet 1460.

1078 La *ch.* de 1059 mentionne la Fontaine-aux-Loups, la Maisonnette-aux-Loups.

1079 Walen-Weg. *Ibid.*

1080 *Partage* de 1461. *Stettler* et *Haffner*. Cet esprit respire aussi dans a *ch.* 1460, il est vrai par l'intervention des médiateurs.

vages du Hauenstein, était si bien uni à la Suisse par ses mœurs et ses principes, que sans obligation[1081] il joignait ses armes à celles des Confédérés. Si la jalousie n'avait pas, alors déjà, divisé les cantons forestiers et les villes, nul doute que Soleure n'eût été admis de bonne heure dans les alliances éternelles[1082]. La plus ancienne et la plus étroite relation l'unissait avec Berne. Quoique cette cité, forte de son génie national, saisit toutes les occasions de s'agrandir, elle concourut par son union à la liberté, à la grandeur et à la prospérité de Soleure. Fribourg en agit de même. Bienne aussi, et, suivant le droit de la liberté antique, Berthoud[1083] étaient alliés avec Soleure. Strasbourg[1084] et d'autres villes sur la même route[1085] reçurent de cette cité de si glorieux secours que l'électeur palatin rechercha son amitié[1086]. Honorable en toute chose, Soleure fit à l'illustre sire de Bourgogne une réception digne de lui[1087]; ses chefs[1088] l'accompagnèrent jusqu'à Neuchâtel. La générosité soleuroise se déploya envers Berne et envers Augsbourg, à l'occasion d'un incendie[1089] et d'une construction dispendieuse[1090], non par

[1081] *Recès de Constance*, déc. 1459 : « Ils l'ont fait par affection, non à cause du droit, » dans *Tschudi*.

[1082] On le voit clairement par le commencement du passage cité.

[1083] 1447. Renouvellement pour 20 ans. *Haffner*, II, 152.

[1084] 1448. *Ibid.* 153. — 1457. *Ib.* 158.

[1085] 1454. Hagenau. *Ib.* 156.

[1086] 1449. *Ib.* 153.

[1087] *Liste de frais* de 1453; elle s'éleva en trois jours à 253 livres 14 schel. p. 155.

[1088] L'avoyer de Wengi et le banneret Byso.

[1089] En 1453, on envoya 100 flor. P. 156.

[1090] St.-Valentin, 1439. P. 152.

orgueil, car elle ne négligeait pas les petits[1091]. Dans cette époque de prospérité naissante, le cœur des Soleurois aimait à s'élargir pour faire accueil ou cortége à de nobles combourgeois[1092], pour fêter les visites d'honneur de quelque ami et voisin[1093], ou quand l'avoyer et les conseillers se rendaient dans d'autres villes pour le carnaval[1094], ou lorsqu'on livrait à la joyeuse émulation des tireurs une paire de bœufs énormes[1095]. Quelquefois on abattait, dans les fossés de la ville, un cerf pour un festin de la bourgeoisie[1096], ou bien on lui donnait dans l'hôtel-de-ville un repas de poissons, suivi d'un bal[1097], ou encore au milieu du concours de tout le pays un spectacle représentait la vie des saintes femmes[1098]. Jean de Fleckenstein abandonna son bénéfice pour qu'un organiste ajoutât à la solennité du culte dans l'église de Saint-Ours[1099]. Des infortunés sans patrie[1100] ou exilés par la misère[1101] recevaient du pain à leur passage.

[1091] En 1453, du pain et du vin aux habitans de Wietlispach. P. 156. A ceux de Wolfwyl, une contribution aux frais de construction de l'église, en 1452.

[1092] Par exemple, le comte Jean de Neuchâtel, 1453 et suiv.

[1093] 1451, l'écuyer tranchant de Lenzbourg et l'avoyer d'Arau.

[1094] En 1465, à Fribourg.

[1095] 1461.

[1096] 1448. Le festin à l'Hôtel-de-Ville coûta 2 livres 11 schell. 8 fennings.

[1097] 1451.

[1098] 1453.

[1099] 1450. Haffner a tiré tous ces petits détails des protocoles des missives qui commencèrent en 1448, et des comptes de la ville et de la campagne.

[1100] Les Zigeunes ou Bohémiens, 1450, 53.

[1101] En 1463, un grand nombre de gens appauvris de la Marche à l'orient du lac de Zurich.

Les crimes, quand ils n'étaient pas imaginaires[1102] ou commis pour de l'argent[1103] par la perversité vénale d'un monstre[1104], avaient la pétulance de l'enfance humaine, cruelle par irréflexion[1105], ou bien ils procédaient de cette effervescence de vengeance[1106] ou de volupté[1107] qui appartient à la jeunesse.

Un chef puissant[1108] ou une société[1109] entreprenait une expédition militaire ou une guerre, même contre l'Autriche[1110], parfois à l'insu du gouverne-

[1102] On brûla beaucoup de sorcières, en 1454, à Soleure et à Berne; en 1467, à Busserach, au-dessous de Thierstein.

[1103] En 1466, on exécuta Wötu, qui avait reçu 300 florins du bâtard de Würtemberg et du chanoine bâlois Maximilien de Stein, pour s'emparer de Neuenstein, gentilhomme soleurois, pendant un voyage aux bains.

[1104] Erhard Lug-Ins-Land, voleur et assassin, fut gagné en 1462 par Jacques de Hohenstein, moyennant 40 flor., pour incendier Soleure pendant un grand tir.

[1105] En 1461, assises pour juger un individu qui, ayant vu un jeune garçon se réfugier dans un arbre creux, y mit le feu par méchanceté. Le coupable passa près des assises sans être reconnu. La même année, amende prononcée contre deux paysans qui avaient mis un serpent dans la soupe de leurs camarades. En 1463, 40 flor. d'amende infligée à un homme qui avait coupé la langue à un enfant pour qu'il ne rapportât pas une chose qu'il avait vue. Ce ne fut pas, il est vrai, un acte de méchanceté gratuite.

[1106] En 1458, Werlisperger est mortellement blessé par l'*avoyer* Hartmann de Stein. Celui-ci prend la fuite; mais, en considération de son mérite, on le rappelle le lendemain.

[1107] En 1463, on tranche la tête au joueur de luth Nicolas, originaire des Grisons, qui avait épousé trois femmes.

[1108] En 1467, Antoine Kratzer.

[1109] Les ouvriers d'Olten incendient en 1460 Séewen, appartenant au sire de Falkenstein, à coup sûr à l'insu du gouvernement, puisque même la *ch.* de 1099 ne l'en accuse pas.

[1110] Expédition contre Pfirt, en 1460; ces 116 hommes en battirent près de Ronnedorf, non loin de Delémont, 300 qui les poursuivaient.

ment. Le gouvernement, de son côté, prenait souvent les armes pour ses combourgeois [1111] contre les caprices de tyrans qui outrageaient l'humanité [1112]; pour la cause de la ville, il les portait jusqu'en Lorraine [1113]; mais c'est avec Rechberg [1114], Moenchenstein [1115], Falkenstein et Eptingen, qu'il avait les querelles les plus fréquentes, les plus amères, les plus irréconciliables. Vingt-trois ans après son attentat sur Brougg, que Soleure concourut à venger [1116], Thomas de Falkenstein, dont nous connaissons les vices [1117], jugea convenable de demander insolemment [1118] satisfaction à cette ville, prétextant un scrupule au sujet du repos des âmes de quelques hommes qui avaient péri alors [1119]. Cette demande fut repoussée avec mépris [1120]. Lorsque les habitans de Prattelen, sujets inquiets de Jean-Ber-

Bien qu'ils n'agissent que pour leur compte, leur trophée fut placé dans la grande église: le courage est toujours louable.

[1111] Pour Oswald, comte de Thierstein, en 1465; il y a encore d'autres exemples.

[1112] En 1466, la femme d'un prisonnier; agenouillée devant Ulrich de Westerstetten, dont elle ne voulait pas satisfaire les désirs, en reçut un coup de pied si violent qu'elle accoucha d'un enfant mort.

[1113] Devant Epinal, en 1467, pour obliger le maréchal de Bourgogne, Neuchâtel à payer à la ville les sommes qu'il lui devait.

[1114] Depuis 1465.

[1115] Même date.

[1116] A cause de l'alliance avec Berne; Brougg appartenait aux Bernois.

[1117] Dans le chap. Ier de ce livre, p. 69-78.

[1118] Il les déclara dépouillés de leurs diplômes, de leurs sceaux et de leur honneur, et les menaça de détruire en tous lieux leur sceau, leur écu et leurs armes. Voy. dans *Tschudi* sa *lettre*, St.-Mart. 1467; la *réponse des Soleurois*, Ste.-Cath.; et sa *réplique*, Ste.-Lucie.

[1119] Un prêtre et deux gardiens; on ne connait ni les auteurs, ni la cause de ce fait.

[1120] « Vous devriez en avoir honte. » *Réponse des Soleurois.*

nard d'Eptingen, dont quelques-uns relevaient de Soleure avec leurs biens[1121], engagèrent cette ville à s'emparer de Prattelen et à ravager les propriétés de leur seigneur [1122], ce chevalier intelligent se trouva bien d'avoir gardé dans les grandes guerres une neutralité excusable aux yeux de l'Autriche [1123], inoffensive à l'égard de la Suisse [1124]. Fidèle à son noble caractère non moins qu'à la prudence[1125], il tâcha d'éviter une guerre avec Soleure, par le recours à d'illustres arbitres[1126] et par un appel à la loyauté suisse[1127]. La tentative de surprendre quelques villages par représailles lui réussit mal[1128]; mais les Suisses[1129] et les plus grandes souverainetés du voisinage [1130] se liguèrent pour lui rendre sa position et sa sûreté [1131].

L'agrandissement du territoire de Soleure ne fut

[1121] Probablement au sujet de Dornek.

[1122] Il l'estime 15,000 florins. Cela eut lieu à Prattelen et à Wild-Eptingen.

[1123] N'était-il pas isolé et cerné?

[1124] Ne leur donna-t-il pas du pain et du vin lorsqu'ils passèrent le Hauenstein? *Ch.* 1406, dans *Bruckner*.

[1125] « En considération de mon nom, de ma race, de ma chevalerie et de mon origine; je serai le plus sage et je ferai plus que mon devoir. »

[1126] *Eptingen à Soleure*, Concept. 1468. *Tschudi*. Il offrit de s'en rapporter au jugement de l'Empereur, des évêques de Strasbourg, Constance, Bâle, Spire; des ducs de Bavière, Veldenz, Autriche; des margraves de Bade; des sires de Rappoltstein et Flachslanden, etc.

[1127] *Eptingen à Glaris*, St.-Thom. 1468. *Ibid.* Il écrivit de même à tous les cantons.

[1128] On exécuta à Soleure un habitant de Schlettstadt, qui avait voulu lui livrer Nunningen et Busserach. *Haffner*.

[1129] Zurich, Lucerne, Schwyz et Schaffhouse.

[1130] L'évêque et la ville de Bâle, le comte de Neuchâtel, le célèbre bailli bourguignon Hagenbach.

[1131] Soleure dégagea ses gens du serment et lui restitua 300 flor., réparation d'honneur plutôt qu'indemnité. *Haffner* a omis cette histoire.

jamais le résultat d'une injuste violence, mais celui de l'économie et du patriotisme des citoyens : soit qu'on profitât du désordre des affaires des derniers de Ramstein [1132] pour protéger une certaine étendue de l'Aar par l'achat de la seigneurie de Gösgen [1133], ou pour prévenir par celui de Séewen [1134] des procès chanceux; soit que le comte Oswald de Thierstein, embarrassé par la complication de ses affaires, abandonnât à la ville son manoir hypothéqué [1135]; soit encore que des seigneurs obérés vendissent leurs redoutables forteresses dans les gorges ou sur les hauteurs du Jura [1136], ou un gentilhomme sa belle seigneurie [1137], ou qu'on tînt les châteaux ouverts à la ville en échange de sa protection [1138]. On recherchait son argent [1139], ses troupes [1140]

[1132] Voy. plus haut chap. II, à n. 170.

[1133] En 1458, pour 8,200 flor. *Tschudi; Haffner; Rhan.* Non-seulement le district de Gösgen, mais encore des villages attribués à Berne par des traités postérieurs, l'avouerie de Schönenberg et le péage de Vilmergen. Ces domaines furent vendus par Ursule de Ramstein, épouse de Thomas de Falkenstein, son tuteur, à ce qu'il paraît, pour ce douaire ou son présent de noces.

[1134] 1461. Appartenant aussi à Ramstein. Thomas de Falkenstein en vendit l'usufruit, et sa belle-mère Ursule de Ramstein, de la maison de Géroldseck, la propriété.

[1135] 1463. *Haffner.*

[1136] Falkenstein payé en 1458 à Henri d'Oftringen. Bernard de la même maison avait vendu, en 1455, Dorneck à Soleure. *Haffner.*

[1137] En 1466, Kriegstetten fut vendu par le gentilhomme de Malrein; l'année auparavant Wartenfels, par Adrien de Bubenberg.

[1138] Pierre de Greifensée accepte la bourgeoisie avec sa seigneurie de Wildegg, en 1456; Ant. de Wittenheim convertit Dietikon en demeure ouverte, 1462; Hemmann de Ramstein devient, avec Büren, bourgeois de Soleure en 1466.

[1139] En 1467, la dame (veuve?) de Ramstein vint à Soleure sans un sou, fut hébergée gratuitement et reçut un don de cinq florins.

[1140] En 1461, Jean Bernard de Gilgenberg demanda en vain, dans sa perplexité, un secours de 30 hommes.

et son alliance. Forte de ses murailles restaurées [1141], laborieusement défendue par des tours coûteuses [1142], enrichie d'horloges utiles pour toutes les occupations de la vie [1143] et de grosses cloches pour les assemblées soudaines et les prises d'armes [1144], la ville de Soleure, accessible aux amis [1145], fière aux ennemis, occupait le centre de la contrée.

Elle avait des avoyers qui, élus à l'âge de la pleine vigueur, souvent riches et bienfaisans [1146], vénérés comme des pères [1147], eux-mêmes pleins de confiance dans le gouvernement [1148], voyaient parfois pendant l'exercice de leurs fonctions passer une génération entière [1149], infatigables jusqu'à leur mort [1150], pleurés même par des voisins [1151]. Soleure prenait un soin reconnaissant des enfans mineurs laissés par celui qui avait longtemps servi de père à la république : il ne permit pas que la belle et riche héritière de Hemmann

[1141] On les construisit à neuf, en 1453, près de la porte de l'Eichthor.

[1142] En 1462, le Kaumauf (« à peine construite, » nom de la tour la plus élevée dans le faubourg sur l'Aar).

[1143] En 1452, la grande horloge avec l'homme qui frappe les heures.

[1144] En 1454, celle du vieux clocher fondue par un maître de Champlitte.

[1145] On en avait facilité les abords à partir du pont de l'Emme, 1454.

[1146] L'avoyer Nicolas de Wengi bâtit, en 1467, le grand hôpital.

[1147] Comme le gentilhomme Bernard de Malrein, avoyer, mort en 1467.

[1148] Hemmann de Spiegelberg établit le gouvernement tuteur de sa propre fille, très-riche, 1451.

[1149] Spiegelberg fut avoyer 29 ans, Jean Wagner 30, Ulrich Byso 29 ans.

[1150] Nicolas de Wengi mourut en route pour Mulhouse, 1467. (*Haffner*, II, 167, en contradiction avec ce qu'il rapporte, I, 381; de Wengi n'était-il plus depuis 1454 qu'ancien avoyer?)

[1151] Comme Wagner en 1451, Wengi en 1467.

de Spiegelberg fût secrètement unie à un étranger par le caprice de sa mère, mais il obtint par des voies juridiques que, selon le vœu du père, le mariage de la fille tournât à l'honneur et au profit de la cité et récompensât le mérite de son successeur dans la première magistrature, Bernard de Malrein; Reinhard de Malrein devint son époux [1152].

Les revenus de la ville en argent ne s'élevant pas à cinq mille livres [1153] restaient ordinairement au-dessous des dépenses [1154] : c'est que non-seulement elle entretenait une garnison pour marcher contre les ennemis [1155] et achetait des armes pour ses citoyens [1156], mais elle avait des greniers [1157] et des caves afin de maintenir en cas de disette imprévue les premières denrées à des prix équitables [1158]. Elle couvrait ces dépenses extraordinaires au moyen de contributions considérables suivant la valeur de l'argent à cette époque [1159] et dont ni ecclésiastiques [1160] ni campagnards [1161] n'é-

[1152] Le mariage en 1463.

[1153] En 1455, ils s'élevèrent à 4,679 livres 2 schel. 4 fenn.

[1154] La même année 4,961 liv. 4 schel. 8 fenn.

[1155] En 1450, Ulrich Matthys et 16 autres reçoivent chacun 5 schellings par jour, forte solde!

[1156] A Henri Steffan, 5 liv. 10 sch. par millier de fûts d'arbalètes; même année.

[1157] En 1465, construction d'un grenier à Sœwen.

[1158] En 1458, le pot de vin valant 14 fennings, le gouvernement le fit vendre pour 8.

[1159] En 1444, ordonnance sur l'Ohmgeld (droit de consommation). En 1450, l'église de Saint-Ours paya 150 flor. de contribution de guerre.

[1160] En 1463, établissement d'un impôt à Falkenstein. On connait aussi les époques de Gösgen et d'autres localités.

[1161] En 1447, cinquante hommes dînaient et soupaient pour 4 livres 6 sch.; et en 1466 on achetait pour 25 florins une grande maison.

taient exempts. Cependant l'agriculture se perfectionnait de jour en jour [1162], et déjà des jeunes gens vigoureux trouvaient une ressource dans la garde des souverains étrangers [1163].

Du territoire soleurois une double route conduit par le Hauenstein supérieur et inférieur sur les bords du Rhin, à travers des contrées qui passèrent la plupart sous l'autorité de Bâle. Déjà l'on se croyait en droit d'exiger de Bâle la sûreté des chemins entre Waldenbourg et Liestal [1164]. Des brigands déguisés parcouraient le pays avec des armes secrètes; tout-à-coup le son d'un cor rassemblait la horde cachée; elle forçait les voyageurs dépouillés à jurer sur leur vie de ne jamais revenir dans ces lieux [1165]. Des grands se coalisaient contre l'injuste violence qui ne respectait ni la dignité du prêtre [1166] ni le caractère sacré de l'ambassadeur [1167]. Dans bien des lieux d'interminables procès, concernant les droits de parens éloignés ou de seigneurs absens, empêchaient l'exercice de la police [1168]. De là vint qu'à Liestal la direction de la garde des portes fut confiée à deux conseillers, que pendant le

[1162] En 1461 les habitans de Granges extirpent par le feu une forêt pour convertir le sol en pâturage.

[1163] La garde bourguignonne fut autorisée en 1465.

[1164] *Sentence de Strasbourg*, 1461, dans *Bruckner; Curiosités de la Campagne de Bâle*, p. 1477. Il s'agissait de savoir (l'équité le voulait) si, outre le droit de chaussée et de pontonnage, la ville percevait aussi un droit de conduite.

[1165] Dans les environs de Prattelen, 1456, *Bruckner*, II, 251.

[1166] Le docteur Cyriacus fut terrassé par Jacques Ze Rhyne avec le secours d'Eptingen, 1464, *Ibid.*, 205.

[1167] L'ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 1469, emmené à Pfeffingen, château d'Oswald de Thierstein.

[1168] Les sentences de Benheim sur les droits souverains de Hölstein, 1454 et 1456. *Bruckner*.

jour un gardien restait en observation sur le clocher, et chaque nuit un membre du conseil veillait dans le château [1169]. A la déloyauté se joignait la rudesse des mœurs : la femme d'un prisonnier n'ayant pu rassembler que la moitié de sa rançon, la garnison de Farnsbourg la contraignit d'être témoin du supplice de son mari [1170]. Une autre apportant dix florins pour qu'on ne coupât à son mari qu'une main, ils lui mirent les deux dans son petit panier [1171]. Guillaume de Runs, bailli du duc Albert au château de Farnsbourg, força un homme par des tortures à déclarer qu'au sein de la paix les Bâlois avaient voulu s'emparer du château par une petite porte latérale [1172]; condamné à Rheinfelden, on l'écartela; le bailli ordonna de lui arracher aussitôt le cœur pour l'empêcher de parler [1173].

Tandis que la violence et la barbarie compromettaient ainsi la sécurité publique, Bâle florissait grâce à son ordre, à sa sagesse, à son énergie. Au-dessus de toutes les autres villes brillèrent les armes et les hommes que le chevalier Burkhard de Rotberg, bourgmestre de Bâle, conduisit à Rome pour embellir le couronnement de l'Empereur (1452) : il reçut en récompense la grande charte des franchises qu'on lisait annuellement devant le conseil et les bourgeois [1174]. Sans les machines de siége de cette ville, sans la milice

[1169] Ordonnance de 1450. *Ib.* p. 1043.

[1170] Elle voulut se couvrir les yeux de ses mains. *Sentence autrich. Ibid.* p. 2126.

[1171] *Ibid.*

[1172] Par la maison des chevaliers de Zielempen contiguë à la cour du château. *Ibid.* 2162.

[1173] 1453. *Ibid.* 2129.

[1174] *Ulrich Mutius,* Chron. Germ. l. XXIX, édit. Pistor. 946. *Wurstisen, Chron. de Bâle,* 446.

commandée par Flachsland et Bérenfels, les murs et les tours puissantes de la forteresse de Hohenkönigsbourg, bâtie sur la pointe d'un rocher de difficile accès, ne fussent pas tombés (1462), et une association de nobles eût continué d'exercer de là ses brigandages [1175]. Le plus grand danger menaçait de la part d'Oswald, comte de Thierstein, jeune homme ardent et inventif, qui ne dédaignait aucun moyen de s'emparer de la ville. Il se procura d'abord de l'argent [1176], approvisionna et munit Pfeffingen, un de ses châteaux qui, sur le penchant de la montagne Bleue, domine la Birse, au-dessus de Bâle; mais ce qui le rendait surtout dangereux, c'était la combourgeoisie et l'étroite amitié de Soleure et de Berne [1177]; cette union obligea les Bâlois à des égards. Lorsque Oswald exigea d'eux dix-sept mille florins, frais d'une guerre faite par son père contre Bâle pour le compte de l'Autriche, et que la ville n'était point tenue de lui rembourser [1178], il ne leur servit de rien d'en appeler à la justice; il fallut de l'argent pour le contenter [1179]. Le comte forma en-

[1175] *Ibid.* 445, à comparer avec *Schöpflin, Alsat. illustr.*, t. II, 205. Il me paraît vraisemblable que le château était entre les mains des de Vinstingen; le grand nombre de nobles qui prirent fait et cause pour ce manoir et le caractère de celui qui servit de guide aux Armagnacs s'accordent avec ce fait.

[1176] Il vendit Brunnstadt pour 2,900 florins. *Wurstisen.*

[1177] *Rhan*, dans son histoire non imprimée, mentionne la combourgeoisie de Berne; si elle a existé réellement, elle n'a sans doute pas subsisté long-temps à cette époque : n'était-il combourgeois de Berne qu'en sa qualité de Soleurois?

[1178] Conformément au traité de paix, chaque parti devait indemniser les siens, et son père Jean reçut réellement à cet effet de l'Autriche une somme, seulement, il est vrai, de cent florins. *Wurstisen.*

[1179] *Le même* et *Stettler*. En 1465.

suite le projet de faire mettre le feu par un gagne-denier à une auberge de Bâle pendant les festins que les tribuns célébraient dans la nuit du nouvel-an, et de s'emparer, au milieu du trouble, de la porte d'Eschen, à l'aide de deux cents mercenaires qui s'étaient introduits. A la découverte du complot, on se contenta de bannir de la ville [1180] ces mercenaires, Suisses pour la plupart. Lorsque enfin, avec l'autorisation de la chancellerie impériale, qui pouvait ignorer les rapports des localités [1181], il établit un péage sur la grande route commerciale près de la ville [1182], Soleure menaça ceux qui voudraient l'en empêcher. Ce qui tira les Bâlois d'embarras ce furent, d'un côté, leurs égards pour les Confédérés, qui, en retour, engagèrent Soleure à rompre ses relations de combourgeoisie avec ce seigneur remuant; de l'autre, leur audace : ils sortirent, brûlèrent la maison du péage et emmenèrent les percepteurs [1183].

On n'avait chassé de la ville d'autres gentilshommes que ses ennemis déclarés [1184]. L'ordre et l'intelligence présidaient à l'administration municipale. La classe d'hommes la plus dangereuse, celle qui n'a ni biens ni honneur à perdre [1185], et contre l'audace, la ruse et la multitude de laquelle la police de la plupart des pays

[1180] *Wurstisen*, 456. En 1466.

[1181] Il demandait, en général, de pouvoir ériger un péage *dans sa seigneurie*, qui avait plusieurs voisins.

[1182] A Gundoldingen.

[1183] *Wurstisen*, confirmé par *Bruckner*.

[1184] Nous avons vu Rotberg, Flachsland, Bérenfels exilés.

[1185] Des aveugles, des boiteux (quelques-uns qui feignaient de l'être), des faiseurs de tours et beaucoup de gens sans aveu.

[1186] Témoin les mendians et les vagabonds, gens utiles pour les scènes de terreur en temps de révolution.

soutient une lutte perpétuelle, mais inégale [1186], fut ramenée par une sage philanthropie à de certains sentimens de justice [1187], et gagnée en faveur d'un gouvernement d'une bienfaisance si clémente [1188].

Mais ce qui éleva Bâle au-dessus de toutes les villes de la Suisse, ce fut la pensée de fonder une école pour la culture scientifique de la jeunesse, œuvre méritoire, calculée, non pour le moment et pour une constitution passagère, mais pour tous les âges et pour l'humanité par l'influence des travaux qu'elle fit entreprendre et des facultés qu'elle développa. Une seule journée put détruire, près de Chéronée, l'ouvrage de Thémistocle; mais Athènes recueillit pendant neuf cents ans encore les fruits de la semence jetée dans l'Académie, au Lycée, au Théâtre [1189]. Un jour l'immortelle admiration pour ses anciens écrivains remplira les esprits d'un enthousiasme qui la relèvera de ses ruines. Une seule journée put anéantir, près de Philippes, l'œuvre du premier Brutus : mais lorsque Rome perdit, après la liberté, l'empire du monde; par des souvenirs que nul pape ne

[1187] Ils avaient leur propre tribunal dans lequel ne siégeaient que « les enfans de la liberté, ceux qui vont *sans culottes* et sans couteaux », arme sans emploi dans une ville paisible. On les *forçait* de siéger et de se juger les uns les autres, sous peine d'être arrêtés comme des paysans et cités devant les juges des délits de police.

[1188] Ils jouissent de la franchise et de la prérogative d'être traités comme bourgeois et habitans (mieux que les paysans qui apparaissent sur un échelon inférieur.) *Ordonnance des deux conseils*, samedi av. Jacq. 1457, dans *Haller*, *Bibl.* VI, 436.

[1189] Ce qu'attestent encore les renseignemens donnés par Proclus, Marinus et Domase; Procope rapporte que les écoles furent supprimées par le zèle de Justinien. Comment pouvait-on oublier les Dieux si noblement chantés, et lire les décrets des conciles au lieu des poèmes d'Homère?

put effacer, nul conquérant transporter ailleurs *, elle n'en resta pas moins la ville éternelle. Si l'œuvre des d'Erlach périt au Grauholz **, les Erasme, les Gessner, les Bernouilli, les Haller rappellent une autre noblesse et une autre gloire. Les œuvres de la pensée sont impérissables; les autres ne vivent que par elle ***.

Ænéas Sylvius Piccolomini, de Sienne, un des premiers hommes de son siècle par son intelligence, son esprit, les applications utiles de son savoir et la noblesse de ses sentimens, vint à Bâle au temps du concile, jeune homme pauvre et sans nom; mais bientôt il attira tous les yeux sur ce qui vivait en lui, fut élevé sous le nom

* Dieu le veuille! mais le système créé pour subordonner les lumières au despotisme, pour former des instrumens aptes à le soutenir, pour détruire la liberté de la presse, pour faire disparaître tout ce qui, dans les anciens ouvrages, est regardé comme fausse doctrine, etc., ce système se poursuit si mathématiquement, que le commencement du XIXe siècle pourrait revoir la barbarie. L'Angleterre et l'Amérique, voilà notre espérance. D. L. H. (Note écrite sous la domination de Napoléon à laquelle elle se rapporte. C. M.)

** Vaste forêt à la jonction des routes de Soleure et d'Argovie, non loin de Berne. Il s'y livra le 5 mars 1798, entre les Bernois et les Français, un combat sanglant dont la prise de Berne, le même jour, fut le résultat. C. M.

*** Le poète lyrique *Lebrun* a élevé un monument durable à cette même pensée dans son *Exegi monumentum* (l. VI, O. 23), où, parlant des pyramides d'Égypte, il demande:

Qu'atteste leur masse insensée?
Rien qu'un néant ambitieux:
Mais l'ouvrage de la pensée
Est immortel comme les Dieux.
Le temps a soufflé sur la cendre
Des murs qu'aux rives du Scamandre
Cherchait l'ami d'Ephestion;
Mais quand tout meurt, peuples, monarques,
Homère triomphe des Parques
Qui triomphèrent d'Ilion.

C. M.

de Pie II[1190] à la plus haute dignité de la chrétienté de l'Occident, et sut aimer, même pape, les sciences[1191] délices de sa jeunesse, fondement de sa fortune et son titre d'honneur auprès de la postérité. Lorsqu'on reçut à Bâle la nouvelle de l'avénement de cet Ænéas Sylvius, objet d'amour et d'admiration, les magistrats se rappelèrent l'estime reconnaissante qu'il avait témoignée dans ses écrits pour la loyauté de leur bonne ville. Considérant qu'un homme de cette trempe n'oublie ni les bienfaits ni les joies, ils cherchèrent quelle grâce importante et digne de lui ils pourraient lui demander. L'évêque de Bâle, Jean de Venningen, homme habile dans la direction des affaires spirituelles et temporelles, même dans les circonstances qui demandaient le recours aux armes, ne voyait dans la richesse et la puissance que des moyens de faire fleurir son évêché, d'élever de magnifiques édifices et de répandre tous les genres de bienfaits; homme distingué par sa dignité, son ordre et son bonheur, et qui prenait aussi plaisir aux sciences[1192]. Grégoire, d'une antique famille de chevaliers d'Andlau[1193], vieillard plein d'expérience et de savoir[1194], était prévôt du chapitre. Jean de Flachsland, Jean de Bérenfels et Pétermann Rot de Rotberg, tous trois chevaliers nobles et qui connaissaient le monde, gouvernaient la ville[1195]. Sous leur présidence,

1190 « Sum Pius Æneas fama super æthera notus. »

1191 *Platina :* « quando a munere vacabat, in lectione et scriptione » omnem voluptatem posuisse; libros plus quam smaragdos et sapphiros » charos habuisse. »

1192 *Nicol. Gerung Blawenstein, Chron. episcopor.* dans le tome Ier des *Scriptt. minor. Basil.*

1193 *Schöpflin, Als. ill.*, t. II, 698.

1194 Qui avait assisté au concile de Constance. *Leu.*

1195 *Gerulcr, de Ortu et progressu acad. Basil.* Bâle, 1660.

les conseils et les bourgeois de Bâle résolurent de demander à Pie, non des reliques, des images miraculeuses, un jubilé, des indulgences, des pélerinages; mais ce qu'Ænéas accorderait avec le plus de joie, une université. Car l'empire des sciences, dont la religion est une des plus importantes et, à le bien prendre, le résultat de toutes les autres, était aussi placé sous la surveillance du chef de cette grande institution morale qu'on appelle le Christianisme[1196]. Vers ce même temps on essaya de fonder de même une université à Fribourg en Brisgau[1197]. Hors de là, on ne trouvait dans toute la Suisse et sur les bords du Rhin jusqu'au Nekkar, aucune institution publique pour les sciences; Paris et Bologne étaient les mères du savoir; en Allemagne, Vienne, Heidelberg, Erfurt, Cologne et Leipzig marchaient sur leurs traces[1198]. Si les arguties du bavard ecclésiastique ou laïque ne servent qu'à faire dévier la rectitude de cœur et d'intelligence de l'homme

[1196] La plus haute fonction qu'il y ait au monde, digne d'un président-directeur. Mais il aurait dû s'y consacrer exclusivement, avancer en sagesse, s'entourer d'hommes sages et nobles, et ne pas tenter d'arrêter, au gré de son caprice ou de son intérêt, la marche de l'esprit, ce qu'aucun mortel, aucune cour ne peut faire long-temps. Un pape tel qu'il devrait être serait devenu la pierre angulaire de la vaste communauté du monde civilisé. = Il est assez curieux de lire la correspondance officielle qui a eu lieu depuis 1808 jusqu'en juin 1809 entre les autorités françaises et le pape Pie VII. Les soupirs de la papauté dans les fers l'ont rendue intéressante pour toutes les âmes généreuses. Voyez *Correspondance authentique de la cour de Rome avec la France, depuis l'invasion de l'Etat romain jusqu'à l'enlèvement du Saint Père* (dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809), *le 1er jour d'août, fête de saint Pierre dans les liens.* 1809. 1 vol. in-8. D. L. H.

[1197] Le 21 sept. 1457. *Hist. de l'Autr. antér.*, II, 162. *Gerbert, Sylva nigra*, II. 292, comparé avec la bulle en faveur de Bâle.

[1198] Nommés dans les lettres d'octroi de Bâle.

simple; d'un autre côté, l'ignorance des langues anciennes, fruit de la plus haute civilisation des Grecs, rendait inabordables les documens primitifs du christianisme [1199].

Pie se ressouvint de la tristesse que lui avait donnée dans ces contrées le complet oubli des anciens, ces favoris de tous les hommes éclairés. Il reçut avec joie dans Mantoue, le 12 novembre 1459, au milieu des plus grandes affaires [1200], le message de Bâle. « Le plus » beau titre des mortels, dit-il [1201], est de pouvoir » conquérir la perle de la science. Par elle le fils de » l'homme pauvre devient indispensable au roi. Elle » élève au-dessus de la poussière l'esprit immortel, » infini. C'est le seul trésor qu'on agrandisse en le dis- » séminant. Comment le Siége apostolique, destiné à » l'avancement du bien, n'exaucerait-il pas une telle » prière? Oui, au nom de Dieu (et que ce soit au plus » grand avantage de la foi, de la justice et de toute » culture intellectuelle!) les bourgmestres, les conseils » et les bourgeois de la belle et salubre ville de Bâle, » avantageusement située à tous égards, reçoivent par » les présentes et pour toujours une *université*, comme

[1199] « On a inventé une nouvelle langue, » dit un moine dans un sermon, « la langue grecque; elle est la mère de tous les schismes. On a » publié dans cette langue un livre, le Nouveau-Testament, qui renferme » beaucoup de passages dangereux. Il se forme maintenant une autre » langue encore, l'hébreu; quiconque l'apprend devient Juif. » *Conrad Héresbach*, cité par *Gerdler*. Ce langage n'étonnera pas les personnes qui vivent dans de certains lieux où ce même siècle dure encore.

[1200] Il était occupé des moyens de préserver l'Occident de l'impétueux et infatigable Mahomet II.

[1201] Extrait de sa *bulle;* on la trouve dans les notes d'*Iselin* sur Tschudi.

» Bologne, où s'enseignera toute science permise, di-
» vine et humaine, et toute espèce de droit, ecclésias-
» tique et civil. Notre vénérable frère, l'évêque de
» Bâle, et après lui chacun de ses successeurs sera
» chancelier de l'université. » Il consacra aux professeurs huit prébendes du chapitre de Bâle et des chapitres voisins[1202]. Il permit à tous les ecclésiastiques déjà placés de fréquenter les cours sans perdre leurs revenus[1203]. Les députés repartirent satisfaits : Bâle reconnut son Ænéas.

De bon matin, le jour du savant et intrépide évêque saint Ambroise (4 avril 1460), l'évêque Jean en habits pontificaux, suivi de tous les chanoines, des chapitres et des ordres, le chevalier Jean de Flachsland, bourgmestre en charge, avec tous les conseillers, les bourgeois et la commune entière de Bâle, montèrent à l'église cathédrale. Après la grand'messe, le bourgmestre remit à l'évêque la bulle, Jean prononça le discours d'inauguration, et, en qualité de chancelier, installa comme recteur le prévôt d'Andlau[1204]. Ensuite retentit l'hymne ambrosienne, car c'était un grand jour pour l'avantage et l'honneur de la ville, surtout en raison des lumières qu'une semblable institution répand et des découvertes qu'elle fait faire.

[1202] Deux de la cathédrale, deux de St.-Pierre, une de Zurich, une de Soleure (mais qui ne fut pas livrée, comme le remarque *Haffner*), une de St.-Maurice à Zofingue, de St.-Martin à Colmar, de St.-Ursanne. *Andlau*, *Programme*, 1460.

[1203] Cependant ils perdaient la finance de présence, et devaient donner un traitement considérable aux vicaires. *Wurstisen.*

[1204] *Le même*, et une bonne dissertation dans l'Almanach de Bâle, 1798.

Les franchises académiques, la discipline et les salaires furent ensuite l'objet de délibérations [1205]. Les universités sont des républiques de jeunes citoyens, la plupart étrangers, et qui changent incessamment. Afin d'être jugés par leurs pairs, antique coutume des hommes libres, ils relevaient d'une régence, d'un tribunal et du recteur, à l'élection desquels ils concouraient. La ville proclama leur immunité des charges civiles [1206]. Elle promit de rendre la vie moins dispendieuse [1207]. On interdit aux empiriques qui exercent la médecine d'après des observations incomplètes, mal faites, incohérentes [1208], une pratique dangereuse pour la santé publique. L'université reçut un sceptre d'argent doré, des sceaux d'argent et une grande maison au bord du Rhin, autrefois l'habitation des nobles Schaler [1209]. A l'aide de bourses [1210], les étudians formaient entr'eux des sociétés économiques où régnaient la liberté, l'amitié, la décence, l'amour de l'étude et de l'ordre [1211]. Andlau défendit dans son premier pro-

[1205] *Ch.* de *Jean de Bérenfels*, bourgmestre en charge, mercr. après la Pentecôte, 1460, dans les notes d'*Iselin* sur Tschudi.

[1206] Péages, droit de consommation, impôts, accises pour blé, vin, viande, poisson, draps, livres.

[1207] On pourvut surtout à ce qu'il y eût des chambres à louer.

[1208] Empiriques qui purgent et prescrivent des drogues sur l'inspection des urines, etc.

[1209] *Gernler.* La ville acheta cette maison.

[1210] Il y avait beaucoup de ces bourses : près de la tour d'Egloff, celle des Parisiens, celle du Seidenhof (« bursa leonis »), celle du collége des Schaler, etc. On les appelait en latin « pædagogia ». *Écrits de la faculté philosophique* dans *Bruckner ad Urstisium* in *Scriptt. minor.*

[1211] Chaque bourse (« hall » en Angleterre) avait son recteur et ses co-régens (« fellows »). Le recteur faisait le compte à la fin de la semaine. Chaque étudiant devait être attaché à une bourse; celui qui demeurait

gramme les fraudes académiques[1212], l'abus intéressé ou immoral des priviléges[1213], les manières hardies et offensantes[1214]. En peu de temps la nouvelle école réunit deux cent vingt jeunes gens[1215]; de grands savans affectionnèrent cette ville hospitalière et libre; nous les ferons connaître.

Cette sagesse vigilante ne put manquer de donner à la ville de l'ascendant sur la campagne. Thomas de Falkenstein ne put défendre contre ses créanciers[1216] la forteresse de Farnsbourg qui s'était élevée puissante au-dessus de gracieux pâturages et de forêts de sapins et de hêtres, manoir de ses aïeux qui avait résisté aux Suisses; Bâle acheta ce château-fort et le convertit en boulevard du pays[1217]. Une pénurie d'argent tou-

chez ses parens devait avoir un billet (« signetum ») et payer néanmoins quelque chose pour le chauffage (« pro lignalibus »).

[1212] Comme de se faire immatriculer sans suivre au moins un cours.

[1213] De vendre du vin, de donner à jouer chez soi aux dés ou à d'autres jeux intéressés.

[1214] Nul ne doit se montrer le soir dans les rues sans lumières, ni surtout dans des lieux suspects. Nul ne doit participer à des sociétés secrètes dirigées contre la ville. Le *programme* se trouve dans les notes d'*Iselin* sur Tschudi. Ceux qui ne sont pas invités doivent s'abstenir de danser aux fêtes bourgeoises, d'entrer dans les maisons, les vignes ou les jardins des bourgeois; il est interdit de sortir armé. *Ordonnances*, dans l'Almanach.

[1215] *Sinner*, d'après la matricule, *Voyage dans la Suisse occid.* I, 28.

[1216] Il avait hypothéqué Farnsbourg au duc Albert en 1449 et l'avait affranchi en 1459, puis vendu à Bâle en 1461. (Cette négociation fut conduite par les bourgmestres de Bærenfels et de Rotberg. *Bruckner*, 1986 et suiv.)

[1217] On fournit au bailli Pierre d'Offenbourg six hommes, deux gros canons nurembergeois, autant de pièces de position, quatre couleuvrines, des arbalètes, quelques mille flèches, de la poudre et des balles. *Ibid.* 2132.

jours renaissante détermina Götz Henri d'Eptingen à vendre Sissach[1218], peu considérable encore, mais chef-lieu du landgraviat du Sissgau[1219]. Le manoir héréditaire des anciens comtes de Homberg fut aussi vendu à Bâle[1220]. Des serfs sans liberté dans les actions les plus importantes de la vie[1221], à peine admis à témoigner devant les tribunaux[1222], et qu'on pouvait vendre à vil prix[1223], cultivaient les terres des seigneurs[1224]*; mais peu à peu on se vit obligé de respecter la multitude et son aisance, de lui accorder pour juges ses pairs[1225] et de recevoir en matière de droit le témoignage de gens du peuple[1226]. Un tribun admi-

[1218] Après l'avoir racheté de l'Autriche en 1465, année où Sissach prêta serment à la ville le jour « de la froide Dédicace. » *Ibid.*

[1219] Le landgraviat fut compris dans la vente de Falkenstein; toutefois il paraît qu'il en resta une partie aux comtes de Thierstein ou qu'on la leur abandonna à l'occasion de leur réclamation ci-dessus mentionnée, puisqu'ils en firent cession à Bâle quarante ans plus tard.

[1220] Par Heinzmann d'Eptingen 1464; Homberg est dans le Frikthal. Les comtes de Homberg sont les anciens seigneurs de Rapperschwyl.

[1221] Avant le carnaval, alors qu'on se marie, l'ammann doit choisir avec soin des garçons et des filles et les unir ensemble. *Convention de Jean Bernard d'Eptingen* avec ses sujets à Prattelen, 1460. *Bruckner.*

[1222] Götz Henri d'Eptingen défend à un de ses valets, sous peine de perdre les yeux, de témoigner aux assises de Sissach contre sa propre déclaration. *Actes* 1440 dans *Bruckner.*

[1223] Jean de Falkenstein vend trois « pauvres hères » avec femmes et enfans pour 47 florins; 1450. *Bruckner.*

[1224] Ainsi à Farnsbourg en 1462. *Bruckner.*

* Tout cela en vertu de chartes; seraient-elles aussi sacrées? D. L. H.

[1225] Tribunal du village de Bielbenken, composé de sept fermiers, et siégeant au printemps « et quand on peut boire le vin nouveau; » 1447. *Bruckner.*

[1226] La *convention* de 1201 a été faite par des arbitres pris dans d'autres villages.

nistrait l'économie de chaque village[1227]. Dans son circuit le village formait une sorte de république close[1228], dont le sol était interdit à tout seigneur étranger[1229]. La grande ville acquit les droits des seigneurs; les fils de ses plus mortels ennemis eurent besoin de son argent[1230], de son secours[1231] et de sa médiation[1232].

Les évêques de Bâle, entourés d'un chapitre dans lequel on n'était admis qu'en faisant la preuve de quatre ancêtres nobles[1233], gouvernaient avec peine dans leurs palais neufs et magnifiques à Bâle et à Porrentruy[1234] un pays dont une partie[1235] n'avait été ramenée que

[1227] *Bruckner* et d'autres.

[1228] *Déclaration* d'un centenaire de Prattelen, 1458 : un voleur de chevaux devait être pendu; Bâle refusa son bourreau; tous les habitans de Prattelen furent obligés de mettre la main à l'œuvre pour le pendre à un noyer sur le territoire du village.

[1229] Selon la *même déclaration*, on plaça pour le comte Simon de Thierstein sous le grand tilleul un beau fauteuil avec des clous dorés; il attendit là un sire de Ramstein pour se battre avec lui. Le gentilhomme Götz d'Eptingen, tenant son fils par la main, vint vers lui : «Seigneur, » lui dit-il, veuillez me laisser tranquille à Prattelen; on pourrait croire » que vous exercez ici une juridiction. » Le comte répondit : « J'en » serais fâché; donne-moi de la paille, et je m'assiérai hors de la cir- » conscription. » *Bruckner*.

[1230] Le gentilhomme Jean Mönch de Gachnang, du sang de Burkhard Mönch de Landescrone, vend Itingen à la ville, 1467.

[1231] Conrad Mönch de Mönchenstein, capitaine des mercenaires, soutenu par Bâle contre Nuremberg 1468.

[1232] Grâce à l'intervention de Bâle en 1469, les Soleurois restituèrent Mönchenstein à ce Conrad, et Muttenz, seigneurie de son frère Jean, fut exempté de la combourgeoisie. *Haffner*.

[1233] *Preuves de noblesse de Jean Arnold Rych de Rychenstein*, 1463. *Würdtwein, Subs. dipl.* IV, 165. Voy. plus loin ch. VIII.

[1234] L'un commencé par le pape Félix, achevé par l'évêque Rotberg (*Wurstisen* 446); l'autre construit par Jean de Venningen. *Gerung Blawenstein*.

[1235] Porrentruy. *Id.*

récemment sous l'autorité de Jean de Venningen. A Bienne le prince jouissait d'une grande autorité en paroles[1236], mais en réalité de peu de pouvoir[1237]. L'Erguel se trouvait pour les affaires ecclésiastiques entre lui et Lausanne[1238], pour les affaires temporelles entre lui et Bienne[1239]; le mont de Diesse se trouvait entre lui, Bienne[1240] et Berne[1241]; la Neuveville entre ses obligations envers l'évêque et ses obligations envers les Neuchâtelois voisins[1242]; le val Moutier entre Soleure et lui[1243]; même Saint-Ursanne[1244], la souverai-

[1236] La haute et la basse justice. *L'évêque Jean*, en 1468, dans la lettre par laquelle il abandonne à Bienne la juridiction criminelle.

[1237] C'est ce que prouvent beaucoup de documens, entre autres celui qui vient d'être cité.

[1238] *Procès devant la cour archiépiscopale de Besançon*, 1452.

[1239] En 1456 on l'hypothéqua à Bienne pour 1200 florins. *Bienne selon sa constitution primitive*, 1795. Les « ray du meyrie de Bienne de » la haute justice du Ergoeve » s'exercent ordinairement « à luë (au lieu) de St.-Imier en nom de Monsieur de Baisle. » *Transcript. Antiqui Roduli* 1463.

[1240] *Revers* d'après lequel le mont de Diesse rend hommage avec Bienne et non avec la Neuveville, 1451.

[1241] Les *sentences* concernant les différends entre l'évêque Arnold et Berne en 1452 et 1456, renferment beaucoup de données sur tout cela. Tantôt Berne réclamait tous les droits de l'ancienne maison de Neuchâtel, vu que les fondateurs de Nidau en étaient issus; puis, quand on niait que Nidau eût été un fief masculin neuchâtelois, il réclamait la partie qui était passée dans leurs mains à cause du landgraviat de Neuchâtel. Les voleurs du mont de Diesse étaient jugés à Nidau; quand on tuait des ours, le maire de l'évêque en recevait les pattes et le bailli bernois la tête.

[1242] Pour leurs domaines sur le territoire du Landeron, ils étaient soumis à toutes les obligations communes qui ne concernaient pas exclusivement la localité. *Sentence bernoise* 1457.

[1243] *Traité de combourgeoisie de Moutier-Grandval et de Soleure* sous le prévôt Jean de Fleckenstein, 1462 : *Haffner. Georgisch* a tiré de Lünig une convention conclue avec Berne en 1468 au sujet de ce petit pays (II, 1250); mais elle est de 1486.

[1244] Les habitans de St.-Ursanne devinrent bourgeois de Bienne et

neté du Séeland[1245] et ses droits sur les serfs des bords opposés du lac[1246] étaient incertains et chancelans. De là les embarras qui engagèrent l'évêque Arnold de Rotberg à demander au pape Nicolas, s'il l'autorisait à percevoir les annates et les droits du sceau interdits par le concile. Le pape répondit : « S'ils sont légitimes, » l'autorisation n'est point nécessaire; s'ils ne le sont » pas, je ne puis la donner. » Arnold comprit ce langage et perçut le plus possible[1247]. Il étendit aussi la compétence épiscopale aux dispenses pour le beurre[1248], qui rapportaient des sommes assez considérables[1249]. A cet égard Jean de Venningen usa de plus de réserve[1250]; des indulgences le dédommagèrent des revenus qu'il abandonnait à la chancellerie papale[1251]. Le petit pays riverain du lac demeura sous l'autorité du prince, grâce à la jalousie entre la Neuveville et Bienne[1252], et parce que Bienne se querellait avec

lui refusèrent en 1468 la traite-foraine. *Bienne selon sa constitution primitive* (*Biel in seiner Urauflage*), ouvrage diplomatiquement exact.

1245 Berne prétendit qu'il s'appelait lac de Nidau et non pas lac de Bienne, et voulut établir une ordonnance pour la pêcherie. L'évêque soutint qu'il relevait de Bienne jusqu'au chaufour de Gléresse, que de là jusqu'à Rudeval il appartenait à Neuchâtel, et la moitié du pâturage vague, à la Neuveville. La *Sentence de Lucerne* de 1452 le déclare commun aux trois villes.

1246 Sur le territoire de Nidau. Voyez la même *Sentence* et son *Explication*, 1456. Le plus simple eût été de trancher la difficulté par un rachat ou un échange.

1247 *Gerung dictus Blawenstein.*

1248 *Id.*

1249 Pour en obtenir une on payait annuellement pendant trois ans un fenning à crosse. *Henri le minorite* dans *Scriptt. min.*

1250 *Bulle de Pie II*, dans *Gerung.*

1251 *Ibid.*

1252 *Sentence bernoise* relative à la cause des bourgeois héréditaires de Gléresse, 1433; *Sentence bernoise* au sujet de Niko, pour savoir de qui il était serf, 1434, et d'autres.

Berne pour des misères [1253], au lieu de resserrer l'union en faveur des grands intérêts. La défiance paralyse tout; c'est elle qui mine aujourd'hui le système politique de l'Europe.

La faible cour des ducs de Savoie; le sage Sforza; Orange, Gruyère, Neuchâtel, affermis par la prudence et par de bienveillantes concessions; Genève inquiet et vigilant pour sa liberté; Fribourg amené par des troubles sous une domination plus rapprochée; dans le Gessenay l'amour de la liberté s'alliant à l'ambition; les vieux Suisses jouissant d'un bonheur paisible; les Grisons encore en lutte; l'entreprenant abbé de Saint-Gall ne rencontrant d'obstacle que dans l'énergie appenzelloise et dans les plans opiniâtres de la ville; les cités s'agrandissant avec ardeur et développant leurs institutions et leurs lois; le cours des temps défavorable à la noblesse qui le méconnaît; au sein des hautes Alpes l'antique et perpétuelle alliance, si puissante qu'elle fait la sûreté des princes qui la respectent: tout cela vient de passer sous nos yeux. Nous allons voir maintenant la Confédération étendre son nom et son territoire, agir pour ses amis de Schaffhouse et de Mulhouse, et se rendre si formidable, que l'Autriche ne croira trouver que dans la mesure la plus extraordinaire le moyen de sauver sa domination sur la haute Allemagne.

[1253] *Prononcé de Soleure entre Berne et Bienne*, concernant aussi des bourgeois héréditaires de Gléresse, 1456 ainsi que 1457.

APPENDICE.

A; PAGE 68, NOTE 287.

« Il y avait impossibilité de rétablir l'ordre dans le royaume si on ne trouvait auparavant moyen d'en faire sortir la majeure partie de ces gens de guerre, qui, accoutumés depuis plus de trente ans à vivre aux dépens du peuple, mettaient leur point d'honneur à n'obéir à aucune loi, à aucune discipline et s'étaient endurcis contre toute pitié. L'ordonnance qui avait fait éclater la praguerie n'avait été que fort imparfaitement exécutée. Le dauphin, les princes, les grands seigneurs, s'empressaient toujours de défendre les gens de guerre qui avaient commis des désordres, et d'empêcher leur punition. D'ailleurs, on sentait que quelque effroyables que fussent les déportemens de ces brigands enrégimentés, qu'on désignait tour-à-tour par les noms d'Armagnacs, d'Écorcheurs, de Routiers, il n'y aurait pas plus de prudence que d'humanité à les livrer à la justice, pour qu'elle punît des crimes que l'État avait encouragés, et dont il avait profité. Si on avait instruit leur procès, il n'y en avait pas un qui, d'après les lois, eût pu échapper à la potence; cependant ces mêmes hommes avaient défendu la France pendant ses longues guerres, et ils devaient la défendre encore, dès que les hostilités se renouvelleraient; car l'oppression avait éteint presque tout courage dans les populations des armées, et l'on ne trouvait plus de bravoure que chez ces aventuriers accoutumés à se mettre au-dessus de toutes les lois.

» Il y eut à ce sujet de longues délibérations dans un conseil extraordinaire, auquel le roi appela son fils le dauphin, le roi de Sicile et son fils le duc de Calabre, Charles, comte du Maine, le connétable, comte de Richemont, et les comtes de Clermont, de Foix, de Saint-Pol, de Fancarville et de

Dunois. Tous demeurèrent d'accord qu'il fallait trouver moyen d'entraîner hors des frontières du royaume, par quelque entreprise de guerre, le plus grand nombre de ces hommes dangereux qui avaient été licenciés en même temps par les rois de France et d'Angleterre (1).

» Une heureuse occasion s'offrit alors pour arriver à ce but. Peu après la trève entre la France et l'Angleterre, une ambassade solennelle de Frédéric III d'Autriche, empereur élu, arriva à Tours, et demanda à Charles VII de lui fournir des soldats expérimentés, que l'empereur s'engageait à soudoyer, pour les opposer aux Suisses. Ceux-ci assiégeaient alors la ville impériale de Zurich, qui s'était mise sous la protection de l'Autriche, et cette guerre avait réveillé l'ancienne haine de la noblesse contre ceux qu'elle nommait des paysans révoltés, auxquels toute l'aristocratie de l'Europe ne pouvait pardonner d'avoir conquis leur liberté par les armes, et d'avoir donné aux Allemands l'exemple de l'indépendance et de ses heureux fruits. On retrouvait ce même sentiment de haine contre les Suisses chez la noblesse de Souabe et d'Alsace, chez le duc de Bourgogne et le duc de Savoie, quoique ces derniers eussent contracté des alliances avec les ligues suisses, et chez tous ceux des nobles français qui avaient eu occasion d'entendre parler de ces montagnards. Les autres, et surtout les hommes d'armes qui depuis trente ans désolaient la France, sans se soucier de savoir s'il y avait quelque motif légitime de guerre contre les Suisses, embrassèrent avec joie l'offre qui leur était faite de porter leurs armes dans un pays nouveau, où ils se flattaient de retrouver en abondance le butin qui commençait à leur manquer dans les campagnes de France. Pour conserver ces liens entre ces bandes redoutables et le royaume qui les poussait hors de son sein, il fut convenu que le dauphin commanderait l'armée qu'on en formerait; et celui-ci, avide de pouvoir, et désireux d'attacher les soldats à

(1) Matthieu de Coucy, c. 6, p. 46.

sa personne, accepta avec empressement une mission qui semblait plus faite pour un aventurier, que pour l'héritier de la monarchie (1). »

(*Sismondi, Hist. des Français*, t. VIII, p. 419-422.)

B; PAGE 110, NOTE *.

M. de Barante rend les mêmes pensées avec ce bonheur d'expression qui caractérise ses écrits : « Les seigneurs allemands ne se sentirent nulle admiration et nulle pitié pour un si merveilleux courage..... Le dauphin et les Français pensaient bien autrement du courage et de la fierté de ces hommes des communes suisses, dont auparavant ils savaient à peine le nom. Les nobles capitaines qui avaient vu tant de guerres et assisté à tant de batailles contre les Anglais et les Bourguignons, disaient que jamais ils n'avaient rencontré des gens de si grande défense, si ardens à l'attaque, si téméraires pour abandonner leur vie (2), sachant si bien manier la longue pique et la pesante hallebarde (3). Là commença la grande renommée des ligues suisses; elles avaient ainsi montré ce qu'elles valaient en combattant contre la fleur des capitaines de France et d'Angleterre, et sous les yeux des Pères du concile, qui s'en allèrent après dans les divers états de la chrétienté, publiant cette vaillance dont ils avaient été témoins. » *Ducs de Bourgogne*, IVe édit., t. VII, pag. 204, 205 et 206.

C; PAGE 286, NOTE *.

Les danses des morts et les diables.

Muller nous montre dans le jour le plus sombre les danses des morts et les démons, sujets fréquens de la sculpture et

(1) Muller *Hist. de la Confédér. suisse.* — Amelgardus, lib. IV, c. 2, f. 80. — Barante, *Ducs de Bourgogne.* T. VII, p. 179

(2) Matthieu de Coucy.

(3) Gollut.

de la peinture pendant le moyen-âge. Sous quelque sévère couleur que s'offrent à l'imagination les issues de la vie et l'avenir des pécheurs, les siècles qui sortaient de la barbarie se plurent à les voir sous d'autres aspects encore : la parodie impie ou enjouée, la satire amère ou plaisante colorèrent ces funèbres images des reflets de la vie ou en tempérèrent l'horreur par la malice. Au XVe siècle surtout l'art s'est distingué par cette tendance; notre historien n'a donc pas dit à cet égard la vérité tout entière; il a fait le diable même plus noir que ne le firent les artistes précurseurs de la réformation. Le moyen-âge, que quelques-uns croient si dévot, se permettait de parodier, même dans les temples, les choses sacrées et de faire des images funéraires l'assaisonnement de la satire. Des sculptures de la cathédrale de Strasbourg représentent une messe des morts pour le renard qui feint d'être trépassé, puis son convoi funèbre. Les danses des morts, thême si fréquent de la peinture et de la plastique à partir du XVe siècle, avaient sans doute leur côté sérieux; celle qu'on voit en relief sur le mur d'un cimetière de Dresde, celle qu'on a long-temps attribuée à tort à Holbein et qui fut exécutée à Bâle par un peintre antérieur, en souvenir de la peste de 1431, ne furent point conçues dans un intérêt plaisant, bien que le comique involontaire de la surprise ait sûrement plus d'une fois effleuré d'un léger sourire les lèvres du spectateur. L'origine même de ces sortes de tableaux participe de ce caractère. On doit la chercher, en effet, dans ces *danses macabées* ou *macabres*, qui s'exécutaient au milieu des travestissemens du carnaval. Des masques représentant la mort avaient le privilége de danser avec tous ceux qu'ils rencontraient, hommes ou femmes. Les attitudes grotesques de ces masques, la frayeur non moins grotesque des danseurs malgré eux amusaient les spectateurs (1), dont les quolibets formaient le commentaire vivant non-seulement des

(1) Voy. *Conservateur suisse*, VI, 355, lettre de M. *Louis Bridel*, depuis professeur à l'académie de Lausanne.

groupes, mais aussi du caractère de cette parodie. A mesure qu'on approcha de la réformation et que la corruption générale favorisée par celle du clergé rendit imminente une révolution au sein de l'église, la tendance des arts devint de plus en plus satirique. L'ironie s'unit à l'amertume, et la censure prit habituellement le ton de la satire. Si l'on découvre une pensée sérieuse sous toutes ces formes grotesques, le costume grotesque est celui que le sérieux de la pensée et la satire mordante affectionnaient. Telle est au XVe siècle la physionomie de la mort et du démon; tels étaient les sentimens « qu'éveillaient les *danses des morts* dont la peinture couvrait à Berne et à Bâle les murs des églises. On y voyait le hideux squelette entraîner, avec un rire amer et d'insultans sarcasmes, le chef suprême de l'Église comme le dernier des mendians et le prêtre consacré à Dieu aussi bien que l'indiscipliné soldat. Les conseillers bâlois, en gravissant les degrés de leur salle de réunion, pouvaient chaque jour s'arrêter à voir les démons, sémillans de joie, précipiter à l'envi dans le large gouffre de l'enfer, moines, nonnes, évêques, cardinaux, et même un front paré de la triple couronne. Devant les yeux des chanoines d'Embrach on avait peint (avec une satirique licence) de voluptueux fainéans; au couvent du Rüti c'étaient des prêtres dont les bonnets étaient couverts de grelots. Principalement sur les siéges des chanoines, sur les statues, aux portes des temples et dans les vestibules des couvens on retrouvait de burlesques saillies. Le ciseau, les pinceaux, la plume des poètes, la gaîté du carnaval, la chaire aussi s'accordaient à représenter la génération des hommes de cet âge comme folle et corrompue. Parfois il arrivait à cette génération elle-même, dans un accès de joyeuse humeur, de prendre le cordon de l'ordre nombreux des fous. Et cependant, chose à remarquer, elle se plaisait à garder, et non sans raison, les traits les plus acérés de la plaisanterie pour en frapper des hommes qui, par leur sacré caractère, eussent dû en être le plus à l'abri. — Ce fut surtout chose prodigieuse que l'effet

produit à Berne, dans toute la Confédération, et plus loin encore, par les satires de Nicolas Manuel. Doué de beaucoup d'esprit naturel, et familiarisé de bonne heure par Lupulus avec l'antiquité classique, Manuel s'était tourné avec un même amour vers la poésie et la peinture. Son œil clairvoyant avait promptement saisi quelles étaient les mœurs et la crédule superstition de son siècle; et quand la fameuse jonglerie des Dominicains eut ouvert bien des yeux à Berne, Manuel tourna contre les serviteurs de l'Empire des ténèbres toutes les armes que lui fournit son esprit. La *danse des morts*, son ouvrage, maint autre tableau dont il décora les églises et les maisons de ses concitoyens, ses armoiries mêmes qui représentaient deux prêtres couverts de peaux de loups, reproduisirent en tout lieu les images de la vie déréglée et de l'hypocrisie du clergé (1).»

L'un des trois ponts de Lucerne ornés de peintures, celui des Moulins, montre dans une série de tableaux la mort surprenant les hommes dans toutes les situations et à tous les momens de la vie. Bien qu'on ne voie point de squelettes dansant, on ne saurait méconnaître l'intention semi-plaisante du peintre. La mort présentant le bassin sous le bras d'un malade qu'on saigne fait une satire de la saignée fort amusante, excepté pour le patient.

Le même caractère comique se retrouve dans les sculptures des églises de la Suisse et dans les images des démons. Au portail de l'église de Saint-Nicolas de Fribourg, un démon d'une laideur comique porte une hottée d'âmes destinées au gouffre enflammé. Au portail de la grande église de Berne, quelques-uns des supplices que des démons grotesques infli-

(1) *J. J. Hottinger, Hist. des Suisses à l'époque de la réformation, continuation de J. de Muller, trad. par L. Vulliemin*, l. II, ch. II. Nicolas Manuel avait peint sa *Danse des morts* sur le mur du jardin des Dominicains, converti plus tard en cimetière, près de l'église française. On démolit le mur en 1560 avec ses peintures pour élargir la rue.

gent aux damnés sont rendus plaisans par le rapport entre le péché et la peine. Les beaux-arts se montrent d'accord avec la poésie contemporaine : les diables qui *se torchonnent* entre eux ne sont-ils pas en effet les personnages plaisans des Mystères?

Ce petit nombre de faits suffira sans doute pour convaincre le lecteur que Muller a exagéré la couleur sombre des peintures et des sculptures du XVe siècle.

On peut consulter sur la danse des morts de Bâle, attribuée à Holbein, les ouvrages suivans :

La danse des morts, comme elle est dépeinte dans la louable et célèbre ville de Bâle, pour servir de miroir de la nature humaine, dessinée et gravée sur l'original de feu M. Matthieu Mérian : on y a ajouté une description de la ville de Bâle et des vers à chaque figure. Bâle, 1789, 1 vol. in-4°;

Holbein, le Triomphe de la Mort, gravé par Hollard et accompagné d'explications, par *C. de Méchel.* Londres, 1790, in-8°;

Holbeins Todtentanz in 53 *lithographirten Blættern, herausgegeben von Schlotthauer mit Text.* München, 1832.

Il existe à Berne une copie de la danse des morts de Nicolas Manuel au lavis, faite par *Albert Kauw;* elle forme 1 vol. *Guillaume Stettler* a copié cette copie en vingt-quatre tableaux, qu'on a encadrés. *Schmidt*, de Berne, a publié in-folio la *Danse des morts de Manuel. Der Lucerner Todtentanz, nach Meglinger,* 7 Blætter *folio.*

Le thème une fois donné, bien d'autres peintres et dessinateurs exploitèrent ce trésor inépuisable de mortalité humaine. Mais après la réformation l'art devint plus sérieux. Ce caractère nouveau domine exclusivement, par exemple, dans un volume in-4° de 60 gravures, de vers et de cantiques sur la mort, œuvre de deux peintres-graveurs zuricois du XVIIe siècle, les frères *Rodolphe* et *Conrad Meyer*, et publié à Zurich en 1650 sous le titre de *Miroir de la Mort, ou Exposition claire comme le soleil du néant humain dans tous les*

états et les sexes (*Sterbensspiegel, das ist sonnenklare Vorstellung menschlicher Nichtigkeit durch alle Stœnd und Geschlechter*). C. M.

—

D; PAGE 351, NOTE *, APRÈS LA NOTE 185.

Nous ajoutons au récit de Muller de nouveaux détails en traduisant la lettre suivante, publiée pour la première fois en 1832, par M. *Joseph Chmel*, dans ses *Matériaux pour l'histoire d'Autriche* (*Materialien zur österreichischen Geschichte*, Linz, 1832, 1er Theil, S. 282 und 283).

Missive de la ville de Fribourg en Uechtland au duc Albert d'Autriche.

« A son altesse le prince et seigneur Albert, duc d'Autriche, de Styrie, etc., notre gracieux seigneur.

» Altesse, gracieux prince et seigneur! Notre soumission et notre obéissance à V. A. sont prêtes à se manifester en tout temps par des services. Gracieux seigneur, nous avons écrit et fait savoir naguère par deux fois à V. A. et aussi à Jean de Gambach, notre cher et fidèle conseiller, le cours des événemens qui se sont passés depuis que vos respectables députés envoyés à Genève ont pris congé de nous. Mais comme nous ignorons si nos missives sont parvenues à V. A., nous lui faisons savoir derechef les violences et les injustices que le duc de Savoie a commises et commet chaque jour contre nous, au mépris de Dieu, de l'honneur et du droit, nous refusant la sûreté du commerce et la restitution des biens enlevés à nous et aux nôtres. Nous ne doutons pas que V. A. n'ait été complètement instruite par les députés ci-dessus mentionnés, de cet état des choses qui a nécessité de notre part une légitime défense.

» Mercredi avant la récente fête de Noël, pendant la nuit, quelques-uns des nôtres sortirent de la ville et arri-

vèrent le lendemain, jeudi, de bon matin, devant le château de Villarseil (Villarzel), près de Romont, appartenant au sire de Challant. Quelques amis, sortis comme eux de la ville, étaient retenus prisonniers dans ce château. Les premiers demandant leur libération, les gens du château tirèrent sur eux et leur adressèrent en même temps des paroles insultantes. Exaspérés, les nôtres assaillirent le manoir et le prirent d'assaut; après l'avoir pillé et avoir enlevé tout le bien qu'ils y trouvèrent et qui était considérable, et quelques prisonniers nobles et roturiers, au nombre d'environ trente-six, ils amenèrent le tout dans notre ville et mirent le feu au château qu'ils brûlèrent de fond en comble. Le samedi suivant ils entreprirent une expédition semblable et arrivèrent le dimanche devant Montagny. Ils l'assaillirent de la même manière, et dans un assaut ils s'emparèrent de la petite ville, la pillèrent et emmenèrent tout dans nos murs, même les prisonniers qu'ils y trouvèrent; ils ne purent se rendre maîtres du château, mais ils réduisirent la ville en cendres.

» Le vendredi suivant, veille du jour des Rois, vers midi, nous reçûmes une lettre de défi de ceux de Berne, alliés du duc de Savoie, ainsi que de ceux de Payerne et de Morat. Le même jour, à l'heure de vêpres, il nous en vint une autre des Biennois, auxiliaires des Bernois. Une heure après que nous eûmes répondu au défi de Berne, une troupe de cavaliers du duc de Savoie descendit de Romont, et incendia tous les villages appartenant à nous et aux nôtres, jusqu'à celui de Villar (Villars), voisin de la ville, et auquel ils mirent aussi le feu. A la vue de ces faits, quelques-uns des nôtres montèrent à cheval vers l'heure de vêpres, se rendirent promptement du côté de Romont et brûlèrent près de huit villages, les meilleurs des environs, tels que Orsunnens (Orsonnens) et d'autres, et revinrent dans nos murs. Cette même nuit les gens et les troupes du duc de Savoie, des Bernois et des Biennois, s'étaient rassemblés dans la petite ville d'Avenches; ils en sortirent le lendemain, samedi, jour des Rois, et arri-

vèrent sous les bannières du duc de Savoie, de Berne et d'autres, avec une armée considérable de cavalerie et d'infanterie, vers l'heure de midi devant notre ville, derrière les hauteurs du Galgenberg (mont de la Potence) et dans les environs. Prévoyant ce mouvement, nous avions envoyé le samedi de bon matin quelques-uns des nôtres à cheval et à pied; ils rencontrèrent l'avant-garde de l'ennemi; une vigoureuse rencontre eut lieu; un des leurs fut percé d'un coup de lance. En outre, un des plus considérables d'entre eux, nommé Jean de Vergie, seigneur de Montrichier, qui avait été commandant de Romont, fut fait prisonnier et conduit dans notre ville, où nous le gardâmes et gardons encore; aussitôt le gros de l'armée suivit, et les nôtres furent contraints de reculer. Les ennemis s'étant arrêtés derrière le Galgenberg et dans les environs, on escarmoucha loyalement avec eux et l'on tira sur eux avec des coulevrines de façon qu'ils n'osèrent s'avancer en deçà du Galgenberg; quelques-uns pourtant vinrent en avant avec des haches et abattirent la potence. On tira aussi contre eux de telle manière que nous croyons qu'ils ne retournèrent pas tous la vie sauve. Cela dura près d'une heure et demie. Au milieu de toutes ces escarmouches, grâce à Dieu, aucun des nôtres ne fut atteint ni blessé, excepté un soldat assermenté, nommé Spar, qui a eu le flanc percé d'une flèche, mais nous espérons en Dieu qu'il ne lui en arrivera pas de mal. Après avoir abattu la potence, ils retournèrent à Morat, brûlant tous nos villages situés hors de la porte de Morat. Ils en agirent de même devant la porte de l'étang et la porte de Lausanne, jusque près de la ville; quelques granges voisines de nos murs furent incendiées par les nôtres sur l'ordre des chefs. Le lendemain dimanche, plusieurs de nos villages en dehors de la porte de Berne, tels que Schönfels, Heittenried et d'autres furent brûlés par les troupes du Gouggisberg, contrée qui nous appartenait en raison de la seigneurie de Grasbourg, mais dont les Bernois se sont emparés; les nôtres,

à leur tour, mirent dans la même journée le feu aux quatre coins de plusieurs villages bernois.

» Le lundi les commissaires de tous les Confédérés nous écrivirent pour nous demander un sauf-conduit, à la faveur duquel ils comptaient essayer de concilier les affaires; nous obtempérâmes à leur vœu. Ils vinrent donc dans notre ville le mardi et eurent avec les deux partis des conférences amicales pendant trois jours; ils avancèrent leur négociation pendant laquelle il se passa bien des choses qu'il serait trop long de raconter. A la fin on renvoya la décision à une conférence amiable, non obligatoire, qui aurait lieu à Bâle, ainsi que le fait voir la copie de la note ci-incluse, rédigée à ce sujet et translatée de français en allemand.

» Tout cela, gracieux prince, a été fait dans les meilleures intentions, afin que V. A. apprenne l'occasion de chaque chose, que rien ne soit entrepris, fait ni résolu sans l'autorisation et la volonté de V. A., ni contre l'équité, que de notre part les choses ne se passent pas autrement, s'il plaît à Dieu, et afin que chacun entende et sache ce qui dans ces affaires est à notre honneur ou à notre déshonneur, vu que nous n'aurions ni pu ni voulu nous adresser à V. A. sinon loyalement. C'est pourquoi, gracieux prince et seigneur, nous prions V. A. le plus humblement qu'il nous est possible, mais avec instance, de ne pas prendre en mauvaise part, mais en bonne part, au contraire, le consentement que nous avons donné à la convocation d'une conférence non obligatoire, et remarquer qu'il a été donné dans de bonnes intentions; nous vous prions ensuite de vouloir bien envoyer et maintenir à cette conférence, au nom de V. A., une excellente députation, qui nous donne aide et conseil dans toutes nos affaires, car nous en avons bien besoin et nous nous y fions entièrement. Que V. A. veuille faire un appel à d'autres princes et seigneurs à qui elle jugera convenable de s'adresser, surtout à notre gracieux prince et seigneur le duc Sigismond, etc., afin que S. A. veuille aussi envoyer et maintenir là une ex-

cellente députation, qu'à la susdite conférence rien ne se fasse à votre insu, mais que toutes les résolutions se prennent au su et du consentement de V. A. S'il agréait à V. A. que quelqu'un se rendît en son nom dans le voisinage de Bâle et y demeurât durant le temps de la conférence, cela nous causerait une grande joie et nous serait précieux.

» De plus, gracieux prince et seigneur, ayant besoin pour cette assemblée d'un bon orateur, nous prions humblement V. A. de nous en accorder un, particulièrement, s'il était possible, maître Ulrich Riedrer, qui a suivi cette affaire depuis le commencement jusqu'à la fin, et s'en est occupé avec tant de zèle que nous voudrions mériter de l'obtenir pour cette conférence, ce qui nous serait à la fois nécessaire et agréable. Si cela ne se peut, et que par les soins de V. A. Jean d'Entzberg veuille se rendre à la conférence, nous en serions bien aises aussi. Nous chercherions toutes les occasions de témoigner à notre gracieux seigneur le margrave notre reconnaissance pour un tel service, ainsi qu'à celui qu'il nous enverrait. Toutefois, quelle que soit à cet égard la volonté de V. A., nous l'apprendrons avec gratitude, parce qu'elle ne peut être qu'équitable. Nous sollicitons et implorons Votre Grâce, qu'elle veuille nous être favorable; nous mettons en elle toute notre confiance et nous nous reposons entièrement sur elle.

» Datum XVII mensis Januarii anno a nativitate Domini M CCCC XLVIII.

» De Votre Altesse les dévoués et obéissans
avoyer et conseil de Fribourg en Uechtland. »

C. M.

—

E; PAGE 379, N. *, ENTRE LES NOTES 354 ET 355.

Extrait des *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse, par le chancelier de Montmollin*, *Neuchâtel*, 1831, *t.* Ier, *p.* 41—47.

« Le comte Jean de Neuchâtel, fils et successeur de Conrad, ne rendit hommage à la maison de Châlons que sur la fin de sa vie, le 9 octobre 1453; l'acte en gît aux archives de Trye, et rappelle ceux de 1397 et de 1407 sous Conrad. Le comte Jean se fit longtemps tirer l'oreille, et nous allons voir pourquoi.

» Le margrave Rodolphe de Baden-Hochberg, arrière-petit-fils de Varenne de Neuchâtel, et le plus proche parent du comte Jean, mort sans postérité, fut son héritier institué, à condition de porter le titre et l'écu de comte de Neuchâtel. A cette nouvelle, Louis de Châlons dit *le Bon*, prince d'Orange, voulut mettre la main sur Neuchâtel, prétendant que ce comté était de la nature et conditions des fiefs d'Empire, et pourtant ne pouvait passer de fille en fille à l'infini. Il envoya une grande députation à Neuchâtel, pour notifier sa main-mise par un mandement daté du 28 février 1457, signé Louis de Châlons-Orange. Le comte Rodolphe, jeune encore, mais certes déjà sage et habile, avait, tout en arrivant dans le pays, usé de si bonnes manières, caressant un chacun, et si bien captivé les esprits à Berne et à Soleure, nos alliés et bons bourgeois, que les députés de Châlons perdirent temps et peines. Le comte Rodolphe, tout en faisant fêtes et civilités auxdits députés, s'opposa nettement à la main-mise, la déclarant nulle de toute nullité; à quoi il ajouta qu'il consentait que l'archevêque de Besançon, désigné dans le testament du feu comte Jéhan exécuteur de ses volontés dernières, jugeât le différend. Les ambassadeurs de Châlons coururent à Berne pour engager la république

à ne prêter aide ni secours au comte de Neuchâtel, lorsque le prince d'Orange viendrait à main armée chasser Rodolphe et se mettre en possession du comté, auquel dessein les Bernois ne voulurent entendre. Sur ce, l'official de Besançon, agréé des deux parts, et ménagé adroitement par Rodolphe, ajourna les parties pour comparaître le vendredi avant Pâques-fleuries. Elles s'y rendirent par procureurs, et la mise en possession du comté fut demandée au nom de Rodolphe, comme descendant de Varenne, seconde fille de Louis, comte de Neuchâtel, et ce par les mêmes droits et titres qui avaient rendu Conrad de Fribourg habile à succéder à la comtesse Isabelle : que Conrad était fils de Varenne, et que Rodolphe, actuellement postulant, en était l'arrière-petit-fils; or, que le premier ayant succédé comme étant du *chésaul* de *Neuchastel*, le second, par égalité de raisons, devait succéder aussi comme étant du même chésaul, vu que le comté était aux *us de Bourgogne*, où les filles succèdent au défaut des mâles, appert les actes de 1311 et 1357, etc.; à quoi il fut ajouté au nom de Rodolphe, et par surabondance, que la suzeraineté de la maison de Châlons sur Neuchâtel était elle-même bien disputable, vu et d'autant que, lors du mariage du feu comte Jéhan avec Marie de Châlons, Conrad, père dudit Jéhan, assura par traité de mariage public et solennel à son dit fils le comté de Neuchâtel pour le posséder, lui et ses héritiers, librement avec toutes ses appartenances et dépendances, sans réserve aucune de foi et hommage à qui que ce soit; auquel acte et traité fut présent et acceptant Jéhan IV de Châlons, qui n'ayant fait aucune opposition fut censé consentir à l'abrogation de la relevance et renoncer au domaine direct; et que si le dit feu comte Jéhan ne laissa pas sur la fin de sa vie de faire hommage au seigneur prince Louis de Châlons de ce présent, ce fut pour bien de paix, sans préjudice des droits acquis à lui et à ses héritiers par le susdit traité de mariage.

» Les députés de Châlons n'opposèrent autre chose, si ce

n'est que le comté de Neuchâtel était un fief mâle aux *us d'Allemagne*, qui ne pouvait être possédé que par les descendans mâles en ligne droite; et pour appuyer leur doctrine, ils exhibèrent certains titres que je ne trouve pas indiqués et que je ne puis deviner. Bref, l'official prononça en faveur de notre comte Rodolphe; la sentence est aux archives de Trye, ainsi que la plupart des pièces et titres relatifs à ce démêlé; de laquelle sentence le prince d'Orange appela au saint père le pape et au siége apostolique, on ne sait trop pourquoi, si ce n'est que les papes se disaient co-associés à l'Empire.

» Mais avant que de poursuivre cette affaire en cour de Rome, Louis de Châlons essaya de rechef de gagner les Bernois. Ses démarches furent d'autant plus vaines que le comte Rodolphe venait de renouveler sagement l'alliance et combourgeoisie avec ce canton, le 6 avril 1458, et avec celui de Soleure le jour de la Saint-Georges. Ce sage et habile sire s'était nourri de l'excellente doctrine, si bien étudiée et suivie par nos anciens comtes au regard de messieurs des ligues suisses, persuadés qu'ils étaient que lner tout consistait à se tenir et coller auxdites ligues. De manière que le prince d'Orange ainsi bridé par ces deux cantons, de même que par la grande affection des peuples du pays pour Rodolphe, singulièrement celle des bourgeois qui avaient mis en pièces l'acte fameux et très-indécent passé l'an 1406, en faveur de la maison de Châlons, se rabattit à la voie de la négociation, et proposa au comte Rodolphe de soumettre le différend au jugement du duc de Savoie ou du duc de Bourgogne. Rodolphe répondit froidement que l'affaire était déjà jugée, et qu'il était en possession. Toutefois et par l'avis du canton de Berne, le comte Rodolphe offrit foi et hommage à Louis de Châlons pour les terres qu'il reconnaissait relever de lui, mais sans spécifier lesdites terres, à quoi le prince d'Orange ne voulut entendre, pré-

tendant toujours évincer Rodolphe qu'il traitait d'usurpateur.

» Ces expédiens n'ayant pu réussir, Louis de Châlons, prince d'Orange, résolut de suivre son appel à Rome, l'an 1459; alors était pontife Pie II. Les parties comparurent par procureurs, et la sentence de l'official de Besançon fut confirmée en faveur du comte Rodolphe, lequel ayant appris que les agens de Châlons remuaient ciel et terre pour obtenir révision de jugement, résolut d'aller lui-même à Rome, ce qu'il fit au mois de novembre, après avoir mis le comté sous la garde et custode des cantons de Berne et de Soleure, ses bons alliés et combourgeois. Le prince d'Orange, apprenant ces choses, courut lui aussi à Rome, et trouvant à son arrivée que le comte Rodolphe avait déjà su détourner la révision de sentence, il se contenta de demander que cette affaire fût soumise à l'Empereur comme *suprême juge féodal;* à quoi le pape Pie II consentit, même d'écrire à ce sujet à l'empereur Frédéric III. La première pensée du comte Rodolphe fut de s'opposer à ce renvoi, se fondant sur ce que l'empereur Albert ayant renoncé à toute supériorité de la part de l'Empire sur les fiefs de la Suisse, l'Empereur régnant n'avait nul droit de jugement en cette affaire déjà terminée par deux sentences. Toutefois, par son sage et bon escient, il crut nécessaire avant tout de consulter les cantons de Berne et de Soleure, et leur dépêcha en grande hâte Hugues de Vuillausens, son écuyer et principal agent et conseiller. Les Cantons furent d'avis que Rodolphe ne devait décliner de l'Empereur, ains se rendre tout d'abord auprès de lui et le gagner par bonnes manières : en effet l'Empereur fit défense à Louis de Châlons de rien entreprendre sur Neuchâtel, jusqu'à ce qu'il eût prononcé. Et fit tant et si bien notre habile Rodolphe que ladite prononciation resta et reste encore à venir; en telle sorte que la tranquille possession du comté lui étant ainsi demeurée,

fut le titre supérieur qui en assura la jouissance à ses descendans, laquelle jouissance, par diverses fortunées entrefaites, se convertit bientôt en une souveraineté pleine et indépendante, du moins par le fait; certain est-il que la conduite sage et bien avisée du comte Rodolphe mérite louanges, mais certain aussi qu'il fut merveilleusement aidé par les occurrences, car Louis de Châlons mourut à la peine de ses poursuites en 1463; puis Guillaume son fils fut presque toute sa vie prisonnier du roi Louis onzième de France; enfin tout est allé si bien pour les après-venans de Rodolphe que cette puissante maison de Châlons-Orange s'est éteinte l'an 1530 en la personne de Philibert.

Par cette longue déduction des démêlés de Rodolphe, comte de Neuchâtel, avec Louis de Châlons; j'ai voulu indiquer les causes d'un grand effet, et montrer comment nos comtes commencèrent au milieu du xve siècle à remonter de rechef au premier rang, pour aller ensuite plus loin se faire et dire souverains.

« Les particularités ci-dessus sont toutes tirées d'une excellente pièce que je trouvai aux archives de Trye; c'est le verbal en vieux et piquant langage, fort bien composé par Hugues de Vuillausans, lequel récite avec ordre toute cette querelle, en rapportant les pièces probantes, chacune en son lieu. Certes cet homme avait bien de l'esprit et même du savoir, chose remarquable, en ces temps où les nobles pour la plupart ne savaient ni lire ni écrire. Et ne suis étonné que le comte Rodolphe en ait fait son principal en cette ardue affaire, ni que l'administration de ce comte ait été si bonne, sachant si bien choisir ses serviteurs. »

F; PAGE 437, NOTE 717.

Alliance d'Appenzell avec la Suisse.

Muller passe trop légèrement sur l'alliance des Appenzellois et des Confédérés au milieu du xve siècle, et il n'en fait pas connaître le caractère particulier. Il faut distinguer trois époques et trois degrés dans l'union d'Appenzell avec la Suisse.

Après leurs premières guerres dans lesquelles ils défendirent leur liberté aux journées immortelles du Speicher, du Stoss, du Hauptlisberg, de la Wolfshalde, les Appenzellois devinrent Suisses dans le sens un peu vague d'une simple alliance essentiellement défensive avec sept cantons sur huit, qui les déclarèrent leurs combourgeois et concitoyens; les Bernois restèrent étrangers à ce traité. Cela se passait en 1411. (Voy. notre t. IV, p. 143 et 144.)

A la suite des événemens que notre historien vient de narrer, l'alliance fut resserrée. Appenzell devint un État formellement allié de la Suisse (*zugewandter Ort*), dans le sens le plus intime après l'incorporation complète à la Confédération à titre de Canton. Ce fut le second degré de son union avec la Suisse; il date de l'an 1452.

Enfin Appenzell, canton, devint partie intégrante de la Confédération suisse en 1513, le 13 de décembre. Ce fut la troisième phase.

Nous revenons à la seconde pour compléter le récit trop abrégé du texte de Muller, en suivant notre guide habituel dans cette partie de l'histoire suisse, M. *J. Gasp. Zellwèger* (*Hist. du peuple appenzellois*, t. I, p. 532-534).

« Lors de l'expédition de Sargans déjà, » dit cet historien, toujours appuyé sur des documens, « les Confédérés avaient promis aux Appenzellois de perfectionner leur alliance. La guerre de Zurich à peine terminée, les Appenzellois leur rap-

pelèrent cette promesse. Dès 1447 les Confédérés en délibérèrent à Békenried. A la Pentecôte de la même année des députés d'Appenzell se rendirent à cet effet à Bade, où la diète suisse s'assemblait périodiquement au printemps. Au lieu de prendre une résolution précise, les Confédérés exigèrent que les Appenzellois formulassent par écrit les changemens qu'ils demandaient. Pour satisfaire à cette exigence, les Appenzellois écrivirent à Lucerne, le 26 mai 1448, qu'ils désiraient avoir une voix en diète et de plus que les secours réciproques fussent à la charge des Cantons qui les accordaient. En revanche, ils consentaient à ne pas contracter d'autre alliance et à n'entreprendre d'eux-mêmes aucune guerre; s'ils se trouvaient entraînés dans des guerres et que les Confédérés les en dissuadassent, ils leur obéiraient, tout comme ils admettaient que ceux-ci réservassent leurs anciennes alliances. Au mois de juillet, les Glaronnais avertirent les Appenzellois d'envoyer leurs députés à Lucerne, où l'on délibérerait sur leur demande[1]; mais rien ne fut résolu. Les Appenzellois adressèrent donc le 10 août aux Lucernois une lettre pressante demandant avec instance que, selon leur promesse, ils les fissent recevoir dans l'alliance plus étroite[2]. Enfin, l'an 1452, à l'exception de Berne, qui ne voulut pas encore former d'alliance avec Appenzell, les sept anciens Cantons accordèrent aux Appenzellois d'être appelés leurs *Confédérés perpétuels* au lieu de leurs *perpétuels combourgeois et concitoyens* (voy. ci-dessus). Ils mirent à cette faveur les conditions suivantes : 1° Les Appenzellois marcheront à leurs frais au secours des Confédérés dès qu'ils en seront requis. 2° Quand les Appenzellois auront un différend ou une guerre, ils pourront requérir l'appui des Confédérés, qui feront examiner l'affaire par une députation; si elle trouve qu'ils ont réellement besoin de ce secours, ils détermineront eux-mêmes

(1) *Collection des recès à Lucerne.*

(2) *Lettre originale dans les archives du gouvernement de Lucerne.*

le nombre des troupes, mais ils supporteront les frais. 3° Les Appenzellois ne devront ni commencer une guerre ni porter secours à qui que ce soit hors de la Confédération, sans le consentement des Confédérés. 4° Lorsque dans le cas d'un différend la totalité ou la majorité des Confédérés trouvera convenable de le soumettre à un arbitrage, cette voie sera suivie. 5° Les Appenzellois ne concluront d'alliance avec qui que ce soit, sans l'autorisation des Confédérés. 6° Dans les querelles entre Confédérés, les Appenzellois pourront concourir à une médiation; mais si la médiation n'a pas de succès, ils se rangeront au parti le plus fort. 7° Tout accusé sera recherchable au lieu de son domicile. — Les Confédérés réservent leurs alliances éternelles; les Appenzellois, l'Empereur et l'Empire. Ce pacte pourra être amélioré et détérioré. On le jurera de dix en dix ans.

« Tous les Appenzellois âgés de seize ans révolus et citoyens du pays jurèrent ces articles et obéissance à la majorité des Confédérés. Le serment fut prêté la veille de Saint-Othmar, 16 novembre 1452. »

C. M.

FIN DU TOME VI.

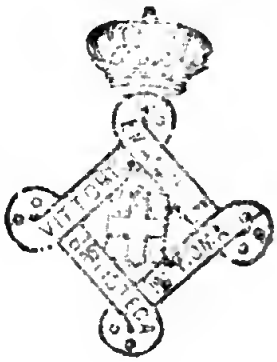

TABLE.

Pages

Note du traducteur. I
A tous les confédérés. 1

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE Ier. — Guerre des confédérés contre Zurich, l'Autriche et la France.

Siége de Rapperschwyl et de Laufenbourg. — Vastes préparatifs des ennemis. — Dissimulation. — Henri Meyss. — Chant de Guerre d'Isenhofer. — Greifensée. — Siége de Zurich (Werdmuller). — Diète impériale. — L'expédition des Armagnacs résolue. — Brougg. — Siége de Farnsbourg. — Approche des Armagnacs. — Bataille de St-Jacques sur la Birse. [1443, 20 juillet. — 1444, 26 août]. 9

CHAPITRE II. — Les dernières années de la guerre des confédérés contre Zurich et l'Autriche.

Suites de la bataille. Paix conclue à Einsisheim avec les Français. On l'annonce à l'Empereur. Continuation de la guerre intérieure. — Guerre de Bâle. — La noblesse expulsée en partie. Le château de Rheinfelden. — Guerre suisse. Combat près de Wollerau. Exploit près de Wigoltingen. Bataille de Ragaz. Projet contre Bade. — Situation des affaires. Commencement des négociations. Congrès de Constance. Préliminaires de la paix. Négociations à l'intérieur. Prononcé d'Argun. Suite des négociations. Prononcé de Bubenberg. [1444-1450]. 112

CHAPITRE III. — Conclusion de la paix.

Négociations avec l'Autriche. — Paix de Bâle. — Complot contre Rheinfelden. — Sort de l'héritage de Tokenbourg. — Autres affaires intérieures. 219

CHAPITRE IV. — Opinions et connaissances des anciens suisses.

Coup-d'œil général sur la marche des connaissances, surtout en deçà des Alpes. — Caractère de la vieille Suisse intérieure; mœurs; livres; études. — La religion secrète; la religion du peuple; revenans; danses des morts; l'hostie d'Ettiswyl; Einsidlen. — Du pape et de la hiérarchie; fin du concile de Bâle. — De la noblesse. — Vie et fin de maître Hemmerlin. 243

Pages

CHAPITRE V. — Situation de toutes les contrées de l'Helvétie pendant les dix-neuf années comprises entre la sentence de Bubenberg et la guerre de Waldshut.

Le Pays-de-Vand (et la Savoie); possession des princes d'Orange; les comtes de Gruyère (le Gessenay); les évêques de Lausanne et ceux de Genève. — La ville de Fribourg, sa guerre; elle passe sous la domination de la Savoie. — La maison de Neuchâtel. — Le Valais. — La vieille Suisse des cantons primitifs. Rapports avec le Milanais (Origine de Sforza); la Capitulation; la Valteline et Chiavenne. — Agrandissement des Grisons. — Glaris. — Appenzell, la ville et l'abbé de St.-Gall. (Ulrich Rösch); le Rheinthal; achat du Tokenbourg. — Zurich. — Démêlés de Wædenschwyl. — Zoug. — Lucerne. — Berne. — Soleure. — Bâle; son université. — Évêché de Bâle. [1450 — 1469]. 324

Appendice. 513

FIN DE LA TABLE.

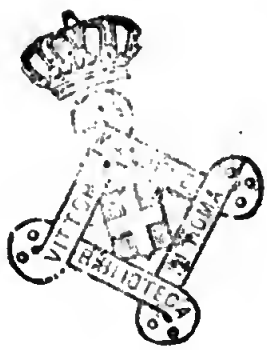

2020599

Digitized by Google

Digitized by Google